This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE PETITE-NIÈCE DE SAINT LOUIS

378648

# MAHAUT

## COMTESSE D'ARTOIS ET DE BOURGOGNE

(1302-1329)

ÉTUDE SUR LA VIE PRIVÉE, LES ARTS ET L'INDUSTRIE, EN ARTOIS ET A PARIS AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE

PAR

JULES-MARIE RICHARD

Ancien Archiviste du Pas-de-Calais

PARIS

H. CHAMPION, Libraire

15, quai Malaquais, 15

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE PETITE-NIÈCE DE SAINT LOUIS

# MAHAUT

## COMTESSE D'ARTOIS ET DE BOURGOGNE

Digitized by Google

Laval. — Imprimerie CHAILLAND, 2, rue des Béliers.

Digitized by Google

# UNE PETITE-NIÈCE DE SAINT LOUIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

378648

# MAHAUT

## COMTESSE D'ARTOIS ET DE BOURGOGNE

(1302-1329)

ÉTUDE SUR LA VIE PRIVÉE, LES ARTS ET L'INDUSTRIE, EN ARTOIS ET A PARIS
AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE

PAR

JULES-MARIE RICHARD
Ancien Archiviste du Pas-de-Calais

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

PARIS
H. CHAMPION, Libraire
15, quai Malaquais, 15
—
1887

Digitized by Google

Digitized by Google

A MES ENFANTS

MARIE, CONSTANCE, PIERRE

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Trésor des Chartes d'Artois, malgré de brutales destructions et des dilapidations plus intelligentes mais non moins regrettables, renferme encore plus de 12,000 pièces originales des dernières années du XIIIe siècle et du premier tiers du XIVe siècle : ce sont des chartes, des rouleaux et registres de comptes, des ordres de payement et quittances (1). Cet ensemble se rapporte presque tout entier au gouvernement de Mahaut, fille du comte de Robert II, qui, le 14 juillet 1302, avait reçu de son père l'héritage du comté d'Artois. Restée veuve, l'année suivante, lorsque son mari, Othon IV, comte de Bourgogne, eût aussi trouvé la mort en combattant contre les Flamands, elle administra l'Artois jusqu'à sa mort, survenue en novembre 1329.

La plupart des pièces qui nous sont restées de son gouvernement sont relatives aux comptes de ses baillis et du trésorier de son hôtel ; elles témoignent de l'ordre et de l'honnêteté qui régnaient dans ces services : chaque dépense est en effet l'objet d'un « mandement » de paiement, d'une quittance du créancier ou du fournisseur, elle est portée au compte qui se règle trois fois par an, aux termes de l'Ascension, de la Toussaint et de la Chandeleur, examiné lui-même, annoté en

(1) *Le Trésor des Chartes d'Artois*, Arras, 1877.

Digitized by Google

marge, accepté, modifié ou rejeté par une commission nommée par la comtesse d'Artois. Mais l'étude de cette administration, si intéressante qu'elle eût pu être, n'est pas l'objet de ce livre (1).

Beaucoup de ces dépenses, particulièrement tous les comptes de l'hôtel, se rapportent à la vie privée de la comtesse Mahaut, à ses aumônes, à sa nourriture, à ses achats de vêtements, de bijoux, d'objets les plus variés, en même temps qu'aux travaux de construction ou d'embellissement qu'elle se plaisait à faire exécuter dans ses châteaux d'Artois, dans ses hôtels de Paris et d'Arras et dans certaines maisons monastiques ou hospitalières. Ce sont ces renseignements que j'ai de préférence cherchés et recueillis.

Sans doute, il ne faut point demander aux comptes le récit attachant d'un historien, les informations d'un chroniqueur, et c'est par une accumulation de faits souvent bien petits qu'ils se prêtent à la reconstitution du passé ; mais aussi les documents de cette nature ne présentent point ces dissimulations préméditées ou involontaires, ces erreurs matérielles qui se rencontrent presque toujours même dans les meilleures chroniques. Les comptables ne se préoccupent point de prendre sur leurs registres le parti de tel personnage : ils sont exacts, ils sont bien informés de ce qu'ils écrivent, ce sont donc de précieux témoins en histoire.

J'aurais souhaité de trouver à côté d'eux des lettres, des récits, où la personnalité de la comtesse Mahaut eût été mise en lumière avec plus d'éclat ; je n'ai pas rencontré de ces documents. Mahaut n'est point de ces personnages qui s'imposent aux chroniqueurs et à la postérité : elle n'est pas cependant une inconnue. Ses longs débats avec Robert d'Artois, sa défense contre une accusation de sortilège et de meurtre, ses nombreux procès, sa présence au sacre du roi Philippe V,

(1) J'ai donné un aperçu de cette organisation dans « Les baillis de l'Artois au commencement du XIVe siècle » (Introd. au tome II de l'Invent. de la Série A des Archives du Pas-de-Calais ; Arras, 1886.)

Digitized by Google

son gendre, et dans plusieurs cérémonies publiques, ont laissé quelque trace dans les archives du Parlement ou dans les choniques, et lui font une place dans l'histoire de ce temps.

A vrai dire, certains historiens, à l'étranger surtout, ne lui sont rien moins que favorables; Zantfliet l'accuse d'avoir causé la mort du petit roi Jean et gouverné la France sous le nom de son gendre (1); Gollut raconte à son sujet une fable inepte (2). D'autres, l'associant à certains faits de la vie de Thierry d'Hireçon, jettent sur la comtesse et sur son intelligent mais peu scrupuleux ministre la même réprobation. De plus modernes se sont fait l'écho de ces jugements.

Aussi n'étais-je pas exempt de toute prévention à son égard lorsque j'analysais les débris de ses archives; mais leur étude complète et sincère m'a fait voir en elle une femme honnête, bienfaisante, à l'esprit cultivé, aux goûts artistiques, appliquée à bien gouverner les pays que la Providence avait confiés à sa garde. Je ne me suis point proposé cependant d'écrire son panégyrique, et si je suis arrivé à la louer, c'est à la suite d'une conviction formée par l'étude réfléchie de ses actes, par l'examen de ses comptes de dépenses, c'est uniquement pour rendre hommage à ce que je crois être la vérité historique.

Le but de ce livre était de recueillir et de coordonner tant de renseignements divers et pleins d'intérêt sur la vie privée, sur les achats d'étoffes, de bijoux, sur les travaux et la condition des artistes; je n'en ai pas prétendu faire un tableau général de la société française dans les premières années du XIVe siècle: outre qu'un tel dessein eût dépassé mes forces, il me semblait qu'il y avait quelque danger à généraliser trop facilement. C'est là un écueil justement redouté de ceux qui s'occupent des hommes et des institutions du Moyen-Age. J'ai donné simplement, et le plus nettement qu'il m'était possible, les ren-

(1) *Amplissima collectio*, t. V, col. 168.

(2) *Les Mémoires historiques de la république Sequanoise*, etc., Dole, 1592. Page 485.

Digitized by Google

seignements que les textes me présentaient, les groupant, suivant leurs affinités naturelles, autour de la personne de Mahaut à laquelle ils se rapportent tous.

Tous les documents que j'ai cités, analysés ou transcrits sont inédits, à moins d'indication contraire ou d'une ignorance bien involontaire de ma part (1) : sauf quelques comptes amenés à la Bibliothèque et aux Archives nationales par la dispersion de la collection Monteil, ils proviennent du Trésor des Chartes d'Artois conservé aux Archives du Pas-de-Calais.

Peut-être aurait-on désiré de plus nombreux extraits et une plus grande abondance de pièces justificatives ; mais bien des raisons ne me permettaient pas d'accroître outre mesure les dimensions de ce volume. Il peut d'ailleurs être complété par des notes ou des mémoires, et ces archives des comtes d'Artois offrent un champ assez vaste et une moisson assez riche pour que d'autres y puissent encore cueillir de beaux et nombreux épis. Quant aux erreurs que je n'ai point su éviter, je les abandonne aux sévérités de la critique, et à l'indulgence de ceux qui savent par expérience combien les faux pas sont faciles sur le terrain de l'érudition.

J'ai essayé de montrer comment vivait cette noble femme, petite-nièce de saint Louis, belle-mère du roi Philippe-le-Long, quelles étaient ses relations, quels étaient ses goûts, en quoi consistait la vie matérielle et morale de cette petite cour qui partageait son temps entre Paris et l'Artois. Les documents

(1) Pendant que s'achevait l'impression de ce volume, M. le chanoine Dehaisnes faisait paraître son magnifique ouvrage, « L'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xv^e siècle », et y publiait plusieurs documents tirés du Trésor des Chartes d'Artois, et des extraits de l' « Inventaire de la Série A des Archives du Pas-de-Calais. » Malgré les quelques semaines qui séparent l'apparition des deux publications, je crois pouvoir maintenir le titre d'inédits à des documents que j'avais recueillis il y a longtemps déjà, en classant ces archives à peu près inexplorées, et que diverses circonstances m'avaient empêché de publier plus tôt. La transcription des mêmes documents s'explique, comme le dit M. Dehaisnes (*Documents*, IX), par la conformité « des mêmes fonctions et des mêmes goûts », et je suis heureux de pouvoir applaudir ici au succès bien mérité qu'obtient en ce moment l'ouvrage de mon ancien et excellent collègue du Nord.

Digitized by Google

m'ont révélé les noms et souvent la condition d'artistes et d'ouvriers, dont les œuvres, détruites aujourd'hui, ont été remarquées jadis, et qui avaient trouvé dans l'intelligente protection de la comtesse d'Artois ces encouragements si utiles au développement des arts. J'ai tenté d'apporter, moi aussi, ma pierre à l'édifice toujours inachevé de notre histoire nationale, à l'histoire de notre vieille société française : dans cette étude, souvent laborieuse, mais toujours attachante, je n'ai jamais eu d'autre préoccupation, je n'ai pas poursuivi d'autre but que la recherche de la vérité.

En terminant ce volume, je me plais à remercier publiquement tous ceux qui m'ont aidé de leurs conseils ou de leurs recherches : M. Victor Gay, qui joignant la plus sûre érudition à une inépuisable obligeance a éclairé pour moi bien des points obscurs des documents archéologiques ; M. Henri Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, qui a bien voulu, à diverses reprises, collationner mes copies et me transcrire plus d'un mot douteux ou oublié ; d'autres, collègues ou antiquaires, qui ont consulté pour moi des ouvrages rares ou introuvables ici. Je ne saurais non plus oublier celui qui avait entrepris et conduit, jusqu'à la fin d'octobre, l'impression de ce livre, le regretté M. Chailland qui, rappelé à Dieu de la façon la plus subite, laisse à son fils de si précieux exemples de travail et de droiture.

Et maintenant, je ferme ce livre, le dédiant à mes enfants : ils ne le liront point de sitôt, mais de leurs petites mains ils le présentent au lecteur.

Laval, décembre 1886.

Digitized by Google

Digitized by Google

# MAHAUT

## COMTESSE D'ARTOIS ET DE BOURGOGNE

## CHAPITRE I

### MAHAUT ET SES ENFANTS

Aucun monument ne nous a conservé les traits exacts de la comtesse Mahaut. Les imagiers du temps s'étaient cependant appliqués plusieurs fois à les reproduire : sur les tympans de l'hôpital Saint-Jacques à Paris, de l'hôpital Saint-Jean à Hesdin, du monastère de Sainte-Claire à Saint-Omer et dans l'église de la Thieulloye à Arras. Seul, ce dernier monument a été l'objet d'une reproduction bien imparfaite, mais non dénuée d'intérêt : c'est un dessin, ou plutôt un double dessin exécuté par Antoine de Sucra, dessinateur des Archiducs (1). Le 22 décembre 1601,

(1) Manuscrit de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles. « Ce 22 dé-
» cembre 1601 s'est transporté vers nous par ordonnance de leurs Altezes, le sieur
» Anthoine de Sucra, et a levé les effigies de nos fondateurs avec certaines inscrip-
» tions de nostre monastère de la Thieulloie aux faubourgs d'Arras. En tesmoin-
» gnage de quoy, j'ay mis mon nom cy dessoubs, an et jour susdit.

» Sœur Magdalaine du Chastel,
» indigne prieuse. »

L'inscription à laquelle il est fait allusion est la suivante, copiée de la main de la prieure :

BIBLIOTH. DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

cet artiste se présenta à la Thieulloye, comme l'atteste un certificat de la prieure Madeleine du Chastel, et y dessina les « deux figures taillées de pierre dans l'église », représentant Mahaut et son mari, Othon, comte de Bourgogne.

Ces statues étaient peintes, et le dessinateur, pour celle de Mahaut du moins, en a noté les couleurs.

La comtesse d'Artois est représentée à genoux, portant dans sa main droite un petit édifice surmonté d'un clocher — l'église de la Thieulloye —; sa main gauche repose sur le cou et l'épaule gauche de sa fille Jeanne figurée aussi à genoux, en moins grandes proportions que sa mère, et ainsi abritée sous son bras et son large manteau. Comme sur son grand sceau, Mahaut a la coiffure des veuves, un couvre-chef ou voilette sur la tête, et sur le menton et le cou une gorgerette ou guimpe : cette pièce est blanche, le couvre-chef « vermeil clair »; le manteau, retenu sur la poitrine par un cordon, est bleu, orné d'écussons d'Artois formant orfroi, doublé d'une fourrure d'hermine; la robe et les manches sont d'un velours bleu semé de fleurs de lys d'or. Sur cette robe Antoine de Sucra a écrit ces mots : « velouz bleu brodes avecques les armes d'Artois », mais ces armes ne sont pas figurées. Aucune annotation relative aux couleurs du vêtement de Jeanne, qui se compose des mêmes pièces que celui de sa mère. Quant à la physionomie de la comtesse, autant qu'il est possible de s'en rapporter au croquis de Sucra, elle apparaît comme une femme grande, bien prise, aux traits réguliers; mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où cette statue dut être faite Mahaut approchait de la soixantaine : peut-être le ciseau du sculpteur a-t-il rajeuni ses

« Ihs ✠ Mā

» Anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo nono : obiit excellentissima » illustris et inclita : atque virtutum moribus insignita et prout ejus vita fore decla- » ravit ita : que baronis erat cognita regisque Francorum sanguine genita : mitis » et devota : humilis matrona dominaque nostra : domina Matildis Attrebatens. » comitissa, Burgondie Palatina : et de Salinis domina : que locum istum constituit » et fundavit : de bonisque propriis quam plurimum hunc dotavit : cujus nobis » esse debet memoria per seculorum secula.

» Amen. »

Antoine de Sucra dessina aussi à la Thieulloye un saint Louis debout, dont la tête a tous les caractères de l'ancien reliquaire de la Sainte-Chapelle de Paris.

Digitized by Google

traits ; peut-être aussi l'œuvre n'a-t-elle été exécutée qu'après son décès.

Les deux sceaux de Mahaut où elle est figurée debout, en robe et en manteau, portant dans l'un un sceptre fleurdelysé, dans l'autre une branche fleurie, ne peuvent guère être considérés comme des portraits.

Mais ces diverses représentations s'accordent toutes pour prêter à la comtesse d'Artois une allure noble et fière, conforme au caractère que révèle l'étude de ses actes. Il faut bien admettre que, dans une certaine mesure, le physique est en accord avec l'âme, et que cette femme, si haut placée dans la hiérarchie féodale, petite-nièce de saint Louis, cousine du roi Philippe-le-Bel, belle-mère de Philippe V et de Charles IV, grand'mère d'un comte de Flandre et d'un duc de Bourgogne, pair de France, s'occupant elle-même de l'administration des comtés d'Artois et de Bourgogne, active et obstinée, fière de son rang et jalouse de ses droits, en même temps que généreuse et bienfaisante, aimant les lettres et favorisant les arts, atteignant, dans sa vie agitée, les extrémités les plus opposées de la fortune, couronnant son gendre roi de France, pleurant son père, son mari, son fils, pleurant sa fille justement diffamée, accusée elle-même de pratiques sacrilèges et de meurtre, chassée de sa terre d'Artois, puis y rentrant en triomphe et semant partout les bienfaits sur ses pas ; il faut bien admettre que cette femme possédait ce je ne sais quoi qui n'est peut-être pas la beauté, mais qui est mieux et plus durable, ce qui inspire aux grands le respect, aux petits la confiance, à tous l'attention.

Avec ses qualités et ses défauts, ses relations et ses goûts, sa haute fortune et ses tristesses, la comtesse Mahaut est un type vrai — vécu, comme on dit aujourd'hui — de la grande dame contemporaine de Philippe-le-Bel, et l'on doit reconnaître qu'elle tenait un rang éminent dans la société des premières années du XIVe siècle. A l'éclat de la naissance, des plus hautes alliances, des relations les plus étendues, elle ajoutait encore cette illustration que donne le renom des actions chevaleresques accomplies au prix d'un sang follement peut-être, mais à coup sûr généreusement prodigué : grâce à Dieu, on a toujours prisé en France ces affolés d'honneur et pardonné leur défaite aux cœurs vaillants. Depuis un demi-siècle, nul des siens n'était mort que l'épée à la

Digitized by Google

main. C'était son grand-père Robert, le premier comte d'Artois, tué à la Mansourah ; c'était son frère Philippe, tombé en 1298 au combat de Pont-à-Vendin, gagné sur les Flamands ; c'était son père Robert II, percé, dit-on, de trente coups de pique à Courtrai, victime de sa témérité, type accompli de vaillance et de générosité chevaleresques :

Le plus franc, le plus debonnaire,
Le plus felon (terrible) vers son contraire,
Le plus hardi en toutes places,
Le mains doutant cops ne menaces,
Et le plus large pour despendre,
Qui fust puis le tems Alixandre,
Entre la gent noble ne vilaine (1).

C'était enfin son mari, le comte Othon, tombé lui aussi sous les coups des Flamands le 17 mars 1303.

Elle était la fille d'Amicie de Courtenay, morte à Rome en 1275, estimée et pleurée de tous, « car elle estoit de grant bonté et sage et de grant parage. » De l'union de Robert et d'Amicie étaient nés trois enfants :

Philippe, l'aîné, marié à Blanche de Bretagne, mort en 1298, laissant pour enfants : Robert, qui épousera Jeanne de Valois ; Marguerite, femme de Louis de France, comte d'Evreux ; Jeanne, mariée à Gaston, comte de Foix ; Marie, mariée à Jean de Flandre, comte de Namur ; et Isabelle, religieuse à Poissy ;

Robert, mort enfant, en Pouille, quelques années après sa mère ;

Enfin Mahaut : Robert paraît avoir été le plus jeune des trois enfants (2).

(1) *La branche des royaux lignages*, v. 13315.

(2) La date de la naissance du comte d'Artois, Robert II, est incertaine. Selon l'*Art de vérifier les dates*, il serait né quelques mois après la mort de son père, en 1250. Dans une lettre du mois d'août 1268, l'abbesse du Vivier, au diocèse d'Arras, déclare qu'elle fera célébrer chaque année un anniversaire le 8 mars jour où le comte Robert a été tué par les Sarrazins et une messe du Saint-Esprit pour son fils le 18 décembre, jour anniversaire de sa naissance. (*Archives du Pas-de-Calais*, A 16.) — En 1263, il est qualifié de « damisel d'Artois » ; en 1267, armé chevalier par son oncle saint Louis ; le 16 juin 1259 (A 14), il avait été fiancé à Amicie de Courtenay, leurs parents promettant de les engager à ce mariage dès qu'ils seraient en âge.

Digitized by Google

Mahaut avait épousé, en 1285, Othon IV, comte palatin de Bourgogne, veuf de Philippine de Bar, alors âgé de près de quarante-cinq ans, compagnon d'armes de Robert II dans ses guerres d'Italie : c'était, lui aussi, une vaillante épée, nature généreuse, chevaleresque aimant à la folie le luxe, les tournois, les périlleuses aventures, tête faible, esprit léger, administrateur incapable, amené par sa vanité et ses ruineuses entreprises à se dessaisir de son comté en faveur de Philippe-le-Bel, qui avait facilement compris tout le parti qu'il pouvait tirer de ce vassal présomptueux et ruiné. En 1291, le roi lui promettait de marier sa fille Jeanne à Louis son fils aîné, héritier de la couronne de France, qui eût ainsi réuni le comté de Bourgogne au domaine royal; si Othon avait un fils, celui-ci devait recueillir le comté paternel, et Jeanne épouser le second fils du roi. En 1295, profitant sans doute de la malheureuse situation d'Othon, exploité par les usuriers et les lombards, il lui payait ses dettes, lui assurait une pension, à ses enfants une rente, et se faisait remettre la province de Bourgogne et promettre la garde des enfants présents et à venir jusqu'à l'âge de dix-sept ans (1).

Mahaut avait eu d'Othon quatre enfants : Jeanne, née avant 1291 ; Blanche, née peu après 1295; Robert, né un peu plus tard; un autre fils, Jean, à une date incertaine : cet enfant, mort au berceau, n'est connu que par son tombeau élevé dans l'église des dominicains de Poligny (2) ; Robert seul est nommé avec ses sœurs dans le testament d'Othon, daté du 13 septembre 1302.

Avant cette époque, les documents sont rares sur Mahaut et ses enfants; on sait seulement qu'elle passait beaucoup de temps en

(1) Clerc ; *Essai sur l'histoire de Franche-Comté.* — Boutaric ; *la France sous Philippe-le-Bel.* — Jules Gauthier, *Invent. des Archives du Doubs.* B 22, 23. — Mahaut devenue veuve conserva, à titre de douaire, l'administration du comté de Bourgogne, excepté d'une petite partie qui fut attribuée en toute propriété à Robert d'Artois en exécution du jugement du 9 octobre 1309.

(2) M. Clerc, d'après Chevalier et Chifflet, donne cette épitaphe du tombeau de Poligny : *Ci gît Robers li premiers fils de monseigneur Othe comte d'Artois et de Bourgogne et seigneur de Salins.* Dans les documents conservés à Arras et à Paris, il n'est fait aucune mention de ce *Robert,* mais d'un *Jehan* à qui sa mère fit élever un tombeau par Jean de Huy en 1315 : « pour la façon d'une petite tombe de marbre pour Jehan jadis fil madame, qui Diex absoille, qui gist a Pouligni. »

Digitized by Google

Bourgogne et à Paris : c'était pour ses enfants l'heure de cette première éducation qui se fait sous les yeux et par les soins de la mère, scènes intimes qui n'attirent pas l'attention des chroniqueurs.

Dans son magnifique livre sur la *Chevalerie,* M. Léon Gautier a peint des plus brillantes couleurs cette enfance du baron et cette vie domestique qui n'était point sans charmes derrière les épaisses murailles du château : ces tableaux ne sont plus à refaire. Et d'ailleurs, au commencement du XIVe siècle, la chevalerie décline comme les poèmes qui avaient chanté ses héros et qui nous ont transmis son idéal. Ce n'est plus dans une œuvre poétique, c'est dans les comptes, dans des documents peu abondants encore, mais précis, que se révèle cette femme restée veuve en 1303 avec ses trois enfants : ce n'est plus la femme idéale des épopées chevaleresques, c'est une femme avec ses vertus et ses défauts, ses malheurs et ses joies, mêlée aux vicissitudes d'un âge où les intrigues et les habiletés sont aussi prisées que les grands coups d'épée.

La veuve occupe dans la société du moyen-âge une situation privilégiée : l'Eglise et la royauté se font un devoir de lui accorder une protection toute spéciale, et, si elle « garde bien son veuvage », elle a droit au respect et à l'aide de tous. Dans une situation critique, Mahaut dit au roi : « Donnez-moi la protection que vous devez à toutes les veuves du royaume, » et c'est ce titre sacré de veuve qu'elle invoque lorsqu'elle demande au pape Jean XXII de la protéger par les censures de l'Eglise contre ceux qui ont pillé ses biens et violé ses droits.

Mais le veuvage n'est rien moins pour elle qu'une retraite : le gouvernement de deux provinces, des procès continuels, des travaux artistiques importants et entrepris sur plusieurs points à la fois, des fondations charitables, des œuvres de piété, des voyages répétés et lointains, des relations étendues, une intervention personnelle dans la politique, dans l'administration, dans les détails les plus intimes de son hôtel, et avec tout cela de nombreuses lectures faites même en route, et, dans ces premières années, l'éducation de ses enfants, voilà une vie active et largement dépensée, telle que la pouvait fournir une nature d'élite, comme caractère et comme intelligence, servie par une santé à toute épreuve.

La rareté des comptes de l'hôtel, pendant les premières années du XIVe siècle, ne permet guère de constater les dépenses faites

Digitized by Google

pour l'éducation des enfants d'Artois : pour les filles d'ailleurs, il n'y avait pas grands frais à porter au budget des dépenses; non que leur instruction fut négligée, mais les devoirs de piété, les notions des lettres, les leçons de broderie, l'équitation, la musique se pouvaient apprendre sous la direction de la comtesse d'Artois, des quelques demoiselles ou des vieux chevaliers qui formaient sa cour.

Quatre ans après la mort de son père, au mois de janvier 1307, Jeanne épousait à Corbeil Philippe, le second fils du roi : elle était âgée de dix-huit ans environ; un an plus tard, à Hesdin, Blanche, sa cadette, beaucoup plus jeune, mais déjà d'une beauté ravissante, épousait le troisième fils de Philippe-le-Bel, Charles, lui aussi renommé pour ses avantages physiques. Blanche était, au dire de Froissart, l'une des plus belles femmes du monde, mais « elle garda mal son mariage et se foursist ». C'est un des plus navrants épisodes de la fin du règne de Philippe-le-Bel, que ces scandales éclatants au sein de la famille royale : de Maubuisson, où il se trouvait alors, le vieux roi donne l'ordre d'arrêter ses trois brus; Marguerite et Blanche sont conduites au Château-Gaillard, Jeanne internée à Dourdan. Celle-ci avait, il est vrai, connu les fautes de ses sœurs, mais pouvait-on lui faire un crime de ne les avoir pas dénoncées? Pour le reste elle se disait innocente et réclamait des juges (1). Le roi fit droit à sa prière; pendant qu'elle était sévèrement surveillée à Dourdan, une enquête scrupuleusement conduite faisait éclater son innocence au grand jour, « dont l'en mena grant joie en France » dit Geffroy de Paris, et le lendemain du jour où fut prononcé ce jugement, à Noël 1314 (2), elle venait reprendre sa place au domicile conjugal.

(1) Por Dieu oez-moi, sire roi, — Qui est qui parle contre moi? — Je dis que je suis preude fame. — Sans nul crisme, sans nul diffame, — Et se nul le veut contredire, — Gentil roy, je vous requier, sire, — Que vous m'oiez en deffendant. — Se nul ou nule demandant, — Me vait chose de mauvestie, — — Mon cuer sens si pur, si haitie, — Que bonnement me deffendrai, — Ou tel champion baillerai — Que bien saura mon droit deffendre, — S'il vous plest à mon gage prendre. (*Chron. de Geffroy de Paris*, v. 6370.)

(2) Sentence du Parlement du 9 octobre 1317 (Godefroy Menilglaise, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, XXVIII, 206.) Mahaut ne douta jamais de l'innocence de sa fille : elle lui envoie des messages à Dourdan ; nulle mention de Blanche et du Château-Gaillard.

Digitized by Google

Pendant ce temps, Blanche, à qui l'on avait rasé la tête, restait enfermée au Château-Gaillard; si sa prison était moins dure que celle de sa belle-sœur Marguerite, détenue à un étage supérieur, où le froid était atroce et d'où elle ne devait plus sortir vivante, elle n'en souffrait pas moins cruellement. Entraînée au mal par Marguerite, cette infortunée jeune femme de dix-huit ans, avouait sa faute et la pleurait avec les accents du plus sincère repentir : tous ceux qui la voyaient en étaient profondément émus (1). Le comte de la Marche, son mari, fut inflexible, et sa prison ne s'ouvrit que lorsque, devenu roi, il eût fait décider par le pape, le 19 mai 1322, la nullité de son mariage, par cette raison que, Mahaut ayant été sa marraine, il existait ainsi entre la comtesse d'Artois et son gendre une parenté spirituelle, empêchement dont il n'avait été demandé aucune dispense (2). Quelques mois plus tard, Charles épousait Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, et Blanche allait s'enfermer à l'abbaye de Maubuisson. Le cloître était le seul asile qui convînt à cette femme déshonorée et repentante; elle y pouvait pleurer près du tombeau de sa fille Jeanne, morte le 18 mai 1320 (3); elle y prit l'habit religieux en 1325, y mourut l'année suivante et fut enterrée dans le Chapitre; là on put voir longtemps au niveau du sol « une grande pierre blanche fort historiée et semée de roses, sans aucune inscription, représentant une religieuse » (4) : c'était, dit-on, la tombe de Blanche d'Artois.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, après la catastrophe de 1314, le nom de Blanche ne figure plus au chartrier d'Artois : aucun compte ne mentionne une dépense faite à son occasion, aucun acte ne signale son existence; le testament de sa mère, rédigé le 15 août 1318, n'a pas un souvenir pour elle. Mahaut se rendait chaque

(1) *Geffroy de Paris*, v. 6310 et sq.

(2) Les dispenses de mariage accordées par Clément V le 24 mai 1307 ne contiennent, en effet, aucune allusion à ce fait. (A, 53, dans un vidimus de Philippe-le-Bel du 23 sept. 1307.) — L'enquête de 1322 fut faite par Etienne de Bourret, évêque de Paris, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, et maître Geoffroi du Plessis, notaire du pape : ils n'entendirent Blanche que par procureur. (*Archives nat.*, J 682.)

(3) *Gallia christiana*, VII, 931. — Enterrée en la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste, où l'on déposa, en 1328, les entrailles de Charles-le-Bel, selon le désir exprimé par ce roi.

(4) Dutilleux et Depoin : *L'abbaye de Maubuisson*, II, 131.

Digitized by Google

année plusieurs fois à l'abbaye de Maubuisson : elle a pu, elle a dû, de 1322 à 1326, y rencontrer Blanche. La paix se fit-elle alors entre la mère irritée et la fille coupable? En l'absence absolue de documents, il est permis de supposer que la mère finit par pardonner à sa fille une honte si pleurée et si expiée.

Le nom de Jeanne ne quitte guère les comptes de l'hôtel. Dans son enfance, on trouve pour elle comme pour sa sœur Blanche, l'achat de diverses étoffes, d'objets de mercerie, parfois de médicaments. L'une des deux sœurs, Jeanne, je crois, est gravement malade en 1304, au bois de Vincennes : Mahaut la fait soigner par maître Girard de Haute-Oreille, physicien et homme de confiance d'Othon de Bourgogne; elle envoie en hâte un pèlerin à Saint-Jacques en Galice; elle fait porter des cierges à Saint-Denis, à Notre-Dame, à Sainte-Geneviève, à Saint-Maur, à la chapelle du roi; elle fait distribuer d'abondantes aumônes aux pauvres et aux communautés de Paris « pour prier que Diex li donast santé, » puis elle entretient à l'hôtel pendant huit jours un ménestrel chargé de jouer de la harpe devant la jeune malade.

Jusqu'en 1314, on trouve de temps à autre les comtesses de Poitiers et de la Marche parmi les hôtes de leur mère. A partir de 1315, Jeanne y figure seule; elle y vient souvent avec son mari pendant le règne de Louis X; reine elle y paraît encore; puis devenue veuve, ramenée auprès de sa mère par cette commune infortune, elle y devient assidue, et cette courte mention « la royne de France » se trouve à chaque instant dans les noms des personnes qui ont dîné à la table de Mahaut. Elle passait alors beaucoup de temps dans le comté de Bourgogne dont elle était l'héritière, où elle était justement vénérée; elle avait associé son nom à celui de son mari dans cette ordonnance de 1319, où accordant leur protection aux laboureurs de Bourgogne, tous les deux témoignaient de sentiments si élevés et d'un si sincère amour de leur peuple (1); elle se faisait l'auxiliaire et l'émule de sa mère dans ses œuvres de charité, affranchissant les serfs, fondant des chapellenies, des hôpitaux; elle avait fait de Gray son séjour favori, « relevant cette ville incendiée, lui donnant des franchises, appelant de Paris des

(1) *Recueil des Ordonnances*, I, 701.

Digitized by Google

fabricants drapiers, premiers commerçants de cette ville, dont le port a été dès lors si renommé (1). »

Dès 1304, Robert a son hôtel (2) gouverné par deux gentilhommes dignes d'occuper ce poste de confiance, Thibaud de Mauregard, chevalier, et Jean de Vellefaux, écuyer. Le premier avait accompagné le comte d'Artois dans diverses expéditions et passé trois années en Pouille (1296-1299) comme son représentant; son père, Simon, avait gouverné l'Artois de 1292 à 1296 pendant l'absence de Robert II; un Pierre de Mauregard est bailli d'Hesdin en 1293. Jean de Vellefaux restera pendant plusieurs années encore chargé du service de l'hôtel, et Mahaut reconnaissante lui constituera une rente viagère de 20 livres parisis.

Sept ou huit familiers et valets et une femme, Jeannette la lavandière, sont attachés à l'hôtel; un enfant de noble famille, Guillaume de Vienne, partage l'éducation et les jeux du jeune Robert. Il semble que, sous plus d'un rapport, les deux enfants aient été traités avec une véritable égalité; ainsi, des mêmes étoffes on leur fait à chacun un doublet, puis une robe de trois garnements fourrée de menu vair (3). Plus tard, Guillaume reçoit à peu près les gages d'un chevalier.

Après 1310 les comptes de l'hôtel sont tenus par Pierre Bruyère, chapelain. On trouve alors auprès de Robert un ou deux chevaliers aux gages de la comtesse d'Artois : Simon de Cinq-Ormes, an-

(1) Clerc, *Hist. de la Franche-Comté*, II, 26.

Jeanne avait eu de Philippe-le-Long : Jeanne, née en mai 1308 (A 242), mariée en 1318 à Eudes IV, duc de Bourgogne; — Marguerite, mariée à Louis de Nevers, comte de Flandre; — Isabelle, à Guigne VIII, dauphin de Viennois; — Blanche, religieuse à Longchamp; — Louis, né en juin 1316, mort en 1317, le 18 (*Continuateur de Nangis*) ou le 24 février (*Chron. parisienne anonyme* publiée par M. A. Hellot), inhumé aux Frères Mineurs de Paris. Bernard Guy (*Histor. de France*, XXI, 726) l'appelle Philippe.

(2) Le premier compte que je connaisse est conservé au ms. fr. 6217 de la Bibl. nat. Il porte cette mention : *Compotus expensarum hospitii Roberti primogeniti domine comitisse, videlicet a XI decembris anno MCCC quarto usque per totum XVII novembris sequentis per intervalla, factus per dominum Th. de Mauregart, militem, et Johannem de Villefal, armigerum.* — Lorsque Robert est avec sa mère, la comptabilité de son hôtel cesse pour ne reprendre qu'après leur séparation.

(3) *Doublet*, robe de trois *garnements*, *menu vair*, etc. Voir ces mots au Glossaire, à la fin du volume.

Digitized by Google

cien compagnon d'armes de Robert II, capitaine de sa marine en 1294 et 1295, bailli de Domfront en 1299, renversé de cheval à la bataille de Courtrai, mort en 1315 (1), Guillaume de Moulins, Isaac de Wierre, tous hommes recommandables par leur passé et par leur dévouement. Robert passe du reste, à des intervalles irréguliers, la plus grande partie de l'année auprès de sa mère. Un compte de 1309 mentionne les gages de « mons. Henri maistre Robert », Henri de Besson, originaire du Bourbonnais, chevalier, père de famille, auquel Mahaut fit faire en 1311 de solennelles obsèques, chargé sans doute de diriger l'éducation du jeune Robert.

Son instruction dut être celle qui se donnait alors à un enfant noble destiné à tenir une épée et à gouverner d'importants domaines. Un compte d'Hesdin, de 1305, mentionne un travail exécuté à « l'abece Robert » (2), sans doute son alphabet; un peu plus tard il a ses heures, ses « privées oroisons », enluminées, et enfermées dans un petit fourreau de cuir afin de les porter plus facilement en voyage (3). On avait d'ailleurs, à la cour d'Artois comme à la cour de France, le goût des lettres, et volontiers l'on se plaisait dans le commerce des poètes et des savants : l'éducation de Robert dut se ressentir de cette influence.

Mais en même temps qu'il apprend à lire, il est initié à ces jeux qui sont pour les chevaliers de sérieuses occupations, les tables, ou trictrac, et les échecs. « Pour la table monsgr que on lit fist pour aprendre, pour la façon et pour l'enluminer, xx s. », telle est la première mention du jeu de tables, en 1305 ; son père lui avait légué son échiquier d'argent, mais on en achète un autre moins précieux, et dès 1308, Robert sait perdre son argent à ces nobles jeux dans les parties qu'il soutient à la cour du roi, au bois de Vincennes.

De bonne heure aussi on monte à cheval ; en 1305, l'enfant voyage encore en litière, il est vrai qu'il a été assez gravement malade pen-

(1) Robert fait célébrer pour lui un service à Hesdin dans l'été 1315.

(2) *Arch. nat.*, KK. 393. — Por faire une taulette couliche pour l'abece Robert.

(3) Pour rapparellier les eures monseigneur a Arras, III s. II d. (1305. — Ms. fr. 6217.) Pour un petit forriau de cuir pour les privées oroisons Robert, XVIII d. Pour enluminer lesdites oroisons, IIII s. (A 342.)

Digitized by Google

dant l'hiver, et son jeune âge ne lui permet guère encore de surmonter les fatigues d'une longue route par des chemins accidentés; mais déjà un de ses valets est désigné par le titre de « valet des palefrois » : le palefroi est le cheval à l'allure douce qui convient surtout aux femmes et aux enfants; c'est un présent que lui feront les bourgeois de Saint-Omer en 1309. En 1308, maître Pierre, le tailleur, lui fait « une sele basse » pour chevaucher; mais en 1311, il a une « selle de painture » (1). Il en est des armes comme de l'équitation : elles devaient de bonne heure être familières au jeune baron, de la façon dont tout s'apprenait au château féodal, sans grande leçon, sans grand bruit, par une initiation naturelle et, pour ainsi dire, de tous les instants. Robert assiste, comme spectateur, à plusieurs tournois, mais en 1314 il revêt l'armure de fer (2) et prend part, avec la noblesse d'Artois, à la chevauchée de Saint-Omer, qui ne fut, il est vrai, qu'une démonstration armée. L'année suivante, il est à l'ost du roi contre les Flamands, expédition lamentable, où l'armée française dut se retirer sans combattre, vaincue par les pluies torrentielles qui, dans ce pays boueux, avaient entravé ses mouvements (3). Mahaut, à qui les guerres de Flandre ont coûté tant de pleurs, envoie aussitôt demander des prières pour son fils et ses compagnons d'armes (4). En 1316, il essaie de tenir tête avec quelques fidèles aux confédérés d'Artois; enfin, au mois de janvier 1317, il assiste avec sa mère au sacre de son beau-frère Philippe, roi de France.

La chasse est presque un apprentissage de l'art de la guerre, et

(1) Pour III selles de painture pour Robert, son chevalier et Guillaume de Viane. VIII lb. (A 280.)

(2) Ce n'est peut-être pas pour la première fois; mais les comptes de l'hôtel Robert manquent de 1310 au printemps de 1314.

(3) Récit de cette triste campagne dans les *Grandes chroniques*. — Itinéraire suivi par Robert : le 1er septembre il quitte Arras, se rend à Lens, et le 2 est « au soir devant Lille » ; 3, 4, 5 sept., « en l'ost à Bondues » ; 6, « en l'ost à Mouqueron » ; 7, « à Ronc en l'ost » ; 8, « en l'ost à Mousseron » (Mouscron); 9, 10, « en l'ost à Pilepont » ; 11, 12, « en l'ost à Menin devant Courtray » ; 13, 14, 15, 16, à Tournay ; 17, à Seclin et Lens ; 18, retour à Arras. (A 342.)

(4) A Sauchoy que li baillius envoia as abbés de S. Andriu de Dommartin et al abbesse de Willencourt et as couvens de ches mesmes lius que il priassent por Robert d'Artoys et por ses gens qui estoit en l'ost, XVIII d. (A 333.)

Digitized by Google

Robert paraît s'y donner volontiers : il chasse dans les bois d'Hesdin, de Tournehem, d'Eperleques, parfois en nombreuse compagnie : « chacièrent aveques Robert grant foison de chevaliers et d'escuiers » (16 novembre 1314).

Le côté religieux ou moral de l'éducation ne pouvait être négligé. « L'enseignement religieux, dit très justement M. Léon Gautier, avait cela d'excellent qu'il ne constituait pas alors un enseignement spécial. » La mère n'avait garde de manquer à son devoir, et plaçait elle-même les premières prières sur les lèvres de son enfant ; les pratiques religieuses ne laissent guère de traces dans les comptes, cependant on trouve quelques mentions qui se rapportent à l'éducation chrétienne du jeune Robert. C'est ainsi qu'il a successivement pour chapelain Pierre Le Normand et Pierre Bruyère, qu'en 1305 on place dans sa chambre « un scelet à mettre yaue benoite », qu'on le voit en maintes circonstances faisant des offrandes aux églises, des aumônes aux pauvres et aux malades. Le jour de l'Annonciation 1305, il offre à la Vierge deux cierges de deux livres ; chaque jeudi saint il donne à manger à treize pauvres, et chacun d'eux à son départ reçoit quatre deniers ; le même jour, on compte quinze sous pour « XIII chandeles que on mest en l'erche » : ce sont les cierges de l'office des Ténèbres. En 1308, il va au Lys faire célébrer un service pour son père ; en 1309, il se rend à Souchez, pour tenir sur les fonts la fille de Jean de Maignelers et de Marguerite de Souchez ; le 24 août 1314, avant de partir en campagne, il va faire une « offrande » à Saint-Georges-d'Hesdin ; on le trouve d'ailleurs en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, à Saint-Denis en France, aux divers sanctuaires qu'il rencontre sur son passage lorsqu'il se rend en Bourgogne avec sa mère.

Un trait de cette éducation, qui du reste est commun aux hommes de ce temps, est une extrême curiosité : Robert visite ce qu'on lui signale d'intéressant ou d'amusant sur sa route : il va voir des arbalétriers qui tirent au jay en la garenne d'Hesdin ; il reçoit le roi des écoles à Hesdin et à Arras ; il va visiter la nef d'un marin de Calais, un moulin, le beffroi et les cloches de Troyes, le lion et le léopard du roi (1). Il s'arrête devant un danseur de corde, fait chanter ou jouer

(1) Le dimenche XXVIIIe jor de mars, que mons. ala veoir les arbalestiers qui tiroient au jay en la garenne, que on lor donna, VII s. Le XXXIe jor de mars, donné au roy

Digitized by Google

des ménestrels, se promène en bateau, achète des oiseaux, une cage pour les enfermer, joue à la paume, se déguise à l'aide de « faux visages » que fabrique le peintre Jacques de Boulogne, se fait arranger par son barbier « petiz cheveux et toupins » pour s'amuser (1), etc. : voilà les distractions de cet enfant.

Avec cela des relations pleines de courtoisie : on lui fait part des naissances illustres, des réceptions de nouveaux chevaliers (2) ; il envoie prendre des nouvelles, en 1305, de son cousin Robert, malade à Boulogne ; il reçoit à sa table les plus nobles personnages du temps ; il est l'objet d'une affection toute spéciale de son oncle Hugues de Bourgogne, qui le vient visiter lorsqu'il est souffrant et lui lègue des terres considérables. En 1306, des pourparlers sont engagés pour son mariage, avec Eléonore, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, et de Marguerite, sœur de Philippe-le-Bel : Edouard, par acte du 8 mai, avait donné ses pouvoirs à Jean de Chalon, sire d'Arlay, Othon de Grandson et Jean de Bar ; Mahaut, le 23 mai, avait choisi pour ses représentants les deux premiers et Henri de Sully, son cousin (3). J'ignore quelle circonstance fit échouer ce projet d'union.

Robert figure du reste rarement dans les chartes. En janvier 1305, Mahaut traite, tant en son nom qu'en celui de son fils, comte de Bourgogne, avec les habitants de Besançon au sujet de leurs privilèges ; dans un acte du 5 novembre 1309, Mahaut s'engage à faire ratifier certaines conventions par son fils « lorsqu'il sera en âge » ; or, la majorité était alors fixée à quatorze ans, et cet état de tutelle suffit à expliquer l'absence du nom de

des escoles de Hedin qui vindrent veoir mons., VII s. (1305). — Doné à Kalais a ung marin que Robert entra en sa nef, V s. (1309). — Donné à la fame l'aguete de Troies du commandement Robert qui ala voir le beffroi et les cloches, IIII s. (1315).

(1) Le mercredi Xe jor de mars, por un barbier qui fist à mons. petiz cheveux et a ses compagnons, et por toupins a lui jouer II s. IIII d. (1305 — *Bibl. nat.*, ms. fr. 6217.

(2) Le Xe jour de décembre fu donné à I valet qui aporta lettres à Robert de la chevalerie du bastart le duc de Brebant, VIII s. (1309 — A 261.) — A I hyraut qui aporta nouvelles de la chevalerie mons. Jehan de Chastillon, XLVIII s. (1312 — A 293.) — Le premier est l'un des bâtards de Jean II, duc de Brabant ; le second, Jean de Chatillon, devenu comte de Saint-Pol en 1317.

(3) Rymer, *Fœdera*, pars III, pag. 52. — Godefroy, 2e *Cartul. d'Artois*, pièce 360. Les 2e et 3e *Cartulaires d'Artois* étant perdus, je cite l'inventaire qu'en fit Denis Godefroy de 1786 à 1788.

Digitized by Google

Robert dans les actes publics. Le 15 février 1316, il reçoit de Jean de Vienne, sire de Mirebel, l'hommage du château de Reculot (1).

Il n'avait pas encore été reçu chevalier, lorsque la mort le vint frapper à Paris dans l'hôtel d'Artois de la rue Mauconseil, aux premiers jours de septembre 1317 (2) : il avait environ dix-huit ans. Il mourait au moment où sa mère luttait contre Robert de Beaumont pour soutenir ses droits à la succession d'Artois, et répondait à une accusation de sortilège et de meurtre suscitée par le même adversaire, prétention et accusation dont elle allait du reste bientôt triompher.

Le 11 septembre, Mahaut adressa une lettre circulaire aux évêques, abbés, doyens, curés, chapelains, à tous les monastères, à tous les ecclésiastiques des comtés d'Artois et de Bourgogne, sollicitant leurs prières pour l'âme de son fils unique et bientôt, de toutes parts, lui arrivèrent des lettres exprimant les sentiments de condoléances du clergé et des monastères d'Artois et de Bourgogne, qui promettaient d'associer à leurs prières et à leurs bonnes œuvres le souvenir du jeune défunt.

Pendant deux jours, dix-huit valets crièrent par les rues de Paris la mort de l'héritier d'Artois; des pèlerins furent envoyés à Chelles, à Luzarches, à Saint-Dizier de Langres, à Saint-Jacques en Galice, à Saint-Louis de Marseille; de nombreuses aumônes furent distribuées aux maisons-Dieu, et aux pauvres de Paris : l'hôtel-Dieu reçut le lit et la chambre du pauvre enfant; puis son corps fut solennellement déposé en l'église des Cordeliers (3). Quelques semaines plus tard, sa mère confiait au sculpteur parisien, Pépin de Huy, le soin de lui élever un tombeau. Cette œuvre, déposée aujourd'hui en l'église abbatiale de Saint-Denis, nous a conservé les traits nobles et réguliers de cet adolescent dont le passage dans la vie avait été si rapide, et qui la quittait au moment où tout semblait lui promettre une brillante destinée.

(1) 2e *Cartul. d'Artois*, n° 255. — *Art de vérif. les dates :* comtes de Bourgogne.

(2) Les comptes de l'hôtel manquent pour 1317, et avec eux les détails sur la maladie et les derniers moments de Robert.

(3) Compte des obsèques de Robert, lettres de condoléances, etc. : *Le tombeau de Robert l'enfant aux Cordeliers de Paris.* (*Mém. de la Société de l'hist. de Paris*, VI, 290.)

Digitized by Google

# CHAPITRE II

## THIERRY D'HIREÇON. — ROBERT D'ARTOIS

Si l'on veut esquisser avec quelque exactitude la physionomie historique de la comtesse Mahaut, il est indispensable d'étudier un instant deux de ses contemporains qui eurent à des titres différents une influence considérable sur son existence, Thierry d'Hireçon et Robert d'Artois.

Celui-ci était, on l'a vu, le fils de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne ; il semblait né pour les actions d'éclat, et révéla en plus d'une circonstance les brillantes facultés dont il était doué ; mais attaché de bonne heure à la coterie des Valois, qui représentait à la fin du règne de Philippe-le-Bel la réaction féodale, conseillé et dirigé par quelques ambitieux, il consume une partie de sa vie à revendiquer contre sa tante le comté d'Artois, d'abord en essayant de provoquer en sa faveur une interprétation juridique de la coutume d'Artois, puis en se servant de pièces fausses et de témoignages plus que suspects. Perdant son procès sur tous les terrains, condamné comme faussaire, traître à son roi et à sa patrie, il s'en va périr dans les rangs des Anglais qu'il conduisait contre la France (1).

Tout autre est Thierry d'Hireçon. Intelligent, ambitieux, cupide, capable de conduire une politique, et de diriger même honnête-

(1) Son fils, Jean sans Terre, lava cette honte, continuant les généreuses traditions de ses aïeux : rentré en grâce auprès du roi de France, il combattit à Poitiers et fut tué à Roosebeke en 1382.

Digitized by Google

ment un gouvernement, d'un dévouement absolu d'ailleurs à ses maîtres, il est un des types de ces clercs que l'on trouve au commencement du XIVe siècle mêlés aux affaires publiques, avec une influence d'autant plus réelle que leur conscience était plus facile et leur action plus habilement dissimulée.

Originaire de la petite ville d'Hireçon ou Hérisson, *Hiricio,* Thierry Larchier d'Hireçon avait sans doute suivi à la cour d'Artois Agnès de Bourbon, seconde femme de Robert II; de bonne heure il est qualifié de chanoine d'Hireçon et chargé, avec Simon de Mauregard, de la procuration du comte d'Artois dans son procès avec Robert de Clermont au sujet de la succession d'Agnès de Bourbon (1); puis il exerce les fonctions de trésorier de l'hôtel du comte. C'est en cette qualité qu'il l'accompagne dans son expédition de Gascogne en 1296; il figure à l'ost devant Lille l'année suivante, fait partie des commissions chargées de vérifier les comptes des baillis artésiens; en 1299 et 1300, il est désigné comme « clerc du roi et du comte d'Artois; en 1302, il est à Courtray et a deux chevaux tués sur le champ de bataille.

Dans les dernières années du XIIIe siècle, il est en relation avec Nogaret, Guy Mouchet, mêlé à la politique secrète de Philippe-le-Bel, à laquelle du reste le comte d'Artois n'est point étranger (2). Le 10 mars 1303, le roi donne pouvoir à Thierry d'Hireçon, Guillaume de Nogaret et Jacques de Gesserin de contracter en son nom des alliances avec toutes personnes ecclésiastiques ou séculières, nobles ou autres, de confirmer tous traités et de promettre des subventions et secours; le 12, il leur adjoint Jean Mouchet, et les autorise à donner telles sommes d'argent qu'ils jugeront convenables aux personnes qui par leur dévouement auront mérité sa munificence (3) : par une coïncidence qui ne pouvait être fortuite, le même jour se réunissait au Louvre, en présence du roi, cette assemblée célèbre où Guillaume de Nogaret, dans un réquisitoire préparé à l'avance, accusa Boniface VIII des crimes les plus odieux, et sut se faire

(1) Mariée en 1277, morte sans enfants en 1283.

(2) Le 4 novembre 1295, Philippe-le-Bel mande à Mouchet Guy, son valet et receveur, de payer au comte d'Artois 20,000 livres tournois « que nous li devons pour aucunes causes secrètes que nous ne voulons mie que plusieurs sachent. » (A 40.)

(3) A 49.



Digitized by Google

approuver par les assistants. Quelques jours plus tard, Thierry recevait, avec les mêmes, la mission de se rendre en Italie auprès de Boniface VIII, et bientôt se consommait l'attentat d'Anagni.

Les missions secrètes se paient d'habitude assez grassement, et Thierry avait reçu avec une abondance extraordinaire des richesses et des dignités qui prouvaient quel prix on attachait à ses services et peut-être à sa faveur. En 1299, l'évêque d'Auxerre, Pierre de Mornay, lui écrit qu'il est nommé chanoine d'Arras en vertu de la grâce accordée par le pape à Philippe-le-Bel de nommer à une prébende vacante dans chaque cathédrale ou collégiale de son royaume ; en 1302, il reçoit du comte d'Artois une prébende dans la collégiale de Lens ; en 1307, du roi, la prébende de la cathédrale de Bourges devenue vacante par la consécration de Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre ; en 1308, il est nommé chanoine de Lillers et de Térouanne ; en 1309, d'Amiens ; en 1312, d'Aire ; en 1316, de Laon, par le pape Jean XXII qui, l'année suivante, le nomme son chapelain. Il obtient d'ailleurs du Saint-Siège des dispenses de résidence, et en outre, du pape Clément V, un délai de trois ans pour la prêtrise (21 janvier 1312), puis, de Jean XXII, un nouveau délai de cinq ans (12 octobre 1316), encore que sa prévôté d'Aire entraîne charge d'âmes. Les nobles et austères devoirs du sacerdoce ne l'attirent pas, et ses contemporains ont cru qu'il mêlait aux soucis de la politique certaines faiblesses auxquelles Jeanne de Divion ne fut pas étrangère.

Outre les prébendes et les chapellenies, honneurs qui n'étaient pas sans profit, Thierry reçoit à titre de dons de riches domaines, et en achète d'autres sur les économies de sa rapide fortune : en quelques années, il a un hôtel à Paris, rue Mauconseil, des terres et maisons à Remy, Montsorel, Wagnonlieu, Houdain, Gosnay, Roquetoire, Sailly, et ailleurs en Bourbonnais et en Artois. Dès l'année 1303, il achète de la ville de Compiègne, au prix de 3.200 livres, une rente viagère de 400 livres, somme égale à celle que lui donne annuellement la comtesse d'Artois ; en maintes circonstances, surtout dans les premières années du XIVe siècle, il prête à bons deniers aux villes et aux monastères : ses coffres fournissent toujours l'argent nécessaire à prêter, à acheter, sans paraître jamais se vider.

En même temps, sa famille s'enrichit des faveurs de la comtesse

Digitized by Google

d'Artois et l'enserre de tous côtés : son frère Pierre est successivement bailli de Charny et d'Arras; sa sœur Agnès épouse Thomas Brandon, bailli d'Arras, et reçoit une rente viagère; son frère Denis est trésorier de l'hôtel; son neveu Guillaume est valet et pannetier de la comtesse; Denis, un autre neveu, valet de l'hôtel, épouse Isabeau, fille du châtelain d'Arras, et hérite de ce fief; trois autres neveux, Jean, Robert et Deniset, figurent ensemble parmi les « familiers » à gages de l'hôtel; ses nièces, Mahaut et Béatrix, demoiselles de la comtesse, sont richement dotées; et tous ont part à ces distributions de draps, de robes, de joyaux, où se plaisait la fastueuse générosité de la comtesse d'Artois. Jamais, au dire des coalisés de 1315, on n'avait vu plus florissant népotisme et plus insolente fortune. Mahaut, il est vrai, n'eut pas de serviteurs plus dévoués, et quoique Thierry n'eut d'autre titre officiel que d'être « du conseil madame », il était en fait le véritable ministre d'Etat, l'homme indispensable de son gouvernement (1).

On a dit que la comtesse d'Artois était attachée à Thierry par la crainte de lui voir dévoiler un secret terrible : Thierry aurait connu, caché, puis fait disparaître ces « convenances de mariage » qu'invoquera, en 1329, Robert d'Artois pour revendiquer contre sa tante l'héritage de son grand-père (2).

Au dire des témoins produits après la mort de la comtesse Mahaut, ces convenances, par lesquelles Philippe d'Artois devait transmettre à ses enfants le comté d'Artois, par le bénéfice de la représentation féodale, au cas où il viendrait à décéder avant son père, auraient été lues au moment de son mariage avec Blanche de Bretagne, en novembre 1281, dans l'église Saint-Eustache de Paris, en présence d'une immense assemblée, des comtes de Blois et de Saint-Pol, du connétable de France, du maréchal de Champagne, puis ratifiées par le comte d'Artois, qui se trouvait alors

(1) « Malgré tout son grand pouvoir, Enguerran de Marigny n'avait d'autre titre que celui de chambellan du roi. » Boutaric, *Philippe-le-Bel*, 423.

(2) Cette thèse est soutenue par le savant historien belge M. le baron Kervyn de Lettenhove, qui présente d'une façon très séduisante un ensemble de preuves morales tendant à établir que ces actes ont existé et que, par conséquent, Robert était le légitime propriétaire du comté d'Artois. — *Le procès de Robert d'Artois ; notice par M. le baron Kervyn de Lettenhove.* (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tom. X et XI.)

Digitized by Google

en Italie (1). « Deux doubles de ces *convenances,* dit M. Kervyn de Lettenhove, avaient été scellés : l'un fut déposé au trésor des chartes du roi ; l'autre à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, sous la garde de Thierry de Herisson, clerc de Robert d'Artois. » Ce sont ces actes lus devant tant de témoins, gardés en double exemplaire, d'une importance si considérable, que l'on ne retrouvera jamais, que l'on ne songera même à rechercher et à invoquer qu'un demi-siècle après le moment de leur rédaction !

Dix ans plus tard, Philippe-le-Bel, traitant avec Othon IV de Bourgogne du mariage de leurs enfants, prévoit le cas où Mahaut, alors comtesse de Bourgogne, hériterait du comté paternel : or, cet évènement ne pouvait se produire que si Philippe mourait avant son père et si ses enfants n'avaient pas le droit de le représenter pour recueillir l'héritage du comté d'Artois. Mais peut-on supposer que Philippe-le-Bel ignorât le contrat de 1281 lu publiquement à Paris et déposé en son trésor des chartes ?

En 1302, après la mort de Robert II, sa fille et son gendre sont mis en possession du comté d'Artois, et ce n'est qu'en 1307 que Blanche de Bretagne et son fils Robert attaquent la comtesse Mahaut ; les deux parties jurent alors sous des peines sévères de s'en remettre au roi du jugement de leur querelle. Le débat ne porte que sur un point de droit coutumier et sur une requête conditionnelle formée par le fils de Philippe d'Artois ; Mahaut soutient que le comté d'Artois lui appartient parce qu'elle était la plus proche parente au moment de la mort de son père (2) ; Robert le réclame parce qu'il représente son père, fils aîné du comte d'Artois ; en même temps il forme une demande subséquente : si son droit à la succession d'Artois n'est pas reconnu, il veut qu'on lui fasse provision de 4.000 livres tournois de terre dudit comté, dont les arrérages et ceux de la terre de Domfront lui doivent alors être payés à compter du jour de la mort de son père, ceci en vertu des conventions

(1) En 1281, Robert II était en France (A 27), il ne partit qu'à la fin de 1282 pour le royaume de Naples, où il avait fait antérieurement un premier séjour.

(2) Lancelot (*Anc. Acad. des Inscriptions,* X) cite plusieurs exemples antérieurs au XIVe siècle de l'application de ce point de droit coutumier en Artois.

Digitized by Google

passées entre ses grands-pères paternel et maternel (1). Voilà donc invoquées et réduites à leur juste valeur les conventions matrimoniales faites entre le comte d'Artois et le duc de Bretagne : elles prévoyaient précisément l'éventualité où, par suite du prédécès de Philippe, Mahaut hériterait du comté d'Artois, et dans ce cas une compensation devait être assurée à Blanche de Bretagne et à ses enfants.

Ainsi en décida Philippe-le-Bel par son jugement du 9 octobre 1309, qui confirmait Mahaut dans la légitime propriété du comté d'Artois et accordait aux enfants de Philippe d'Artois les terres de Domfront, de Conches et du Berry et de très fortes sommes d'argent.

Cinq ans se passent ; la mort de Philippe-le-Bel est le signal d'une réaction dirigée par le comte de Valois contre la politique et les principaux agents du feu roi ; Robert d'Artois, qui va bientôt épouser Jeanne de Valois, saisit cette occasion de revendiquer le comté d'Artois à la fois par les moyens juridiques et par la force des armes : il soutient les confédérés dans leurs plaintes contre l'administration de la comtesse Mahaut et de Thierry d'Hireçon — deux survivants du gouvernement passé, — il les excite aux mesures violentes et les prépare à le reconnaître bientôt comme le légitime comte d'Artois. On connaît la lettre insolente qu'il adresse à sa tante « comtesse de Bourgogne » pour lui notifier qu'il va s'efforcer de recouvrer le plus tôt possible cet héritage qu'elle retient contre son droit (2). Puis il lance deux comparses, qui accusent Mahaut d'avoir

(1) Dicentes et asserentes dictum comitatum ad nos pertinere ex successione avi nostri predicti et representatione patris nostri predicti, qui primogenitus ejusdem avi nostri fuerat et ante ipsum avum decesserat, nobis relictis, propter quod dicebamus nos, representando personam patris nostri, debere predicto avo nostro succedere in comitatu predicto ; quod si forsan dictus comitatus ad nos pertinere non posset, nobis debebat fieri provisio quatuor milium librarum turonensium terre de comitatu predicto ex conventionibus habitis inter dictum avum nostrum paternum et avum nostrum maternum gratia matrimonii contracti inter patrem et matrem nostros predictos, que necnon et arreragia provisionis hujusmodi et terre Dompni Frontis a tempore mortis dicti patris nostri nobis reddi et solvi debere in casu hujusmodi dicebamus, si ad nos non pertineret comitatus predictus. (A 61. — Acte du 6 oct. 1309.)

(2) A très haute et très noble dame, Mahaut d'Artoys, comtesse de Bourgogne, Robert d'Artoys, chevalier. Comme vous aiez empeschié à tort mon droit de la conté d'Artoys, dont moult me poise et à touz jours pese, laquelle chose je ne puis ne

Digitized by Google

usé de sortilège envers son gendre Philippe et d'avoir empoisonné le roi Louis X. Devenu roi, Philippe-le-Long consent, malgré l'autorité de la chose jugée, à examiner les droits de Robert au comté d'Artois : c'était un premier témoignage de son impartialité. Après de longues vicissitudes de procédure, le roi, par jugement en parlement rendu au mois de mai 1318, confirme la sentence de son père qui adjugeait le comté d'Artois à Mahaut, déclare que l'on s'en tiendra à la convention d'Amiens pour la réparation des dommages causés à la comtesse par les confédérés d'Artois, la déboute de toutes réclamations ultérieures, et commande « asdites parties que toutes rancunes et toutes felonies, se aucunes en avoient eu entre eaus et leur gens, cessassent du tout, et que ledit Robert amast ladite contesse comme sa chiere tante, et ladite contesse ledit Robert comme son bon neveu. » Tous les deux jurent d'exécuter ce jugement, auquel souscrivent Jean de Bretagne, comte de Richemont, les comtes de Namur, de Valois, d'Evreux, de la Marche, de Clermont, Philippe et Charles de Valois.

Dans ce second jugement, comme dans le premier, aucune allusion aux convenances de 1281 qu'aurait soustraites Enguerran de Marigny et détenues Thierry d'Hireçon. Et cependant les temps étaient favorables pour accuser ces coupables : on venait de pendre Marigny, et les nobles confédérés d'Artois, rejetant sur Thierry tous les abus dont ils se plaignaient, lui réservaient le même sort.

Celui-ci, il est vrai, ne s'était pas laissé surprendre. Au moment même où Louis X (12 juillet 1315) ordonnait une enquête sur les réclamations de la noblesse d'Artois, Thierry se faisait donner par le clergé et par les communes les plus élogieux certificats.

C'est l'abbé et le couvent de Choques qui, requis par la comtesse d'Artois de dire s'ils avaient « cause de plaindre ou de doloir du prevost d'Ayre, qu'elle en feroit droit hastieu et plain », déclarent n'en pas avoir, « ainçois l'avons trouvé en tout le tans que il a conversé et aministré, gouverné ou pais d'Artois, en toutes nos besoignes et de notre eglise, juste et droiturier, et aussi sans coust et sans kerke, ne n'avons veu en la

ne veil plus souffrir, si vous fais savoir que je ivée à mettre conseil et à recouvrer le mien le plus tost que je pourrai. (22 sept. 1316 — A 61.)

Digitized by Google

personne dudit prevost fors que bien et honneur, et pour preudomme l'avons tenu jusques à chi, et tenons encore. » Ce sont les échevins d'Aire qui attestent n'avoir fait et ne vouloir faire « alliances aucunes as nobles de la comté d'Artois que on dist alliés »; quant au prévôt d'Aire « nous desirons de tous nos cœurs que il soit nos gouverneres comme chius qui nous a mout tres grandement sucurus et aidies à nos grans besoins. » A Calais, les échevins ayant appris « que li chevalier et li noble d'Artois aient dit a tres excellent princhc, notre seigneur le roy de Franche, que li prevos d'Aire ait fait extorsions plusieurs et griés, et pris des boines villes d'Artois non deument, et que les villes d'Artois ne voelent mie que il soit dores en avant leur governerres et que lesdites villes s'en estoient plaintes », certifient qu'il n'en est rien et expriment le désir de le voir revenir « comme devant » en Artois. Le trésor des chartes possède encore, pour les seuls mois de juillet et août 1315 des attestations analogues des villes de Lens, Avesnes, Bapaume, de l'évêque d'Arras, des chapitres d'Arras et Térouanne, des collégiales de Béthune et Lens, des monastères d'Etrun, Avesnes, Ham, Cantimpré, Hénin-Liétard, la Chapelle, Auchy, Saint-Bertin, Eaucourt, Sainte-Colombe, Clairmarais : d'autres sans doute sont perdues.

C'était évidemment un trait d'habile politique de la part de Mahaut et de son ministre d'avoir provoqué ces adhésions publiques à leur cause, au moment où la majorité de la noblesse ravageait leurs domaines; mais, en supposant que ces témoignages fussent quelque peu intéressés, il serait difficile de soutenir que leur gouvernement fût aussi tyrannique que l'attestaient leurs ennemis communs. Le mouvement de 1315 n'était en réalité qu'une insurrection de la noblesse encouragée par Robert d'Artois, et ni les villes ni les établissements religieux ne lui prêtèrent leur concours, ne lui donnèrent leur sympathie.

Par surcroît de précautions, Thierry avait obtenu de l'archevêque de Reims, Robert de Courtenay, d'être jugé par son tribunal et de faire publier que tous ceux qui auraient à se plaindre de lui devaient s'y adresser (18 novembre 1315.) Puis, à quelque temps de là, nous le trouvons à Avignon, auprès du nouveau pape, Jean XXII, qui lui concède divers privilèges et le nomme de ses chapelains. Là, dans cet asile sacré de la

Digitized by Google

papauté, l'ancien complice de Nogaret pouvait en toute sûreté braver les colères féodales et attendre l'heure prochaine, où, avec la comtesse Mahaut, il rentrerait triomphant dans ce comté d'Artois, qu'il avait quitté fugitif et proscrit.

Après le jugement de 1318, le comte de Beaumont paraît avoir renoncé à toute prétention au comté d'Artois, et ses relations avec sa tante prennent même un caractère affectueux. Plus d'une fois Robert et sa femme viennent s'asseoir à la table de Mahaut, et lorsque le 23 août 1328, les Français vengèrent sur les Flamands le désastre de 1302, Robert s'empressa d'envoyer à Saint-Omer, à la veuve du vaincu de Courtrai, un messager pour lui porter la nouvelle de la victoire de Cassel (1).

La même année, Thierry était arrivé à l'épiscopat. Il avait été élu évêque d'Arras à la place de Jean du Plessis-Pasté, transféré au siège de Chartres. Installé le 21 avril 1328, solennellement fêté au mois de juin (2), il ne fit, il est vrai, que passer sur ce siège illustre. Le 14 novembre il dictait ses dernières volontés en présence de Mahaut et de nombreux témoins; le 17, il comparaissait devant le Souverain Juge.

C'est seulement après sa mort, au commencement de l'année 1329, que l'on parle, pour la première fois, des pièces recélées depuis 1281. Une intrigante, avide, ambitieuse, dissolue, Jeanne de Divion, chassée pour ses désordres par son mari, Pierre de Broyes, avait trouvé un trop complaisant accueil auprès du vieux Thierry; Mahaut, qui avait vainement déploré sa scandaleuse influence sur l'évêque d'Arras, l'avait fait, aussitôt après la mort de Thierry, chasser du palais épiscopal. Le testament du 14 novembre avait d'ailleurs enlevé à Jeanne toute espérance de recueillir une part des richesses de son protecteur, et, quittant l'Artois, où elle ne se savait plus en sûreté, elle était allée mettre ses rancunes au service de la comtesse de Beaumont.

(1) « Le XXIIII^e jour d'aoust au messagier le duc de Bourgogne qui apourta à madame les nouvelles de la bataille de Cassel, XL s. Ledit jour à un vallet de mons. Robert d'Artoys qui apourta novelle de ladite bataille, XXXII s. » (A 480.)

(2) On trouve à la date du 13 juillet 1328, une lettre de Gaubert, archevêque d'Arles, camérier du Pape, attestant que Thierry, évêque d'Arras, a fait payer par Arnoul Braque, bourgeois de Paris, 1190 florins d'or, 14 sous et 10 deniers viennois qu'il devait à la chambre et aux clercs de la chambre du Saint-Siège. (A 71.)

Digitized by Google

Pleine d'ambition et fort peu scrupuleuse sur le choix des moyens, Jeanne de Valois avait accueilli la Divion avec faveur, et l'avait encouragée dans la voie périlleuse et coupable où elle allait s'engager. Robert hésitait, dit-on, il demandait des preuves, une lettre mentionnant ses droits ; Jeanne de Divion se chargea de la lui fournir. Bientôt elle revenait à Arras chercher ou plutôt fabriquer les pièces qui devaient établir les droits du comte de Beaumont, et celui-ci, trop facilement convaincu, obtenait, dès le 7 juin 1329, de son beau-frère Philippe VI, une lettre ordonnant une nouvelle enquête sur la propriété du comté d'Artois.

De son côté, Mahaut se préparait à soutenir ce dernier procès, et prenait ses mesures pour démontrer la fausseté de ces nouvelles pièces. Le 27 mai, une des servantes de la Divion, Marotte de Bétencourt, interrogée par Aliaume Cacheleu (1), bailli d'Arras, et quelques hommes de la comtesse, déclarait que ces lettres avaient été écrites par Jacques Rondelet, clerc des échevins d'Arras, sous la dictée de sa maîtresse qui, revenue de Paris le jeudi avant les Rameaux, resta enfermée dans son hôtel jusqu'au dimanche. Interrogée de nouveau le 1er et le 3 juin, elle confirmait sa première déposition ajoutant quelques détails — reconnus exacts par l'inspection des pièces — sur la façon dont Jeanne avait appendu les sceaux. Une autre servante, Marotte de Lannoy, faisait, le 8 juin et le 4 juillet, une déposition à peu près semblable. Mahaut, qui les avait fait arrêter et jeter en prison, avait soin d'ailleurs de leur faire attester, devant témoins, qu'elles n'avaient eu à souffrir aucune violence de ses gens et qu'elles parlaient avec la plus entière liberté.

Ce n'était point une inutile précaution, car de bonne heure des sergents du roi, à la requête de Robert, avaient enlevé les deux servantes des prisons de Mahaut, puis avaient forcé la maison d'une voisine, Marie de Fouquières, chez qui Jeanne de Divion avait fait déposer quelques objets avant de quitter Arras. Tout ce dépôt fut

(1) Arrêté comme suspect de faux témoignage en faveur de Robert d'Artois, il mourut en prison à Paris. Le comte de Beaumont produisit des témoins attestant que les documents originaux avaient existé, mais avaient été soustraits par Enguerran de Marigny et Thierry d'Hireçon; on rapportait même les aveux des coupables. Plusieurs de ces témoins furent convaincus de mensonge et condamnés à des peines diverses.

Digitized by Google

retrouvé intact, y compris quatre petits coffrets dont l'un « estoit doré et boulé de le boulete (1) le demiselle de Divyon ». Mahaut eut soin de faire constater par les témoins toutes ces circonstances (24 juin).

Le 1er juillet, en la chapelle Saint-Martin de l'église Notre-Dame à Arras, Jacques Rondelet est interrogé à son tour; il déclare avoir transcrit pour la demoiselle de Divion un acte qu'elle lui a dit être extrait d'un autre acte qu'elle tenait plié en sa main et dont il voyait le sceau de cire verte à l'image d'un évêque; elle lui a affirmé qu'elle ne le montrerait pas même au roi, dût-elle être bannie du royaume; elle a exigé son serment de ne rien révéler, mais il reconnaîtra sa copie à une rature placée avant la date; cet acte portait que le comté d'Artois devait revenir, à la mort du comte Robert, aux enfants de Philippe d'Artois, en vertu du contrat de mariage de Philippe et de Blanche, acte dont une copie avait été enregistrée à la cour du roi à Paris, puis enlevée par Enguerran de Marigny, à l'instigation de Thierry d'Hireçon, et l'autre était restée en la possession de Thierry qui, se repentant de son crime, laissait tous ses biens à Robert d'Artois. En même temps un clerc rédigeait une note où il consignait tous les caractères qui révélaient la fausseté des actes produits par le comte de Beaumont (2).

Les deux parties étaient ainsi armées pour la lutte : elle ne tarda pas à s'engager. Mahaut comparut accompagnée du duc de Bourgogne et du comte de Flandre, ses petits-fils : « Là, dit l'auteur des *Grandes Chroniques*, monstra messire Robert unes lettres scellées du scel au conte Robert d'Artois contenant que quant le mariage fut fait de monseigneur Phelippe d'Artois, pere monseigneur Robert, et de madame Blanche, fille le conte Pierre de Bretaigne, le conte les mist en la vesteure de la conté d'Artois, si comme il estoit contenu es dites lettres. Quant la contesse vit les lettres, si requist au roy que, pour Dieu, il en voulsist estre saisi, car elle entendoit à proposer à l'encontre. Tantost fust dit, par arrest, que les lettres demourroient devers le roy; et fu remise une autre journée à laquelle la contesse

(1) Scellé avec le cachet de la demoiselle de Divion.

(2) Ces interrogatoires et notes : A 72, *passim*.

Digitized by Google

devoit respondre. » Cette seconde journée n'eut pas lieu : le 28 novembre Mahaut était morte.

En même temps qu'elle soutenait contre son neveu ce dernier procès, elle n'avait pas négligé l'exécution du testament de Thierry d'Hireçon. Par cet acte, il faisait divers legs à sa famille, à de nombreux établissements religieux, aux pauvres jeunes filles à marier, à ses hommes taillables de « Samborre », il déclarait enfin donner à la comtesse d'Artois le reste de ses biens meubles et immeubles, l'autorisant à diminuer ou augmenter les legs précédents, à en faire de nouveaux, selon ce qu'elle jugerait utile au salut de son âme (1). La plupart des donations faites par Mahaut à son ministre étaient du reste viagères ou accompagnées d'une clause de retour au comté d'Artois (2). De nombreuses quittances attestent que ses charitables intentions furent scrupuleusement exécutées. Il avait choisi pour lieu de sa sépulture la chartreuse du Val-Saint-Esprit de Gosnay, qu'il avait fondée puis dotée de 100,000 livres tournois de terre, à laquelle il léguait une terre en la Buissière. Là, dix-huit mois auparavant, il avait fait placer sa tombe sculptée par l'imagier Jean Aloul : elle se ferma sur lui le 22 novembre 1328, et pendant plusieurs siècles, selon son dernier désir, les prières des moines s'élevèrent pour obtenir miséricorde à cet homme qui avait paru préférer les richesses terrestres et la puissance politique aux vertus sacerdotales.

(1) Arch. du Pas-de-Calais. *Cartulaire du Mont-Sainte-Marie de Gosnay*, t. I, fol. 1, v°.

(2) Les biens concédés à Thierry d'Hireçon à titre viager ou avec clause de retour, furent rigoureusement réclamés par Mahaut et ses successeurs. En 1334, Denis d'Hireçon et sa femme Isabeau d'Arras durent vendre au duc de Bourgogne, comte d'Artois, le fief de la châtellenie d'Arras « par povreté jurée », pour payer leurs dettes, particulièrement ce qu'ils devaient à la comtesse Mahaut. — La mort de beaucoup de ces hommes politiques, à fortune rapide et colossale, est suivie d'une confiscation de biens entière ou partielle. Le pouvoir ne se faisait pas scrupule de mettre la main sur des richesses qui avaient payé d'utiles services et aussi plus d'une complaisance. Ainsi en fut-il d'Enguerran de Marigny, des deux frères Bichet et Mouchet, de Renier Flamand. (Voir : Boutaric, *Philippe-le-Bel*, 424.)

Digitized by Google

# CHAPITRE III

## MAHAUT ET SON GOUVERNEMENT EN ARTOIS

La révolte de la noblesse, à la mort de Philippe-le-Bel, ne fut point particulière à l'Artois. Elle s'étendait au Vermandois, à la Picardie, à la Bourgogne, à la Champagne, à d'autres provinces; elle avait été secrètement préparée dans les derniers temps du règne de Philippe-le-Bel, et, sur plusieurs points du royaume, les confédérés n'attendirent même pas sa mort pour appuyer par les menaces et par les armes leurs réclamations. C'était la féodalité qui, bien affaiblie déjà, mais non encore vaincue, résistait à la rude main de Philippe, et tentait un suprême effort pour reconquérir la puissance politique qui lui échappait pour toujours. En Artois, les confédérés paraissent s'être attaqué plus particulièrement au gouvernement de la comtesse Mahaut : ils réclament contre ses abus, ils demandent qu'elle respecte les vieilles coutumes du pays; ils s'élèvent contre Thierry d'Hireçon, cet étranger, ce parvenu, déjà possesseur de tant de terres artésiennes, dont les richesses et la puissance ont fait tant d'envieux et soulevé tant de haines. A l'origine, en 1314, leurs protestations sont pacifiques et appuyées par la noblesse d'Artois presque tout entière. Mais bientôt, on s'aperçoit qu'une influence étrangère est intervenue dans le conflit : les alliés font appel à la révolte contre l'autorité légitime de la comtesse Mahaut, ils parcourent les villes et les campagnes, arrêtent les gens qui portent la livrée de

Digitized by Google

Thierry, même celle de la comtesse, les battant parfois, les dépouillant toujours; ils montent aux bretêches des villes, invitant les habitants à venir se plaindre à Térouanne — siège de la ligue — des abus commis par les agents de la comtesse; ils se portent fort de les châtier sévèrement; quant aux plaignants, ils n'ont rien à craindre : « Mahaut, disent-ils, ne va pas tarder à perdre le comté d'Artois, qu'elle détient contre tout droit. » Alors il ne s'agit plus seulement de revenir aux coutumes des ancêtres et de réformer les nouveaux abus, c'est la comtesse elle-même que l'on prétend déposséder de son héritage. L'intervention de Robert d'Artois est visible : elle n'était point désintéressée.

A ce moment, quelques seigneurs se détachent de la ligue, notamment les sires de Licques et de Nédonchel, qui traités de félons et de parjures par leurs anciens alliés, leur répondent « qu'il n'estoient mie alié avecque eus pour faire outrages et excès, mais tant seulement pour requerre et guarder les anciens usages et coustumes ».

La période des excès est commencée; on ravage les garennes de la comtesse, on saccage les domaines du prévôt d'Aire, on pille les châteaux où l'on peut pénétrer, on saisit les baillis et sergents, quelques-uns sont tués sur le coup, d'autres traînés en prison, d'autres cruellement suppliciés, comme cet infortuné Cornillot qui gardait la garenne d'Hesdin et plus d'une fois avait arrêté les chasses envahissantes du sire de Créqui : on le traîne au bois d'Auchy, on le pend à une branche d'arbre, qui rompt sous son poids, on l'enterre tout vivant jusqu'au cou, et l'on apporte sa tête au sire de Créqui.

Thierry, bien inspiré, ne paraît pas en Artois : les alliés le cherchent partout pour le pendre et font périr son frère Denis. Nous l'avons vu, c'est auprès du Pape qu'il s'était réfugié. Mais Mahaut fait sur tous les terrains tête à l'ennemi : elle répond aux réclamations des alliés, aux assignations de son neveu; elle lutte devant le Parlement, elle lutte en Artois. Son fils Robert apprend que les sires de Caumont et de Souastre parcourent en armes le pays d'Artois, et que les baillis de sa mère n'osent les aborder, il marche sur eux, les arrête, et les conduit en prison; mais quand le roi les eut fait délivrer sous

Digitized by Google

certaines conditions, « al issir du chastel où il avoient esté en prison, li sires de Caumont dist ces mos : « Ore Robers est deshérités de la conté de Bourgogne, encore sera il deshérités de celi d'Artoys. » Une autre fois, il est insulté, en présence de sa sœur dans la maison rurale de Vis, où les alliés les surprennent, les injurient, et vont même jusqu'à jeter de la boue au visage et sur les vêtements de cette femme qui va bientôt devenir reine de France. Robert et sa sœur n'avaient auprès d'eux que Guillaume de Vienne, son compagnon d'enfance, et les sires de Licques et de Nédonchel, chevaliers de la comtesse de Poitiers (1).

Celle-ci, après cette insulte, se retire à Hesdin, auprès de sa mère, et dans le trajet son char est à chaque instant entouré de chevaliers armés, qui l'injurient et la menacent, elle et la dame de Sully, sa cousine, dont la santé fut compromise à la suite de ce triste voyage (2). Puis, après le départ de sa mère, restée seule au château d'Hesdin, elle dut fuir à son tour et laisser à la justice royale le soin de sauvegarder les droits et les propriétés de sa famille.

On connaît, ou l'on peut connaître facilement les péripéties de ce long procès, les différentes conventions faites entre Mahaut et les alliés, à l'instigation de Louis X, puis de Philippe-

(1) ..... Sur la seurté del acort du Roy fait à Péronne, ala madame de Poitiers, Roberz et Guillaumes de Vienne et leur compaignie à Vy à la maison mons. Denis (d'Hireçon); la vinrent einsi comme il disnoient li alié à grant planté de genz d'armes, les glaives es puins, les espées traites, courant leur chevaus aval la court, present Robert et Guillaume de Vienne, et crioient « où est li traîtres ? où est li traîtres ? » Et esclabotoient la boe ou viaire et sur les dras madame de Poitiers, et ne voloient dessendre ne parler à li comment que ele les en priast humblement, ainçois li dirent assez de reproches et dirent à Robert et li reprocherent que il seroit desheritez de la comté d'Artois, aussi comme il estoit de cele de Bourgogne, et apelerent Guillaume de Vienne murdrier, et firent assez d'autres despiz en ladite maison. Item, dirent plusieurs vilenies et despiz en la présence madame de Poitiers au sgr de Lisques et au sgr de Nedoncel, qui sont chevalier ladite contesse et de ses dras et qui la estoient alé pour faire compagnie à madame de Poitiers, et les apeloient faux traitres et parjures pour ce que il n'aloient à ces excès faire avecques eaus, jà fust ce que cil leur deissent bien qu'il n'estoient mie alié avecques eaus pour faire si faiz oustrages et excès, mais tant seulement pour requerre et guarder les anciens usages et coustumes. (A 61).

(2) Jeanne de Vendôme, femme d'Henri de Sully, grand-bouteiller de France.

Digitized by Google

le-Long, qui apporta dans ce pénible débat ce désir de pacifier, cet esprit de justice et de modération qui caractérise ce roi éminemment remarquable. Il avait empêché Mahaut et son fils de tenter à la tête d'une armée de reconquérir leur comté d'Artois ; il avait même arraché à la fougueuse comtesse plus d'une concession qu'elle déclarait contraire à ses droits : mais la guerre civile le navrait, et il se sentait avec raison assez fort pour faire respecter la « main du roi », mise par son frère sur l'Artois, et imposer aux deux partis une paix honorable.

Le maréchal de Beaumont et, après sa mort, Mathieu de Trie, son successeur, furent chargés des opérations militaires qui s'éternisaient dans le nord de l'Artois en d'innombrables escarmouches de peu d'importance, siège et prise de châteaux que le maréchal faisait aussitôt abattre ou tout au moins démanteler, comme Renty, Seninghem, Tingry, Fiennes, Ruminghen. Le comte de Flandre et Robert soutenaient secrètement les insurgés ; mais depuis que Robert avait dû abandonner ses alliés, au moins en apparence, pour se soumettre comme sa tante au jugement du roi, depuis surtout que le Parlement l'avait une fois de plus débouté de ses prétentions au comté d'Artois, son crédit avait singulièrement baissé dans cette province. Il ne pouvait plus se poser en propriétaire légitime, mais spolié, de son comté, et il ne plaisait point aux quelques villes entraînées dans son alliance de courir les risques d'une querelle qui ne leur offrait même pas les apparences du droit.

Aussi la rentrée de Mahaut, qui n'eût pu être deux ans plus tôt que sanglante et vengeresse, fut-elle, en juillet 1319, un véritable triomphe. Escortée d'Aymar de Poitiers, d'Hugues de Chalon, de nombreux chevaliers, qui l'attendaient à Bapaume, elle entre, le 14 juillet, à Arras, au milieu des cris d'allégresse ; elle y passe trois jours, se rend successivement à Fampous, Lens, Béthune et Aire. De Saint-Omer, le connétable de France sort à sa rencontre, et elle fait son entrée dans la ville, assise sur un char, précédée de treize bannières, accompagnée du connétable, suivie de Thierry d'Hireçon, entouré lui-même — singulier retour de la fortune — « de plusieurs hardis chevaliers qui de long temps avoient sa mort ju-

Digitized by Google

rée (1). » Le lendemain 24 juillet, la comtesse réunissait à sa table le connétable, tous les chevaliers, les échevins et notables et « pluseurs dames et damoiselles »; le 28, elle se rend à Ardres, puis à Calais, où elle passe deux jours, rapprochant aussi dans un repas commun « mons. Hugue de Chalon, mons. Emar de Poitiers, tous les chevaliers de la compagnie madame, et les eschevins, cormans et pluiseurs bourgois et bourgoises de Calais. » Après Calais, elle se rend à Merck, à Boulogne, chez le comte de Boulogne, au Wast, à Tournehem, Fauquembergues, Ruisseauville; elle rentre enfin dans son château d'Hesdin, qu'elle avait quitté jadis dans de si humiliantes conditions.

Partout les villes avaient acclamé son retour, et les bourgeois s'étaient joints aux églises et aux communautés religieuses, allant processionnellement à sa rencontre : aussi le compte d'hôtel de l'été 1319 est-il chargé de présents offerts aux chevaliers, aux notables, de draps d'or donnés aux églises, d'argent distribué à un nombre incroyable de ménestrels, trompeurs, « naquaireurs, » qui accompagnent de leur bruyante harmonie cette marche triomphale, compagnons habituels des plaisirs et des victoires de tous les temps (2).

A Hesdin, des obsèques solennelles sont faites aux restes de Denis d'Hireçon, cette victime des alliés, et son corps est déposé dans le chœur de l'église abbatiale d'Auchy : c'était la consécration pacifique des droits de Mahaut, de la puissance de Thierry.

La noblesse elle-même, fatiguée de ces longs troubles sans profit et sans honneur, avait peut-être désiré le retour de Mahaut; elle n'avait pas du moins tenté de s'y opposer. Quelques-uns des plus compromis parmi les confédérés s'étaient retirés en Flandre, le sire de Fiennes, gendre de Guy de Dampierre, comte de Flandre, Ferry de Picquigny, le sire de Renty, le châtelain de Bergues, Aymé de Boubers, Alard de Sainte-Aldegonde (3); d'autres, en grand nombre, firent leur soumission (4). L'année suivante, Bernard d'Alby, chanoine de Senlis, clerc du roi, et Fremin de Coquerel,

(1) *Historiens de France*, XXII, 411. (Anc. chron. de Flandre.)

(2) *Arch. du Pas-de-Calais*, A 374.

(3) Roué et pendu à Paris en 1321. *Chronique parisienne*, n° 67.

(4) Pierre de Grigny, Jean de Waux, Philippe de Bailleul, châtelain de Lens, etc.

Digitized by Google

conseiller du roi, ancien prévôt de Paris, commissaires délégués, se rendirent en Artois, avec Pierre Le Maire de Vaux, comme promoteur, et dans les différents bailliages interrogèrent les accusés et reçurent les dépositions des témoins. Un jugement du Parlement, rendu le 9 juin 1321 (1), condamna les coupables à la restitution des objets pris au château d'Hesdin et au payement de certaines sommes d'argent. Mais on trouve à diverses dates des transactions ou des remises accordées par la comtesse d'Artois, qui ne paraît pas avoir tiré grande vengeance de ces conspirateurs.

Ceux-ci avaient pu se convaincre du peu de crédit qu'ils trouvaient auprès du clergé et des villes d'Artois ; les bourgeois tenaient pour la royauté contre la féodalité, et les griefs qu'ils pouvaient avoir contre le gouvernement de Mahaut ne leur paraissaient point suffisants pour prêter les mains à cette aventure qui ne pouvait profiter qu'à la noblesse. Pas une ville, sauf Arras, ne déserta la cause de la comtesse d'Artois; encore Arras, tout en ouvrant ses portes aux confédérés, leur refusa-t-elle le concours de sa milice. Saint-Omer, si durement traité par Mahaut quelques années auparavant, s'honora par une résistance qui coûta cher à quelques-uns de ses habitants. A Gérard Quiéret et Florent de la Motte, qui cherchent à les exciter contre la comtesse, ils répondent qu'elle « leur gardoit bien leur loi et leurs privileges, et se elle ne le faisoit, se ne s'en saroient ils traire ne devroient fors au Roy tant seulement. » On connaît leur réponse aux délégués de Robert d'Artois n'osant leur affirmer que le roi eût dépossédé Mahaut en sa faveur : « Adont, nous ne sommes mie faiseurs de comte d'Artois. »

L'administration de Mahaut n'était donc point si tyrannique, que dans les circonstances les plus favorables, alors que tous ses partisans, nobles et bourgeois, étaient terrorisés, tous ses agents prisonniers ou fugitifs (2), alors que la main royale avait saisi

(1) Procès-verbaux de l'enquête et réquisitoire du promoteur : A 65, 65 *bis*, 66. — Jugement : Boutaric, *Actes du Parlement*, n° 6403.

(2) Il ont osté à ladite contesse tous ses chevaliers et tous ses escuiers, et menacié à ardoir leur maisons et laidir des cors, se il demeurent plus entour li, ne restent plus de ses dras, et avec tout ce ont menacié les baillus, le conseilh et les serganz ladite contesse, et l'ont tele menée que ele n'a trouvé qui ait osé monstrer ses be-



Digitized by Google

son comté d'Artois, nulle voix ne se soit élevée du sein des villes pour signaler de graves abus, des excès de pouvoir ou des denis de justice! Sans doute, il en était de ce gouververnement comme de toute œuvre humaine : il était loin d'être parfait; et l'ardent tempérament de Mahaut s'y faisait parfois sentir avec une âpreté qui pouvait dépasser les bornes de la justice. Mais les libertés communales, fondées sur les chartes et les coutumes, placées sous la double sauvegarde du droit public et du pouvoir royal, garanties par le serment du suzerain à sa prise de possession du comté, imposaient à son autorité des limites qu'il ne franchissait point aisément.

Mahaut n'avait point à accorder en Artois de chartes aux communes : en 1303, toutes avaient leurs franchises; mais elle rétablit d'elle-même, en septembre 1304, la charte de Calais supprimée par son père à la suite d'une émeute où le bailli avait trouvé la mort. En fait, son gouvernement n'intervient dans l'administration communale que pour autoriser une assise, où elle stipule une bonne part à son profit, pour rétablir la paix publique menacée par les partis, pour assurer la sincérité des élections échevinales, réformer le mode électoral ou quelques points des chartes communales, souvent à la demande des habitants eux-mêmes.

C'est ainsi que la comtesse nomme des commissaires chargés d'examiner les comptes des villes lorsque la situation financière est devenue inquiétante par suite de la mauvaise administration des échevins (1); c'est ainsi qu'elle est appelée, en 1305, à mettre la paix à Saint-Omer « entre les gros d'une part et le peuple de la ville d'autre part. » Là, son autorité se trouva compromise dans une sédition assez grave pour qu'elle dût appeler à son aide sa noblesse d'Artois et la milice de la commune d'Arras; de son côté, Saint-Omer avait tenté de former une ligue des villes d'Artois contre Mahaut. Celles-ci répondirent par une lettre collective, scellée des magistrats d'Arras, Bapaume, Lens, Hesdin, Aire, Calais et Merck, reprochant aux échevins et habitants de la ville insurgée leur ingratitude et

soignes à ses bonnes viles, fors ele meesme, et que, pis est, ont menacié ladite contesse à prendre et à emprisonner et à faire nouvel seignour ou pais. (A 61.)

(1) A Lens, Lillers, Merck.

Digitized by Google

leur déloyauté envers la comtesse d'Artois, leur conseillant de lui « crier merci », car ils la trouveront « misericors et gracieuse », les assurant, au surplus, qu'ils aideront énergiquement leur suzeraine « à garder son cors, son honneur, son estat et sa terre » (1). Dix ans plus tard, les villes et les maisons religieuses de l'Artois, à la demande du prévôt d'Aire, attestaient encore par écrit qu'elles n'avaient qu'à se louer de la comtesse et de son lieutenant.

Les relations entre la comtesse et les bourgeois d'Artois se traduisent par un commerce mêlé de généreuse confiance et de familiarité respectueuse. Parfois Mahaut leur fait des présents, mais plus souvent elle en reçoit des villes qui lui offrent des étoffes, du vin, du poisson, d'autres denrées; elle invite les échevins à sa table et avec eux les plus notables « bourgeois et bourgeoises. » Est-elle malade ou éloignée, les villes font prendre de ses nouvelles, et elle d'y répondre d'aimable façon, comme ce billet, daté de Bracon, adressé aux habitants d'Arras qui se plaignaient de son absence : « Mahaut, contesse d'Artois et de Bourgoingne, Palatine et dame de Salins, à noz amés et féaux eschevin et XXIV de nostre vile d'Arras, salut et amour. Nous vous savons moult bon gré et moult vous mercions de ce que vous avés envoié par devers nous pour savoir nostre estat, et que vous êtes si desirans de savoir le. Se vous faisons assavoir que le jour que ces lettres furent faites, nous estions en bonne santé de cors, Dieu merci. Et est li pais par deça moult lies de nostre venue, et sont tout nostre sougit en bonne pais et en bonne obeissance envers nous, et nous semble que il vaurroient moult que nous vousissons longuement demourer avec eaus. Dou bon conseil et dou bon confort que vous nous mandés que vous trouvés et avez tous jours trouvé ou prevost, veraiement nous plaist moult. Et tous jours a il aimé et vous et toutes nos autres viles. Salués nous toutes nos bonnes gens, et soiés certain que le plus tost que nous porrons, nous trairons ou pais par dela. Nostres Sires soit garde de vous. Donné à Bracon le XIIIe jour d'aoust » (2).

(1) Lettres du 2 août 1306. — A 52.

(2) Guesnon. — *Invent. chronologique des chartes d'Arras*, p. 49.

Digitized by Google

Les mœurs valent souvent mieux que les institutions : imprégnées de cet esprit charitable qui rapprochait les membres éloignés de la hiérarchie sociale, elles tempéraient la rudesse et l'égoïsme des relations administratives, en un temps où tous, nobles, bourgeois, hommes d'église, étaient profondément jaloux de leurs privilèges parce qu'ils étaient leur droit et la garantie de leur liberté. Ce mélange de rigueur administrative et de charité personnelle, très fréquent au moyen-âge, apparaît d'une façon évidente dans le gouvernement de la comtesse Mahaut.

Croit-elle ses droits menacés, ses intérêts en péril, elle ne tarde point un instant à en assurer par tous moyens la revendication ou la sauvegarde. Ses procès sont continuels, poursuivis avec une incroyable obstination, procès contre sa belle-mère, contre le comte de Dampmartin, contre le chapitre de Cambrai, contre le sire d'Oisy, contre les prévôts du roi, contre des villes et seigneurs d'Artois, contre les juridictions ecclésiastiques avec lesquelles les conflits sont si fréquents. La plupart des causes ont d'ailleurs pour but de maintenir ou d'étendre contre des prétentions rivales la juridiction de la comtesse d'Artois ; n'est-ce pas le moment où la royauté s'applique avec autant de persévérance que d'habileté à la destruction des justices seigneuriales? Mahaut ne ménage pas celles des seigneurs artésiens, mais les légistes du roi ne l'épargnent pas davantage, si bien qu'elle obtient un ordre de Philippe VI à ses agents trop zélés, les prévôts de Beauquesne et de Montreuil, leur intimant « que la congnoissance des lettres et des subgés de madame, il en laissassent joyr madame » (1328), et bientôt elle fait transcrire une lettre où le roi « mande au bailliu de Vermandois, d'Amiens et as prevos et sergens que nulz sergens ne face execution, monition ne adjournement en le terre madame que on n'ait copie de se commission et de se relation. »

Elle a à ses gages, à diverses époques, comme conseillers ou procureurs, un grand nombre de légistes, et ce ne sont pas les moindres parmi ceux de ce temps : Jean Hanière, beau-père du bailli d'Arras, Enguerran de Mastaing, avocat en parlement, rendu célèbre par son réquisitoire contre Enguerran de Marigny ; Simon de Bucy, conseiller en parlement (1311), Jacques de Braffe, Cuènes d'Ornans, Robert Demicourt, Jacques Beruier, qualifiés de sires

Digitized by Google

de lois, Jean de Cherchemont, avec le même titre qu'il échangera en 1320 contre celui de chancelier de France; Guillaume Morel, Pierre de Maucreux, Girard de Montaigu, Guy Sarrazin, Nicolas de Tournay, Raoul de Presles, avocats en parlement; Simon de Bruay, conseiller à la même cour; Pierre Santin, avocat au Châtelet; Eude de Sens, sire de lois, chanoine de Paris; Henri de Béthune, maître en décrets; Raoul de Poyans, Guillaume de Venat, Philippe de Lorris, le jurisconsulte italien Ardichon, clerc et exécuteur testamentaire du comte Othon. Malgré le nombre et l'autorité de ces conseils, le parlement n'est pas toujours favorable aux prétentions de la comtesse Mahaut, et ses registres gardent la transcription de plus d'un arrêt la déboutant de prétentions mal fondées (1).

Si elle perd sa cause, ce n'est point faute d'épuiser tout l'arsenal de la procédure si formaliste de ce temps; si elle est contrainte par le roi, au nom de l'équité ou dans l'intérêt de la paix publique, à s'accorder avec ses adversaires, elle ne cède qu'avec les plus énergiques protestations.

Le 3 juillet 1319, l'hôtel d'Artois à Paris et l'abbaye de Longchamp sont le théâtre de scènes où le caractère de la comtesse Mahaut se révèle dans toute son opiniâtre énergie. Le matin de ce jour, l'évêque de Cambrai, Pierre de Lévis, se présente à son hôtel, accompagné de Guillaume Duranti, évêque de Mende, de Pierre Bertrand, chancelier de la reine, d'Etienne de Gien et de Guillaume Flotte, et lui lit le texte de l'accord négocié et arrêté par le roi entre elle et les confédérés d'Artois. Entourée de ses conseillers, Thomas de Savoie (2), Hugues de Besançon, chantre de l'Eglise de Paris (3), Thierry d'Hireçon, Etienne Lamiraut, prévôt de Béthune, et Jean de Waudringhem, la comtesse proteste que ce traité viole ses droits;

(1) Notamment ses procès contre Marguerite de Hainaut, troisième femme de Robert II.

Procès divers : *Olim*, t. II et III. — Boutaric, *Actes du Parlement*. — *Archives du Pas-de-Calais*, A 900 et sq., et passim dans les comptes des bailliages.

(2) Fils de Thomas, comte de Maurienne, et de Guye de Bourgogne, sœur d'Othon IV, chanoine d'Amiens, mort en 1335 et inhumé dans la cathédrale d'Amiens, où son tombeau existe encore.

(3) Evêque de Paris de 1326 à 1332.

Digitized by Google

elle en veut arrêter la lecture qu'elle déclare inutile puisqu'elle n'y peut rien changer : n'a-t-elle pas juré, en effet, comme ses adversaires, de s'en remettre entièrement à l'arbitrage royal! Elle pleure, elle s'irrite, consent à écouter, et, tout en réclamant contre la violation de ses droits, elle dit qu'elle tiendra son serment.

Quelques heures plus tard, Mahaut est à Longchamp où se trouve le roi son gendre. Elle a emmené avec elle le notaire Pierre de Venat; elle lui commande de consigner par acte authentique sa protestation : tout ce qu'elle dira ou jurera sera contre sa conscience et sa volonté, par la crainte seule de perdre son comté d'Artois, et jamais elle n'observera un pareil traité. Bientôt elle est introduite devant le roi, en présence des évêques de Cambrai et de Mende, de Charles de Valois, Hugues de Chalon, Aymar de Poitiers, des sires de Sully, de Noiers, de Joinville, de Thomas de Marfontaine, Guillaume Flotte, Pierre de Chappes, chancelier de France, Pierre, chantre de Clermont, Etienne Lamiraut : « Madame, lui dit le roi, de la paix ne doit pas sortir la guerre; mon conseil a traité et ordonné au mieux entre vous et les nobles de votre terre la paix que vous avez promis d'observer, mais pour plus de sûreté, j'ai décidé que vous la deviez jurer de nouveau. — Je la jure », réplique Mahaut en levant la main droite, et elle sort aussitôt.

Quelques instants après, ses parents, Aymar de Poitiers et Hugues de Chalon (1), la rejoignent et la prient de rentrer : « Votre serment est insuffisant, vous n'avez pas précisé ce que vous deviez jurer, revenez auprès du roi. » Mahaut de refuser, de s'écrier qu'elle ne jurera pas, de se débattre, de céder enfin. Alors le chancelier, montrant une longue lettre non encore scellée : « Madame, ceci est le traité de paix ordonné par le conseil du roi : en connaissez-vous le contenu? » Mahaut ne répond pas, et un des assistants dit qu'elle en a ce matin même entendu la lecture; le chancelier lui présente le livre des Evan-

(1) Aymar de Poitiers, fils d'Aymar IV et d'Hippolyte ou Polie (sœur d'Othon IV de Bourgogne), neveu de Mahaut. — Hugues de Chalon, fils de Jean de Chalon, sire d'Arlay, et de Marguerite de Bourgogne, cousin de Mahaut.

Digitized by Google

giles et lui demande de jurer qu'elle observera les clauses du traité. Mahaut, se tournant vers le roi : « Sire, voulez-vous que je jure ? — Je vous le conseille. — Sire, je jurerai, pourvu que vous me gardiez de toute déception. — Si Dieu me garde, il en sera volontiers ainsi. — Je jure comme vous l'avez dit, » ajoute Mahaut en étendant la main sur le livre saint, et elle sort.

Mais voici venir encore Aymar de Poitiers et Hugues de Chalon : rien n'est fait, une telle condition a tout annulé ; il faut recommencer. Nouvelle scène, nouvelles protestations, nouvelle obsession. Mahaut rentre, et le sire de Noiers (1) lui adresse ces paroles : « Madame, il est contraire à l'honneur du roi de supposer qu'il puisse y avoir déception ou fraude dans ce qu'il a traité par lui-même et son grand conseil ; son intention est que vous juriez sans aucune condition, et je m'étonne comment personne n'ose vous dire que vous ne faites pas la volonté du roi. — Sire de Noiers, répond Mahaut, je suis ici sans conseil comme vous le pouvez voir : quelques-uns des conseillers du roi ont tellement intimidé les miens qu'ils n'ont osé paraître devant vous ; Dieu seul m'a inspiré ce que j'ai dit : n'ai-je pas déjà plusieurs fois juré ce que mon seigneur m'a commandé ? Quoi d'étonnant si le roi me promet, à moi veuve, de me secourir en cas de déception ? Ne doit-il pas cette protection à toutes les veuves du royaume ? Ce que j'ai juré vous doit suffire. » Ansel de Joinville (2) proteste que ce serment conditionnel est injurieux pour les conseillers du roi : « Sire de Joinville, réplique Mahaut, vous veillez, je crois, de votre mieux, à ce que les confédérés ne soient pas trompés ! » Alors les conseillers du roi de parler et de s'agiter tous à la fois, et la comtesse, après un profond soupir, *graviter suspirans :* « Ah ! cher sire, prenez pitié de moi qui ne suis qu'une pauvre veuve chassée de son héritage et sans conseil ! vous voyez comme vos gens me pressent, l'un hurle à ma droite, l'autre aboye à ma gauche, et je ne sais que répondre, dans le trouble où je

(1) Miles de Noiers, maréchal de France, plus tard grand bouteiller.

(2) Fils de l'historien, sénéchal de Champagne comme son père, maréchal de France en 1338.

Digitized by Google

suis. Pour Dieu, donnez-moi d'en délibérer, mes adversaires ont bien eu des entrevues avec vos gens, en mon absence et à mon insu, et je ne puis avoir nul délai pour délibérer! Je veux cependant jurer tout ce que vous voudrez! Le chancelier lui demande de jurer comme bien informée, non déçue et agissant sans crainte. « J'ai déjà juré maintes fois, s'écrie Mahaut, toute en larmes, la main sur les Evangiles, je jure encore, je jure, je jure, puissé-je en souffrir dans mon corps et dans mes membres! » (1). Puis elle sort précipitamment, monte sur son char, et, malgré de nouvelles instances pour la retenir, reprend la route de Paris.

Le lendemain 4 juillet, Aymar de Poitiers et Hugues de Chalon la viennent trouver, l'emmènent dans sa chapelle et, étendant la main sur l'autel, lui affirment par serment que l'on cherche à persuader au roi qu'elle le veut tromper et que, si elle ne le va trouver, elle s'expose à perdre son comté d'Artois. Après quelques difficultés, elle promet de retourner à Longchamp, mais elle donne acte à son notaire d'une nouvelle protestation : c'est la crainte de perdre son patrimoine qui la fait céder et la décide à jurer de nouveau.

Elle se rend à Longchamp, et dans la chapelle Aymar et Hugues l'instruisent des trois questions qu'on lui va poser et des serments qu'elle doit prêter en réponse. Elle entre dans la chambre du roi située au-dessus, vers l'orient, derrière la chapelle. Miles de Noiers, tenant la lettre du traité et le livre des Evangiles, lui dit : « Madame, connaissez-vous le contenu de cette lettre? » Mahaut, s'adressant à Philippe V : « Voulez-vous que je réponde? — Oui », dit le roi. Mahaut : « Je connais le contenu de cette lettre ». Miles de Noiers : « Jurez-vous de l'observer? — Sire, voulez-vous que je jure? — Je le veux. — Je jure d'observer le contenu de cette lettre. » Et le même cérémonial de recommencer sur cette question : « Voulez-vous jurer de ne rien faire contre le contenu de cette lettre? » Ce dernier serment prêté, Mahaut se retire à Paris (2). Le roi avait jugé le traité valable

(1) Tunc dicta domina, tenens manum ad dictum librum, et incipiens lacrimari graviter, dixit : « ego jam juravi pluries, et ego juro, et ego juro, et ego juro, quod male possim gaudere de corpore meo et de membris meis! »

(2) Actes notariés des 3 et 4 juillet 1319. A 64.

Digitized by Google

et toutes les formalités remplies. Le 10 juillet Mahaut se mettait en route pour Bapaume, et trois jours plus tard, accompagnée d'Aymar de Poitiers et d'Hugues de Chalon, elle faisait sa rentrée triomphale dans l'Artois pacifié.

Outre le jour qu'ils jettent sur le caractère de la comtesse d'Artois, ces longs débats sont une preuve de la juste impartialité du roi dans les conflits entre sa famille et ses sujets et de son amour de la paix et du bien du royaume. C'était aussi la justice et non la voix du sang qui décidait Philippe, d'accord avec son parlement, à repousser, comme l'avait fait son père, les folles prétentions de Robert d'Artois.

Cette impartialité se révèle encore dans l'enquête minutieuse faite à la suite des dénonciations qui, en 1317, avaient accusé la comtesse d'Artois de maléfices et de meurtre. C'étaient, il est vrai, de bien petites gens que les accusateurs, une manière de sorcière du pays d'Hesdin, Isabelle de Ferièves (1), et son fils Jean osant dire que la comtesse Mahaut avait composé un philtre capable d'amener la réconciliation de son gendre, le comte de Poitiers, avec sa fille Jeanne, au temps où celle-ci était détenue à Dourdan, et ensuite empoisonné le roi Louis X afin de faciliter à ses enfants l'accès au trône de France (2). Mais la croyance aux philtres, aux sortilèges,

(1) Fillièvres (Pas-de-Calais).

(2) Le Mis de Godefroy-Menilglaise, qui a publié le texte de ce procès (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, XXVIII, 181), résume ainsi l'accusation : « C'était au temps où la comtesse de Poitiers partageait l'accusation d'adultère qui pesait sur les trois brus du roi. Mahaut, afin de procurer la réconciliation de la comtesse avec son mari, sollicite Isabelle de lui composer un philtre ; Isabelle se fait délivrer secrètement du sang tiré au bras droit de la comtesse, le mêle avec trois herbes, verveine, amourette, livèche, prononce une formule de conjuration, dépose le mélange sur une brique neuve, l'y brûle avec du bois de frêne, et forme de la cendre une poudre qu'il faut faire prendre au comte en aliment ou en boisson, sinon la lui jeter au côté droit. L'intermédiaire mystérieux qui reçoit ce philtre le paye 70 livres parisis. Même commande est faite au sujet de la comtesse de la Marche, dont il paraît que le bras droit ne put être mis à contribution. De plus en plus confiante dans la science d'Isabelle, Mahaut réclame d'elle un poison pour y tremper des flèches destinées à la destruction des cerfs et des biches, et son messager laisse deviner une arrière-pensée. Isabelle se fait apporter par lui une queue de couleuvre et la vertèbre y attenante, et un crapaud séché en plein air, le tout pulvérisé, qu'elle mélange avec de la fleur de farine de froment et de la poudre d'encens. Cette fois, c'est son fils Jean qui remet la mixture à Mahaut, en l'avertissant de sa puissance véné-

Digitized by Google

aux poisons, était telle alors qu'une semblable assertion ne paraissait nullement invraisemblable : le pape Jean XXII publie au mois de février 1317 une lettre sur les pratiques de magie, et le roi Philippe prend, dans son ordonnance du 16 novembre 1318 sur les services de l'hôtel, les précautions les plus minutieuses contre ces criminels accidents.

Il y allait d'ailleurs de l'honneur de la famille royale dans la personne de l'accusée et de la mémoire du roi Louis X ; puis derrière les deux comparses se dissimulaient certaines personnes dont il convenait de « taire les noms », de l'aveu du roi lui-même, mais les contemporains sans doute pouvaient les montrer du doigt, et l'histoire les devine aisément.

Philippe voulut que la lumière se fît éclatante sur cette intrigue, il prescrivit une enquête et la confrontation en justice de la comtesse d'Artois avec ses accusateurs.

Mahaut se déclare prête à se justifier, mais, au nom de son droit, elle élève mille objections : il faut que la cour soit suffisamment garnie de pairs, il faut qu'il lui soit donné acte que sa comparution ne portera aucun préjudice à ses privilèges. Enfin l'enquête se fait, sérieuse, sévère, impartiale, on entend le témoignage de la reine Clémence, des chambellans du roi Louis X ; de toutes ces accusations il ne reste rien debout : et le jugement solennel du 9 octobre 1317 fait éclater au grand jour l'innocence de la comtesse Mahaut un instant souillée par d'odieuses calomnies.

Ces réserves et ces protestations, ces subtilités de procédure, ne sont pas de vaines chicanes ; pour cette société féodale édifiée sur les chartes et les coutumes, rien n'est plus grave que de laisser déroger, si peu que ce soit, à un privilège, que de laisser établir un précédent. Une dérogation même tacite à la coutume, n'est-ce pas la coutume violée et bientôt abrogée ? Les légistes se tenaient à l'affût de cet argument.

Dans ces luttes continuelles pour leur droit, les femmes féodales se distinguent par une énergique ténacité. Souvent veuves de bonne heure, souvent isolées pendant que leur mari prend

neuse. Mahaut la reçoit dans son hôtel, en présence de trois de ses intimes, et dit qu'elle en fera prendre au roi Louis. »

Digitized by Google

part à quelque lointaine expédition, elles ont à soutenir le poids d'un gouvernement et prétendent, non sans raison, remettre intact ce dépôt aux mains de leur mari ou de l'enfant mineur dont elles ont la garde. Contre leurs voisins, contre leurs vassaux toujours prêts à braver leur autorité, elles déploient des qualités surhumaines; entre leurs mains la quenouille a raison de l'épée.

Un jour le sire d'Oisy — pour ne citer qu'un exemple — envahit les terres du béguinage de Cantimpré et de l'abbaye du Verger, monastères de la garde de la comtesse d'Artois, il pille, tue, emprisonne nombre d'habitants. Mahaut le fait ajourner par son bailli : il refuse de le recevoir; le bailli revient : on le laisse entrer et on l'emprisonne. La comtesse déclare que le sire d'Oisy sera puni de ses crimes par la perte du fief qu'il tient du comté d'Artois et la démolition de son château d'Oisy « sans jamais faire y castel sans le volenté de madame, ou de ses portes quéir et du surplus mettre à le volenté de madame », et une chevauchée, conduite par Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, s'en va rappeler au respect du droit cet insolent vassal.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si la répression est souvent terrible, si de par le roi ou de par la comtesse d'Artois, est impitoyablement démantelé, ses portes abattues, le château du baron insurgé contre son seigneur; lui-même est parfois dépouillé de son fief, banni, exécuté quand ses crimes sont trop odieux, à moins que son suzerain ému de pitié ou préférant à ces châtiments le payement d'une bonne amende, ne lui rende quelqu'une de ses terres et ne lui permette d'expier sa faute par un pèlerinage au tombeau des Apôtres ou à Saint-Jacques en Galice (1). Ces transactions sont assez fréquentes.

Les peines cruelles, dont les comptes des baillis nous ont

(1) Ainsi Jean de Gouves, pour ses méfaits envers le prévôt d'Aire, doit aller en pèlerinage à Saint-Louis de Marseille, au tombeau des Apôtres à Rome, à Saint-Nicolas de Bari et à Notre-Dame de l'Escale : il doit rapporter de chacun de ces sanctuaires, un certificat de pèlerinage (1323). — Walc et Robert de Villiers qui ont essayé, avec le sire de Bailleul, d'arrêter à main armée le prévôt d'Aire revenant du Parlement, iront l'un à Saint-Nicolas et l'autre à Saint-Jacques de Compostelle; le sire de Bailleul fera « le voyage d'outremer. » (1328).

Digitized by Google

gardé la trace, sont justifiées aux yeux des contemporains par la nécessité d'intimider des hommes facilement violents et par le principe que le crime est, dans une certaine mesure, proportionnel au rang de la victime.

Les faux-monnayeurs, dont le crime est un attentat contre le roi ou ceux qui tiennent de lui le droit de battre monnaie, sont bouillis, et leur pitoyable corps est porté de la chaudière au gibet (1) : ce supplice est appliqué aux coupables des deux sexes. Les assassins et certains voleurs sont pendus (2). Quelques femmes sont pendues, mais le plus souvent elles sont enfouies vivantes (3) : aucun homme n'est exécuté de cette façon. La décapitation est rarement employée. Quelquefois les amis du coupable obtiennent à prix d'argent de le soustraire par une mort clandestine à la honte du gibet (4).

Ces exécutions ne s'appliquent pas seulement aux vivants : le corps des suicidés est porté au gibet. La justice saisit aussi les animaux qui ont causé mort d'homme : elle les punit ou plus souvent elle les confisque et les vend au profit de la comtesse d'Artois.

Le combat judiciaire, tant de fois proscrit par l'Eglise et par les rois, est quelquefois autorisé. En 1285, il y eut combat entre

(1) Pour une caudiere acatée pour boulir Gherard de Dynant faus monnoier, LXXV . Pour ledite chaudiere machonner et faire un fournel, VI s. Pour le fueille de lui boulir, III s. Pour une brouwete de quoi on le mena au jubet, et fu toute brisie, IIII s. Pour ledit bouli mener en ledite brouwete au jubet, IIII s., pour cordes a loiier ledit bouli en le caudiere, XII d. (Calais, 1323. — A 411.)

(2) Voleur pendu pour avoir « emblé le sourcot et le malete mons. Henri de Seuli, et en le cambre maistre Terri son haubregon. » (A 205.) — A Vaastin Lolieur et Thumas Vitoul qui espierent Pieret Cosete qui avoit mourdri un homme pour avoir sa femme a espeuse, et fu traines et pendus, XX s. (A 381.)

(3) Le diemenche XVI^e jour de jule quant Jehanete de le Busquiere fu enfoie toute vive pour pluseurs larrechins que ele avoit fait, pour le fosse faire, XVIII d. » (A 294.)

(4) De Jehanet Waurin de Coulemont, li quels fu banis de le conté d'Artois pour le soupechon de chou que on li metoit sus qu'il avoit bouté le fu en le maison Pierot le Vinier de Coulemont, li quels Jehanet fu pris en bos de Coulemont des gens mons. Robert d'Aunoy, li baillus le prist comme bany ma dame et l'amena à Avesne en le prison madame, et li amy doudit Jehanet requisent au bailliu que on fesist ledit Jehanet morir sans mettre à execution de pendre : pour chou faire, pour courtoisie a madame, XL lb. (1313. — A 308.)

Digitized by Google

Wautier d'Hezecques et Pierre de Kieri; en 1325, entre Jean Le Caron et Jean de Gouves; la même année on exécute Jehannet Roussel, « vaincu en camp » à Bapaume (1).

Je n'ai trouvé la torture appliquée que dans une seule circonstance : c'est en 1321, au moment de l'arrestation des ladres, quelques-uns de ces malheureux furent « peinés » de la main du pendeur (2). La mutilation d'un membre est moins rare; elle est souvent prononcée comme sanction du bannissement; on est banni sous peine d'une main, d'une oreille (3); mais le plus souvent on s'en rachète en transigeant pour une certaine somme d'argent.

A côté de ces châtiments, qui devaient inspirer aux méchants une salutaire terreur, mais dont la cruauté nous répugne aujourd'hui, on se plaît à voir la comtesse Mahaut rendant à une veuve, à des orphelins, une partie des biens d'un mari ou d'un père pendu au gibet, réduisant les amendes encourues par des pauvres gens (4), faisant respecter les biens et les personnes des plus humbles de ses sujets (5), s'appliquant à réprimer les exactions de ses agents et à réparer les torts qu'ils ont pu commettre (6).

(1) Pour faire le parc la ou Wautiers de Heseke et Pierre de Kieri se deurent combattre, x lb. (Bibl. nat. *Colbert-Flandre*, 187.) — Pour les despens du bailliu fais a Bapaume ou madame l'envoia pour faire justichier Jehannet Roussel liquels avoit esté vainkus en camp a Bappaume. (1325. — A 441.)

(2) Pour XIII ladres pener ou castel d'Esquerdes par IIII journées, pour les despens des serjans et des varlés qui les edierent a pener, XXXII s. Au pendeur des larrons qui les apperella et eda a pener par ches IIII journées, x s. Audit pendeur et un autre vallet pour enterrer v ladres qui moururent, xv s. (A 395.)

(3) Au pendeur de Bethune qui coupa une oreille à Robin de le Capelle pour cauze de larrechin, VI s. Audit pendeur pour uns wans et I coutel dont il coupa l'oreille, XII d. (A 345.)

(4) De Gille Le Gartre, faiseur de grumel, bani par eskievin [de Saint-Omer un an et un jour sur le teste, pour ce que il bati sa femme et ferma sen wis si que si voisin ne peuvent entrer ens pour li rescourre, pour ce que c'est uns povres valles qui riens n'a, apaisiet pour XL s. (A 446.)

(5) De ..... pour ce que il feri une baisselete (servante) de le main, LX s. (A 442).

(6) La comtesse d'Artois à son bailli de Bapaume : « Bailli, nous vous mandons que sis livres parisis que nous avons trouvé par les contes Jacque de Hachicourt, jadis notre bailli de Bapaumes, que il avoit levez de la dame de Boileus pour II reliés

Digitized by Google

L'ordre règne généralement, avec l'équité, dans cette administration des baillis artésiens, qui atteste chez la comtesse Mahaut et ses conseillers un sens profond du gouvernement. Elle n'avait eu d'ailleurs qu'à s'inspirer de l'ordonnance de 1256, expression de ce gouvernement de saint Louis dont on a pu dire justement qu'il « est resté un modèle toujours proposé et jamais atteint (1). » C'est ce qu'avait fait, en 1303, Philippe-le-Bel, reprenant dans une nouvelle ordonnance presque toutes les prescriptions de son aïeul et conservant l'esprit qui les avait inspirées.

Nommés et payés par la comtesse d'Artois, révocables à sa volonté, responsables sur leur personne, sur leurs biens et ceux de leurs héritiers, de leur bonne administration, investis d'attributions à la fois administratives, judiciaires et financières, les baillis artésiens forment alors un corps de fonctionnaires offrant les meilleures garanties de capacité et d'honnêteté ; ils représentent le comte d'Artois : les droits du comte sont la limite de leur autorité, et ses devoirs sont la règle de leur conduite (2).

Trois fois par an, aux termes de la Chandeleur, de l'Ascension, de la Toussaint, ils arrêtent leurs comptes et en signalent la balance au receveur général d'Artois qui reçoit leur excédant ou comble leur déficit, arrêtant lui-même ses comptes aux mêmes termes, en y faisant figurer les différences accusées par les baillis.

Leurs attributions administratives et judiciaires sont nécessai-

qui n'appartenoient mie à nous, vous paiez et delivrez à ladite dame, et nous volons que il vous soient rabatu en voz contes par ceste lettre et par la lettre de quittance de ladite dame. Diex vous gart. Donné à Paris le VII^e jour de décembre. » (1319. — A 376.) Je n'ai pas trouvé une réquisition qui ne fût payée, un dommage qui ne fût réparé : nombreuses quittances au sujet de bestiaux tués par les chiens de Mahaut ou de Robert, pour récoltes abîmées, pour dommages quelconques. — « A une femme à qui le folet avoit répandu une potée de let, XII d. (A 351.) — Pour une brebis que les levriers estranglerent, VI s. » (A 178.) — Dégâts causés par les expéditions et les chevauchées (en Bourgogne, 1326-27), etc.

(1) Boutaric : *Marguerite de Provence.*

(2) J'ai traité avec détail de cette administration dans *les baillis de l'Artois au commencement du* XIV^e *siècle.* (Introduction au tome II de l'Inventaire de la série A des Archives du Pas-de-Calais).

Digitized by Google

rement limitées par les droits des villes, des églises, des fiefs séculiers. L'on n'avait point encore inventé la tutelle administrative et l'éternelle minorité des communes : le rôle des baillis se borne à maintenir les droits du comte, à veiller à l'ordre public; c'est à titre exceptionnel et par mandat spécial qu'ils interviennent dans l'administration communale, soit à la demande des communautés elles-mêmes, soit sur l'initiative du comte d'Artois, agissant au nom de l'intérêt social ou du droit souverain.

Comme agents financiers, les baillis perçoivent directement ou par certains intermédiaires les recettes du bailliage. Bien souvent ils sont assaillis de demandes pressantes d'argent : « Travailliez vous, écrit Mahaut à son receveur, à plus que vous pourrez de nous envoier monnoie en tel maniere que nous l'aions à Paris à Pasques, car nous en avons grant mestier. » Les expéditions lointaines et les progrès du luxe, vainement combattus par l'ordonnance royale de 1294, pesaient lourdement sur les finances féodales. Le comte Robert II avait dû emprunter à bien des banquiers; Othon, toujours besoigneux, avait été exploité par les usuriers. Mahaut avait payé ses dettes, acquitté les legs prescrits par son testament, et mis bon ordre dans ses finances.

Les baillis se recrutent dans les rangs de la petite noblesse et de la bourgeoisie; ils sont contrôlés dans leur gestion financière par des commissaires chargés d'examiner leurs comptes, dans leur administration par la comtesse elle-même et ses conseillers, et surtout par la facilité avec laquelle peuvent porter plainte contre eux tous ceux qui croient avoir eu à souffrir de leurs agissements. Ces plaintes font l'objet d'enquêtes confiées à des commissaires désignés par la comtesse; elles sont conduites avec une sincère impartialité et terminées par la condamnation ou du calomniateur ou du bailli infidèle, qui doit alors réparer les torts qu'il a causés. A vrai dire, ces enquêtes sont assez rares, et la façon dont elles sont menées montre assez combien ce petit gouvernement d'Artois s'inspirait de l'amour de la justice et du bien public.

Digitized by Google

# CHAPITRE IV

## L'HOTEL

Comme les rois de France, comme les grands seigneurs ses contemporains, la comtesse d'Artois a son hôtel consistant en un ensemble de services et de dépenses d'un caractère tout personnel. L'hôtel est administré par un trésorier, qui rend ses comptes aux termes de la Chandeleur, de l'Ascension, de la Toussaint, et les soumet à l'examen des commissaires chargés de vérifier les comptes des baillis. Ils comprennent un chapitre de recettes : c'est la constatation de l'excédant du dernier compte — s'il existe — et des versements faits par le receveur d'Artois et quelquefois le trésorier de Bourgogne. L'exposé des depenpenses est nécessairement beaucoup plus long et plus intéressant.

Le premier chapitre est celui des dépenses ordinaires quotidiennes, comprenant six services : panneterie, bouteillerie, cuisine, fruiterie, écurie, fourrière. Un officier de l'hôtel est chargé de chacun de ces services. Les titres suivants comprenent : dépenses extraordinaires de l'écurie (achats de chevaux et harnais); gages des chevaliers et clercs; gages des valets et familiers; « chaucemente de maisnie » (indemnité de 3 sous par personne et par mois pour la chaussure); aumônes et offrandes, c'est-à-dire les aumônes ordinaires faites chaque semaine par la main de l'aumônier, et les offrandes amenées par quelque circonstance imprévue, mais continuelle, les dons et grâces, présents aux visiteurs, aux messagers, etc.; livrée avec ses draps, fourrures et selles; quelquefois un chapitre de draps et four-

Digitized by Google

rures hors livrée, ou d'épices pour la chambre de la comtesse; enfin mises extraordinaires, très variées, enregistrées dans l'ordre de date des dépenses. Souvent le compte est suivi d'un *état des garnisons de l'hôtel :* vin, denrées de diverses sortes en réserve pour le service.

Les trésoriers de l'hôtel sont successivement Jean d'Estaimbourg (1301-1304), Denis d'Hireçon, frère du prévôt d'Aire (1305-1312), Etienne Bricadel (1313-1320), Hue de Thélu en 1320, maître Jean de Salins (1321-1325), Guillaume de Salins, chapelain de la comtesse d'Artois (1326-1329). La trésorerie de l'hôtel est un poste de confiance, non-seulement par la nature des dépenses que le trésorier doit mandater, mais par le chiffre élevé des fonds qui passent entre ses mains : la dépense de l'hôtel, très variable selon les circonstances, descend rarement au-dessous de 4,000 livres, elle arrive souvent à 8 et 9,000 livres, elle atteint même le chiffre de 11,000 livres pour le terme de le Toussaint 1328, qui coïncide avec le passage en Artois de l'armée française réunie contre les Flamands.

Les six « métiers » sont identiques à ceux de l'hôtel des rois de France : la panneterie, la bouteillerie, la cuisine n'ont pas besoin d'être définies; la fruiterie comprend l'éclairage de la maison; la fourrière, le service de la literie et des transports; l'écurie forme un service important pour cette cour si nomade, on le trouve dirigé pendant un certain de temps par Jean de Vellefaux, écuyer, qui avait rempli les fonctions de trésorier à l'hôtel de Robert l'enfant.

Le personnel de l'hôtel se compose d'un certain nombre de valets et de familiers, les uns et les autres ont les mêmes gages, huit deniers par jour et des draps de livrée. Les valets, qui reçoivent seuls l'indemnité de chaussure, sont des serviteurs ayant pour la plupart des fonctions déterminées, comme Jeannot du char, Simonnet du chariot, Robinet le charretier, Le Roy des grands chevaux, Beaudet le messager, Girart de la cuisine, etc. Les familiers sont plutôt attachés à la personne de la comtesse et occupent auprès d'elle des fonctions d'un ordre plus élevé; quelques-uns sont clercs, prêtres même, et leur nom est précédé dans les comptes d'un « mons. » : tels sont Guillaume d'Arbois, Jean d'Orléans, Henri de Reims, Jean de Blandi,



Digitized by Google

Philippe Sebire ; les autres, dont le nom n'est accompagné d'aucun qualificatif, sont, à diverses époques, Jean, puis Arthur de Lambres, Jacques de Lille, Hugues de Fouvent, Guillaume de Passat, Perrin de Saint-Moris, Guillaume, Denis, Robert d'Hireçon, Guillaume de Neanhon, tailleur, Calot Jean, nain (1), Pierre de Venat, Thierry de Montaigu, Etienne de Méricourt, Lancelot, Arnol Lallemant, Hue de Villefans, Etienne de Bren, etc. Les valets sont au nombre d'une vingtaine, les familiers de dix à quinze.

La comtesse a toujours près d'elle au moins un chevalier et souvent un clerc d'un certain rang : ils reçoivent les mêmes gages, 8 à 10 sous par jour. Pendant les premières années, jusqu'à 1313 on trouve constamment à l'hôtel maître Girard de Haute-Oreille (2), physicien, chanoine de Saint-Etienne de Troyes, exécuteur testamentaire du comte Othon, et les chevaliers Simon de Cinq-Ormes et Hugues de Cromary (3); puis, à partir de 1310, Jean de Journy, Eudes de Fouvent, Guillaume Loup, sire de Beauvoir, les sires de Licques, de Nédonchel, de Saint-Venant, Simon Hideux de Saint-Martin; après la révolte des confédérés d'Artois, il semble que les chevaliers artésiens aient fait place aux bourguignons ; Jean d'Etrabonne est seul en 1318 et 1319; en 1320 paraît Guillaume de Moulins, qui restera à l'hôtel jusqu'à la mort de la comtesse d'Artois, Jean de Licques et Jean de Lambres, l'un boulonnais, l'autre cambrésien, puis Imbert de Rougemont, Cordouan de la Bourre, Gilles d'Authuille, Hugues d'Ornans, chevaliers, et souvent Thomas de Savoie, chanoine d'Amiens, neveu de Mahaut. Mais de tous les plus assidus sont Guillaume de Moulins et Hideux de Saint-Martin qu'elle choisira pour ses exécuteurs testamentaires : ce dernier est mentionné comme maître de son hôtel dans son testament de 1328.

(1) Le nain est du nombre des valets; mais on ne trouve ni parmi les valets ni parmi les familiers le « folet » Jeannot, dont la présence à l'hôtel est signalée depuis 1319 : il n'a pas de gages, reçoit de nombreux cadeaux et paraît être fort jeune; pendant les années suivantes on le désigne sous le non de « petit folet. »

(2) Haute-Oreille, en Franche-Comté.

(3) Ils sont qualifiés de sénéchaux de l'hôtel; les chevaliers qui leur succèdent dans ces fonctions honorifiques ne portent plus ce titre. — Hugues de Cromary est le seigneur du fief de ce nom en Bourgogne (Haute-Saône). Simon de Cinq-Ormes, *de Quinque Ulmis* (ci-dessus, page 10), dont l'origine m'est inconnue, avait épousé en 1302 Marie, dame de Lillers et de Malannoy, veuve d'Hellin III de Wavrin, sénéchal de Flandre.

Digitized by Google

Mahaut a également quelques « demoiselles » attachées à sa personne, deux ou trois ensemble (1). Il ne paraît pas qu'elles aient reçu de gages, mais elle sont hébergées à l'hôtel, elles ont part aux distributions des draps et fourrures de la livrée, et ne manquent point de recevoir des ceintures, bourses et hanaps à titre de présents, comme la comtesse d'Artois en distribue aux demoiselles des grandes dames qui la viennent visiter.

L'une d'elles, Isabelle de Rix, est enterrée en l'église des Carmes de Paris, en 1318, aux frais de la comtesse Mahaut; Agnès de Châtillon, que l'on voit très longtemps à son service, est souvent chargée d'acheter pour l'usage de la comtesse ou pour ses présents des objets de toilette ; Béatrix, fille de Denis d'Hireçon, paraît de bonne heure à l'hôtel, en 1321 elle se marie et reçoit à cette occasion 300 livres parisis, en décembre 1322 elle porte encore le titre de demoiselle de la comtesse d'Artois ; Sebille ou Sebilette d'Etrabonne, sans doute de la famille de Jean d'Etrabonne, chevalier bourguignon, que l'on trouve souvent à l'hôtel aux gages de la comtesse : en 1327 Mahaut lui donne 100 livres d'estevenins pour ses bons services ; dans les dernières années on trouve Catherine, dont le nom de famille ou d'origine n'est pas mentionné : elle était auprès de la comtesse au moment de sa mort.

Ces demoiselles sont les compagnes de la comtesse dans ses voyages, dans ses séjours à Paris, à Hesdin, en Bourgogne, remplissant près d'elle ces fonctions qui tiennent à la fois de la confidente, de la femme de charge, de la servante même. Il n'y a qu'une seule femme attachée d'une manière permanente au service de l'hôtel, c'est Perrinette, puis Jeannette la lavandière, femme mariée qui, dans les dernières années de la comtesse d'Artois, exerce l'office de « femme de chambre madame », charge qui n'existait point avant elle.

L'un des personnages les plus importants de l'hôtel, tant par son caractère que par ses fonctions, est l'aumônier, qui souvent est en même temps chapelain de la comtesse d'Artois (2). Dans

(1) Sa fille Jeanne, reine de France, en a quatre en 1318.

(2) Un certain nombre de châteaux d'Artois et de Bourgogne possèdent des chapellenies dont le titulaire était distinct du chapelain de l'hôtel.

Digitized by Google

les premières années du XIVe siècle, Eudes de Lielle, ancien chapelain du comte Othon, exerce les mêmes fonctions auprès de Mahaut, pendant que Jean de Courcelles est chargé de l'aumônerie; celui-ci est remplacé en 1316 par Jean d'Orléans, à la fois chapelain et aumônier; Guillaume de la Platrière, aumônier en 1320 est qualifié de chapelain et aumônier en 1322; puis Philippe Sebire est aumônier jusqu'à sa mort survenue en octobre 1328; enfin Gilles de Violaines, ordonné prêtre en 1313, chapelain de Mahaut, puis de Thierry pendant son épiscopat, est le dernier aumônier de l'hôtel d'Artois.

On trouve aussi dans ces dernières années, vivant à l'hôtel, le confesseur de la comtesse, frère Thomas, des Frères prêcheurs; il a ordinairement avec lui un compagnon; ils reçoivent leur vivre et des vêtements, mais n'ont de gages que lorsque la comtesse les laisse derrière elle ou leur confie quelque mission au dehors.

C'est en résumé un ensemble de trente à quarante personnes, quelquefois plus, constituant l'hôtel de la comtesse d'Artois, vivant à ses frais, l'accompagnant dans ses nombreux déplacements. Leur existence n'était rien moins que malheureuse, et aux avantages d'une vie facile et assurée, Mahaut savait ajouter des soins et des attentions qui devaient lui attacher ce nombreux personnel comme une véritable famille.

Les valets malades sont soignés à ses frais dans une de ses résidences ou envoyés en quelque lieu où on les puisse plus facilement guérir; « A Jehan de Quincy valet demourant malade pour sa jambe qu'il avoit enflé, par IX jours, IX s. — Au Roy (Le Roy) des palefrois alant en Vermandois pour soi faire garir de la goute, XXIIII s. — Pour les gages Jehannot le clerc de la chapelle qu'il demora malade à Paris par X jours, XII deniers par jour, X s. — A Ernoul Braque, pour les despens demoiselle Agnes qu'elle demora malade à Conflans depuis que madame s'en parti, IIII s. par jour, XXVIII s. A li, pour la fame qui garda ladite Agnes en sa maladie, XVI s. » (1).

En 1328, Guillaume de Neanhon, le tailleur, tombe malade à Avesnes; Mahaut donne une indemnité au châtelain chez qui

(1) A 298, 280, 396.

Digitized by Google

Guillaume passe quarante-deux jours, puis le fait ramener à Paris en litière, accompagné par trois valets (1).

En maintes circonstances, le personnel, « la maisnie », a part aux générosités de la comtesse. Tout valet qui se marie reçoit des présents en draps, en joyaux, en argent : ainsi le nain Calo Jean, l'un des plus anciens et des plus aimés serviteurs de l'hôtel, qui se marie en juin 1304, reçoit à cette occasion une cote de cendal vermeil fourrée de menu vair, une chape et un mantel de brunette avec fourrure d'agneau, et ces vêtements sont confectionnés par le tailleur Oudin aux frais de la comtesse. En 1322, un fils de Guillaume de Neanhon embrasse la vie monastique à l'abbaye d'Auchy : Mahaut donne cent sous à son père « pour les despens qu'il fit le jour que son filz fut reçus moines à Auchy. » Une autre fois, c'est un valet d'un service inférieur, Guillemuche « des chaudières », qui reçoit une somme d'argent « pour nourrir ses enfans » ; c'est le petit clerc de la chapelle à qui l'on donne 16 sous pour s'en aller « en son païs pour sa mere qui estoit morte. »

Nombreux sont les dons provoqués par des accidents de voyage, les misères de la vie, les rigueurs des saisons, comme ces quatre valets attachés aux transports à qui Mahaut distribue 64 sous pour les aider à acheter des manteaux d'hiver. Dans ses testaments, Mahaut laisse une somme de 100 livres à répartir entre les gens de son hôtel.

Les vieux serviteurs ne sont pas oubliés; des rentes viagères sont régulièrement payées à Jean Le Forestier, valet de la chambre de Robert, 8 livres parisis par an; à Villerel, valet du char de la comtesse, 12 deniers parisis par jour; à d'anciens valets du comte Robert II, à Maffle, veuve de Pariset le trompeur, à Jeanne de Compiègne, veuve de Jean « jadis oublier (2) monsgr d'Artois. » En 1306, Mahaut adresse à Eudes de Lielle, son chapelain, un de ses valets, Le Trotet, devenu inca-

(1) A Robert David, chastelain d'Avesnes, pour les despens Guillaume de Neanhon que demoura malade à Avesnes ou mois d'aoust par XLII jours, x lb. III s. v d. Audit Guillaume que madame li fit donner pour les despens de li, de III vallez et de II chevaus, desqués chevaus l'un fut pris à loage pour mener ledit Guillaume des Arras à Paris en une litiere, c s. A Denis le bourrelier d'Arras, pour une litiere à mener ledit Guillaume, et pour les harnas de II chevaus, XXXVI s. (A 480.)

(2) Faiseur d'oublis, pâtissier.

Digitized by Google

pable de la servir : « Mons. Œde, lui écrit-elle, nous avons donné congie au Trotet porteur de ces lettres, car nous n'aviens pas à fere moult de lui, especialement des manières dont il est, si li avons donné xv lb. tor., si vous mandons que vous li bailliés a son profit le miex que vous porrés. Et se vous poez trouver abbeie n'autre lieu où on li vosist trouver son vivre et prendre le dit argent, si le pourchaciés se vous poez boinement, et l'argent délivrés, ou à lui meme se trouver ne le poez. Diex soit garde de vous. » (A 218.)

Une autre fois, Mahaut fait chercher pour son vieux valet Triet, un poste peu fatigant, « si comme à la porte de la saunerie de Salins » où il puisse encore gagner son pain sans trop de peine.

Ces retraites dans les monastères et dans les hôpitaux n'étaient point rares alors, et convenaient à bien des gens qui trouvaient là un abri et des soins pour leurs vieux jours ; c'est ainsi que Calo Jean, né en Sicile, veuf, sans enfants, se retire en 1322 à l'abbaye de Maubuisson, mais dans des conditions de confortable tout-à-fait exceptionnelles, avec un valet pour le servir (1).

Ainsi la sollicitude de la comtesse Mahaut s'étendait à tous les besoins de ses serviteurs, et l'on conçoit facilement quel attachement ils lui devaient témoigner et combien devaient être stables et fortunées ces familles de serviteurs vivant de cette vie au présent facile, à l'avenir assuré, se succédant de père en fils dans la domesticité des comtes d'Artois.

(1) Dutilleux et Depoin, *L'abbaye de Maubuisson*, II, 139.

Digitized by Google

# CHAPITRE V

## LES VOYAGES

C'est une existence un peu nomade que celle de la comtesse Mahaut. Le premier chapitre de ses comptes d'hôtel donne pour chaque jour sa résidence ou son gîte, et permet ainsi de tracer son itinéraire pendant une grande partie de sa vie : or ses déplacements sont continuels. Chaque année, le plus souvent deux fois par an, elle part de Paris pour l'Artois, et là, à diverses reprises elle parcourt son comté, s'arrêtant un jour ou deux, quelquefois une semaine dans ses villes et châteaux, rentrant à Hesdin, sa résidence favorite. Moins souvent elle va en Bourgogne, là elle s'arrête à Gray, à Salins, ou dans quelque maison amie, faisant à Bracon son plus long séjour, n'oubliant pas de visiter de temps à autre l'abbaye de Cherlieu où, en 1310, elle a fait apporter, du monastère du Lys, le corps de son mari. De Paris elle va souvent à Fontainebleau, du temps de Philippe-le-Bel, à Saint-Mandé, au bois de Vincennes, à Conflans, à Pontoise, à l'abbaye de Maubuisson où repose son père le comte d'Artois. En toute saison elle se met en route ; ni les mauvais temps, ni l'état des chemins, ni les fatigues de l'âge n'arrêtent cette infatigable voyageuse.

Les routes qu'elle suit peuvent être ramenées à quelques tracés, mais très souvent elle varie les haltes où sa caravane s'arrête, les gîtes où elle demeure la nuit. Parfois elle semble vouloir éviter le passage et surtout le séjour dans les grandes vil-

Digitized by Google

les et placer ses étapes en des lieux de moindre importance. Les comptes n'indiquent pas les auberges où elle loge; mais le trésorier note avec soin les hôtes de distinction qui, en Bourgogne particulièrement, lui offrent gratuitement la table et le coucher. Quelquefois, des courriers précèdent les voyageurs, retenant les hôtels et faisant les provisions, surtout si l'on craint quelque encombrement (1).

C'est toujours par Bapaume ou par Hesdin que Mahaut entre dans son comté d'Artois. Dans le premier cas, elle suit la route passant par Louvres, Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Ressons, Roye et Eclusier; mais les gîtes sont variés presque à chaque voyage. Ainsi, le 10 juillet 1315, la comtesse va coucher à Louvres, le 11, à Gournay-sur-Aronde; le 12, elle fait halte à Lihons-en-Santerre, couche à Eclusier; le 13, elle arrive à Arras après une halte à Bapaume. Quatre ans après, le 10 juillet 1319, elle part de Paris et va coucher à Pont-Sainte-Maxence; le lendemain, à Roye; le 12, elle fait halte à Eclusier et prend son gîte à Bapaume : trois jours lui avaient suffi pour se rendre de Paris en Artois avec ses gens et ses bagages! En février 1326, le voyage se fait plus lentement : on couche successivement au Bourget, à Senlis, à Ressons, à Lihons, à Bapaume.

D'autres fois, Mahaut part non plus de Paris, mais de Laumône près Pontoise, ou de l'abbaye de Maubuisson, elle prend alors la route de Gisors, traverse successivement Longchamp (Eure), Grandvilliers (Oise), Conty, Villers-Bocage et arrive à Arras par Pas; ou l'itinéraire de Liancourt, Noyon, Caumont, Ham, Mont-Saint-Quentin, qui la mène à Bapaume.

De Paris à Hesdin, sa route ordinaire est celle de Clermont par Saint-Denis, Luzarches, Creil, puis par Paillart (Oise) avec gîte à Sains ou à Amiens, Villers-Bocage, Doullens ou Vaux, Bernaville (Somme) et Hesdin. Quelquefois, avant d'arriver à son château, elle fait une halte à Bonnières, chez Thierry d'Hireçon.

Les documents ne donnent intégralement que cinq voyages de

(1) Le XX^e jour de février, pour les despens de Baudin de Bourgogne, de Herbelot et de Perrin de la fourrière, qui furent envoiez à Raims pour prendre les hostels pour madame et pour faire les garnisons pour le couronnement, par l'espace de XXV jours XI lb. X s. (1322 — A 403.)

Digitized by Google

Paris en Bourgogne, trois pour l'aller, deux pour le retour. Le 26 avril 1310, Mahaut quitte Paris et va coucher à Créteil; le 27, elle prend son gîte à Blandy (Seine-et-Marne); le 28, à Provins; le 29, à Marigny (Aube), en passant par Nogent-sur-Seine; le 30, à Fouchères, après une halte à Troyes; le 1er mai, halte à Vitry-le-Croisé, coucher à Longchamp (Haute-Marne); le 2, coucher à Richebourg; le 3, à Chalindrey (Haute-Saône); le 4, Mahaut arrive à l'abbaye de Cherlieu et n'en repart que le 6 au matin pour s'arrêter à Membrey, chez la dame de Ray, et venir coucher à Gray; le lendemain, elle prend son gîte à Apremont, chez Hugues de Bourgogne, son beau-frère; le 8, elle gagne Dole, après un séjour de quelques heures à Montmirey. Pendant le reste du mois, on la trouve à Gêvry, Poligny, Arbois, Bracon, Pontarlier, Ornans, Quingey, Cromary, Vellefaux, Choye, Lavans; elle rentre à Dol le 29 mai, et part pour Paris le 1er juin. Par Longvic (Côte-d'Or), Lantenay, Chatillon, elle arrive à Troyes où elle couche le 5 juin, prend gîte le 6 à Nogent-sur-Seine, le 7 à Provins, le 8 à Fontenay, et atteint Paris le 9 après une halte à Ouzouer (Seine-et-Marne.)

C'est une route de Paris en Bourgogne par Troyes. Un autre itinéraire consistait à passer par Tonnerre, en traversant successivement Villeneuve-Saint-Georges, Moret (Seine-et-Marne), Villeneuve-la-Guiard (Yonne), Sens, Cerisiers, Brienon, Ligny; puis de Tonnerre, on gagnait Dole par Rougemont (Côte-d'Or), Vilaines-en-Duesmois, où la comtesse d'Artois était reçue aux frais du duc de Bourgogne, Chanceaux, Longvic, Aiserey, Saint-Jean-de-Losne, Gevry. Mais, comme pour les chemins d'Artois, plusieurs de ces gîtes sont changés à chaque voyage.

Les comptes nous ont aussi conservé l'itinéraire suivi par la comtesse d'Artois pour se rendre à Reims aux sacres de Philippe-le-Long, de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois.

Le 1er janvier 1317, elle va de Paris passer la nuit à Saint-Denis où se trouvait son gendre, le roi de France; le 2, elle couche à Dammartin; le 3, à Largny (Aisne); le 4, à Muret (Aisne) en passant par Chaudin; le 5, à Courville (Marne); le 6, à Rosnay; le 7, à Reims. Le couronnement eut lieu le dimanche 9 janvier; le 11, Mahaut allait coucher à Jonchery (Marne); le 12, à Bazoches (Aisne); le 13, à Soissons; le 14, à l'abbaye

Digitized by Google

de Longpont; le 15, à Levignan (Oise); le 16, à Roissy (Seine-et-Oise); le 17, à Paris.

Son fils avait suivi une autre route. Il s'était rendu à Saint-Denis auprès de son beau-frère le 29 décembre, et le 2 janvier était allé coucher à Tremblay; le 3, à Meaux; le 4, à Gandelu (Aisne); le 5, à Fère-en-Tardenois; le 6, à Jonchery; le 7, à Reims, où il avait retrouvé sa mère.

En février 1322, Mahaut se rend à Reims par Roissy, Dammartin, Levignan, Longpont, Soissons, Braisne et Jonchéry et revient par le même chemin; le sacre eut lieu le dimanche 21 février.

Nouveau voyage en mai 1328. Le 23, Mahaut se rend de Conflans à Lagny-sur-Marne; le 24, elle couche à Saint-Jean-les-Jumeaux (Seine-et-Marne); le 25, à Nogent-L'Artaud (Aisne); le 26, à Verneuil (Marne); le 27, à Reims. Le 30 elle quittait Reims et se rendait à Bapaume par Neufchâtel (Aisne), Eppes, Vivaise, Saint-Quentin, et Epely (Somme) : le 4 juin, elle était à Arras.

Les trésoriers de l'hôtel ne relatent point d'accidents ou de mésaventures en ces nombreux voyages; il y a bien çà et là la mention d'un valet blessé en tombant de cheval, d'un sommier couronné sur les cailloux, d'un chariot brisé; on trouve même la dépense occasionnée par la chûte en une rivière, non loin de Quingey, du chariot qui portait les robes de la comtesse: mais ce sont là de petits accidents, dont les voyageurs d'antan ne devaient guère s'émouvoir. La sécurité des routes paraît avoir été très grande, non seulement pour la comtesse d'Artois, mais pour ses pèlerins et ses messagers. Deux de ces derniers seulement se plaignent d'avoir été dépouillés, et Mahaut, ne doutant pas de leur véracité, les fait indemniser : l'un d'eux, Lescot, avait été attaqué hors de France, en Lombardie, en 1304; un autre, qui apportait une lettre à la comtesse, se disait « desrobé en chemin » entre Paris et Hesdin, en novembre 1313. Ces hommes sont presque toujours à pied, et marchent avec une surprenante rapidité.

L'état matériel des routes ne devait pas avoir été si déplorable qu'on le pourrait supposer, puisqu'il permettait à une femme voyageant à cheval, ou le plus souvent portée dans une litière

Digitized by Google

ou un chariot non supendu, suivie de bagages, de provisions, de nombreux serviteurs, de franchir en trois ou quatre jours la distance de Paris à Arras, de se rendre en Artois, à Reims, en Bourgogne en toute saison. Beaucoup des chemins suivis par la comtesse d'Artois étaient de ces anciennes voies romaines auxquelles leurs constructeurs avaient su donner une si indestructible solidité.

L'entretien des routes et des ponts ne figure cependant dans les comptes de la comtesse que comme œuvre pie. Robert II, Mahaut, et Thierry d'Hireçon font dans leurs testaments des legs pour l'entretien des routes (1).

En 1321, Mahaut fit exécuter cette clause du testament de son père. Dans chaque bailliage les travaux furent dirigés par des commissaires nommés par le bailli : à Hesdin, deux bourgeois de la ville, Pierre Taillefer et Robert Boistel. A Saint-Omer, Pierre de Bouvrekem reçoit la tâche « d'amender les pons, les malvais pas et les cauchies » ; à Arras, le bailli nomme deux commissions, dans l'une d'elles figure maître Jean de Saint-Pol, charpentier de la comtesse d'Artois, chargé de refaire le pont « qui est entre Sailly et Remy », sans doute sur la rivière de Cojeul. Des sommes importantes sont consacrées à ces travaux : 98 livres parisis dans le bailliage de Saint-Omer, 110 livres dans celui d'Hesdin ; les comptes des autres bailliages manquent ou sont très incomplets.

(1) Mahaut lègue 1000 livres *in reparationem pontium, calceyarum et aliorum passagiorum difficilium.*

Digitized by Google

# CHAPITRE VI

## LES RELATIONS

Si l'on n'en avait dans les comptes de l'hôtel la preuve incontestable, on aurait peine à se figurer l'étendue des relations de la comtesse d'Artois : relations inspirées par les besoins de la politique, par l'amitié, par les convenances et la civilité, elles se manifestent par des messages, des visites, des échanges de présents. Tous les comptes mentionnent aux chapitres des « Dons et présens » et des « Mises extraordinaires » les frais de messagers chargés de porter les lettres ou les instructions de la comtesse, les deniers ou les présents donnés à ceux qui lui apportent quelque missive ou une importante nouvelle ; malheureusement, sauf dans un cas, la teneur du message est très rarement indiquée par le comptable de l'hôtel.

### § I

L'usage est de faire part des évènements heureux, et c'est une bonne fortune pour un messager d'aller annoncer chez la comtesse d'Artois la naissance d'un enfant, un mariage, une réception dans la chevalerie; il sera fêté et ne s'en ira point sans emporter un beau hanap d'argent ou quelques bons deniers dans la bourse pendue à sa ceinture. Mais des annonces de décès, nulle mention : on trouve seulement, en 1288, un messager expédié en Pouille pour apprendre au comte d'Artois la

Digitized by Google

mort de la comtesse de Saint-Pol, sa mère (1), — mais c'est là une circonstance toute particulière, — et, dans un compte non daté, l'envoi de « lettres monseigneur d'Artois ouvertes, pour faire prier pour l'âme le comte de Blois par les églises et les religions de le conté d'Artois » (2). Cette lettre circulaire sur la mort du comte de Blois et celle de 1317 sur la mort de Robert ne sont adressées qu'au clergé : leur but n'est point d'inviter à prendre part au deuil d'une famille éprouvée; il est plus élevé : en présence de la mort on semble oublier les vanités humaines, ce sont des prières que l'on demande pour l'âme du défunt, et l'on s'adresse de préférence à ceux qui ont mission de prier. Aucune trace de la réception d'une lettre de décès : est-ce à dire que la comtesse d'Artois n'était pas avertie de la mort de ses parents ou des personnages illustres? Cette hypothèse serait invraisemblable. En décembre 1314, on la voit quitter Hesdin, où elle n'est arrivée que depuis une quinzaine, pour retourner à Paris, rappelée évidemment par la nouvelle de la mort de Philippe-le-Bel. Mais ces messagers de la mort ne sont pas les bienvenus, il n'y a pour eux ni bonne chère, ni gratification, aussi leur passage n'est-il pas signalé au compte des dépenses de l'hôtel.

Nous avons vu Robert recevant la nouvelle de la réception comme chevaliers du bâtard de Brabant et de Jean de Châtillon; Mahaut ne reçoit guère de messages de cette sorte, mais on lui annonce, le 15 juin 1312, le mariage de Jean de Chalon (3), et, le 24 août 1320, celui de Thierry de Heinsberg (4). D'autres mariages furent certainement annoncés de cette façon

(1) Mahaut de Brabant, veuve de Robert Ier d'Artois, avait épousé Guy III, comte de Saint-Pol.

(2) A 816. — Ce comte de Blois doit être Pierre d'Alençon, fils de saint Louis, marié à Jeanne de Châtillon, héritière (en 1279) du comté de Blois, cousin germain du comte d'Artois, mort en 1292.

(3) Le XVe jour de juing fu donné à Chevrete qui aporta lettres à madame du mariage mons. Jehan de Chalon, XVI s. (A 298.) — Jean de Chalon, comte d'Auxerre, fils de Guillaume de Chalon et d'Alix de Bourgogne, marié à Marie, fille d'Amédée II, comte de Genève ; il fut tué à la bataille de Crécy.

(4) A Simon le trompeur qui aporta lettres a madame du mariage Teri de Hensebergue le XXIIIIe jour d'aoust à Saint-Omer, VIII s. (A 386.) — Thierry de Heinsberg épousa Cunégonde, fille du comte de la Marck.

Digitized by Google

à la comtesse d'Artois ; on en trouve la trace dans le payement des présents faits par Mahaut aux fiancés ou aux époux.

Pour les naissances, les comptes de l'hôtel sont plus riches en renseignements. En 1298, un valet reçoit 12 livres pour avoir annoncé la naissance d'un fils de Jacques de Saint-Pol, frère utérin du comte d'Artois (1).

A partir de 1305, malgré les lacunes du Trésor des chartes, il n'y a guère d'année où l'on ne trouve la mention de quelque illustre naissance. Comme on peut le remarquer, les dons faits au messager sont très variables, selon l'importance de la famille qui fait part et même du petit personnage dont on signale l'entrée dans ce monde, et naturellement selon le bon plaisir de la comtesse d'Artois.

Le 20 avril 1305, don de 20 livres tournois à un valet de Louis de France apportant la nouvelle de la naissance d'un fils (2).

Le 6 août 1307, don de 100 sous au « barbier notre chier cousin le comte de Boulongne qui noveles nous a apportées que madame Blanche de Clermont a eu un fil » (3).

Le 4 mai 1308, Hugues de Flay, valet de la reine de Navarre, annonce à Robert que Jeanne, sa sœur, est accouchée d'une fille (4) : il reçoit 12 livres parisis et un hanap d'argent.

Le 27 novembre 1309, don de 16 livres à un écuyer de la comtesse de Valois « qui aporta nouveles qu'elle avoit eu un enfant » (5).

Le 4 août 1310, don de 12 livres à un valet qui annonce l'accouchement de la comtesse de Dreux (6).

En février ou mars 1311, don de 8 livres à un valet qui

(1) Hugues, ou plus probablement Guy, fils de Jacques de Chatillon Saint-Pol, sire de Leuze, et de Catherine de Condé, dame de Carency.

(2) Philippe, fils de Louis de France, comte d'Evreux, et de Marguerite d'Artois, nièce de la comtesse Mahaut. Le P. Anselme dit qu'il avait 13 ans lorsqu'il épousa, en 1318, Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin et de Marguerite de Bourgogne.

(3) Guillaume, fils de Robert VII, comte d'Auvergne, et de Blanche de Clermont.

(4) Jeanne, future comtesse d'Artois et duchesse de Bourgogne, fille aînée de Philippe de France (Philippe-le-Long) et de Jeanne, la fille aînée de Mahaut.

(5) Isabelle ou Blanche, fille de Charles de France, comte de Valois, et de Mahaut de Châtillon, sa troisième femme, qu'il avait épousée en juin 1308.

(6) Une des filles de Robert V de Dreux et de Marie d'Enghien : aucune ne survécut à leur père mort en 1329.

Digitized by Google

« aporte nouveles que la comtesse de Soissons avoit un enfant » (1).

En 1312, entre la Chandeleur et l'Ascension, un valet annonce la naissance d'une fille de la reine de Navarre; et reçoit 80 livres (2). Quelques semaines plus tard, Mahaut remet un hanap à sa nourrice.

Le 28 novembre de la même année, la comtesse d'Artois fait présent d'une selle à un valet de Louis de Clermont, qui lui vient annoncer « que la royne d'Angleterre avoit un enfant. »

Le 14 septembre 1313, don de 24 livres à l'occasion de la naissance d'un fils de la comtesse de Clermont (3).

Le 1er février 1314, don de 20 livres parisis à « Jehannot le Petit qui avoit aporté nouveles que la contesse de Bloys notre chiere cousine avait eu un filz » (4).

Le 10 juillet 1314, don de 16 livres parisis à un écuyer qui annonce la naissance d'un fils de la dame de Sully (5).

Le 5 octobre 1314, don de 16 livres parisis à un écuyer d'Edouard de Savoie, qui avait annoncé que « Blanche de Bourgogne fame dudit mons. Oudart avait eu une fille » (6).

Le 19 février 1315, don de 20 l. tournois à Simonet de Vilers « pour ce que il nous a aporté novelles et à Robert notre filz que notre chiere cousine, damoiselle Jehanne de Mello, fame Raoul de Eu, avait eu une fille » (7).

(1) Jeanne, fille de Jean de Hainaut et de Marguerite de Nesle, comtesse de Soissons (mariage en 1310), future épouse de Louis de Châtillon.

(2) Jeanne, fille de Louis X, alors roi de Navarre, et de Marguerite de Bourgogne, fiancée en 1318 à Philippe, fils de Louis Ier, comte d'Evreux, futur roi de Navarre.

(3) Pierre ou Jacques, fils de Louis I de Bourbon, comte de Clermont, et de Marie de Hainaut.

(4) Sans doute Louis de Châtillon, comte de Blois, tué à Crécy, fils de Guy de Châtillon, comte de Blois, et de Marguerite de Valois, fille de Charles de Valois et de Marguerite de Naples, sa première femme.

(5) Jean ou Philippe, fils d'Henri IV de Sully, et de Jeanne de Vendôme. Henry de Sully était cousin germain de Mahaut d'Artois; son père, Henri III de Sully, étant frère utérin d'Amicie de Courtenay : Perrenelle de Joigny avait successivement épousé Pierre de Courtenay, père d'Amicie, et Henri II de Sully.

(6) Jeanne, fille d'Edouard, comte de Savoie, et de Blanche de Bourgogne, mariée en 1329 à Jean de Dreux, duc de Bretagne, morte en 1347.

(7) Probablement Jeanne, fille de Raoul de Brienne, comte d'Eu, connétable de France en 1319, et de Jeanne de Mello.

Digitized by Google

Le 16 mars 1315, don de 12 l. par. à Perrin de Charencey et Guillemin de Gennes, écuyers, qui ont annoncé « que la fame mons. Hugue de Chalon avoit eu un filz » (1).

Le 5 mai 1315, nouvelle de la naissance d'une fille de la dame de Coucy, cousine de la comtesse d'Artois (2).

Le 15 août 1315, nouvelle de la naissance d'un fils de Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut (3).

Le 14 novembre 1316, Galot « l'orfevre madame la Royne Clémence » vint à l'hôtel d'Artois à Paris, où se trouvait Mahaut, lui annoncer que la reine veuve venait d'accoucher d'un fils : la comtesse d'Artois, dont cette nouvelle pouvait cependant détruire certaines espérances, se montra généreuse et lui fit dont de 40 livres tournois; l'enfant ne vécut que quelques jours (4); il fut enterré à Saint-Denis, auprès de son père, le 21 ou 22 novembre; le 21, en effet, Mahaut part de Paris pour Saint-Denis, y passe la nuit et ne rentre à son hôtel que le 22 dans la soirée.

Le 23 mai 1318, don de 8 livres à Jean de Pertes, écuyer de la comtesse d'Aumale, venu annoncer la naissance d'une fille de ladite dame (5).

(1) Un des fils d'Hugues de Chalon, sire d'Arlay, et de Béatrix de la Tour du Pin.

(2) L'une des cinq filles de Guillaume de Coucy et d'Isabeau de Châtillon, fille de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol.

(3) Un des fils de Guillaume Ier le Bon, comte de Hainaut, et de Jeanne de Valois (mariage du 19 mai 1305).

(4) Le chroniqueur Zantfliet, toujours très hostile à Mahaut, mais non contemporain, insinue qu'elle ne fut pas étrangère à la mort du petit roi Jean, *septima die infans obiit arte, ut famabatur, Machtildis comitisse.* (*Ampliss. coll.* V, 173.) En 1318, nous l'avons vu, on accusa Mahaut de la mort de Louis X, mais ni dans ce procès, ni dans aucun autre document, il n'est fait allusion à ce second crime. Les *Grandes chroniques* expliquent cette mort par la mauvaise santé de la mère : « En ce temps, la royne Clémence chéi en quartaine, dont l'enfant que elle avoit en son ventre fu moult pené. »

(5) Il m'est impossible de déterminer l'identité de cette fille. En 1318, la comtesse d'Aumale, Ide de Meullen, est veuve de Jean I de Ponthieu, comte d'Aumale, tué à Courtray en 1302, et rien n'indique qu'elle se soit remariée; elle mourut le 16 janvier 1324. Son fils, Jean II de Ponthieu, comte d'Aumale, aurait, d'après le P. Anselme, épousé, avant septembre 1320, Catherine, fille de Robert d'Artois et de Jeanne de Valois, d'où deux filles, Blanche et Jeanne de Ponthieu. Mais le mariage de Robert et de Jeanne n'eut lieu qu'en 1318. Catherine d'Artois n'aurait-elle pas été la sœur et non la fille de Robert d'Artois? Dans cette hypothèse, la fille née en 1318 aurait pu être Blanche ou Jeanne de Ponthieu.

Digitized by Google

Le 4 décembre 1318, don de 100 sous à un écuyer qui apporte la nouvelle de la naissance d'un fils de Jean de Flandre (1).

Le 22 décembre 1319, don de 7 florins, valant 8 livres 2 sous 9 deniers parisis, à un écuyer « qui avoit aporté nouvelles a madame que la contesse de Beaumont avoit eu une fille » (2). On le voit, les rapports de courtoisie étaient déjà rétablis entre la tante et le neveu.

Le 4 octobre 1320, don de 4 liv. par. au messager qui annonce que « la fille au seigneur de Seulli, fame au seigneur de Mirepois, avoit eu un fil » (3).

Le 24 juillet 1324, Mahaut se montre plus généreuse ; elle fait donner 32 liv. parisis à Jean Pajot, huissier de sa petite-fille, la duchesse de Bourgogne, qui vient lui annoncer la naissance d'un arrière-petit-fils (4).

Dans l'hiver de 1325-1326, la comtesse reçoit avis de la naissance d'une fille, et, le 5 mai 1327, de la naissance d'un fils de la duchesse de Calabre, Marie de Valois (5).

Par mandement du 31 octobre 1326, Mahaut donne 40 livres parisis à Jean de Loucianes, sergent d'armes, qui lui vient « aporter les novelles de madame la royne qu'est acouchée d'une fille » (6).

Le 14 décembre 1327, don de 16 liv. par. à Guillaume Le Normand,

(1) Un des fils de Jean de Flandre, comte de Namur, et de Marie d'Artois, nièce de Mahaut. (Mariage en 1309.)

(2) Sans doute Catherine, fille de Robert d'Artois, comte de Beaumont, et de Jeanne de Valois.

(3) Probablement Jean, fils de Jean de Lévis, sire de Mirepoix, et de Mahaut de Sully, fille d'Henri IV de Sully.

(4) Le P. Anselme cite deux fils nés de l'union de Jeanne de France et d'Eudes, duc de Bourgogne : Philippe, qui serait né en novembre 1323, et Jean, mort jeune. La date de novembre 1323 est difficilement conciliable avec le mandement du 24 juillet 1324. (A 433.)

(5) Marie, morte jeune, enterrée aux Clarisses de Naples, et Charles-Martel de Sicile, né à Florence, le 13 avril 1327, qui ne vécut que huit jours, enfants de Charles de Sicile, duc de Calabre, et de Marie de Valois (fille de Charles de Valois et de Mahaut de Châtillon-Saint-Pol), mariée le 11 janvier 1324, morte le 6 décembre 1328.

(6) Marie, seconde fille de Charles-le-Bel et de Jeanne d'Evreux, née à Château-Thierry, selon la *Chron. parisienne* et le continuateur de Jean de Saint-Victor, à Châteauneuf-sur-Loire, selon les *Grandes chroniques*, peu avant le 31 octobre 1326.



Digitized by Google

qui apporte « lettres de notre cousine de Brabant qu'est acouchée d'un fils » (1).

Le 15 mai 1320, on annonce la naissance d'un fils de la comtesse de Boulogne, cousine aussi de la comtesse d'Artois et sœur de la duchesse de Brabant (2).

## § II

Les messages, ayant trait aux choses de la politique, ou aux simples relations, sont innombrables. Malheureusement leur objet n'est presque jamais indiqué, et les lettres apportées par les messagers ne se sont pas retrouvées : les rois et reines de France, les papes, les personnages importants, toute la famille royale, si nombreuse alors, les intimes de Mahaut, les Sully, les d'Aumale, la dame de Ray, tous reçoivent ses messagers ou lui envoient leurs lettres. Il n'est guère de jour où quelque courrier ne se présente à la comtesse d'Artois ou n'aille au loin porter l'expression de sa pensée. En 1304, on trouve même un messager, un gentilhomme, envoyé de sa part en mission secrète auprès de l'empereur d'Allemagne (3).

Les relations avec le Saint-Siège sont fréquentes. En 1305, le jurisconsulte Ardichon est envoyé « en cour de Rome », et l'année suivante un messager du pape Clément V vient apporter des lettres à Mahaut et à son fils.

En 1308, maître Guillaume de Saint-Omer; en 1311, Cornillot, vont en mission auprès du Pape à Avignon; en novembre 1315, Etienne de Méricourt se rend de Lorris à Avignon « portant lettres pour madame. »

En 1316, Robert assiste au sacre du nouveau pape Jean XXII, à Lyon, et à cette procession solennelle où l'on vit le comte de la Marche, frère du roi de France, et le comte d'Evreux, son on-

(1) Un des trois fils de Jean, duc de Brabant, et de Marie, fille de Louis, comte d'Evreux : aucun d'eux ne survécut à leur père, mort en 1355.

(2) Robert, mort jeune, fils de Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marguerite, fille de Louis, comte d'Evreux, et de Marguerite d'Artois.

(3) Payement de 32 l. par. à Jean Harbel, sire de Valentigney « pour aler en aucunes choses secretes que nous li avons commandées devers le roy d'Alemaingne. » (A 204.)

Digitized by Google

cle, tenir les rênes de la haquenée qui portait le nouveau pontife ; il le suit sans doute à Avignon, où le pape fit son entrée le 2 octobre, car on ne signale son retour à Paris que le 31 de ce mois. Thierry d'Hireçon est lui aussi à Avignon, où il passe l'hiver, recevant de nombreux messagers de la comtesse d'Artois (1); l'un d'eux lui apporte la supplique de Mahaut implorant la protection du pape et les censures ecclésiastiques contre Robert d'Artois et les confédérés qui ont envahi et pillé son domaine, sans respecter les choses les plus saintes, les ornements du culte et les reliques de sa chapelle d'Hesdin (2). En 1318, Mahaut fait remettre au pape la copie du jugement rendu en sa faveur par Philippe-le-Long. On trouve encore, en 1320, maître Raoul de Poyans, envoyé à Avignon « pour les besoignes » de la comtesse d'Artois ; en 1326, Etienne Bricadel, son clerc et trésorier, chargé de porter un appel contre la cour de Reims ; l'année suivante, la prieure des dominicaines de la Thieuloye, allant auprès du pape « pour les besoignes des sereurs » récemment installées dans ce monastère fondé par la comtesse d'Artois, et maître Jean de Salins, envoyé aussi à Avignon « pour le plait de Mahieu Chambellenc (bailli de Bapaume) et de Simon Wyon » (3). En 1327, Mahaut est encore en appel auprès du Saint-Siège contre le chapitre de Cambrai, qui a jeté l'interdit sur sa terre et excommunié Aliaume Cacheleu, son bailli d'Arras. En 1328 et 1329, le trésorier de l'hôtel inscrit dans ses dépenses les frais de l'envoi à Avignon des « robes et selles des cheva-

(1) Messages envoyés à Thierry : 6, 12, 18 novembre, 9, 11, 17 décembre 1316, 20 janvier 1317.

(2) Le XXVIII^e jour de novembre, pour grosser II procurations et une supplication envoiée au pape contre les aliés, X s. (A 351.) — Cette supplique a été publiée par le marquis de Godefroy-Ménilglaise. (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, XXVIII, 219.) Dans ce document, Mahaut invoque les conventions matrimoniales de 1281, confirmées par le jugement du 4 octobre 1309 : *Per dominos quondam clare memorie comites Attrebatensis et Britannie fuit tractatum matrimonium de domino Philippo primogenito dicti comitis Attrebatensis et domina Blancha filia dicti comitis Britannie ;* etc.

(3) A li, pour II bulles empetrées pour ledit plait que furent rescriptes et rebullées par pluiseurs fois, X flourins de Flourence et VI XX XII gros, vaillent XVII lb. VI s. (A 461.)

Digitized by Google

liers le pape » (1). A diverses dates, le Saint-Siège accorde à Mahaut des privilèges en faveur des clercs de son hôtel, qu'il dispense de la résidence et autorise à percevoir les revenus de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, même ayant charge d'âmes; il lève l'interdit jeté sur sa terre, et le nombre de ces messages montre assez que la veuve du comte d'Artois trouvait auprès du chef de l'Eglise un accueil favorable et un bienveillant appui.

Avec Enguerran de Marigny, Mahaut échange des lettres nombreuses, sur lesquelles plane un certain mystère : quels services le puissant ministre de Philippe-le-Bel rendait-il à la comtesse d'Artois? Pourquoi le traitait-elle avec une largesse qui touche à la prodigalité? Pour quels motifs lui fut-elle infidèle dans sa disgrâce au point de passer aux yeux de quelques contemporains pour avoir pris rang parmi ses ennemis les plus acharnés? Problèmes difficiles à résoudre aujourd'hui. Les documents attestent la générosité de la comtesse d'Artois; ils se taisent sur la nature des services qui la pouvaient retenir sous la dépendance de cet habile homme d'Etat. Mais, il ne faut pas l'oublier, la richesse des présents varie alors non pas avec l'importance des services rendus mais avec le rang du protecteur.

Une lettre d'Enguerran est restée au trésor des chartes d'Artois, lettre intime adressée à la comtesse Mahaut, relative à la recommandation d'une personne — peut-être Thierry d'Hireçon — « qui est bien souffisant d'avoir un tel bien »; Enguerran conseille à la comtesse d'en écrire « bien affectueusement » à l'abbé de Saint-Médard « qui est à court de Rome » et de lui envoyer le messager auquel il donnera ses instructions verbales; car il faut sur cette affaire garder le plus grand secret (2). L'abbé de Saint-Médard de Soissons (3), auquel il est fait allusion dans cette lettre, se trouvait en ambassade à Rome en décembre 1309, et dans le même temps les comptes de l'hôtel signalent trois messagers envoyés par la comtesse à Enguerran de Marigny.

(1) A Herembour de Monstereul, pour faire mener des Paris à Avignon les robes et les selles des chevaliers le pape, L s. (Ascension 1328. — A 474.)

(2) A 59. — Cette lettre a été publiée avec fac-simile au *Musée des Archives départementales*, n° 103.

(3) A Adam Louchart, pour une brunette donnée al abbé de Saint Maart, XXIIII lb. (1311 — A 278.)

Digitized by Google

Pendant les années suivantes, les messagers sont également nombreux : dans l'été de 1311, un courrier va trouver Marigny en Flandre ; en novembre 1313, un autre va à Wissant s'informer de l'époque de son retour d'Angleterre, où il se trouve avec Louis de France et Thierry d'Hireçon (1).

A maintes reprises de riches présents lui sont envoyés, hanaps d'argent, tapis de hautelisse, venaison, poissons rares (2), et le 24 octobre 1311, Mahaut lui donne, à perpétuité, un marché qui se tiendra chaque samedi dans la ville de Beaumetz en Artois ; l'acte d'accusation porte qu'elle lui avait aussi concédé la haute justice de Croisilles et de Beaumetz. Sa famille d'ailleurs n'est pas moins bien traitée : le 14 décembre 1309, Mahaut sanctionne et scelle le contrat conclu par Enguerran avec Yde, dame de Croisilles, veuve de Gilles de Beaumetz, pour le mariage de Louis de Marigny, son fils aîné, avec Roberte de Beaumetz ; le même jour des couronnes d'or avec rubis et émeraudes sont offertes par la comtesse d'Artois à la jeune épousée, à sa mère et à la vicomtesse de Melun (3), qui sans doute assistait à ce mariage, ou peut-être se mariait dans le même temps. Quelques années plus tard, en janvier 1313, Jean de Marigny, élu évêque de Beauvais, reçoit de la comtesse d'Artois une crosse du prix de 110 livres et une émeraude pour orner son anneau pastoral.

Rien ne laisse donc présager l'attitude prise par Mahaut, au dire de deux chroniqueurs (4), lors du procès d'Enguerran. Parmi les articles proposés contre le malheureux ministre, plusieurs la concernaient : on reprochait, entre autres choses, à l'accusé d'avoir

(1) Le XXVIIIe jour de novembre fu baillie à Lescot alant du commandement madame d'Arras à Wissant savoir quant mons. Enguerran de Marigni et mons. Lois de France venroient d'Engleterre, par IIII jours, XVI s. Le XIIe jour de decembre, à Oudet alant d'Arras à Amiens pour savoir novelles du roy de France et du roy d'Engleterre et pour son retour à madame, par III jours, XII s. (A 316.)

(2) Pour un esturjon acheté a Estienne Poulain d'Arras, lequel fu donné du commandement madame à mons. Enguerran de Marigni et au chancelier de France, qui estoient à Arras. (28 juin 1314 — A 324.)

(3) Jeanne de Tancarville, femme de Jean, vicomte de Melun, chambellan de France de 1318 à 1347.

(4) Geoffroy de Paris, et Jean de Saint-Victor. Les *Grandes Chroniques* citent seulement le comte de Valois et le comte de Saint-Pol comme ennemis personnels de Marigny.

Digitized by Google

reçu de la comtesse d'Artois, agissant, « par paour de plus perdre », les donations de Beaumetz et de Croisilles, que nous avons signalées, et une somme de 40,000 livres, amende due par la ville de Cambrai à la comtesse d'Artois, mais qu'Enguerran aurait levée malgré l'expresse défense du roi. Or on trouve aux comptes de Bertoul de Bengy, bailli d'Arras, la mention de deux paiements faits, l'un à Noël 1309, l'autre à la Saint-Jean 1310, de 4,000 livres reçues de la ville de Cambrai par Tote le lombard « marchant monseigneur Enguerran de Marigny », et versées à Geoffroy Coquatrix, trésorier du roi, « pour aucunes besoignes secrées ke madame set » (1). C'est la constatation du paiement fait par la ville de Cambrai, transmis ainsi mystérieusement et dans un but secret à Geoffroy Coquatrix.

Les chroniqueurs et les pièces des archives n'ont rien révélé de ces secrets emportés dans la tombe par ceux qui y furent mêlés. Mahaut a-t-elle réellement tremblé devant l'omnipotence de ce ministre, dont la puissance avait grandi à mesure que le roi de France s'affaissait sous le poids des années et des soucis ? On comprendrait alors qu'elle eût applaudi à la chute de cet homme qu'elle avait, avec bien d'autres (2), flatté, enrichi et redouté. A-t-elle, par son influence, contribué à sa condamnation dans ce sinistre procès où les juges, en refusant à l'accusé le droit de se défendre, parurent se faire les exécuteurs des haines du comte de Valois? Il faut remarquer qu'elle était en Artois (3) au moment où le roi Louis X, après une longue résistance, abandonna Marigny à la vengeance de son oncle, qui le fit immédiatement condamner et pendre, et qu'un peu plus tard elle ne craignit pas

(1) Du commandement madame fait de bouche, baillies en la main Gefroy trezorier notre seigneur le roy, pour aucunes besoignes secrées ke madame set, par la main Tote le lombart marcant monseig. Engeran de Marigny, lesquels deniers lidis Tote reçut de le ville de Cambray pour le quart payement du Noel l'an MCCC et IX, IIII M lb. (A 258.) — Mention du cinquième paiement à la Saint-Jean 1310. (A 266.)

(2) Entre autres Blanche de Bretagne, belle-sœur et adversaire de Mahaut, qui « lui donna un moult biau manoir, pour miex besoignier à court. » (Art. 33 de l'acte d'accusation.)

(3) Mahaut est à Hesdin dans le temps de l'Ascension 1315 : Enguerran fut condamné le samedi et pendu le mercredi (30 avril) avant l'Ascension. — Le 13 juin 1315, elle paie 23 sous « pour faire transcrire les confessions mons. Enguerran de Marigni. » (A 334.)

Digitized by Google

de braver l'opinion publique pour tenter, mais vainement, d'obtenir la grâce d'un de ses anciens baillis, devenu prévôt de Paris, Henri de Taperel, convaincu de meurtre et de concussion (1).

C'était Philippe-le-Long qui dans cette circonstance résistait ainsi aux prières de sa femme et de sa belle-mère ; il savait concilier ses affections privées avec ses devoirs de roi, tout en témoignant sans cesse à ces nobles femmes une extrême déférence. Aurait-il pu oublier d'ailleurs l'attitude énergique prise par Mahaut à Reims, le 9 janvier 1317, à ce couronnement qui consacrait, pour la première fois, le principe fondamental de l'hérédité à la couronne de France? On sait que cette cérémonie ne se fit pas sans entraves; il fallut fermer les portes de la ville et se passer du concours des plus proches parmi les princes du sang : le comte de la Marche quitta Reims le matin même du sacre (2); le duc de Bourgogne refusa d'y venir, et plusieurs seigneurs s'abstinrent d'y paraître, cédant aux suggestions de la duchesse de Bourgogne, Agnès, fille de saint Louis. Mahaut prit rang parmi les quelques pairs présents, et soutint, dit-on, la couronne royale sur la tête de son gendre (3).

Mais, à part cette circonstance tout exceptionnelle, le rôle politique de la comtesse d'Artois paraît n'avoir guère consisté que dans des arbitrages et des pacifications. C'est ainsi qu'en 1304 elle est choisie pour arbitre par Henri de Sully et Adam, vicomte de Melun (4); l'année suivante, elle impose une trêve à Imbert de Rougemont et Aimé de Ray, sur le point d'en venir aux mains, déclarant qu'elle regardera comme l'ayant attaquée elle-même celui qui enfreindra cette trêve (5). Au mois de sep-

(1) *Chron. parisienne*, n° 53. — H. de Taperel avait été bailli d'Arras en 1315 et 1316.

(2) Selon un chroniqueur anonyme (*Historiens*, XXII, 20) son adhésion avait été subordonnée à une question d'intérêt.

(3) Matildis, comitissa Attrebatensis, mater reginæ, tanquam par regni, coronam regis cum paribus dicitur sustentasse : unde multi fuerunt super hoc indignati (*Historiens*, XXI, 47 : Girardus de Fracheto.)

(4) Adam, vicomte de Melun, marié à Jeanne de Sully ; d'où Isabelle, mariée à Jean de Montbéliard, chevalier, sire de Montfaucon. (Godefroy, 2e *Cartulaire d'Artois*, 21 mai 1304.)

(5) *Id.*, 16 février 1305.

Digitized by Google

tembre 1323, elle donne rendez-vous à Saint-Omer à Louis, comte de Flandre, et à son oncle, Robert de Flandre, pour traiter de la paix : ils acceptent, et, grâce à son heureuse intervention, la paix fut faite — paix éphémère, il est vrai — entre les deux adversaires (1). En 1327, elle envoie un de ses clercs, maître Jean de Salins, et Guillaume de Mezières, un de ses chapelains, auprès de son petit-fils le Dauphin de Viennois, pour obtenir la liberté de Robert de Bourgogne et du comte d'Auxerre (2).

On voit par ces exemples que si la comtesse Mahaut intervint rarement d'une manière active et apparente dans la politique française, elle possédait cependant, par son caractère, son rang et ses relations, une réelle influence, dont elle savait à l'occasion user pour le bien public.

## § III

C'est chose agréable que cet échange de lettres, ces nouvelles d'une naissance, d'un mariage, d'une chevalerie; mais recevoir à sa table ses parents et ses amis, passer avec eux de bonnes heures sous un toit hospitalier, dans les jardins d'Hesdin ou de Conflans, ou près du grand feu qui pétille dans les vastes cheminées de l'hôtel d'Artois, n'est-ce pas meilleur plaisir encore? La comtesse Mahaut n'a garde de s'en priver.

Très souvent son trésorier mentionne dans ses comptes les noms des personnes notables qui ont dîné à l'hôtel; ou chez qui Mahaut, dans ses voyages, a reçu l'hospitalité. A vrai dire, il ne paraît pas qu'elle ait souvent mangé au dehors : de temps à autre on la trouve chez le roi de France, surtout lorsque le

(1) *Historiens*, XXII, 416 (Anc. chron. de Flandre.) Le compte de l'hôtel de la Toussaint 1323 signale Mahaut à Saint-Omer du 22 au 27 septembre; le 26, elle reçoit à sa table « le comte de Flandre, messire Robert et Jean de Flandre, chevaliers et dames. » (A 416.)

(2) A mestre Jehan de Salins que fut envoiiés le XI^e jour de décembre de La Loye en Viennois devers le dorphin pour la delivrance mons. Robert de Bourgogne et le comte d'Aucerre, pour les despens mons. Guillaume de Maisieres et de li, XXVI lb. (A 470.) — Robert de Bourgogne était le frère d'Eudes IV, duc de B., petit-fils de Mahaut; il avait épousé Jeanne de Chalon, fille de Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre. — Le comte d'Auxerre était Jean II, de Chalon, beau-frère de Robert de Bourgogne.

Digitized by Google

roi est son gendre; chez sa fille, devenue veuve, au bois de Vincennes ou en Bourgogne; chez Thierry d'Hireçon, à Bonnières, puis à Arras pendant son court épiscopat, plus souvent dans les communautés religieuses, à Maubuisson, à Arras, en Bourgogne. Là, elle semble avoir quelques familles plus intimes chez qui elle demeure une nuit, quelquefois deux ; ce sont des parentes, des amies du beau temps de sa jeunesse qu'elle avait en partie passée dans son comté de Bourgogne avec l'insouciant et généreux Othon. Volontiers elle s'arrête chez la dame de Ray, sa cousine, dont le château de Membrey s'élève non loin de l'abbaye de Cherlieu, où repose le comte de Bourgogne, et la dame de Ray la vient voir avec sa fille Guillemette, à qui Mahaut fera, en 1319, un riche présent de noces. On la trouve, en 1310, s'arrêtant à Cromary, chez Hugues, seigneur de céans; à Aspremont, à la Bretennière, chez Hugues de Bourgogne, son beau-frère ; plus tard, en 1327, chez Henri de Bourgogne, chez le sire de Rougemont; à Autrey, chez le seigneur du Vergy; ce voyage de 1327 est des plus brillants. Mahaut parcourt la Bourgogne en souveraine, rencontrant sa fille, la bonne reine Jeanne, qui la reçoit à Gray et l'accompagne pendant une grande partie de sa route, ses petites-filles, la duchesse de Bourgogne et la comtesse de Flandre, son beau-frère, Hugues de Bourgogne, la famille de son mari, avec laquelle elle avait toujours conservé les relations les plus cordiales, fêtée partout par sa fidèle noblesse de Bourgogne, par le peuple auquel elle ouvrait les deux hôpitaux de Salins et de Bracon, fondés de ses deniers.

Le 23 novembre 1329, pour la dernière fois, Mahaut s'assied à une table amie : elle va dîner chez le roi, à Poissy, et passe la nuit à Maubuisson.

Il serait trop long et trop monotone de relever les noms de tous les gens notables qui, à des époques diverses, ont reçu l'hospitalité de la comtesse d'Artois ou même de son fils. Il suffit de noter les principaux, les plus assidus et les plus étranges. En 1308, on trouve parmi les convives de Robert, son oncle, Henri de Sully, Jean Pierart, le chirurgien du roi, le trésorier Geoffroy Coquatrix, « la demoiselle » de Valois et Charles de Valois, Henri de Melun. En 1313, Mahaut traite, à Wissant, « les marchans de la Rochelle » qui venaient là amener leurs vins;

Digitized by Google

à Paris, Marie d'Enghien, comtesse de Dreux. En 1314, le jeudi 31 octobre, à Hesdin, Robert offre un beau dîner maigre (1) — on était aux vigiles de la Toussaint — aux dames du voisinage, mesdames de Fosseux, de Fillièvres, de Caumont, d'autres non désignées, auxquelles s'est joint le prévôt d'Aire. Dans le même temps, Mahaut reçoit à Paris sa belle-sœur, Blanche de Bretagne, la dame de Nesle (2), que l'on voit plusieurs fois à son hôtel. L'année suivante, la campagne de Flandre amène en Artois de nombreux seigneurs, et le trésorier de l'hôtel inscrit au mois d'août les noms des comtes de Dreux, de Nevers, de Saint-Pol, d'Auxerre, de Boulogne, du connétable de France, sans compter les chevaliers de moindre marque, dont le nombre est grand.

En novembre 1316, on remarque un nom nouveau « la dauphine », c'est Isabelle, petite-fille de Mahaut, fiancée à Guigne VIII, dauphin de Viennois. En janvier 1317, au retour du sacre de Philippe-le-Long, voici venir ensemble à l'hôtel, à Paris, deux Bourguignons, les sires de Ray et de Faucoigney.

Le 1er avril 1318, grand dîner à Paris, « les deux aisnées filles le Roy », le duc de Bourgogne, les comtes de Vendôme, de Savoie, de Saint-Pol, d'Auxerre, d'Eu, les comtesses et dames de Foix, Vendôme (3), Dreux, Nesle, Beaufort (4), Sully, le sire de Coucy (5), Hugues de Chalon « et plusieurs chevaliers et dames »; autre réunion le 12 mai, à laquelle prennent part Aymar de Poitiers, le sire de Roussillon, son frère, le comte de Boulogne, la comtesse de Dreux : à ce moment, le second procès intenté par Robert d'Artois à sa tante touchait à sa fin; Mahaut avait été acquittée au mois d'octobre précédent de l'accusation de sortilège et de meurtre soulevée à l'instigation de son neveu, et sans

(1) Le trésorier de Robert donne l'indication des viandes, poissons, etc. achetés chaque jour pour la cuisine : ce que ne fait jamais le comptable de Mahaut.

(2) Marguerite de Nesle, femme de Jean de Hainaut.

(3) Jeanne d'Artois, fille de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne, mariée à Gaston Ier, comte de Foix, mort en 1315. — Alix, fille d'Artus II, duc de Bretagne, mariée à Bouchard VI, comte de Vendôme.

(4) Femme de Jean de Lancastre, fils d'Edmond, comte de Lacastre et de Blanche d'Artois (sœur de Robert II, veuve en premières noces du roi de Navarre Henri III.)

(5) Enguerran de Coucy, marié à Chrétienne de Bailleul; en 1318, selon l'*Art de vérifier les dates*, il avait pris « ouvertement, l'épée à la main, le parti de Mahaut. »

Digitized by Google

doute ces nobles hôtes, dont plusieurs étaient ses parents, lui voulaient ainsi montrer l'intérêt qu'ils portaient à sa cause ; deux mois plus tard, le 18 juin 1318, l'aînée de ses petites-filles, Jeanne, épousait Eudes IV, duc de Bourgogne.

L'année suivante, le 24 juin, le comte de Beaumont réapparaît à la table de sa tante, et bientôt sa jeune femme, Jeanne de Valois, récemment accouchée ; puis un jour de novembre, ce sont les baillis de l'Artois venus à Paris pour rendre leurs comptes. Dans son voyage d'Artois, en 1319, Mahaut traite à maintes reprises le connétable de France, ses chevaliers, la noblesse et la bourgeoisie d'Artois.

En 1321, je relève les noms des seigneurs de Chauvirey et de Ray, de Guillaume d'Harcourt (1) et de sa femme, de la comtesse de Guines (2), de Thomas de Savoie ; en 1322, des dames de Caumont, de Beauval, de Fosseux, de Leuze, etc., de la comtesse d'Eu, Jeanne de Mello, cousine de Mahaut, de la comtesse de Dreux, une de ses plus fidèles, des abbés de Boulogne et de Saint-Vaast, de l'évêque d'Arras, Pierre de Chappes, de Jean de Flandre, comte de Namur, du sire de Beauval, de Louis de Nevers, etc. Le jeudi 29 juillet on célèbre à Hesdin le mariage de Robert de Beauval (3), chevalier, avec Mahaut, fille de Denis d'Hireçon, peut-être filleule de la comtesse d'Artois. En 1324, on trouve à l'hôtel de Paris le frère du roi d'Angleterre, Edmond, comte de Kent (4), accompagné d'un évêque anglais.

Nombreuses et brillantes réunions en 1327 et 1328 : le comte et la comtesse d'Aumale, le comte et la comtesse de Beaumont, le duc et la duchesse de Bourgogne, la dame de Nesle, Robert et Henri de Bourgogne, les seigneurs de Rougemont, de Chauvirey, les comtes de Tonnerre et de Namur, le dauphin de Viennois, Thibaut de Neufchastel, l'évêque de Metz, l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, etc. et une foule de notables Bourguignons ; en 1328, comme en 1315,

(1) Cinquième fils de Jean Ier, sire d'Harcourt, et d'Alix de la Saussaye, grand queux de France.

(2) Jeanne, fille de Beaudoin IV, comte de Guines, et de Catherine de Montmorency, veuve de Jean d'Eu, tué à Courtray en 1302, mère de Raoul d'Eu, qui épousa Jeanne de Mello.

(3) Beauval, châtellenie près Doullens (Somme).

(4) Frère d'Edouard II, fils de Marguerite de France, sœur de Philippe-le-Bel.

Digitized by Google

l'ost du roi de France traverse l'Artois pour aller combattre les Flamands, Mahaut traite tous ces nobles chevaliers avec sa largesse habituelle ; avant cette expédition, le 23 février, on trouve réunis à sa table, en son hôtel de Paris, le duc de Bourgogne, le comte et la comtesse de Foix (1), Alphonse d'Espagne (2), le maréchal de Mirepoix, et leur suite : et aussitôt après son retour du sacre de Philippe VI, Mahaut assiste à Arras, avec le duc et la duchesse de Bourgogne, aux fêtes données à l'occasion de la prise de possession du siège épiscopal par Thierry d'Hireçon.

En 1329, les comptes de l'hôtel ne nous sont restés que pour le mois de novembre : le comte de Flandre et le comte de Lancastre (3) sont les derniers hôtes de Mahaut.

Outre ces convives, qui portent presque tous un nom illustre, il faut noter les nombreux repas où assistent les échevins des villes d'Artois et de Bourgogne, les notables avec leurs femmes, les petits gentilhommes du pays. Ainsi au jour de Pâques 1312, Mahaut réunit les « dames et demoiselles qui demouroient entour Biéthune ; » en 1319, à Calais, « les eschevins, cormans, et plusieurs bourgeois et bourgeoises, » mêmes repas dans les autres villes d'Artois, et ces bourgeois prennent place avec Aymar de Poitiers, Hugues de Chalon et les autres seigneurs ; en 1322, à Arras, le 4 juillet « l'évesque d'Arras, messires Hues de Saint-Pol, maieurs, eschevins, XXIIII (4), et plusieurs autres d'Arras » ; le 20, à Saint-Omer, l'abbé de Saint-Bertin, « maieurs et esquevins viez et noviaus, le prevost des Anglés et sa compaignie, et pluseurs autres chevaliers et dames » ; en 1327, à Bracon, « donna madame à manger as gens de la ville » ; à Ornans, « mangerent al hostel toutes les bonnes gens de la ville et grant foison de chevaliers, » à Arbois « dames et damoiselles et plusieurs autres et bourgois et bourgoises », etc. Inutile de multiplier outre mesure ces citations. Elles suffisent pour montrer quelle place

(1) Gaston II, comte de Foix, né vers 1308.

(2) Alphonse de la Cerda, fils de Ferdinand de Castille et de Blanche, fille de saint Louis, étant mort le 20 avril 1327 (*Chron. parisienne*, n° 163), il s'agit sans doute de son fils Alphonse, marié à une « damoiselle de Gant, » qui, devenue veuve, épousa Jean, vicomte de Melun. (*Historiens*, XXI, 686.)

(3) Henri de Lancastre, né vers 1281, mort en 1345, frère de Thomas de Lancastre, décapité en 1322, et de Jean de Beaufort, déjà mentionné.

(4) Les « vingt-quatre » formaient le conseil de la ville d'Arras.

Digitized by Google

éminente tenait la comtesse d'Artois dans la noblesse française, et quelle véritable fraternité existait alors entre les diverses classes de la société, beaucoup moins divisées que de nos jours dans les relations personnelles, relations toutes courtoises d'ailleurs où chacun, ayant le sentiment de sa dignité, savait garder son rang, témoignant à ses supérieurs le respect, à ses inférieurs les égards qui leur étaient dus.

## § IV

« Veut-on résumer, en deux mots, l'éloge d'un chevalier? dit M. Léon Gautier, on dit de lui qu'il est *cortois et saige, et larges pour donner*. La vertu, la vraie vertu chevaleresque, c'est la libéralité, et pour dire le mot juste, la largesse (1). » Cette vertu que les poëtes louaient chez le comte d'Artois et son gendre le comte Othon, était pour ainsi dire héréditaire dans la famille d'Artois, et Mahaut la pratiquait avec une générosité qui lui devait attirer la reconnaissance des ménestrels, des écuyers, des visiteurs de l'hôtel d'Artois.

Les trouvères, qui portent alors le nom de ménestrels, et qui savaient si bien profiter de cette « largesse » des bons chevaliers, objet de leurs éloges, sont richement traités à l'hôtel de Mahaut, et les valets, écuyers, damoiselles, qui accompagnent de nobles seigneurs, reçoivent des présents appropriés à leur rang. Ce sont, pour les femmes, des bourses et des ceintures richement brodées et souvent ornées de perles et de pierres précieuses, ou de belles étoffes et des fourrures; pour les hommes, de beaux draps à faire des robes, des chaperons, et surtout des hanaps d'argent avec ou sans pied, avec ou sans couvercle, dont il est fait une prodigieuse distribution (2). Chaque compte de l'hôtel contient un chapitre spécial des « dons et grâces », et ce n'est pas le moins obéré, lorsque surtout la comtesse d'Artois reçoit l'ost de France et les principaux seigneurs du royaume.

En dehors de ces circonstances solennelles où quelque peu de

(1) *La Chevalerie*, p. 84.

(2) Souvent les valets revendent ces hanaps; ainsi Mahaut en distribue qu'elle a achetés à ses familiers, qui sans doute les avaient reçus à l'occasion de quelque mission.

Digitized by Google

vanité se peut mêler à la largesse féodale, il est des cas où les libéralités revêtent un caractère plus intime et se présentent sous forme de secours à la noblesse pauvre. Dans leurs testaments, Robert II, Othon et Mahaut laissent des legs pour doter les filles de gentilhommes sans fortune, et bien souvent on trouve dans les comptes l'octroi d'une somme d'argent à un pauvre écuyer pour acheter un cheval ou une armure; pauvreté n'est pas déshonneur, et l'on ne trouvait point de honte à accepter une aumône qui permît au pauvre gentilhomme de figurer sur un bon cheval à l'ost de son seigneur et de le suivre dans la mêlée (1). Les dons de cette sorte se font en abondance au moment où se prépare une expédition militaire, en 1302, en 1303, en 1314 et 1315, en 1328.

Certaines cérémonies, comme un mariage, une première messe, une réception dans la chevalerie ou dans un monastère, sont l'occasion de nouvelles libéralités. J'ai déjà mentionné un don fait au fils du tailleur, Guillaume de Néahon, au moment de sa prise d'habit à l'abbaye d'Auchy; en 1310, Guillemette, nièce du prévôt d'Aire, entre à l'abbaye bénédictine d'Avesnes-lez-Bapaume, et Mahaut paie 72 l. et plus pour son « estorement » (2). Eustache de Cokove (3), qui fut depuis bailli d'Aire, de Calais et de Merck, reçoit 40 livres tournois à l'occasion « de sa chevalerie. » En 1313, Mahaut donne 20 livres parisis à Gilles, son chapelain, 10 livres à Henri de Reims, le 10 juin 1322, et autant à Guillaume de Salins, le 1er novembre 1328, à l'occasion de leur première messe.

Plus fréquents sont les mariages : en 1306, Mahaut accorde 50 livres tournois à maître Gérard de Haute-Oreille, son physicien « pour aide du mariage sa sœur »; la même année, Pépin de Wierre, chevalier, donne quittance de 320 livres parisis « pour les quarante

(1) A Jehan de Sixt en aide d'acheter un cheval, c s. A Jehan de la Mote en aide d'acheter un cheval, c s. (1315 — A 329.) — Pour un pallefroy donné au seigneur de Montfaucon, XLV lb. Donné à Guillaume de Vienne, XVI lb. A un vallet du seigneur de Joinville, IIII lb. A mons. Jehan de Maroilles du commandement madame, pour racheter ses armeures (sans doute mises en gage), XLVIII s. (A 342.) Etc.

(2) Pour l'estorement Guilemete nieche mons. le prevost vestue à nonain à Avesnes, du don madame LXXII lb. IX s. VIII d. (A. 258.)

(3) Cocove, commune de Recques (Pas-de-Calais), ancien comté de Guines.

Digitized by Google

livrées de terre au tournois que messire d'Artois, dont Diex ait l'âme, me donna au mariage faisant de moy et de me dame Andeluye dame de Danebruec (1) » ; en 1327, la femme d'Isaac de Wierre, probablement fils de Pépin, reçoit de la comtesse d'Artois une magnifique parure de noces, cote et mantel de drap d'or avec fourrures de menu vair et ceinture d'argent ornée de perles (2). Ce sont également de beaux présents d'orfèvrerie, une couronne et un chapel d'or avec rubis, émeraudes et perles, que Mahaut donne à la fille du comte de Saint-Pol lors de son mariage avec Jean de Nesle, en 1315 ; Jacquette, fille de Henri de Besson reçoit, en 1311, un chapeau, un fermail, un tréçoir et des draps de lit ; Marguerite de Chans qui, en 1319, épouse Thierriet d'Hireçon, des joyaux et des broderies ; Guillemette de Ray, la même année, un « hanap d'argent à pié et à couvercle greneté doré et le pommel esmaillé (3) » ; Roberte de Moreuil, un hanap et un pot d'argent à couvercles émaillés, à l'occasion de son mariage avec Robert de Saint-Venant célébré, en avril 1320, en l'hôtel de la comtesse d'Artois à Conflans. D'autres fois, ce sont des sommes d'argent données aux jeunes époux, à Mahaut, fille de Denis d'Hireçon, à Denise, fille de Thomas Brandon, bailli d'Arras, à Guillaume d'Hireçon, pannetier de l'hôtel.

A côté de ces présents, provoqués par certaines circonstances solennelles de la vie, d'autres, d'une moindre valeur, mais plus variés, témoignent d'un échange constant de bons procédés entre la comtesse Mahaut et les seigneurs de son voisinage. Ces sortes de présents sont réciproques : Mahaut en reçoit autant qu'elle en distribue. Ce sont des fourrures « de crupes » et de lièvre blanc données à la dame de Ray et à sa fille ; bourses et aloyères à la fille de Marguerite de Vellefaux, un chaperon de menu vair à la

(1) Dennebrœucq (Pas-de-Calais). Ce mariage est antérieur à 1302. — Les Wierre ne figurent pas parmi les confédérés d'Artois.

(2) A Andrieu de Monchi, pour II dras d'or donnés à la femme mons. Isaac de Wierre le jour de ses épousailles, pour faire I mantel et une cote, et pour la fachon, X lb. A Pierre Achariot, pour une parure de menu vair à fourrer ledit mantel, et pour le fourrer, VII lb. XVII s. VI d. Pour une chainture d'argent à pelles, donnée à ladite dame, LV s. (A 458.)

(3) Guillemette de Ray, fille de Gautier de Ray, chevalier, et de Cunégonde de Blamont, mariée à Jean d'Etrabonne, chevalier, attaché à l'hôtel de la comtesse d'Artois.

Digitized by Google

vicomtesse de Melun ; draps à la femme d'Henri de Besson, à la femme de Jean Précart, chirurgien de Philippe-le-Bel, à la dame de Rougemont; hanap d'argent à Jeanne, femme de Raoul de Presles; drap d'or donné au sire de Licques ; camocas « ouvré à oisiaus d'or » à la dame d'Araines; divers joyaux à Arnoul Braque, en 1329, etc. A diverses reprises Mahaut envoie quelques milliers de harengs à Enguerran de Marigny, à la reine Jeanne, à Paris ou en Bourgogne, à celle-ci encore un esturgeon dans un baril rempli de vinaigre ; des faucons sont donnés à Philippe de Vienne et au sire d'Auxy en 1328; des pièces de venaison sont distribuées aux seigneurs et dames des environs d'Hesdin, on en envoie même, en 1319, d'Arras à Tournay, « au cardinal » (1) et à l'évêque de Troyes, Guillaume Méchin.

Le gibier est aussi souvent offert à la comtesse d'Artois : de Pierrefonds, en novembre 1310, le roi lui envoie un sanglier ; d'autres lui viennent du comte de Poitiers, des habitants d'Ornans ; le connétable de France, la comtesse de Beaumont lui envoient des chevreuils; l'évêque d'Autun, Pierre Bertrand, en 1328, « connins, perdris, faisans et poisson » ; les sires de Rougemont, de Neufchastel, la dame d'Arlay, des ours ou quartiers d'ours ; celle-ci lui envoie en outre un cerf, deux bœufs et des fromages (2) ; la châtelaine de Cys, des moutons ; Jean de Thil, deux cygnes : en présentant ses oiseaux, il ne dédaigne pas de montrer ses talents comme joueur de garrot, et reçoit une bonne gratification (3). De divers côtés on adresse à Mahaut des truites, des faisans, des brêmes ; en 1323, la comtesse de Guines lui envoie des oublies ; la femme du sénéchal de Ternois, des paons; l'abbé de la Capelle, en Bourbonnais, une grue ; Gilles d'Authuille, des chiens ; Jacques de Pontarlier un « mastin »; la dame de Fosseux de la « craime de lait » qu'elle

(1) Gocelin, cardinal du titre des SS. Marcellin et Pierre, envoyé par le pape « pour faire la paix des Flamens » (*Grandes chroniques*, v, 210.)

(2) Le IIIe jour d'août à I vallet que présenta a madame I ours et XII fourmaiges de par madame d'Allay, baillié par madame, li donna, XX s. A II charetiers que amenèrent l'ours et a II vallés que aporterent les fourmaiges à leur col, à chascun, II s. (1327 — A 461.)

(3) Le XXVIe jour d'août à Jehan de Thil que présenta à madame II chines et jua du garrot, baillié que madame li fit donner, XLVIII s. (*Id.*)

Digitized by Google

fait porter par sa chambrière (1). Les villes, particulièrement Calais, offrent souvent du vin; un jour un moine vient apporter une mandragore, plante à laquelle on attribuait des vertus merveilleuses (2); en 1317, le sire de Noiers envoie un faucon à Robert; la reine Jeanne, en 1319, donne à sa mère un papegaut que l'on met dans une cage peinte par Robert de Lannoy; plus tard, c'est l'abbesse de Maubuisson qui offre à la comtesse d'Artois une pie, sans doute fort savante; une autre fois, c'est Enguerran de Créqui, évêque de Térouanne, qui envoie un coffret de cuir et des couteaux à trancher. Ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier, suffisent pour montrer quel échange de cadeaux se faisait dans la haute société française, et quels rapports de courtoisie et d'amitié y régnaient alors : l'exquise politesse qui frappait au XVII^e siècle les étrangers et leur faisait regarder la nation française comme la mieux policée du monde, était déjà vieille alors ; et, si leur littérature était beaucoup moins châtiée qu'elle ne le devint trois siècles plus tard, les contemporains de Philippe-le-Bel s'entendaient, autant que ceux de Louis XIV, en « largesse » et en courtoisie. Mahaut, d'ailleurs, comme femme et comme mère d'une reine de France, avait droit à leurs égards ; ils ne les lui refusaient pas.

(1) A la chambarriere madame de Fosseux qui presenta à madame craime de lait, III s. (1321 — A 396.)

(2) A un moine blanc que présenta à madame une mangdegloire, que madame li fit donner, X s. (1323 — A 412.)



Digitized by Google

# CHAPITRE VII

## LES ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE CHARITÉ

De la largesse, qualité chevaleresque, à la charité, vertu chrétienne, la transition est facile, encore que la première s'accommode volontiers d'une certaine ostentation qui n'a rien d'évangélique. Nulle époque ne prisa plus que le moyen âge cette vertu et ne s'éprit d'une plus vive pitié pour les souffrances et les besoins des déshérités de ce monde. C'est même une croyance généralement répandue alors que la charité rachète bien des fautes ; de là ces donations à la veille de la mort, ces legs pieux par lesquels les barons mourants espèrent racheter une vie de désordres et de violences.

Les œuvres de charité, en tant qu'elles se traduisent par des dépenses, trouvent naturellement leur place dans les comptes de l'hôtel, soit aux « mises extraordinaires », soit au chapitre des aumosnes et offrandes. » Là elles sont mêlées à des actes d'un caractère plus exclusivement religieux, et parfois la distinction entre ces deux sortes de faits est assez difficile à établir : le sentiment religieux n'est-il pas la base la plus ordinaire et la plus solide de la charité envers les hommes ?

Les pratiques religieuses ont laissé peu de traces dans les comptes : ce ne sont ni des chroniques, ni des « livres de raison ». Mais on y voit que toujours à l'hôtel se trouvait au moins un chapelain, que les châteaux d'Artois et de Bourgogne et les maisons de Paris et de Conflans avaient leur chapelle, où la comtesse pouvait venir prier et entendre la messe. Une femme de l'éducation et du rang

Digitized by Google

de Mahaut s'y devait rendre, en effet, tous les jours, dire ses heures, et commencer sa journée par de longues et ferventes prières. « Fille, soyez au matin esveillée pour vous commander à Dieu et aler au moustier, ne ne passez jour que vous n'oyez messe » (1). Ces conseils du roi saint Louis étaient passés dans la pratique, et un siècle plus tard le chevalier de La Tour Landry regardait l'assistance quotidienne à la messe — et même à plusieurs messes — comme le devoir de ses filles et de toutes les femmes de qualité. Il ajoute que cette messe doit être suivie de la récitation d'un chapelet au moins, et qu'il est convenable d'accomplir à jeun ces exercices de piété. L'auteur du *Ménagier de Paris* n'est pas moins précis dans le règlement de vie et les sages conseils qu'il donne à sa jeune femme.

La confession fréquente est aussi recommandée par le pieux roi : « Chière fille, écrit-il à sa fille Isabelle, acoustumez vos à confesser vos souvent, et eslisiez tousjors confesseur qui soit de sainte vie et qui soit soufisamment lettré » (3). Avec cela des jeûnes fréquents, le vendredi « en l'honneur du precieux sang et de la passion Jhesucrist que il souffry pour nous », le samedi « en l'honneur de Notre-Dame », et la récitation quotidienne des heures et de certaines prières, telles sont les pratiques les plus régulièrement observées par les femmes du XIVe siècle (4).

Mahaut, qui avait connu les filles et les contemporains du saint roi, son grand-oncle, qui appartenait à cette famille royale où la piété était en si grand honneur, ne pouvait manquer de s'astreindre

(1) *Historiens de France*, XXIII, 132. — Dans son ordonnance du 16 novembre 1318, Philippe-le-Long déclare vouloir entendre la messe tous les matins « avant que nous commencions à besoigner ès aucunes choses temporelles. » (*Ordonnances*, I, 668.)

(2) *Le livre du chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, chap. 6, 33, etc.

(3) *Historiens*, XX, 82.

(4) Et si vous dy pour verité que il ne chiet que à vostre voulenté de vous y accoustumer ; car tout ne chiet que par accoutumance de dire ses heures, d'oir la messe et le service de Dieu, de jeuner et de faire saintes œuvres comme firent les saintes femmes, selon qu'il est contenu ès légendes et ès vies des sains et de saintes de paradis. (La Tour Landry, chap. 7.) — Né dans les dernières années de la vie de Mahaut, La Tour Landry avait été élevé par les contemporains de Philippe-le-Bel et de ses fils, et son livre, où il loue et regrette le temps de son enfance, reflète les idées et les mœurs du premier tiers du XIVe siècle.

Digitized by Google

à ces pratiques religieuses. On trouve d'ailleurs dans ses comptes d'hôtel rigoureusement observées les abstinences prescrites par l'Eglise; elle a ses livres d'heures, ses rouleaux d'oraison, ses patenôtres (1), un bénitier dans sa chambre, un autre que l'on porte en voyage. Les comptes des dernières années donnent le nom de son confesseur, frère Thomas, un dominicain; en 1304, se rendant de Paris en Bourgogne, elle envoie de Corbeil chercher à Sens frère Jean de Sens, qui la rejoint à Charny la veille de Pâques. Souvent des prédicateurs viennent donner un sermon à la comtesse et aux gens de son hôtel (2).

Chaque jeudi saint ramène le touchant usage du mandé, où la comtesse d'Artois, comme son père, comme son fils, comme le pieux roi Louis IX, lave les pieds de treize pauvres, les nourrit et leur distribue quelques aumônes; on trouve même, en 1311, à Hesdin, soixante pauvres nourris à l'hôtel du lundi au vendredi saint. Puis aux mortifications du temps de la pénitence succèdent les joies de la fête de Pâques : Mahaut distribue des draps aux gens de son hôtel, des présents à ses hôtes, des aumônes aux pauvres qui doivent bien avoir leur part de cette allégresse chrétienne; des ménestrels, chanteurs et joueurs d'instruments divers paraissent à l'hôtel en ces jours de fête, prêtant à ces solennités le concours de leurs harmonies.

Le culte des morts est une des pratiques de piété les plus familières à la comtesse d'Artois; elle prend le plus grand soin de faire célébrer des services pour ses parents et ses serviteurs, et tout particulièrement pour son mari et pour son père. Elle avait fait transporter, en 1310, le corps d'Othon de l'abbaye du Lys à l'abbaye de Cherlieu, où il fut déposé auprès du comte Hugues, son père, et de sa mère Alix de Méranie, morte en 1279, pour qui elle fit, dit-on, exécuter, en 1306, une tombe de cuivre doré (3). Othon eut un magnifique tombeau de marbre, œuvre du sculpteur Jean de Huy.

Le 2 octobre 1304, Mahaut envoie le prieur des frères prêcheurs et le lecteur des frères mineurs d'Arras avec quelques-uns de ses familiers chercher à Courtrai le corps de son père, recueilli le lendemain

(1) Pour patenostres achetées à Bethune, LXVII s. (A 293.)

(2) A II cordeliers qui prescherent al hostel madame à Braine le premier jour de karesme, VII s. — A I cordelier de Biethune qui sermonna l'hostel, VI s. — A II jacobins qui prescherent al hostel à Pasques, X s. (A 403, 416, 428.)

(3) Clerc, I, 467.

Digitized by Google

du désastre par un cordelier de Saint-Omer (1). Ses restes furent transportés en grand appareil à travers l'Artois, reçus avec honneur à Lens et à Arras, où furent célébrées des obsèques somptueuses, déposés enfin, le 20 décembre 1304, en l'église de l'abbaye de Maubuisson, où deux fois chaque année des obits solennels durent être chantés pour l'âme de cet héroïque chevalier (2).

Quelques années plus tard elle donne 200 livres tournois, que lui devait Louis, comte de Clermont, chambellan de France, « al œuvre d'une tombe faire » pour Agnès de Bourbon, seconde femme du comte Robert II d'Artois.

La dévotion aux sanctuaires de la Vierge, aux reliques des saints, aux lieux illustrés par leur tombeau ou leur souvenir est des plus répandues ; Mahaut ne passe pas auprès d'un sanctuaire célèbre sans y déposer un cierge ou une offrande. Notre-Dame de Boulogne paraît être de sa part l'objet d'un culte particulier ; volontiers elle s'arrête à Boulogne en se rendant de Calais à Hesdin, et alors le trésorier de l'hôtel ne manque jamais d'inscrire une petite somme consacrée à l'achat de cierges qui brûlent aux pieds de l'image vénérée. Au mois de janvier 1309, elle établit sur les revenus du bailliage de Calais une rente de 15 livres parisis, pour la célébration, chaque samedi, d'une messe pour elle et pour l'âme de son père, pour le luminaire de quatre cierges, fondés par le comte d'Artois, et pour l'entretien d'un chevalier à cheval, fait en bois, sculpté et peint à la ressemblance de son père : c'était un monument élevé par la piété filiale à la mémoire d'un père profondément aimé (3).

Mahaut vient encore s'agenouiller ou envoie mettre des cierges à Notre-Dame de Paris, à la sainte chapelle du roi, à Saint-Denis, au tombeau de sainte Geneviève, à Saint-Josse près Montreuil, à Saint-

(1) *Historiens*, XXII, 379.

(2) Al eglise de Malbuisson, pour faire l'anniversaire monsgr qui Dix asolle, II fois en l'an, c'est assavoir l'un le jour saint Benoît qui est le XI° jour en jugniet, et l'autre le XX° jour de dechembre qu'il ot sepulture en ladite eglise, pour ches II obis, XL lb. tornois pris au paage (de Bapaume) au terme de l'Assention. (A 249.) — D'autres anniversaires sont également fondés dans les abbayes et églises d'Artois. Mahaut prend soin d'en faire célébrer chaque année dans la résidence où elle se trouve aux premiers jours de juillet. Des services sont toujours faits à ses frais et en sa présence pour les membres de sa famille dont elle apprend la mort.

(3) A 55, 291.

Digitized by Google

Nicaise de Reims, à Saint-Didier de Langres, à Notre-Dame d'Ornans, à Notre-Dame de Calais où l'on vénère des reliques de saint Louis, à la Madeleine de Verdelay, à Saint-Thibaut, à Saint-Maur, à l'abbaye de Chelles, célèbre par le souvenir et les restes des saintes Bathilde, Bertille et Radegonde, à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, où l'on conserve des reliques de saint Fiacre, à Amiens devant le chef de saint Jean.

On trouve encore Mahaut prenant part, avec sa fille la reine Jeanne, à la grande procession qui se fit à Paris le 18 juin 1318 pour l'inauguration de la châsse d'argent des reliques de saint Magloire (1); elle envoie, ainsi que Thierry d'Hireçon, une riche offrande pour la façon d'un reliquaire du chef de saint Jacques à Aire; elle donne, dit-on, un reliquaire de la Sainte-Chandelle à Arras. A Paris, elle assiste, le 19 février 1319, avec sa fille la reine de France et ses petites-filles, à la pose de la première pierre de l'église et de l'hôpital Saint-Jacques (2); en 1321, elle donne des verrières; en 1324, une somme de 80 livres à cette confrérie. Elle a pour ce saint apôtre une dévotion toute particulière : c'est à lui, c'est à son tombeau en Galice, qu'à maintes reprises, dans les traverses de la vie, elle envoie des pèlerins et des offrandes : en 1304, en accomplissement d'un vœu fait pour obtenir la guérison de sa fille; en 1317, pour le salut de l'âme de son fils; d'autres pèlerins sont envoyés en 1308, 1312, 1324, 1327; ils doivent rapporter une lettre du trésorier de Saint-Jacques de Compostelle attestant qu'ils ont remis l'offrande de la comtesse et accompli les formalités du pèlerinage (3).

(1) *Historiens*, XXII, 108.

(2) H. Bordier, *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, II, 334.

(3) Le IIII^e jor de juing, à Gauteron, por aler de Saint-Mandé à S. Jacque en Galice, por I vœu que madame avoit fait por notre damoiselle qui estoit malade, XXVI lb. (1304). — A Yvon Le Breton, alant en pelerinage a S. Jaque en Galice pour Robert monseigneur, et pour offrandes au saint, XI lb. V s. (1317). — Le III^e jour d'avril, à Estene Gelerin Le Bondenier pour faire le voiage à S. Jaque en Galice pour madame, par marchié fait, IX lb., pour offrande XVI s. (1327). — A 199, 354, 458.

Universis in Christo fidelibus presentes litteras inspecturis,..... et thesaurarius ecclesie beati Jacobi apostoli de Compostella in Galecia, salutem in Domino qui est..... [uni]ca salus. Noveritis Ivo Brito Parisius pro illustrissima comitissa domina d'Artoys adhuc vivente..... beati Jacobi apostoli de Galecia limina visitasse et ibi pro dicta domina comitissa peregrinationem suam perfecte peregisse. Et nos dicte domine d'Artoys comitisse indulgencias

Digitized by Google

L'entretien du culte et des édifices religieux est l'objet de fréquentes aumônes. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, avait fondé sur le péage de Bapaume une rente en faveur de certaines églises d'Artois pour l'achat du pain et du vin nécessaires à la célébration de la messe : cette rente continue à être payée au XIVe siècle (1). Maintes fois, des draps d'or et des calices sont donnés aux sanctuaires de Boulogne, d'Hesdin, et aux églises pauvres ; quelquefois on y ajoute des ornements : les religieuses de Saint-Antoine, près Paris, reçoivent ainsi, en 1320, « trois vestements de chapelle » faits de samit noir et de tartare jaune.

Pour la construction ou la restauration des édifices religieux, on trouve, en 1305, un don de 30 charges de sel au chapitre de Besançon « en aide de lor mostier de Saint-Estene refaire, liquels mostiers a esté ars » ; un secours accordé, le 15 avril 1315, « à ceux de la ville de Loos en ayde à faire l'église de ladite ville » ; en 1320, un don de 100 livres parisis à l'Hôtel-Dieu de Paris « pour lui raparellier pour ce que le feu i estoit pris » (2) ; en 1322 et dans les années voisines, des aumônes « al œuvre du moustier de Bologne », aux ouvriers qui construisent les monastères des chartreux et des frères mineurs à Saint-Omer ; en 1323, un don de 32 livres parisis « pour raparellier le clocher de Conflans » ; en 1327, six sous « pour raparellier les verrières » de Notre-Dame de Pontarlier, des aumônes pour la reconstruction du couvent des frères prêcheurs de Besançon et des frères mineurs d'Hesdin.

Othon IV, tout endetté qu'il était, avait fait des legs nombreux pour la fondation de chapellenies en Bourgogne ; sa veuve remplit ses derniers désirs et y ajoute de nouvelles fondations en Artois

beati Jacobi apostoli concedimus in hiis scriptis. Et est sciendum quod dictus Ivo Brito peregrimus pro dicta domina super altare dicti apostoli quatuor solidos stelingorum argenti obtulit. In cujus rei testimonium presentem certam sibi mandavimus fieri, sigilli dicti altaris in coscis munimine communitam. Data Compostille, prima die mensis madii anno Domini Mºcccºxxiº. (A 398. — Parchemin en mauvais état.)

(1) Pour aumosnes faites as eglises pour les amenistrations de pain et de vin as auteus, con doit au jour de Paskes flouries dou don le conte Phelippe, al eglise Saint-Vaast d'Arras LX s., al eglise N.-D. d'Arras XL s., al eglise du Mont-Saint-Eloi XXX s., al eglise d'Estrem XXXV s., al eglise de Mareul XXV s., al eglise d'Avesnes XXV s., al eglise N.-D. de Lens XV s., al eglise de Henin-Lieutard XV s., al eglise Saint-Nicolai d'Arrouaise XL s., al eglise N.-D. de Yauecourt XXX s. (A 177.)

(2) A 388. — 5 mai 1320.

Digitized by Google

et à Maubuisson. C'est ainsi qu'elle établit ou enrichit, en 1304, les chapellenies de Quingey, de Santans, des châteaux de Bracon, Ornans, Gray, des églises de Dole et de Notre-Dame de Salins : généralement les chapelains sont astreints à dire chaque semaine quatre messes, dont deux de *Requiem* aux intentions des fondateurs. En janvier 1305, elle fonde en l'abbaye de Maubuisson une chapelle, dont le titulaire devra dire chaque semaine quatre messes pour l'âme de Robert II et de sa famille, sous peine de payer par chaque infraction douze deniers que l'abbesse distribuera aux pauvres ; plus tard, en 1321, elle ajoute une rente de 20 livres parisis « pour convertir en vestemens » et un terrain en Gonesse, afin d'obtenir pour elle-même des prières spéciales. En Artois, des messes se fondent également, sur sa demande et à ses frais, à l'abbaye de Saint-Augustin près Térouanne, aux abbayes du Mont-Saint-Eloy et de Notre-Dame de Licques, dans les couvents des Carmes de Calais et d'Arras. De Saint-Augustin, l'abbé Jean lui écrit, le 11 mars 1310, que chaque semaine trois messes seront célébrées dans son monastère, une de *Requiem* pour l'âme du comte d'Artois son père, une de la Vierge pour elle-même et de *Requiem* après sa mort, une troisième du Saint-Esprit pour ses enfants. Quelques années plus tard, en 1320, elle aide Thierry d'Hireçon dans la construction de la chartreuse du Val-Saint-Esprit de Gosnay, puis elle fonde celle du Mont-Sainte-Marie (1) ; déjà son père avait établi un monastère de chartreux au Val-Sainte-Aldegonde, non loin de Saint-Omer.

Mais depuis bientôt un siècle, les ordres religieux fondés par saint Dominique et saint François d'Assise sont l'objet des faveurs de la société française ; Mahaut suit en cela l'exemple de saint Louis. C'est aux cordeliers de Paris qu'elle confie le corps de son fils, et ses comptes sont riches en aumônes faites aux dominicains ou aux frères mineurs. Une de ses nièces, Alix de Vienne, est abbesse de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier : Mahaut donne à son monastère, en 1308, une rente de 10 livres esterlins « pour les aider à vestir », et, en 1316, une terre de dix livrées. En 1322, elle reconstruit le couvent des religieuses de Sainte-Claire, à Saint-Omer, fondé par son père, et

(1) Les religieuses y furent installées en 1329 ; elles venaient de Chambéry. (Quittance d'Arnoul Braque, du 10 mai 1329. — A 496.)

Digitized by Google

elle-même, pose la première pierre du monastère de la Thieulloye, près Arras, qu'elle peuplera d'un essaim de dominicaines pris au couvent de Montargis (1).

A côté de ces monastères, Mahaut élève des hôpitaux à Hesdin, à Gosnay, à Salins, à Bracon. Celui d'Hesdin est une œuvre d'architecture importante, dont les devis nous ont été en partie conservés : il s'ouvrit aux malades en 1323. L'hôpital de Gosnay, moins considérable, fut terminé vers le même temps : Thierry y avait largement contribué de ses deniers. Les hôpitaux de Salins et de Bracon datent de 1327 (2) ; leur construction répondait à un vœu d'Othon IV, et dans cette œuvre de bienfaisance la reine Jeanne s'était généreusement associée à sa mère. Les chartes, les règlements et les comptes montrent quelle sollicitude la charitable comtesse apportait à l'institution de ces maisons hospitalières qui devaient offrir un abri et des vivres aux pauvres et aux pèlerins ; aux malades et aux femmes enceintes les soins réclamés par leur état.

Ces fondations n'empêchent pas la comtesse d'Artois de verser chaque année d'abondantes aumônes aux autres hôpitaux et maladreries, aux « povres religions », aux « povres congregations de hommes et de femmes. » — « Amez les povres, disait saint Louis à sa fille Isabelle, et especiaument ceux qui pour l'amour de Nostre-Seigneur se sont mis à povreté. » — C'est cette pauvreté volontaire que Mahaut prétend honorer et secourir dans les couvents qui

(1) Elles prirent possession de leur monastère le jour de la Sainte-Trinité 1324. — Inventaires du couvent des dominicaines d'Arras en 1324. *Revue de l'Art chrétien*, ann. 1875, tomes XIX, 64, et XX, 261.

(2) Dimanche 7 juin 1327, à Salins « mist madame les pauvres al hôpital. » (A 461.) — L'hôpital de Bracon fut ouvert dans le même temps, avec Jean de la Chapelle, clerc, ancien trésorier de Bourgogne, comme gouverneur. Dans sa charte du 16 août 1327 (A 70), Mahaut déclare élever cet hôpital en l'honneur de Dieu, Notre-Dame, saint Maurice et ses compagnons martyrs, et saint Michel archange, « ad suscipiendum sustentandum et cubandum Christi pauperes, infirmos, peregrinos, mulieres in puerpero jacentes, et alia opera misericordie exercendum » ; entre autres dispositions sur le régime de cette maison, elle prescrit que les infirmes demeurant audit hôpital aient chaque jour à leur dîner un potage et un plat de viande, de poisson, ou d'autre aliment, selon la convenance du jour, et le soir un plat de même qualité ; les malades traités à l'infirmerie et les femmes en couches auront ce qu'elles demanderont, autant qu'il sera possible à la maîtresse de les satisfaire, et feront le matin, avant leur dîner, un déjeûner.

Digitized by Google

vivent de la charité publique. Ses testaments (1) fixent les sommes d'argent à distribuer aux frères mendiants, aux clarisses, aux communautés pauvres de Paris et de ses comtés d'Artois et de Bourgogne ; mais elle ne prétend pas laisser ce soin à ses héritiers ; après la mort de son fils, elle remanie son premier testament « en le fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie » 1318, et bientôt elle en exécute elle-même les principales clauses : elle n'avait pas attendu si longtemps pour être bienfaisante, mais à dater de cette douloureuse épreuve, elle fait à ses aumônes une part plus large encore dans son budget.

A ce titre de pauvres volontaires figurent les frères prêcheurs et les trinitaires d'Arras, les frères mineurs ou cordeliers d'Arras, Hesdin, Lens, Béthune, Saint-Omer, les carmes d'Arras et de Calais, ceux-ci fondés par Robert II, les chartreux, les clarisses et les béguines (2) de Saint-Omer, les dominicains d'Arras, les dames de Sainte-Colombe et de Bonehem au bailliage de Saint-Omer ; en Bourgogne, les frères prêcheurs de Poligny, Gray, Pontarlier, Besançon, les frères mineurs de Gray, Salins, Besançon et Lons-le-Saulnier, et dans cette dernière ville le couvent de cordelières gouverné par Alix de Vienne ; puis il y a les reclus, ces prisonniers volontaires, ces enmurés, dont l'existence s'écoulait dans une étroite cellule de pierre n'ayant qu'une fenêtre sur l'église et un jour étroit sur la rue pour recevoir l'aumône du passant; on trouve des recluses à Hesdin, à Saint-Omer, à Miaulens en Arras, des reclus à Joinville et à Saint-Etienne de Besançon.

Au commencement du XIVe siècle, le comté d'Artois est couvert d'établissements charitables : il n'est guère de communautés rurales de quelque importance qui ne possèdent un hôpital ou une maladrerie (3), il n'est guère de paroisses qui n'aient une « pauvreté », une

(1) Le premier est du 19 août 1307 (A 53) ; le deuxième, du 15 août 1318 (A 63) ; le troisième, du 24 mars 1329 (publié par Aubert Le Mire : *Opera diplomatica*, IV, 267).

(2) Pour le grant couvent et pour XV autres petis couvens de beguines estans en le ville de Saint-Omer. (A 467.) — Hesdin possède aussi un « grand et petit couvent de beguines. »

(3) Dans le comté d'Artois, dont l'étendue ne comprenait que la moitié du département actuel du Pas-de-Calais, j'ai relevé, sans faire des recherches complètes, plus de trente maladreries et de quatre-vingts hôpitaux, non compris les hôpitaux et hôtelleries annexés aux abbayes.

Digitized by Google

« table des pauvres », véritable bureau de bienfaisance. A Arras seulement on compte quatre maladreries, un hôpital spécial pour les malades atteints du « mal des ardents », une maison de Filles-Dieu et quatorze hôpitaux et hospices, sans y comprendre l'hôtellerie de Saint-Vaast et celles qui pouvaient être annexées à d'autres communautés religieuses ; chaque nuit l'hospitalité est donnée à un grand nombre de pauvres qui trouvent là encore « des pois, du pain et du fu pour cauffer » ; à la Maison-Dieu en cité on compte 30 lits ; à Saint-Jacques, 12 « biaus lis et blans » pour les « povres clers et povres prestres » et d'autres pour les pauvres « souffisamment » ; à Saint-Julien, 33 lits « biaus et blans pour herbergier toutes manieres de povres, et sont chil lit si grant qu'il n'est nulle nuis sans faute qu'il ne herbergent du moins IIII^xx povres » ; à Saint-Mathieu, 20 lits, « et s'il y kiet malades, ils sont wardé tant qu'il sont mort ou wari » ; au Grand-Marché, 12 lits où l'on couche 24 personnes ; même nombre à Saint-Maurice ; Saint-Jean-de-l'Estrée, fondé par Philippe d'Alsace et Isabelle de Vermandois, possède 32 lits pour les « povres malades », à l'infirmerie, 13 lits « pour les obscurs malades », enfin, 9 lits « en la cambre as femmes gisans d'enfant » (1).

Même abondance d'institutions charitables dans les autres villes : à Houdain, deux hôpitaux et une maladrerie ; à Saint-Omer, deux maladreries, les hôpitaux des Bons-Enfants, de l'Ecoterie, les tables des pauvres de Saint-Omer, Sainte-Marguerite, Saint-Denis, Saint-Sépulcre, Saint-Martin (2) ; partout la charité chrétienne a multiplié les fondations dues à de pieuses initiatives (3), entretenues par des rentes et des aumônes ; plusieurs sont des œuvres collectives, établies par les corporations, comme la maladrerie du Grand-Val fondée par les bourgeois d'Arras, la maison de Notre-Dame des drapiers en la même ville, la « charité des sueurs » (cordonniers) de Béthune.

(1) A 879.

(2) Ces tables des pauvres, comme celles de Calais, Merck, Eperlecques, etc., sont administrées par le curé et un de ses paroissiens portant le titre de *tablier* ou *pourvéeur de la table*. — Nombreuses quittances de ces administrateurs déclarant avoir reçu de la comtesse d'Artois de l'argent à « distribuer as povres de commun là nous verriesmes le miex estre emploié à nos consciences pour le salut de s'ame. »

(3) Beaucoup des hôpitaux d'Arras sont fondés ou dotés par les opulents banquiers de cette ville, les Louchart, les Huquedieu, les Achariot, etc., qui savaient faire de leurs richesses un emploi charitable.

Digitized by Google

Toutes ces maisons ont part aux faveurs de la comtesse d'Artois, en reçoivent des dons d'argent, des vivres sous forme de pitance, des présents. A l'hôtel-Dieu de Paris, elle envoie le lit et la chambre de son fils ; à Saint-Jean de l'Estrée, elle fonde une chapellenie et dix lits garnis de couettes, traversins, draps et couvertures (1) ; dix autres lits sont répartis entre les hôpitaux de Saint-Omer, Calais, Lens et Bapaume. Bien souvent les comptes mentionnent, à Paris surtout, l'envoi de poisson, de viande, de vin, aux hôpitaux et aux pauvres couvents ; en 1328, le trésorier inscrit la somme de 107 livres parisis pour 72 paniers de poisson « distribués as povres religieus et as maisons Dieu de Paris. » Ces fondations et distributions de pitances à certains jours, à l'occasion d'une fête, d'un anniversaire, sont fréquentes alors, et Mahaut fait ainsi distribuer des vivres dans les maisons qu'elle visite ; l'une des plus favorisées est celle des « dames de Saint-Antoine » avec qui elle entretient de pieuses relations (2).

A dater de 1320, et surtout dans les dernières années de la vie de Mahaut, des sommes d'argent sont annuellement réparties entre les établissements charitables et les pauvres de l'Artois. Le mandement suivant, adressé d'Hesdin à Enguerran de Wailly, bailli de Calais, montre que la répartition se faisait avec l'aide des curés et d'autres personnes, ordinairement les échevins ou les administrateurs des tables des pauvres : « Enguerran, nous vous mandons que pour les aumosnes que nous avons acostumées à faire cascun an, vous paiez, ces lettres veues, les parties et les sommes de monoie cy après escriptes aux personnes cy nommées, c'est assavoir au commun des povres de Oye x lb., al hospital de Merch et à pluseurs femmes demorans ensemble xxx s., au commun des povres de Merch viii lb. A Calais, aus frères dou carmel iiii lb., à la tauble Notre-Dame xl s., à la tauble S. Nicholay xxxii s., al hospital xx s., au commun des povres de Calais cxvi s. Lesqueles parties nous volons que de ce que vous nous devrez en vos comptes

(1) *Arch. hospitalières d'Arras; Cartul. de S. Jean en l'Estrée*, f° 62. — Acte du 20 déc. 1320.

(2) Pour pain, vin, poisson et autres parties pour un disner que nous avons donné aux dames de S. Antoine delez Paris pour ce que nous avions pris le baston de leur feste. (17 janvier 1320 — A 387.) — Mandement de 10 l. par. « as nonains de S. Antoine pour pitance. » (1305 — A 210.)

Digitized by Google

notres receverres vous rabate par ces lettres et les lettres de quittance de ceaus à qui vous paierez lesdites parties, et la lettre des curés de tesmoingnaige avecques ce que nous volons que vous apelez avec vous à donner au commun des povres en chascun lue (lieu) ce que nous avons ordené, et alez en chascun lue par tous les povres hosteux, et selonc la povreté dou lue et des personnes donnez à chascun par menues sommes ce que vous verrez qui sera bien emploié, et ce faites sans delay. Dex vous gart. » (14 novembre 1321.) Ainsi le bailli ou son délégué devait visiter les « pauvres hostels », s'informer des misères des habitants, proportionner les aumônes à leurs besoins.

Outre les monastères et hôpitaux de Paris, d'Artois et de Bourgogne, bien d'autres maisons ont part aux largesses de Mahaut ; par suite de l'exécution qu'elle fit de son testament de 1318, elle envoie des secours aux « povres églises, maisons Dieu, hospitaus et maladreries » du Boulonnais, du comté de Saint-Pol, de Pontoise, de Charny, et même à l'hospice du Mont-Saint-Bernard dans les Alpes.

Les grandes misères, causées par la rigueur des hivers et les épidémies, provoquent des aumônes extraordinaires. Ainsi en est-il pendant l'hiver 1305-1306 : « Bailli, écrit-on au nom de la comtesse au bailli de Calais, nous vous mandons que ces lettres veues, vous faciés enquerre diligemment les plus povres de votre baillie par boines gens, et leur faciés departir à tous xv lb. tornois, l'un plus, l'autre mains, selon leur povreté. » A cette lettre sont attachées plusieurs quittances, entre autres celle du curé de Notre-Dame de Calais, en date du 22 janvier 1306, attestant avoir « départi as plus povres de ladite ville » une somme de quatre livres. Le bailli de Bapaume reçoit 8 livres, celui de Lens 16 livres qu'il certifie avoir fait distribuer « en le forte gelée as povres honteus » (1).

En janvier 1321, Mahaut fait distribuer 80 livres parisis aux pauvres du bailliage d'Arras, autant aux pauvres de Saint-Omer, et certainement une somme proportionnée aux besoins des autres bailliages. Pierre de la Marlière, bailli de Saint-Omer, écrit au receveur d'Artois qu'il a fait de cet argent deux données, avec l'aide et le conseil du doyen de Saint-Omer, et que près de onze mille pauvres

(1) A 211, 217.

Digitized by Google

se sont présentés et ont reçu chacun deux deniers (1). Mahaut elle-même avait fixé ce chiffre et prescrit d'urgence ces distribution à cause de la dureté de l'hiver (2).

Les « grans gelées » de l'année suivante (1321-1322) excitent encore sa pitié. D'autres fois ces distributions se font en nature : du pain et du lard en 1320, du poisson et du lard en 1328, aux pauvres de Paris : dans l'été de 1328, qui fut marqué par de nombreuses maladies, Arnoul Braque est chargé de départir 79 livres parisis « aus povres religions et aus povres maisons Dieu de Paris. » La même somme avait été donnée pendant l'hiver 1325-1326, si rigoureux à Paris (3), et 500 paires de souliers avaient été distribuées aux malheureux (4).

Des distributions de vêtements et de souliers se font du reste régulièrement chaque année dans les bailliages d'Artois, en vertu d'une fondation faite par Mahaut, affectant à cette destination des rentes spéciales, dont le total est fixé à 500 livres par son testament de 1318. Avant cette époque des « bureaux », draps de laine épais et communs, achetés souvent à la foire du landit, sont répartis entre les bailliages (5), parfois accompagné de cottes en drap moins

(1) A pourveable homme et saige, sire Andrieu de Monchi, recheveur d'Artois, Pierre de le Marlière, ballius de Saint-Omer, salut et amour. Savoir vous fait que Hues de Telu a fait II données ès taules du castel de Saint-Omer ou nom de ma dame, ès queles données il y a bien eu XI^x personnes en II journées, et emporta cascune personne II deniers parisis, tant que III^xx lb. peurent durer, et fu ladite donnée faite par le conseil de honerable homme et discré mons. le doiien de Saint-Omer et par le mien, le mieux que on peut, selon la teneur des lettres que vous m'envoiastes, lesqueles me furent aportées le venredi après le Candeler, et ne se put partir le merkredi prochain après. Et che vous certifie je par ces lettres seelées sous le seel de le baillie de Saint-Omer le mardi après les octabes de le Candeler. (A 397. — 80 l. par. représentent 9600 fois deux deniers : le rapport du bailli n'est donc pas exagéré.)

(2) Lettre datée de Paris, 21 janvier 1321 : « Et ce faites sans nul delay endementres que ce fors tems dure. » (A 397.)

(3) *Chron. parisienne*, n° 148.

(4) Aus povres religieus et aus maisons Dieu de Paris, distribuez en argent le premier jour de decembre par la main mestre Jehan de Salins, LXXIX lb. A Guillaume Le Normant de Paris, pour V^c paires de soulers de vaiche distribuez par ledit mestre Jehan aus povres de Paris, XVIII d. pour paire, XXXVII lb. X s. (A 464.)

(5) Dras buiriaus et sollers à donner pour Dieu as povres communs de la conté d'Artois par les baillies : de Bapaume, X dras et L paire de sollers ; d'Arras, XX dras et II^c paire de sollers ; d'Avesnes et d'Aubigny, VI dras et XXX paire de sollers ; de

Digitized by Google

grossier « pour les povres gentilsfemmes » (1). A partir de 1319, une somme fixe est allouée à chaque bailli pour l'achat de draps destinés à un nombre déterminé de « povres gentilsfemmes », d'autres draps et des souliers pour le « commun ». Le bailli appelle à son aide les hommes qui, par leur caractère et leur position, sont les plus capables de connaître les besoigneux du pays et de faire entre eux une équitable répartition de ces vêtements : ce sont des abbés, des curés, des notables. Il adresse à Mahaut un compte précis de cette opération ; il mentionne les prix et les qualités des draps qu'il a achetés, s'ils ne lui ont été fournis directement par la comtesse d'Artois ; il indique les noms des distributeurs et ceux des personnes qui ont reçu des étoffes.

Mahaut attache un soin extrême à cette fondation : elle veut que ces draps soient distribués au temps de la Toussaint, avant les grands froids de l'hiver, souvent elle les veut voir elle-même ; elle entend que la même personne n'en reçoive pas deux années consécutives. Ces « gentilsfemmes » paraissent appartenir à la fois à la noblesse et à la bourgeoisie ; ce sont des « demoiselles » selon l'expression adoptée par les baillis et les notables lorsqu'ils parlent de leur femme (2) ; les draps qu'elles reçoivent sont assez variés ; ceux des pauvres « communs » sont presque toujours des bureaux, et les souliers sont faits de cuir de vache, achetés en grand nombre au prix de 18 à 20 sous la douzaine (3).

Lens, VIII dras et LX paire de sollers ; de Beveri, III dras et XII paire de sollers ; de Bethune, VI dras et XX paire de sollers ; d'Aire, IX dras et C paire de sollers ; de Saint-Omer, XVI dras et XVI XX paire de sollers ; de Langle et d'Esperleque, VI dras et XXX paire de sollers ; de Merc, X dras et C paire de sollers ; de Calés, X dras et C paire de sollers ; de Hesdin, X dras et C paire de sollers. (1315. — A 339.)

(1) Ces distributions ont lieu également en Bourgogne. — *Bibl. nat.*, ms. franç. 8531.

(2) Recommandez moy à ma damoiselle Morée vostre compaigne, et me mandez et commandez comme à vostre. (Lettre de Guillaume de Salins à André de Monchy, receveur d'Artois. (21 sept. 1327. — A 446.)

(3) On peut citer comme exemple de cette distribution, un rapport très détaillé du bailli de Béthune, daté du 1er décembre 1323 (A 421) : « primes, jou acatai pour les XX cotes (des gentilsfemmes) II dras et demi de pers, du fuer de VIII lb. le drap, monte XX lb. Item, IIII dras grisés et blankés pour les autres povres gens, du fuer de C et V s. le drap, monte XXI lb. Et IX XX et XII paire de solers, qui sont XVI dousaines, du fuer de XVIII s. et IX d. le dousaine, monte XVI lb. Lesquels dras et solers,

Digitized by Google

De temps à autre des distributions de draps sont également faites aux pauvres de Paris et de Conflans (1), et souvent à ceux de Bourgogne (2).

Quelques personnes reçoivent des rentes de la comtesse d'Artois : ainsi, la veuve et les filles de feu Jean de Lorris ; Roberte « qui fu sarrasine » ; deux valets de son père et de son mari atteints de la lèpre, qui touchent chacun une rente viagère de 100 sous ; d'autres vieux serviteurs dont elle s'applique à soulager l'âge et les infirmités.

Des droits d'usage sont accordés dans la forêt de Chaux, en août 1304, aux habitants de Crissey près de Dole, et le 10 juin 1316 à ceux de Belmont-sur-Loue (3).

Quant aux aumônes faites en route, ou provoquées par quelque demande ou la vue de quelque souffrance, elles sont innombrables, et leur variété n'a pas plus de limite que la misère humaine : secours à des incendiés, aux soldats blessés, aux familles d'hommes d'armes tués au service de la comtesse d'Artois, aux ouvriers

jou ay departis par le consel mons. l'abbe de Cokes, du pryeus de Gosnay, du bailli de Buvery, du curé de Saint Vast et du curé de Saint Pry et des aumosniers de Bethune, en le maniere qui s'ensyeut . . . . . .

Et n'eurent mie chil des dras qui eurent des solers, ne ensement chil qui eurent des solers n'eurent mie des dras. Et chil qui eurent des dras et des solers en l'année darrainement passée n'en ont point eu en cheste présente..... » A cette lettre sont annexées celles de l'abbé de Choques, du prieur de Gosnay, d'Adam, curé de Saint-Vaast. — En d'autres bailliages, ou en d'autres années, on trouve parmi les distributeurs des échevins, des administrateurs des « tables des pauvres » : quittance des « tabliers de la table des pauvres » de Notre-Dame et de Saint-Nicolas de Calais qui ont reçu « II blans draps, chascun de XXVIII aunes ; XIII aunes et demi de mellei en II pieches, et LII paires de solers » (6 nov. 1327). Quittance de Pierre, curé de Hove, et d'Henri Le Fevre « tabliers de la table des pauvres » pour IIII coteles de blanke soye, I drap melley pour I wardecors pour I povre gentieus femme, et XVII paire de soulers pour partir et distribuer as povres de ladite paroisse. » (*Id.* — 467.)

(1) Pour XX dras buriaus achetés à Nogent pour donner aus povres en aumosnes à Paris et à Conflans, LXX lb. V s. VII d. Pour XX dras pers de Saint-Denis, qui furent portez en Artois pour donner en aumosne aux povres damoiseles de la conté d'Artois, achetés par Guillaume de Neanhon VIII lb. IIII s. la pièce, valent VIIIXX IIII lb. (1319 — A 378.)

(2) Ainsi pour l'hiver de l'année 1311 on achète à Salins et l'on transporte à Bracon des cotes pour les pauvres gentilsfemmes et des bureaux pour le commun.

(3) Godefroy, 2e *Cartul.*, n° 257, et 3e *Cartul.*, n° 195.

Digitized by Google

d'Hesdin, de Conflans, d'autres châteaux quand elle se rend sur leur chantier, à des moissonneurs qu'elle rencontre sur son chemin, à des pèlerins, « à six povres pelerins de Normandie » qui traversent Conflans en revenant de Saint-Jacques en Galice, à un juif converti qui demeure à Poissy, « à un povre chevalier d'Ecoce », à de « povres espousées », à des femmes « gisans d'enfant », à des infirmes, à des orphelins dont la misère émeut la comtesse d'Artois, comme ce « povre enfant de Besançon » à qui elle fait donner une cotte et des souliers pour une valeur de 10 sous, etc., etc.

Toutes ces aumônes, dites « extraordinaires », ne sont point faites au détriment de l'argent distribué chaque semaine par l'aumônier et dont le détail n'est point porté en compte ; en même temps des distributions quotidiennes de vivres se font à l'hôtel, pour lesquelles on achète souvent des bouteilles de cuir et des corbeilles : ce sont, tout au moins, les reliefs de la table.

Mais les comptes, qui nous ont conservé le chiffre de ces aumônes, ne nous peuvent dire les paroles de consolation versées à ces infortunés, les visites aux malheureux, aux malades; plusieurs fois cependant ils mentionnent les visites de Mahaut aux Maisons-Dieu, et à la vieille reine Marie de Brabant (1), sœur de Philippe-le-Hardi, qui portait le deuil de son mari, de son fils, de deux de ses petits-fils qu'elle avait vu régner et mourir. La charité, en effet, ne consiste pas uniquement dans les secours qui peuvent remédier aux misères corporelles, et saint Louis n'oubliait point de recommander aux siens d'avoir le « cœur piteux » envers tous ceux qui souffrent « ou de cœur ou de cors » et de les secourir « ou de confort (consolation) ou d'aucune aumosne », et l'on sait comment il savait joindre l'exemple au précepte.

Dans son testament, Mahaut lègue 1,000 livres pour doter de pauvres jeunes filles. C'est là une œuvre à laquelle elle porte un extrême intérêt, et ces secours aux épousées nobles ou roturières reviennent fréquemment dans ses comptes. On la trouve aussi payant l'apprentissage des sœurs de Jean de Rue, son clerc, puis son chapelain et doyen de la collégiale d'Aire (2); sa fille

(1) Morte le 12 janvier 1322.

(2) As II sereurs Jehan de Rue qui aprennent à ouvrer à Arras dou commandement medame, XII lb. (1310. — A 270.)



Digitized by Google

Jeanne faisait aussi les frais de l'éducation d'Alix de Poligny, sans doute fille du célèbre brodeur, qu'elle avait placée chez les béguines de Paris (1).

La Terre-Sainte n'est point oubliée : sans doute le règne de Philippe-le-Bel n'est guère propice aux croisades, et la longue guerre, dont la rébellion de Robert d'Artois est le premier acte, va pour longtemps retenir la France dans d'autres soucis. Mahaut porte plus d'une fois sa pensée vers cette Jérusalem, pour laquelle les siens ont si généreusement combattu; plus d'une fois les chevaliers de Saint-Jean ont part à ses largesses; on la trouve faisant une riche aumône à un chevalier qui se rend au Saint-Sépulcre; puis, à l'exemple de son père et de son mari, elle lègue une somme importante pour l'envoi et l'entretien de soldats sur cette terre lointaine, 12,000 livres pour le salut de son âme et autant pour le salut de son père; ses exécuteurs testamentaires devront avec cette somme armer et expédier une certaine quantité d'hommes d'armes et les entretenir pendant un an au service du Christ, *in servicio Crucifixi.*

Il serait facile de multiplier encore ces exemples et ces citations; mais ce qui précède suffit à établir comment la comtesse Mahaut entendait et pratiquait les œuvres de piété et de charité. C'était là une noble tâche à laquelle elle donnait une partie de sa grande fortune, et s'employait elle-même avec un zèle qui montre toute la générosité de son âme. On aime à constater cet amour de Dieu et des pauvres chez une petite-nièce de saint Louis.

(1) Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., XIX, 64.

Digitized by Google

# CHAPITRE VIII

## LES LIVRES

Comme toutes les femmes de la famille royale de France, comme ses cousines Jeanne de Navarre et Jeanne de Bourgogne, Mahaut s'intéresse au culte des lettres; elle aime les livres et se plaît à les lire. Les comptes de son hôtel fournissent la preuve de ses goûts éclairés, mais aucun inventaire ne nous étant parvenu de sa librairie, la liste de ses livres relevée çà et là dans des documents malheureusement incomplets, est nécessairement incomplète elle-même : elle ne nous peut montrer qu'une partie de sa bibliothèque.

Mahaut n'avait eu qu'à suivre l'exemple de son père, qui lui aussi achetait les livres richement enluminés et encourageait les poètes et les écoliers. C'est ainsi qu'en 1298, il payait 6 livres 8 sous « pour escrire et noter seze offices monsgr saint Loeys et pour le parchemin »; en 1302, 6 livres 12 sous « pour deux livres d'astronomie où est le kalendrier nouvel », et 30 sous à Henriet l'enlumineur « pour ouvrage de enlumineure qu'il nous a fait »; en avril 1300, il achetait à Jean de Fauquemont un beau bréviaire pour sa femme, Marguerite de Hainaut. En même temps il faisait des pensions à l'enlumineur Maciot (1), à Hue, frère de Raoul du Creux, son chapelain, *in studio*

(1) Attaché plus tard à l'hôtel de Philippe-le-Long. — Par acte du 7 oct. 1302, Othon et Mahaut donnent à Maciot, l'enlumineur, et à Marote de Compiègne, sa femme, pour en jouir toute leur vie, la maison où ils demeurent à Paris contre le cimetière de la Madeleine.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

*litterali studens,* une rente annuelle de 10 livres et demie à Philippe de Lorris, étudiant à Paris, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice; des poètes, comme Jean de Journy et Adam de la Halle, l'avaient accompagné dans ses lointaines expéditions d'Italie : c'est là bas qu'Adam avait composé sa charmante pastorale de *Robin et Marion.* Aussi méritait-il d'être cité par Jean de Meun à côté de Gauvain le neveu d'Arthur, comme un modèle accompli de « gentillesse ».

Othon n'était rien moins qu'illettré : il avait songé à fonder à Gray une université, il avait largement payé le séjour « ès escoles » de son frère Etienne, qui devint chanoine de Besançon, et dans sa campagne d'Aragon de 1286, il se faisait accompagner par Jean Priorat, le traducteur de Végèce (1).

Le 3 décembre 1304 (2), Mahaut fait acheter un psautier, de 70 sous, pour sa fille Blanche, alors âgée d'environ sept ans. En 1305, elle fait écrire les « Croniques des Rois de France »; c'est un exemplaire de luxe orné de « XL lettres d'or as commencemens des istoires », et enluminé de vermillon et d'azur; elle en fait en même temps écrire et enluminer un abrégé (3).

Le 30 novembre 1308, elle fait payer par Denis d'Hireçon, son trésorier, 7 livres 10 sous « pour deux romans achetés à Arras, l'un de l'histoire de Troyes et l'autre de Perceval Le Galoys » (4). L'histoire de Troyes était fort appréciée alors à la cour d'Artois, car en 1321

(1) J. Gauthier, *Arch. du Doubs,* B 71.

(2) Je Guillame, dame de Ray, fais savoir à touz que Jehan d'Estainbourc, valet ma dame d'Arthois et de Bourgoigne, a paié pour un sautier pour damisele Blanche, qui fut acheté dou maire de Conchi, LXX s. (A 204.)

(3) Pour escrire, du commandement madame, les Croniques des rois de France, qui contiennent en l'exemplaire XXVIII quaiers, VIII s. de cascun caier widier et escrire, valent XV lib. IIII s. Pour le parchemin aceté pour lesdites croniques faire, dont il en i a ou livre LVII quaiers, XVI d., le quaier, LXXIIII s. VIII d. Pour enluminer ledit livre de vermillon et d'asur, XX s. Pour XL lettres d'or as commencemens des istoires faire et enluminer, IIII lb. X s. Pour le loier et pour l'apparellier tout sus, XX s. Pour l'abregié des croniques desdis rois de France enluminer et pour le parcemin XVIII s. (*Arch. du Nord,* A 399.)

(4) Je Jehans de Courceles, chapelains ma dame d'Artois et de Bourgogne, fas savoir à tous que Denys, trezoriers madite dame, a paié pour deus romans achetés à Arras par ma main, l'un del histoire de Troyes, et l'autre de Perceval Le Galoys, sept lb. et X sols par. En tesmoing de ce j'ai seelées ces lettes de mon seel. Doné l'an MCCC et wit le deerrain jour de novembre. (A 244.)

Digitized by Google

Thierry d'Hireçon en commande pour lui-même un exemplaire, mais écrit en latin (1).

Deux ans plus tard, Mahaut achète, avec divers joyaux, des biens de feu Eudes de Lielle, « II romans et III autres livres » pour 10 livres tournois, et la même année, par l'intermédiaire de Jean de Courcelles, son chapelain, « un rouman de Tristain acheté à Arraz » au prix de 7 livres parisis, sans doute la rédaction de ce poème par Lucas, chevalier du Gast. (A 275.)

En 1311, elle fait remettre 60 sous « à maistre Pierre Derseiller pour sa paine qu'il eut pour faire les vers qui sont sour la tombe monsgr d'Artois qui Dix absoille. » Cette inscription, qui se lisait sur la tombe du comte d'Artois en l'abbaye de Maubuisson, a disparu depuis longtemps, et je n'en ai pas retrouvé de copie. Gollut (2) nous a conservé l'épitaphe en vers d'Othon, comte de Bourgogne et d'Artois, à qui Mahaut faisait dans le même temps ériger un tombeau en l'abbaye de Cherlieu : ce sont des hexamètres latins, que l'on peut avec assez de vraisemblance attribuer à Me Pierre Derseiller.

Le compte d'hôtel de la Toussaint 1312 contient les mentions suivantes : « A III escrivains de Hesdin pour escrire le romant du grant Kam, pour corrigier et pour parkemin, XXXIX s. Pour enluminer ledit romant, pour loier et pour une couverture, III s. IIII d. — A Maroie l'escrivaine, pour escrire unes heures de le Crois, du S. Esprit et de le Trinité pour madame, et pour le parkemin, XXV s. — A ladite Maroie, pour les caiers des espitres et des euvangiles des tabliaus d'argent, et pour parchemin, XVI s. A Henri de Besençon, pour enluminer les caiers, V s. » (3). Le roman du grand Kan — le voyage de Marco Polo — était aussi du goût de Thierry d'Hireçon, qui en fait copier à Arras un exemplaire pour son usage personnel (4).

(1) Pour deux trousses de froncine prises à Jaquemart Viellet pour faire le rommant de Troies en latin, XXVI s. Pour ledit rommant escrire et enluminer, IIII lb. III s. (A 850.)

(2) Gollut, *Les mémoires historiques de la République Séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 465.

(3) A 298. — Cet Henri de Besançon est peut-être le même que l'enlumineur Henriet cité plus haut. — La Bibl. nat. conserve un manuscrit, français 412 (ancien 7019 3) contenant des *Légendes des Saints* (fol. 5-228) à la fin desquelles se trouve une note du temps indiquant l'enlumineur Henri et la date de 1285.

(4) A Huon le Maironneur, pour sa paine d'escrire le grant Kaan, XXXVIII s. (1315. — A 839.)

Digitized by Google

Lorsqu'en 1316 les confédérés d'Artois envahirent le château d'Hesdin, ils firent main basse sur les joyaux et les livres de la comtesse; celle-ci réclama au Parlement, et dans la liste qu'elle présenta des objets volés figurent « XII romans que grans que petitz, c'est assavoir : III romans de Tristran, de quoi l'on a recouvert l'un, I romans des fais d'outremer, I romans des enfances Ogier, I romans del ordenance maistre Tancre, I romans de Renart, I romans des coustumes de Normandie, I romans de la Violette petit, la Bible en romans laquele madame a recouvrée, I romans de la vie des Sains, et I romans de la vie du grant Kaan (1). » L'ensemble des volumes non recouvrés est évalué à 200 livres; le Parlement, par son arrêt du 11 mai 1321, fit droit à la juste réclamation de la comtesse d'Artois, mais en abaissant à 100 livres cette estimation (2). Mahaut eut d'ailleurs la bonne fortune de rentrer en possession des ouvrages ainsi distraits de sa librairie d'Hesdin.

Le « romans de la vie des Sains » est probablement celui que Mahaut avait acheté avec le « romans des Veus du Paon, » au libraire parisien Thomas de Maubeuge, qui en donnait quittance de huit livres parisis le 9 septembre 1313 (3). Ce second ouvrage n'était guère prisé des lecteurs sérieux, si l'on en croit l'auteur du *Songe du vieux*

(1) Un autre texte de la même liste (*Arch. nat.*, KK 393, fol. 44), ajoute « un romant des quaternes monsgr de Bourgogne. » Ce livre n'est pas repris dans l'arrêt du Parlement.

(2) *Archives nationales*, KK 393. — M. Le Roux de Lincy, qui a publié la première de ces listes en 1851, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 3e série, III, 63, donne de ces livres l'explication suivante : 1° *Tristan* en trois volumes, rédaction de Lucas, chevalier du Gast. 2° *Roman des fais d'outremer* indication insuffisante : Guillaume de Tyr ou le roman de Godefroi de Bouillon? 3° *Les enfances Ogier*, œuvre du troisième Adenès. 4° *Mestre Tancre* lui est inconnu (sans doute, maître Tancrède, jurisconsulte). 5° *Roman de Renart*, l'un des plus célèbres poèmes du moyen âge. 6° *Roman de la Violete*, composé par Gilbert de Montreuil. 7° *Bible en roman*, c'est-à-dire en français, sans doute la traduction de Guyard des Moulins du volumineux ouvrage de Pierre le Mangeur. 8° *Roman des vies des Saints*, c'est-à-dire une histoire en français des vies des Saints. 9° *Roman du grand Kan*, voyage de Marco Polo. — Guyard des Moulins était, au temps de Mahaut, doyen de la collégiale d'Aire.

(3) Je Thomas de Maubeuge, libraire, fais savoir a tous que j'ai eu et receu de maistre Estienne, tressorier madame d'Artois et de Bourgogne, pour deus rommans, l'un de la vie des Sains, et l'autre des Veus du Paon, vendus et delivrés à madame d'Artois et de Bourgogne, wit livres parisis. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres. Donné le IXe jour de septembre l'an mil IIIe et XIII. (A 312.)

Digitized by Google

*pèlerin* qui le signale au jeune roi Charles VI, comme « rempli de bourdes, » œuvre d'un « légier compagnon, dicteur de chansons et de virelais qui estoit de la ville d'Avaines (1) ». L'auteur des « Vœux du Paon » est Jacques de Longuyon qui le composa dans les premières années du XIVe siècle. Mahaut du reste, après les évènements de 1316 et la mort de son fils, survenue l'année suivante, n'achète plus guère que des livres de philosophie ou de piété, non qu'elle en manquât auparavant — les notes d'orfèvres attestent plus d'un fermoir d'argent remis à ses heures, — mais seuls ils figurent désormais dans ses comptes.

En 1316, elle achète à Paris « unes Heures » pour son fils au prix de dix sous; en 1322, d'autres Heures valant six sous « pour la nièce damoiselle Agnes » ; en 1323, une bible en trois volumes fournie par Girart Cabin au prix de soixante livres et un missel de quatre livres pour les religieuses de la chartreuse de Gosnay (2).

Les frères prêcheurs de Paris se chargent d'écrire les livres des dominicaines de la Thieulloye, et le paiement en est porté aux comptes du receveur d'Artois en 1324 : « A frère Guillaume de Mascon, pour livres escrire pour le couvent de la Thieulloye, VIXX lb. » Guillaume de Macon, en son nom et pour sa communauté, donne quittance, le 19 mars 1325, de trente livres parisis reçues pour la rédaction et l'écriture des livres de chœur de ces religieuses (3). On trouve encore à la date du 18 juillet 1327, une quittance de trois livres parisis au nom de « Grart de Monstrœl, escrivain des livres de le Tieulloie. »

Au mois de mars 1322, Mahaut paye quatre livres parisis aux exécuteurs de la reine Marie, veuve de Philippe-le-Hardi, morte l'an-

(1) *Hist. littér. de la France*, XXIV, 224.

(2) A 342, 1003, 412, 413. A Girart Cabin, pour une bible en III volumes pour les Chartrusains de Gosnoy.

(3) Noverint universi presentem litteram inspecturi quod ego frater Guillelmus, Matisconensis ordinis et conventus fratrum predicatorum Parisiensium, pro scribendis et faciendis libris choralibus ad opus conventus sororum de Attrebato, quem conventum excellens domina comitissa Attrebatensis fundavit, recepi et confiteor me recepisse a venerabili viro et magistro Johanne de Salinis, thesaurario ejusdem domine, XXX lb. par. in pecunia numerata. In cujus rei testimonium, sigillum quo utor duxi presentibus apponendum. Datum anno Domini Me CCC vicesimo quarto XIXe die marcii. (A 443.)

Digitized by Google

née précédente, pour un graduel noté. En 1324, elle achète pour son usage un « rouleau d'oraisons » enluminé, enfermé dans un étui d'argent (1); l'année suivante une bible sur parchemin, reliée en cuir rouge, en deux volumes, vendue quinze livres par Gilles *de Roseto*, chanoine de Saint-Etienne des Grès à Paris (2); en 1326, à Nicole, le libraire de la rue Neuve Notre-Dame, un volume contenant « heures dou Saint-Esprit et heures de la Crois », un autre des vigiles des morts; au même, en 1327, « unes heures de Saint Loeys » au prix de trente-huit sous.

La même année, elle paye six livres à un religieux, « frère Pierre de Bame, pour un Boesse en français » (3). C'était sans doute le livre *De la consolation* que Philippe-le-Bel avait fait traduire par Jean de Meun, et dont les copies se multiplièrent si rapidement au XIVe siècle.

Comme son confrère Nicole, c'est dans la rue Neuve Notre-Dame que demeure le libraire Thomas de Maubeuge, à qui Mahaut avait acheté naguère le roman des Vœux du Paon et la vie des Saints; en 1328, elle le charge de « rappareiller le messel et les breviaires » de sa chapelle, et lui achète « un romant contenant la vie des sains, les miracles Notre Dame, la vie des sains peres et plusieurs autres hystoires » et « une bible en françois » : elle lui avait commandé ces deux volumes au prix convenu de quatre-vingt et cent livres parisis, dont il donne quittance le 18 janvier 1328 (4).

(1) Pour un roloa d'oroisons pour madame, pour escripture, pour l'enluminer et pour I estuil d'argent, XXXVII s. (A 428.)

(2) Universis presentes litteras inspecturis, Officialis curie parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presentia personaliter constitutus, magister Egidius de Roseto, Suessionensis diocesis, canonicus Sancti Stephani de Gressibus Parisius, recognovit se vendidisse et nomine venditionis concessisse honorabili domine comitisse Attrebatensi quamdam bibliam in pergamento vitulino in duobus voluminibus, coopertam corio rubeo pro pretio quinquaginta quique librarum paris. eidem venditori solutarum in pecunia numerata, etc. (4 janvier 1325. — A 443.)

(3) A frère Pierre de Bame, que madame li fit donner, pour un Boesse en français qu'il fit faire pour madame. (1327. — A 458.)

(4) Je Thomas de Malbuyge, libraire, demeurant à Paris en la rue Nove Nostre Dame, fais savoir a touz que j'ay heuz et receuz de monsgr Guillaume de Salins, chapelein madame d'Artois, pour un livre en françois que j'ay venduz et delivrez a madite dame, contenant la vie des Sains, les miracles Nostre Dame et plusieurs autres hystores, par marchié fait, quatre vint livres parisis, Item pour une bible en françois, cent livres parisis, dun je me tien pour bien paiez. Donné sous mon sel, le XVIIIe jour de janvier l'an mil CCCXXVII. (A 482.)

Digitized by Google

Ce libraire paraît d'ailleurs avoir joui d'une grande vogue dans la première moitié du XIVe siècle : en 1323, il vend au comte de Hainaut un « rommant de Loherens (1) », en 1349, au duc de Normandie, un « rommant de moralité sur la bible (2) » ; la Bibliothèque nationale conserve un manuscrit dont les cent quarante-neuf premiers feuillets ont été écrits de sa main ou sous sa direction en 1318 (3).

Maître Robert l'écrivain (4) reçoit, en 1328, douze sous pour « trois kadrans pour la chambre, pour les estuis et pour les escriptiaus. » (A 480.) Le 6 février 1329, Mahaut fait remettre à Laurent de Mœurs, chanoine de Nevers, vingt florins, prix d'un bréviaire qu'il a vendu à Thierry mort récemment évêque d'Arras (5) ; en 1330, après son décès, son trésorier paie à Jean de Lausanne, « penanchier l'evesque de Paris », cent douze livres « pour une bible en latin et une vie des sains en franchois pour les dames de Gosnay, » et à Gobin de Rouen 187 l. 8 sous pour deux cent vingt-huit « douzaines de veelin » pour les livres des dames de la Thieulloye (6).

Les achats de parchemin et de registres pour les comptes sont d'ailleurs très fréquents. En 1309, Jean de Courcelles paie soixante-deux sous « pour parchemin pour faire les transcrits des lettres d'Artois et pour faire un livre des registres de ces lettres » ; en 1320, on paie également trente-quatre sous six deniers « pour parchemin pour faire un registre pour enregistrer les lettres madame, pour la façon dudit registre et pour le ruiller » ; il s'agit de cartulaires aujourd'hui perdus.

Nombreuses aussi sont les mentions d'achat de riches fermoirs pour les livres d'heures : « pour un fermaillet as hores madame ; —

(1) Devillers, *Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Namur, etc.*, III, 161-164.

(2) Laborde, *Preuves*, II, n° 7283.

(3) Ms. 218, Suppl. Français : « Ci commencent les croniques des roys de France.... lesquelles Pierres Honnorez du Nuef Chastel en Normandie fist escrire et ordener en la maniere que elles sont, selonc l'ordenance des croniques de Saint Denis, à mestre Thomas de Maubuege, demorant en rue Nueve Nostre Dame de Paris, l'an de grace Nostre Seingneur MCCCXVIII. (*Historiens de France*, XXI, 676.)

(4) Probablement enlumineur en même temps qu'écrivain : « A mestre Robert l'enlumineur IIII lb. » (1303. — A 187.)

(5) A 495.

(6) A frere Pierre procureur des chartrous de Paris et a frere Jehan Fanier procureur des dites dames, pour faire escripre les livres pour les dites dames, baillies par pluiseurs parties, CCLIII lb. XI s. (A 494.)

Digitized by Google

pour rappareiller les fermailles des heures madame et pour y mettre uns tissus neus » etc. (1). Le luxe des livres, on le voit, existait au commencement du XIVe siècle, et l'on pourrait appliquer aux contemporaines de la comtesse Mahaut les vers qu'Eustache Deschamps met un peu plus tard dans la bouche d'une grande dame demandant des heures de Notre-Dame, « bien ordenées et bien peintes, de fin drap d'or très bien couvertes » et ornées de « deux fermaux d'or. »

La comtesse d'Artois donnait elle-même à la lecture un temps considérable ; elle avait fait installer en son château d'Hesdin un pupitre pour lire ses romans d'une façon plus commode (2) ; elle les emporte en voyage, comme ses Heures, dans des étuis ou des bourses de cuir (3). Ce sont des amis, d'un commerce agréable, dont on ne veut point se séparer ; on les mène avec soi à Paris, en Artois, en Bourgogne. Aussi les écoliers d'Arras et d'Hesdin (4) vont-ils volontiers souhaiter la bienvenue à la comtesse et à son fils, et fêter à son hôtel la Saint-Nicolas, assurés de recevoir un bon accueil et quelques deniers de cette grande dame qui recherche les beaux et les bons livres et sait se plaire en leur compagnie.

(1) A Robinet le Barbier, pour une couverture d'or et de soie que il fist faire à un livre madame, IX s. (1302. — A 178.) — Pour deux aunes de toile teinte pour courtines à la chapelle de Conflans et un sac pour les heures madame. (1328. — A 474.)

(2) Payement à un fèvre pour « deus blans lachés mis al estaplel où madame list ses romans. » (1312. — A 290.)

(3) A Quoqaigne le braylier pour II grans bourses de cuir pour les romans madame, XLII s. (1328. — A 474.) — Plusieurs achats d'étuis pour les Heures.

(4) Le VIe jour de décembre fut donné as clers del escole de Hesdin pour leur feste S. Nicolas, XVI d. (A 261.) — Le XXIe jour de mars donné au roy des escoles de Hedin qui vindrent veoir monsgr, VII s. (1315 — Bibl. nat. ms. fr. 6217.

« On ne peut guère douter, dit M. Siméon Luce (*Hist. de Bertrand du Guesclin*, I, 15), que pendant les années même les plus agitées du XIVe siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul. » Aux textes donnés par le savant historien, on peut ajouter les mentions suivantes relatives à l'Artois : En 1216, en la paroisse de Marœuil, « ad mansum in quo Johannes Tripete, qui scolas regit, manet. » (Fonds de l'abbaye de Marœuil ; charte de Raoul de Neuville, évêque d'Arras.) — En 1320, mention d'une rente « au maistre del escole » du Bourc à Lens. (A 897.) — En 1325, mention de Jean Bosket « le maistre del escole » d'Aubigny. (A 503.) — En 1336, mention du « maistre del escole de Magnicourt. » (A 555.) — En 1394, « maistre Pierre Cosset maistre d'escole à Arras (*Arch. communales d'Arras ;* 3e mémorial, fol. 91.)

Digitized by Google

# CHAPITRE IX

## LES JEUX ET DIVERTISSEMENTS

Le temps n'est plus où les trouvères débitaient devant un auditoire captivé leurs longs poèmes chevaleresques : l'épopée a fait place au roman d'aventure, le trouvère au ménestrel. Il semble que cette société du XIVe siècle, si traversée cependant par dès guerres sanglantes, ne goûte plus le récit des exploits héroïques de Roland et de Godefroid; aux légendes miraculeuses, elle préfère les merveilleuses aventures; à la foi, à l'enthousiasme, les plaisirs et les amusements qui charment l'esprit et les sens, sans émouvoir les âmes.

Parmi ces distractions, la musique occupe une place importante. Tout grand seigneur a ses ménestrels, d'aucuns fort renommés; il s'en fait accompagner lorsqu'il reçoit quelque noble visiteur ou se rend lui-même dans un château étranger, ou lorsqu'il paraît dans une cérémonie publique.

C'est en 1321 que les jongleurs et jongleresses de la ville de Paris ayant à leur tête Pariset « ménestrel du roy » se constituent en corporation approuvée par le prévôt de Paris; quelques années plus tard ils fondent un hôpital en l'honneur de saint Julien le pauvre, et de saint Genès, patron des musiciens (1).

Le comte d'Artois a ses ménétriers. Pariset, sans doute père du précédent (2), Ernaudon le trompeur, Lion du Margart le joueur de

(1) B. Bernhard, *Bibl. de l'Ec. des chartes*, 3e série, III, 377.

(2) De 1303 jusqu'au moment de sa mort, Mafie, veuve de Pariset le ménestrel, jouit d'une rente viagère que lui sert régulièrement la comtesse d'Artois.

Digitized by Google

« nacaires » ou tambourins, qui reçoit 4 livres parisis « pour faire II nakaires pour monsgr d'Artois », Léon Surien, valet des nacaires, Simon Chevrette, ménestrel que l'on retrouve aux gages du comte Othon (1). Il avait ramené de Gascogne un certain Perrinet, qui sans doute annonçait pour la musique d'heureuses dispositions, et l'avait confié au ménétrier Etienne Hesselin pour apprendre « à vieler ». Lorsqu'en 1305 Perrinet se sépare de son maître pour retourner dans son pays, la comtesse Mahaut lui donne deux paires de chausses, trois paires de souliers, six aunes et demie de toile pour faire des chemises et du drap pour faire des vêtements.

Mahaut cependant n'a pas de musiciens attitrés ; aucun ne figure parmi les valets attachés à son hôtel, soit qu'elle ne partageât pas pour la musique l'engouement de ses contemporains, soit que son deuil de veuve lui interdît leur bruyante compagnie. Mais elle en fait venir à toutes ses fêtes, et elle traite avec sa générosité habituelle les ménestrels aux gages de ses hôtes.

Beaucoup de ces étrangers apparaissent ainsi à la cour d'Artois, amenés ou envoyés par différents seigneurs : ils sont toujours bien accueillis et reçoivent de l'argent, des robes, des hanaps : tels sont, au mois d'août 1304, « IIII menestreux monsgr Jehan de Pouvoire et II menestrex mongr Emart de Poitiers », qui reçoivent chacun 21 sous, et « II trompeurs le Dauphin » chacun 16 sous; en 1306, les ménétriers du comte de Lancastre, des seigneurs de Sully et de Fiennes, Guillemin ménestrel d'Hugues de Bourgogne; à diverses dates les ménétriers du comte de Namur, de Louis de Clermont, les deux trompeurs de Jean de Chalon, Touset, ménestrel du roi (1315); Richard et Guillaume, du comte de Lancastre; « Mahiet, qui fu menesterel le roy Loys » (1319); Brisegan, ménestrel du duc de Bourgogne, et Surbiat, aux gages d'Hugues de Bourgogne, qui, avec plusieurs de leurs confrères, assistent aux fêtes de la Pentecôte 1327, en l'hôtel de la comtesse, etc.

Aux grandes fêtes de l'Eglise, aux mariages, aux réceptions solennelles, la comtesse fait venir des musiciens. Quelquefois c'est pour charmer les ennuis d'un enfant malade, comme ce ménestrel à qui

(1) Il lui accorde une rente annuelle de 10 livres, le 20 octobre 1302 : « Symon dictus Chevrette ystrio carissimi quondam domini..... » ; Dans sa quittance Simon Chevrette se qualifie de ménétrier.

Digitized by Google

elle donne 16 sous pour jouer de la harpe devant sa fille souffrante, en mai 1304. Au mois d'octobre 1310, la reine de Navarre séjourne à Hesdin avec la comtesse de Namur et Blanche de Bretagne, belle-sœur de Mahaut : on réunit aussitôt une petite troupe de trompeurs et ménestrels qui prêtent leur concours au ménétrier du comte de Namur, venu à Hesdin avec la comtesse. A la fête de saint Louis de l'année 1310, célébrée avec un éclat tout particulier, on distribue 14 livres 8 sous aux ménétriers ; le 5 juin 1319, 4 livres « à plusieurs trompeurs, naquareurs, corneurs et autres menesterez qui jouèrent aux noces Thierriet de Montagu et aus Denise sa suer quant il espouserent à Conflans en l'hostel madame » ; l'année suivante on donne 12 livres tournois à Robin de Cavron et à Touset, ménétrier du roi, « pour departir à pluiseurs menesterez qui ont esté à Conflans aus noces Robert de S. Venant et Roberte de Moreul » ; le 29 juillet 1322, 8 livres à Philippot, ménestrel de l'évêque de Térouanne « pour mipartir aus menestriers qui furent à Heding aus noces Robert de Biauval et Mahaut de Hiriçon » ; le 21 mars 1327, 8 sous à deux trompeurs « qui furent al hostel ledit jour que madame donna à manger » à Robert d'Artois et à sa femme, aux comtes de Namur et d'Aumale et autres nobles seigneurs ; en juin 1328, 4 livres à Imbert de Beauvais et Lucas, ménétriers venus avec d'autres au château d'Hesdin pour fêter le duc de Bourgogne.

Lorsque Mahaut fait en 1319 sa rentrée solennelle en Artois, elle est précédée de deux trompeurs, d'un joueur de trompette, appartenant à Hugues de Chalon, d'un petit allemand joueur de tambour et d'un petit nacaireur ; des ménestrels viennent sur sa route lui donner des aubades, envoyés par les seigneurs ou les villes, comme ces ménétriers qui l'attendent au pont d'Arques (1).

(1) Le XXVIIIe jour d'aoust, fu donné aus II trompeurs et à celui qui joue de la trompete, de mons. Hugue de Chalon, pour la paine qu'il avoient eu de tromper devant madame en la comté d'Artois, c'est assavoir à chascun des trompeurs XL s. tournois et à celui de la trompete LX s. t., font CXII s. Au petit alemant qui jouoit du tabour et au petit naquareur qui avoient joué devant madame par pluiseurs fois en la chevauchée d'Artois, XV s. — Le XXIIe jour de juingnet, fu donné aus II trompeurs le conte de Comminges, à ceaus de mon. Jourdain de Lille et à autres pluiseurs menesterez qui avoient joué à Aire devant madame, XL s. Le XXIIIe jour de juingnet, aus menesterez qui ouvroient au pont de la ville d'Arques, IIII s. — Le VIIIe jour d'octembre, au menestrel mons. Loys de Clermont qui avoit joué à Conflans de la harpe devant madame, XVI s. (1319 — A 374.)

Digitized by Google

A côté de ces ménétriers et trompeurs, faisant partie de la domesticité des grands seigneurs, d'autres couraient les villes et les châteaux, promenant au grand air leur insouciance et leur viole, mêlés dans cette vie nomade à leurs confrères les bateleurs, jongleurs et « jongleresses », souvent musiciens eux-mêmes et, en tout cas, ne différant des autres confrères de saint Genès que par leur genre de talent, tous d'ailleurs épris d'admiration pour la « largesse » des chevaliers qui consentaient à leur donner un gîte plantureux et d'abondants deniers. Ils étaient en effet les bienvenus dans les demeures seigneuriales, où l'on était alors si avide de ces distractions. C'est plaisir au château, quand on signale le passage d'un joueur de viole, d'un montreur d'ours, d'une Esmeralda faisant sauter sa chèvre ou dansant elle-même sur la corde : l'heureux jongleur est assuré d'un bon accueil.

Ainsi à Hesdin, le 5 juin 1309, on donne cinq sous « à un menestrel qui joa sus la corde devant Robert. » L'année suivante, le compte de l'hôtel porte ces dépenses : « à un menestrel qui jua d'un kevalet devant madame, II s... A une jungleresse, II s.... As balestiaus (1) à Ayre, XII d. » Le jour de Noël 1315, c'est maître Renier de Brabant qui « aide à chanter » à la chapelle de Conflans ; une autre fois, c'est « un sot » qui chante devant la comtesse en son hôtel de Paris, un ménestrel « qui joue » devant elle au bois de Vincennes ; un « joueur d'arbalesteaux » (2) à qui elle donne six deniers ; un ménétrier qui fait gambader un singe en sa présence ; un joueur de harpe, nommé Adam, qui se fait entendre à Paris, à l'hôtel d'Artois, en présence de la comtesse et de sa fille la reine de France, au mois de janvier 1317 ; une femme « qui chante devant madame » à Conflans le jour de Noël 1319. Un ménestrel qui « joua des orgues à Conflans devant le Roy le jour qu'il y disna » (26 juin 1319) reçoit 8 sous : son auditoire était tel que n'en trouvent plus nos meilleurs chanteurs, il se composait du roi, du comte de Valois et de son fils Charles, du comte de Beaumont, du sire de Noiers, d'Aymar de Poitiers, d'Hugues de Chalon, et de la suite de ces grands personnages réunis à la table de la comtesse d'Artois. Un autre ménestrel vient aussi à Conflans cette année là, mais il est employé non comme musicien, mais comme

(1) Bateleurs.

(2) *Idem.*

Digitized by Google

espion chargé de renseigner la comtesse sur les manœuvres des confédérés d'Artois (1). En 1320, à Saint-Omer, Mahaut fait donner 12 deniers à un ménétrier qui chante devant elle en flamand. Presque chaque année les comptes mentionnent des joueurs de « balestiaus », « d'arbalestiaus », de « bateaux » : ils sont évidemment nombreux et recherchés. Au compte d'hôtel de la Toussaint 1320 figurent des joueurs d'orgue, de fretel et de vielle : « A Jehanne qui jeue des orgues XVI s. A Perrot menesterel mons. de Boulogne qui jeue du fretel X s. A Terion menesterel de viele mons. de Chastillon VIII s. » (2). Au mois de mai 1323, à l'occasion d'une fête à Térouanne, on trouve diverses gratifications à deux trompeurs, un corneur, à deux ménétriers d'Allemagne, « aus trompeurs de S. Omer et à un menetrier des ogres ». La chapelle du château d'Hesdin possédait d'ailleurs des orgues à demeure dont, en 1322, on répare les soufflets.

Lorsque le jeune Robert part pour l'expédition de Flandre, en 1314, sa mère le fait accompagner d'un corneur et de deux trompeurs (3).

Des ménestrels et jongleurs aux nains et aux fous, la distance n'est pas grande : les uns et les autres servaient à l'amusement de ceux qui les payaient. Mahaut avait trouvé à l'hôtel paternel le nain sicilien Calo Jean, ramené d'Italie par son père et devenu l'un de ses valets les plus dévoués ; quelques semaines après la mort du comte Robert, le 10 août 1302, elle lui constitue 20 livres tournois de rente viagère et s'engage à le garder dans son hôtel toute sa vie ; en 1304, il se marie : outre de beaux présents de noces, Mahaut donne à sa femme, Margueron, la survivance, en cas de veuvage, de la moitié de la rente viagère faite à Calo. Veuf de bonne heure, il reste attaché à l'hôtel, compté parmi les familiers jusqu'en 1322 ; alors il se retire à l'abbaye de Maubuisson, où reposait son ancien maître, où il meurt lui-même au mois de mars 1328.

Le comte Robert II avait aussi un fou, Pierre du Tau, qui, por-

(1) A Coulogne le menestrel qui avoit esté à Conflans par II fois pour dire la ruse des aliés, XVI s. (A 374.)

(2) A 386. — La vielle ou viole était une sorte de violon ; le fretel, une flûte de Pan.

(3) En 1338, dans un compte de Marguerite de France, petite-fille de Mahaut, on trouve mentionnés divers dons à « maistre Jehan le tabourcur », à plusieurs ménétriers lors des fêtes de la Pentecôte et du Saint-Sacrement, à trois « chanteresses », à une « joeresse de bateaux ». (A 575.)

Digitized by Google

tant un fromage gravé sur son scel terminait ainsi, en décembre 1300, une quittance pour sa pension : « ou quel tesmoignage, — je qui ne suis pas sage, — ai scellée cette page — de mon scel à fourmage. » Le fromage était selon un vieux dicton la nourriture des fous : « jamais homme sage — ne mangea fromage » (1) : ce proverbe peut expliquer la présence de ce mets sur le scel de Pierre du Tau.

On trouve à l'hôtel de la comtesse Mahaut, vers 1310 et 1312, un certain Perrinet, qualifié tour à tour de petit nain et de petit folet : il n'est pas compté parmi les valets ; mais Mahaut lui donne souvent des vêtements, chemises, robes, souliers, puis des éperons et un chapeau de feutre, et, en 1312, un costume d'évêque, pour figurer sans doute « l'évêque des fous », et un équipement de chevalier (2). Perrinet disparaît des comptes peu de temps après cette date.

Quelques années plus tard, en 1319 et années suivantes, on lui trouve un successeur, Jeannot le folet, le petit folet, pour qui la comtesse d'Artois achète divers accoutrements, robe bizarre ornée de « bestelettes », équipement militaire et cheval de bois ; il court une quintaine à Conflans en 1321 (3).

Les comptes ne présentent aucune dépense inscrite à l'occasion de représentations dramatiques ; on trouve seulement la mention de jeux exécutés en 1328 par Baude de Croixilles, peintre et harnacheur à Arras, en présence de la comtesse d'Artois, de Thierry, évêque d'Arras, du duc et de la duchesse de Bourgogne « à leur venue » (4) ; ces jeux ne sont pas décrits, mais il s'agit sans doute de ces décorations peintes où se mouvaient des personnages historiques ou allégoriques, décorations que l'on voit orner les pla-

(1) Cité par Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, II, 61.

(2) Pour une chape de pourpre, une mitre, une croche et uns gans pour le petit folet, XLII s. (10 mai 1312 — A 301.). — Pour une cote gamboisie, un haubregon, unes grieves, uns cuissos et un bacinet achetés à Arras pour le petit folet, LXIIII s. (Touss. 1312. — A 298.)

(3) Pour la quintaine qui fu faite à Conflans, pour le foulet et pour les lances, V s. (A 396.)

(4) A Baude de Croixilles pour pluseurs ju qui furent fait tant par devant madame d'Artois, mons. le duc, la ducesse de Bourgoigne, comme devant mons. le évêque d'Arras a leur venue, IX lb. XV s. IX d. (Quitt. du 1er juillet 1328. — A 478, 484.)

Digitized by Google

ces de Paris et des grandes villes lors des entrées solennelles des souverains.

Mais les divertissements donnés par les jongleurs, les menestrels, les meneurs de bêtes sauvages, ne sont pas les seuls passe-temps qui puissent charmer alors les loisirs d'une grande dame ou d'un seigneur. On n'a pas toujours près de soi un chanteur ou un bateleur, et l'on peut toujours se faire suivre de son échiquier, de son tablier, de ses dés, ce vieux et méchant jeu inventé, dit-on, par le diable et si souvent proscrit par l'Eglise et la Royauté.

Il n'est point de jeune baron qui ne connaisse la marche des échecs. Cette étude fait partie du programme de l'éducation féodale, et les jeunes filles elles-mêmes s'entendent aux difficiles combinaisons de ce noble jeu.

Les pièces de l'échiquier sont, sous des noms différents, les mêmes que de nos jours (1); leur marche n'a pas changé. C'était un luxe de bon aloi de présenter à son hôte, que l'on défiait volontiers à ce tournoi, un échiquier de métal précieux avec pièces d'ivoire finement travaillées ou enrichies de pierreries.

Le jeu de tables est l'objet du même luxe : c'est notre trictrac composé d'un *tablier*, de dés et de disques de bois ou d'ivoire.

En 1300, le comte d'Artois paie 30 sous à Renaud « l'eschiquier » pour huit pions d'ivoire pour son grand jeu d'échec ; ce n'est point la seule dépense de ce genre que l'on trouve dans ses comptes. Le comte Othon lègue tout spécialement à son fils Robert, comme un précieux et cher souvenir, son échiquier et ses échecs d'argent.

Robert avait à peine dix ans qu'on lui achète un jeu d'échec, et rien ne prouve qu'on ne l'en ait pas instruit plus tôt (2); dès lors on lui donne de l'argent à risquer au jeu, et le trésorier de l'hôtel aura plus d'une fois à mentionner sa mauvaise fortune.

Avant de partir pour le sacre du roi Philippe-le-Long, son beau-frère, il va avec sa mère passer quelques jours à Saint-Denis; là on se met à jouer, et la fortune sourit au nouveau roi (3). Quelques

(1) La reine s'appelle *fierce;* le fou, *aufin;* le cavalier, *chevalier;* la tour, *roc;* le pion, *paonnet.*

(2) Pour un eschequier et pour les eschés pour Robert, xx s. Baillé à Robert pour joer par plusieurs fois, ii s. (1309 — A 254.)

(3) Le jeudi XXVIII jour de décembre (1316) à monsgr pour juer, xii tournois d'ar-



Digitized by Google

jours auparavant, on lui avait donné 3 sous « pour jouer aus dés » En 1314, on lui achète encore « un eschec, un jeu de tables et un estui de cuir pour ledit tablier » au prix de quatorze sous.

Un autre jeu mentionné en 1312 sous le nom de *tintin*, dont la description m'est inconnue, me paraît être un jeu de hasard ou un de ces jeux si fréquents au moyen-âge, où le vaincu paye une amende ou donne un gage au vainqueur; Robert y perd des ceintures et couvrechefs au profit de la demoiselle de Besantin (1).

Comme tous les jeunes seigneurs, il joue à la paume et à la quintaine (2).

Les déguisements et mascarades étaient aussi au nombre des divertissements à la mode. En 1304 et 1306, les peintres d'Hesdin fabriquent des « faux visages » pour Robert et ses jeunes compagnons; une autre fois, c'est un barbier qui leur fait « petiz cheveux et toupins » (3) : l'usage des faux cheveux existait depuis longtemps dans la toilette des femmes.

Mahaut est, elle aussi, une passionnée des jeux d'échecs, de tables et peut-être de dés. Les mentions de fournitures relatives à ces jeux ou d'argent perdu en des parties malheureuses sont fréquentes dans les comptes : « Pour uns tablier neus et pour rapparellier les tabliers madame et pour bourses à mettre eschés, LV s. (1308.) — Pour II tabliers et II paires de geus de tables et d'eschés achatés à Paris, et pour II bourses de cuir, LII s. (1311). — Pour un tablier et pour les eschés achetés à Amiens, III s. II d.

gent. Le venredi XXIX jour de décembre à monsgr, XXIIII tournois d'argent pour juer au Roy la veille del an nuef et le jour.

(1) Pour çaintures et kevrechies achetés à Jake de la Hale, et chendal pour couvrir un pelichon pour Robert, lesquels çaintures et kevrechies Robers perdi avec la damoisele de Basentin à un tintin, VII lb. II s. (1312 — A 293.)

(2) Ce jeu consistait, étant à cheval, à frapper bien au centre l'écu d'un mannequin représentant un chevalier armé ; le mannequin était posé sur un pivot. Si le cavalier, courant à toute bride, touchait le milieu de l'écu, le mannequin tournait sur son pivot, mais si le coup était mal dirigé, un ressort faisait mouvoir immédiatement le bras du mannequin qui venait frapper d'un bâton le cavalier maladroit.

(3) Por toile à mauller faus visages por Robert et les enfans, III s. Por cire a cirer les maulles, XII d. (KK 393.) — Pour faire faus visages pour Robert et pour les enfans (A 211.) — Le mercredi Xe jour de mars por un barbier qui fist a monsgr petiz cheveuz et a ses compagnons, et por toupins a lui jouer, II s. IIII d. (*Bibl. nat. Ms. fr.* 6217.)

Digitized by Google

(1312.) — Pour un tablier et un gieu de tables pour madame, v s. (1319.) — Pour un taublier entaillié, pour II paires de jeus de taubles et d'eschés pour la chambre madame, xx s. (1323.) — A Arnoul Braque, pour reburnir et appareillier le eschiquier d'argent et la maingnie, VIII s. (1328.)

Outre cet échiquier d'argent, Mahaut en avait possédé un autre d'un très haut prix : il était fait de morceaux de jaspe et de cassidoine enchassés dans un cadre d'argent orné de pierreries ; les pièces, « la mesnie » étaient les unes de jaspe et les autres de cristal. Il disparut dans le pillage d'Hesdin par les alliés, et la comtesse d'Artois ne l'estimait pas à moins de 500 livres, prix qui fut accepté par le Parlement (1).

L'argent donné à la comtesse « pour jouer aus tables » est le plus souvent compté en mailles blanches (2) ; il ne paraît point qu'elle ait mis d'enjeu aux échecs.

Les comptes de l'hôtel ne mentionnent point de dépenses occasionnées par d'autres jeux.

(1) Unum scacarium de jaspide et calsidonio, cum familia, videlicet una parte de jaspide et alia parte de cristallo, munitum et bourdatum de argento et lapidibus, precii quingentarum libr. (Sentence du Parlement du 9 mai 1321. — *Bibl. de l'Ec. des chartes*, 3e série, III, 73.)

(2) A madame, pour juer aus tables, baillié le IIIe jour de novembre XII mailles blanches, le VIIe jour XII mailles blanches, le XIIIe jour XII mailles blanches, ledit jour par Jehannette II mailles bleues, valent XXV s. VI d. (1327, Mahaut était alors en son hôtel de Paris.)

Digitized by Google

# CHAPITRE X

## LA VÉNERIE

Il n'aurait pas été de son temps, il n'aurait pas été chevalier, le gentilhomme de l'an 1300 qui n'eût point entendu l'art de la vénerie et de la fauconnerie, qui n'eût point estimé à son prix un lévrier rapide ou un faucon bien dressé, et qui n'eût point pris plaisir à ces nobles passe-temps. A la cour d'Artois, on aime la chasse, les chiens, les faucons. Les comptes ne nous disent pas combien Robert II, puis son gendre Othon et son petit-fils Robert possédaient de ces animaux ; mais le personnel qui leur est attaché, les soins qu'on leur prodigue, les récompenses accordées aux gens qui en offrent au comte d'Artois, montrent assez l'importance attachée à tout ce qui pouvait favoriser l'art de la chasse.

De l'Artois jusqu'au fond de l'Italie, on envoie des gerfauts au comte d'Artois : un beau gerfaut se paie, à la fin du XIIIe siècle, 10 et 15 livres parisis. Le comte a à son service plusieurs fauconniers, un oiseleur, des veneurs, des valets de chiens, des chasseurs de renards, comme Clabaut le goupilleur, des chasseurs de loutres : ces valets sont presque des personnages, ils reçoivent généralement deux sous par jour, comme le maître peintre Jacques de Boulogne ; ils ont leur part dans les robes de la livrée, ils ont leurs sceaux, sur lesquels ils ont fièrement fait graver des chiens, des cerfs, des faucons, les nobles animaux qu'ils sont chargés de dresser ou de poursuivre (1).

(1) Voir cette curieuse nomenclature relevée par M. Demay, *Sceaux d'Artois*, n° 2101 et sq.

Digitized by Google

Mahaut se livrait-elle à l'exercice de la chasse ? Aucun document ne l'atteste, mais il est probable qu'elle accompagna plus d'une fois à travers bois et plaines son mari et son fils. Elle avait du moins le goût de la vénerie, car elle entretient avec soin son chenil et sa fauconnerie, elle poursuit le braconnage des paysans et les prétentions de quelques seigneurs au droit de chasse dans ses forêts, elle fait détruire les animaux nuisibles au gibier, comme les chats sauvages, les loups, les renards.

Robert, son fils, chasse dès son jeune âge dans le parc et la forêt d'Hesdin, dans les bois de Montgardin et de Tournehem. On trouve la mention fréquente de dépenses pour son équipement de chasse : drap vert pour une cotte hardie, housse « pour bois », gants de cerf, etc., arcs, arbalètes (1), armes dont se servait aussi son aïeul Robert, « cors à corner ».

Le personnel des veneurs et fauconniers est à peu près composé comme du temps de Robert II, mais moins nombreux. Guillaume de Graveran, valet des chiens à la fin du XIIIe siècle, est qualifié de veneur quelques années plus tard et paraît être à la tête du chenil et des chasses de la comtesse. En 1313, il donne quittance pour ses gages, 3 s. 4 d. par jour lorsqu'il est « hors de la court pour chacier » et à son compte, ceux de deux valets de chiens payés 8 d. tournois et d'un page à 4 deniers tournois par jour ; il a 20 chiens courants à 2 deniers, 10 lévriers et 2 mâtins à 3 deniers par jour (2). Dans une autre quittance et dans d'autres comptes,

(1) Les gentilshommes employaient alors l'arc et l'arbalète à la chasse, jamais sur le champ de bataille.

(2) Je, Guillaume de Graveran, veneur madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, fais savoir à tous que j'ay eu et receu de maistre Estiene Bricadel, trésorier madite dame, pour mes gages du XXIIIIe jour de may, jour de l'Ascension, jusques par tout le mardi VIe jour de novembre, de VII XX et XIIII jours que j'ai esté hors de la court pour chacier, et à mon hostel par intervalles, rabattu les jours que j'ay esté à court, III s. IIII d. par jour. Item, pour les gages de deus vallés des chiens, de VII XX et VVIII jours audit tans, VIII d. tornois le jour chascun, et d'un page IIII d. t. le jour. Item, pour les gages de XX chiens courans par XLI jours et de XVIII chiens courans par CIIII jours, II d. le jour chascun, et pour les gages de X levriers et II mastins par XXXVIII jours III d. le jour chascun. Item, pour sel à saler venoissons, pour portages d'icelles, pour appareiller les roys et le harnois, lesquelles parties sont devers la court, LXVI l. XVI s. I d. En tesmoing de ce j'ay mis mon séc à ces lettres. Donné le mardi VIe jour de novembre desus dit l'an mil CCC et XIII. (A. 313.)

Digitized by Google

il est question de « chiens braques », distincts des chiens courants et des lévriers ; il y a des chiens spécialement dressés pour le cerf, le renard (1), le loup, enfin « un blanc levrier que on apele Royal », objet de soins particuliers et sans doute des caresses de la comtesse d'Artois.

Ces chiens sont souvent employés à forcer le cerf et le sanglier, que l'on trouvait alors en abondance dans les forêts de l'Artois, le daim que l'on élevait dans le parc d'Hesdin, peut-être pour repeupler les bois où il se faisait trop rare. La chair de ces animaux était immédiatement salée et figurait avec honneur sur les tables seigneuriales (2).

L'auteur du *Livre du roy Modus* fait disserter deux nobles dames sur ce sujet : Quelle est la plus agréable de la chasse à courre ou de la chasse au vol ? Il ne tranche point le débat ; les maris de ces dames, pris pour arbitres, s'en tirent fort spirituellement en déclarant ne pas vouloir contredire leurs femmes, ce qui serait peut-être inutile ; car, dit l'un des deux :

Ce que la femme veult et Dieux ;
Je veul ce que ma femme veult.

Mais la chasse au vol, précisément parce qu'elle était plus accessible aux femmes, paraît avoir été encore plus prisée que la chasse

(1) Le renard est assez abondant pour qu'un valet, Clabaut le goupilleur, soit spécialement chargé de sa destruction ; en 1311, il mène dans les bois d'Eperleque huit chiens dressés à cette chasse ; d'autres fois on emploie des filets. « Pour XXVII lb. de fil pour faire deus dousaines de cauches et un peniel de XLV toises pour prendre les renars, XIX s. A Mas de Vilers, pour faire le peniel et les chauces XV s. » (A. 289). — Un autre avait été nommé en 1305, ayant douze chiens à son service, « chaceur ès renars et ès conninz. »

(2) A Bernardin des chiens, qui fut envoié aux forez madame, pour chacier au cerf, pour les gages de II vallez et XVI chiens, du lundi Xe jour de juillet jusques parmi tout le VIIIe jour d'octobre, qui sont IIII^XX XI jours, XII d. t. par jour pour chascun valet, II par. pour chascun chien, XIX l. VIII s. III d. Item, pour les gages de II vallez, de XVIII chiens corans et de VIII lévriers du IXe jour d'octobre jusques parmi tout le dernier jour dudit mois qui sont XXIII jours qu'il fut à la chace des çainglez, XII d. t. pour chascun valet, II d. p. pour chascun chien et III d. p. pour chascun levrier, VII lb. XI s. X d. Pour sel à saler X cers, VI daims, I çainglez, XXX s. VI d. (1323. — A. 416.) — A Bernardin des chiens, pour saler XXII daims que furent pris ou parc de Heding, XII d. pour chascun, XX s. (A. 480.)

Digitized by Google

aux chiens courants : c'est le faucon au poing que beaucoup de nobles dames se font représenter sur leurs sceaux.

Mahaut a plusieurs fauconniers à son service et une grande variété d'oiseaux; le 31 octobre 1313, Baudet le fauconnier donne quittance pour ses gages de 4 sous par jour lorsqu'il est hors la cour à faire voler ses oiseaux, et de 2 deniers par jour par oiseau, deux faucons laniers, un tiercelet et un épervier (1). On achète fréquemment des faucons, à divers prix : Baudet reçoit, en 1311, quatre livres et demie pour prix d'un faucon acheté pour Robert et « pour salaire d'un fauconnier qui mua deux faucons » (A 287); un « gentil faucon » est payé 35 livres à Arras en décembre 1308 et donné par Mahaut à son gendre Philippe de France; le prix d'un faucon est ordinairement de 8 à 12 livres : un faucon gentil donné à Jean d'Auxy est payé 9 livres en 1327. Des récompenses, auxquelles ils paraissent avoir un droit assuré, encouragent ceux qui prennent ces oiseaux à l'état sauvage et les apportent aux fauconniers de la comtesse (2). Il en est de même pour les destructeurs d'animaux nuisibles au gibier ou au poisson, aigles, autours, chats sauvages, renards, loutres (3). Les sergents de la comtesse ont du reste des pièges, des filets, des poudres pour les prendre ou les empoisonner; en 1300, les loups sont si communs que le comte Robert distribue de nombreuses aumônes aux pauvres gens qui ont souffert de leurs ravages; on expérimente sur un agneau une poudre qui leur doit être fort malsaine (4). Le même fléau est signalé en 1319; des veilleurs de nuit sont installés au parc d'Hesdin « pour gaitier les leus que il n'y entrassent, et que chil qui y estoient entré

(1) Je Baudet le fauconnier, fais savois a tous que j'ay eu et receu de maistre Etienne Bricadel, trésorier madame la comtesse d'Artois et de Bourgogne, pour mes gages que j'ay esté hors de la court et de mon hostel par XLVIII jours par intervalles, pour faire voler mes oiseaus, IIII s. par jour. Item, pour les gages de II laniers, I tiercelet et d'un espervier, par CCCLXII jours, II d. le jour chascun, douze livres treze soulz. (A 313.)

(2) Mandement de Mahaut à son bailli d'Eperlecques de payer à Jean du Flos 100 s. « pour son droit d'un facon que il a pris en notre terre » (1304. — A. 204.)

(3) Pour XIII aigles prins au parc, pour chascun IIII s., LII s. (A 669.) — Pour un egle, I outoir et I cat sauvaige pris à Mofflaines, XV s. — Pour II jouenes renans et I cat sauvaige, pris à Mofflaines, XV s. — Pour XXIX aigles prins que el parc que en le warenne IIII s. t. del aigle, IIII lb. VII s. (A 234, 757, 765.)

(4) Pour I agnel a faire esprouver la poudre des leus s'elle valoit, XX d. (A 162.)

Digitized by Google

n'en ississent » ; ils allument de grands feux en différents endroits et dans d'autres tendent des « rois et pauchons » et placent « des caroignes pour amorser les leus. » On se sert également de filets contre les renards.

Les lapins sont extrêmement abondants ; c'est une recette dans certains bailliages, où on en vend tous les ans quelques centaines, venant surtout des garennes de Ruhout.

Le comte d'Artois ne les chasse pas : on les fait prendre avec des panneaux et des poches, et on fouille leurs garennes avec des furets (1). Un lapin vaut environ un sou : pendant l'hiver de 1309, les garennes de Tournehem fournissent 1539 lapins, vendus à 12 deniers pièce, et 250 envoyés à la comtesse d'Artois pour la fête de l'Epiphanie ; en 1327, celles de Saint-Omer en fournissent 240 vendus à 12 deniers ; celles d'Avesnes 340, l'année suivante, vendus à 14 deniers.

Pas plus que la chasse au lapin, le plaisir de la pêche ne paraît avoir été recherché des seigneurs du XIVe siècle. Mais ils en appréciaient les produits, dont la consommation était alors d'autant plus grande qu'ils observaient scrupuleusement les jours d'abstinence prescrits par l'Eglise, et ils s'entendaient à merveille à faire empoissonner et pêcher leurs étangs. Un soin tout particulier, nous l'avons déjà vu, était donné à la destruction des loutres très abondantes en Artois, Mahaut avait même institué, en 1328, un « loutrier » avec six chiens dressés à cette chasse (2).

Tous les châteaux ont leurs étangs, les plus importants cependant paraissent avoir été ceux d'Hesdin, de Tournehem, de Béthune et

(1) A Tassin de S. Germain en Laie, pour fil et pour sa paine de faire IIII XX XII toises de peniaus et de poches pour penre connins, XLVI s. A un valet qui avait aporté à Paris à madame II furez de par Guillaume Guillore de S. Germain en Laie, XII d. (A. 378). — Pour VI fuirés accatés pour ce que li bos estoit coupes, et on ne pooit prendre les connins sans fuirés, XL s. (A. 472.)

(2) De par la comtesse d'Artoys et de Bourgogne. Bailli, nous avons establi et ordené notre loutrier Jehan Pelan de Sukerque jusques a notre voulenté à wyt deniers par. de guages chascun jour pour lui et pour VI chiens chaçanz, que il doit tenir tant comme il nous plerra que il soit au dit office, et avons aussi ordené que par vous et par voz successeurs baillis de Tournehem il sera paiez. Se vous mandons que les guages dessus diz vous li paiez depuis la date de ces letres, et nous voulons que il soient mis et à vous rabatu en vos contes. Diex vous gart. Donné à la Montoire le XVII jour de juignet l'an M CCC XXVIII. (A 484.)

Digitized by Google

de Beuvry : on y trouve surtout des anguilles, des tanches, des carpes, des brochets. En 1320, un beau brochet est mis « pour nourrir au vivier de Conflans » ; l'année suivante, des carpes et brochets en grande quantité sont portés aux viviers de Béthune et de Beuvry ; puis on paie 21 l. par. pour « sept milliers de roches » destinés à la nourriture « des lus et des bekes » (1) du petit vivier d'Hesdin, et on dépose au grand vivier « XXXVIII cens de bekes de VIII pans le meneur » payés 37 livres.

(1) L'auteur du *Ménagier* (II, 88) distingue plusieurs sortes de brochets : « Des brochets, l'en dit lancerel, brochet, quarrel, lux et luceau. »

Digitized by Google

# CHAPITRE XI

## L'ÉCURIE

Le service de l'écurie forme un chapitre spécial des comptes de l'hôtel, et l'on conçoit l'importance qu'il devait avoir du vivant de ces comtes batailleurs, Robert et Othon, toujours prêts à entrer en campagne, et même au temps de la comtesse Mahaut, voyageuse infatigable, élevée au milieu des hommes d'armes et dans la connaissance des chevaux, ces fidèles compagnons des nobles chevaliers d'antan.

Le cheval est désigné sous des noms divers, selon son origine ou sa destination. Tel est le genêt d'Espagne, que les marchands amènent de ce pays lointain; tels sont les grands chevaux et destriers, chevaux de bataille; les coursiers, destinés aux tournois ou aux courses rapides; les palefrois et haquenées, bêtes à l'allure douce, montées par les femmes, ou par les seigneurs pour une marche solennelle; les roncins, chevaux communs montés par les écuyers ou les valets; les sommiers, employés au transport des bagages, des coffres, appelés sommes, qui leur ont donné leur nom.

Le comte d'Artois, en temps de paix, n'a pas moins d'une soixantaine de chevaux qui l'accompagnent à Hesdin et dans ses différents séjours.

Les descriptions de chevaux sont nombreuses ; quelques-unes suffiront pour établir les prix des chevaux au commencement du XIVe siècle et la façon dont on les distinguait en se servant de la couleur de leur robe et des particularités qu'ils présentaient.

En 1299, on paie 20 l. parisis un cheval « bai, estellé ou front et

Digitized by Google

baucent du pié destre derrière (1) »; 16 l. par. « un roncin morel (noir) baucent des deux piés derrière ». L'année suivante, 12 l. par. un cheval « bay amblant » (2); 12 livres petits tournois un cheval « morel borgne del œil destre, merchié (marqué) en la cuisse senestre d'un fer à cheval », c'est la monture d'un valet. Un peu plus tard, on vend la peau de chevaux morts au séjour d'Hesdin, un roncin bai brun « fu vendu le cuir v s. »; un « grant palefroy morel » à l'usage de la comtesse d'Artois, le cuir 40 sous; un « grant cheval morel baucent du pied destre derriere, qui porta le lit monseigneur », le cuir 12 sous. En 1302, on paie 88 livres « un coursier gris d'Espagne », puis divers chevaux destinés à la campagne de Flandre et d'un prix fort élevé; « un grant cheval morel baucent de tous les III piés, acheté CCC lb. par. — un roncinet morel à une tache blanche au front, acheté X lb. p. — un roncin rous liart, estelé au front, baucent dou pié senestre derriere merchié d'un K et d'une fleur de lis, XC lb. p. — un pallefroy tout morel, LX lb. p. — un cheval brun bay, baucent de tous les quatre piez et dou front jusques au musel, VIXX lb. p. — un mulet fauve XXX lb. p. — un coursier ferrant pommelé a tel marque (figure) en la cuisse senestre, LX lb. p. — un grant cheval bay d'Espaigne, donné à monsgr de Brulas, CCC lb. par.; — un grand cheval grillé pommelé XIIIXX lb. par. — un cheval bay baillé à Adam de Monchy valet monsgr d'Artois, et fu mort le valet et le cheval en la bataille »; ce ne fut point le seul, du reste, qui disparut à Courtray.

Le comte Robert ne se contentait pas d'acheter des chevaux, il en élevait. Il avait installé à Domfront un haras pour lequel on trouve inscrites de fréquentes dépenses, payement des « gardes du haras », des « gardes des jumens du haras », achat d'étalons et surtout de juments « pour croistre le haras monsgr d'Artois ». Après sa mort, ce haras devint, avec la terre de Domfront, la propriété de son petit-fils Robert d'Artois, comte de Beaumont.

Le goût de la comtesse Mahaut pour les bons chevaux et les beaux équipages se révèle à chacun de ses comptes d'hôtel; les achats de chevaux continuent et se font à bons prix; parfois elle y procède

(1) Bai, avec étoile au front, et balsane au pied droit de derrière.

(2) Marchant l'amble, c'est-à-dire levant à la fois les deux jambes du même côté; allure du palefroi et de la haquenée.

Digitized by Google

elle-même, comme l'atteste la mention d'un de ses comptes; mais le plus souvent, elle se sert de courtiers qui touchent pour leur peine une « courtoisie » (1).

Parmi les chevaux achetés pour son service ou celui de son fils, on peut citer : « un roncin liart à deux orelles vairon », acheté à Paris 28 l. 2 s. ; un « gris palefroi pincelé » 56 l. 8 sous, plus 8 sous aux courtiers flamands (1310); un « grant cheval morel baucent du piet droit derriere » — un cheval de bataille — acheté 230 livres tournois à un marchand de Milan, en 1313 ; un cheval « bay à une narille fendue, qui porte le sommier des chaudières », 7 livres ; un cheval frizon ferrant », 43 livres ; un « pallefroi brun bai pour Robert, acheté par Jaquemart le corratier en la presence madame » 95 livres (décembre 1316), palefroi probablement destiné à servir de monture à Robert au sacre de Philippe-le-Long ; un cheval gris payé 100 livres à un lombart et donné à Aymardin, fils d'Aymar de Poitiers (1319); un cheval bai clair, 51 l., un « coursier gris » 31 l., un palefroi blanc, 42 l., achetés à Bruges en 1323 ; un cheval gris « pour porter le petit lit madame » 20 l. (1326), etc. L'état des payements faits pour les mises extraordinaires de l'écurie par Jacquemart des Caines, maître de l'écurie de la comtesse, contient l'énumération d'un grand nombre de chevaux pour la seule année 1320 (2).

(1) Achat de 6 palefrois à Bruges : « pour I palefroi blont rous achaté à Bruges par la main Leurench Watel, XXXV florins à la mace, valent à reson de XXII s. forte monnoie pour florin, XXXVIII lb. X s. Pour courtoisie faite aus couratiers qui aidierent à achater les palefrois dessus dis, XX s. » (1307 — A 222.)

(2) Je Jaquemart des Caines, maistre del escurie del ostel madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, fais savoir à touz que maistre Estienne Bricadel, trésorier ma dicte dame, a paié pour les mises extraordinaires devers l'escuerie del ostel ma dicte dame les parties qui s'ensuivent. Premièrement, à Thomas le marchant, pour IIII chevaus, l'un brun bay à une estoile au front et à un pied blant derrière, l'autre tout gris, et le tiers brun bay à I peu de blanc ou front, achetez à Landit par ma main, pour monter trois escuiers, cent livres par. Item, à Pasqualoppe l'espaignol, pour un cheval d'Espaigne tout morel à une petite estoille ou front acheté à Landit par ma main, XXXII l. Item, à Symon de Louvaing, pour I cheval gris à II piez blans senestres pour I limonnier pour le char madame acheté à Landit LX l. Item, fu donné aux vallés qui gardoient les diz chevaus, VIII s. Item le XVIII jour de juingnet, à Henri de Meence pour une selle à culiere et I frain pour Jehannot le folet L s. par. Item, à Jehan de Panpelune, pour I cheval gris acheté à Paris par ma main pour monter I escuier, XXXII l. par. Item, à Thomas de la Blannière pour un autre cheval rous gris acheté à Paris par ma main, pour monter I escuier, XXX l. par.

Digitized by Google

La nourriture des chevaux se compose de fuerre (paille), de foin, de vesceron, de seigle et d'avoine; s'ils sont malades et si la science des valets d'écurie est insuffisante à les guérir, on les fait visiter par un maréchal, qui remplit les fonctions de vétérinaire. Ainsi Jeannot le maréchal reçoit 4 sous en octobre 1312 pour aler d'Hesdin à Aire voir un cheval malade; Loys le maréchal est appelé de Pont-Sainte-Maxence à « Vaux desous Loon »; Yde le maréchal d'Arras est mandé à Hesdin : celui-ci passe au château cinq nuits consécutives pour soigner des chevaux malades dont il fait entourer la gorge d'une peau de mouteau. Les remèdes portés en compte comprennent du miel en très grande quantité, du vin, du vinaigre, des « onguemens », des emplâtres de graine de lin, du suif, du saindoux, de l'anis, du « mastic confit », etc. (1).

Les comptes de l'écurie contiennent de nombreuses mentions relatives au harnachement et à l'entretien du cheval. Ce sont d'abord beaucoup d'objets communs constituant le mobilier de l'écurie ou l'équipement ordinaire, dépourvus, on le comprend, de toute valeur artistique. Le compte de l'armement du comte d'Artois pour la campagne de Flandre, en 1302, en fournit la nomenclature à peu près complète. Pour le service des chevaux on emporte des étrilles; espoussettes de toile; « gengletes »; seaux de cuir, cuviers et chaudrons pour les abreuver; mangeoires de toile que l'on attache à des pieux ferrés; « mandes à porter le fiens dehors »; pieux pour attaches avec coignées pour les enfoncer; fers et clous; entraves et traîneaux; boisselets pour l'avoine; longes plates, longes de corde; « poulettes, polettes »; sangles, sursangles, sangles faitices; licous, sous les noms de cavestre, chevestre, chevestre à deux boucles; freins, mors de frein; rènes; cheveçailles; étrivières,

Item, à Jacques Coquet de Paris pour I autre cheval liart acheté à Paris par ma main, pour monter I escuier, XXXVIII l. Item, pour trois chevaus achetez en Bourgogne par Arnoul des Nœs et envoiés à Paris, dont l'un estoit pallefroi brun bay, l'autre bay une estoile ou front à II piez derrière blans, et l'autre bay qui n'avoit que un œl VI XX X l. torn. valant à parisis CIIII l., etc. (1320 — A 389.)

(1) Pour XXIIII lb. de sain pour encraisser les gambes des chevaus. Pour III los de vin pour laver les gambes des chevaus. Pour une pel de mouton pour lier entour les gorges des chevaux malades. — Pour miel à mettre sur le genoul du keval qui fu encavestres à Gosnay, XVIII d. Pour une pinte d'ole IX d. Pour canevach dont on enveloppe les emplastres sur ledit genoul, IX d. Pour bure et pour œus à mettre èsdis emplastres, VIII d.

Digitized by Google

étriers ; croupières, culières ; testières, couvertures de toile et de drap, souvent très façonnées (1); puis des selles, des chariots, des coffres, des sommes, des bahuts, etc.

Les selles sont souvent de véritables œuvres d'art fournies par les ateliers parisiens si renommés et si florissants à cette époque. Telles sont celles que le comte d'Artois fait acheter en 1292, à son retour de Pouille, par Gautier de Bruxelles, panetier du roi. Plusieurs sont ornées des armes du duc de Brabant, des comtes de Bourgogne et de Bretagne, les unes faites de cordouan, les autres de velours ou autre étoffe de valeur chargée de broderies : selle couverte d'une housse de cuir de Cordoue vermeil ; selle noire camoisée, c'est-à-dire piquée, à écussons des armes de Bourgogne et de Bretagne ; grande selle aux armes d'Artois, de velours de soie, avec fleurs d'orfèvrerie « et par dedans brodée sus samit des armes monsgr le duc de Brabant » ; grande selle brodée de perles indes, à fleurs d'orfèvrerie en forme de trèfles, avec couverture de cordouan vermeil ; selle de chasseur noire camoisée ; une autre, pour palefroy, de même façon, avec siège de samit et aunes dorées ; vingt-six selles pour le comte et ses compagnons aux armes de Charles d'Anjou, « ouvrées de veluet de soie et les fleurs de lormerie » ; quatre selles aux armes d'Aymar de Poitiers, brodées d'argent, traits dorés, couvertures (placées sous les selles) en samit avec bordure de broderie, coussinets de samit, aunes dorées ; selle aux armes d'Artois à siège de samit, aunes dorées et ailes entaillées. Des housses de cuir accompagnent la plupart de ces selles, destinées à les envelopper (2).

(1) Pour II dras pers achetés à Saint-Omer pour faire couvertures pour grans chevaus, XI lb. Pour II aunes et demie de drap rouge pour ouvrer et endenter lesdites convertures, XI s. Pour XVI couvertures linges pour grans chevaus VIII lb. Pour I drap pers de quoi on fist X couvertures pour chevaux et une testière, C s. (1315. — A 339.) Ces couvertures linges (de toile) se mettaient surtout pour la nuit, à l'écurie et seulement sur les chevaux de prix. — Pour VI couvertures, dont les IIII estoient à testieres pour couvrir les chevaus que les escuiers chevauçoient quant madame ala de Paris en Artois, XXX s. (1319. — A 376.)

(2) Pour III selles faites de lormerie des nouvelles armes mons. le duc de Brabant, VI lb. Pour II selles pour coursier hauteste ausinc comme pour cheval, desquelles l'une fu houciée et garnie de cordoan vermeil, et l'autre noire camoissiée à escuciaus brodés des armes les contes de Bourgoingne et de Bretaingne, pour ces selles IIII lb., et pour II houces de cuir pour l'enveloppe, VIII s. Pour une grant selle pour

Digitized by Google

Les selliers habituellement employés par le comte d'Artois sont Pierre de Tret (d'Utrecht, *de Trajecto*), Gontier le lormier, Pierre d'Estrées, à la fois sellier et peintre, comme beaucoup de ses confrères, et occupé en cette dernière qualité à la décoration de l'hôtel d'Artois (1); à Arras, Baude de Croisilles, sellier, brodeur et peintre, fournissant toujours des œuvres de haut prix (2). Un peu plus tard, on trouve les noms d'Uri de Meence et Jean de Bruxelles, à Paris ; de Pierre le sellier, à Arras.

Le compte des dépenses d'équipement pour la campagne de Flandre, en 1302, contient la description des selles, couvertures et freins d'une extrême richesse (3).

Après la mort de Robert II et d'Othon, l'achat de ces harnais de chevaliers est naturellement plus rare ; mais tous les ans, à la livrée

cheval faite et ouvrée des armes mons. le conte, de veluau de soie et les fleurs d'orfaverie, et par dedans brodée sus samit des armes mons. le duc de Brabant, pour celle selle VII lb., et pour la houce, V s. Pour I autre selle grant pour cheval brodée de peelles indes et les fleurs treffières d'orfaverie, la couverture de cordoan vermeil cousue à double couture de soie, pour celle selle XVI lb., et pour I houce de cuir, V s. Pour une selle pour chaceur noire camoissiée, XXX s., et pour une houce, IIII s. Pour une selle fustive à siege vermeil et à cousinet dessus, XXXV s. Pour la livrée de Penthecouste, que mons. li quens dut aler à Gennes la première voie, pour lui et pour ses compaingnons, XXVI selles des armes mons. Charle, ouvrées de veluet de soie et les fleurs de lormerie, pour ces XXVI selles, LVIII lb. X s. Pour le cors mons. le conte, une selle des armes mons. Ayme, brodée d'argent, tret doré, et la couverture de samit brodée à I bordeure et cousinet de samit et aunes dorées, XII lb. Item, pour les freres mons. le conte, III selles brodées de telles armes et garnies de telle maniere, XXX lb. Pour IIII houces de cuir pour ces selles envelopper, XVI s. Pour le cors mons. le conte, une selle des armes mons., ki a aunes dorées à siege de samit et elles entailliées, LX s. (1292 — A 132.)

(1) Petro de Estrées sellario de Parisius, pro sellis, paris. libras centum, et pro pittura domus nostre de Parisius paris. libras trecentas. (1296. — A 140.)

(2) Robers etc. à Baude Le Normant nostre receveur salut. Nous vous mandons que vous à Baudet de Croisiles porteur de ces lettres, paiez XIX lb. IIII s. que nous li devons de remanant pour I atour de armoierie, à tout couvertoires et banieres, que il fist pour nous à ceste Saint-Jehan, de quoi il ont par devers nostre chambre XXXII lb., et li paiez aveuc C s. t. que nous li avons donné de grace et einsi le somme que vous li paierez XXVI lb. IIII s. par. Et prenez de lui lettre souffisant à nostre cautele, laquele nous volons qui vous vaille en vostre conte aveuc ces presentes lettres, données a S. Omer le XI^e jour de juingnet l'an de grace M CC IIII^xx XVIII. (A 2, fol. 10.)

(3) Il m'a semblé plus rationnel de ne point séparer ces objets de l'ensemble de l'équipement : on trouvera au chapitre XVII l'analyse de ce document.

Digitized by Google

de Pâques et souvent à celle de la Toussaint, la comtesse d'Artois distribue des selles de bannerets et de bacheliers ornées des armes de quelque noble seigneur, qui sans doute devait être fort flatté de cette distinction. Ainsi, en 1304, les selles sont aux armes d'Alain de Montendre (1); en 1311, aux armes d'Aymar de Poitiers; de Louis de France, en 1312 (2); du comte de Ferrette, en 1318; du comte de Sarrebruck, en 1319; du sire de Sully, en 1321; de Mathieu de Trie, en 1322; de Richard d'Antigny, en 1323; du comte de Blois, en 1325; de Robert de Bourgogne, puis de Roch de Hangest en 1327; du comte de Hainaut en 1328.

En 1308, on fait pour Robert, alors âgé de huit ou neuf ans environ une « selle basse » recouverte de drap; trois ans plus tard, Pierre, le sellier d'Arras, reçoit 8 livres parisis « pour trois selles de painture pour Robert, son chevalier et Guillaume de Vienne; en 1312, Robert a une selle de « lormerie » aux armes d'Henri de Hestrus, et une « selle à paons, à aunes dorées, à sièges de soie, » comme Hugues de Bourgogne, son oncle, et Thierry d'Hireçon (3); en 1315, une selle à palefroi « de lormerie et de vermel soie », une autre à coursier « a deux virés de cuivre dorés, à deux escuchons des armes le connestable » Miles de Noiers (4), une troisième analogue à celle des chevaliers de la comtesse sa mère; en 1317, « une grant selle pour le grant cheval Robert monsgr, des armes de Monbeliart, une selle

(1) Por la livrée des seles de la livrée de Pasques l'an MIII c et IIII achatées à Gautier de Bruceles à Paris, pour XI seles broudées des armes mons. Alain de Montendre garnies de cordouen vermel, dont les III sont à aunes dorées por banerois, et la sele mons. Hugue de Bourgogne est à fauz sieges de drap de soye, pour cele sele, C s. Por une bouche de cuir, IIII s. Por les II autres seles por les II banerois, IX lb. Por les autres VIII selles por bachelers, IIII lb. la sele XXXII lb. Somme de ceste livrée des seles de Pasques XLVI lb. IIII s. (A 199.)

(2) Pour XXX selles et XXX loreins, les selles rouges camoissies à I escuçon de brodure des armes mons. Loy de France, dont il en y a IX à faus sieges pour banerés LX s. la piece IIII XX X lb, Item, pour III selles de lormerie pour Robert et ses compaignon des armes mons. Henri de Hestrus, XI lb. (A 298.)

(3) Pour III selles à paons, se en y a une pour Robert et l'autre monsgr de Bourgogne, et a sieges de soie, et une pour monsgr le prevost, XV lb. (A. 293.)

(4) A Renier du Treit pour une selle a pallefroi des armes mons. Mille de Noyers, de lormerie et de vermel soie, pour Robert, LXX s. Audit Renier, pour une autre selle a courcier fauve, a II vires de cuivre dorés, a II escachons des armes le connestable, garnie de tous poins, pour Robert, IIII lb. X s. (A. 329.)

Digitized by Google

pour son coursier des armes de Ferretes et une selle pour pallefroi des armes de Granson. » (A 351.) Ainsi, l'équipement du chevalier et de ses suivants, ou tout au moins le harnais de son cheval, n'était point toujours blasonné de ses propres armes, et bien souvent alors il portait une livrée ornée d'armes étrangères.

Le service de l'écurie est chargé de l'entretien des sambues, chars et litières de la comtesse d'Artois. Ce sont les trois moyens de transport adoptés par les femmes à cette époque; les miniatures en fournissent mainte représentation, les comptes en indiquent la façon et l'outillement.

La sambue est, on le sait, la selle sur laquelle s'asseyaient les femmes, les jambes pendantes sur le flanc gauche de leur monture; mais, dès le commencement du XIVe siècle, on trouve des femmes figurées « avec la jambe droite passée par-dessus l'arçon ou tout au moins pliée sur le devant de la selle » (1).

Marguerite de Hainaut fait poser, en 1301, un drap d'or sur sa sambue ; elle en possède une autre à siège de velours orné d'orfrois; celles de ses demoiselles sont couvertes de toile inde. Elle a en outre un char couvert de toiles de diverses couleurs. L'année suivante on paie 5 deniers « pour une livre de bourre mise à une sambue madame », et 6 deniers « pour une contresangle à cele sambue. »

Mahaut et ses demoiselles ont aussi leurs sambues (2), pendant que les servantes, comme Perrinette la lavandière, chevauchent à califourchon sur des selles rembourrées; les rênes sont souvent en cuir blanc ou orné de clous argentés ou dorés (3), ou recouvert d'une riche étoffe. Mais il semble que dans les dernières années de sa vie,

(1) Viollet-Leduc, *Dict. du mobilier*, vo Sambue. — M. Demay (*Le costume d'après les sceaux*, 106) donne la représentation d'un sceau équestre de 1260 où Alix, duchesse de Brabant, a bien cette position.

(2) Por v aunes et demie de tané, por une sambue por madame, VI l. XII s. Por la tonture, XII d. Por un cendal vert por forrer ladite sambue, LXV s. (1304. — A 199.) Pour II sambues et II lorains blancs pour les damoiselles fais a Arras, C s. Pour XV aunes de drap pour couvrir lesdites sambues, CV s. (1311. — A 280.) — A Renier du Treit et à Jehan de Broisseles pour la façon de II sambues pour damoiselles, VIII lb. (1316. — A 347.) En 1304, des sambues sont faites pour la dame de Ray et les deux damoiselles de la comtesse Mahaut : elles sont couvertes de drap pers fourré (doublé) de toile verte.

(3) Por le lorain de la sambue la dame de Ray pris à Jehan du Tret cloée à clous argentés, VII lb.



Digitized by Google

Mahaut ait renoncé, pour son usage personnel, à cette façon de voyager, qui convenait mieux à la jeunesse qu'à son âge avancé; on ne trouve plus alors de sambues que pour ses demoiselles.

Les chariots étaient généralement à deux roues, les chars en avaient quatre; les premiers sont le plus souvent employés à transporter les bagages ou les gens de petite condition; les autres, aménagés avec le luxe et le confortable du temps, sont les lourds ancêtres des grands carosses du XVII^e siècle et de nos calèches. Mahaut possède l'un et l'autre de ces véhicules; elle a, entre autres, un grand chariot à quatre roues traîné par six chevaux; son char est sa voiture. On le restaure complètement en 1317 : on lui met quatre roues neuves bien ferrées, on recouvre les carreaux de camocas, le tapissier Jean de Créqui fournit, pour 105 sous, un tapis de neuf aunes carrées (1), le sellier Uri de Meence reçoit 110 livres parisis « pour la painture du char madite dame, pour l'estoffer et garnir de pommeaus et de clous. » Nouvelles réparations, en 1319, aux roues et aux essieux (2). En 1322, on remplace ce vieux véhicule par un neuf couvert extérieurement d'un drap tanné, tendu à l'intérieur d'un samit pour le ciel et de toile teinte « après les samiz »; cette toile est doublée de toile cirée et de canevas, les rideaux sont faits de velours semé de rosettes argentées, plusieurs milliers de clous sont employés pour tendre les toiles et posés sur les « raies » faites de pers clair (3); Uri de Meence fournit encore dix-huit « pommeaux argentés », huit « boites », des chaînes et anneaux; Jean de Créquy, un tapis de 7 aunes et demie, et Aleaume le bourrelier un harnais pour l'attelage (4).

(1) Pour un tapiz contenant nuef ausnes quarrées, un quartier moins, que je avoie fait pour le char madame, CV solz. (A 356.)

(2) Pour IIII roes de fust pour le char madame, pour la ferreure de ces IIII roes, pour reforgier les ferreures, pour les roes lier, pour II paire de fournemens de clous IX lb. Pour les esseus dudit char ferrer de hapes et d'aniaus, pour demie penture, pour II crampons à bote, XXX s. (A 375.)

(3) Par *raies*, il faut entendre des bandes d'étoffes posées comme un galon, soit en ornement, soit pour tendre l'étoffe du fond ou couvrir la ligne de jonction de deux morceaux de cette étoffe; sur ces raies sont placés les clous de tapissiers. Un compte de l'argenterie donnant la description d'une litière pour le mariage de Blanche de Bourbon avec le roi de Castille, contient ce passage : « sept quartiers d'un marbré brun de graine à faire rayes, cousues doubles, pour mettre dessoubs les cloux. » (Douët d'Arq, *Comptes de l'argenterie*, 1851.)

(4) 1322. — A 403.

Digitized by Google

Un nouveau char est encore fabriqué en 1326 : Renier du Tré fait marché « pour le fust et pour la façon » au prix de 150 livres. Il est tendu d'écarlate, avec un ciel de samit encendré, abrité par une housse de pers doublée de toile verte; les raies sont de pers de Bruxelles, les carreaux de camocas avec las de soie, il a un tapis et un matelas (1).

Rien n'indique que ces voitures aient été suspendues; l'expression de « chars branlants » que l'on trouve employée vers la fin du XIVe siècle ne se rencontre pas dans les comptes de Mahaut. Aussi la litière devait-elle être le moyen de transport le plus agréable pour les longues courses à travers les mauvais chemins; on sait qu'elle reposait sur deux longs brancards entre lesquels on plaçait les deux chevaux qui la portaient. Une litière faite en 1311 est couverte de brunette, avec un « huys de costé » et une échelle pour y atteindre; ses carreaux sont recouverts de tiretaine inde. Une autre, fabriquée en 1321 par Guillaume le charron et Uri de Meence, est couverte d'écarlate avec un ciel et deux mantelets de velours, housse de pers azuré; elle contient un matelas garni de bourre, trois carreaux et deux oreillers de camocas remplis de duvet (2). Une troisième est faite, en 1328, par Guillaume le charron, puis peinte, couverte, agencée par Renier du Tré; Jean Petit et Jean de Saint-Marcel, drapiers parisiens, vendent l'un du drap tanné pour la couvrir, l'autre du pers pour faire la housse; Aleaume le bourrelier confectionne le harnais des chevaux; enfin Robert Le Pelé fournit une échelle et un fauteuil pour cette litière, qui revient à un prix fort élevé (3).

(1) A Laude Belun le lumbart, pour II samis encendrés pour faire le cier du char madame, XV lb. A Jehan de Chevreux, pour XVI aunes et demie d'escallaite pour covrir le char, XXXIII lb.; pour IIII aunes de pers de Brusselle pour faire les raies du char, C s.; pour IIII aunes de pers pour la houce du char, VI lb. XIII s.; pour II pieces de toille vert pour fourrer ladite houce, XXXVI s. A Renier du Tré, pour le fust du char et pour la façon, par marchié fait, CL lb. Adit Laude Belun, pour III pieces de camocas pour les carriaus du char, XVIII lb. A Estienne Chevalier, pour le materaz du char, LXXIII s. Adit Estienne, pour le tapiz du char, IIII lb. X s. A Guillaume de Neanhost, pour laz de soie mis aux carriaus du char, IIII s. A Aleaume le bourrelier, pour le harnas des chevaus du char, par marchié fait à luy, XXVIII lb. A Guillaume le charrun, pour freter le char, pour I hua et pour un horteur, XIII s. (A 454.)

(2) A 398.

(3) A Guillaume le charrun pour le fust d'une litiere pour madame et pour la façon,

Digitized by Google

Dans les dernières années, quatre valets sont spécialement attachés au service de la litière, vêtus d'une manière uniforme de chausses et de cottes mi-parties.

C'est à l'aide de ces moyens de transport que la comtesse d'Artois, avec sa suite et ses bagages, se rendait de Paris à Arras en quatre ou cinq jours, selon la saison et les nécessités du voyage, fournissant ainsi des étapes de six à quinze lieues, et ne paraissant nullement incommodée par l'état des chemins et l'imperfection des moyens de transport.

xii lb. A Renier du Tré, pour peindre ladite litiere, pour clous, toile cirée, canevas, toile vert à fourer la houce et pour autres choses faites en ladite litiere, lx lb. xiiii s. A Laude Belun, pour ii veluez violet et une aune pour ladite litiere, xvii lb. vi s. A Jehan Petit drapier, pour ix aunes de tannez pour couvrir ladite litiere et pour les mantelez, xxiiii s. l'aune, valent x lb. xvi s. A li, pour ii aunes de pers à faire les raies, xxiiii s. l'aune, xlviii s. A Jehan de Saint Marcel, pour vi aunes de pers à faire la houce de ladite litiere, xviii s. l'aune, cviii s. A Aleaume le bourrelier, pour ii colers, ii selles, ii frains et chevestres pour ladite litiere, xviii lb. A Robert Le Pelez, pour une eschiellette et un faudesteul pour ladite litiere, iiii lb. (A 483.)

Digitized by Google

# CHAPITRE XII

## LA CUISINE ET LA TABLE

Les comptes de l'hôtel de la comtesse Mahaut ne nous donnent aucun de ces menus qui pourraient servir de type soit pour les repas ordinaires, soit pour les banquets d'apparat au commencement du XIVe siècle. Rédigés avec une extrême concision, ils mentionnent sous le nom de « char » (chair) la dépense quotidienne faite pour les viandes; souvent même cette dépense n'y figure pas si l'on n'a rien acheté, si l'on s'est contenté d'utiliser les provisions du château ou les produits du domaine de la comtesse d'Artois. Mais cette lacune peut être en partie comblée à l'aide des quittances de payement de denrées alimentaires, des mentions de présents de même nature, des comptes du jeune Robert et de Thierry d'Hireçon, et l'on peut ainsi répondre, dans certaines limites, à cette double question : Que mangeait-on et comment mangeait-on à la cour d'Artois au temps de la comtesse Mahaut?

### § I

Parmi les viandes, le bœuf, le veau, le porc, le mouton constituent alors, comme aujourd'hui, une grande part de l'alimentation. Le prix du bœuf est nécessairement très variable selon la grosseur et la qualité de l'animal. Un mouton vaut en moyenne de 5 à 10 sous; l'agneau, qui figure souvent dans les comptes de l'Ascension, se paye de deux sous et demi à quatre sous. Le porc se vend de 12 à 20 sous;

Digitized by Google

il est servi le plus souvent comme salaison, quelquefois aussi à l'état de viande fraîche. Un compte d'Hesdin, de 1314, donne quelques détails sur l'opération de la salaison et la façon de la « saussie » (1) : Quelques morceaux sont nommés dans les comptes de Mathurin Roger, en 1362, le « garet », la « longe », la « panne »; on trouve aussi mentionné, dans les comptes de Mahaut, le « porcelet » que l'on mange rôti.

La basse-cour fournit des oies; dont on fait un élevage considérable à Bapaume, à Beuvry, à Avesnes; une oie vaut de 12 à 20 deniers. Les poules figurent par centaines dans les comptes au prix de 6 à 12 deniers, encore ce dernier prix est-il celui de Paris, où déjà la vie est plus coûteuse qu'en Artois; on les paie 6 deniers à Beuvry en 1307, à Hesdin en 1321; 12 deniers à Paris l'année suivante; 8 deniers à Arras en 1310, à Hesdin, Béthune, Lens en 1324, 1326; 9 et 10 deniers à Arras en 1328, année de guerre. A ces prix là les ouvriers d'Hesdin, qui gagnaient de 12 à 18 et quelquefois 24 deniers par jour, pouvaient mettre la poule au pot le dimanche. Les poussins ou jeunes poulets sont moins fréquemment mentionnés, et leurs prix sont plus variables; mais il est fait une grande consommation de chapons, aux prix de 12 à 15 deniers. L'année 1315 est celle qui offre les plus hauts prix en Artois : on y paie, à Hesdin, les poules 12 deniers, les chapons 18 deniers; c'est une année de guerre et de troubles. L'année 1328 atteint à peu près les mêmes prix, mais ce sont là deux dates tout-à-fait exceptionnelles

(1) Ce sont les despens des pourcheaus qui furent mis en paisson à Hesdin l'an mil CCC et XIIII, qui furent XXXVIII pors, desquiex il y en eut XXXVI tués et salés ou gardemangier de Hesdin, et I des pors dessus diz que li leus mangierent, et si en y a une truye qui a eu V pourceaus.

Premièrement, pour les depens du porchier qui les diz pors garda en ladite paisson du mardi XXIIII jour de septembre jusques par tout le jeudi XXI jour de novembre, qui sont LIX jours, VII d. par jour, valent XXXIIII s. V d. Item, pour LXXII boisseaus de sel pour saler lesdiz pors, et pour venoison resaler, IX d. ob. chascun boistel, valent LVII s. Item, pour II baris pour mettre la saussie, IIII s. Item, pour feure pour bruler lesdiz pors, VII s. Item, pour III setiers de tierceul, XXI s. Item, pour les dépens des bouchiers qui aidierent lesdiz pors à tuer et conroir, XXIII s., dont li XII s. sont de viel d'antan. Item, pour vin egre, vin plain et pain pour faire saussie l'an passé, XV s. Item, pour XX des pourcheaus achetés à Guillaume Haguere, XIII s. parisis chascun, XIII lb. Item, pour les autres XVIII pors achetés à mons Denis, l'un parmi l'autre XVI s. montent XIIII lb. VIII s. Item, pour les despens Honoré qui demora à Hesdin pour faire ladite garnison, XXV s. (1314 — A 326.)

Digitized by Google

qui ne pourraient servir de base à une estimation des prix habituels des denrées alimentaires.

Les pigeons, les paons, les cygnes figurent aussi sur la table de la comtesse Mahaut. Les cygnes sont des mets de grand luxe et d'un prix fort élevé, on les paie aisément une dizaine de sous, la valeur des plus beaux moutons.

La chasse apporte un contingent nombreux et varié. Les bois de la comtesse à Hesdin, Tournehem, Montgardin, Rihoult, fournissent en abondance des chevreuils, des cerfs, des daims; souvent ce gibier est salé comme la chair de porc (1). La même préparation est appliquée au sanglier; on en chasse à Hesdin, à Tournehem et dans le Boulonnais; comme le cerf, le sanglier est un présent apprécié, Mahaut en envoie et en reçoit; l'ours est un mets exceptionnel, auquel la comtesse ne goûte guère qu'en Bourgogne : nous avons vu qu'elle en recevait à titre de présents.

Le lapin pullule dans les bois de la comtesse en Artois. Plusieurs de ses garennes sont affermées; dans les autres on organise des chasses toujours très fructueuses, et l'on porte au marché ce qui n'est pas nécessaire à l'hôtel, aussi les prix ne sont-ils pas élevés. Le compte d'hôtel de la Toussaint 1310 accuse une consommation de 340 connins; à Saint-Omer, en 1327, on en fait un jour vendre 240 au prix de 12 deniers; à Avesnes, l'année suivante, 340 au prix de 14 deniers.

Les perdrix paraissent avoir été assez abondantes, quoique d'un prix relativement élevé; on en mange 120 de la Toussaint à la Chandeleur 1310; on les paie un sou en 1328, 10 deniers en 1334. Au compte de l'hôtel de la Toussaint 1310 figurent 140 vanneaux pris par les chasseurs de la comtesse; le faisan, qui sans doute ne se rencontrait pas dans les forêts d'Artois, est rarement mentionné. On achète, en 1328, 50 pluviers pour 32 sous; cette année là un héron se paie 8 sous, mais on en trouve à moindre prix les années précédentes; c'est aussi le prix d'un butor en 1328, année d'une grande cherté, il ne faut pas l'oublier; on trouve encore mentionnées, en 1328, les grues de mer. Voici du reste une note d'achat de gibier pour le passage du roi à Arras avec l'armée victorieuse contre les Flamands :

(1) Voir ci-dessus, chap. x, p. 116.

Digitized by Google

« A Jehan Rique de Saint-Omer, pour IX cignes, XV s. la pièce, valent VI lb. XV s. Pour XXXIII que bustors que hairons, VIII s. la pièce, XIII lb. IIII s. Pour XLII perdrix, XLIIII s. Pour demicent de plouviers, XXXII s. Pour les amener de Saint-Omer à Arras, XX s., et furent mandez pour la venue le Roy, les quez furent présentez à dorphin de Viane le XVIIIe jour de septembre avec un cerf, IIII dains et C conins des venoisons madame, font en somme XXIIII lb. XIIII s. » (1).

La poissonnerie est une base importante de l'alimentation au moyen âge; si aux deux jours d'abstinence hebdomadaire, on ajoute ceux du carême, des quatre-temps, des vigiles, on arrive à un total qui représente les trois septièmes de l'année, ou, en moyenne, trois jours maigres par semaine : la santé publique s'accommodait du reste fort bien de ce régime que nous avons encore vu observé par nos grands-pères et nos grand'mères, et ce n'était point là, tant s'en faut, une génération molle et débilitée.

Le hareng, en Artois et à Paris, est le poisson le plus répandu. C'est par milliers qu'on en débarque à Boulogne et à Calais. Les comptes de la boîte, assise établie sur les marchandises amenées au port de Calais, permettraient d'établir des statistiques qui ne seraient pas sans intérêt. Les prix de vente varient selon l'abondance des pêches et peut-être aussi suivant la saison.

En 1308, quatre mille harengs achetés à Boulogne reviennent à 12 livres 8 sous et 8 deniers, y compris le transport jusqu'à Hesdin; en 1328, deux mille achetés à Mauger, le poissonnier, à Paris, sont payés 6 livres; à Hesdin on paie le mille de harengs pour le carême 40 sous en 1322, 38 sous en 1325, 43 sous en 1327. Les harengs frais sont naturellement les plus recherchés : Mahaut en envoie à sa fille Jeanne, à Hugues de Bourgogne, à Enguerran de Marigny; elle en reçoit aussi en présent des villes de Calais et de Saint-Omer.

La mer fournit encore des morues, des pourpois, espèce de marsouin, selon l'auteur du *Ménagier :* on en donne en présent à la duchesse de Bourgogne (2); des congres, des turbots, des estur-

(1) A 480.

(2) A Guillaume Babile, pour II morues que furent portées en Bourgogne à la duchesse, avec I porpois qui vient d'Artois, XXX s. (1332. — A 403.)

Digitized by Google

geons, des bars, des merlans, des maquereaux, des soles, nommées « soletes »; des moules, des huîtres, des lamproies, et d'autres poissons désignés dans les comptes sous le nom générique de « poisson de mer » (1).

De tous ces poissons, l'esturgeon paraît être le plus estimé, car il ne figure guère qu'à titre de présent dans les comptes de Mahaut, et lorsqu'elle attend le duc de Bourgogne à Arras, en 1328, elle charge un poissonnier d'en envoyer chercher à Bruges et jusqu'en Hollande (2).

Le saumon, qui peut nous servir de transition entre le poisson de mer et le poisson d'eau douce, est aussi un mets de luxe en Artois : En 1327, Mahaut envoie d'Arras « un demy saumon à madame Blanche de Lonchamp », sa petite-fille (3). Le poisson d'eau douce est, pour une grande part, fourni par les viviers de la comtesse, accessoire obligé et utile de ses châteaux. A Hesdin, on trouve même un sergent spécialement chargé du soin de veiller au vivier, de le pêcher, de le repeupler. En 1328, on paie « pour VII milliers de roches pour penture des lus et des bekes qui sont au petit vivier du parc et al hospital, XXI lb. Pour XXXVIII cens de bekes de VIII pans le meneur acatés pour mettre u grant vivier pour peupler, XXXVII lb. » (4). En 1320 on met « un lus à nourir au vivier de Conflans. »

Avec ces brochets, on trouve mentionnées les brêmes, les carpes, les truites, les anguilles, les écrevisses, puis cette qualification indé-

(1) Le Ve jour de mars où Mauger le poissonnier, pour V tourbes, III morues, XII maqueriaus, I panier d'oitres et de soulettes, CIII s. II d. A Nicolas Miette, pour lamprions, XV s. II d. A Jehanne la Rappée, pour vin, vinaigre, pain pour mettre ledit poisson en galentine, XXXI s. IIII d. Pour II paniers et II tonnelés pour le porter de Paris en Bourgogne, IIII s. Font en somme VII l. XIX s. VIII d. — Ledit jour, pour les despens d'un vallet et d'un cheval que porta ledit poisson de Paris à Pouligny en Bourgogne à madame la royne, et à Argille à madame la ducesse, demourant par XX jours. III s. par jour, pour un penoncheau XII d. Font en somme LXI s. (1328. — A 474.)

(2) Le XXVIIIe jour de joing à Jehan Lescaudé d'Arras, pour II vallez qu'il envoia du commandement madame, l'un à Bruges et l'autre en Hollande, pour avoir des esturgeons à la venue le duc de Bourgogne demourant par X jours pour leur despens et leur salaire, XL s. (A 480.)

(3) A 473. — Les « roches » doivent être de petits poissons blancs, les « beques » sont des brochets, les « lus » sont une variété de brochets : « des brochets, l'en dit lancerel, brochet, quarrel, lux et luceau. » (*Ménagier*, II, 88.)

(4) Blanche de France, religieuse à Lonchamp, morte en 1358.

Digitized by Google

terminée de « poisson de douce eau. » En 1325, on paie « à Pierot Garet de Biaumont sups Oise, pour XXV cens d'escreviches, LXII s. VI d. A Jehan le peskeur de Hesdin, pour XXV troitellettes (1), XVI s. »

Il est inutile d'insister sur le lait et les œufs, dont l'usage est à peu près de tous les jours; la provenance du fromage est rarement indiquée, on en fabriquait en bien des lieux, même dans les domaines de Thierry d'Hireçon, le plus renommé était celui d'Angleterre qui arrivait en grande quantité au port de Calais. Il en est fait une grande consommation. On trouve encore mentionnés les fromages de Brie et de Champagne. En 1327, la dame de Chancin envoie de la glace à la comtesse Mahaut qui voyageait en Bourgogne (2).

Un pâtissier est attaché à l'hôtel d'Artois, au moins dans les dernières années; le 6 avril 1328, Robin de Paris « patecier » donne quittance de 100 sous parisis représentant ses gages d'une année. Il fut remplacé par Pierrot d'Arras « pastichier del hostel » qui, au mois de novembre 1329, reçoit 50 sous pour ses gages d'une demi-année. Le pâtissier était chargé de la confection des pâtés et de ces friandises qui délectaient les gourmets du temps, des crêmes, « flaons », tartes, tourtes, darioles, etc. C'est à son usage qu'on achète, en 1322, « deux paires de fers pour faire oblies et galetes » au prix de 44 sous.

La cuisine du moyen-âge comportait l'emploi d'assaisonnements très épicés, usage qui s'est, dit-on, conservé jusqu'au règne de Henri IV, et qui était poussé au XIVe siècle à un degré d'exagération dont les traités de cuisine de Taillevent et de l'auteur du *Ménagier* peuvent seuls donner une idée.

Tous les comptes d'hôtel de la comtesse Mahaut renferment un article spécial des « épices de chambre », qui paraissent être les plus fines, tandis que les communes ressortent au chapitre de la fruiterie, à titre d'épices de garnison, ou de la cuisine sous le nom de potages, sauces, etc., dont elles étaient les indispensables ingrédients.

Le 7 février 1299, le comte d'Artois fait porter en compte la somme de 180 l. 28 s. 5 d. parisis pour prix d'épices achetées à la foire de Lagny : 15 pains de sucre, 1,000 livres d'amandes, 500 livres de riz,

(1) Petites truites.

(2) Le XVIIIe jour de juing, à III vallés qui amenerent à Ornans à madame une charetée de glace de par la dame de Chancin, que madame leur fit donner, VI s. (1327. — A 461.)

Digitized by Google

100 livres de gingembre, 80 livres de canelle, 60 livres de poivre, 20 livres de safran, 4 l. de clous de girofle, 2 l. d'espic (1), 2 l. de garingal (2), 2 livres de graines de paradis (3), 4 fléaux de figues, 4 fléaux de raisins (4), 2 « chievres » d'huile d'olive.

Tous les comptes d'hôtel de la comtesse Mahaut accusent une somme importante dépensée en « épices », car ces denrées de provenance exotique atteignent un prix fort élevé. C'est surtout aux environs de la Chandeleur qu'il en est fait une abondante provision pour le carême, où l'on consomme beaucoup de riz, de pois, d'amandes, de fruits secs.

Telle est, dans un compte de 1318, cette note « d'espices de garnison pour le quaresme prises à Pierre Le Vaillant », épicier parisien. Elle comprend : 400 livres d'amandes à 9 sous la livre ; 20 livres de gingembre à 5 sous; 20 livres de canelle à 3 sous; 20 livres de poivre à 4 sous; 3 pains de sucre pesant ensemble 30 livres, payés 7 lb.; 3 livres de safran pour 42 sous; 4 livres de girofle pour 42 sous; 2 livres de cubèbe pour 40 sous; 2 livres de macis pour 28 sous; 3 livres de garingal pour 20 sous; 3 livres de graines de paradis pour 45 sous; 4 livres de poivre long, 16 sous; 12 livres de poivre commun, 8 sous; une livre de noix muguettes, 8 sous; 90 livres de « gruel » (5), 30 sous; 130 livres de riz à 5 deniers la livre; 6 livres d'amidon pour 6 sous; 70 livres de « graspois » à 4 sous la livre. Le total de cette note s'élève à 64 livres 17 sous 6 deniers.

Voici à peu près complète la nomenclature des épices, ou des aliments inscrits sous ce titre, relevée dans les comptes de la comtesse Mahaut.

*Dragée;* grosse dragée, dragée blanche, « dragée en plate » (6). Les dragées se servaient, on le sait dans les drageoirs, pièces d'or-

(1) *Spicanardi*, nard, plante odoriférante.

(2) Racine de *galanga*, plante des Indes orientales.

(3) *Cardamomon.* (Pichon, *Le Ménagier.*)

(4 Figues sèches et raisins secs.

(5) Le gruau se faisait le plus souvent avec de l'avoine, quelquefois avec de l'orge, Le *Ménagier* (II, 242) indique comment on le préparait.

(6) En 1305, achat de 20 livres de grosse dragée, 48 l. de blanche dragée, 42 l. de « gengembrat de Montpellier », 30 l. de « dragée en plate », 10 l. d'anis confit. (A 210.)

Digitized by Google

fèvrerie dont la richesse et la forme faisaient l'ornement des tables; on leur attribuait une vertu digestive qui en faisait la conclusion nécessaire d'un bon repas.

*Sucre;* les pains de sucres pèsent de dix à douze livres; la livre en vaut 8 sous et demi en 1299; 4 sous 8 deniers en 1310; 5 sous et demi en 1312; 4 sous 8 deniers en 1318; 4 sous et demi en 1324; en 1328, on paie, à 4 sous 5 deniers la livre, seize « pains de sucre de Babiloine. » Le sucre rosat employé très fréquemment comme médicament était « du sucre blanc clarifié et cuit dans de l'eau de rose » (1).

*Anis;* 2 sous la livre en 1312.

*Gingembre;* la poudre de gingembre figure dans un compte d'épices de 1328; on en met avec « canelle et girofle » dans le cercueil de Robert l'enfant. On désignait sous le nom de gingembrat une pâte, peut-être une espèce de confiture faite avec la racine de gingembre : « gingembrat de Montpellier, — II lb. de gingembre matérien, X s., — une boiste de gingembrat d'Inde et II boistes de pignolat, X lb., — une boiste de gingembrat d'Inde pesant XXVII lb. et demie, XII s. pour lb., XVI lb. X s. » Gingembre confit, 13 sous la livre en 1312.

*Pignolat;* appelé aussi pâte-de-roi, selon Arnaud de Villeneuve, « était fait avec l'amande du pin qu'on nomme pignon, il avait pris son nom de ce fruit » (2).

*Cubèbe;* employé à l'état de poivre et sous forme de confiture : « II lb. de cubebes confites, XX s. (1317.) — Pour III lb. de cubebes, XVI s. la lb. (1315.) — Pour II lb. de cubebes, XL s. (1318.)

*Noix muscades; noix muguettes;* celles-ci 12 sous la livre en 1312. « Pour III lb. muguette, X s. la lb. (1315.) — Pour IIII lb. de noiz muscates, XXX s. » (1328.)

*Macis;* fleur de muscade, seconde écorce de la noix muscade, vaut la livre 18 sous (1312); 16 sous (1315); 14 sous (1318); 13 sous (1328).

*Garingal;* « pour XII lb. de goringal, LXXII s. (1315.) — Pour III lb. de goringal, XX s. » (1318.) — Le *Ménagier* fait observer que « les noix muguettes, macis et garingal font douloir la teste. »

(1) *Ménagier*, II, 112.

(2) Legrand d'Aussy, *Vie privée des François*, II, 326.

Digitized by Google

*Graine de paradis ;* graine de la grande cardamome; prix variables : 23 sous la livre en 1310; 10 sous en 1315; 15 sous en 1318.

*Clous de girofle ;* 16 sous la livre en 1312; 12 sous en 1315; 10 sous et demi en 1318; 28 sous en 1324; 51 sous en 1328.

*Cannelle ;* 10 sous la livre en 1312; 4 sous en 1315 et 1328; 3 sous en 1318.

*Coriandre ;* plante aromatique : « deux quartiers de coriandre batus. »

*Citoual ;* « racine tubéreuse, aromatique et stimulante; espèce de zédoaire ou gingembre sauvage, usitée dans la pharmacie et la confiserie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle » (1). Se paie 8 sous la livre en 1317.

*Grenades ;* « une pomme grenate, III s. » (1328.)

*Diaciconiton ;* ?; 5 sous la livre en 1317; employé comme médicament.

*Safran ;* 24 sous la livre en 1312; 16 sous en 1315; 14 sous en 1318; 17 sous en 1324; 40 sous en 1328.

*Poivre ;* poivre long, 6 sous la livre en 1312; 4 sous en 1315 et 1318 ; 6 sous 4 deniers en 1324; poivre commun ou sans qualificatif, 3 sous en 1315, 4 sous en 1318; poivre noir.

Le riz est l'objet d'un important commerce dans le port de Calais; on le paie 8 deniers la livre en 1312; 4 deniers en 1315; 5 deniers en 1318; 7 deniers en 1324; 8 deniers en 1328.

On trouve encore classés parmi les épices : l'amidon, à 12 deniers la livre en 1315; le *folium* (2), l'eau de rose, la camomille ; puis le *graspois* ou *craspois*, « baleine salée » selon le *Ménagier* ; les fruits secs, amandes, figues, raisins, dates; enfin certains remèdes et électuaires, et des savons employés à la toilette.

C'est aussi dans les épices que l'on range ces « pommains et compostes » offertes à Mahaut en 1307.

Les légumes et les fruits ne sont que rarement désignés sous le nom des espèces; les comptes de Mahaut portent généralement cette mention « pour fruits..... » C'est donc au dehors, c'est dans les frais de culture des jardins d'Hesdin et de Conflans qu'il faut chercher les produits qui de là passaient sur sa table. A Hesdin, nous trou-

(1) V. Gay, *Glossaire*, v° Citoual.

(2) Sans doute le *folium indum* de Pomet (*Dictionn. des Drogues*).

Digitized by Google

vons cultivés des « fèves, ciboules (oignons), bettes (betteraves), porions (porées, poireaux), épinards, etc. (1); les pois, les fèves et les lentilles sont en extrême abondance dans les campagnes artésiennes et devaient former une grande part de l'alimentation du peuple à cette époque.

Dans les jardins de Mahaut on trouve aussi des poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers, groseillers, fraisiers, dont les fruits figuraient sur sa table ou étaient vendus à son profit.

A l'hôtel de la comtesse d'Artois on boit du verjus et du vin. Le verjus est une assez maigre boisson fabriquée avec le raisin recueilli sur ses domaines d'Hesdin et traité avec du sel, difficile à conserver longtemps, et probablement d'un goût assez acide. Le vin est de meilleur et plus fréquent usage. Mais le plus souvent les comptables de l'hôtel se contentent d'indiquer en setiers la quantité consommée chaque jour, et ils arrivent à des chiffres assez élevés. Seules les quittances d'achat permettent de retrouver la provenance de ces vins dont beaucoup appartiennent aux crus les plus renommés de ce temps.

En 1297, Philippe-le-Bel donne au comte d'Artois six tonneaux de vin de la Rochelle, transportés par mer à Calais, puis de là par voiture à Saint-Omer et à Hesdin.

Un des vins les plus fréquemment mentionnés est celui de Gascogne, que l'on achète généralement au Crotoy ; on en prend à la fois cinquante-deux tonneaux en 1302, des quantités non précisées en 1309, 1310, etc.

L'achat du vin de Saint-Jean, probablement de Saint-Jean-d'Angély, est souvent associé à celui du vin de Gascogne ; on le trouve aussi au Crotoy.

En 1302, on achète sept tonneaux et vingt et une pipes de vin d'Anjou ; cette quantité, jointe aux cinquante-deux tonneaux de vin de

(1) Semences accatées (pour Hesdin). Primes à Simon de Milly, pour II boistiaus de betes, III s. le boistel, XII s. Item, pour II boistiaus d'arreches (*folette* ou *bonne-dame*), IIII s. Pour II lb. de colete, II s. Pour I lb. d'espinarde, XII d. Pour pressin (persil) IIII d. Pour IIII lb. de oignonnete, XVI s. Pour I lb. de bourraches, II s. Pour I lb. de porete, IIII s. Item, pour II lb. de cyboules accatées à Paris, XI s. le lb., sont XXII s. Item, pour fèves à planter, VI s. VIII d. Pour aus à planter, XII s. Pour sauge nostrée à planter, II s. VIII d. Somme de toutes semences et plantes, IIII lb. IIII s. VIII d. (Ascens. 1331 — A 513.)

Digitized by Google

Gascogne, est payée 1,100 livres et 42 sols ; en 1324, on en achète trois pipes pour 27 livres.

Les vins blancs de l'Orléanais paraissent aussi souvent à l'hôtel d'Artois sous les noms de vins d'Orléans, de Milly, de Gastinais. En 1317, on paye 7 livres un tonneau de « Gastinois vermeil » ; 23 livres 15 sous, deux queues de « vin vermeil de Milly » ; 90 livres huit tonneaux de vin blanc de l'Orléanais ; tous ces vins sont achetés en grève à Paris. On trouve, sans indication de prix, la mention de vins de Clamecy, de Nevers, de Darnai.

Les vins d'Arbois, de Beaune, de Savigny figurent à diverses reprises avec d'autres inscrits sous le nom général de Bourgogne ; en 1317, quatre tonneaux de vin blanc de Bourgogne sont payés 51 livres 8 sous en grève à Paris.

La même année on paie, également en grève, 39 livres et demie trois tonneaux de « vin vermeil de Champigny », et peu à près deux autres tonneaux 32 livres.

Le vin d'Auxerre vaut, en 1328, 12 et 13 livres le tonneau ; c'était un vin fort capiteux, qui passait pour

Faire gent triper et saillir,
Et guerroier et assaillir (1).

Le cru auvergnat de Saint-Pourçain était un des vins de luxe du XIVe siècle ; il faut l'entendre dans la « desputoison » prendre la parole contre ses meilleurs rivaux, Auxerre, Saint-Jean, Beaune, et affirmer qu'il est

. . . . . le greigneur
Des vins et li plus reclamés
Et des greigneurs seigneurs amés.
A la cour de pape et de France
Sur tous vins ai je l'audience,
Car je suis nés de bonne branche,
J'ai la bouche, j'ai la couleur ;
Nus homs ne puet trover meilleur

La queue de Saint-Pourçain est payée 12 livres et demie en 1317 ; 11 livres en 1320 ; 12 livres en 1328, en grève à Paris.

(1) La desputoison du vin et de l'iaue. (Jubinal, *Contes et fabliaux*, I, 293.)

Digitized by Google

Par vin français, il faut sans doute entendre les crus de l'Ile-de-France ; la mention en est fréquente.

Le port de Calais reçoit des vins d'Espagne, dont la comtesse fait acheter trois tonneaux en 1312.

La plupart des achats de vin se font à Paris sur la grève, au Crotoy ou à Calais : ces deux ports alimentent les châteaux et les villes d'Artois. C'est généralement au Crotoy que Mahaut envoie ses messagers, lorsque sa provision s'épuise ou lorsqu'on lui signale quelque arrivage de valeur. Denis d'Hireçon, son trésorier, reçoit plusieurs de ces missions, puis Herbelot de Chateauneuf, valet de l'hôtel, qui possédait sans doute pour cet emploi les connaissances requises (1).

Les quittances pour frais de chargement et de transport sont assez communes, mais n'offrent qu'un médiocre intérêt (2).

(1) Je Herbelot de Chasteau Nuef, vallet del ostel madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, fais savoir à touz que maistre Estienne Bricadel, tresorier ma dicte dame, a paié pour les garnisons dudit hostel les parties qui s'ensuivent. Premierement, le xx jour de fevrier à Thomas Gouyere pour II cues de vin de S. Pourçain XXII lb. p. Item, à Girart Parideu pour I tonnel de vin blanc français acheté en greve à Paris tenant IX sextiers outre moison IX l. XVII s. p. Item le tiers jour d'avril à Betaut Paget et à Jehan Chopin pour xx tonneaus de vin achetez au Crotoi par Michel Lescuelier et Baude clerc Andrieu de Monchi pour la garnison du chastel de Hedin, VIII^xx XI lb. p. Item, pour VI autres tonneaus de vin achetez à Calais par le bailli dudit lieu pour la garnison du chastel de Tournehem, LXVI l. IIII s. p. Item pour amener les dis xx tonneaus de vin du Crotoi à Hedin, pour les traire des celiers ou il estoient pour les vertanchier et charger et autres fres, XXVI lb. II s. III d. Item, pour le remplage de VI tonneaus mis au chastel de Tournehem et avaler en la cave, XIII s. Item, pour mes gages de XXV jours en alant demourer en Artois pour faire la dicte garnison à Hedin et à Tournehem et en retournant C s. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces letres faites le XXIIII jour d'avril l'an de grace mil CCC et XX. (A 388.)

(2) A la date du 15 mars 1344 (A 82), on trouve une lettre missive adressée par Marguerite, femme de Jean de Gaiat, marchand de vins du Crotoy, à Willaume Le Roux, receveur d'Hesdin pour le duc de Bourgogne, comte d'Artois.

« Chiers amis. J'ai recheu les lettres pattentes de men tres chier et redoubté seigneur monsgr le duc et ensement vos lettres clauses, faisans mention que Jehans men segneur et mari acatast pour monsgr le duc VI tonnians de vin de boine boichon et les meilleurs que on pourroit trouver. Pour coy à vostre prowe discretion fai sentir que il n'est mie ad presens au Crotoy ne es parties d'environ, mais est à Paris, passée est xv^e par devers nossgrs des comptes. Et ai fait boire le porteur de vos lettres de nos vins, le quelz il n'a mie trouvés de le boichon que il vosist. Et vraiement au Trotoy n'a ad presens que un peu de boins vins. Et se je en eusse pu avoir de si boins qu'il faut à mongr le duc, je les eusse volentiers fait acater, mais

Digitized by Google

Les comptes de l'hôtel de Robert, malheureusement assez rares, permettent d'établir quelques menus, ou plus exactement la composition très sommaire de quelques repas. Ainsi le dimanche 31 mars 1308, le comptable inscrit aux dépenses de la cuisine : trois sous de pain, deux setiers de vin à 10 sous 10 deniers le setier, « potage, IIII deniers ; sel, III d. ; verjus, III d. ; vin aigre, II d. ; oignons, II d. ; cresson, III d. ; moutarde, VI d. ; poissons d'eau douce, IIII s. ; poissons de mer, V s. I d. ; harens, II s. ; figues et raisins, V d. » Le 10 juin, Robert reçoit à Conflans le sire de Sully, et l'on sert des poules, des poulets, des écrevisses, des pois en cosse, du lait et des œufs. Trois jours plus tard, il traite sa sœur Blanche, Charles de Valois, la demoiselle de Valois, Jean de Clermont, « les enfans de Meleun », le sire de Sully et Geoffroy Coquatrix ; sur la table on apporte du bœuf, du mouton, du porc, des poules, poulets, oisons, du poisson d'eau douce, des amandes, trois « pommes grenates » valant 30 sous, du sucre blanc, des tourtes, du fromage et des fruits.

Le jeudi 27 mars 1309, jour du jeudi saint, à Conflans, trente-trois personnes mangent à l'hôtel, y compris les pauvres du mandé, on sert des harengs, du poisson apprêté à l'huile, du riz, des amandes, figues et raisins.

Le 28 mai suivant, jour de la Pentecôte, Robert reçoit à sa table « grant foison de chevaliers et de bourgeois d'Arras » ; son trésorier inscrit pour cette journée les dépenses suivantes : « Pain, XLI s. Vin, XXXI setiers, VI lb. IIII s. Cuisine : busche, XVI s. IIII d. ; potage, IIII s. ; char salée, X s. ; grosse char, LXXVIII s. IIII d. ; pour XII oisons, XXX s. ; pour III douzaines et demie de poucins, XXXI s. VI d. ; pour XV gelines, XII s. VI d. ; figues, raisins et dates, III s. IIII d. ; oes, III s. VI d. ; pour la façon d'une tarte, III s. ; sausserie, VII s. VI d. Fruiterie : cire, demie livre, XV d. ; fruit, VIII d. »

Le jeudi 5 septembre 1314, Robert dîne avec sa mère chez le sire

soiez chertains que le grainde partie des boins vins qui sont venu au Crotoy a esté menée à Amiens ad markeans d'Amiens, et chil qui demourerent qui estoient boin furent tantost vendu. Si vous pri tant amiablement et tant comme je puis que il vous plaise à nous avoir eut pour excusés et nous excusez eut par devers monsgr le duc, quar tout che que nous poons est en son commandement et el vostre. Notre Sire vous ait en se warde. Escript XV^e jour de march. Et soies chertains que si tost que il venra des nostres ou d'autres, vous serez pourveus des meilleurs, se Dieu plaist.

MARGUERITE, femme de Jehan de Gaiat. »



Digitized by Google

de Sully, à Saint-Omer, et le soir reçoit à souper « monsgr de Poitiers et moult autres »; les dépenses de cuisine sont les suivantes : « busche et charbon, x s. Potage, lait et forment, ix s. vi d. Pour i bœuf, xxxvi s. Pour i porc et demi xxiiii s. Pour ii moutons, xiiii s. Volailles, xlviii s. Lart, x s. Poisson de eau douce et escreveices, xxxvi s. Oes, vii s. Sausserie xvi s. » Le comptable ajoute qu'on a de plus consommé trois cygnes, « vii butors et herons » et un bacon d'Hesdin ; le pain pour la journée est évalué à 74 sous.

Le 31 octobre de la même année, vigile de la Toussaint, Robert traite à Hesdin les dames de son voisinage. « Donna Robert à manger à pluseurs dames, madame de Fosseus, de Fierives, de Caumont et de Herens, et y fu mons. le prévost d'Ayre. » Le dîner est servi en maigre avec un potage aux œufs et aux amandes, dont la tradition pourrait bien être perdue : « Cuisine : amandes, œs pour potage, xxii s. Poisson de mer, c s. Harens frés, xviii s. Harens sors, xiiii s. Poisson de eaue douce, xvi s. Burre, iii s. vi d. Oile, v s. Vin aigre, iii s. Sausserie, xii s. Façon de pastez et flaons, xvi s. » A l'article de la fruiterie, on inscrit 24 sous pour l'éclairage et 5 sous de fruits ; il est dépensé 30 sous pour le pain, et 4 sous pour location de nappes.

Un compte spécial d'André de Monchi, receveur d'Artois, nous a conservé les dépenses faites pour un grand banquet, donné, le 5 juin 1328, par la comtesse Mahaut en l'honneur du nouvel évêque d'Arras, Thierry d'Hireçon (1). La fête se passe au grand air, sous des tentes de toile, sur des tables dressées sur des tréteaux ; des maçons sont employés à construire les fourneaux « où les grans chaudières furent assises », et les valets de cuisine de la comtesse la précèdent à Arras pour veiller aux préparatifs de la table. Après avoir énuméré les frais de la vaisselle, dont une grande partie fut brisée, le receveur donne le relevé des viandes, poissons et épices. L'énumération en est longue : on compte 5 bœufs, 8 veaux, 2 porcs, 52 pourceaux de lait, une dizaine de pièces de bacon, 50 moutons, 8 lapereaux, 900 « poulailles », 250 « oisons », 70 chapons, 18 cygnes, 24 hérons, 58 carpes, 34 brochets sous les noms de « lus » et de « beques », 36 anguilles, 85 tanches, 100 livres d'amandes, 24 livres de « riz batu », 14 livres de sucre, 18 lots de moutarde,

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais*, iv, 42.

Digitized by Google

2150 œufs employés à divers accessoires, à la façon de tourtes et de pâtés, 16 « pommes grenates », 2 livres de poivre, 6 mencauds de sel ; on fit cent pâtés de chapon et 220 pâtés de veau, des tourtes, entremets, fritures, gelées ; on mangea 5140 pains faits de 58 mencauds de blés à 10 sous le mencaud ; on but cinq tonneaux et demi de vin valant ensemble 110 livres. Le nombre des pots, hanaps et verres brisés est énorme : il s'élève à plusieurs centaines. La dépense totale atteint 675 livres.

## § II

On a corné l'eau : madame est servie. On entre dans la salle où la table attend les convives qui avant de s'asseoir se laveront les mains aux fontaines disposées à l'entrée de la pièce, où à l'aide des bassins et pots lavoirs que leur présentent les serviteurs de la comtesse d'Artois.

Celle-ci fait placer auprès d'elle les plus qualifiés de ses invités ; les autres sont rangés à la suite « selon leur estat », et, par une délicate attention, on a soin d'associer ensemble deux par deux des convives mutuellement sympathiques, comme un loyal damoiseau et une gente damoiselle, car on mange deux à la même écuelle selon la mode de France, qui est ordinairement celle de la galanterie. Au *Roman de Perceforêt*, après avoir décrit la pompe magnifique d'un festin où prirent part huit cents chevaliers, l'auteur ajoute : « et si n'y eust celui qui n'eust une dame ou une pucelle à son escuelle. » Cet usage ne disparut complètement qu'au XVII^e siècle (1).

C'est dans ces écuelles, en argent, en étain, en terre, selon la fortune de l'hôte, que sont déposés les potages, puis les sauces : naturellement on les change à chaque service, où, comme on disait alors, à chaque assiette, pour apporter de nouveaux mets. Leur forme, au XIV^e siècle, autant qu'on en peut juger par quelques spécimens qui nous sont parvenus (2) et par les représentations des miniatures, est celle d'une assiette plus ou moins creuse, le plus

(1) Le Grand d'Aussy, *Vie privée des François*, III, 313. — J. Pichon, le *Ménagier*, II, 105. — Léon Gautier, *La Chevalerie*, 630. — Viollet-Leduc (*Mobilier*, I, 414), remarque que cependant au XIV^e siècle « on voit, dans les repas somptueux, chaque convive posséder son écuelle à potage. »

(2) Voir le *Glossaire archéologique*, v° Ecuelle.

Digitized by Google

souvent sans rebords, ou de ces écuelles d'étain à oreilles plates que l'on retrouve encore dans les campagnes.

La table est couverte d'une nappe de toile blanche, ordinairement mise en double, d'où son nom de doublier ; sa partie pendante servait de serviette, ce qui n'était point inutile en un temps où l'on ignorait l'usage de la fourchette. Les serviettes ou *touailles* servent aussi à essuyer les mains des convives, qui du restent se lavent avant et après le repas.

S'il est établi qu'au commencement du XIVe siècle deux convives mangeaient ordinairement à la même écuelle, il ne me paraît pas aussi certain qu'ils n'aient eu pour deux qu'un seul hanap ; mais souvent un grand seigneur fait à son hôte l'honneur de l'inviter à boire dans sa coupe. Mahaut possède un grand nombre de hanaps avec ou sans couvercle, en argent, en vermeil, en madre. Les personnes moins riches se servent des verres, dont on connaît quelques spécimens de ce temps.

Sur la table de la comtesse d'Artois s'étale sa belle argenterie, ses pots à mettre le vin sous les noms divers de quartes, chopines, etc., ses aiguières, ses saucières, ses salières, ses nefs aux formes variées, disposées à l'avance dans une habile ordonnance ou apportées des dressoirs selon les besoins du service (1).

Souvent les pièces d'orfèvrerie, comme les murs du château d'Hesdin, portent de pieuses sentences ou d'amoureux devis : on peut voir dans les collections de ces couteaux à inscriptions, et au musée de Cluny cette salière d'étain du XIIIe siècle, où sont gravés ces vers léonins si bien appropriés à un repas chrétien : *Cum sis in mensa, primo de paupere pensa, — Nam, cum pascis eum, pascis, amice, Deum* (2). « Lorsque tu es à table, d'abord pense au pauvre, — lorsque tu le nourris, ami, tu nourris Dieu. »

Aussi a-t-on placé dans quelque coin de la salle ou sur un dressoir une corbeille à aumône, où l'on mettra les morceaux destinés aux pauvres, que l'aumônier leur distribuera tout à l'heure : le repas serait incomplet si l'on oubliait ceux qui ont faim.

« Les ordonnances du disner », selon l'expression du *Livre des*

(1) Voir : chap. XVIII, *l'Orfèvrerie*.

(2) Cités par Viollet-Leduc et Léon Gautier. — Pour les repas communs, on se servait souvent de salières faites en creusant des morceaux de pain.

Digitized by Google

*propriétés des choses*, ont été trop souvent et trop bien décrites (1) pour qu'il y ait lieu d'y insister ici. Les convives ont pris la place assignée par leur rang ; on met sur la table « les salières, les cousteaulx et les culliers, et puis le pain et le vin » ; ensuite « les viandes sont apportées, et servent les servans à moult grand diligence. » Là l'un des principaux rôles est celui de l'écuyer tranchant, fonction exercée souvent par un noble personnage, comme jadis Joinville à la cour du roi de France et du roi de Navarre, mais à la table de la comtesse d'Artois par un de ses valets ou familiers. Armé d'un de ces magnifiques couteaux à trancher que Mahaut achetait en 1308, l'un « à manche de jaspe et à viroles esmailliées des armes monsgr Philippe », l'autre « à manche de madre et viroles esmailliées », armé aussi d'une fourchette qui ne sert guère encore qu'à cet usage, il attaque les belles pièces de bœuf ou de mouton, il découpe les volailles et venaisons, et en dispose les morceaux sur les pains tranchoirs ou tailloirs, qu'un valet portera aux convives. Les mets liquides et les sauces sont servis dans des écuelles.

Les échansons versent les vins aux convives qui parlent ensemble « joyeusement » ; puis, si c'est jour de fête, on introduit les menestriers et alors « on renouvelle vins et viandes, et en la fin apporte le fruit. » C'est le moment où l'on offre dans les nefs et les drageoirs, ces fruits confits et ces dragées dont on était alors si friand, dragées blanches et autres, nougats, sérats, anis confits, pommes d'orange, pommes de grenade, et autres fruits et épices. « Et quant le disner est accompli, on oste les nappes et le relief, et abat on les tables quant on a levé, et puis rent on graces à Dieu et à son hoste », ce qui est de toute justice. Et de même que les coulouères ont reçu les débris des pains tranchoirs, on a versé dans des seaux de cuir les « brouets, sausses et choses coulans ». C'est la part du pauvre, qui à son tour va s'associer à la joie du riche, et Mahaut n'a garde de manquer à ce devoir.

Un de ses contemporains, qui a témoigné pour son père d'une profonde admiration, Jean de Meun, a consacré quelques vers du *Roman de la Rose* à apprendre aux dames comment elles se devaient comporter à table, ou plutôt quels travers elles y devaient éviter.

(1) Voir les auteurs cités ci-dessus. — « Des ordonnances du disner », texte cité du *Livre des propriétés des choses* : Bibl. de l'Ecole des chartes, 5e série, I, 227.

Digitized by Google

La dame de la maison se fait parfois un peu attendre, occupée de donner ses ordres ; elle doit s'asseoir la dernière et aussitôt faire « à tous service. » Tout naturellement elle doit prendre soin de son compagnon d'écuelle, et lui offrir les bons morceaux. Comme elle n'a pas de fourchette, elle doit se servir de ses doigts avec une extrême habileté, évitant de les tremper trop avant dans la sauce et d'en répandre quelque goutte sur ses vêtements.

Et bien se gart qu'elle ne moille (1)
Ses dois ès broez (2) jusqu'as jointes,
Ne qu'el n'ait pas ses lèvres ointes
De sopes, d'aulx ne de char grasse,
Ne que trop de morsiaus n'entasse,
Ne trop gros n'es (3) mete en sa bouche.
Du bout des dois le morsel touche
Qu'el devra moillier en la sauce
Soit vert, ou cameline ou jauce (4)
Et sagement porte sa bouchée
Que sus son pis (5) goute n'en chée.

A-t-elle soif, qu'elle ait soin de vider sa bouche, d'essuyer ses lèvres, avant de boire, et de ne point vider son hanap d'un seul trait ou gloutonnement.

Et gart que ja henap ne touche
Tant cum ele ait morsel en bouche ;
Si doit si bien sa bouche terdre (6)
Qu'el n'i lest nul gresse aerdre (7).
Et boive petit à petit
Combien qu'elle ait grant apétit.
Ne boive pas à une alaine,
Ne henap plain, ne cope plaine,
Ains boive petit et sovent.

(1) Edition de Francisque Michel : vers 14,349 et sq.
(2) Brouets, sauces.
(3) Ne les.
(4) Jaune.
(5) Poitrine.
(6) Essuyer.
(7) Qu'elle n'y laisse nulle graisse adhérer.

Digitized by Google

Jean de Meun entre, on le voit, dans des détails d'une précision toute naturaliste, et parfois son français « dans les mots brave l'honnêteté. » Mais les auteurs, qui prennent leur sujet d'un ton plus élevé, comme La Tour-Landry et l'auteur du *Ménagier*, recommandent aux dames de se bien garder de gloutonnerie, qui est un très vilain péché et « met femme à honte. »

Quant au nombre et à l'heure des repas, les comptes de l'hôtel indiquent régulièrement deux repas par jour, un dîner et un souper ; parfois dans les comptes de Robert, on trouve cette mention qu'il a « bu le matin » en tel endroit, avec telle personne, ordinairement avant de partir pour la chasse ou en voyage ; ce détail n'est jamais inscrit dans les comptes de sa mère. Il en faut conclure ou que l'on ne comptait pas ce déjeûner fait sans apprêt et sans frais, ou que Mahaut se contentait de deux repas réguliers et assis ; c'est le principe posé par l'auteur du *Ménagier* : « Mengier une fois est vie d'ange, et mengier deux fois le jour est vie humaine, et trois fois ou quatre ou plusieurs est vie de beste et non pas de créature humaine. »

Le dîner avait lieu entre neuf heures et midi, et nos deux moralistes recommandent de ne le point prendre trop matin, avant d'avoir récité les heures ou assisté à la messe, « car créature doit avoir sens et discrétion qu'elle ne doit pas mengier avant l'heure de tierce, se ce n'est pour cause de maladie ou de foiblesse ou aucune nécessité qui à ce le contraigne » (1). Et le gentilhomme angevin, en complet accord avec le bourgeois de Paris, écrit à ses filles qu'il « est bon de servir Dieu et ouir toutes les messes que l'on puet oyr à jeun, et prendre en soy honneste vie de boire et mangier ès droites heures d'entour prime et tierce, et de souper à heure convenable, selon le temps ; car telle vie, comme vous voudrez tenir et user en vostre jonnesce, tenir et user la vouldrez en vostre vieillesce » (2).

(1) *Ménagier*, I, 49.

(2) La Tour-Landry, chap. VI.

Digitized by Google

# CHAPITRE XIII

## LES MÉDECINS ET LES MÉDICAMENTS

On est quelquefois malade à l'hôtel d'Artois, et le trésorier a plus d'une fois à inscrire les dépenses faites pour les gages des médecins et le payement des médicaments.

Le plus ancien médecin, nommé dans les comptes de l'hôtel est maître Paumier de Ris, *Palmerius de Riso physicus domini comitis,* attaché avec une pension annuelle à la personne du comte d'Artois, qu'il accompagne en 1298 en Gascogne, où de nombreux malades sont l'objet de ses soins. Un chirurgien, maître Jean, *Johannes cirurgicus*, « Jehan le mire, surourgian notre sougneur le Roy » est aussi attaché au corps expéditionnaire ; il a pour mission spéciale de soigner les blessés, *pro curando lesis secundum artem suam,* dit un compte du temps ; on le retrouve encore en 1302 à l'armée de Flandre, il a un cheval tué à la bataille de Courtrai, commande le château d'Aire en qualité de châtelain, en 1303, et touche une pension viagère que lui a constituée Robert II (1).

(1) Je Jehan le mire, surourgian nostre sougneur le roy de France et chastelain dou chastel d'Ayre, faz savoir à tous que j'ay eu et receu de Colart de Hanin, receveur d'Arras, x lb. par. dou terme de le S. Jehan Baptiste prochenemant passée en rabatant de xx lb. par. de rante que monsgr d'Artois dont Diex ait l'ame me dona à ma vie. En tesmoin de ce j'ay ces lettres seellées de mon seel, données au chastel d'Ayre landemain de la S. Elloy l'an M CCC et trois. (A 195.)

Ce maître Jean, chirurgien du roi, est peut-être le même que maître Jean Pierart ou

Digitized by Google

Au mois d'octobre 1300, un messager est envoyé à Montpellier auprès du célèbre Arnaud de Villeneuve « pour aporter médecines à monseigneur » ; on trouve encore une quittance au nom de maître Bienvenu, physicien du comte d'Artois.

Le comte Othon désigne pour un de ses exécuteurs testamentaires maître Girard de Haute-Oreille, son physicien : c'est un clerc, chanoine de Saint-Etienne de Troyes, originaire de la paroisse de Haute-Oreille au comté de Bourgogne, homme de confiance d'Othon, puis de sa veuve, qui lui donne diverses missions à remplir, lui sert une pension annuelle et a souvent recours à ses conseils de médecin pour elle et pour ses enfants. En 1304, il soigne une de ses filles grièvement malade au bois de Vincennes, et comme la mère inquiète sait que l'art du médecin a besoin du secours de Dieu (1), elle fait un vœu solennel. Elle envoie un pèlerin à Saint-Jacques en Galice; elle fait porter des cierges à Saint-Denis, à Notre-Dame, à Sainte-Geneviève, à Saint-Maur, à la chapelle du roi; elle fait distribuer des aumônes aux pauvres et aux communautés de Paris « por prier que Diex li donnast santé » ; en même temps qu'elle paie des remèdes dont le détail nous fait défaut, elle achète « une chaière por porter notre damoiselle par sa chambre », un « voirre de pierre por luy jouer et oublier », et fait venir un ménestrel qui, pendant huit jours, reste à son hôtel pour jouer de la harpe devant la jeune malade.

Au mois de janvier 1305, il est appelé auprès de Robert malade, déjà soigné au mois d'octobre précédent par maître Pierre Dencre. Au mois de mars c'est une femme qui guérit le jeune enfant « de son œil pour poudre qui li estoit entrée dedans. »

Au mois de novembre de la même année, on paie 8 livres parisis à « Jehan Caune fisicien qui s'estoit pris garde de Robert qui estoit malade à Eperleque. »

Trois ans plus tard, nous voyons maître Girard occupé à fabriquer

Précart, chirurgien du roi, cité plus loin. Dans ce dernier faut-il voir Jean Pitard, chirurgien de Philippe-le-Bel? J'ai trouvé cinq ou six fois le nom de Pierart, une fois celui de Précart, s'appliquant au même personnage, jamais celui de Pitard; mais l'auteur du tome XVI de l'*Histoire littéraire*, qui lui a consacré quelques lignes, n'indique pas sur quels documents il s'appuie.

(1) « Je le pansay, Dieu le garit », disait Ambroise Paré.

Digitized by Google

pour les filles de Mahaut de cette « eau ardent », eau-de-vie, que l'on ne prenait alors que par ordonnance de médecin (1).

Le 7 juin 1308, on trouve à la table de Robert, à Conflans, maître Jean Pierart, chirurgien du roi, et vers le même temps on paye divers remèdes pour Robert, eau rose, sucre candi, sucre rosat, citron, une pinte d'hydromel, « une tisaine ».

Peu de temps auparavant, maître Guillaume le mire était venu arracher une dent à Robert : cette opération est payée au prix fort élevé de 60 sous. Un autre médecin ou dentiste, maître Gabriel, reçoit, en 1310, quatre livres parisis pour rendre à la comtesse d'Artois le même service. Cette année-là, du reste, Mahaut est malade, on paie une note « d'espices confites et appotecaries » prises par maître Girard chez Jeanne, l'épicière de Paris ; on fait venir de Pontoise à Laumosne, où la comtesse passe plusieurs semaines, un barbier pour la saigner ; puis, comme elle a emmené en Artois son malaise et son médecin, on prend chez Margot Pipelarde, épicière et herbière à Arras, des sachets de cendal remplis de substances aromatiques, des pommes de grenade, des boîtes d'électuaires et enfin un clistère, remède dont la préparation était spécialement réservée aux herbières (2).

Comme on le voit, la médecine de ce temps n'a rien à envier à celle du docteur Diaphoirus : *Purgare, saignare, clysterisare ;* la mention de ces opérations, des deux dernières surtout, est fréquente dans les comptes de l'hôtel d'Artois, et tout porte à croire que les malades du XIVe siècle ne s'en portaient pas plus mal.

En 1312, nouvelle maladie de la comtesse, qui appelle en Artois « maistre Jehan Precart, sirurgien le roy » à qui elle fait donner 100 livres, sans compter ses frais de route, des hanaps et des robes pour lui et sa femme ; maître Girard assiste du reste aux consultations, un barbier vient saigner la comtesse, et reçoit 22 sous ; divers remèdes sont pris chez Jeanne l'épicière et Isabel « l'apotikairesse »,

(1) Pour vin que mestre Girars avoit acheté pour fere iaue ardant pour nõ demoiselle, X s. X d. (A 222.)

(2) Le darrain jour d'octembre, a Margot Pipelarde d'Arras, pour I clistere pris à li par la main maistre Pierre Dencre et maistre Thomas Le Miesier, et pour III sachelés de cendal emplis d'especes aromatiches, et pour I ocisacre et III pumes grenates et pour III boistes de laituaire pris par la main maistre Girart, VI lb. XIX s. VI d. (1310. — A 270.)

Digitized by Google

vingt-deux pommes de grenade payées 8 l. 6 sous, de la camomille, des prunes de Damas, « deux espurges », des médicaments non désignés, peut-être des vomitifs ou purgatifs.

Nouvelle saignée, le 12 mai 1315, pratiquée par Jean le barbier pour 16 sous; une autre au mois d'août; Mahaut fait venir d'Arras à Hesdin maître Thomas Le Miesier, que nous avons déjà trouvé arrachant une dent à son fils : il la purge et lui fournit des électuaires; Agnès Pipelarde d'Arras reçoit en même temps 54 sous pour trois sirops, « une once de dyaciconiton lassatif », une couleuvre et une livre d'électuaire (1). On consulte maître Herman ou Armant et maître Guillaume, physicien, qui reçoivent des hanaps en présents; on envoie une robe au recteur de Montpellier dont sans doute on a interrogé la science.

L'absence d'un trop grand nombre de comptes ne permet pas d'ailleurs de suivre d'une manière continue l'état de santé de la comtesse d'Artois : notons en passant, en décembre 1317, 24 sous payés à « la femme Colin herbier pour deux clistores que elle avoit fait pour madame », et 8 livres parisis au physicien maître Arnoul de Quiquenpoist qui a soigné Robert : l'ordre de payement est daté du 15 juin, trois à quatre mois avant la mort du pauvre enfant (2).

En 1319, Perronelle, l'herbière, vient de Paris à Conflans « pour la santé madame »; l'année suivante, maître Guillaume, le physicien, reçoit en présent une robe; Isabeau « l'apotiqueresse » reçoit 20 sous pour le prix de trois clistères et d'herbes pour un bain destiné à Jeannot le folet.

Son confrère maître Hermant achète, en 1321, un calendrier (3) pour la comtesse d'Artois, et lui fait préparer divers remèdes, sirops digestifs et laxatifs, clistères, électuaires et poudres, pom-

(1) Le XXVIII jour d'aoust à Agnes Pipelarde d'Arras, pour III ciros, une once de dyaciconiton lassatif, une couleure, une lb. de electuaire porté a Hedin pour madame, LIIII s. Ledit jour, pour les despens maistre Thomas Le Misier, alant par II fois à Hedin pour la purgacion madame, pour le loage de chevaus et de garsons et pour porter II lectuaires d'Arras à Paris par II fois, LIX s. (1315. — A 334.)

(2) De par la contesse d'Artois et de Bourgogne. Maistre Estienne, nous vous mandons que vous baillies a maistre Arnoul de Quiquenpoist phisicien huit livres parisis pour ce qu'il s'est pris garde de Robert notre fil qui estoit malade, et voulons qu'elles vous soient acceptées en vos comptes. Donné le XVe jour de juing. (1317. — A 356.)

(3) A mestre Hermant le phisicien pour acheter un kalendrier pour madame XXX s. (A 396.)

Digitized by Google

mes de cassiafistus, emplâtres, poudre à faire clairet, dragées blanches, sucre rosat, dyaciconiton, le tout pris à Paris chez Pierre Paumier et coûtant près de 19 livres (1).

Payement de 16 sous à un barbier pour saigner la comtesse en 1323; de 20 sous, en 1327, à un barbier de Salins : Mahaut voyageait alors dans son comté de Bourgogne. En 1328, Mahaut est saignée le 6 février, le 9 mai, le 18 septembre, le 29 septembre (ou octobre); chaque fois le barbier reçoit 16 sous, excepté le « barbier del ostel la Royne de France » qui doit sans doute à ce titre éminent l'avantage d'être payé quarante sous. C'est une mauvaise année pour la santé de la comtesse : de la Chandeleur 1327 à la Chandeleur 1328; on paie 19 livres 3 sous « à Pierre Palin, espicier, pour sirop, medicines, electuaires pris par mestre Hermant, mestre Guillaume et mestre Jehan de Pavilly, phisiciens, pour madame »; au mois de septembre, 35 sous à Jean Pipelart, apothicaire à Arras, pour « livre et demie de sysacre, un sirop, une coulleuvre. » Ces saignées fréquentes sont sans doute l'indice d'attaques qui viennent frapper la comtesse d'Artois; elle envoie prier pour sa santé à Saint-Jacques de Compostelle; elle voit mourir, au mois d'octobre, son fidèle Thierry; les malades sont nombreux autour d'elle : maître Thomas de Gennes et maître Jean de Pade (de Padoue), chirurgiens, soignent son fou Jeannot qui depuis quelques années d'ailleurs fait une lamentable consommation de médicaments de toute sorte (2).

(1) De par la contesse d'Artois et de Bourgogne. Mestre Jehan de Salins, paiez a Pierre Paumier pour sirop digestiz et laxatiz, pour clisteres, electuaires et poudres, pour pomes de cassiafistus, pluseurs emplaistres, poudres a faire clare, pour VI lb. de dragée blainche, II lb. de sucre rosat et I lb. de dyaciconiton pris pour nous dudit Pierre Paumier par mestre Armant le phisiciain, XVIII l. XVII s. VI d., lequele somme d'argent nous volons que vos soit acceptée en vos comptes. Donné le XXVII jour de mai l'an XXI. (A 398.) — Le *cassiafistus* est la *cassia fistula* employée comme purgatif. — Le claré était « un vin de liqueur, aromatique et pimenté. » M. V. Gay, à qui j'emprunte cette définition, en donne une préparation du XIVe siècle tirée du *Livre des propriétés des choses*. — Le « sisacre » est sans doute un oxycrat.

(2) A maistre Thomas de Gennes, silorgien, que madame li fit donner pour garir Jehannot le foulet. A li, pour une poudre faite pour Jehannot, XII s. Pour un clistere pour Jehannot, V s. II d. — A Jehan le Bourghingnon de la pointe S. Huitace que fut envoiié a S. Jacques en Galice en pelerinage pour madame, par marchiet fait, IX lb. pour offrandes XVI s. — Le XXIXe jour de mars (à Conflans) à maistre Jehan de Pade solorgiain que madame li fit donner pour garir Jehannot le foulet, VIII lb. (A 474, 480, 458.)

Digitized by Google

Dans le règlement de la succession de Thierry d'Hireçon, on paye 16 livres parisis dues à maître Jean Pipe, physicien, pour les soins qui lui furent donnés pendant trois maladies (1); Jean Pipe était alors l'un des docteurs les plus renommés de l'Université de Paris.

L'absence de comptes de l'hôtel, en 1329, ne permet pas de suivre la santé de la comtesse pendant cette dernière année de sa vie. Le 24 octobre, on paie à Jean Pipelart ce qu'on lui devait « pour sirop, electuaires et medecines prises pour madame par la main mestre Thomas Le Miesier et mestre Guillaume de Venat, phisiciens »; puis, au commencement de décembre, à Pierre Paumier, 2 livres 10 sous « pour sirop, medecines, electuaires pour madame prises par maistre Hermant et maistre Guillaume, les phisiciens », de la Chandeleur au 28 novembre. Mahaut, dont l'activité se révèle encore par plusieurs voyages à Conflans et à Poissy en novembre 1329, passe la journée du 23 à Poissy et à Maubuisson, dîne ce jour-là avec le roi, rentre le 24 à Paris où elle tombe malade, probablement frappée d'une nouvelle attaque. On fait venir d'Arras son vieux médecin, maître Thomas Le Miesier, et le trésorier de l'hôtel porte à la date du 26 l'achat de pommes de grenade, le paiement d'un clistère et l'opération d'une saignée (2); en même temps on expédie en toute hâte des courriers en Bourgogne à la reine Jeanne, à Poissy et à Saint-Germain au roi de France (jusqu'à trois dans la journée du 27), à Bruges, au comte de Flandre; puis c'est tout, le trésorier ne mentionne plus que son enterrement qui eut lieu le 30 à l'abbaye de Maubuisson.

Quelques chroniqueurs, rapprochant cette fin subite de la mort mystérieuse de Jeanne de France, survenue le 21 janvier 1330, ont cru à un double empoisonnement. Si l'on ajoute foi au récit du continuateur de Guillaume de Nangis, Jeanne fut victime d'un accident sinon criminel au moins inexplicable; mais rien pour Mahaut n'autorise semblable hypothèse (3). Depuis plusieurs années sa santé

(1) Pro ejus pena et labore quos fecit in tribus egretudinibus dicti defuncti. (A 495.)

(2) Le XXVIe jour de novembre, à Mergniere l'herbiere du Petit Pont, pour un clistere que fut donné à madame, XXXII s. VI d. A Thomas le barbier qui seigna madame, XVI s. (A 494.)

(3) Robert d'Artois, alors en procès avec sa tante, n'aurait pas été étranger à cet empoisonnement.

Digitized by Google

était ébranlée et la forçait de recourir fréquemment à l'art des médecins; cette nature active, ardente, cette vie si agitée, si voyageuse, si dépensée au dehors, si mêlée d'intrigues, de luttes et de traverses de toutes sortes, pouvait difficilement atteindre les longs jours d'une calme vieillesse; elle devait pour ainsi dire finir debout : une attaque peut-être plus violente, ou survenant après l'ébranlement des précédentes, et ce fut l'affaire de quelques heures pour coucher sur son lit funèbre cette infatigable comtesse d'Artois.

Digitized by Google

# CHAPITRE XIV

## LES ÉTOFFES ET VÊTEMENTS

Les comptes de la comtesse Mahaut contiennent de très nombreux articles de dépenses en draps, linge, étoffes de toutes sortes et de tous prix : étoffes de vêtements, pour elle et les siens, pour ses visiteurs, pour ses pauvres; étoffes d'or ou de riche tissu pour sa chapelle et les églises; étoffes destinées à tendre les salles de ses hôtels, à former les courtines de son lit ou de son char, les carreaux de sa chaise et de ses bancs, fournies par les drapiers de la Flandre et de l'Artois ou par les riches marchands de Paris dont les noms déjà appartiennent à l'histoire politique. Chaque année, d'ailleurs, aux grandes fêtes de l'Eglise, des distributions de draps, sous le nom de *livrée*, sont faites à l'entourage de la comtesse qui achète en même temps pour elle-même une nouvelle robe; ceci n'empêche point son trésorier d'inscrire dans le cours de l'année au chapitre des *mises extraordinaires* des sommes importantes consacrées à d'autres achats d'étoffes.

### § I

Dans les derniers temps du XIIIe siècle, on trouve quelques acquisitions faites au nom du comte d'Artois, puis de sa troisième femme, Marguerite de Hainaut. Ainsi, en 1286, ses lieutenants en Artois, Jean de Melun et Barthélemy de Montet, achètent à Gautier Bonebroke, de Douai, pour la somme de 294 livres parisis, douze

Digitized by Google

draps de Douai et un drap rayé, qu'ils lui envoient en Pouille (1); c'est encore à Douai que l'on achète, en 1290, des draps d'écarlate (2), des fourrures de menu vair et une tiretaine (3) pour Blanche de Bretagne, femme de Philippe d'Artois. Nombreuses mentions en 1292 : Oudart de Villers, achète à Gand pour le comte, de retour d'Italie, « escallates sanguines, escallates vermeilles, violetes de garances (4), dras pers (5), noires brunettes (6), un camp blanc mellé de grainne (7), dras royés » (8). D'autres draps, dont la description ne nous est pas connue, sont encore achetés à Jean du Tremblay et Pierre Marcel, drapiers, des fourrures à Jean et Yves Le Breton, pelletiers, tous les quatre bourgeois de Paris ; ces étoffes sont employées par Oudin, tailleur et valet du comte d'Artois, et Robert de Sanchereul, tailleur du roi, également bourgeois de Paris (9).

En 1298, le comte d'Artois donne une robe d'écarlate et un manteau de gros vair à son bailli d'Arras, qui vient d'être reçu chevalier.

(1) A 32. — Reconnaissance du 25 juin 1286.

(2) Le drap écarlate n'est pas nécessairement alors un drap rouge. L'écarlate, selon M. Victor Gay, est une « teinture de toutes couleurs et nuances vives auxquelles l'immersion dans un bain de kermès ajoutait un éclat particulier. » — « Les procédés modernes, ajoute-t-il, importés en France par les soins de Colbert et perfectionnés dans la manufacture des Gobelins ont fait définitivement de l'écarlate appliquée aux soieries une couleur d'un rouge brillant à base de jaune. » La plupart des écarlates mentionnées dans les inventaires du XIVe siècle sont de couleur sanguine (rouge), rosée, vermeille (jaune), violette, plus rarement noire.

(3) La tiretaine est un petit lainage, drap de laine sur chaîne de fil ou de coton ; on peut l'assimiler au droguet, dont le nom ne se trouve qu'à une époque postérieure.

(4) Draps de couleur violette obtenue par une teinture où était employée la garance.

(5) Draps d'un bleu foncé.

(6) Draps fins de couleur brune, mais souvent teints en noir.

(7) Un drap à fond blanc chiné de rouge.

(8) Draps rayés : ces sortes de draps étaient alors fort à la mode. Les *rayés* de Gand étaient particulièrement renommés. On portait les rayures horizontalement, au commencement du XIIIe siècle; à la fin, on ajoute aux rayures d'autres combinaisons. « Le goût, dit Quicherat (*Hist. du costume*, 180), était toujours aux tissus mélangés de plusieurs couleurs. On ne s'en tenait plus à la combinaison qui produisait des rayures. Il y eut des draps, *échiquetés* ou à carreaux de couleurs alternées, des *marbrés*, des *mêlés* ou chinés, des *papillonnés*. Les petits lainages se prêtèrent aux mêmes dessins. »

(9) A 132, 133.

Digitized by Google

La même année, la comtesse d'Artois, Marguerite de Hainaut, achète à Paris un drap d'écarlate mêlé, contenant 36 aunes, payé 55 livres, et, pour ses demoiselles et ses écuyers, des mêlés de Bruxelles; à Arras, des cendaux (1), des ceintures, chapeaux et bourses, œuvres de mercerie, dont nous nous occuperons plus loin. Elle apportait d'ailleurs, avec ses joyaux, des lits et des robes de riche étoffe, présents de sa mère, dont l'ensemble nous peut donner la garde-robe d'une grande dame à la fin du XIIIe siècle. C'est d'abord un lit aux armes de France, comprenant une coustepointe (2), le drap du chevet, une couverture d'hermine, trois tapis, douze coussins, un ciel de lit de cendal bleu; — un autre : coustepointe ornée de dessins ronds avec une bordure semée des armes de Hainaut, Luxembourg, Hollande et Bar, drap de chevet, trois tapis, une couverture de fine écarlate; — un troisième, aux armes d'Allemagne et d'Angleterre : coustepointe, drap de chevet, trois tapis, ciel de cendal vermeil, douze coussins, deux longs et un grand pour mettre dans son char, une couverture verte doublée de menu vair. Ses robes, au nombre de huit, sont ainsi désignées : une robe d'écarlate vermeille, de cinq pièces, cote, surcot, garde-corps, chape, manteau fourré de menu vair (3); robes de camelin (4) blanc, « de vert »; de « cler bleu »; d'un « gaune mellet », c'est-à-dire d'un jaune chiné; de « noire escarlate », chacune de cinq pièces; de « gondet », de six pièces; « d'un mellet plunmet », de quatre pièces.

(1) Tel qu'il figure dans les comptes de Mahaut, le cendal est une toile forte, peut-être faite de soie crue ou de bourre de soie, qui se vend au poids et s'emploie pour les doublures d'étoffes de plus grande valeur, notamment pour les ornements d'église.

(2) Courtepointe, et plus exactement coustepointe, couverture de lit piquée et rembourrée.

(3) La cotte est la robe de dessous, très longue alors, et à manches étroites; le surcot est une robe de dessus, large, longue, à manches courtes, serrée autour de la taille par une ceinture dont l'extrémité était souvent ferrée d'argent; le garde-corps est une robe courte, flottante, avec demi-manches ou sans manches; la chape est un manteau avec manches et chaperon; le manteau n'a pas de manches et s'attache sur la poitrine à l'aide d'un fermail.

(4) « Drap du genre des adversins, c'est-à-dire à double face, en laine fine, rarement teinte, et dont la couleur variait du gris clair de nuances diverses jusqu'au brun. Le camelin était uni ou jaspé, mais sans rayures ni dessins. » V. Gay, *Gloss. archéologique*.



Digitized by Google

Un autre article intitulé « ce sont li drap de soie » donne la description de cinq robes et trois cottes : une robe de « velueil de flour » comprenant cotte, surcot et manteau ; — une autre de « veluiel inde » (velours vert), cotte, surcot, garde-corps et manteau fourré d'hermine ; — de jaune samit (1), cote, surcot et manteau ; — « de cangiet », c'est-à-dire de couleur changeante, cotte, surcot, garde-corps et manteau ; — de drap jaune, cotte et chape. Les trois cottes sont l'une bleue, l'autre « tannée » (couleur fauve), la troisième « ouvrée de bleu et de rouge » (2).

Jusqu'à la mort du comte d'Artois, les achats de draps (3) se font le plus fréquemment chez Jean de Tremblay, Pierre Marcel l'aîné, Etienne Marcel, drapiers et bourgeois de Paris, chez Colart de Neuville et Etienne Gruier, drapiers et bourgeois d'Arras ; les deux frères, Jean et Yves Le Breton, pelletiers à Paris, fournissent des fourrures ; le gantier parisien, Nicolas de Lagny, des gants ; on achète les nappes de toile chez Guillaume de Saint-Marcel et Geneviève la Fouacière, sa femme, merciers et marchands de toile.

Les draps achetés pour le comte, la comtesse d'Artois, et leur maison sont désignés sous les noms de tiretaine, de camelin de Pontoise, de « pers encré », c'est-à-dire bleu foncé, de draps de Gand mêlés (chinés), de drap vert, de brunette pour faire des chausses, de samit, de cendal.

Les fourrures se composent de gros vair, ou petit-gris, de menu vair, fourrures faites la première avec le dos, la seconde avec le ventre de l'écureuil du Nord, d'hermine, de dos d'écureuil de Calabre (4) ; le renard et le chat employés à des couvertures paraissent avoir été peu estimés.

Les tailleurs du comte d'Artois sont Pierre de Bourges, Pierrot dit Gagnepain, et Oudart ; la comtesse Marguerite emploie Colart et sa femme Marie ; Mahaut servira bientôt une rente viagère à

(1) Le samit est une étoffe précieuse, de soie, plus forte et plus coûteuse que le cendal.

(2) A 144. — *Pièces justificatives.*

(3) Drap est alors un terme général, comme notre mot étoffe ; on dit drap de laine, drap de soie, drap de toile, etc.

(4) Pour VII aumuches de dos d'escureus de Calabre, dont il en i ot une fourrée de gris fin et les autres furent fourrées de menus escureus de Calabre à la raison de XXII s. la pieche, VII lb. XIV s. Pour IIII$^{XX}$ et VIII ventres de menu vair pour croistre notre couvretoir de menu vair barré, cent et X sols. (25 janvier 1299. — A 151.)

Digitized by Google

Oudart en mémoire des bons services qu'il a rendus à son père le comte d'Artois. Tous confectionnent des robes, des surcots, des cottes hardies (1), des manteaux, des chapes, des housses (2), des cloches (3), des chaperons, des chausses, etc., l'habillement complet en exceptant les gants et les souliers.

En 1300, le tailleur Oudart, appelé aussi Oudin, fournit ou confectionne des chapeaux de feutre avec orfrois et ornements de perles et d'or, et reçoit le prix de diverses étoffes employées à faire les robes que le comte et la comtesse portaient « à la feste de la sœur le Roi », sans doute aux fêtes données en 1299 en l'honneur du traité de Montreuil et des fiançailles de Marguerite de France avec Edouard Ier d'Angleterre.

« A Oudin le taïlleur, que on li devoit pour choses que il fist avoir à monsgr l'an IIIIXX X et VIII. Premierement, pour II chapiaus de fautre l'un pour monsgr et l'autre pour madame, pour le drap de soye de coy il furent forrez, XX s., pour les orfroys et pour les las, XXIIII s. VIII d., et pour la façon V s. Item, pour II autres chapiaus pour monsgr, pour la façon et pour l'or, LXX s., et pour les orfroys de perles mis es dis chapiaus, VII lb. VII s., et pour II boutons de perles qui furent mis as las des dis chapiaux, XX s., et pour or et pour soye à faire les las, V s., et pour cendal à forrer ces chapiaus XXVII s.

« A Oudin le tailleur, pour cendaus achetez pour les robes de la feste de la seur le Roy, pour XLI pieces de cendal vermaus qui poiserent VIC XXXIII onces, à reson de V s. VI d. l'once, montent CLXXIIII lb. VII s. Item, XV petiz cendaus vermaus, à reson de XXXII s. la piece, valent XXIIII lb. Item, VIII pieces de cendaus vers qui pesent CXXVI onces, montent XXIX lb. II s. Item, un petit cendal vert pour XXXII s. Item, pour I orfrois pour la sambue madame, XXIIII s.

(1) La *cotte hardie* ou *cotardie* était une espèce de surcot pour homme, avec de longues ailes tombant de l'épaule en guise de manches, ou de petites manches s'arrêtant au coude. Elle se mettait par dessus le surcot, ou le remplaçait.

(2) La *housse* était un manteau en forme de dalmatique, que l'on portait surtout à cheval et à la chasse; c'est le *tabard* des hérauts d'armes de la fin du XIVe siècle.

(3) *Cloche :* « garde-corps ou surcot commun aux deux sexes, doublé de cendal pour l'été, de fourrure pour l'hiver; moins ample que le manteau, mais plus que le surcot; tombant quelquefois jusqu'aux pieds; fendu devant et derrière ou sur le côté. » (V. Gay.)

Digitized by Google

Item, pour XXVI onces de cendal ardent, à reson de VI s. l'once, VII lb. XVI s., pour faire les paremens monsgr. Item, pour V aunes de toile jaune pour faire les paremens dou cheval monsgr, X s. Item, pour LIIII orfrois pour faire les paremens monsgr, à reson de XII s. la piece, valent XXXII lb. VIII s. Item, pour VI quevrechiés, à reson de VI s. la piece, pour les paremens monsgr, XXXVI s. Item, pour IX quevrechiés, à reson de VII s. la piece, LXIII s. Item, pour XVIII aunes et demie de drap de soie pour faire la robe monsgr, à reson de XL s. l'aune, XXXVII lb. Item, pour II vouleneaus pour la sambue madame XX lb. Item, pour VII quartiers de voulenel à reson de L s. l'aune, pour faire les sieges des samboues madame, IIII lb. VII s. VI d. Pour I orfrois pour la sambue madame, XXX s. Item, pour cendaus vermaus pour forrer une robe de tiretaine pour madame, qui peserent à reson de V s. VIII d. l'once, valent XII lb. XII s. II d. Pour une once de neuiaus (1) d'argent, XVIII s. Item, pour demie piece de samit vermeil pour les quarriaus dou lit monsgr, VII lb. Item, pour VI onces et III fosiaus de cendal vermeil à reson de V s. VI d. l'once, pour fere un courset pour monsgr, XXXVII s. Pour une aune de drap d'or pour le siege de la sambue madame, XXXVI s.

« A Jacquet Le Fruitier, pour XXIIII aunes de tiretaine de Florence pour faire une robe à madame, à reson de XX s. l'aune, XXIIII lb.

« A Hervé Le Breton, pour le char et pour la sambue madame : premièrement, pour XII aunes de toile cirée, à reson de IIII s. l'aune XLVIII s. Pour XIX aunes de toile escrue, XIIII s. III d. Item, pour une houce et pour II pièces de toile blanche à couvrir le char devant et derrière, et pour la façon, XVI s. VI d. Item, pour XXIIII aunes de toile vert, L s. Item, pour XII aunes de toile ynde, XXIIII s. VI d. Item, X aunes de toile ynde, pour les sambues aus damoiseles, XXI s. » (A 162.)

En 1301, Jeanne de Compiégne, belle-sœur de l'enlumineur Maciot, fournit des fourrures d'hermine à la comtesse Marguerite. (2)

(1) *Noyaux d'argent*, boutons d'argent. — « Pour aseoir les nouiaux aux manches monsgr. » (1300. — A 160.)

(2) Jou Jehanne de Compiegne, sueurs Marotain de Compiegne femme Maissiot l'enlumineur, fait savoir à tous que jou ai eu et recheu de Colart de Hennin recheveur d'Artois vint et une livres parisis, lequele monnoie m'estoit deue pour pennes d'ermines que ma dame d'Artois eut à mi, et m'en tieng à paiie, et en quitte me dame et tout sen remanant. Ou tiesmoing de çou jou ai ces lettres seelées dou seel

Digitized by Google

Une autre note d'Oudart le tailleur à l'occasion de la livrée de Pâques de l'année 1300 donne quelques détails sur les robes du comte et de la comtesse ; on y voit figurer, entre autres draps, un mêlé jaune dont chacun des époux se fait une robe, un « vert mellé » qui se façonne en cotardie de chasse pour le comte (1).

Une note du drapier parisien, Jean de Tremblay, soldée après la mort de Robert II, mentionne un drap « pers encre », dont on lui avait fait une robe de quatre garnements, fourrée de cendal, garnie de fausses bourses, ou poches intérieures, en toile. La même note contient la fourniture de quelques ingrédients pour la toilette de la comtesse ; savon en pierre pour laver la tête, amidon et soufre (2).

## § II

Les achats d'étoffes destinées aux robes et à la lingerie tiennent naturellement dans les comptes de la comtesse Mahaut une très large place. Les énumérer tous serait long et fastidieux ; mieux vaut se limiter à un choix de citations, où, autant que possible, rien ne soit négligé d'important sous le rapport de la nature de l'étoffe, de sa provenance, de son prix, de sa destination, où rien ne soit répété, à moins que cette répétition ne soit elle-même un élément d'intérêt, attestant l'usage habituel de certaines étoffes et de certaines façons alors en faveur.

Massiot, pour çou que jou n'avoie point de propre seel, faites en l'an de grâce mil et trois cens, u mois de march, le XVI^me^ jour doudit mois. (A 172.)

(1) A 160.

(2) Veschi les parties que l'en doit à Jehan de Tremblay. Premierement, XIII aunes de pers encre de XXV s. l'aune qui montent XVI lb. V s., et pour la tonture IIII s. IIII d. Item, pour VII aunes de kamelin de Pontoise à reson de VIII s. l'aune, monte LVI s. par., et pour la tonture XXVIII d. Item, pour II douzaines de las pour monsg. X s. Item pour une atache à mantel, X d. Item, pour la façon d'une robe pour monsgr de V garnemens, XV s. par., et pour joindre les pennes de cele robe, III s. Item, pour X onces et demie de cendal, V s. l'once, valent LII s. VI d. Item, pour la façon d'une robe de I pers encre pour monsgr de IIII garnemens fourrée de cendal, XII s. Item, pour demie once de soye à coustre la robe, XXVI d. Item, pour IIII quartiers de toile pour faire fauses bourses et lier la robe pour mongr, XVI d. Pour aporter la robe monsgr de Paris à Compiegne IIII s. III d. — Item, pour IIII lb. de savon en pierre à teste pour madame XXXII deniers. Item, pour II lb. d'amidon II s. Item, pour une livre de souffre, XVI d. (1302. — A 186.)

Digitized by Google

Son tailleur, Philippe de Neanhon ou Neanhost, paie pour elle, le 25 octobre 1302, trois draps d'or du prix de 20 livres, et deux aunes de gros vair de 10 livres pour fourrer un manteau (A 186.); l'année suivante il fournit une tiretaine et un camelot (1). Les comptes de 1303 mentionnent Pierre de Bourges, tailleur du feu comte d'Artois, Jean de Tremblay « le vieux », Etienne Le Prince chapelier de feutre et bourgeois de Paris.

Un bourguignon établi à Paris, dont nous aurons plus d'une fois à inscrire le nom, Gautier de Poligny, fournit pour le prix très-élevé de 121 livres un lit noir avec toutes ses étoffes : sa quittance est datée du 4 décembre 1303 (2), époque où Mahaut portait le deuil de son mari Othon, et ces étoffes noires sont les tentures du lit et de la chambre de la comtesse d'Artois. Il faut donc conclure de ce texte et d'autres que nous trouverons plus loin, que les couleurs sombres, surtout le noir, étaient couleurs de deuil, et que l'on avait adopté déjà l'usage signalé au xv^e siècle de tendre de noir la chambre des reines et des dames de haut parage.

A un marchand d'Hesdin on achète de la toile blanche pour couvrir à l'entrée du Carême les anges et l'autel de la chapelle, et du cendal pour couvrir la relique de la vraie croix (3).

Dans le même temps, on aménage au château d'Hesdin une pièce spéciale « où la taillerie des robes madame sera » : ce sera l'atelier de son tailleur et de ses couturières.

(1) Mandement de Mahaut de payer à Philippe son tailleur : « pour une tiretaine pour nous, xviii lb. par. Pour le tondre, x s. par. Pour cendal et demi, vi lb. par. Pour un camelot, vi lb. par. Pour iii aunes de tiretaine, xxi s. par. Pour soie et pour fil x s. par. » (A 193.)

(2) A toz ces qui verront et aurront ces presentes lettres, je Gautiers de Polognei fais savoir que j'ai rechu de ma dame la comtesse d'Arthois et de Bourgogne Palatine et dame de Salins, par la main Jehan d'Estainbourc, vi xx et une lb. vi s. iiii d. de par. pour un liz noir et les estofes dou diz liz pour ma dame. De laquele somme je me tiens pour bien paié. Et por ce que ce soit plus certaine chose, je le dit Gautiers, ai repris saige home et discret maistre Gerart d'Auteroille fisicien madite dame que maite son seel pendant en ces lettres avec le mien faites et données à Paris l'an M CCC et trois, lou mercredi devant la Saint-Nicholas-d'Yver. (A 195.)

(3) A Willaume Tuleu, pour xxii aunes et demi de blanche toile à couvrir l'autel et les angelos al entrée de quaresme, ix d. l'aune, xvii s. x d. Pour xii aunes de verde toile xii d. l'aune xii s. Pour iii aunes de cendal à couvrir la vraie crois sus l'autel x s. Pour vert fil i d. Pour tendre ces dras, ii s. (1303. — A 190.)

Digitized by Google

Mahaut, toujours jalouse de son droit, se montra fort exigeante à l'égard de sa belle-mère Marguerite de Hainaut; elle refusa de lui laisser emporter les joyaux, la vaisselle, les robes, les étoffes de sa chambre, qu'elle réclamait selon l'usage des veuves nobles et les coutumes de son pays; de là un procès terminé seulement par un jugement du Parlement en date du 21 janvier 1307, qui déboutait Marguerite de ses revendications, lui accordant seulement son char, mais sans chevaux, un de ses vêtements à son choix, son lit paré et garni, et de chaque genre d'ustensiles le meilleur à son choix, mais sans or ni argent (1). C'est sans doute à ces difficultés que se rapporte la déposition faite devant le prévot de Paris par quelques parisiens attestant avoir assisté à la vente, faite par ordre de Mahaut, de robes, d'un lit et de carreaux appartenant à la comtesse Marguerite (2). La vente de ces divers objets figure du reste dans les recettes de 1304, et un compte de Jehan d'Estaimbourc en donne l'énumération et la valeur.

« Premierement, une robe d'escarlate mourée (3) de v garnemens, dont li IIII furent fourré de menu vair. Item, autant de garnemens d'escarlate vermeille, dont li IIII furent fourré de menu vair. Item, VI garnemens d'un marbré dont li IIII furent fourré de menu vair. Item, v garnemens d'un marbré jaune touz deffourés. Item, un lit de soie de VII pieches et II orellers à papegauz et à targetes (4), des armes d'Engleterre, et VII quarriaus de cele mesme sieute, et IIII tapis de cele sieute et I chevecier, II quarriaus plains, x toies armoyes des armes d'Engleterre et d'Alemaigne, et III oreilliers rouges. Et furent toutes ches pièces vendues à Aubery de Saint-Julien, à Robert de Pontoise et à Guillot leur compaignon, bourgeois de Paris et demourans à Paris, vendues par monsgr Symon de Cinq Ourmes et par monsgr Eude de Lielle XIXXX lb. et x s.

« Item, rechut par la main Calot de la chambre, de tapis vendus à madame de Ray, à monsgr Eude de Lielle, à Asselot de Pertes

(1) Plaustrum suum seu currum suum sine equis, et de vestibus suis illam quam eligere voluerit totam, sicut est, de uno panno paratam et instrutam, item lectum suum totum paratum et garnitum, sicut ipsa eo utebatur, et de quolibet genere utensilium unum melius ad electionem suam absque auro et argento. (A 53.)

(2) 4 mai 1303. — A 193.

(3) *Mouré, mauré, moré,* noir.

(4) Tissu semé de perroquets et de petits écus.

Digitized by Google

et de cofres vendus à la fame Richardin le keu des choses desus dites vendues par la main ledit Calot, IX lb. V s. X d.

« Item, rechut de Jehan de Meleun pour un pot de jaspe et un hanap de cristal à pié d'argent vendu à madame sa mere, XIX lb. XVI s.

« Item, rechut par la main Jourdain le clerc madame la comtesse, de cuevrechiés que la feme Landuce avait vendus, XI lb.

« Item rechut de monsgr Symon de Cinc Ourmes pour III aloieres qu'il acheta, IIII lb. » (1).

Parmi les draps achetés en 1305, il faut noter deux draps marbrés achetés à Paris au prix de 112 livres parisis et donnés au roi et à la reine; les draps de la Toussaint précédente fournis par Jean Le Saunier, drapier et bourgeois d'Arras, pour 274 livres; ceux achetés à Saint-Omer pour la Toussaint 1305, comprenant un rouge mêlé, un camelin brun, un drap vert marbré, un bleu clair mêlé de graine, un « encre pers mellé de graine. » (A 208, 209.)

L'industrie des draps était alors des plus florissantes à Saint-Omer, on trouverait une preuve de plus de cette prospérité dans l'énumération des draps saisis à Calais comme appartenant à des bourgeois de Saint-Omer, lors des troubles de 1306; avec les draps en pièce, le bailli de Calais dresse l'état de vêtements qui attestent l'aisance dont jouissait alors cette haute bourgeoisie. Il porte à l'avoir de Gilles Alherc, échevin de Saint-Omer, seize pièces de drap : six draps blancs « dont on fait escalarte », puis des écarlates sanguines et « de vermeille coleur », des draps « mellés avec graine », des draps « de bleu azurei », des rayés « de pers à deux bastons l'un vermeil et l'autre plomei de petit gris ». Puis, dans une grande huche on trouve ce qui suit : « VI pieches de toile neuve; item, VI pieches de nappes; item, VIII pieches de toisons; item, II oreilliers de paile (2); item, IIII oreilliers de chendal vermeil; item, une penne de menu vair sans drap; item, une cote, sourcot et wardecors de drap mellei, forrei de pople (3); item, cote et sourcot forrei de gros vair; item, deux robes de rosei, forrei d'escurieus, dont il

(1) 1305. — A 207.

(2) *Paile,* drap de soie brochée. (Quicherat, *Hist. du Costume,* 153.)

(3) Je n'ai pu trouver jusqu'à présent d'autres exemples de cette expression fourrure de *pople, popre, pourpe,* fréquemment mentionnée dans les comptes de Mahaut. Peut-être faut-il y voir une fourrure teinte en pourpre?

Digitized by Google

i a de chascune cote et sourcot; item, deux wardecors de mellei, forrei de pople; item, un wardecors de cleir vert forrei de vermeil escureuil; item, un wardecors de bleu, forrei d'une penne d'escurieus, de petit gris; item, une cote de mellei à fame; item, un mantel à fame pawenach (1), forrei de vert chendal; item, un mantel de noir brunette, forrei d'un chendal vermeil; item, un mantel de bleu, forrei d'un chendal vermeil; item, un vieil mantel forrei d'un chendal vermeil, de petit gris; item, un mantel de bleu sengle » (2).

A un autre bourgeois, Jean Hanebore, on saisit treize draps, parmi lesquels « cinq dras entiers d'une sieute dont le campaingne est mellée de bleu et de blanc à une roiete menue vermeil; un drap de brun pers à deux jaunes roies; un vert roié à deux bastons l'un de pawenach et l'autre vermeile » (3).

On peut remarquer dans cette énumération, comme dans les citations qui vont suivre que « le goût, selon une remarque de Quicherat, est toujours aux tissus mélangés de diverses couleurs » (4). Parmi ces draps, les rayés dominent, mais beaucoup sont à deux rayures de diverses couleurs; ils resteront à la mode pendant longtemps, alors même que l'on commencera à porter des vêtements parties de couleurs éclatantes. Les draps de laine sont également l'étoffe préférée; les draps de soie n'apparaissent qu'à titre exceptionnel pour les vêtements sacerdotaux, pour les habits de noces; ce sont surtout des samits, des cendaus, c'est-à-dire des étoffes très fortes, plus souvent brochées qu'unies, fréquemment d'origine orientale.

Le compte de la livrée de Pâques 1307 comprend des draps de Malines pour les chevaliers, des « muisis de Maelines pour clers », d'autres « de cele couleur », des « yraignes » (5) d'Ypres et de Gand, des « dras roiés pour vallés de mestiers », des draps d'Ypres pour les petits vallets; on achète, en outre, des tiretaines pour la comtesse et pour son fils, six aunes de pers, à 9 s. l'aune, pour faire des chausses pour Mahaut, des camelins pour les cotardies des veneurs et fauconniers, pour une robe fourrée destinée à Jeanne

(1) *Pawenach*, comme plus loin *paonnace*, couleur bleu de paon.

(2) Non doublé.

(3) 1306. — A 214, 218.

(4) *Hist. du Costume*, 180.

(5) *Iraigne, araigne*, drap fin; les iraignes d'Ypre étaient fort estimés.

Digitized by Google

la lavandière de Robert; deux draps de soie pour faire des chaperons fourrés de cendal; une écarlate sanguine de quarante-deux aunes, à 22 s. l'aune, « pour un grant et un petit couvertour madame », un drap que l'on fait doubler de fourrures d'écureuils pour les couvertures de Perrinette et d'Odette, femmes attachées au service de la comtesse; deux saies d'Irlande achetées à Saint-Omer au prix de neuf livres douze sous pour faire à Mahaut une robe d'été; un drap de 8 lb. fourré de toile pour « le parement du grant palefroy que madame donna au Roy ».

Dans la lingerie figurent 94 aunes de toile achetées à Paris, à à 4 s. 6 d. l'aune, « pour faire III paires de dras de lit et chemises pour madame »; 10 aunes de toile de moindre qualité, puisqu'elle ne coûte que 2 s. 4 d. l'aune, « pour faire II paires de dras de lit pour Ysabelon »; des couvrechefs pour la comtesse et ses filles et un « coffinel » pour ramasser ces derniers (1).

La robe de Mahaut pour les fêtes de Noël 1307 est faite d'un drap mêlé qui avait coûté quarante-deux livres.

Parmi les dépenses de toilette de l'année 1308, il faut relever un cendal noir destiné à fourrer, c'est-à-dire à doubler un corset d'été pour la comtesse; quarante paires de draps de lits achetés dix-huit livres « pour la pourveiance » de l'hôtel d'Artois à Paris; trois aunes de pers pour faire des chausses à Mahaut, au prix de 55 sous; deux aunes de drap destinées au même usage pour son fils, payées 18 sous; divers vêtements pour Mahaut, une robe de camelot (2), un surcot de tartare (3), un gardecorps d'écarlate, une chape d'écarlate morée avec manches et chaperon. Tous ces vêtements sont doublés de fourrure, la chape en est doublée et bordée (4).

(1) A 222, 229, 230, 231.

(2) *Camelot*, « étoffe fine et lisse, non croisée, faite sur le métier à deux marches. » (V. Gay, *Gloss. arch.*)

(3) *Tartare*, étoffe riche originaire de la Tartarie, mais fabriquée plutôt alors dans l'Asie Mineure.

(4) Je Jehans de Courcelles, chappelains Madame d'Arthois et de Bourgoigne, fais savoir à tous que Denis de Yriçon, tresoriers ma dite dame, ai paie les parties qui sensuivent. Premièrement, pour une fourrure de chaperon pour ma dame, XLVI s. VIII d. Item, pour II cameloz achatez à Paris par la main Phelipot pour ma dame, X lb. IIII s. Item, pour une fourrure de menu vair pour la dite robe de camelot, VIII lb. VI s. VIII d. Item, pour une fourrure qui fut mise en un surcot de tartaire, VIII lb. VI s. VIII d. Item, pour VII aunes et I quartier d'esquallate morée pour une chape

Digitized by Google

Il faut encore noter l'achat de douze aunes de toile « pour faire doublez pour madame et pour Robert » payées 48 sous, et de seize aunes de drap « pour faire un petit courset et un chaperon pour madame, et pour faire cote hardie et pour houce pour Robert et pour son compaignon », payées six livres (1).

La housse était un vêtement de dessus, en forme de dalmatique moderne, selon Quicherat ; elle me paraît avoir été surtout employée pour monter à cheval, particulièrement pour suivre les chasses. Le corset était alors une courte tunique sans manches, à longues ouvertures pour passer les bras, vêtement qui devint si élégant quelques années plus tard, et resta longtemps adopté sinon par les dames en leur vivant, au moins par les artistes qui en ornaient l'effigie des nobles défuntes. Quant au doublet, il consistait, dit M. V. Gay, en un « vêtement doublé, souvent piqué et quelquefois fourré ; robe de dessous avec ou sans manches, plus ample que la chemise à laquelle, il se superposait et qu'il remplaçait aussi ; fait ordinairement de toile et d'une longueur qui, suivant les statuts de 1323, ne devait pas excéder 75 centimètres ; un doublet se taillait dans cinq à sept aunes de toile mise en double, alors que deux suffisaient à faire une chemise. »

Un compte de 1319 confirme cette définition. A cette époque on emploie, pour faire deux doublets sans manches pour la comtesse Mahaut, dix aunes de toile, deux livres de coton : la toile coûte 30 sous, le coton 3 s. 4 deniers, la façon 20 sous ; un autre doublet est fait de cinq aunes de toile fine, et la comtesse le place par dessous son pelisson de bièvre (2) : le pelisson était aussi une manière

pour ma dame, XVII lb. III s. Item, pour III fourrures de menu vair mises en une robe de saie d'Irlande pour ma dame et en I gardecors d'esquallate, XVII lb. X s. Item, pour IIII^xx et XVI bestes pour parffornir les dites robes IIII lb. XVI s. Item pour un fourrure dou cors d'une chape achatée à Arras à Savale Auchariot VIII lb. VI s. VIII d. Item, pour la fourrure des manges de ladite chape, CX s. Item, pour la fourrure dou chaperon de la dite chape, LI s. IIII d. Item, pour XXXV bestes à pouffiler la dite chape et pour parffornir les fourrures XXIX s. II d. Tesmoign mon seel en ceste lettre donée à Conflans le darrenier jour de moy l'an mil III^c et huit. (A 242.)

(1) A 243.

(2) Pour X aunes de toile pour faire II doublés sans manches pour madame, III s. l'aune, XXX s. Pour II lb. de coton pour les II doublés, III s. IIII d. Pour la façon des II doublés, XX s. — Pour V aunes de toile déliée de quoy l'en fit un doublet pour madame, qu'elle vest dessous son plichon de bievre, XV s. (A 374.)

Le *bièvre* était le castor d'Europe.

Digitized by Google

de doublet formé d'une fourrure cousue entre deux étoffes et apparente seulement sur les bords.

L'usage des fourrrures, employées comme doublure, est alors si commun, si inséparable de l'emploi du drap, qu'il me paraît impossible de traiter ces deux objets en deux chapitres différents, encore que les métiers des pelletiers et des drapiers fussent deux corporations bien distinctes; le vair et le menu vair sont toujours les fourrures les plus fréquemment employées : Mahaut donne, en 1308, une fourrure de menu vair à la naine de la reine de Navarre; elle fait fourrer de peaux d'écureuils trois couvertures de drap pour les lits de ses demoiselles (1); on paie pour Robert une fourrure de gros vair pour sa cotardie, 53 sous, une de menu vair pour son chaperon, 18 sous, enfin un pelisson de gris, 64 sous.

Parmi les présents faits en 1308, de belles étoffes sont données à la dame de Rochefort qui reçoit une chape fourrée de menu vair, et à la demoiselle de Ferièves, à l'occasion de son mariage; celle-ci reçoit une courtepointe vermeille et deux oreillers, deux robes, l'une faite d'une écarlate violette, l'autre de drap d'or, fourrées de gros et menu vair, une couronne d'or, un affliquet, un treçoir, une ceinture, une émeraude et quatre petits tapis de couleur vermeille.

Au mois de juin 1308, Denis d'Hireçon est envoyé en Flandre pour acheter la livrée de la Toussaint, et le receveur d'Artois lui remet 1,000 livres tournois pour son voyage et ses acquisitions.

Le compte du receveur d'Artois de la Toussaint 1309, qui coïncide avec le séjour du roi à Hesdin, comprend l'énumération de quelques étoffes de prix. Ce sont d'abord des présents de noces à la demoiselle de Bracquencourt : un cercle d'or pour poser sur ses cheveux, un cendal ardent dont on lui fait des chausses et un manteau, un tissu blanc dont la destination n'est pas indiquée, une aumônière

(1) Je Pierres de Salins, taileurs ma dame d'Arthoix et de Borg., fais savoir à tous que Denis de Yriçon, tresoriers ma dite dame, ai posé pour III dras de covertuers pour les demoiselles ma dame achetés par ma main, X livres XVI s. Item, pour III fourrures d'escurues pour fourrer lesdis covertuers, XVI l. X s. Item, pour LX aunes de toile pour dras de lit pour les demoiselles, VI lb. Item, pour III çarges pour lesdites demoiselles, III l. XII s. et pour les despens d'un vallet qui pourta l'un des covertuers de Paris à Charny III s. Tesmoign mon scel en ceste lettre donnée à Paris le XXXe jour d'aoust l'an MIII c et VIII. (A 243.)

Digitized by Google

et un aiguiller (1), ornés de perles (2). Puis, on trouve l'achat de soies de diverses couleurs, perse, changeante, la façon pour Robert d'une robe mi-partie c'est-à-dire faite de deux étoffes de couleur différente, disposées l'une à droite, l'autre à gauche (3); enfin cet achat de tiretaines : « pour III tiretaines, II pourpensées et une camelingue (4), contenans CLIIII aunes, à raison de X s. l'aune, LXXVII lb. Pour II tiretaines, une perse et une pourpensée rouge, contenans CIII aunes, LI lb. »

D'autres documents fournissent les mentions suivantes : neuf aunes d'un drap échiqueté (5) acheté à Arras à Adam Louchart au prix de 108 sous pour faire des « gardecors » à Robert, à Guillaume de Vienne, son compagnon d'enfance, et à Henri de Besson; un cendal inde pour doubler une robe pour Robert; treize aunes de drap « plombé » (6) acheté à Paris, à 25 sous l'aune, pour faire à la comtesse d'Artois une robe de trois garnements; une autre robe d'un drap « tanné » doublée de menu vair; une chasuble de « blanc samit » pour la chapelle payée six livres; deux aunes de « noir velhuel » achetées 60 sous au mois de décembre à Arras; des chemises et couvrechefs de toile pour Robert, etc.

L'inventaire après décès des meubles d'Eudes de Lielle, jadis aumônier du comte de Bourgogne et de Mahaut, contient la description de quelques étoffes : courtepointes de drap marbré fourré d'hermine, de bouquerant (7), de drap vermillon fourré de connin ; drap de livrée à distribuer au nom de la comtesse d'Artois, un « vert gay », (8) un

(1) Gracieux porte-aiguille en forme de losange, suspendu à la ceinture des femmes. M. V. Gay en donne un type du XIVe siècle d'après M. A. Darcel.

(2) Pour un cerkele d'or donné à la fille la demoiselle de Brakencourt quant elle espousa, IX lb. XII s. VI d. Pour un çaindal ardant donné à ladite fille pour chausse et mantel, quant elle espousa, LVI s. Pour un blanc tissu, osmoniere et aguillier où il y avoit des pelles, IIII lb. X s. (A 252.)

(3) Pour soie, pour lacet, pour boutons pour estoffer la robe mipartie Robert, VI s. IIII d. (*Id.*)

(4) *Camelingue, cameline,* de couleur brune. Nous avons déjà rencontré un drap désigné sous le nom de camelin, page 161.

(5) A carreaux de deux couleurs disposés en échiquier.

(6) Couleur de plomb.

(7) Etoffe précieuse, originaire de la ville tartare de Boukhara, puis se fabriquant surtout dans la grande Arménie : « ce tissu fin, léger, souvent clair comme de la batiste, conserve ce caractère jusqu'à la fin du XIIIe siècle. » (V. Gay. *Gloss. arch.*)

(8) Vert clair.

Digitized by Google

pers brun, deux draps rayés destinés à partir avec le vert gay, cinq fourrures blanches pour corset, du drap de bureau pour les pauvres, des couvertures de drap pers fourré d'écureuil, un « camelot de Triples », des nappes, oreillers, touailles, draps de lit, tapis divers (1).

Le compte de la Chandeleur 1310 mentionne l'achat de deux robes pour la comtesse à l'occasion de la Toussaint précédente, l'une de drap marbré, l'autre d'une étoffe inconnue que Mahaut dût revêtir aux noces de la vicomtesse de Melun. Cette robe était fourrée de 200 « ventres » de menu vair achetés à Sauval Achariot d'Arras au prix de seize livres; le chaperon était fourré de même façon; la chape était aussi bordée de menu vair, et ses manches fourrées de 180 ventres, ce qui indique suffisamment leur ampleur. C'est du reste avec ces longues manches pendantes et fourrées que Mahaut est représentée sur son sceau. Le drap pers est encore employé pour faire des chausses.

La livrée de Pâques 1310 comprend dix-sept camelins pour la comtesse et les chevaliers achetés 272 l. à Saint-Omer, neuf draps pourpensés d'Ypres pour les clercs, une écarlate rayée et un drap rayé « à deux blancs bastonniaus », également d'Ypres, pour Robert, des draps verts et des draps rayés pour les petits valets; ces draps sont accompagnés de fourrures de menu et de gros vair, de popes, d'agneaux blancs et de connins. Neuf aunes de drap échiqueté sont payées 108 sous à Adam Louchart d'Arras, pour faire « wardecors assanlés » à Robert, à Guillaume de Vienne et à monseigneur Henri de Besson. A Perrinet, le petit nain, on donne des chemises, une couverture, une robe de drap rayé; à Jean de Vellefaux, deux paires de drap de lit et une bonne couverture fourrée; aux demoiselles, des gardecorps de marbré et des cloches de drap (2), fourrées de cendal, vêtement peu élégant, mais fort commode en voyage: or Mahaut et sa cour se rendaient cette année même en Bourgogne.

En route, le chariot qui portait les robes et les fourrures de la comtesse d'Artois versa si malheureusement que son précieux chargement tomba dans l'eau : c'était le 22 mai; l'on donna une bonne

(1) 1309. — A 55.

(2) Ces cloches ont des chaperons : « Pour v onces et demie et un sisain de cendal pour fourrer les caperons des cloches as demisieles, xxv s. v d. »

Digitized by Google

gratification aux hommes qui aidèrent à repêcher la voiture et le fardeau, puis le tailleur Philippe s'employa de son mieux à réparer le désastre et apporta à Paris sur un sommier les robes aussi bien nettoyées que possible.

Avant de partir avec sa mère, Robert avait fait adresser d'Hesdin à Bertoul de Bengy, receveur d'Artois, le mandement suivant : « Bertoul, nous vous prions que vous, par le porteeur de ces lettres, nous envoiez une tiretaine bonne et fine, de la meilleur coleur que vous porrez trouver, mais que ele ne soit blanche, pour la fame Denis (d'Hireçon) à qui monsgr la veut donner, pour ce qu'elle est sa commère, et la nous envoiez par le porteeur de ces lettres, Nostres Sires vous gart. Donné à Hedin le XI jour de may. De par Henri de Beçon chevalier et Jehan de Villefaut » (1).

Aussi le compte de l'hôtel pour la Toussaint, contient-il l'achat de tiretaines de valeur : « Pour XXVI aunes de tiretaines sur soie acheté à Provins, XII lb. IX s. VII d. Pour XII aunes de perse tiretaine tainte en graine acheté à Provins, VII lb. IIII s. Pour LXVI aunes de tiretaine flamenge acheté à Provins, pour III paires de robes que madame donna as femmes monsgr Jake d'Ivergny, monsgr. Jehan de Jorny et maistre Jehan d'Oisi, XIII lb. IIII s. Pour X aunes de tiretaine de Florence, laquelle madame donna à monsgr Jehan de Corcelles, XL s. Pour XLVI onces de cendals rouges et vers pour fourrer lesdites robes achatées à Paris et à Provins, VIII lb. III s. I d. » La robe de tiretaine de la comtesse est fourrée de 33 onces de cendal noir du prix de 4 livres.

On achète encore : deux draps de couleur vermeille 70 livres, pour la venue de la reine de Navarre ; deux pelissons pour Robert chez Sauwal Achariot, et, chez Jean de la Halle à Arras, pour 71 sous de « cendal vert et vermeil, soie et boutons d'argent pour fourrer lesdis plichons » ; deux autres pelissons pour Mahaut, l'un de petit gris, l'autre de menu vair, couverts de cendal et ornés de deux douzaines de boutons ; un corset et une brassière pour Robert (2) ;

(1) A 274.

(2) Pour II plichons pour Robert acatés à Sauwale Achariot..... Pour cendal vert et vermeil, pour soie et boutons d'argent pour fourrer les dis plichons acatés à Arras à Jehan de le Hale LXXI s. Pour II plichons, I de gris et un autre de menu vair, achatés pour madame à Sauwale Acariot, VII lb. XV s. Pour I cendal pour couvrir les II plichons achaté par la main Bertoul, LXVII s. VI d. Pour IIII aunes de vair cen-

Digitized by Google

du drap rayé pour faire huit corsets aux écuyers du prévôt d'Aire; des fourrures, une couverture, de la toile pour draps et chemises, une serge, une robe d'écarlate sanguine pour demoiselle Ysabel qui se marie; cinquante-quatre aunes de toile blanche, 10 l. 16 s. pour faire un pavillon (1) pour la comtesse; du drap pour recouvrir la chaire et les carreaux de sa chambre; « VII pieches de toile rouge de quoi on a fait un espourier (2) pour mettre sour le lit madame, X lb. X s. »; un surcot rond pour elle fait de huit aunes de pers à 16 s. l'aune; etc.

Si les tailleurs sont chargés de la confection des robes de la comtesse, les couturières font ses chemises et les divers objets de lingerie : « A Clemence la couturière de Paris, pour façon de chemises madame par plusieurs fois, et pour tourés et gorgieres (3) XXV s. » (4).

La livrée de Pâques 1311 est fournie par les drapiers de Saint-Omer et de Douai; au 1er février le tailleur Philippe reçoit 7 l. 9 s. 8 d. pour ses gages et pour « la façon d'une robe à parer pour madame, en ouvriers, en soie, en cendal. » On achète à Jean de Tremblay une aune et demie d'écarlate « pour faire un gardecorps à la fille madame de Bourgogne, 76 sous et « une pane de menu vair audit corset » 119 sous. Ce texte montre qu'entre le gardecorps et le corset on faisait alors si peu de différence que ces deux mots pouvaient désigner le même objet; ailleurs du pers pour les chausses de la comtesse, du drap au prix de 4 sous 6 deniers « pour faire uns cauchons (5) pour madame », une demie aune de drap de 4 s. « pour

dal et II dousaines de boutons pour les dis plichons, XV s. Pour XL ventres pour parfurnir I corset et unes bracieres de Robert, XXXIII s. IIII d. Pour XXV ventres pour pourfiler une robe madame et fourer unes manches Robert, XX s. X d. Pour I couvertoir de blanches cuisses de lievres baillié par devers madame, IX lb. (A 270.)

(1) « Sorte de tente garnie de courtines. » (J. Labarte. *Inv. du mobilier de Charles V.*)

(2) « Baldaquin ou pavillon de forme circulaire ajusté au-dessus d'un lit ou d'une baignoire, et qui emprunte son nom au filet de pêche dont il a la forme. » (V. Gay.)

(3) Touret, coiffure de femme en toile blanche. — Gorgière, pièce de toile couvrant la gorge des femmes et souvent le menton et alors encadrant les joues jusqu'aux oreilles où elle rejoignait le touret.

(4) 1310. — A 270.

(5) Les chaussons étaient alors de légers souliers entièrement en drap destinés à être portés par dessus les chausses dans les souliers, ou à remplacer ceux-ci; si l'on en juge par la rareté de leur mention dans les comptes de Mahaut, leur usage était peu fréquent; peut-être n'en mettait-on qu'en hiver.

Digitized by Google

faire unes genoilleres (1) à madame », deux aunes d'écarlate pour faire à Robert un corset d'été, soixante-sept ventres de menu vair payés 67 sous chez Jean Lenglois à Paris « pour fourrer les manches d'un corset madame de camelot », de la toile pour les aubes de la chapelle, pour faire des « robes linges », c'est-à-dire des chemises, à Robert, des draps de lit aux demoiselles et servantes, des « cendals noirs » pour la comtesse; deux aunes de pers pour couvrir la chaire de sa chambre : une fourrure pour son chaperon de « noir veluel »; etc.

Saint-Omer, Douai et Gand fournissent les livrées de Pâques et de la Toussaint 1312 : pour Mahaut, des écarlates sanguines, pour sa cour, des draps rayés et des « omples draps ». Les comptes et quittances de cette année contiennent d'ailleurs les mentions suivantes :

« Pour une fustaine double pour le petit nain achetée à Aire, IIII s. Pour XXX aunes de toile achetées à Arras pour parfaire III surpelis et un sarrot, IIII lb. Pour IIII aunes de drap pour faire un gardecors pour Robert pour vestir les matins pour la froidure achetées à Arras à Jehan de Bouloigne, XLIIII s.

« Pour XVII aunes d'escarlate pour partir à un roiiet de Gant pour faire robe à Robert et à ses compaignons, XX lb. Pour II chaperons de tartare pour madame et pour II onces de cendal noir pour fourrer les, LIIII s. Pour IIII aunes de drap vert, pour une cote hardie et une houche pour bois pour Robert, XXVIII s. l'aune, CXII s. Pour II aunes et I quartier de marbré pour I corset pour Robert, IIII lb. XII s. Pour V douzaines de dos de Calabre pour faire aumuces pour la chapelle achetées à Paris par Sauvale Achariot, CXVIII s. Pour II braiiers (2) de cuir rouge pour Robert VII s. Pour VI aunes de toile pour faire esmouchoirs (3) pour madame et pour un sourpelis pour le nain, XXX s. Pour XVII aunes de mellé pour faire gardecors cours as demoiseles madame VII lb. XIII s. Pour II braiers de cendal pour Robert, XV s.

(1) Mention également fort rare. Par analogie avec les genouillères de métal en usage dans l'armement, ce devaient être des manchons de drap destinés à protéger ou à réchauffer le genou.

(2) Ceintures nouées à la taille pour soutenir les braies.

(3) Mouchoirs.



Digitized by Google

« Pour inde cendal et pour cendal jaune et vermeil pour faire II banières et II escus achetés par maistre Pierre, VIII lb. XIX s. Pour la façon desdites bannières et escus, fait à Paris par Gautier de Brebant IIII lb. Pour une pel de cuir vermeil et pour cleus pour couvrir les lanches des banières, XX d.

« Pour VIII aunes de drap tanné pour un mantel à char pour madame, CII s. Pour un drap marbré pour faire I tapis de salle pour madame, XVII lb. Pour XIX aunes de meslé pour faire un mantel et un surcot d'alemant pour madame, XVI lb III s. Pour un drap caignet acheté à Arras à Adam Louchart, pour faire une robe pour madame, XVII lb. Pour un drap vermeil de waranche acheté à Jakemon Hulay pour faire un autre tapis de salle, XV lb. V s.

« Pour XX aunes de toile pour faire III napes d'autel et III touailles, LVIII s. » (1).

En 1313, il n'y a guère à signaler que l'achat de 26 aunes de drap tanné pour faire une robe à la comtesse, payées 33 livres 6 sous, « LIIII onces de tartaire ynde et de camocat, X s. l'once, XXXVI l. XIV s. » pour le même usage, et, à plusieurs reprises, du drap pers pour faire des chausses à Mahaut et à son fils.

On trouve encore le payement de quatre tiretaines « dont les deux furent mourées, li autre verde mellée, et li autre broussequine (2) mellée », trente-deux aunes de toile, à 3 sous 4 deniers l'aune, « dont il y eut deux aunes pour moucheoirs pour madame, et XXX aunes pour faire aubes pour la chapelle », vingt-cinq aunes d'autre toile moins fine, payée seulement 2 sous l'aune, « pour faire baignoires (3) et draps pour madame de lit et les demoiselles », quatre « douzaines de nappes de cinq aunes la nappe, XVI s. la nappe », cinq autres douzaines de quatre aunes à 12 sous, et quatre douzaines de touailles de cinq aunes à 2 sous et demi : tout ce linge de table est envoyé à Hesdin.

Les achats de fourrures sont, comme toujours, très nombreux : une « fourrure blanche de cuisses de lièvres blans pour fourrer le mantel madame » coûte 8 livres ; une robe et un chaperon pour le petit folet sont fourrés d'agneau ; Sauval Achariot vend 9 livres un

(1) A 293, 298, 301, 302.

(2) *Brussequin*, brun foncé.

(3) Linge de bain.

Digitized by Google

pelisson de petit gris de onze tires (1) pour la comtesse, 60 sous un autre pour son fils ; neuf « fourrures de popes de VII tires » 70 sous la pièce, neuf autres de six tires 50 sous la pièce, au total 54 livres ; une autre de « menus popes » de huit tires, 100 sous. Le prévôt d'Aire fait fourrer de 560 dos de gris un fond de cuve (2), de 300 dos de gris la cotardie assortie, et de 35 ventres de menu vair le chaperon du même drap ; chaque dos de gris est payé 6 deniers, les 35 ventres 40 sous 10 deniers.

La livrée de Pâques 1314 (3) est en grande partie fournie par les drapiers d'Ypres ; la comtesse fait cependant acheter à Paris chez Ysabel de Tremblay « un drap mellé teint en graine », pour une robe ; pour faire la couverture de son palefroi, trois aunes et demie de drap pers, deux aunes de jaune et une demie aune d'écarlate ; pour une robe qu'elle donne au célèbre légiste Pierre du Bois, neuf aunes de drap marbré ; à Saint-Omer, « deux dras marbrés tains en graine », 60 livres, et « deux dras roiés à un champ blanc » (4), 28 livres, donnés à son gendre, le comte de Poitiers, qui se trouvait alors à Saint-Omer ; à Arras du pers encré (5), puis du pers noir pour faire des chausses pour elle et pour son fils, du drap jaune pour les chausses du petit folet, un « camelin cendré pour le cors madame » valant 36 livres, un drap mêlé vert pour se faire une robe, etc.

« Pour couvrir le lit Robert », elle fait acheter à Gilbert Lescot, de Paris, « une couverteur de dos de escureus et un chevecier desdiz dos, contenans VIC et XVI dos » payés 15 l. 8 s. Enfin, à la date du 23 mars 1314, on trouve le paiement de « cinc corsés mipartis, pour la feste de la reauté au roy de Navarre, pour Robert et ses compaignons. »

L'année 1315 contient deux comptes de l'hôtel de la comtesse d'Artois, ceux de la Chandeleur et de la Toussaint. Le premier donne le détail de la confection d'une robe d'écarlate noire faite en

(1) Par *tire* on entend un certain nombre (huit, je crois) de ventres ou de dos de gris cousus ensemble et formant ainsi une bande ou un carré long.

(2) Ample par-dessus avec manches, doublé de fourrures.

(3) On trouvera au chapitre XVI la nomenclature des riches étoffes achetées pour Robert à l'occasion des chevauchées de 1314 et 1315.

(4) Draps rayés sur fond blanc.

(5) Bleu très foncé.

Digitized by Google

hâte au mois de décembre 1314, quelques jours après la mort de Philippe-le-Bel et destinée sans aucun doute à porter le deuil du roi. Voici du reste les plus intéressantes mentions fournies par ces documents.

« Le XII^e jour de decembre, pour XII aunes et demie de brunete achetées par Philippot le tailleur pour une robe pour le cors madame, XII s. l'aune, valent VII lb. X s. Pour une fourrure pour ladite robe de XIXX X ventres, XIIII lb. Pour I chaperon et X ventres pour pourfil et pour croistre ledit chaperon, LX s.

« Le XV^e jour de decembre, à Sauwale Achariot d'Arras, pour IIII fourreures de menu var contenans XIXX X ventres chascune, pour fourer la robe madame de escallate noire du Noël, XIIII lb. la piece, LVI lb. Pour II foureures à chaperon de menu var, contenant chascune XL ventres pour ladite robe, L s. la piece, C s. Pour XX ventres, pour faire pourfis pour ladite robe, XX s. Item, fu baillié à I vallet portant lettres de Sainsalen à Hedin à Philippot le tailleur, pour haster la robe madame que il faisoit et pour son retour à madame à Paris, V s.

« Pour V aunes de brunete achetées à Amiens pour faire un corset pour Robert, LX s. Pour la retonture, XII d. Pour une fourreure noire d'aigneaus pour fourrer ledit corset, XXII s. A Fouquet, pour baillier à II ouvriers qui lui aidierent à faire ledit corset de nuit, et pour le fourrer, V s.

« A Jehan Le Viel de Paris, pour II chaperons de veluau l'un plonmé et l'autre tané pour madame, pour mettre de nuit, (1) achetés par Philippot le tailleur, LIIII s.

« A Philippot le tailleur, pour la façon de VI pare de robes pour madame, dont la première fu de la Penthecouste, de tartaire, l'an XIII^e, et II faites à Paris entre la Penthecouste et la Toussains extraordinairement, dont une fu de marbré, pour la robe de la Toussains, et II pour le Noel, une ordinaire et l'autre extraordinaire, pour retondre aucuns dras de celles robes, pour soie, cendal, fil, noyaus pour chapes, pour lachés, pour jornées de cousturiers pour faire les dites

(1) On couchait nu, c'est-à-dire sans chemise, mais pour se garantir du froid, on s'enveloppait au besoin d'un chaperon de velours, ou d'une aumusse de fourrure : en novembre 1319, Mahaut fait fourrer de 34 dos de gris « un grand chaperon de veluau où madame gist de nuit. » En toutes saisons, les femmes portaient la nuit des couvre-chefs ou des coiffes de toile ou de soie.

Digitized by Google

robes, pour la façon de II doublés, pour coton mis dedans, pour un plichon de gris couvrir de cendal, et pour les gages dudit Phelippot quant il fu à Hesdin sans madame pour faire la robe de Noel, et pour le loiier d'un cheval qui aporta lesdites robes de Noel de Hesdin à Paris, XXVII lb. III s. VIII d.

« A Jehanne Piquette de Hesdin, pour appareiller les tourés madame, IIII s. » (1).

« A Perronelle La Vache, pour IIII pieches de quevrechiés de Roen et de Lumbardie, C s. Pour LV aunes de toile pour faire sacons (2) pour les lis aus damoiselles madame, achetées à Lendit par Philippot le tailleur, XLVI s. A Jehan de Condé de Paris, pour une sarge (3) vert de Caen pour madame, XL s.

« Le XIIII^e jour de juingnet, à Jehan Amant d'Arras, pour II robes d'aigneaus (4), l'une pour la robe le rector de Montpellier et l'autre pour le fil monsgr Simon de Cim Ormes, XXIIII s.

« A Arnoul Le Cirier, pour IIII aunes de vert gai pour faire une robe pour le folet, XLVIII s. A Jehan Viel de Paris, pour un chaperon de camocat violet pour madame, et pour demi aune de cendal large pour le fourrer, XXIIII s. Pour XIIII aunes d'escallate achetées à Arras, pour partir à un drap roiiet qui estoit à Hesdin de quoi on fist corsés d'esté pour Robert et ses compaignons.

« A Jaquemon de la Halle d'Arras, pour I chaperon de cramoisi pour madame, XVIII s. A Sawale Achariot, pour une fourrure de menu vair espuré de XL ventres pour fourrer ledit chaperon, L s. Audit Sawale, pour une fourrure de menu vair contenant XVI^XX VI ventres pour fourrer un corset à pourfil d'un drap mellé pour madame, et pour L autres ventres pour fourrer les manches dudit corset, XII d. le ventre, XVIII lb. » (5).

Pour le couronnement du roi Louis X, on achète à Bruxelles et à Paris du drap de camelin blanc pour la comtesse et ses chevaliers, de fine tiretaine pour Robert et ses compagnons. A Noël, leurs robes sont faites de deux draps « un roiié et un soucié. » (6).

(1) A 329.
(2) Enveloppes de traversin.
(3) Serge.
(4) Robes fourrées d'agneau.
(5) 1315. — A 334.
(6) Jaune, couleur de souci.

Digitized by Google

On achète à Richard Lescot, de Paris, vingt-cinq aunes de taffetas pour couvrir les carreaux de la chambre de la comtesse, au prix de 9 livres ; enfin, comme l'année précédente, plusieurs douzaines de nappes et de touailles, que l'on fait « signer » des armes d'Artois. (1)

Le sacre de Philippe-le-Long amène nécessairement l'achat de draps et de fourrures décrits au compte de la Chandeleur 1317. Les robes de la comtesse et de ses chevaliers sont faites de camelin blanc de Bruxelles teint en écarlate, celles de Robert et de ses compagnons de ce même camelin parti avec un drap rayé (2). Les costumes mi-partis sont du reste de plus en plus en faveur, au moins auprès des jeunes gens : le tailleur Guillaume de Néanhon, qui désormais remplace Philippe de Néanhon, probablement son père, en fait deux pour Robert, l'un parti « d'un jaune et d'un pers à filet vermeil », l'autre « d'une escallate à deux fils de soucié, et d'une fleur de peschier » (3).

Mahaut se fait en outre confectionner un manteau rond d'un marbré de Bruxelles fourré de gris, un « mantel coqu » ou « coquibus » pour vêtir en voyage sur son char, et un chaperon de marbré rouge. On trouve encore employé à son usage un drap d'écarlate rayée, un « acolé (4) mellé de graine » dont on lui fait un corset rond, du cendal noir acheté à un marchand de Lucques pour fourrer une robe d'été faite d'un « mêlé de graine » de Bruxelles (5).

(1) Pour faire signer lesdites nappes et touailles des armes d'Artois par III fames par IX jours, et pour V aunes de toile et pour corde pour faire un fardel pour porter en Artois, XXXVIII s. VI d. (A 334.)

(2) A 351. — *Pièces justificatives.*

(3) Drap couleur de fleur de pêcher.

(4) L'acolé est probablement un drap rayé de deux rayures associées ensemble et très rapprochées.

(5) ..... Item, à Constance de la Court Neuve, pour III aunes et III quartiers d'un acolé mellé de graine pour faire un corset ront pour madame, VI lb. Item, à Jacque Fave de Saint Marcel, pour une tiretenne pour madame, LVI lb. Item, à Gillebert Lescot de Paris, pour III panes de cuisses de lievres de Norvoie pour fourrer la robe de ladite tiretenne, XII lb. Item, pour un chaperon pour fournir les manches, XIIII s. Item, pour XVI ventres pour faire pourfis, XXI s. IIII d. Item, à Jehan Petit de Paris, pour IIII aunes et demie d'une escallate morée pour partir à I roié soucié de Douay, pour faire une robe pour Robert monsgr, IX lb. IX s. Item, audit Gillebert, pour IIIc et XXXIII ventres de menu var, pour fourrer le corset ront d'un acolé pour madame dessus dit, XVI d. le ventre, XXII lb. IIII s. Item, audit Gillebert, pour XIIxx et XVIII ventres de menu var, pour fourrer un coquibus pour le char madame, XVII lb.

Digitized by Google

Toutes ces robes avec manteaux, chapes, chaperons, sont fourrées et souvent pourfilées, les plus riches de menu vair, les autres de gros vair et de « popres » ; une robe de tiretaine pour la comtesse est fourrée de cuisses de lièvres de Norvège et bordée de gris ; un surcot pour Robert est fourré d'agneau.

Comme les années précedentes, comme les années suivantes, les chausses de la comtesse et de son fils sont faites de pers, souvent de pers encré, c'est-à-dire de bleu plus ou moins foncé ; la mode le voulait ainsi ; les chausses de couleur claire sont une exception, dont on ne trouve que de rares exemples, comme les chausses jaunes du folet, comme les chausses de cendal ardent portées par la demoiselle de Bracquencourt au jour de ses noces.

Au commencement de septembre 1317, Mahaut perdait son fils. Elle se fait aussitôt arranger une robe de deuil, d'écarlate noire, fourrée de menu vair et de lièvre blanc ; cette robe comprenait trois garnements et un corset (1). Pour les obsèques, on acheta plusieurs pièces de cendal noir et de cendal inde, deux serges de Caen et une coustepointe noire (2).

Quelques semaines plus tôt, Mahaut avait fait fabriquer par son tailleur et donné à la dame de Nesle un « paveillon à mettre sur un lit » en cendal inde de Lucques (3).

La livrée de Paques 1318 comprend des draps marbrés mêlés de graine pour la comtesse et ses chevaliers, des draps tannés pour ses demoiselles et ses clercs, des draps verts et des draps rayés pour pour ses écuyers : ces étoffes sont prises chez Jean de Chevreuse, bourgeois de Paris. A la foire de Lagny, on achète des draps rayés

IIII s. Item, audit Gillebert, pour II panes d'aigneaus de Lesque pour fourrer la robe Robert monsgr d'une escallate morée et d'un roié soucié, IIII lb. X s. Item, pour I chaperon pour ladite robe, XVI s. Item, à Jehan Le Charpentier de Broisselles, pour un drap lont mellé de graine pour faire une robe d'esté pour madame, XXVII lb. Item, à Remiche de Montemontaigne de Luque, pour IIII cendaus noers, pour fourrer III garnemens dudit drap pour madame, VIII lb. (1317. — A 356.)

(1) Quittance de Guillaume de Néanhon, 18 octobre 1317. -- A 357.

(2) Comptes des dépenses pour les obsèques de Robert l'enfant. (*Mémoires de la Société de l'hist. de Paris*, VI, 290.)

(3) A Auduche de Luques, pour IX cendaus yndes pesans VII XX VIII onces, de quoi on fist un paveillon à mettre sur un lit, lequel fu donné à madame de Neelle, XIX lb. XIIII s. VIII d. Item, pour les cousturiers qui le coustrent, XL s. Item, pour toile, soie et fil, XXIIII s. VIII d. (A 356.)

Digitized by Google

pour les valets. Gilbert Lescot, bourgeois de Paris fournit les fourrures habituelles.

Hors livrée, la comtesse achète un chaperon « d'écarlate morée », un autre de velours, des cendaux noirs pour fourrer une robe de tiretaine que la reine sa fille lui a donnée à l'Acension. Le cendal est la doublure adoptée pour les robes d'été : il remplace les fourrures. Mahaut paie quarante-cinq livres pour une « escallate noire achetée par Guillaume de Neanhon pour faire une robe pour madame quant Robert monsgr fu mort. » Une couverture rouge fourrée de de connin est donnée au nain Calot avec des draps de lit et une robe de drap pers; on achète de la toile pour faire des mouchoirs, du cendal tanné pour faire des coiffes pour Mahaut (1).

Les mentions d'achats d'étoffes pour vêtements sont fort nombreuses en 1319. Avant la Chandeleur, Mahaut se fait confectionner par Guillaume de Néanhon deux manteaux ronds, l'un de « drap broissequin » (2), l'autre de « marbré verdelet », un mantelet d'écarlate violette « qu'elle vest en son char » fourré de 226 ventres avec chaperon de même étoffe fourré de 48 ventres, deux « paires de robes » de trois garnements, l'une d'un camelin de Châlons, l'autre d'un marbré de Malines, don du prévôt d'Aire (3). Celui-ci reçoit une robe bordée d'hermine; un corset rond donné par Mahaut

(1) Cette coiffe de cendal tanné coïncide avec le deuil de Mahaut. Mais, il ne faut pas oublier que la mode était alors de porter du linge « ensafrané », c'est-à-dire un peu jauni au safran : on jaunissait son linge, comme nous le « bleuissons » selon l'expression des blanchisseuses.

(2) « *Brussequin*, drap brun foncé, uni ou mélangé et marbré, sans doute de qualité inférieure, car on y employait des laines de petit teint, passées à l'écorse de noyer. » (V. Gay.)

(3) A Guillaume de Neanhon pour la façon d'un manteau roont d'escarlate violete que madame vest en son char, pour la façon d'une chape de pers brun de la robe madame à parer, pour les journées de III vallés par XII jours, XVIII d. par jour, pour une once de soie, L boutons d'argent et cousture, LXXIIII s. X d. Audit Guillaume, pour la façon de II manteaus roons, l'un de marbré et l'autre de broissequin, et II paire de robes chascune de III garnemens l'une d'un camelin de Chalons et l'autre d'un marbré de Malines, lequel marbré mons. le prevost avoit donné à madame, pour journées de cousturiers, soie, cendal, boutons d'argent et fil, IIII lb. IX s.

A Gillebert Lescot pour IIII panes de blans de connins pour fourrer III corsés de pers pour les III damoiseles madame, et pour III plichons de dos de connins pour les dites damoiselles, VI lb. VIII s. A li, pour une fourreure de groignes pour fourrer un corset roond que madame avoit donné a la dame de Vi, XXXII s. (A 368.)

Digitized by Google

à la dame de Vy est fourré « de groignes » (1); les trois demoiselles de la comtesse reçoivent chacune un corset de pers fourré de blancs connins et un pelisson de dos de connins.

La mode est de fermer les chapes par des boutons de métal, dont le grand nombre fait supposer que plusieurs étaient placés comme ornements : il en faut, à cette époque, une cinquantaine pour chaque chape de la comtesse d'Artois; le 16 mai 1319, la façon d'une chape de drap marbré « pour cinquante boutons d'argent, une once de soie et cousture » revient à 69 sous et demi. Quelques jours plus tard, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, Mahaut payait à son tailleur la note suivante : « Pour un drap camelin blanc de Broisselles goûté de vermeil et grayne pour une robe de IIII garnemens pour madame à la Pentecouste, XXXIIII lb. par. Pour III cendaus noirs pesant LXVI onces pour fourrer ladite robe, VI lb. XII s. Pour I chaperon de de veluau violet pour madame, XXVIII s. » (2).

Dans le même temps, Mahaut donnait en présent de noces à Denisette d'Hireçon et à Denisette Brandon, celle-ci fille de l'ancien bailli d'Arras et fiancée à Thierret d'Hireçon, des robes d'écarlate violette, fourrées de gros et de menu vair, accompagnées de bourses brodées de perles et de fermaux d'or pour les manteaux.

De l'Ascension à la Toussaint on peut constater divers achats : chez Mathieu Lanstier à Arras, deux draps l'un de « vermeil de warance », l'autre « noir gouté de vermeil », payés 31 livres et donnés en présents; un drap rayé de Gand « à une raie soucie », payé 16 livres; une robe de « marbré blanché » fourrée de cendal; « sept letices (3) pour mettre ès pourfis de la robe madame de camelot tuillé et en un corset, XX deniers la piece »; un peliçon de gris, couvert de cendal et orné d'une douzaine de « noiaus d'argent blans »; un autre de « dos de lievres de Norvoie » du prix de 32 sous, couvert de cendal

(1) Comme les fourrures de popes, il m'est impossible de préciser ce que l'on entendait alors par fourrures de groignes. Le sens le plus ordinaire de ce mot est celui de museau, de tête. M. F. Godefroy (*Dict. de l'ancienne langue française*), cite un exemple de « courset fourré de groingnez d'escureux », mais sans en donner l'explication.

(2) A 375. — Dans A 374, cet article est ainsi désigné : « pour un chaperon de veluau plonquié, XXVIII s. ».

(3) Fourrure, le plus souvent blanche, employée à profiler (border) les vêtements d'une manière apparente.

Digitized by Google

vermeil ; une robe faite de douze aunes de « tiretaine de laine » payée 6 livres 4 sous, fourrée de cendal vert ; façon d'une robe d'une écarlate vermeille que la ville d'Arras avait offerte à Mahaut lors de son retour triomphal en Artois ; manches fourrées de menu vair pour deux doublets ; deux autres doublets sans manches faits de toile rembourrée de coton (1).

La livrée de la Toussaint se compose de draps « mellés de trois laines » pour la comtesse et ses chevaliers, de draps marbrés et de draps rayés pour les autres personnes de son hôtel.

Parmi les autres dépenses, on peut noter le payement à Jean Harent de Calais de la façon « d'une robe à bestelettes et à testes pour Jehannot le folet » ; mais la profession de brodeur exercée par Jean Harent et le prix élevé de cette façon — cent sous — me font croire qu'il ne s'agit point là d'une étoffe tissée avec les ornements indiqués, mais d'un drap sur lequel ils auraient été appliqués (2). Le 5 juillet, on paie « à Perronelle La Vache pour cinq pieces de queuvrechiés et pour gorgerettes XII l. X s. » ; à Laude Belon, lombard, « pour II cendaus, XII aunes de toile et un quarteron de soye vert pour une coustepointe pour madame, VIII lb. XVIII s. VII d. » ; à Gautier de Poligny « pour LV lb. de coton, XII aunes de tartaire et I quartier, II pieces de toile et III aunes, de XL s. VI d., dont l'on fist un materaz pour madame, et pour la façon dudit materaz, X lb. XIII s. V d. » (3). Ce matelas, recouvert de tartare, et d'un prix élevé, était sans doute destiné à un lit de jour ou à la litière de la comtesse.

(1) A Erembourc de Moustereul, pour X aunes de toile pour faire II doublés sans manches pour madame, III s. l'aune, XXX s. Pour II lb. de coton pour les II doublés, III s. IIII d. Pour la façon des II doublés, XX s.

A Guillaume de Neanhon pour la façon d'une robe de escarlate de IIII garnemens pour madame que la ville d'Arras avoit donnée a madame dont il y eut chape, corset ouvert, corset clos et cote, pour les journées de VII vallés par VII jours, XII d. pour jour pour chascun, pour une once de soie, une aune de cendal, pour fil et demi cent de noiaus pour la chape, pour tonture et la paine d'un peletier qui fourra la robe, et pour la façon d'une robe pour le folet d'un roié acheté à Hedin, IIII lb. X s. II d. (A 374.)

(2) A Gillebert Lescot pour une fourrure de menus popes pour fourrer une robe faite à Calais à testes et à bestelettes pour Jehannot le folet, IIII lb. ; audit Gillebert, pour V aunes de pourfil de chat pour pourfiler le corset de ladite robe du folet, II s. (A 378.)

(3) A 375.

Digitized by Google

Pendant l'hiver, Mahaut se fait confectionner une aumusse de drap blanc fourrée de dos de gris et un chaperon d'hermine; on achète de la toile pour faire des braies au folet et « pour faire paillaces et sacons pour la chambre madame ». Aux étrennes, elle reçoit du prévôt d'Aire un drap marbré dont on lui fait une robe de quatre garnements. Un marbré de Châlons est employé de la même façon : la fourrure de la chape n'exige pas moins de 546 ventres, à II deniers chacun; il en faut 226 pour la chape proprement dite, 200 pour ses manches, 120 pour son chaperon.

Dans le courant de l'année 1320 on achète de la toile, à 3 s. 6 d. l'aune, pour faire chemises et doublets pour la comtesse, une aune de « blanchet pour faire chauçons pour madame »; neuf aunes de « pers azuré » pour faire une cloche à Jeannette la lavandière; neuf aunes « d'un drap vermeillet », à 32 s. l'aune, pour faire à la comtesse une robe de deux garnements; quatre autres d'un drap marbré, à 24 s. l'aune, pour lui faire un corset rond; un drap marbré de graine pour sa robe de la Pentecôte, fourrée, comme toujours, de cendal noir; une couverture d'écarlate violette fourrée de 864 ventres de menu vair (1).

(1) Je Guillaume de Neanhon, tailleur madame la comtesse d'Artois et de Bourgogne, fais savoir à touz que maistre Estienne Bricadel, tresorier madite dame, a paié les parties qui s'ensuivent. Premierement, le XVII^e jour de may, à Jehan Le Charpentier pour un drap marbré de grayne acheté par ma main, dont l'en fist une robe de IIII garnemens pour madame à la Penthecouste XLIIII l. p. Item, ledit jour à Laude Belon lombart pour IIII cendaus noirs larges pesans IIII^xx XIII onces, pour fourrer ladite robe, III s. t. l'once, XI l. III s. III d. Item, le XVIII^e jour de may audit Laude pour un cendal large vert pesant XXI onces pour fourrer un corset ront pour madame du drap de sa livrée de Pasques IIII s. t. l'once, LXVII s. II d. p. Item, le XX^e jour dudit mois à Ysabiau de Lyon pour XV aunes d'escarlate violete pour un couverteur pour madame acheté par ma main, XXX s. l'aune, XXII l. X s. Item, ledit jour, à Gillebert Lescot, pour VIII^c LXIIII ventres de menu vair pour fourrer ledit couverteur, XI d. le ventre, XXXIX l. XII s. Item, le VIII^e jour de juingnet, à Clement de Milli, pour V quartiers de drap pers dont l'en fist chauces pour madame, XL s. p. Item, le XII^e jour de juingnet à Adam d'Amiens, pour un chaperon de camelot pour madame acheté par ma main, X s. p. Item à Laude Belon, pour demi aune et demi quartier de cendal large pour fourrer ledit chaperon, VI s. Item, audit Laude, pour une aune de cendal large pris par ma main et mis es manches du plichon madame, V s. Item, audit Laude, pour demi aune et demi quartier de cendal noir pris par ma main, pour fourrer le chaperon à chape de la chape madame d'esté, VI s. Item, audit Laude, pour une aune de cendal large vert pris par ma main qui fu mis en une

Digitized by Google

Une robe de drap soucié est donnée à Jacques de Boulogne, le peintre d'Hesdin, et l'on recouvre de futaine, puis de camocas, les carreaux de la chambre de la comtesse. On répare à Hesdin les presses où le tailleur place ses draps (1).

Les draps de la livrée de la Toussaint 1321 viennent de Louvain, Gand, Saint-Omer et Lagny. Mahaut reçoit de la reine une robe de « camelot de Triple, de trois garnemens » et de la ville d'Arras une robe de marbré ; parmi ses achats on peut citer une robe de camocas, des chausses de blanchet de Bruxelles, un pelisson « blanc de Noroie » couvert de cendal vermeil, deux aumusses de connin, un mantel de menu vair « à parer » fait d'un drap marbré et fourré de 434 ventres à 10 d. pièce ; deux « cortepies » dont l'une était de cendal inde fourrée de menu vair ; un corset rond de marbré brun, un chaperon de « veluau encendré », une couverture de brunette violette, une robe d'acté de marbré fourrée de cendal vert, etc.

Le 21 février 1322, Mahaut assistait à Reims au sacre de Charles-le-Bel. Les comptes de son hôtel n'indiquent pas les vêtements qu'elle portait à cette cérémonie, mais ils mentionnent un grand nombre de robes faites ou achetées de la Chandeleur à la Toussaint, soit pour être portées par la comtesse, soit pour être données en présent. La livrée de Pâques comprend, pour Mahaut et ses chevaliers des draps de camelin blanc ; pour ses écuyers, des « dras moitiez roiez et moitiez souciez », destinés sans aucun doute à former un costume parti de drap rayé et de drap jaune, couleur de souci, pour le clerc de la chapelle un drap plombé, pour les valets des « biffes de Provins » (3).

Çà et là, nous trouvons les mentions suivantes : pour la comtesse, un corset rond de camelin blanc fourré de cendal vert, des coiffes

fourreure de cendal vert en un des corsés madame, XII s. p. En temoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres faites le XXIIII^e jour de juingnet mil CCC et XX. (A. 389.)

(1) Pour une ays dont on fist unes presses au tailleur madame, II s. Pour un hugier qui fist ches presses ou on mist les dras madame, III s. (A 392.)

(2) Pour un peliçon blanc de Noroie et de VI piaus pour les mainges, XXXVIII s. Pour I cendal vermeil pour covrir ledit peliçon, LXXVI s. Pour demie piece de cendal ynde pour faire une cortepie pour madame. Pour une fourrure de menu vair contenant IX^XX X ventres pour forrer ladite cortepie, VIII lb. XVIII s. VIII d. (A 396.) — Pour II cortepies, pour soie et boutons, XXIII s. (A 400.)

(3) « *Biffe*, drap léger, presque toujours rayé ou biffé en travers, mais jamais quadrillé. » (V. Gay.)

Digitized by Google

faites de cendal tanné, une robe d'un « marbré caigné » (1) fourré de cendal, robes de pers clair ou azuré, de tiretaine, de camelin brun, de camelin blanchet, une fourrure de 1046 ventres pour la robe et le chaperon de camelin blanc, un pelisson de « tartare plunqué », une robe d'écarlate, présent de Thierry d'Hireçon, fourrée de menu vair avec chape à chaperon, et en outre un chaperon pendant, une robe de « camelin neié » avec mantel et chaperon pendant, un pelisson fait de cendal vermeil et de fourrures de lièvres blancs de Norvège.

La corbeille de mariage donnée à Mahaut d'Hireçon, qui épouse Robert de Beauval, comprend une robe d'écarlate, une autre de drap vert foncé, toutes les deux fourrées et bordées de menu vair; un mantel et une cotte de drap d'or, le mantel fourré de menu vair; une robe de saie d'Irlande; une couverture de drap vert; une coustepointe de cendal; quatre tapis verts et 50 aunes de toile pour draps de lit. On trouve encore, pour la comtesse d'Artois, la façon de doublets fourrés de coton et d'oreillers remplis de duvet (2). Comme précédemment, le tailleur emploie pour chaque chape 50 boutons.

Le drapier parisien Jean de Chevreuse fournit, pour la livrée de Pâques 1323, du drap marbré pour la comtesse et ses chevaliers, du marbré vermeil pour ses clercs et ses demoiselles; la livrée de la Toussaint est achetée à Saint-Omer et se compose de draps mar-

(1) « Gris clair de nuance bleuâtre. » (V. Gay.)

(2) Je Guillaume de Neanhost, tailleur madame d'Artois, fais savoir à tous que mestre Jehan de Salins, tresorier ma dicte dame, a pris les parties que sensuivent pour damoiselle Mahaut de Hireçon, que madame li donna à ses noces. Premierement, a Jehan Saquel drapier d'Arraz, pour xv aunes et demie d'escallaite pour une robe pour la dicte Mahaut, xix lb. vii s. vi d. A Jaques Haliere de S. Omer, pour xviii aunes de vert pour une autre robe, ix lb. xviii s. A Pierrot Achariot, pour iiii fourrures de menuz vars pour les dictes robes, pour xxx ventres pour fourrer les mainges, et pour xii lectices, xix lb. xviii s. vi d. A Jehan de Halines, pour ii dras dor pour une cote et i mantel, xii lb. vi s. A Pierrot Acharriot, pour une fourrure de menuz vars de viii tires pour ledit mantel, c s. A Jehan de Halines, pour xl aunes de saie d'Illande pour une autre robe pour la dicte Mahaut, x lb. A Pierrot Achariot, pour une fourrure de gros vars et une fourrure de menuz popres pour la dicte robe, vii lb. iiii s. A Jaques Haliere de S. Omer, pour xviii aunes de vert pour i couverteur pour la dicte Mahaut, vi lb. xii s. A Pierre Acharriot, pour la fourrure du dit coverteur, xxvii lb. A Jaquemont de la Hale, pour une contrepointe de cendal, viii lb. A Isabea de Halines, pour iiii tapiz vert pour la dicte Mahaut, vii lb. x s. A Baude la boursiere, pour l aunes de toille pour dras de lit et pour la façon, lxxii s. x d. Donne souz mon seel e XV jour d'octembre l'an mil IIIc vint et deus. (A. 408.)

Digitized by Google

brés pour Mahaut et ses chevaliers, pers pour ses clercs et ses demoiselles, rayés pour ses écuyers et ses petits valets. Peu d'étoffes ou de vêtements à noter dans les mises extraordinaires : une robe de marbré brun fourrée de cendal noir, un mantel rond de marbré de Bruxelles avec la même doublure, deux corsets de tartare avec boutons d'argent, doublés de fourrures, une quittance de 10 livres de Perronnelle La Vache pour couvrechefs, tourets et coiffes pour Mahaut. Mais nombreux sont pendant ces dernières années, les achats d'ornements d'église, de linge, de couvertures, de carreaux pour s'asseoir, destinés aux maisons religieuses et hospitalières fondées par la comtesse d'Artois (1).

Il n'y a guère à relever en 1324 que la mention de chapels de feutre pour le folet et pour Jeannette la lavandière, et de cloches de pers avec chaperons pour les demoiselles.

En 1325, la livrée de Pâques est prise à Saint-Omer chez Wautier le Bart; elle se compose de marbrés et de rayés, les fourrures sont de gros et menu vair, d'agneau, de pope. On achète pour le service de la panneterie des nappes, touailles et chapes de toile : ces chapes étaient employées à ramasser et à servir le pain dans la salle du repas (2).

Rien de particulier à signaler dans les draps et fourrures achetés en 1326 : des chaussons de bièvre (de loutre) pour Mahaut sont payés 2 sous 6 deniers; elle fait acheter pour son usage des gorgières et des tourets, et reçoit en présent, de l'abbesse de Maubuisson, des bottes, chausses et chaussons, dont la matière n'est pas indiquée, mais qui sans doute était de valeur; elle donne à ses trois demoiselles, Béatrix, Catherine et Sebillette, des corsets fourrés et des pelissons, à sa petite-fille Blanche, la religieuse de Longchamp, un manteau fourré de « ventres de connins espurés » (3).

(1) A 413. — *Pièces justificatives.*

(2) Pour XXIIII nappes de IIII aunes la nappe, XII s. pour nappe, XIIII lb. VIII s. par. Pour XXIIII nappes tenant chacune V aunes, XIIII s. pour nappe, XVI lb. XVI s. Pour XXIIII toailles tenant chacune V aunes, XVIII d. l'aune, IX lb. Pour VIII aunes de toile à faire chapes, X s. VIII d. par. (A 443.)

(3) A un vallet qui aporta à madame unes botes, chaces et chaçons de par l'abbesse de Malbuisson, que madame li fit donner XVI s. (A 448.)

Pour un mantel de ventres de connins espurés, lequel nous avons douné aveuc un demi drap à notre fille dame Blanche de Longchamp, V l. par. (A 454.)

Digitized by Google

La livrée de la Toussaint est achetée à la foire du Landit; des saies d'Arras, dont la fabrication était fort importante alors, sont données aux demoiselles de la comtesse de Boulogne. Une quittance du tailleur, Guillaume de Néanhon, mentionne une « fourrure de reiz » du prix de 9 livres 10 sous pour doubler un petit corset rond (1).

Les comptes de 1327 donnent les achats suivants : trois aunes de drap « rayé tribolé » (2) à 13 sous l'aune pour le folet; camelin blanc, pers encre pour Mahaut; draps de lit et serges pour Béatrix, Sebillette et Catherine, ses demoiselles; oreillers où l'on emploie futaine, toile de Reims et cendal vermeil; rayés de Provins pour les cotardies des quatre valets de la litière; robes de marbré, de tiretaine; une pièce et demie de gibelin, de 18 livres 12 sous, où l'on prend dix-sept cotardies pour la comtesse et ses chevaliers; saies d'Allemagne achetées à Chalon pour cinquante-cinq cotardies pour ses demoiselles, écuyers et valets de mestier; treize aunes de gris pour les cottes des petits valets; couvrechefs de toile pour les demoiselles; une robe faite d'un drap rayé et d'un échiqueté pour le folet; manteau d'écarlate, corset de bureau, pelissons de gris et de lièvres blancs couverts de cendal noir, toile fine pour bandeaux (3) et tourets pour la comtesse, etc. (4).

(1) M. Labarte (*Inventaire de Chartes V*, n° 3481) à propos de cette fourrure pense qu'il s'agit « d'un animal de l'espèce chèvre ».

(2) *Tribolare* signifie brouiller : ce serait donc une sorte de drap rayé sur fond chiné, à moins que l'on ne préfère y voir un drap à trois rayures assemblées (de *bolare*, marquer). Du Cange cite, sans explication, une redevance due au xv^e siècle à Saint-Victor de Marseille, consistant en un pain blanc *qui dicitur panis triboleti*. — On peut remarquer, par cette citation et celle qui suit, à la date de 1328, que ce drap n'est porté que par le folet.

(3) Bande de toile, placée sur le front. Les veuves en portaient encore au xvii^e siècle.

(4) Pour iii aunes de roiés tribolés pour Jehannot le folet, xiii s. l'aune, xxxix s.

A Laude Belun, pour iii aunes et demie de chendal vermeil des larges à faire ii orilliers pour madame, xxii s. Pour ii aunes de toile de Reims, x s. Pour ii aunes de fustaine, iiii s. Pour iii lb. de duvet, vi s. Font en somme xlii s. (A 458.)

A Estienne Boinette de Salins, pour une piece et demie de guybelin de quoy l'on fist xvii cotes hardies pour madame et ses chevaliers, achaté à Chalon, xviii l. xii s. iii d. Audit Estienne, pour ix saies d'Alemaigne achatées à Chalon, de quoy on fist lv cotes hardies pour damoiselles, pour escuiers et pour vallez de mestier, li lb. iii s. A la Cauteline de Salins, pour cxiii aunes de gris dont on fist xix cotes aux petis vallez, ii s. i d. l'aune, xi lb. xv s. v d. A Guillemin le tondeur, pour le tondaige

Digitized by Google

Une quittance de Guillaume de Néanhon fait mention de « fourrures duillet » (1), une autre donne une assez longue énumération de fourrures et de draps (2).

A la fin de janvier 1328, Guillaume de Néanhon confectionne en toute hâte pour la comtesse d'Artois une robe de deuil de pers foncé de trois garnements à l'occasion de la mort du roi Charles-le-Bel.

Dans le courant de l'hiver, Mahaut avait acheté, entre autres étoffes, une robe de saie d'Irlande; des chausses de pers foncé; une couverture de pers fourrée de 640 ventres; une autre faite d'un drap de « fleur de veche » (3), fourrée de gris; une grande quantité de toile pour draps de lit, nappes, touailles, chemises, coiffes et mouchoirs; les nappes et les touailles sont signées des armes d'Artois (4).

Le 29 mai 1328, Mahaut assistait encore à Reims au sacre d'un nouveau roi; elle était vêtue, ainsi que ses chevaliers, d'un marbré violet de Louvain; sa suite était également habillée de drap violet (5). La livrée de Pâques de cette année se compose de marbrés

desdites cotes, LXXI s. X d. — Pour XXVI aunes de toile delye al aune de Provins pour bendiaus et tourés pour madame, XIX d. l'aune, XLI s. II. d. (A 461.)

(1) Pour une fourrure duillet pour une robe.... Item deus fourrures duillet et un chaperon de trois tires et demie pour monsgr de Blandi XLV s. pour fourrure, et XXIIII s. pour le chaperon. (A 466.)

(2) Quittance du 31 octobre 1328. — A 466.

(3) Couleur de fleur de vesce, par conséquent violacé.

(4) A Estene Dorancier drapier, pour XIII aunes de pers ancré pour une robe de duel de III garnemens pour l'enterrement le roy Charle, XXIIII s. l'aune, XV lb. XII s. A Guillaume de Neanhon, pour la façon d'une robe de pers ancré de III garnemens faite pour l'enterrement le roy Charle faite en haste, pour soie, fil et cendal, XXXII s.

Pour VIII aunes de fleur de veche pour un couvertoir, pour la tonture et la façon, LXI s.

A Jehanne la couteriere pour faire les dras, les chemises, coiffes et mouschoirs madame, XX s. (A 470.)

(5) A Guillaume de Neanhost, pour la façon d'une robe de violet des paremens pour le couronnement, de V garnemens, fourrée de chendal noir, premierement pour la façon de la chape LXXVI s., pour les IIII garnemens XL s., pour L boutons mis en la chape XVI s. VIII d., pour demie livre de fil et pour soie XII s., pour cousture XVIII d., font en somme VII l. VI s. II d. A Guillaume Le Flamant, drapier de Paris, pour IX dras violés de lovaing de la petite moison pour les paremens que madame donna à ses chevaliers pour le couronnement le Roy, XVIII l. la piece, CLXII l. (A 474.)

Quitt. de Jehan Oncle drapier de Louvain, « pour un violet de Lovain de la grant moison, XXXIV l. p. pour la robe de Mahaut du couronnement. » (A 483.)

Digitized by Google

de Bruxelles « de la grant moison » (1) pour la comtesse et ses chevaliers, « de la petite moison » pour ses clercs et demoiselles, de rayés de Gand et marbrés de Louvain pour ses écuyers, de biffes de Provins pour ses valets, d'un triboulé pour Jeannot le folet.

Hors livrée, on peut citer : deux aunes et demie de blanchet, de 20 sous l'aune, pour faire à Mahaut chausses et aumusses; un pelisson de 226 ventres de menu vair couvert d'un « tartaire changeant »; une robe de marbré de Bruxelles fourrée de cendal noir; une autre de semblable étoffe, offerte par Thierry d'Hireçon, fourrée de menu vair et bordée de létices; un corset rond de violet; trois aunes et demie, à 30 s. l'aune, de « camocas de diverses couleurs pour quatre chaperons et une aumusse à mettre de nuit pour madame »; robe de tartare pour la Pentecôte; gardecorps de même, fourré de menu vair avec « huit noyaux d'argent » valant 2 s. 8 d. (quatre douzaines de noyaux sont mises aux chapes des demoiselles); une robe de tartare inde où l'on reporte les fourrures de la robe de saie d'Irlande, une pièce de cendal noir « pour ladite robe encorser »; un gardecorps de menu vair, couvert de cendal vermeil, les manches doublées de futaine; un présent fait à frère Thomas le confesseur et à son compagnon, comprenant deux chapes à chevaucher de brunette de Pontoise, deux couvertures de camelin de Caen, deux coterons de saie blanche de Caen, deux chapeaux de feutre (2).

L'été de l'année 1328 fut certainement l'une des périodes les plus brillantes de la vie de Mahaut; elle venait de faire asseoir sur le trône épiscopal d'Arras son fidèle et dévoué conseiller, Thierry d'Hireçon, et pendant quelques semaines, Arras se trouva le quartier général de l'armée française qui allait enfin venger sur les Flamands le sang d'Artois et ouvrir par une victoire ce règne dont nul alors ne

(1) *Moison*, mesure.

(2) A Jehan Merchel, pour IX aunes et demie de brunette de Pontoise à faire II chapes à chevaucher pour frere Thomas le confesseur et son compaignon, XIV s. l'aune, valent VI l. XIII s. A Jehan Lalemant pour XI aunes de camelin de Quan (Caen), pour faire II couvertoirs pour les dis freres, XII s. l'aune, valent VI l. XII s. A dit Jehan, pour X aunes de soie blance de Quan à faire coterons, IX s. l'aune, valent IIII l. X s. A Nicolas de Raims tappetier, pour II paire d'estrais à jesir pour les dis freres, C s. Pour la façon des couvertoirs, et des coterons et des chappes, XXVI s. Pour II chapiaus de feutre pour les dis freres, VIII s. (A 474.)



Digitized by Google

pouvait pressentir les lamentables désastres. De l'Ascension à la Toussaint les dépenses de l'hôtel s'élèvent à 12.000 livres, et jamais on n'y voit figurer plus de cadeaux faits aux seigneurs, aux dames, à leur suite, venus à la cour d'Artois. La somptueuse hospitalité de ce temps exigeait ce luxe de présents, et Mahaut s'acquittait avec générosité de ce devoir de grande dame.

Ces dons se composent de hanaps, de bourses, de ceintures, de tapis, de draps. Ainsi, aux écuyers du duc et de la duchesse de Bourgogne, elle fait distribuer du camelin blanc et du drap rayé pour faire 28 corsets d'été mi-partis de ces draps; à la dame de Roussillon, un drap marbré vermeil de Saint-Omer, acheté 30 livres chez David de Sainte-Aldegonde; à Mahaut, demoiselle de la dame de Bise, une robe de marbré de Louvain avec « une fourrure de huilles »; à méssire Guillaume, chapelain de l'hôpital Saint-Jean en l'Estrée, « qui fut en l'ost avec les gens d'armes madame », une robe de marbré avec une « fourrure d'uilles » et un chaperon fourré de menu vair; au duc de Bourgogne « une escallate roiie de Gand et destainte »; à la reine Jeanne et à ses filles des marbrés de Bruxelles « de la grant moison »; etc.

La livrée de la Toussaint se compose de draps de Saint-Omer pour la comtesse et ses chevaliers, de violets de Louvain pour ses clercs et demoiselles (1), de rayés de Gand pour ses écuyers, de rayés de Saint-Omer pour ses valets; les fourrures sont prises à Paris chez Yvonnet Le Breton. Celui-ci fournit en outre de nombreuses fourrures de gros et menu vair, de grosses et menues « porpes », de connins, d'agneaux, « fourrures d'uilles del ouvrage de Paris » à 64 sous chacune, « fourrures d'uilles del ouvrage d'Arras » qui ne valent que 48 sous, létices pour border les robes. Les valets de la litière et du chariot sont vêtus de draps rayés partis avec des draps verts, d'autres ont leurs draps rayés partis avec des draps pers d'Aumale achetés chez Jean Marcel de Paris. Jeannot le folet a une robe d'échiqueté de Gand avec surcot et chaperon fourrés d'agneau blanc; les valets de la litière reçoivent des estivaux. La comtesse fait confectionner pour elle une robe d'un marbré, présent de sa bonne ville d'Hesdin, un pelisson de lièvres blancs de Norvège couvert de cendal vermeil; un mantelet à parer, un « mantel alle-

(1) L'usage des vêtements rayés était alors interdit aux clercs.

Digitized by Google

mand », etc.; elle envoie à sa petite fille Blanche un « mantel de ventres de conninz nostrés »; elle donne à ses demoiselles des corsets de marbré fourrés de ventres de connins et des pelissons de dos de connins (1); etc.

Guillot Langlois a remplacé, comme tailleur, Guillaume de Néanhon, malade depuis quelques mois; il confectionne, en juillet 1329, une « robe de saie de trois garnemens »; dans le même temps, Mahaut donne à ses petites filles, Isabelle et Blanche, des camelins verts, et à la femme de Pierre de Maucreux un marbré de Bruxelles du prix de trente livres; Jeannot le folet reçoit une robe d'échiqueté et de pers; frère Thomas le confesseur un vêtement de brunette et de blanchet. Pour elle-même, la comtesse se fait confectionner par Guillot Langlois une robe d'écarlate violette, présent de la ville de Saint-Omer, une autre de saie d'Irlande teinte en graine, un pelisson couvert de cendal vermeil, un doublet avec manches, une cotardie fourrée de gros vair, des chausses de « blanc de Douay », des aumusses, une robe d'un marbré de Bruxelles bordée de létices avec chape à chaperon et un chaperon pendant. Ce sont ses dernières robes; un de ces draps de toile achetés chez Herembourc de Montreuil lui dut servir de suaire, car les comptes ne portent aucune dépense à ce sujet (2).

(1) A Pierre Maillart, bourgeois de Paris, pour v dras marbrés de Brusselle de la grant moison pour madame la Royne et nos joines dames, par marchiet fait IIc XVI flourins reauls, XXVII s. II d. pour piece, IIc IIIIXX XIII l. VIII s. — A Yvonnet Le Breton, pour un mantel de ventres de conniz nostrez pour madame Blainche, VII lb. — A Guillot de la chambre, pour la façon d'un peliçon pour madame de blans lievres de Norvegue couvert de chendal vermeil, XII s.; pour un mantellet à parer d'un remanant d'un drap que la ville de Heding donna, pour la façon VIII s., pour soie, chendal et pour le fourrer, IIII s.; pour la façon d'un mantel allemant du remanant des clers de la Toussaint l'an XXVIII fourré de conniz, pour la façon VIII s., pour soie, chendal et pour le fourrer, III s. VI d., font en somme XXXV s. VI d. — A li, pour la façon d'une robe de IIII garnemens pour madame, d'un marbré de Brusselle dont nos joines dames sont vestues, pour la façon de la chape LX s.; pour les III autres garnemens, XXIIII s.; pour L boutons pour la chape XVI s.; pour cousture XVIII d.; pour soie, fil et chendal XVI s. VI d.; font en somme CXVIII s. — Pour III ais pour les robes empresser, VI s. (A 480.)

(2) On trouve, en 1335, une importante énumération de draps achetés pour le duc de Bourgogne chez Jacques de Douai et Jean de Mortcamp, drapiers à Saint-Omer. — A 552. *Pièces justificatives.*

Digitized by Google

## § III

A côté des étoffes employées pour les vêtements, il faut placer deux pièces du costume dont la mention est aussi très répétée dans les comptes de l'hôtel : les gants et les souliers.

Les gants sont en effet achetés par douzaines, rarement décrits dans les inventaires ; des statuts des gantiers de Paris on peut conclure qu'ils étaient généralement en peau (1) ; des comptes d'Artois qu'ils se vendaient bon marché et étaient d'un fréquent usage : on les paie six ou sept sous la douzaine.

Outre ces gants de parade achetés pour la comtesse Mahaut et pour son fils, on trouve le payement de gants de cerf pour Robert, pour les fauconniers, pour le folet ; ils sont d'un prix plus élevé. En hiver on porte souvent des gants fourrés (2).

Il est fait à la cour d'Artois une énorme consommation de chaussures ; les valets reçoivent chacun 3 sous par mois pour s'entretenir de souliers, la comtesse Mahaut les achète par douzaines pour son usage et en fait aux pauvres de larges distributions. Le plus souvent ils ne sont pas décrits : ils valent de 18 deniers à 2 sous la paire pour Mahaut ou pour son fils ; leur forme est bien connue, ce sont des souliers pointus, mais sans l'exagération de la seconde moitié du XIVe siècle.

En hiver, on porte souvent des souliers fourrés ; ainsi à la Toussaint 1309, on achète une demie aune de blanchet « pour forrer solers » pour Robert ; les souliers fourrés sont d'ailleurs fréquemment mentionnés pour la comtesse, il en est de même des « botes feutrées » dont l'usage est commun aux deux sexes et adopté par les religieuses obligées de se rendre à l'office du chœur pendant les froides nuits d'hiver. Il y a des souliers « sangles », des souliers « escoletés », des souliers « à couroies », des chausses « sémelées » (3).

(1) Quiconques veut estre gantiers à Paris, de fère ganz de mouton, de ver ou de gris, ou de véel, il convient, etc. *Livre des métiers*, édit. Depping, 240.

(2) A Pierre de Laigni le jeune, pour une pere de gans de cerf pour Robert monsgr. X s. Pour VI pare de petis gans pour madame, III s. Pour uns gans de cerf pour Robert monsgr et pour une douzaine de petis gans, XVI s. (1317. — A 351.)

(3) Ces semelles cousues aux chausses dispensaient de mettre des souliers. On se contentait, dit Quicherat, « d'y adapter par le mauvais temps des galoches de bois ou des patins ferrés. » Du texte cité, il résulte que cet usage existait dès le commencement du XIVe siècle.

Digitized by Google

Souvent les souliers de la comtesse sont ornés de boucles ou bouclettes d'argent qui sans doute servaient à les fermer (1).

Les estivaux et les houseaux sont des chaussures d'hommes : on en trouve seulement pour Robert et les valets; Robert en a de cordouan faits à Paris et à Hesdin. On trouve pour la comtesse, en 1320, des souliers de cuir bouilli; les souliers distribués en aumône sont ordinairement en cuir de vache; on 1319 seulement il en est distribué cent douzaines pour la somme de 95 livres parisis (2).

Quant à la coiffure, nous avons plus d'une fois relevé la mention de coiffes et de tourets pour Mahaut; d'autres coiffes faites de soie ou richement ornées seront signalées aux chapitres suivants. Les femmes ne portent que rarement alors des chapeaux de feutre, et l'on en verra plus loin quelques achats à l'usage du comte d'Artois et de son petit fils. Le plus communément, les femmes se contentaient de leur coiffe sur laquelle elles relevaient au besoin leur chaperon.

(1) A Guillaume le cordouanier, pour VI paire de soulers pour Robert de Paskes dusques a le S. Jehan, VIII s. Pour unes botes feutrées pour ledit Robert, pour l'hiver passé, VIII s. (A 270.) — A Jacquet, le cordouainier de Paris, pour XVIII pare de soulers que sangles, que feutrés, que escoletés, et chauces semelées pour madame, II s. la pare, valent XXXVI s. (A. 334.) — Pour XXV feutres pour feutrer les botes et les soullers des dames (dominicaines) IIII s. la piece, C s. (A 430.) — Pour semeler unes choces pour Jehanot le folet, XII d. (A 1003.) — A Robin de Mante, pour XIV paire de solers pour madame depuis le terme de l'Ascension derrainement passée, II s. VI d. par paire, XXXV s. — Pour uns sollers à coroie pour madame la royne Jehanne, IIII s. (A 480.) — A Renaut l'orfevre, pour IIII pare de boucles pour les soulers madame. (A 316.)

(2) Pour uns estiviaus de Cordoen fais à Hedin, VIII s. Pour unes hœses de Cordoen faites a Paris, X s. (A 342.) — Pour uns solers de cuir bouli pour madame, à Hannot le guennier, IIII s. (A 386.) — A Guillaume Berart, à Raoul du Quesnoy et à Geffroi de Couloigne, pour C dousaines de soulers de vache donnez en aumosne en Artois et en France, achetez à Paris, present Guillaume de Neanhon, XIX s. la dousaine, IIII$^{XX}$ XV lb. (A 374.)

Digitized by Google

# CHAPITRE XV

## LA MERCERIE; LA BRODERIE

Au commencement du XIVe siècle, les merciers tiennent dans l'industrie française, surtout à Paris, une place importante. C'est dans leurs boutiques que se vendent ces riches étoffes d'or et de soie, ces chapeaux brodés de perles et de pierres, ces ceintures, ces bourses, ces aloières, qui sont l'accessoire obligé de tout costume élégant.

Ces boutiques forment de riches bazars, où la mode et le luxe entassent toutes leurs fantaisies : un rimeur en a dressé une interminable nomenclature, qu'il place dans la bouche d'un mercier vantant sa marchandise :

J'ai les mignotes ceinturètes,
J'ai beaux gantz à damoiselètes,
J'ai ganz forrez, doubles et sangles,
J'ai de bonnes boucles à cengles;
J'ai les guimpes ensafranées,
J'ai aiguilles encharnelées,
J'ai escrins à mettre joiax,
J'ai borses de cuir à noiax; etc. (1).

Tout près d'eux, leurs auxiliaires, peut-être même confondus dans leurs rangs — car à Paris ils ne forment pas, au XIIIe siècle, une corporation distincte — se trouvent les brodeurs, qui, à l'aide de fils d'or et de soie, produisent sur l'étoffe de si brillantes images :

(1) *Dit d'un Mercier*, cité par Depping, *Le livre des Métiers*, LXXIV.

Digitized by Google

beaucoup sont employés à orner d'armoiries le harnachement des chevaliers; nous les rencontrerons plus loin, nous bornant pour le moment à citer les œuvres destinées au vêtement et au mobilier.

Clément le brodeur reçoit, le 11 janvier 1299, 74 livres parisis pour une chape brodée pour la chapelle du comte d'Artois; le 13 juin de la même année, Thomas de Chenevières, mercier et bourgeois de Paris, donne quittance pour 95 livres « de vente de mercerie » (1).

Ce sont des choses de mercerie qu'achète, en 1302, dame Bienvenue, concierge de l'hôtel d'Artois, et qu'elle fait porter en ces termes au compte de l'hôtel : « A dame Bienvenue, concierge del hostel monsgr, de Paris, pour les choses ci dessous nommées achetées pour le cors monsgr : pour x bastons d'or filé, à raison de xvi s. p. le baston, viii lb. Pour xvi bastons d'or filé, ix s. iiii d. o. le baston, vii lb. x s. Pour vii onces de soie coquete, vi s. l'once, xlii s. Pour viii onces de soie vert et inde, iiii s. l'once, xxxii s. Pour ii onces de soie ardant torse, vi s. l'once, xii s. Pour iiii onces de soie vert et inde, iiii s. l'once, xvi s. Font xx lb. xii s. » (2).

Cet assortiment de fils d'or et de soie devait être destiné au tailleur du comte, ou peut-être à la comtesse elle-même qui se plaisait à broder.

Le compte des frais faits pour l'équipement de la campagne de Flandre comprend l'achat de quatre « chapiaux de bievre brodés d'or et de soye, à las de soie ardant, et aboutans de fil d'or », payés chacun 40 sous, et de nombreux panonceaux de toile inde semés de fleurs de lis de toile jaune, avec « labiaux et langhettes » de toile rouge (3). On trouve encore, en 1303, pour le comte Othon un chapel brodé de soie et d'or et « pour un cent de rosettes pour le laz de chapel, xxiiii s. »; le brodeur Jean Harent et Alix de Bazoches « ouvrière de soie » figurent dans les comptes de cette année; un drap d'or est donné à l'abbaye d'Arrouaise.

En janvier 1305, Jean de Laon, mercier et bourgeois de Paris, vend à la comtesse Mahaut dix-huit ceintures, treize bourses, sept chapeaux, quatre treçons et douze anneaux, pour être distribués en présents; le brodeur Gautier de Poligny, qui prend le titre d'ouvrier

(1) A 151.
(2) A 178.
(3) A 179.

Digitized by Google

de madame la reine de France, reçoit de Mahaut 186 livres 3 sous 8 deniers « pour tapiz pour sa chapelle, pour raparelier sa meson de Conflans, pour raparelier son char et pour trois dras d'or pour sa chapelle »; puis, quelques jours plus tard, il livre deux écussons pour messagers et « un parement madame d'Artois des armes d'Artois entières », c'est-à-dire non parties de Bourgogne (1).

Des bourses et ceintures sont distribuées, au printemps de 1307, aux chapelains et aux demoiselles de la reine de Sicile et de la princesse de Tripoli; une ceinture est offerte au roi de France, et Mahaut achète, pour sa fille Blanche, une ceinture, une bourse et un chapeau, coûtant ensemble treize livres et demie.

En 1309, un artiste inconnu vend à Mahaut, pour son gendre Philippe, « une sele des armes monsgr Philippe de France brodée à coraus et à pelles »; Agnès, l'une de ses demoiselles, reçoit cent sous pour achat d'épingles, coiffes de soie et autres objets de mercerie, et Jean de Laon sept livres quatre sous « pour une parure de nape d'autel d'ouvrage de brodeure et pour toile tainte » (2). On achète à Paris, au prix de six livres une chasuble de samit blanc « pour le tems de quaresme. »

La présence à Hesdin, en 1310, de nobles visiteuses, la reine de Navarre, la comtesse de Blois, la comtesse de Namur, Blanche de Bretagne, veuve de Philippe d'Artois, amène une grande distribution de joyaux, hanaps, bourses et ceintures.

D'autres objets sont, comme nous l'avons dit, donnés à de moins puissants personnages à l'occasion de noces, de services rendus, de simples visites : la fille de Marguerite de Vellefaux reçoit une

(1) Je Everart de Damary, valet madame d'Artoys et de Bourgoigne, fai savoir que j'ai receu par la main Jehan de Stembourc valet madite dame pour un parement madame d'Artoys des armes d'Artoys entieres que Gautier de Poulengni fist. Premier rement I quartier d'escarlate rosée et demie XXX s., II aunes et demi de jaune C s., IIII aunes et demi de pers VI lb. XII s. Item, pour tonture de ce meisme pers, II s. VI d. Somme desdites parties, XIII lb. VII s. VI d. Item, presté audit Everart pour II escussons pour messagiers XL s, En tesmoin des choses dessus dites ai je Everart ceste lettre seelée de mon seel, donnée l'an M IIIc et IIII le secont jour de fevrier. (A 209.)

(2) Je Jehan de Courcelles, chapellain madame d'Artois et de Bourgogne, fais savoir à tous que Denis d'Hireçon, trésorier madite dame, a payé à Jehan de Laon pour une parure de nape d'autel d'ouvrage de broudure et pour toille tainte VII lb. IIII s. En tesmoin de ce j'ay mis mon scel à ces letres. Donné le XVIIe jour de décembre l'an M IIIc et neuf. (A 257).

Digitized by Google

ceinture, une bourse, un anel et deux couvrechefs, le tout valant 66 sous; les deux filles aînées de Bertoul de Bengy, receveur d'Artois, des bourses, des ceintures, des anneaux, des chapeaux ornés de perles; Denise, fille du bailli d'Arras, une ceinture et un chapel d'argent; Isabelle de Riez, demoiselle de la comtesse d'Artois, à l'occasion de son mariage, un affiquet d'or, un chapel d'argent avec perles et pierres, un treçon, une ceinture et une bourse; la fille de madame de Bourgogne, une bourse et un aiguiller; les « enfans le Roy », des surceintes (1) avec perles et des éperviers (2) d'un prix fort élevé.

On achète chez un mercier 14 milliers d'épingles à 3 s. 4 d. le mille et une douzaine de coiffes de soie blanche à 20 deniers chacune; chez Jeanne la Fouacière, à Paris, 54 aunes de toile blanche pour faire un pavillon pour Mahaut, et sept pièces de toile rouge dont on fit « un espourier pour mettre sour le lit madame ». Guillemin Chevalier « ouvrier de brodure » reçoit 20 l. p. pour un travail inconnu, et Gautier de Poligny 57 l. pour la litière qui servit à transporter le corps du comte Othon de l'abbaye du Lys à l'abbaye de Cherlieu, sa dernière demeure (3).

L'année suivante, Alix de Bazoches brode des ceintures pour la comtesse d'Artois et sa fille Jeanne; et Mahaut fait payer 4 l. par. pour des aloières pour son fils Robert et ses compagnons, et 60 sous

(1) La surceinte est une ceinture d'apparat, richement ornée, qui se plaçait sur la robe de dessus et à laquelle pendaient les bourses, aiguillers et autres objets de ménage pour les dames.

(2) Voir la note 2 de la page 176.

(3) Pour II bourses, II ceintures, II chapiaux à pelles et uns aniaux d'or donné as II mainsnées filles Bertoul de Bengy, VI lb. VI s. Pour une bourse de broudeure pour madame achatée à Arras, X s. Pour une gibeciere achatée à Arras à Jehanot du Bœf, et pour estoffer la, XXXI s. VI d. Pour une ceinture et un chapel d'argent que madame donna à Denise fille le bally d'Arras, XXVIII s. (A. 261.)

Pour une affiche d'or, I chapel d'argent à pelles et à pierres, uns treçoirs, une ceinture et une borse pour Ysabelon, XXXI lb. Pour deux esperviers fais par la main Jehannot Le Bucf et pour III sourçains, et pour II boutons de pelles et une onche de perles pour les sourçains, et pour or de Cipre, liquel esprevier furent donné as enfans le Roy, XIX lb. VI s. VI d. Pour un autre esprevier fait par la main le fil Brisetour et un tout paré, LXX s. Pour LIIII aunes de blanche toile achatée à Paris chiés dame Jehane Fouaciere, IIII s. l'aune, pour faire un paveillon pour madame, X lb. XVI s. Pour VII pieches de toile rouge de quoi on a fait un espourier pour mettre sour le lit madame, X lb. X s. (A 270.)

Digitized by Google

« pour II aloieres, III sourcins et III longes de soie à esperviers achatez à Arras. » (1). Le 16 septembre 1312, Robert Brisetour, à Arras, reçoit 65 sous pour achat de « toille tainte et fil pour faire ouvrages que madame d'Artois me commanda à faire. »

Demoiselle Agnès, l'une des suivantes de la comtesse, est spécialement chargée de ses achats de mercerie pour sa toilette ; chaque année elle figure dans les comptes comme acheteuse de coiffes de soie, et de milliers d'épingles dont on fait alors une grande consommation. Le chapelain, Jean de Courcelles, achète, en 1313, « un orfroy des armes de France, de Navarre et du duc de Bourgogne pour la chapelle verte » au prix de huit livres, et, une autre fois « trois orfrois à III chapes, et un à chasuble, et un pour parure d'une nape d'autel, des armes de France et de Navarre, XII lb. la pièce, LX lb. et III orfrois pour la dalmatike et tunike de ces armes, VIII lb. la piece, XXIIII lb. » (2). Ces ornements devaient sans doute être offerts à Louis de France, alors roi de Navarre, époux de Marguerite de Bourgogne, qui pouvait ainsi réunir sur son écu ces trois armoiries.

En janvier 1315, Gautier de Poligny reçoit 500 livres tournois pour « les paremens » qu'il doit faire pour la comtesse d'Artois à l'occasion du sacre de Louis-le-Hutin : la description de ces parements nous est inconnue. Robert Brisetour vend à divers prix des « tassettes », ou bourses, dont une est destinée à Jeannot le folet ; il fournit une assez grande quantité de cendaux, orfrois, aiguillettes, fils d'or et d'argent pour l'équipement de Robert : on trouvera un peu plus loin la description de ces objets.

En 1317, Noirelle de Lucques, à Paris, vend, avec des cendaux noirs et indes, des draps d'or pour les obsèques de Robert ; quelques mois plus tard, Gautier de Poligny fournit un autre drap d'or, du prix de neuf livres, pour mettre sur sa tombe au couvent des Cordeliers. L'habile ouvrier de Calais, Jean Harent, qui, en 1319, confectionne pour le folet une robe de drap « à bestellettes et à testes », qu'il faut ranger parmi les ouvrages de broderie par application d'étoffe découpée, exécute encore cette même année par le même procédé « d'entaillure » un drap et un banquier (3) : pour la confection de

(1) A 286.
(2) A 311.
(3) Couverture, housse de banc.

Digitized by Google

ces objets on lui remet six aunes de drap « plonquié », c'est-à-dire couleur de plomb, autant de tanné mêlé de graine, deux aunes d'écarlate hachée et deux aunes de vert; la quittance qu'il en donne établit que huit aunes de Paris en valaient quatorze de Saint-Omer (1). Le 5 septembre 1320, il reçoit 16 l. par. « en rabat, dit-il, de plus grant somme que je doie avoir pour la façon d'un banquier et d'un dossier pour madame d'Artois »; le 24 octobre, il reçoit encore 100 sous « pour la façon d'un tapi et d'un dossier. »

Des draps d'or sont donnés au sire de Licques, aux abbayes d'Etrun et d'Auchy; le monastère de Saint-Antoine, à Paris, reçoit, à l'occasion de sa fête patronale, le 17 janvier 1320, un ornement fait de samit noir et de tartare jaune, comprenant chape, tunique, chasuble, dalmatique. Pour la chapelle de la comtesse, on achète de la toile fine pour aubes, surplis, rochets, amicts, corporaux et sacs à corporaux. En 1321, on confectionne pour l'autel de Conflans des courtines de toile verte.

Le lombard Laude Belun est alors le principal fournisseur d'étoffes précieuses pour la comtesse d'Artois; c'est un riche marchand parisien, qui achète en 1328 plusieurs étoffes de valeur ayant appartenu à Clémence de Hongrie (2). En 1322, il vend à Mahaut cinq pièces de marramas (3), valant ensemble 52 livres parisis, que la

(1) A tous chiaus qui ches presentes verront, Bertemieu de la Balme châtelain de Calais, salut. Sachent que par devant mi est veuus Jehans Herens de Calais armoieres et reconnut que Renier de Lescluse, baillu de Saint-Omer, li avoit bailliet et délivré au nom de tres haute dame ma dame d'Artois et de Bourgogne, XVI aunes de drap al aune de Paris pour faire I drap et un bankier entaliés pour madite dame qui valent al aune de Saint-Omer XXVIII aunes, si en i eut VI aunes al aune de Paris de plonkiet VI aunes al aune de Paris de tané mellé de graine, II aunes al aune de Paris d'escarlate hekie et II aunes de vert al aune de Paris, lesques XVI aunes des dras desus dis cousterent XVI lb. XVIII s. et che reconnut li dis Jehans en me presenche et me pria que je vousisse ches lettres seeler de men seel pour chou que il n'en avait ni eut, et jou Bertremin de sus nommes à la requeste dudit Jehan ai ches lettres seelées de mon seel qui furent faites l'an M CCC XIX le samedi prochain devant Noel. (A 376.)

(2) Douët-d'Arcq; *Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie*, 78.

(3) A Laude Belun le lombart, pour V pieces de marramais, lesques nous avons données à notre fille la duchesse de Bourgogne pour ses relevailles, LII lb. (14 juin 1322. — A 407.)

Le *marramas* est « une sorte de drap d'or venant de l'Orient ». (J. Labarte, *Inv. de Charles V*, n° 1173.) Il y en avait à fond de différentes couleurs.

Digitized by Google

comtesse donne à sa petite-fille la duchesse de Bourgogne, à l'occasion de ses relevailles; puis les étoffes de deux chapelles destinées l'une aux religieuses de Sainte-Claire à Saint-Omer, l'autre aux chartreuses de Gosnay : samit inde, toile verte pour la doublure, cendal rouge, cendal jaune, un drap d'or pour le pupitre. Le brodeur Etienne Chevalier est chargé de la confection de ces chapelles (1).

Celui-ci façonne aussi pour la comtesse d'Artois une chapelle de marramas fourrée de cendal rouge (2). A Arras, on paye 8 livres 2 sous à Mathieu le brodeur « pour l'orfroy d'une table d'autel, pour fringes et pour l'estuit d'un corporal ».

Jean de Laon est à la fois mercier et brodeur; il reçoit 27 sous, en 1323, pour une chasuble de bouquerant avec étole et fanon. De riches chapelles sont données à la chartreuse de Gosnay, à l'église de Boulogne, aux cathédrales de Térouanne et de Besançon, la première de drap d'or aux armes du prévôt d'Aire, faite par Jean de Laon, celle de Térouanne de velours inde, les deux autres de velours vermeil, œuvres d'Etienne Chevalier. Ces chapelles comprennent chasuble, dalmatique, tunique, chapes, parement d'autel composé de deux pièces, drap et dossier, aubes avec parement, et tapis destiné sans doute à être placé à terre devant l'autel.

(1) Le XVe jour de joing, à Laude Belun pour III samiz yndes et V quartiers pour faire II chapelles, dunt l'une fut donnée à Sainte Clare de S. Omer, et l'autre fut donnée aus Chartrussains de Gonay, VIII lb. la piece et XXX s. l'aune tornois, vaillent XXV lb. XVII s. VI d. torn. qui valent à parisis XX lb. XIIII s.

Item, à Estienne Chevalier pour les orfroiz des dictes chapelles XXVI lb.

A li pour II toailles brodées pour les dictes chapelles, XVIII lb.

A li pour asseoir les fleurdelix aus dictes chapelles, XXII lb.

Item, à Jehan de Laon pour la façon des dictes chapelles, L s.

A li, pour XII aunes de frainges pour frainger les dictes chapelles, XXIIII s.

Item, à Laude Belun pour piece et demie de toille vert pour forrer le dossier des dites chapelles et les dras, XXIIII s.

A li, pour I drap d'or pour faire les letriz des dictes chapelles, IIII lb. XVI s.

A li, pour III pieces et demie de cendaus roges, pesant LIII onces, pour forrer les dictes chapelles, V s. II d. torn. l'once, valent XIII lb. XIII s. X d. torn., qui vaillent à parisis, X lb. XIX s. I d.

Item, adit Laude pour une piece de cendal roge et une autre piece de cendaul jaune pour faire les coronnes (*alias* courtines) des dites chapelles pesant XXXIIII onces, V s. II d. torn. l'once, vaillent VIII lb. XV s. VIII d. torn., vaillent à par. VII lb. VI d. (A 1003.)

(2) A 407.

Digitized by Google

Jean de Laon confectionne trois « paires de custodes » de tartare rayé avec rubans, franges et anneaux pour les autels d'Arras, Térouanne et Besançon; ce qui doit s'entendre de trois paires de rideaux d'autel.

Laude Belun vend, au prix de 26 livres 8 sous, six draps d'or fleurdelysés pour faire une couverture sur la tombe du comte d'Artois; Etienne Chevalier la façonne, la double de toile verte et l'orne de « lambeaux » de samit. Les mêmes vendent ou confectionnent quatre bannières et quatre « couvertures d'escus » de cendal inde battu d'or pour mettre également aux tombeaux des comtes d'Artois et de Bourgogne. Enfin, six aunes de toile verte sont employées à faire un « tabernacle sus l'autel de Besançon » (1).

L'année suivante, 1324, deux « paires de custodes » sont aussi faites pour la Thieulloye, de cendal et de bouquerant. Laude Belun vend cinq bouquerants blancs et quatre de couleur vermeille pour faire des chapelles à Sainte-Claire et à Gosnay; des velours rayés et des draps d'or pour la Thieulloye; le compte de l'installation des dominicaines en juin 1324 contient la description de ces ornements (2). On y trouve une « chapelle à parer » comprenant, outre les vêtements sacerdotaux, une nappe d'autel, un drap et un dossier, le tout de samit inde et de samit rouge, fourré de cendal vermeil, avec orfrois et franges, et orné de 2080 châteaux et fleurs de broderie « portraits » par Etienne Chevalier (3); ce brodeur avait déjà employé les mêmes ornements pour la chapelle donnée à l'église de Térouanne. Diverses quittances attestent l'achat de drap d'or de Lucques, et de draps et cendaux de diverses couleurs.

En 1326, on trouve employée à l'hôtel d'Artois une femme désignée par le nom de Belun, pour laquelle on achète des outils de brodeuse, des soies de diverses couleurs et des feuilles d'or et d'argent. Laude Belun vend en outre diverses fournitures pour Jean Harent qui exécute pour la comtesse d'Artois un travail important (4).

(1) A 412. — *Pièces justificatives.*

(2) Publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, XIX (ann. 1875), 65.

(3) A Estienne Chevalier, pour II^x III^xx que chestiau que flours de brodure, VIII d. pour piece, LXIX lb. A li pour la portraiture des fleurs et des chestiaux, IIII lb.

(4) A Laude Belun, pour V lb. de soie de diverses coleurs, XVI s. la lb., pour VIII onces de fuille d'or et d'argent achaté par Estienne Chevalier, que furent baillies à

Digitized by Google

Le 26 octobre, Etienne Chevalier atteste le paiement de 245 livres pour une chambre faite par lui ou sous sa direction, comprenant, avec quatre tapis de laine, une courtepointe, un chevecier, six tapis et six carreaux, d'un ouvrage non désigné, mais qui doit être de broderie, puisque le payement se fait non par les tapissiers de la comtesse, mais par Etienne Chevalier dont le nom n'apparaît dans les comptes qu'à l'occasion d'ouvrages de broderie (1).

La même année vit restituer à la comtesse d'Artois quelques-uns des riches ornements d'église dont les alliés s'étaient emparé à Hesdin ; les uns devaient leur valeur à la qualité rare des étoffes dont ils étaient confectionnés, pour d'autres au prix de la matière s'ajoutait celui des broderies dont ils étaient parés. Dans la longue nomenclature (2) présentée au Parlement par la plaignante, on peut citer une « chapelle vermeille ouvrée de brodeure à ymages de martirs d'or », comprenant chasuble, tunique, dalmatique, deux chapes, deux draps d'autel, trois aubes, trois amicts, trois ceintures, deux étoles trois fanons, le tout estimé par le Parlement à 600 livres ; (3) la chapelle blanche « ouvrée de brodeure à papegaus d'or » ; une autre

Belun pour ovrer IV lb. XVI s., sont en somme XII lb. XVI s. A Estienne Chevalier pour taveles et espées à ovrer par ladite Belun, XI s.

A Laude Belun pour un marc de feuille d'or pour l'ouvrage que Jehan Harenc de Saint-Omer fait pour madame CIIII s., pour un marc de feuille d'argent IIII lb. VIII s. A Jehan Harenc que madame li fit bailler sus la façon del ovrage qu'il a entre mains pour madame, X lb. (A 448.)

(1) Je Estienne Chevalier, bourgeois de Paris, fais savoir à tous que mestre Jehan de Salins, tresorier madame d'Artois, a paié pour une chambre neuve pour madite dame les parties que s'ensuivent. Premierement, pour ladite chambre, pour coutrepointre, chevecier et pour VI tapis, par marchié fait CCX lb. Pour VI carriaus pour ladite chambre, XII lb. X s. Pour une piece de futaine pour les carriaus, XXXVIII s. Pour IIII petits tapis de laine tenans partout XVIII aunes quarrées, X lb. VI s. Pour LVIII lb. de duvet pour les carriaus, VII lb. XVIII s. VIII d. Pour canevas et corde à la enserpillier VIII s. XI d. Pour la voiture de la mener de Paris à Hedin, et pour une lettre de conduit, XXVIII s. VIIII d. Lesquelles parties font en somme CCXLV lb. III d. p. Donné sous notre seel le XXVI^e jour d'octembre l'an mil III^c vint et sis. (A 454.)

(2) Textes français et latins publiés par Le Roux de Lincy : *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 3^e série, III, 53. — Il en existe aux Archives nationales, (KK 393, fol. 44) un troisième texte inédit, mais moins complet.

(3) Le texte latin est ici plus explicite que le français : « unam capellam rubeam broudatam, cum ymaginibus martirum, de auro estofatam. »

Digitized by Google

de tartare vermeil (1); une autre de « blanc dyaspré (2); une autre « losengiée de France et de blanc à lions d'or », c'est-à-dire à losanges alternés l'un bleu à fleurs de lis, l'autre blanc à lions d'or (3); des chapes « rouges fretées à molettes d'or »; un parement d'autel losangé; une nape d'autel « parée d'une pareure des armes d'Artois et de Beaujeu, tout à perles »; un coussin d'autel « couvert d'ouvrage en roel » (4) destiné sans doute à porter le missel, un « post autel de cendal, des armes d'Arragon »; etc. Beaucoup de ces richesses ne furent jamais restituées à leur propriétaire; cependant plusieurs figurent au compte des objets rendus par le sire de Grigny; entre autres la chapelle rouge dite des martyrs, mais il fallut dépenser 117 livres pour la réparer : il est vrai que cette restauration se fit aux frais du voleur.

En février 1327, Jean Harent donne quittance de 10 livres que la comtesse « li fist prester sus la façon de trois tapis d'entailleure (5) qu'il fait pour madame. » Etienne Chevalier confectionne une chapelle de drap d'or, et Laude Belun vend du cendal vermeil pour faire à Mahaut deux oreillers; des draps d'or, des ceintures ornées de perles sont donnés à diverses personnes.

Le fils du duc de Bourgogne, Philippe, enfant de six ou sept ans, reçoit de sa grand'mère de riches présents fournis par Etienne Chevalier : une cotardie, un mantelet, avec chaperon, une garniture d'épée, le tout de velours brodé de soie et doublé de menu vair, une gibecière à fond d'or orné de perles, une surceinte, un épervier de broderie, un chapel de bièvre avec boutons et « quoquerilles » (coquilles?) de perles; une épée à garniture émaillée et dorée, à gaine d'ouvrage de broderie. Mahaut lui donnait en outre un petit palefroi tout équipé avec couverture d'écarlate, armoriée par Etienne Chevalier (6).

(1) Vermeil désigne un rouge éclatant, car dans le texte latin ce mot est toujours traduit par « rubeus. »

(2) Brocart à fond blanc.

(3) France et Bourgogne.

(4) « Ornements à roues ou en rond. » (Le Roux de Lincy.)

(5) Ce travail d'entaillure devait consister en l'application, sur une étoffe formant fond, de découpures d'autres étoffes formant des dessins, bordées de fils d'or ou de soie; travail distinct de la broderie proprement dite.

(6) A Estene Chevalier, pour lez joyaus que furent donnez au filz le duc de Bourgogne, premiers pour VI aunes et I quartier de velua à faire une cote hardie, I man-

Digitized by Google

A la fin de janvier 1328, Mahaut fait amener de Saint-Omer à Paris, soigneusement enveloppée, l'œuvre de Jean Harent; c'était une chambre composée d'une courtepointe, un chevecier, trois tapis, appelés carpitres, six coussins, le tout ouvré « d'entaillure, d'imagerie et de broudure ». Le compte de la Chandeleur 1328 mentionne d'ailleurs en ces termes le payement de ce travail : « A Jehan Herent de Saint-Omer, pour la façon d'une coutrepointe et d'un chevecier d'entaillure, ouvrés d'imagerie et de broudure, par marchié fait, c lb. Pour III capitres de II dras ouvrez d'entaillure, XLV lb. Pour VI coussins de cel mesme ouvrage, VI lb. Pour XLI onces d'or pour ledit ouvrage, VIII lb. IIII s. Pour une aune de drap plonquié VIII s. Une lb. de bresil (1) à faire eaue à destraindre les dras, x s. Pour fil à mettre sus l'imagerie, x s. (2). Sont en somme VIII^XX lb. XII s. » (3).

tellet, la garnissure de l'espée, la fourure du chapeau de feutre et la selle, LX s. l'aune, XVIII l. XV s.

A li pour la broudure de la cote hardie, du chaperon, du mantelet et du chapeau de feutre, pour soie et pour fachon et pour I petit chendal vermeil pour ousier la broudure, XXII l.

A li pour III treçons d'orfrois à pelles mis aus dis garnemens VII l. x s., une douzaine de boutons mis en la cote hardie, XII s., font en somme VIII l. II s.

A Gellebert Lescot pour CCCXXII ventres de menus vairs à fourrer le cote hardie, le mantellet et le chaperon, XIIII d. pour ventre, vallent XVIII l. XV s. VIII d.

Au dit Estiene, pour une gibesere à camp d'or ouvrée à pelles et une sourchainte VI l. x s.

A li, pour un esprevier de boudure XVI l.

A li, pour un chapel de bievre XII s., pour les las du chapel, pour les boutons et les quoquerilles faites de pelles XX s., font en somme XXXII s.

A li, pour une espée VIII s., pour ouvrage de broudure fait sur la gaine et la renge del espée, pour or et pour soie, IIII l. x s., pour I marc et demy XI estellins et ob. d'argent à faire la garniture del espée, VI lb. III s. II d., pour la fachon de la garniture, pour la esmaillier et dorer IIII lb. VI s., font en somme XV l. VII s. II d.

A li, pour II aunes et demy d'escallate à faire la couverture du cheval, LIIII s. l'aune, vallent VI lb. XV s., une aune de drap de blanc et de jaune pour armoiier la dicte couverture XXVIII s., pour la tonture XV d., pour la façon, pour soie et pour la destaindre XIII l., pour IIII aunes de toille ynde à la fourer IX s., font en somme XXI l. XIII s. III d.

A Renier du Tré, pour une selle, frain et lorrain que fut donnes au dit enfant aveuc un petit palefroi que Girart de Viane avoit donné à madame, XXXII l. (A 458.)

(1) On désignait sous ce nom plusieurs bois de provenance étrangère employés à la teinture en rouge.

(2) Sans doute le fil destiné à servir de bourre pour donner du relief à l'imagerie.

(3) A 470.

Digitized by Google

Dans le même temps, Etienne Chevalier travaillait, à Paris, à la confection d'une chapelle de carême qualifiée de « sarrasinoise » faite de samit blanc, fourré de cendal de même couleur, avec orfrois et franges de soie, ladite chapelle « portraite de ymageries » par Pierre de Bruxelles. Celui-ci est un peintre que nous verrons chargé d'exécuter des peintures murales aux hôtels de Paris et de Conflans; il est donc probable que sa décoration de la chapelle de carême consistait, ou en peintures faites sur le samit blanc ou en patrons coloriés fournis au brodeur (1).

On confie également à Etienne Chevalier la façon et la réparation de chambres pour la comtesse d'Artois : une petite chambre faite de cendal inde et de toile verte, une grande chambre de couleur fauve, des carreaux grands et petits, couverts de camocas ardent et de drap de couleur tannée. « Pour x pieces de chendal ynde pesant VIII^XI onces, VI s. VI d. tornois l'once, valent à parisis, XLI l. XII s. Pour II pieces et demie de toile verte pour ladite chambre, LXV s. Pour la façon de ladite chambre, pour rubans, anciens et cordes, C s. Pour rappareiller la grande chambre tannée, pour la regarnir de rubans et de cordes neuves, L s.

« A Laude Belun, pour II camocas ardant pour couvrir III grans quarriaus de la chambre et VI petis XXV l. XVI s. A Estene Chevalier, pour faire nettoier lesdis quarriaus et V autres, et pour les recouvrir, et pour rappareillier les VI quarriaus de la chambre tannée, et pour las de soye, XXII s. »

Etienne Chevevalier fournit encore une « renge de soie » (2) pour une épée qui avait appartenu à Robert, il en recouvre de velours le fourreau et apprête deux las de soie pour suspendre un couteau

(1) A Estene Chevalier, pour une chapelle de quaresme sarrasinoise. Premierement, pour un samit blanc pris à Laude Belun dont l'on fit drap, doussier, chesuble, touaille d'autel, estol et fanon, achaté IX lb. Item, pour X aunes et demie de chandail blanc pour fourrer ladite chapelle pesant X onces, VI s. X d. tornois l'once, valent à parisis LXV s. VIII d. Audit Estene, pour VI aunes et demie de toile blance pour fourrer le drap et le doussier, II s. VIII d. l'aune, valent XX s. A li, pour III aunes et demie d'orfrois mis en le chesuble, et pour une pièce de fringes de soie, XV lb. A li, pour la façon de ladite chapelle, XV s. A Pierre de Brusselle, pour pourtraire ladite chapelle de ymageries, XX lb. (A 474.)

Le mandement de payement commence ainsi : « .... pour un samit pour une chapelle de karesme pour nous d'euvre sarrasinoise.... »

(2) Baudrier de soie.



Digitized by Google

garni d'argent. Il vend une « surceinte d'or ouvrée à bisettes (1) de perles et d'émail » du prix de 40 livres, une « tachette d'or ouvrée de perles, à ymages » (2), un affiquet d'or avec perles et pierreries, une « gibecière d'or ouvrée de bisette à perles et à ymages », une ceinture ornée de perles. Plusieurs de ces beaux objets furent donnés au dauphin de Vienne et au fils d'Aymar de Poitiers (3).

Il confectionne encore, en 1329, diverses chapelles : l'une est faite de deux pièces de « diaspré », d'où il tire chasuble, étole, fanon, amit, parements d'aube, frontier et dossier (4); une autre de velours brodé de croissants et de molettes (5) d'or et d'argent, très complète et atteignant le prix élevé de 280 livres parisis; d'autres chapelles destinées aux jacobins de Saint-Omer et aux dames de Gosnay sont faites de samit inde, avec « lambeaux » de samit vermeil, orfrois, franges, et ornées de broderies aux armes d'Artois (6). Puis, on le trouve occupé à restaurer la garniture d'une

(1) « Passementerie d'or ou d'argent faite au petit métier des ceinturiers. » (V. Gay.)

(2) *Tassette*, petite bourse.

(3) A Estene Chevalier, pour une souneinte d'or ouvrée à bisete de pelles et d'esmail, XL l., pour une tachete d'or ouvrée de pelles à ymages, XIIII l., pour un affiquet d'or ouvré de pelles et de pierrerie, X l., qui furent donné le XVIIIe jour de septembre au dalphin de Vienne, sont en somme LXIII l. Audit Estene, pour une chibessiere d'or ouvrée de bisete à pelles et à ymages, IIII XX X l., pour un affichet d'or ouvré de pelles et de pierrerie, X l. A Ysabeau de Vuillervaut d'Arraz, pour une ceinture ouvrée à pelles, XIX l. Lesquels joiaus furent donné le jour dessusdit à monsgr Henri dalphin, font en somme CXIX l. Audit Estene, pour une tachete d'or ouvrée à pelles et ymages, qui fu donnée au flex monsgr Haimart de Poitiers avec une ceinture d'or et de pelles qui fu monsgr Robert de Meleun, XIIII l. (A 474.)

(4) Le frontier est la pièce formant retable, posée au-dessus d'un autel; le dossier est la tenture tombant au-dessous de la table d'autel. L'usage était, on le voit, de tendre les autels d'étoffes assorties aux ornements dont on se servait; on trouve encore cette note, en 1329 : « pour un camocas noir dont l'on fit dossier et frontier pour la chapelle des mors, XV l. X s. »

(5) Ornement héraldique, molette d'éperon, étoile à six rayons.

(6) Messire Guillaume, paiez à Estiene Chevalier, pour une chapelle de velouz brodée à cressant et à molettes d'or et d'argent, contenant V garnemens, drap et dossier, toaille d'autel et custode, laquelle il nous a vendue et delivrée, XIV XX lb. par. A Estienne de Salins, pour la façon de IIII mors à chape pesant VII marz et VI estellins, don les III furent mis en ladite chapelle, XXIV l. X s. p.

A Laude Belun le lumbart, pour III samyz yndes et II aunes qu'il nous a venduz et dellivrez à faire II chapelles que nous avons données, l'une aux Jacobins de Saint-Omer, et l'autre aux dames de Gonay, XXIV l. X s. p.; pour III aunes de samy vermeil

Digitized by Google

épée qui avait appartenu à Thierry d'Hireçon, il emploie du velours pour le fourreau et le baudrier, et les orne de broderies faites d'or de Chypre : « A Estene Chevalier pour la garnissure d'une espée que fut al evesque d'Arraz, pour velual à faire la gaine et la renge del espée, L s.; pour ouvrage de broudure fait d'or de Chipre sus la gaine et sus la renge, VI lb.; pour un cercle de soie vert mis à la mort de la renge, XX s. Font en somme, XI l. XII s. » (1).

Quelques autres merciers sont nommés dans ces dernières années : Jean Loste qui vend pour 36 sous « deux bourses de soie d'euvre eslevée pour madame », c'est-à-dire ornée de broderies en bosse (2); un autre mercier, Jean de Biens, reçoit, le 16 septembre 1329, 20 livres 3 sous « pour un fermaillet d'or à perles, deux esmeraudes assises en or, six ceintures d'argent et quatre bourses de soie » (3). Mais ici la fourniture est, à proprement parler de l'orfèvrerie, et parfois la distinction devait être assez subtile entre le mercier et l'orfèvre, le second fabriquant, le premier vendant ces ceintures, ces chapels, ces tréçoirs enrichis de perles et de pierres précieuses, si recherchés alors et souvent d'un prix si élevé. Mais le mercier est seul à vendre les bourses plus communes, les coiffes de soie, et ces milliers d'épingles indispensables, paraît-il, à la toilette des dames de ce temps.

à faire les lembiaus desdites chapelles VII l. X s.; pour III pieces et demie de cendal vermeil a fourrer lesdites chapelles XXVI l. Adit Estiene Chevalier, pour la façon desdites chapelles, pour les ovrer de brodure des armes d'Artois VII XX IIII l., pour orfrois et frainges mises ausdites chapelles XLIIII l. XIX s., pour toille a fourrer les doussiers et les dras d'autel LII s. p. (A 497.)

(1) A 494.

(2) A Jehan Loste merchier, pour II bourses de soie d'euvre eslevée pour madame, XXXVI s. (A 474.)

(3) A 497. — Après la mort de Mahaut, on peut encore relever les mentions suivantes : « à maistre Ogier de Gant, ouvrier de broudure, pour un chaperon ouvré de broudure à oyseaus et à escus armoiiés pour madame la duchesse, LXII l. » (1332. — A 526.) — Payement de 240 l. p. « pour une keutepointe ouverte, un auqueton broudé et une couverture de drap à pallefroy » pour le duc de Bourgogne, à Jean de Savoie, bourgeois de Paris, « ouvrier d'armoierie, de broudure et de kente pointerie. » (1338 — A 572.) — En 1339 et 1340, Gadiffer de Harmaville, à Arras, confectionne pour le duc de Bourgogne un « harnois d'armoierie », puis « trois timbres pour monsgr et un pour Philippe, et deux cotes à armer de bature et deux targes. » (A 597.)

Digitized by Google

# CHAPITRE XVI

## LES TAPIS; LA HAUTELISSE

On peut diviser en deux catégories les tapis mentionnés dans les comptes de la comtesse d'Artois. Les uns sont des étoffes transformées pour cet usage par une certaine adaptation, comme ces tapis de broderie ou d'entaillure ouvrés par le brodeur Jean Harent, comme ces draps marbrés ou rouges que la comtesse achète pour en faire des « tapis de salle » (1); les autres sont des étoffes tissées pour cet usage exclusif par des ouvriers spéciaux, les tapissiers : cette seconde catégorie est désignée sous le nom de tapis.

Leur mention est fréquente, mais l'absence de toute description permet difficilement de décider s'ils proviennent des métiers des tapissiers nostrés, ou sarrasinois, ou hautelisseurs. La désignation de « tapis nostrés » ne se trouve pas dans les comptes de Mahaut, et cependant il est permis de supposer que ces tapis formaient au moins la plus grande partie des tapis communs employés, par exemple, pour les services de la fourrière et de l'écurie.

On admet généralement que le terme de tapis *nostrés* était au XIIIe siècle opposé à celui de tapis *sarrasinois*; il désignait, dit M. Guiffrey, « un tissu fabriqué de tout temps en Occident. Il s'appliquerait, non à des tapisseries, mais à des tissus décorés de dessins réguliers ou même de fleurs, de personnages. Ce serait une véritable étoffe, une sorte de serge dont la fabrication est fort

(1) Pour I drap marbré pour faire I tapis de salle pour madame, XVII l. Pour I drap vermeil de warance pour faire un autre tapis de salle, XV l. V s. (1312. — A 302.)

Digitized by Google

ancienne dans nos contrées » (1). De l'étude des statuts de ce métier et de certains textes, où se trouve employé le mot *nostré*, on peut conclure que ces tapis étaient à la fois de fabrication indigène, comme antiquité et comme procédé, et inférieurs, comme valeur, aux produits des tapissiers sarrasinois et hautelisseurs (2).

Les ouvriers sarrasinois que l'on peut regarder comme les précurseurs des artisans de haute lisse fabriquaient des tapis « à la marche », et M. Guiffrey, expliquant cette locution jusqu'ici incomprise, pense qu'elle désignait les tapis faits au métier horizontal ou de basse lisse (3).

Ainsi, en laissant de côté les œuvres des tapissiers nostrés, qui n'ont aucun rapport avec celles des sarrasinois et hautelisseurs, on trouvait au commencement de XIVe siècle des tapis de haute et basse lisse, malheureusement aujourd'hui perdus, et dont les comptes et inventaires seuls nous ont gardé la trace, en des mentions d'autant plus précieuses qu'elles coïncident avec les premiers développements de l'industrie de la hautelisse.

Mais, il faut le reconnaître, la plupart de ces descriptions sont tellement concises et incomplètes, qu'il est souvent impossible de déterminer avec quelque certitude la nature des tapis qui en sont l'objet. Il ne peut y avoir de doute, lorsque l'on rencontre les mots de haute lisse, il n'y en a guère plus lorsque le tapis sort des mains d'un ouvrier connu comme exerçant ce métier ; on peut, avec quelque probabilité attribuer à cette industrie les tapis d'un prix élevé contenant des figures d'hommes ou d'animaux, des arbres, des fleurs, des armoiries, mais ce n'est plus là qu'une hypothèse, et il faut rejeter

(1) J. Guiffrey : *Les origines de la tapisserie de haute et basse lice à Paris.* (*Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VIII.)

(2) On trouve le mot *nostré* dans ce sens : « Pour sauge nostrée, VIII d. » (1335 — A 891.) Le règlement de 1344 sur la draperie d'Arras porte que certains draps doivent être déposés à la halle « encoste les autres draps d'aignelins ou de nostré. » (Guesnon, *Invent. des chartes d'Arras*, p. 79.) On trouve dans les comptes de l'Artois et de la cour de France l'expression de fourrures de « connin nostré », lapin indigène, commun, par opposition aux fourrures d'origine étrangère, plus rares, plus estimées.

(3) Il faut ajouter que, même cette interprétation admise, le mot *sarrasinois* désigne des objets de provenance ou d'ornementation orientale ; nous avons déjà vu la façon d'une chapelle sarrasinoise sur samit ; nous trouverons plus loin un coffret sarrasinois.

Digitized by Google

absolument les tapis vendus à bas prix et destinés à de vulgaires usages.

Ainsi peut-on regarder comme très probable l'attribution aux hautelisseurs d'un « drap de laine ouvré de diverses figures » acheté à Arras le 4 janvier 1311 pour Enguerran de Marigny et payé au prix fort élevé de 19 l. 3 sous, alors que dans le même mandement un autre drap est spécialement désigné comme « ouvré en sarrasinois » (1). Mais le « tapi des armes monsgr d'Artois » payé à Paris 75 sous en 1313 et placé devant la tombe du comte d'Artois à Maubuisson peut très bien être un ouvrage de broderie, d'entaillure ou même de basselisse (2).

C'est en 1313 que se rencontre la plus ancienne mention certaine de tapisserie de hautelisse fabriquée à Arras. Par mandement du 4 juillet (sans date d'année), la comtesse Mahaut ordonne de lui faire *fabriquer à Arras* « six tapis deliez »; la quittance attachée au mandement constate l'achat fait à Arras chez Isabeau Caurée de Hallenes, par le receveur d'Artois, de « cinq dras ouvrés en haute lisse. »

Bien que ces documents ne soient plus inédits, ils méritent d'être reproduits ici (3).

« De par la comtesse d'Artois.

« Receveur. Encore vous mandons que vous faciez en toutes ma-

(1) Mahaus, contesse d'Artois et de Bourgogne, Palatine, dame de Salins, à Denys nostre trezorier, salut. Nous vous mandons que vous paiés pour un drap de laine ouvré de diverses figures acheté à Arras, lequel nous avons donné à mongr Enguerran de Marigni, XIX lb. et III sols. Item, paiés pour XXV aunes de drap ouvré en sarrazinois acheté à Arras par Bertoul de Bangy, XXII lb. et diz solz. Et volons que lesdites sommes d'argent vous soient acceptées en vos contes. Donné sous nostre secré scel le quart jour de jenvier l'an M CCC et diz. (A 284.)

(2) A maistre Pierre le tailleur, pour un tapi des armes monsgr d'Artois, qui fu mis à Maubuisson devant monsgr d'Artois, LXXV s. Item, pour II autres tapis rouges pour les sommiers de la chambre madame LV s. (A 311.)

On trouve en 1311 la mention suivante qui n'est pas sans analogie avec la précédente : « Pour I tapis à mettre devant l'autel achaté à Paris par la main maistre Pierre le tailleur et I bahu, IX l. V s. » (A 280.)

(3) Publiés pour la première fois en 1865 par M. Guesnon, *Sigillographie de la ville d'Arras*, p. 18. — Ce document m'était inconnu lorsque le regretté M. Pinchart me demanda des renseignements sur la tapisserie à Arras pour l'*Histoire générale de la tapisserie*. — M. le chanoine Dehaisnes en a fait l'objet d'une intéressante communication à la réunion des Sociétés savantes d'avril 1879.

Digitized by Google

nieres, comment que ce soit, que Sauvales n'ait defaute d'argent ou de finance legiere à Tourout, car nous n'arions mie ailleurs espoin si bon marchie, ne ni trouveroit on si bien ce qui nous faut. Faites nous faire à Arraz siz tapis deliez tel et de la longuer que li dis Sauvales vous dira. Notres Sires vous gart. Doné à Hedin le quart jour de julet.

« Jou Ysabiaus Caurée, con dist de Hallennes, fais savoir à tous que j'ai eu et recheu de Mahieu Cosset, recheveur d'Artois, trente et nœf livres et treze sols par. pour v dras en haute lice et II behus achatés à mi à pluiseurs fuers pour la pourveance del hostel Robert d'Artois fil madame. De laquelle monnoie je me tieng bien apaiie. En tiesmoing de ce j'ai mis men seel à ces lettres, données à Arras l'an de grasce M IIIc et XIII el mois d'octembre ». (A 313.)

A vrai dire, Isabeau Caurée est une marchande et non une ouvrière; en 1322, elle vend « quatre tapis vert » du prix de 7 l. 10 s. pour la comtesse d'Artois, et en 1324 des « coussins de bourre » et des courtepointes pour les dominicaines; mais il n'en reste pas moins établi qu'en 1313 on commandait à Arras des draps de haute lisse.

D'Isabeau Caurée on peut rapprocher, comme marchand de tapis, Pierre Tueleu qui vend, en 1323, « cinq tapis de laine, IIII l. VI s. » pour les cordelières de Saint-Omer, quatre autres pour les chartreux de Gosnay, et vingt (à 17 livres 10 sous) pour l'hôpital d'Hesdin; mais ces tapis n'ont rien de commun avec la haute lisse.

Dans le même temps, on trouve un tapissier sarrasinois appartenant à l'une des plus anciennes familles de la bourgeoisie d'Arras, Jean Huquedieu, qui reçoit, en 1321 et 1323, diverses sommes pour « draps sarrazinois » de sa façon, exécutés pour Thierry d'Hireçon (1).

On peut cependant citer quelques noms d'artisans de hautelisse travaillant à Arras. Dans un compte de 1321 figure « Aghehes de Lindres tapisseresse », reprise dans un compte de 1342 sous le nom de « Aghee de Londres tapisseresse » et placée cette fois à côté de « Thumas Le Cordonnier, ouvrier de hauteliche » (2). En

(1) Pour deniers prestés à Jehan Huquedieu pour ouvrages de dras sarrasinois qu'il a fait pour nous, XX lb. Audit Jehan, pour un drap sarrasinois, contenant IX aunes et I quartier, IX lb. IIII s. VI d. (A 850.)

(2) A 609.

Digitized by Google

1379, on trouve encore à Arras un « Jehan Aghehe ouvrier de hauteliche ».

Dans l'énumération des objets mobiliers achetés à Arras pour les dominicaines de la Thieulloye, figure un drap de hautelisse aux armes d'Artois, fait par Jean de Meurdricourt (Méricourt ?), pour être placé devant l'autel et payé six livres parisis :

« Pour un grant drap d'ouvrage de hautelice des armes d'Artois fait par Jehan de Meurdricourt pour mettre devant l'autel du moustier, VI lb. » (1).

On peut remarquer que ces tapis aux armes d'Artois destinés aux églises sont assez communs : nous en avons cité un exemple de 1311 dont la nature n'est pas indiquée, mais dont le prix n'est pas inférieur à celui payé au hautelisseur d'Arras.

Le tapissier d'Arras, Jean de Thélu, est aussi un ouvrier de ce métier; il fournit précisément, en 1324, un tapis aux armes d'Artois, puis en 1326, il reçoit 22 livres parisis, prix fort élevé, « pour un dossier et un tapis de laine » pour la comtesse d'Artois; enfin, en 1328, 38 livres pour une commande dont le prix avait été l'objet d'un marché, un dossier et un banquier d'ouvrage de hautelisse, donnés par Mahaut à sa fille, la reine Jeanne.

« Le dernier jour d'octembre, à Jehan de Thelu tapetier d'Arraz pour I doussier et I banchier d'ouvrage de haute liche, que fut donné à madame la royne Jehanne aveuc I roumant et une petite chapelle de œuvre sarrasinoise, par marchiet fait, XXXVIII lb. » (2).

Un autre Jean de Thélu, dit le jeune, ne peut être rangé, faute de preuves, parmi les hautelisseurs : en 1327, il reçoit 31 livres 12 deniers « pour V pieces d'une cambre vayrie qui contiennent CIII aunes et demie, au pris de VI s. l'aune quarée » faite pour Thierry d'Hireçon.

Pour Paris, les documents sont jusqu'à présent moins abondants que pour Arras, encore que les statuts de 1303 constatent à cette époque l'existence de nombreux maîtres du métier de hautelisse.

Denise Le Serjant et Nicolas de Chieles, qui fournissent à la comtesse d'Artois « six tapis azurés » pour sa chambre en 1315 sont des tapissiers sarrasinois : le premier figure en effet avec ce titre au règlement de 1303 (3).

(1) A 430. — *Revue de l'art chrétien*, XX, 267.

(2) A 480.

(3) Je, Denise Le Serjant et Nicolas de Chieles, tapiciers, faisons savoir à tous que

Digitized by Google

C'est probablement dans cette catégorie qu'il faut ranger aussi le tapissier, Nicolas de Reims, qui vend en 1328 pour 100 sous, « deux paires d'estraiz à gesir pour frère Thomas le confesseur et son compaignon »

Il faut également écarter de la liste des hautelisseurs, faute de preuves suffisantes, Jean le Petit, tapissier, qui en 1317 vend au prix de 7 livres « deux sarjes de Caen noires, pour faire la chambre qui fu mise desus le cors (de Robert), à escuchons d'Artois et de Bourgogne » — ces écussons étant évidemment un ouvrage de découpure ou de peinture attaché à la serge noire, — et Jean de Meaux qui, la même année, reçoit 100 sous « pour xx tapis de chanvre et de laine achetés à Paris et bailliés devers les offices del escuerie et de la fourriere ».

Mais, comme le fait justement observer M. Guiffrey, « les maîtres hauteliceurs du quatorzième siècle étaient aussi marchands », et vendaient, outre leurs produits, des tapis plus communs. Ainsi trouve-t-on parmi les objets fournis par Jean de Condé et Jean de Créqui des tapis à bas prix et d'autres dont la description se rapporte à des œuvres de hautelisse.

Jean de Condé est signalé par les payements suivants :

1315. — « A Jehan de Condé de Paris, pour II tapis, I dossier et autre banquier à oiseaus, contenans XIIII aunes et quartier et demi, achetés par Philippot le tailleur, XXIIII s. l'aune, XVII l. V s. Item, pour faire anelés esdiz tapis pour prendre as clous, II s. — A Jehan de Condé de Paris, pour I tapi à besteletes contenant XII aunes, lequel madame donna à la comtesse de Foys, acheté par Philippot le tailleur, XXIIII s. l'aune, XIIII l. VIII s.

1319. — « A Jehan de Condé, pour II tapis vers pour le petit lit madame, LX s. » (1).

Ces tapis, ornés d'oiseaux et de bestelettes, destinés à être suspendus, ne seraient-ils pas des ouvrages de hautelisse?

nous avons eu et receu de maistre Estienne Bricadel trezorier madame la contesse d'Artois et de Bourgongne, pour VI tapis azures pour la chambre madite dame, XXXVII l. XVI s. par. En tesmoing de ce j'ai, je Denise devant dit, mis mon seel à ces lettres. Donné a Paris le XVIIIe jour d'octembre l'an mil trois cens et quinze (A 339.) — Denise Le Serjant et Jean Le Petit habitent en 1292 entre le coin de la rue des Poulies et la porte Saint-Honoré (*Livre de la taille*, p. 13.)

(1) A 334, 337, 375.

Digitized by Google

Jean de Condé vend aussi, en 1315, « une sarge vert de Caen pour madame » du prix de 40 sous; en 1327 « trois sarges » de 20 sous chacune pour les demoiselles de la comtesse et « II tapis vers pour le petit lit à dormir madame contenant X aunes et demie quarrez al aune de Paris, VII s. VI d. l'aune ».

On peut rapprocher du nom de Jean de Créqui celui d'Andruiet de Créqui, maître hautelisseur en 1303, et supposer sans trop de témérité que le premier pouvait être le parent et le successeur du second. Quoi qu'il en soit, Jean de Créqui reçoit, en 1327, 105 sols « pour un tapis contenant nuef ausnes quarrées un quartier moins fait pour le char madame »; la même année, 4 l. 12 d. « pour I tapi rouge des armes d'Artois et de Bourgogne lequel fu mis sur la fosse Robert monsgr as cordeliers »; en 1322, 16 l. 14 s. 6 d. pour un dossier et un tapis (1); en 1323, 6 livres « pour un tapit de laine des armes d'Artois (pour une chapelle) tenant VII aunes et demie quarré al aune de Paris, XVI s. l'aune », et quelques mois plus tard la même somme pour un tapis semblable, faisant partie d'une autre chapelle; en 1327, 7 l. 10 s. « pour un marcepié armoié des armes d'Artois et de Bourgogne pour la chapelle, tenant VII aunes et demie carré al aune de Paris, XX s. l'aune » (2).

Ne peut-on voir dans ces tapis de laine armoriés un ouvrage de hautelisse, quoique de minime importance, et classer Jean de Créqui à côté d'André de Créqui, parmi les artisans de ce métier?

En résumé, pendant le premier tiers du XIVe siècle, on fabriquait à Arras des tapis de hautelisse, et l'on peut avec certitude citer les noms des tapissiers Jean de Meurdricourt, Jean de Thélu, Thomas le Cordonnier, et probablement Aghée de Londre, noms inscrits au Trésor des chartes d'Artois. A Paris, l'accord intervenu entre les ouvriers sarrasinois et hautelisseurs, prouve que ces derniers for-

(1) Je Jehan de Créqui, tapicier fais savoir à touz que j'ay eu et receu de mestre Jehan de Salins cler madame d'Artois, pour la façon d'un dosssier tenant V aunes et demie de lunc et un quartier de large; item, I tappiz tenant V aunes et demie de lunc et une aune de large qui funt partout XV aunes et demi quartier, XXII s. pour aune, et II souls pour le broder, valent XVI l. XIIII s. et VI d. par. Donné souz mon scel le dimenche XXX jour de may mil IIIc vint et deux. (A 407.) — Le mot *broder* employé dans cette quittance n'indique nullement un ouvrage de broderie : le prix de deux sous pour 15 aunes serait trop minime; il faut entendre : deux sous pour *border* ce tapis.)

(2) A 412, 458.

Digitized by Google

maient déjà un métier nombreux et puissant, et l'on peut avec quelque probabilité ajouter aux noms donnés par ce document ceux des tapissiers Jean de Condé et Jean de Créqui. Quant à décider laquelle de ces deux villes installa la première un métier de hautelisse, ce n'est pas chose aisée, à cause de la rareté et de l'obscurité des documents; il est certain qu'en l'état actuel du problême, Paris présente en 1303 une organisation du métier attestant sa prospérité. Mais entre Arras et Paris, les relations sont de tous les jours, c'est une famille de sang royal, partant éminemment parisienne, qui gouverne le comté d'Artois, partageant son temps entre ce pays et Paris et encourageant de ses commandes et de ses deniers les ouvriers parisiens et artésiens. En cet état l'échange des procédés devait être facile, comme l'émigration des ouvriers dont un certain nombre déjà — on le peut constater au *Livre de la taille* — abandonne la province pour la capitale. Mais Paris et Arras, c'est toujours la France, et nul pays au monde ne peut établir une si longue possession et surtout un si merveilleux développement de l'industrie de la hautelisse (1).

(1) Après 1330, les documents deviennent plus nombreux; ils abondent même dans la seconde moitié et vers la fin du XIVe siècle, époque où l'industrie artésienne est dans toute sa splendeur.

Digitized by Google

# CHAPITRE XVII

## LE COSTUME DE GUERRE

Les diverses étoffes et les objets de mercerie et de broderie, énumérés dans les chapitres précédents sont presque exclusivement destinés à la toilette et à l'ameublement de la comtesse d'Artois ou au service et à l'ornement des autels ; les draps de livrée donnés à ses chevaliers et écuyers sont bien indiqués, mais nulle mention n'est faite de la façon dont ils étaient taillées et confectionnés ; quelques achats de chausses, de corsets, de vêtements pour Robert, voilà tout ce que nous avons signalé jusqu'à présent pour le costume des hommes. C'est qu'à vrai dire leur costume habituel est alors peu compliqué et ne comporte guère de noms différents de celui des femmes. Mais il en est tout autrement du costume militaire, et son importance mérite de réunir ensemble les quelques documents relatifs au comte Robert II et à son petit-fils qui nous en ont gardé la description.

Un compte de dépenses faites pour le comte d'Artois à l'occasion de la campagne de 1302 donne de nombreux détails sur son équipement de guerre, comprenant son costume, ses armures, et le harnachement de ses chevaux de bataille (1).

Pour le « corps le comte », selon l'expression de son trésorier, et pour donner à ses chevaliers, il fait acheter de nombreuses paires d'éperons : six paires d'éperons dorés garnis de soie « à armer

(1) A 144. — *Pièces justificatives.*

Digitized by Google

pour monseigneur », huit autres paires « à palefroy » également garnis de soie, huit paires d'éperons dorés garnis de cuir, deux douzaines d'éperons blancs. Puis le comptable inscrit quatre chapeaux de bièvre brodés d'or et de soie « à las de soie ardant et aboutans de fil d'or », payés à Paris 40 sous chacun, et deux autres chapeaux de camelin fourré.

On confectionne, pour le comte, une armure de plates attachées par 250 clous dorés, couverte d'un samit, fourrée de toile jaune. On garnit de cendal vermeil quatre bacinets, « c'est assavoir pour garnir les cervelieres et faire les paveillons desdis bacinés » ; de la toile rouge est placée sous ce cendal : les pavillons sont doublés de bouquerant et de toile blanche superposés ; quatre peaux de lièvre blanc sont employées à recouvrir ces bacinets, rembourrés de coton à l'intérieur et ornés de las de soie. On paye, au prix de 20 sous chacun, huit « chapeaux de Montauban de fin or, en chascun deux escuçons des armes monsgr, garnis de corroies. » (1).

Parmi les nombreuses pièces de harnais portées dans ce compte, on peut noter des frains cousus de soie, des mors et gourmettes dorés, un « lorain de cuir à quatre coustures de soie, toute la lormerie et les escuçons esmaliez et dorez et les esperons à boce pour guerre », des couvertures de cheval désignées sous les noms de couvertures de chief et de col, de couvertures de queue, une couverture pour le grand cheval du comte d'Artois, à laquelle travaillent Baudes de Croisilles, bourgeois d'Arras, Jacques de Hestrus le peintre, Maroie l'escussière, et qui atteint un prix élevé. Les selles sont fort riches : « une sele pour guerre brodée des armes monsgr, garnie d'un tartare d'outremer vermeil, à treçous (2) et florons et escuçons brodés sur la couverture tout entour, fourrée de cordouan vermeil. Une selle pour guerre de veluau et de lormerie des armes monsgr, à faus siège de samit, à une couverture verte dyaprée, d'un tartare d'outremer, ouvrée à treçons et florons et escuçons brodés sur la couverture tout entour fourrée de courdouan vermel. — Une selle à cheval pour guerre, garnie toute d'un drap de soie jaune tout dyapré, à treçons et florons et escussons brodés sur la couverture

(1) Chapel d'armes, chapeau de fer ou de cuir composé d'une calotte ronde et de bords circulaires plats.

(2) Galons formant des dessins.

Digitized by Google

tout entour, à deux escuçons brodés de tueaus et de pelles (1) des armes le connestable de France (Raoul de Nesle), la couverture fourrée de cordouan vermeil. — Une selle de fin azur dyaprée des armes monsgr pour guerre garnie de cordouan vermeil, toute la couverture cousue de soie à quatre coustures. Trois lorains tous de soie l'un vert, l'autre vermeil, et le tiers componné de soie jaune et vert, la lormerie toute dorée et esmaliée, et les escuçons des armes des seles esmaliez, et esperons à boce pour guerre esmaliez ».

Le comte d'Artois porte « un grant escu de fin azur dyapré des armes monsgr en guige »; Simon de Cinq Ormes et Thierry d'Hireçon reçoivent des selles et des écus à leurs armes; les douze écuyers du comte des selles de cordouan vermeil « garnies d'estriers et de poitraus » et des targes dorées avec un écusson d'azur aux armes d'Artois. Enfin le comte se fait fabriquer à Paris en toute hâte un harnais de cendal, fourré de toile verte, orné de franges et battu « de fin or à ouile » (2), comprenant « coulière, croupière à cheval, deux houces fourrées de cendal ardant, houce d'escu, queuvrechief ».

Dès 1309, le jeune Robert revêt le harnais de guerre : un bacinet, un pourpoint, un haubergeon, un camail, des grèves et des poulains (3). En 1313, on trouve à diverses dates l'achat d'un haubergeon, de grèves, de « poulains d'une piece », d'un bacinet à bretêche, et d'un riche pourpoint de soie pour assister ou figurer à un tournoi (4).

(1) On trouve dans l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, n° 51, une coiffe ornée de 141 « troches de perles » et de 409 « tuyaux d'or. »

(2) « *Battu*, selon Savary, se dit des draps et étoffes d'or et d'argent où l'ouvrier a beaucoup employé de ces métaux, soit traits, soit filés sur soye. » Ce mot s'entend aussi des étoffes ou objets sur lesquels le métal réduit en feuilles d'une extrême ténuité est appliqué au moyen d'un apprêt : c'est une dorure. — Dans l'exemple ci-dessns, l'or est appliqué sur le cendal au moyen d'un apprêt à l'huile.

(3) A Thumas de Rains, pour I pourpoint Robert, XXXII s. A Bresbant, pour I bacicinet, I poulains et unes greves, XLV s. A Baude de Rains, pour I haubregon et I camail pour Robert, L s. (A 252.)

(4) Pour un hauberjon pour Robert monsgr, LX s. — Pour soie, cendal, toile et pluseurs estoffes pour faire un pourpoint pour le tournoy pour Robert monsgr, CX s. X d. — Pour I bacinet à bretesche, unes greves et pour uns poulains d'une piece pour Robert, LXX s. (A 313.)

« La bretêche s'entend ici d'une défense saillante mobile, ayant son point d'appui

Digitized by Google

Les deux expéditions de 1314 et 1315, auxquelles Robert prit part, furent l'occasion de nombreuses dépenses d'équipement.

Des sommes d'argent assez importantes sont consacrées à l'achat et à la façon de tentes, de panonceaux, de harnais de cheval; puis le comptable inscrit diverses fournitures pour Robert : une tunique de tartare (1), doublée de cendal vermeil, ornée d'écussons faits de cendal jaune et inde; un pourpoint de cendal vermeil; une housse de « pourpensé de graine » ornée, ou selon l'expression du comptable, armée d'écussons; tunique et chapels battus, de cendal vermeil doublé de cendal bleu, ornés de franges; corsets « pour armer » mipartis de deux draps verts; cendal vermeil et blanc mis au bacinet et aux cuisseux; hoqueton rembourré de deux livres de coton et d'une livre de bourre de soie; chapel, tunique et brassières brodés, avec orfrois et boutons à perles, las d'or et franges vermeilles; tissu d'or mis aux grèves; quarante-sept « rosettes d'orfevrerie dont on fist les affiques du harnois de broudeure »; bannières diverses, couvertures; volequin sans manches; bannières battues d'or fin faites par Acart le peintre; grands écus armoriés d'Artois « pour mettre sus les grans tentes »; fers de lance, un couteau, éperons; bacinet à visière, bacinet à ventail, haubergeon, camail, gorgière, grèves et poulains (2).

sur le frontal du bacinet où elle s'attache en se relevant sur le visage pour protéger le nez ». (V. Gay.)

(1) C'est la cotte d'armes, vêtement de dessus, fait d'une riche étoffe et armorié.

(2) A Jehan de Halenes d'Arras, pour VIII aunes de tartaire pour faire une tunicle pour Robert, LXIIII s. A dame Ysabel de Hallenes pour XII onces de cendal vermel pour forrer ladite tunicle et pour faire I pourpoint pour Robert, LIIII s. A ladite dame Ysabel, pour II onces et III sissains de cendal gaune et inde, pour faire escuçons pour ladite tunicle, LVIII s. — Pour repeindre l'escu Robert et pour la houce del escu, XIIII s. — Pour sele à cheval houchie de cordouen vermel a II escuçons d'esmail polis d'Artois, IIII l. X s. — Pour VI onces et demie de cendal vermel dont on fist un tunicle et I chapel batu pour Robert, XXIX s. III d. Pour VIII onces et I sissain de vert et de bleu cendal dont on foura le tunicle batu et le capel, et du bleu cendal dont on fist les escus, XXXIII s. Pour V onces de cendal vermel et blanc pour le bacinet et pour les cuisses Robert, XXV s. Pour II aunes de verte toile pour ledit bacinet et cuissex, II s. Pour las et boutons mis au tunicle batu, II s. III d. Pour livre et demie de coton pour les cuissex et pour le bacinet, III s. Pour las à cuissex et au bacinet, VI s. — Pour III capiaus de feutre, IIII s. — Pour I tissu à or mis es greves Robert, III s. — Pour IIII pieces de cendal vermel, XIIII l. XV d. et en fist en unes couvertures pour Robert et I volequin sans mances et L pagnonchiaus. Pour XII l. de coton mis

Digitized by Google

En 1315, les pièces d'armement et d'habillement sont plus nombreuses encore : tunique « d'estaint » faite d'un drap vermeil de graines, avec armoiries de drap jaune et bleu ; « corset à armer » ; cuissots et trumelières (1) de cuir ; braiel de cerf pour le haubergeon ; une chapelière (2) et deux bacinières ; drap, cendal, toile vermeille pour un corset de plates ; cendal vert pour la haute gorgière ; cendal vermeil et de toile de même pour les gantelets ; las et boutons d'or pour les brassières et les plates ; cendal vermeil pour un hoqueton ; « camocat pour couvrir uns gans » ; « veluet soussiet pour couvrir II paires de gans de plates » ; cloche d'écarlate ; deux las à suspendre les gants ; douze aunes et demie de toile « dont on fist trois chemises de Chartres (3) et un corset » ; hoqueton de blanc cendal « pour vestir plates » ; hoqueton de cendal vermeil rayé d'or ; façon « d'unes couvertures de plates et pour les brachieres VIII lb. » ; couvrechef, grenons et lien de soie, d'or et de pierreries pour un heaume ; payements pour broder et étoffer un gantelet, pour couvrir de broderie « uns bras d'acier », pour estoffer un chapel d'acier » ; cuissots « vermaus roiés d'or » ; façon d'un « auqueton fort à vestir de fer » ; cloche « d'escarlate desteinte versée d'escuchons » ; drap pers pour une housse et des chausses ; une douzaine de petits gants ; gants de peau de cerf ; chapeaux de bièvre ; estivaux et heuses ; « uns paus » (4) ; etc. — Fers de lance ; las de soie mis au couteau de l'armure de plates ; targe peinte « à un chevaleret des armes Robert », œuvre d'Acart le peintre ; une renge d'épée ; » las vermaus pour loier l'espée » ; fourreau d'épée « ouvré de broudure » ; puis ces dépenses

as couvertures et au volequin, XXIIII s. Pour une piece de toile verte on fist les lenvers des couvertures et du volequin, XIX s. Pour VI las et boutons pour le volequin Robert IIII s. — Pour I tunicle de broudeure et pour I houche d'escu et pour unes brachieres et pour I capel, XXXVI l. — Au conte Lormier, pour les porte brachieres au tunicle Robert, IIII s. Pour II bacinés, l'un à visiere et l'autre à ventaile, et pour unes greves et uns poulains, C s. Pour I haubregon et I camail, et une gourgiere, et pour la façon, LXX s. Pour I auqueton, XXIIII s. Pour I cuissex, VI s. Pour II bacinés estoffer, XXVIII s. (A 321.)

(1) Les trumelières, comme les grèves, étaient destinées à la défense des jambes.

(2) Sans doute un étui à chapeau, de même que la bacinière est un étui à mettre le bacinet.

(3) En forme de la célèbre relique de Chartres, avec manches courtes, col échancré, pas de fentes ; c'est la forme d'un tabord.

(4) Courtes braies de mailles attachées à la ceinture.

Digitized by Google

pour armures de fer : « pour un hyaume de guerre, C s. ; pour un chapel de Montauban et pour la haute gorgiere (1), VI l. ; pour deux bachinés couvers, XL s. ; pour le bachinet à visiere et à haute bretesque, LXX s. ; pour II paires de greves et II paires de poulains, IIII l. ; pour les plates et pour les gans, XII l. ; pour l'espée, LXX s. ; pour un fer à glave, X s. ; pour le harnais Robert refourbir, XXII s. ; pour uns cauchons de haubreserie (2), XX s. ; pour un hyaume et une espée burnir, VIII s. » (3).

L'armure, comme on peut le voir, est encore incomplète. La tête est toujours protégée par le heaume que l'on a allégé en le rendant conique, et que l'on tend à abandonner pour le bacinet à ventail et à visière, déjà plus fréquemment porté ; des tissus de mailles couvrent les épaules, la gorge, et même tout le corps, car la longue chemise de mailles, le haubergeon, se porte toujours ; les jambes et les pieds sont chaussés de ce même tissu. Déjà, les pièces de fer non articulées abritent les jambes, les cuisses, les bras ; le corps se recouvre d'un hoqueton renfermant entre deux étoffes de petites plaques de métal, c'est l'armure de plates, qui fera place à l'armure complète de fer battu le jour où l'on aura pu forger et articuler les autres pièces de la défense. Mais le costume militaire consiste aussi dans la superposition d'une foule de pièces d'habillement, les unes, comme la chemise, les chausses, le corset, le hoqueton, placées sous l'armure de plates ou les plaques de fer battu, qui forment la défense du chevalier, les autres placées sur cette armure, la dissimulant aux regards, formées elles-mêmes de riches étoffes chargées d'armoiries, de dorures et de broderies. Ces hommes d'armes, si brillamment habillés, sont eux-mêmes montés sur de grands chevaux harnachés de cordouan rouge ou de cuir recouvert de soieries et de dorures, et revêtus de couvertures blasonnées, avec selles chargées de broderies et de peintures. Un luxe vraiment oriental caractérise cette brillante chevalerie, qui bientôt va disparaître dans les sanglantes et désastreuses journées de Crécy et de Poitiers.

Sur son tombeau, Robert porte une longue chemise de mailles :

(1) Gorgière de mailles qui s'attachait au-dessous du chapel d'armes ou du bacinet encadrant le bas du visage, couvrant la gorge et le cou.

(2) Ouvrage en mailles de fer.

(3) A 342. — *Pièces justificatives.*



Digitized by Google

c'est le haubergeon avec manches; une tunique sans manches le recouvre, tombant jusqu'au dessous des genoux, ses jambes sont protégées par des grèves ou trumelières, ses pieds sont chaussés de haubergerie; à son côté gauche pendent son écu et son épée, celui-ci aux armes d'Artois suspendu au cou par un las de cuir ou de soie, celle-ci attachée à un baudrier orné de têtes de lion.

Après la mort de Robert, les comptes de sa mère ne renferment plus de dépenses pour l'armement des chevaliers; on leur donne parfois de l'argent pour les aider à s'équiper, mais les objets qu'ils reçoivent en présents n'ont aucune destination militaire. Il n'y a guère que le fou pour qui l'on achète des pièces d'armure; en 1312, il a un équipement complet composé d'une « cote gamboisie » (1), un haubergeon, des cuissots, des grèves et un bacinet (2). Son successeur Jeannot reçoit, en 1318, un doublet, un haubergeon, un bacinet, des grèves et gantelets; en 1322, une « selle camoissie à bestelestes dorées » avec frains, éperons, culières. Mais en tous les temps on envoie dans les différents châteaux d'Artois diverses pièces destinées à l'armement de leurs défenseurs. C'est ainsi qu'en 1315, on expédie au château de de Gosnay six hoquetons, six bacinets, dix heaumes et huit targes, le tout acheté à Arras (3).

Chaque château contient d'ailleurs un petit arsenal d'armures, d'armes et de munitions, dont on dresse l'inventaire de temps à autre, lorsque surtout l'horizon s'assombrit du côté de la Flandre. Ainsi en 1302, on trouve au château de Saint-Omer « trois espringales (4) et un petit garot (5), deux arbalestes de cor à deux piés,

(1) Hoqueton rembourré et piqué.

(2) Pour une cote gamboisie, un haubregon, unes grieves, uns cuissos et un bacinet achetés à Arras pour le petit folet, LXIIII s. (A 298).

(3) A 334.

(4) L'espringale est une grosse arbalète à noix, montée sur un chevalet ou sur un chariot. Voir les textes tirés du *Trésor des Chartes d'Artois*, cités par M. V. Gay.

(5) Le mot *garrot* désigne : 1° un projectile analogue au carreau, 2° une arme de jet qui paraît avoir été un engin assez considérable sur lequel le compte suivant de travaux exécutés à Hesdin en 1302 fournit quelques détails : « pour II garros et les quarriaus et pour II tours à tendre arbalestes..... pour faire et rempenner quarriaus.... pour abattre caisnes pour faire courbes pour les garros... pour soier les moises des garros et postiaus.... pour sain à oindre les viis et les cercles des garros.... Pour X lb. et demie de fil de Bourgoigne pour faire les cordes dont le garros

Digitized by Google

deux arbalestes de fust à deux piés, dix arbalestes de fust à un pié (1), quatre plates à armer (2), quatre bacinés, seize mile de petit quarel à un pié, XL lb. de file de canvene (3), VI XX fleques de quarel d'espingale, VI milliers de fleques de petit quarel sans fers »; à Ruhoult « quatre arbalestes de cor, XV arbalestes de fust à deus piés et VII baudrés, XX bacinés, VIII capiaus de ners, deux capiaus de fer, deux espringales, deux garros, XXX targes », et quelques milliers de carreaux pour arbalètes et espringales.

Les armes employées à la défense des châteaux d'Artois consistent donc en espringales et en garrots, grands engins montés sur affût, et en arbalètes de diverses sortes. Les défenseurs trouvaient au château des baudriers munis de crochets pour saisir et tendre la corde de l'arbalète (4), des targes, grands boucliers qui les pouvaient abriter pendant cette opération, des bacinets et chapeaux de fer, et quelques autres pièces d'armure constatées par les inventaires. Quand la guerre était proche, le châtelain, ou le bailli, passait en revue cette « artillerie », faisant réparer les armes, aiguiser les carreaux ferrés, et monter sur les murs des pavés arrachés à la cour du château (5).

traist, XIIII d. le lb., XII s. III d. Pour deswider le dit file, V d. Pour III tronches d'ourme acetées pour faire les viis et les moises des garros, XXX s. Pour II nois de quevre as II garros, XX s. Pour les crochés et les bendes de fer et pour tout estofer de fer, II tours à tendre arbalestes XVIII s. Au cordier pour C et IIII lb. de cordes de poil pour le testure des garros VIII d. le lb. ouvrée, LXIX s. IIII d. A Henri le serrurier por tout estoffer de fer l'un des garroz CV s. » (A 180.)

(1) L'arbalète de *cor* est celle dont l'arc est fait de cor, c'est-à-dire de cœur de chêne noirci et durci par un long séjour dans l'eau; celle de *fust* est de tout autre bois. L'arbalète est dite à un ou à deux pieds, selon que le tireur, pour tendre la corde, pose un ou deux pieds sur l'arc auprès de l'arbrier, ou peut-être sur une pédale établie à l'extrémité de l'arbrier. (Ceci semble résulter de ce texte : « A maistre Jehan l'arbalestrier, pour III arbriers à II piés, XII s. ») D'autres arbalètes sont terminées par un étrier : « pour IIII estriers et clés qui faloient as arbalestes du chastel d'Hesdin, VI s. » (1302.)

(2) Quatre armures de plates.

(3) Fil de chanvre pour les cordes des espringales, garrots et arbalètes.

(4) A Jehan de Naye pour taillier et queudre XL baudrés (de cuir qu'on lui fournit), trouver y à ses cous bloukes et crokés tous estoffés, de chascun baudré donné par marchié fait à luy XXIII d., montent en somme LXXVI s. VIII d. (Saint-Omer, 1327. — A 457.) — A Henri le serrurier, por II quevilles et por VI vireules et por II crokés à un engien à tendres arbalestes, VI s. (Hesdin, 1304. — *Arch. nat.* KK 393.)

(5) Pour descauchier le pavé du castel et porter sur les murs. (Hesdin, 1315. — A 333.)

Digitized by Google

En 1323, le roi Charles-le-Bel envoya Pierre de la Vache, châtelain de Melun, visiter l'artillerie de tous les châteaux situés en Artois, en Champagne, en Normandie, et emporter à Rouen pour y être visité et réparé ce qui appartenait au roi dans les châteaux d'Artois ; la comtesse Mahaut facilita cette mission, en mettant à la disposition de l'envoyé du roi Guillaume de la Balme, chevalier, garde de ses châteaux, et l'inspecteur put diriger sur l'arsenal de Rouen un certain nombre d'arbalètes, de baudriers, de carreaux et de tours à arbalète dont il donna quittance le 16 janvier 1324 (1).

(1) A 69. — La lettre du roi est datée du 23 août 1323.

Digitized by Google

# CHAPITRE XVIII

## L'ORFÈVRERIE

### § I

Les quelques comptes qui nous sont restés de Robert II d'Artois nous donnent les noms et les œuvres de plusieurs orfèvres du XIIIe siècle. En décembre 1281, le comte promet de payer à Jean de Douai, orfèvre et bourgeois d'Arras (1), 63 livres 4 sous 11 deniers qu'il lui doit « pour joiaus et pour ouvrage d'or et d'argent » fournis à Amicie de Courtenay, sa première femme; quelques mois auparavant, en juillet, il avait fait une semblable promesse de 36 livres parisis à maître Julien « l'orfevre monseigneur le Roy » qui lui avait vendu trois anneaux d'or ornés chacun d'une pierre précieuse, deux rubis et une émeraude (2). Maître Julien demeurait en la rue Tybaut-aus-Dés, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, et, lors de la taille de 1292, était taxé à 24 sous. L'année suivante, Mahy d'Arras, orfèvre et bourgeois de Paris, est nommé concierge de l'hôtel d'Artois, et, dans une liste de créanciers dressée, au mois d'août de la même année, figure, pour 42 livres parisis, Jean Lan-

(1) A 27.

(2) Robers, cuens d'Artoys, à tous chiaus qui ces presentes lettres verront et orront, salut. Sacent tout que nous devons à nostre ainé maistre Julien, l'orfevre mon signeur le Roy, trente sis livres de parisis pour la vente de III aniaus d'or que nous avons eus de li, cest asavoir deus rubis et une esmeraude, lesquels deniers nous avons en convent et sommes tenu à rendre au devant dit maistre Julien ou à sen certain commant portant ces lettres. En tesmoing, etc. (Juillet 1281. — A 27.)

Digitized by Google

glois, orfèvre parisien. Un autre orfèvre de Paris, Simon Bonnart, reçoit, en 1292, 11 livres parisis « de la vente de coutiaus » livrés au comte d'Artois (1).

En 1298 et 1299, le mariage du comte avec Marguerite de Hainaut donne lieu à de nombreux achats d'objets précieux; cinq bassins, une nef et un pot à aumône, en argent, fabriqués à Arras (2); un tailloir d'argent et un pot en forme de demoiselle, doré et émaillé, faits sur l'ordre du comte par l'intermédiaire de Jean de la Halle, bourgeois de Saint-Omer; trois pots d'argent achetés à Arras au prix de 47 livres 7 sous (3). Les joyaux suivants paraissent avoir été offerts à Arras à Marguerite lorsqu'elle y arriva, accompagnée de sa mère, la comtesse de Hainaut, vers la fin d'octobre 1298; « à Jehanne l'orfaveresse d'Arras, achaté à li I trechoir et I chapiau d'or, L lb. Item, une couronne d'or, XXIIII lb. Item, I chapiau d'or, XXIIII lb. Item, I fremail d'or, VIII lb. Item, I chapelet d'or, XI lb. Item, I trechoir et I chapelet esmaillié d'or, VI lb. Item, I treçoir d'or et de pelles, XII lb. Item, II chapelés, XL s. Item. à Jaquemon de la Hale, IIII chaintures à pelles, XXII lb. Item, à I marcheant de Saint-Omer, achaté I henap à pié pesant IIII mars, à la raison de LXXV s. le marc, XV lb. Item, à monseigneur Alain de Montendre, une coupe d'or prisie à la raison de XXXVI lb. le marc CXIIII lb. XV s. Item, à I marcheant I fremail d'or à pierres et à pelles, C lb. Item, I anel à esmeraude, LXX s. » (4).

L'inventaire déjà cité des robes et bijoux donnés par la comtesse de Hainaut à sa fille, contient la description des joyaux qu'elle por-

(1) A 133.

(2) Robers cuens d'Artois à Renaut Coignet de Barelete chevalier, garde de nostre terre, salut. Comme nostre chiere compagne la contesse face faire à Arras chinc bacins, une nef et un pot à aumosne tout d'argent, nous vous mandons que tout ce que ces choses cousteront paiez et delivrez de nostre monnoie que vous avez ou arez, et les assenez et metez par devers la contesse, et prenez de ceus, à qui vous liverrez la monnoie, apotisse souffisant à vostre cautele, laquele nous volons qui soit acceptée en vostre conte avec ces presentes lettres. Donné à Paris au XXIX^e jour de decembre l'an de grace mil deus cenz IIII^xx et XVIII (A 2, fol. 23.)

(3) .... Item, pour le tailloir d'argent et I pot comme demisielle que li dis Jehans (de la Hale) fist faire de notre commandement, pesant X mars, et pour l'or et l'esmail, XLIIII l. IIII s. Item, pour trois poz d'argent achatez à Arras pour la contesse, XLVII l. V s. (A 2, fol. 23.)

(4) Du 5 novembre 1298. — A 2, fol. 18.

Digitized by Google

tait le jour et le lendemain de ses noces : « Premièrement, une couronne d'or, de rubis et de esmeraudes, de XIV pieches. Item, une fleur de lis, de rubis et de esmeraudes et de pelles, à esmaill al envers. Item, une chainture de rubis et de esmeraudes et de saffirs, de LXXVII pieches. Item, une couronne de rubis et de saffirs de taille, de XVIII pieches. Item, I chapel de rubis et de saffirs, de XII pieches. Item, I trechons d'orfaverie de rubis et de esmeraudes » (1).

Le même document nous fournit encore une longue énumération de chapels, treçoirs, hanaps et couronnes d'or, ornés de rubis, d'émeraudes et de perles ; quelques pièces sont émaillées, d'autres sont remarquables par leur forme ou leur provenance : ainsi une couronne à rubis et émeraudes est un présent de la reine de France, un pot d'argent est fait « en manière de grifon », un hanap d'or à couvercle, accompagné d'un « pochon d'argent à iauwe » est donné à la nouvelle comtesse à sa venue à Hesdin.

Une autre liste de joyaux est celle des objets destinés à être donnés par la comtesse : elle comprend 53 hanaps dorés, 36 draps d'or, 4 chapeaux d'orfèvrerie d'argent, une douzaine de ceintures « clawées d'argent à fournement, » 4 ceintures « sour busettes à pieches d'argent et à pelles », une douzaine de bourses « faites en sarrazinois », une couronne ornée de rubis, saphirs et émeraudes, une autre plus petite « toute de petis grains de esmeraudes sour le cercle. »

Puis la nouvelle comtesse d'Artois se rend à Paris, qu'elle voyait peut-être pour la première fois, et y achète huit chapeaux d'argent d'orfévrerie, six ceintures « à busetes », deux « paire de trechons

(1) A 144. — *Pièces justificatives.*

Le *cercle* d'or n'a pas besoin d'être défini. La *couronne* est presque toujours à fleurons et présente un caractère héraldique. Le *chapel* (*chapelet* est un petit chapel) est : 1° une tresse ou cercle de fleurs ou d'orfèvrerie sans aucun caractère héraldique ; 2° une coiffure : dans ce sens un chapel d'or, d'orfèvrerie est une étoffe d'or ou ornée de broderies et de pierres précieuses, comprenant essentiellement une calotte à laquelle peuvent s'ajouter des ailes, des bords, etc., de formes variées. Le *treçoir* ou *treçon* est un galon plus ou moins riche servant à orner la coiffure des femmes, sans qu'on puisse lui assigner une place particulière, qui n'est déterminée que par la mode et la fantaisie. Le *touret* est une coiffure de femme (les tourets de Mahaut sont toujours de toile fine, jamais de riche étoffe comme les chapels) dont la forme est variable, de même qu'on trouve toujours pour une même époque diverses coiffures de femmes.

Digitized by Google

sour busetes » et une douzaine de bourses « faites sour sarrasinois. »

Le 7 janvier 1299, le comte d'Artois acquitte le montant de nombreuses acquisitions faites par sa femme chez les orfèvres parisiens, Guillaume le Perrier et Jean des Chans; hanaps d'argent doré à pied, d'autres à couvercle, coupes, hanaps de madre à pied d'argent, une affique d'or avec pierres précieuses, la façon d'un scel en argent pour la comtesse, etc. Un autre mandement mentionne cette dépense : « VIII lb. VI s. par. pour XII cuilliers » (1).

Le 1er février suivant, autres payements, pour un hanap d'or donné à l'Impératrice de Constantinople, vendu par Guillaume Le Perrier; une ceinture à perles et pierreries pour la comtesse d'Artois et 210 grosses perles fines d'Orient, fournies par un autre orfèvre de Paris, Thibaut de Dammart ou Dommart (2).

Enfin, au mois d'août, un orfèvre d'Hesdin, nommé Henri, vend des hanaps d'argent, et le comte fait payer 10 livres parisis pour deux paires de couteaux à trancher devant lui et devant la comtesse sa femme, et 9 livres pour une douzaine de petits couteaux et une douzaine de ceintures de soie ferrées d'argent (3).

En 1300, Robert achète à Saint-Omer six coupes d'argent doré destinées aux gens de sa belle-sœur Catherine de Condé, femme de

(1) A 2, fol. 24, 25.

(2) Robers cuens d'Artois, à touz ceus qui ces presentes lettres verront et orront, salut. Comme Renaus Coignés de Barlete, chevalier, garde de nostre terre, ait baillé et délivré la quantité de monnoie qui ci aprez s'ensuit as personnes qui ci aprez sont nommées : c'est assavoir, à Guillaume Le Perrier, de Paris, pour un hanap d'or achaté à lui de notre commandement le XIIe jour de jenvier, donné à l'Emperis, pesant III mars et VI onces, la raison de XXVIII s. le march, VIIIXX l. et X s. parisis. Item, à Thiebaut de Dommart, pour une ceinture à perles et perrerie achetée à lui pour notre chiere compaigne la contesse, XLIIII lb. Item, à lui meesme, pour IIc et X grosses perles fines d'orient à raison de XXII s. la piece, IIIc IIII lb. X s. Laquele monnoie est en somme IIIIc IIIIXX XI lb. parisis. Nous, ladite somme de monnoie baillie par ledit Renaut en la maniere qui dit est, par la teneur de ces presentes lettres acceptons, et volons et recommandons que il li soient contées et reçeues à son conte. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces présentes lettres nostre scel. Donné à Paris la vegille de la Chandeleur en l'an de grace M IIc IIIIXX et XVIII. (A 2, fol. 26.)

(3) Pro duobus paribus custellorum ad cindendum coram nobis et coram comitissa dilecta consorte nostra, X l. par. Item pro una duodena parvorum custellorum et una duodena zonarum sericarum ferratarum de argento, IX l. p. (A 152.)

Digitized by Google

Jacques de Chatillon, et paie 19 sous et demi la façon d'une « fiolete d'argent pour amenistrer al autel » de sa chapelle (1). En 1301, il fait payer à Pierre de Bakelerœe, orfèvre d'Arras, 99 livres parisis pour sept hanaps dorés, dont quatre avec couvercle, 108 livres pour dix autres à pied, sans couvercle, et à Guillaume Le Perrier 311 livres pour des pièces d'orfèvrerie dont la description ne nous est pas parvenue (2).

Au mois de décembre 1301, on dresse un inventaire d'objets appartenant à la comtesse d'Artois, et confiés à la garde de Blanche de Pertes. Outre quelques étoffes précieuses, cette liste compte cinquante-deux articles d'orfèvrerie : quatre couronnes d'or, dont une, avec rubis, émeraudes et grosses perles, donnée par la reine de France; ceintures d'or et d'argent avec pierreries; fermaux d'or de formes variées, l'un « en maniere de fleur de lis, à rubis et à esmeraudes, esmaillié al envers », un autre « à losenge, à couvercle carchié de rubis, de saphirs, d'esmeraudes et de perles », un troisième « à couvercle en quarreure de III rubis, et de II esmeraudes et de IIII perles »; tressoirs d'or avec pierres et divers ornements, l'un « fait sour busettes des armes monseigneur de Henau et monseigneur d'Artois »; nombreux chapeaux d'or et de pierreries; hanaps d'or et d'argent, un hanap de madre à couvercle et à pied d'argent, le pommeau émaillé des armes d'Artois et de Hainaut; un dragon d'argent aux ailes émaillées; un bénitier d'argent avec son aspergeoir ; deux petits chandeliers d'argent que l'on posait sur la table, pour éclairer en hiver; douze cuillères d'argent; un hanap à couvercle de cristal, don de Mahaut, alors seulement comtesse de Bourgogne; deux plats d'argent montés sur pied destinés « à donner dragie »; deux bassins d'argent creux « à laver testes », deux autres plus plats « à laver mains »; un pot « à coquilles de perles estofé d'argent »; une juste de même façon, une autre de jaspe monté en argent, une troisième d'argent à deux biberons destinée, comme le dragon mentionné plus haut, à contenir de l'eau (3).

Dans les premiers mois de cette année 1302, qui devait être si fatale au comte d'Artois, on le trouve encore achetant, au prix de

(1) Le Ve jour de mars à Symonet le clerc, pour faire une fiolete d'argent pour aminestrer al autel à la chapelle monsgr XIX s. VI d. (A 162.)

(2) A 160, 172.

(3) A 45. — *Pièces justificatives.*

Digitized by Google

8 livres, un hanap de madre à pied d'argent, des hanaps d'argent, une coupe dorée fournie par Marote, veuve de Jean de Douai, orfèvre, et donnée à un gentilhomme que le comte avait armé chevalier à Arras (1). La quittance de Marote est datée du 27 juin; quelques jours plus tard le comte d'Artois mourait à Courtrai.

## § II

Les nouveaux seigneurs de l'Artois n'étaient pas moins amateurs de riches bijoux et de belles pièces d'orfèvrerie. Leur premier soin fut de faire fabriquer des sceaux d'argent aux insignes de leur nouvelle dignité; dès le mois d'octobre 1302, maître Pierre, chapelain de Thibaut d'Aunay, donne quittance de 32 livres 18 sous, à savoir 20 livres pour la façon, le reste pour l'argent employé, reçus pour ces deux sceaux qu'il avait peut-être lui-même fondus et gravés (2) : le scel d'Othon est du type équestre aux armes d'Artois et de Bourgogne, avec contre-sceau, et la légende mentionne le titre de comte d'Artois; le scel de Mahaut est du type ogival, « dans une niche gothique, la comtesse debout, en robe et en manteau vairé, tenant une fleur à la main; à dextre, un dragon tient suspendu l'écu d'Artois; à sénestre, un autre dragon tient l'écu de Bourgogne-Comté. *Sigillum Matildis, Attrebatensis comitisse et Burgondie*

(1) Jou Marote de Douai, jadis femme maistre Jehan de Douai orfevre, fait savoir à tous que jou ai eu et recheu de Colart de Hennin recheveur d'Artois xx lb. et xiiii s. de par. pour une coupe dorée que monsgr d'Artois donna à un chevalier nouvel à Arras, de laquelle monnoie dessusdite je me tieng bien apaiié, et enquite ledit mons. le conte, ses hoirs, sen receveur et leur remanans. Ou tiesmoing de ce jou ai ces lettres seelées de men scel. Ce fut fait l'an de grasce MCCC et deus, le mercredi apres la fieste S. Jehan Baptiste el mois de juing (A 184.)

(2) A tous chiaus qui ces presentes lettres verront ou orront, Ernous Caffes, bailieus d'Arras, salut. Sachent tout que mestre Peres, capelains monsgr Thibaut d'Ausnoy, est venus par devant nous et a reconnut qu'il a eu et recheu de Colart de Henin, recheveur d'Artois, pour les deux saiaus monseigneur et madame d'Artois, c'est à savoir pour le façon de ces saiaus xx livres et pour l'argent xii lb. et xviii s., laquele monnoie est en somme xxx et ii lb. et xviii s. par., de laquelle monnoie devant dite il se tint bien apaies, et a quitiet monseigneur d'Artois, ses hoirs, sen receveur et leur remanans. Ou tesmoing de chou, nous avons ces presentes lettres scelées du scel de le baillie d'Arras, données l'an de grasce MCCC et II el mois d'octembre. (A 186.)

Digitized by Google

*Palatine ac domine Salinarum.* — Contre-sceau : dans un encadrement gothique trilobé, l'écu d'Artois. *Contra sigillum Matildis* » (1).

Dans le même temps, nous trouvons mentionné le nom d'Alexandre de la Cambe, orfèvre et bourgeois d'Arras; en 1303, celui de Guillaume Hure, orfèvre et bourgeois de Paris.

Le 17 juin 1303, Jean de Courcelles, chapelain de la comtesse, atteste le payement de diverses sommes à Guillaume Le Perrier, pour la façon de quatre pots, cinq plats et six écuelles d'argent, pour le raccommodage de neuf écuelles et d'un pot à aumône d'argent, et la façon de trois anneaux dont deux avec diamants (2). Le 4 décembre, Thibaut de Dammart, qui se qualifie de valet et orfèvre du Roi, vend, au prix de 59 livres, deux chapeaux d'or donnés par la comtesse aux filles de Philippe d'Artois, ses nièces, et, pour 44 livres deux hanaps d'argent donnés l'un à Thibaut de Wyerre, chevalier du sire de Monfaucon, l'autre à Alain de Montendre (3).

C'est encore Thibaut de Dammart qui l'année suivante « rappareille la vaisselle d'argent de la comtesse ; il refont deux hanaps et treize écuelles d'argent, répare et « signe des armes d'Artois » sept pots, deux aiguières et quarante-trois écuelles; il répare aussi l'encensoir et les burettes de la chapelle (4). Dans le même temps, à Arras, Marote, la veuve de l'orfèvre Jean de Douai, vend, pour 18 livres, un hanap doré à couvercle pesant 2 marcs 50 esterlins,

(1) Demay; *Sceaux d'Artois*, nos 19 et 21. — J'ai donné au tome V du *Bulletin de la Commission des antiquités du Pas-de-Calais* un dessin de ce sceau et du sceau secret que Mahaut fait fabriquer à Paris, en 1308, au prix de 65 sous : ce « seel dou secret » était également en argent.

(2) Je Jehan de Courcelles, chapelain madame d'Artois et de Bourgogne, fais assavoir à tous que Denis d'Yrichon valêt ma dite dame a paié les parties qui cy s'ensievent. Cest assavoir por la fachon de IIII poz d'argent pesans XV mars et demi, V s. pour marc, fais à Paris chiez Guillaume Le Perrier soissante dis et sept sous VI d. Item, a paié ledit Denis por la fachon de V plateaux et de VI escueles d'argent pesant XXIII mars et demi, II s. le marc, fais à Paris par la main ledit Guillaume, XLVII s. Item, a paié ledit Denis por la fachon de III aniaus d'or, dont y l'en iout II à dyamans, esquex on mist II esterlins d'or, fais à Paris par la main doudit Guillaume, XIIII s. Item, pour un pot à aumosne rapparellier et por IIII autres, VIII s. Item, por IX escueles d'argent apparellier III s. Item, por I marc et demi d'argent mis en l'euvre dessus dite de l'argent audit Guillaume IIII lb. I d. Et en tesmoing de ce j'ay mis mon seel en ceste lettres. Données à Arraz le XVIIe jor de juing. (A 193.)

(3) A 195.

(4) A 109.

Digitized by Google

puis deux autres de même façon pesant six marcs et demi, au prix de 50 livres 7 sous 9 deniers.

Du reste les achats de hanap d'argent ou de vermeil, avec ou sans couvercle, avec ou sans pied, sont si fréquents, qu'il est impossible et sans intérêt de les mentionner tous : c'est le présent habituel fait à un seigneur, un écuyer, un avocat au Parlement, un personnage de marque, et les présents sont nombreux alors. Nous l'avons vu : il n'est guère de visiteur qui n'emporte quelque riche souvenir de la générosité de la comtesse. C'est ainsi qu'au mois de janvier 1306, la femme d'Henri Le Marquis, ancien bailli de Calais, reçoit un hanap à couvercle acheté chez un orfèvre d'Hesdin ; aux fêtes de Pâques, la dame de Sully, cousine de la comtesse d'Artois, une émeraudé, et les « demoiselles » qui l'accompagnent, deux hanaps, quatre ceintures et quatre aumônières, le tout acheté chez Guillaume Le Perrier.

A l'orfèvre Thibaut, on achète un fermail d'or et un couteau, au prix de 21 livres, et un peu plus tard un couteau à manche d'ivoire et à viroles d'argent, pour 9 livres 10 sous, et un autre couteau à manche parti de bresil et d'ivoire, par conséquent rouge et blanc, coûtant 6 livres 15 sous, tous les deux à l'usage de la comtesse d'Artois (1).

Au compte de l'Ascension 1307, ne figurent pas moins de seize hanaps à couvercle, et huit à pied sans couvercle, en vermeil, à 74 sous le marc, coûtant près de 300 livres parisis et destinés à être donnés en présents ; la princesse de Tripoli (2) reçoit un anneau d'or, un chevalier de la reine de Sicile (3) un hanap doré, les chapelains et demoiselles de leur suite des ceintures et des bourses, le tout fourni par Alexandre, l'orfèvre d'Arras.

C'est alors que Mahaut commande à Guillaume Le Perrier une tombe en argent qui sera placée sur le corps de son père, transporté

(1) Pour uns coutiaus pour madame à manches d'yvoire et à viroles d'argent armoies aux armes d'Arthois et de Bourgogne, IX lb. X s. Item, pour uns coutiaus à manches partiz de bresil et d'yvoire pour madame, VI lb. XV s. (A 220.)

(2) Marguerite de Beaumont, fille de Louis de Brienne, retirée en France à Tonnerre près de la reine de Sicile, morte le 9 avril 1328.

(3) Marguerite, fille d'Eudes, duc de Bourgogne, veuve de Charles Ier, roi de Sicile, morte à Tonnerre le 24 septembre 1308 « dans un hôpital qu'elle avait fondé en 1293, et où elle s'était consacrée depuis cette époque au service des pauvres. » (*Art de vérifier les dates.*)

Digitized by Google

en 1304 de Courtrai à l'abbaye de Maubuisson. Selon l'usage, un marché dut être passé pour ce travail, entre la comtesse et l'artiste : je ne l'ai pas retrouvé. De l'étude des quittances qui nous sont restées, il ressort que l'œuvre de Guillaume Le Perrier consistait en un gisant en ronde bosse à l'effigie du comte d'Artois : ce travail était-il exécuté au repoussé ou, comme plusieurs statues du XIVe siècle, composé de lames d'argent clouées sur une matrice de bois? Si, comme je le crois, il s'agit d'une statue de grandeur naturelle, ce travail devait consister dans l'application de ce second procédé; les plus grandes statues exécutées alors au repoussé, comme la Vierge de Jeanne d'Evreux sont loin d'atteindre de semblables dimensions et n'excèdent point une hauteur de cinquante à soixante centimètres.

Il n'existe plus en France de tombes en argent, et de tout temps elles ont été très rares : on peut citer celle d'Henri, comte de Champagne, à Saint-Etienne de Troyes, et celle de Philippe-Auguste, à l'abbaye de Saint-Denis, détruite par les Anglais sous le règne de Charles VI (1).

La quantité d'argent employée par l'orfèvre fut considérable : en 1307, il reçoit successivement 600 livres parisis, faible monnaie, et 27 livres 13 sous 4 deniers parisis, forte monnaie, pour acheter le métal nécessaire à son œuvre, et enfin 100 marcs d'argent fin pour y employer; l'année suivante, 50 livres de bonne et forte monnaie « pour mettre et emploier en l'ouvrage de la tombe le comte d'Artois »; et nous n'avons pas toutes ses quittances. En 1312, cette statue fut ornée de peintures et de dorures; la figure, sans doute, était peinte d'incarnation; elle fut ensuite fixée sur une table de marbre portée par des lions. Elle n'existait plus à l'abbaye de Maubuisson au XVIIe siècle; cette œuvre d'art, que son métal précieux désignait à la rapacité des voleurs, avait sans doute disparu dans quelque pillage des Anglais ou des Protestants.

L'importance de l'œuvre confiée à Guillaume Le Perrier montre en quelle estime on tenait cet habile orfèvre. Or, dans le même temps, en 1306, un orfèvre dont on ne connaît que le prénom « Guillaume » exécutait aux frais de Philippe-le-Bel, pour la chapelle royale, ce magnifique buste de saint Louis, à usage de reliquaire,

(1) A. Murcier. *La sépulture chrétienne en France*, p. 38. — Philippe-le-Hardi avait fait orner de bas-reliefs d'argent la tombe de saint Louis.

Digitized by Google

détruit pendant la Révolution, mais dont Du Cange nous a donné une heureuse reproduction : ne peut-on supposer que ce Guillaume était Guillaume Le Perrier, hypothèse d'autant plus vraisemblable que la comtesse Mahaut emploie fréquemment des artistes et gens de métier, qualifiés de valet ou ouvriers du roi?

Tout en exécutant la tombe de Robert II, Guillaume Le Perrier fournit à l'hôtel de la comtesse de nombreux objets d'argenterie, pots, hanaps, plats, écuelles, deux cuillères dorées pour Mahaut, des « bouclettes » de souliers pour son fils, un drageoir; il répare diverses pièces d'orfèvrerie, la nef d'argent ornée d'émaux, les chandeliers de la chapelle et douze hanaps d'argent, qu'il rebrunit (1). La mode est, en effet, de faire brunir l'argenterie.

Après 1309, le nom de cet orfèvre disparaît des comptes d'Artois; en 1310, on trouve celui de Raoul Le Perrier, orfèvre, peut-être son fils, car alors le métier est généralement héréditaire, mais celui-ci ne paraît pas avoir joui auprès de la comtesse Mahaut de la confiance qu'elle témoignait à Guillaume : les travaux qu'elle lui fait exécuter sont assez rares.

A Jean Viel de Troussevache, bourgeois de Paris, Mahaut achète deux chapeaux d'orfèvrerie ornés de perles, qu'elle donne aux filles de son cousin le sire de Sully (2). Un marchand de Paris, de nom inconnu, lui vend pour 60 sous un cadrau d'argent, et son trésorier, Denis d'Hireçon, paie, le 26 août 1308, 65 sous pour l'argent et la façon d'un scel du secret : c'est un petit sceau rond, de 28 millimètres, sans légende, présentant l'écu d'Artois dans un quatrilobe entre les figures symboliques des quatre Evangélistes (3).

En 1309 des orfèvres parisiens vendent à la comtesse un cercle d'or, payé 9 livres 12 sous 6 deniers, donné à la fille de la dame de Bracquencourt à l'occasion de son mariage; un hanap à couvercle avec écussons en vermeil, au prix de quinze livres; un couteau à trancher devant madame, à manche de madre et viroles émaillées du prix de 64 sous (4).

(1) Quittances des 17 mars et 31 octobre 1308.

(2) A Jehan Viel de Trousse Vache, bourgois de Paris, pour II chapiaus d'orfaverie à peles et à perlerie, li quel furent donnés à nos cosines les filles le seigneur de Seulhy, x l. (22 mai 1308.)

(3) Reproduit au tome V du *Bulletin de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais.*

(4) Pour I cerkele d'or donné à la demoizelle de Brakencourt quant ele espouza,

Digitized by Google

A la mort d'Eudes de Lielle, un inventaire est dressé des meubles qu'il possédait à Bracon, à Santans, à Dole et à Provins ; la comtesse achète au prix d'estimation un grand nombre de pièces d'orfèvrerie : six hanaps grenetés, six autres « omples » (unis) avec émaux en leur milieu, une dizaine d'autres avec ou sans couvercle, quelques-uns de madre, six gobelets, vingt-neuf cuillères en trois lots, le tout d'argent (1).

Celui qui le premier paraît avoir hérité de la faveur dont jouissait feu Guillaume Le Perrier, est un orfèvre parisien, Renaud Le Bourgeois, désigné ordinairement sous le nom de Renaud, peut-être l'orfèvre de ce nom qui demeurait en 1292 en la rue Male-Parole sur Saint-Germain-l'Auxerrois (2) : c'est de son atelier qu'à partir de 1310 sortent les plus belles pièces d'argenterie achetées par la comtesse d'Artois. En janvier 1310, il fabrique trois couteaux à manches d'argent émaillés d'or, un bassin, des plats, une aiguière pour mettre l'eau bénite et un aspergeoir d'argent, des pieds d'argent émaillés pour monter des hanaps de madre (3) ; le mois suivant, il reçoit la somme énorme de 150 livres parisis pour une nef de vermeil avec émaux pesant 20 marcs, donnée par Mahaut à sa nièce Marie d'Ar-

LVI s. Pour I hanap à couvercle, à escuçons esmailliés pesant IIII mars VI onches IIII estrelins, XV lb. II s. Pour uns coutiaus à tranchier devant madame, à manches de madre et viroles esmaillies, LXIIII s. (A 252, 255.)

(1) A 55, 258.

(2) Giraud, page 24.

(3) Je Jehans de Courcelles, chapelains madame d'Artois et de Bourgogne, fais savoir à tous que Denis de Heriçon, tresorier madicte dame, a paiet à Renaut l'orfevre les parties qui s'ensuivent. Pour VI onces et demi d'argent pour faire III manches des coustiaus madame fait par ladite main, LXV s. VI d. Item, pour l'or à emmalhier lesdis manches, LX s. Item, pour forger lesdis manches, XXV s. Item, pour les alemeles (les lames) et les gueines, XL s. Item, pour la façon d'un bacin d'argent à laver, et pour brunir et redroicier un autre bacin madame, XXIII s. Item, pour la façon de II platiaus d'argent, et pour la façon d'un aghier à iaue benoite et d'une esparge, et pour la façon de II piés d'argent pour II madres pesant tout ensamble XXII mars VII onces, qui furent fait del argent du grant plat à aumosne d'argent, pesant XIX mars II onces, rabatu le dechet, et pour les esmaus des dis piés, fait par la main dudit Renaut, XIV lb. deus sous. Item, pour III mars V onces d'argent qui furent mis es choses desus dites del argent audit Renaut, X lb. III s. Item, pour la refaçon de III escuelles d'argent enfournies del argent l'orfevre de demi marc XV esterlins, comté argent et façon, L sous VI deniers. En tesmoin de ce, j'ay mis mon seel a ces lettres. Donné le XVIIIe jour de jenvier mil IIIe et neuf. (A 273.)

Digitized by Google

tois à l'occasion de son mariage avec Jean de Flandre comte de Namur (1).

Renaud n'est point cependant le fournisseur exclusif de la comtesse : Thibaut de Dammart lui vend un « anel jumel », sans doute un anneau à double cercle d'or; Renier, autre orfèvre parisien, vend, pour 50 sous, cinq paires de petites boucles d'argent; un orfèvre d'Arras, Jean de Saint-Géry, fabrique des pots, écuelles et hanaps d'argent.

Outre ces objets dont la provenance est indiquée, il faut encore mentionner trois couronnes d'or avec rubis et émeraudes offertes à l'occasion de leurs noces à la fille d'Enguerran de Marigny, à la vicomtesse de Melun et à la demoiselle de Croisilles; un hanap d'or à couvercle, du prix de 120 livres, acheté chez Raoul Le Perrier et donné à la comtesse de Foix; une affiche d'or, un chapel d'argent à perles et pierreries, un treçoir, une ceinture et une bourse donnés en présents de noces à Ysabelle de Rix, une des demoiselles de Mahaut; deux anneaux d'or avec rubis valant 60 livres parisis; un « vaissel » d'argent offert à l'église Notre-Dame de Paris au jour de la Saint-Louis 1310 par la comtesse d'Artois (2); enfin un certain nombre de hanaps d'argent ou de vermeil pour être donnés en présents.

On fait aussi fabriquer des étuis pour quelques pièces d'orfèvrerie, pour deux pots d'or, pour une image de Notre-Dame et une croix d'argent; ces étuis sont fermés par des serrures (3).

En 1311, Renaud fournit une émeraude du prix de 30 livres, qu'il monte sur un anneau d'or pour la comtesse, une autre émeraude valant 7 livres, trois saphirs pour 12 livres parisis; il reçoit 20 sous « pour peindre, et pour drecier et burnir une ymage de Notre-Dame », il redresse et brunit une croix, accostée de deux images

(1) Mandement pour payer à Renaud Le Bourgeois, orfèvre de Paris « pour une nef d'argent à esmaus dorée, pesant xx mars, donnée à notre niepce la comtesse de Nemur le jour de ses noces, viii^xx x l. parisis. » (A 273.)

(2) Le XX^e jour d'aoust, fu paiet pour le vaissel d'argent que madame offri à le Saint Loys à Notre Dame, xxix l. xvii s. (A 270.)

(3) Pour ii estuis pour une ymage de Notre Dame et d'une crois d'argent, et pour les ferreures, c s. Pour l'estieu de ii poz d'or, et pour les gaynes des couteaux madame à tranchier, et pour i estui a ii cuilliers d'argent, xxvi s. Pour l'estui des platiaus d'argent de la cuisine, xxxv s. Pour l'estui du bacin d'argent de la chambre madame et pour la serreure, xlv s. (A 261.)

Digitized by Google

d'argent, sans doute Notre-Dame et saint Jean, il met une anse au grand pot à aumône, un fermail aux heures de la comtesse, des manches d'ivoire à viroles émaillées et dorées à ses couteaux; il grave ses armoiries sur dix-huit hanaps tout neufs; il fabrique un petit coffret d'argent, une boîte et quatre boutons émaillés, une croix d'argent avec émaux et deux poignées d'épée pour Robert, trois mors de chapes, deux pots à eau, des écuelles, cuillères, gobelets, fermaux, etc.; il répare en outre de nombreuses pièces de l'argenterie de la comtesse (1). On voit qu'à son métier d'orfèvre, Renaud joignait celui d'émailleur.

La même année Simon Nevelon, orfèvre et bourgeois de Paris, reçoit 2,000 livres tournois en paiement de joyaux que la comtesse d'Artois lui a achetés à diverses reprises, et Jean d'Arras, orfèvre en cette ville, façonne au compte de Thierry d'Hireçon un pot d'argent que lui a commandé la femme de Thomas Brandon, bailli d'Arras.

En 1312, Renaud fournit trois « mors » (agrafes) de chapes émaillés, une cuillère d'or avec émaux, un tuyau d'argent émaillé à met-

(1) Fu paié à Renaut orfevre de Paris les parties qui s'ensuient. Pour peindre et pour drecier et burnir I ymage de Notre-Dame, XX s. Pour une crois et le pié et les II ymages redrecier et burnir, et pour I encensoir, XXV s. Pour l'argent et pour la paine qui fu mis en l'anse du grant pot d'argent à aumosne et resauder, III s. Pour I fermailhet as hores madame, III s. Pour l'argent del oursel et pour l'aspergoir et pour les chaines, LXX s. Pour I petit flourin pour dorer, XII s. V d. Pour la faichon, XX s. Pour II bouteilletes d'ivoire, IIII s. Pour les manches d'ivoire pour les coutiaus madame, XX s. Pour l'argent, XXXVI s. Pour forgier les viroles, XVIII s. Pour l'esmaillier, XVI s. Pour le dorer, VI s. Pour l'or et la fachon del anel à la bele emeraude madame, XVIII s. Pour seigner XVIII hanas nues, VIII s.; etc. (A 280.) — Mandement de Mahaut de payer à Renaud l'orfèvre « pour une huchette d'argent pour nous, X lb. Pour une boîte esmailie pour nous, LV s. Pour IIII boutons esmailiez, XII s. Pour une crois d'argent esmailie pour Robert, VI s. Pour II paire de renges d'espée, XV lb. XVI s. » (6 juin 1311. — A 285.) — Je Jehans de Courcelles, chapelains madame la comtesse d'Artois et de Bourgogne, fais savoir à touz que Denis de Hiriçon, valet et tresorier madite dame a paié à Renaut l'orfevre de Paris pour III mors à chape, la garnison de II espées, II poz à iau, la façon de XII escuelles d'argent, XII cugliers et II gobellez, I seel fermant, VIII fermailhez et II manches de coustiaus, et pour plusieurs esmaus es choses dessus dites, par conte fait entre aus dont les parties sont en papier par devers le tressorier, cent livres onze sous sis deniers. En tesmoin de ce j'ay mis mon seel a ces lettres. Donné le XII^e jour d'octembre l'an mil III^c et onze. (A 287.)



Digitized by Google

tre à un verre (1), une seconde cuillère d'or, deux tourets (2) et quatre viroles d'argent pour les faucons de Robert des ferrements de ceinture ; il monte en argent doré deux *Agnus Dei;* il refait un anneau d'or pour Mahaut, et dans la fourniture annuelle de pots, de hanaps, d'écuelles d'argent, il faut mentionner, à cause de leur destination, deux hanaps à couvercle donnés aux nourrices de la fille de la reine de Navarre, un autre sans pied donné à sa berceuse (3).

Diverses quittances attestent encore le payement en sa faveur de quatre saphirs et un rubis coûtant ensemble 125 livres, d'un roman acheté 5 livres, d'un saphir de 10 livres, d'une somme de 51 livres pour dorer les deux grands bassins de la comtesse d'Artois, d'un « capellet d'or », petit chapel d'enfant donné par Mahaut à sa petite fille Jeanne, alors âgée de quatre ans (4).

Il fournit, en 1313, une émeraude et une crosse, que Mahaut donne au nouvel évêque de Beauvais, Jehan de Marigny (5), et des hanaps d'argent, dont l'un orné d'émaux atteint le prix de vingt livres.

Dans les comptes du prévôt d'Aire, de cette année, on trouve la mention de deux barils d'argent, pour lesquels il fait confectionner des étuis.

Parmi les fournitures faites en 1314, par Renaud à la comtesse d'Artois, on peut noter trois bourses brodées de perles, une ceinture ferrée d'or et d'argent, quatre paires de boucles d'argent pour les souliers de Mahaut, deux hanaps d'argent à couvercle « l'un

(1) Ceci peut s'entendre ou d'un large tube d'argent servant de monture à un verre à boire, ou d'un tuyau pour boire dans un verre. Cette seconde interprétation s'appuie sur les exemples fournis par les inventaires de Clémence de Hongrie (nos 131, Douët-d'Arcq) et de Charles V (no 2238, Labarte.)

(2) Ces tourets consistent en un anneau double monté sur pivot pour empêcher les jects du faucon de s'embrouiller.

(3) A 298, 301, 302. — Pour II tourés et pour IIII viroles d'argent as faucons Robert, XII s. Pour l'argent à estofer II Agnus Dei, et la façon et I flourin à dorer le, LIX s. Pour l'or, pour la façon et pour les esmaus d'une cuiller, XXIIII s. Pour l'argent et pour le façon et pour l'esmaillier d'un tuau à mettre à I voirre, XL s. Pour I cuiller d'or faite par ledit Renaut, VII lb. X s. Etc.

(4) A 303.

(5) Pour une croce donnée al eveske de Biauvais cent diz livres, et pour une esmeraude donnée audit eveske diz livres (A 311.)

Digitized by Google

plein, et l'autre ciselé de feuilles », des pots et des plats d'argent, etc. (1).

Les comptes de l'année 1315 contiennent peu de dépenses d'orfèvrerie; Renaud continue ses travaux d'entretien, et vend un drageoir, deux grands plats, des hanaps et des écuelles d'argent, un mors de chape; un autre orfèvre, dont le nom n'est pas indiqué fournit trois calices avec patènes en vermeil, l'un destiné à la chapelle du château d'Hesdin, les deux autres offerts par la comtesse à Saint-Didier de Langres et à Notre-Dame de Boulogne (2).

En 1316, Renaud vend un anneau d'or, deux couteaux, une ceinture, des hanaps, etc., et, pour Robert, une chaînette d'argent pour son triaclier, vase, souvent de métal précieux, où l'on portait le triacle, qui passait pour être un remède infaillible contre le venin des animaux (3); en 1317, une paire de couteaux à manches de madre et viroles d'argent pour trancher devant Robert; en 1318, il redore et émaille le hanap de la comtesse, redresse et brunit sa nef d'argent, vend deux pots d'argent, « l'un à vin et l'autre à eau », avec un hanap à couvercle, enrichi d'émaux, donnés en présent de noces à la fille du sire de Sully, il fabrique un anneau d'or émaillé, des boucles d'argent pour les souliers de la comtesse, etc. (4).

En 1319, Renaud travaille encore à la nef de la comtesse, il dore le lion qui l'ornait; il refait la sonnette d'argent de la chapelle, répare des hanaps et des pots, ces derniers à charnières servant

(1) Pour II hanas d'argent à couvercles, l'un plain, et l'autre cizelé de fuilles, XXIX lb. II deniers maille tornois, valent à parisis XXIII lb. IIII s. et II deniers (A 323.)

(2) A 334, 336, 338, 339.

(3) Pour une chaenete d'argent pour le triaclier Robert, achatée par Guillemin de Passat de Renaut l'orfevre, VIII s. (A 342.)

(4) A 351, 361, 365. — Je Renaus l'orfevre fais savoir à touz que je ai eu et receu de maistre Estienne, tresorier madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, pour l'or d'un anel et l'esmaillier; pour IIII pos d'argent souder, redrecier, planer et brunir, et pour argent que je i ai mis du mien; pour or mis ou pié du hanap madame; pour II paire de bougletes d'argent et la peine pour les soulers madame; pour planer, drecier et brunir la neif d'argent madame; pour or que je i mis du mien, pour V onces et demie d'argent que je mis du mien ou viex hanap madame, pour or pour le dorer et esmaillier, neuf livres huit souls, un denier. En tesmoing, etc. — Pour planer, drecier et brunir la neif d'argent madame, pour un flourin de Florence pour la redorer et pour esmaillier les pommeaus en aucuns lieus, XXX s. VI d.

Digitized by Google

à retenir le couvercle ; il ferre d'argent doré des ceintures de soie ; il vend un hanap doré à pied d'argent donné à la berceuse du fils du comte de Valois, coûtant 7 livres parisis (1).

D'autres orfèvres reçoivent des commandes plus ou moins importantes : Colin de Lens, orfèvre parisien, vend au prix de 9 livres 10 sous un calice de vermeil avec émaux offert par la comtesse à Notre-Dame de Boulogne (2) ; Robert Lescrivain, de Paris, fournit des hanaps dont un de vermeil, avec pied et couvercle greneté, « le pommel esmaillié » du prix de 11 livres (3) ; Colart, l'émailleur, les joyaux donnés en présents de noces à Denisette, nièce du prévôt d'Aire et à Marguerite de Chans, fiancée de son neveu Thierry, un fermail d'or, une bourse brodée avec perles, une ceinture de soie ferrée de vermeil, un chapeau d'or avec émaux, pierres et perles (4) ; Pierre Lempereur, outre quelques réparations à un hanap et à l'olifant, fournit des pierres précieuses, perles, émeraudes, rubis, et des chatons pour les monter, mis à une couronne, un treçoir, une ceinture (5) ; André l'émailleur, orfèvre et émailleur, vend

(1) A Renaut l'orfevre, pour argent qu'il a mis en la neif madame, pour argent qu'il mist en une burete de la chapelle, et en un eguier à eaue qui estoit fendu au lonc, pour or qu'il mist en dorer le lion de la neif et la burete, et pour sa paine de souder, redrecier et planer, XXVII s. Audit Renaut, pour la façon de la pate du hanap madame, pour redrecier, dorer et brunir, et pour redrecier, souder et brunir III pos d'argent, et pour faire les charnieres de ces pos ou il mist XII s. de son argent, et pour argent que il mist en la sonnette de la chapelle et sa paine de la refaire, XLIIII s. (A 368.) — Pour la vente d'un hanap d'argent à pié doré que madame fit donner à la bercheresse du fius monseigneur de Valois, VII l. par. (A 375.)

(2) A Colin de Lens, orfevre de Paris. pour I calice d'argent doré et le pomel esmaillié, pesant XXXIIII estellins, lequel fu baillie du commandement madame à Jehan de Waudringhem bailli de Hedin pour porter à Bouloine, que madame donnoit el eglise, IX lb. X s. VIII d. (A 374.)

(3) Pour un hanap d'argent à pié et à couvercle guerneté, doré, et le pommel esmaillié. (A 376.)

(4) A Colart l'esmailleur pour un fermail d'or, une sainture de soie ferrée d'argent, une bourse de brodeure à pelles pour ladite Denisette, et I chapeau d'argent esmaillié à perres et à perles pour la fame dudit Thierret, XV lb. (A 375. — Le compte de l'hôtel A 374 porte : « un chapeau d'or à couples esmaillié à perres et à pelles. »)

(5) A Pierre Lempereur, pour V pelles, III chatons et I esmail d'or qu'il mist en I pot et en I hanap d'or, et pour refaire le fretelet du couvercle au hanap, XL s. Item, pour I chaton, une esmeraude et I ruby qu'il mist en une couronne, et I pelle qu'il mist en I treçon, XXXVI s. Item, pour III chatons et II rubis et une esmeraude

Digitized by Google

à Mahaut, par l'entremise de Renaud, l'orfèvre, « une ymage et un tabernacle d'argent tous esmailliez », c'est-à-dire une statuette sous un ciboire ou tabernacle, en argent émaillé, du prix de 26 livres, donné par la comtesse d'Artois à la reine Marie, veuve de Philippe-le-Hardi (1).

L'orfèvre Renaud est toujours le restaurateur des hanaps et aiguières de la comtesse ; il nettoie et répare un grand pot d'argent désigné sous le nom de *Blanche* (2). Colin de Lens vend un hanap et un pot d'argent avec émaux, donnés à Roberte de Moreul à l'occasion de son mariage avec Robert de Saint-Venant; deux autres orfèvres du même nom, peut-être de la même famille que Colin, les deux frères Nicolas et Michel de Lens, reçoivent successivement 71 et 95 livres parisis pour vaisselle d'argent, écuelles, plats, etc., fournis à la comtesse d'Artois (3).

Un orfèvre, dont le nom n'est pas mentionné, façonne au prix de 130 l. par. un magnifique joyau d'argent émaillé, représentant un roi et une reine et orné d'un rubis, donné par la comtesse à son gendre le roi de France (4). Même incertitude sur le vendeur d'un

mis en une sainture, xxx s. Item, pour l'oliflande brunir et toutes les autres choses. Lesqueles parties sont en somme vii lb. vi s. (A 374.)

(1) De par la comtesse d'Artois et de Bourgogne.

Maistre Estienne, nous vous mandons que vous paiez à maistre Renaut l'orfevre pour un ymage et i tabernacle d'argent touz esmaillies que nous avons donnez à la Royne Marie, vint et sis livres parisis, lesqueles nous voulons qu'il vous soient acceptes en voz comptes. Donné le XXIII jour de decembre.

Je Andriu l'esmailleur, orfevre, fais savoir à touz que j'ai eu et receu de maistre Estienne Bricadel tresorier madame la contesse d'Artois et de Bourgogne pour i ymage et i tabernacle d'argent touz esmailliez pesant iii mars iii onces achetez par Renaut l'orfevre, les quiex madite dame donna à la Royne Marie, vint et sis livres par. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres faites le XXIII jour de decembre l'an mil trois cens dis et neuf. (A 376.)

(2) A maistre Renaut, pour ii onces et v estellins d'argent qui fu mis en un grant pot d'argent que on apele *blanche*, et en i eguier d'argent, xv s. viii d. Pour le dechai de *blanche* qui fu netoie dedans et dehors del ordure qui y estoit, iii s. viii d., et pour la paine del anse de *blanche* refaire toute neuve, pour brunir, souder et redrechier, xxii s. (A 378.)

(3) A 388.

(4) De par la contessé d'Artois et de Bourgogne, maistre Estiene, nous vous mandons que vous paies pour un joyau d'argent esmaillie à un Roy d'une part et une Royne d'autre, et un rubis ou milieu, et un aneau d'or, que nous avons donnez au

Digitized by Google

« hanap à couvercle doré et greneté dedans » du prix de 10 livres.

On trouve aussi en 1320 et 1321, sans indication de provenance, la mention de calices donnés à diverses églises; c'est ainsi que le 15 septembre 1321, Jehan Voyteron, clerc, reçoit un calice d'argent pour une chapelle qu'il vient « d'édifier et fonder » en l'église Notre-Dame de Salins (1).

André l'émailleur fournit deux hanaps d'argent à couvercle ornés d'émaux du prix de 42 livres. Renaud vend, en 1321, deux anneaux d'or de sa façon, et, en 1322, une douzaine de cuillères d'argent; il répare deux burettes et une chopine de la chapelle, la fiole de la comtesse, les lions de la nef, la salière, le grand hanap, etc., (2).

En 1322, apparaît pour la première fois le nom de Pierre de Besançon, orfèvre parisien, l'un des experts chargés en 1328 de dresser l'inventaire des joyaux de Clémence de Hongrie : il fournit des calices, patènes et burettes d'argent et de vermeil pour les monastères de Sainte-Claire et de Gosnay.

Deux de ses confrères parisiens exécutent la même année pour les religieuses de Sainte-Claire de véritables œuvres d'art : une croix d'argent, montée sur un pied de cuivre émaillé, sortie de l'atelier de Simon de Lille, l'un des experts de 1328; un reliquaire d'argent avec les images de Notre-Seigneur et de la Madeleine, sur un entablement de cuivre doré, œuvre de Jean Le Bel (3).

Roy de France monseigneur, sis vins dis livres parisis, les queles nous voulons qu'elles vous soient acceptées en voz comptes. Donné le IIII jour de may l'an XX (A 388.)

Peut-être ce roi et cette reine étaient-ils les portraits des souverains régnants, Philippe V et Jeanne de Bourgogne.

(1) A 400.

(2) Pour III charnieres faites en II burettes et en une chopine de la chapelle, pour argent, pour or à redorer celle qui estoit dorée et pour paine, II s. (A 396.) — Pour un coutelet d'argent pour madame, pour argent et pour paine, III s. II d. Pour le grant hanap d'argent madame, pour le refondre, pour or à le redorer, pour argent et pour paine, XXIIII s. II d. Pour rapparellier les lions de la nef madame, pour argent et pour paine, IIII s. Pour ressouder II des piez de la saliere madame, pour or et pour paine, V s. Pour un estuit pour les cuillers d'argent et pour la cuiller madame, III s. (A 403.)

(3) A Pierre de Besançon, orfevre, pour I calice d'argent doré, pour II platiaus d'argent à I esmail ou font et II burettes d'argent, que furent donnés à Sainte Clare, XXXIIII lb. V s. Audit Pierre, pour II calices dorez dont l'un fut donné aus chertru-

Digitized by Google

Un orfèvre d'Hesdin, nommé Ernoul, redore le pommeau d'une croix achetée pour l'hôpital fondé par la comtesse; le brodeur Etienne Chevalier vend un encensoir d'argent du prix de huit livres, donné aux religieuses de Sainte-Claire.

La reine Marie, veuve de Philippe le Hardi, étant morte le 12 janvier 1321, Mahaut achète à ses exécuteurs testamentaires quelques-uns de ses joyaux : une image de Notre-Dame en argent émaillé au prix 90 livres; une autre en ivoire sur un pied d'argent, valant 30 livres; deux chefs des Onze-mille vierges, sans doute en cuivre, avec garniture d'argent, 17 livres 2 sous; une salière d'or à couvercle et trois pommes d'or, 32 livres 16 sous, et enfin un graduel noté (1).

L'année 1323 est la dernière où j'aie rencontré le nom de Renaud l'orfèvre; il y est encore employé à la réparation de quartes et chopines faisant partie de la vaisselle d'argent de la comtesse. Pierre de Besançon fabrique des mors de chape, un gobelet d'argent à biberon donné à la reine, Jeanne, veuve de Philippe-le-Long; il refait et redore l'aiguière, la croix, l'orseul, l'aspergeoir et le porte-paix de la chapelle (2). Il répare l'année suivante le couvercle de *Blanche*,

sains de Gonay et l'autre demora par devers madame, et pour II platiaus et II burettes d'argent donnés ausdiz chertrusains, XLIX lb. XIX s.

A Symon de Lille, pour une croiz d'argent à un siege de quevre esmailliez, que fu donnée à Sainte Clare, XIX lb. X s.

A Jehan Le Bel orfevre, pour un saintuaire d'argent, à II ymaiges de N. Seigneur et de la Magdelaine assises sur une tauble de quevre dorée, que fu donné à Sainte Clare, XVI lb. (A 1003, 407, 408.)

(1) Mestre Jehan, paiez aus executeurs de la royne Marie, pour une ymaige de Notre-Dame d'argent esmaillié, que nous avons achetée de eus, quatre vint et dis livres. Item, pour une autre ymaige de Notre-Dame de yvire a piez d'argent, trente lb. Item, pour II chiez des XI^m virges garniz d'argent, dis et sept livres et deux souls. Item, pour une saliere d'or a cuvescle, et pour III pomes d'or, vint et deus livres seize souls et dis deniers. Item, pour un grahel notez, quatre livres. Lesqueles parties font en somme huit vint trois livres et huit souls et dis deniers parisis, laquele somme d'argent nous volons que vos soit acceptée en vos comptes. Douné le XXVIII jour de mars l'an mil III^c vint et un. (A 406.)

Ces pommes d'or sont de petites boîtes sphériques servant à renfermer des reliques ou des senteurs; l'inventaire de Charles V en décrit plusieurs contenant de l'ambre, une autre des reliques.

(2) A Pierrot de Besançon, pour refaire le piez de la croiz, pour le redorer, pour redorer la croiz, pour refaire l'aiguier de la chapelle, pour refaire l'orsel al eau benoite et l'espargeur, pour refaire le portepois, pour la redorer, pour or et pour paine,

Digitized by Google

jadis objet des soins de son confrère Renaud, et les bassins d'argent de la comtesse, à laquelle il vend un rouleau d'oraisons enluminé, enfermé dans un étui d'argent (1).

Le chapitre de la collégiale d'Aire fait exécuter pour la partie du crâne de Saint-Jacques-le-Majeur, conservée dans son église, un reliquaire digne du saint apôtre : Thierry, prévôt d'Aire, donne 50 livres, et Mahaut 20 livres pour cette œuvre d'orfèvrerie malheureusement détruite, mais dont les peintures murales de la fin du XVIe siècle, que l'on voit encore en l'église d'Aire, nous ont gardé une reproduction. C'est un chef avec barbe assez longue et la tête nue, les épaules ornées de coquilles ; il est porté par des anges agenouillés sur un entablement, dans le style des reliquaires de ce temps.

Le mobilier acheté en 1324, pour les religieuses de la Thieulloye, comprend un certain nombre d'objets d'orfèvrerie sortis de l'atelier de Pierre de Besançon : deux bassins à laver, deux burettes, un encensoir, douze cuillères d'argent, divers reliquaires et croix : un chef de saint Louis d'argent doré, porté par deux anges; « deux images de saint Loys, une de la Trinité et une de saint Jehan »; trois croix de bois couvert d'argent doré, avec trois grands supports de cuivre; quatre autres entablements « à lionceaus » pour les quatre statuettes; sur ces entablements de cuivre sont des « esmaus d'argent »; un fermail de chape d'argent émaillé (2).

En 1326, Pierre de Besançon fournit, avec Nicolas et Michel de Lens, et Michel de Neelle, un certain nombre de hanaps en argent ou en vermeil, avec ou sans émaux, dont un à trépied émaillé (3); deux hanaps émaillés sont donnés aux nourrices de la reine Jeanne d'Evreux.

Nicolas de Lens répare et brunit pour Thierry d'Hireçon huit chandeliers et trois pots d'argent ; un autre orfèvre, Guillaume Fourkin, lui répare une ceinture « ferrée d'or », et monte en argent avec ornements d'or et d'émail une autre ceinture et un surceint ; un peu

IX lb. Pour un gobelet d'argent à biberon que fut envoié a madame la royne, pesant I marc et VII estellins, IIII lb. (A 412.)

(1) Ci-dessus, page 104, note 1.

(2) J'ai publié cet inventaire en 1875, au tome XIX de la *Revue de l'Art chrétien*.

(3) A Perrot de Besançon, pour un hanap à trepiet esmaillié, pesant VI mars II onces XII estellins, XLI l. II s. IX d. par. (A 454.)

Digitized by Google

plus tard il lui fait seize émaux à langue de serpent (1), sans doute de petits vases émaillés destinés à contenir de la langue de serpent pulvérisée (2). Ainsi, comme plusieurs autres orfèvres parisiens, Guillaume Fourkin est émailleur : c'est du reste le moment de la grande vogue des émaux parisiens, qui semble avoir commencé avec le XIVe siècle. Le compte de Geoffroy de Fleury, l'inventaire de Clémence de Hongrie, ces comptes de l'hôtel d'Artois, qui sont l'objet de ce travail, montrent quel goût on avait alors pour cette charmante ornementation de l'émail appliquée par les orfèvres de Paris aux reliquaires, aux hanaps, aux pièces d'argenterie les plus variées (3).

En 1327, Pierre de Besançon vend un hanap de vermeil à couvercle donné à la nourrice, un autre sans couvercle donné à la berceuse du fils du duc de Bourgogne; il répare des quartes d'argent, le béniter, « l'orcheul à eaue bénoite » de la chambre de Mahaut, il « signe » des armoiries de la comtesse quarante écuelles d'argent, fait deux fermaux pour ses petites heures, et lui vend quatre paires de petites boucles d'argent. Un autre orfèvre parisien, Etienne Le Furby, refait l'anneau d'or de la comtesse, répare le reliquaire de la Vraie Croix et fournit un petit écrin pour le placer.

Dans son voyage de Bourgogne, Mahaut fait acheter à Pontarlier — et ce n'est pas pour la première fois — des hanaps de madre et des blocs de cette matière destinés à la fabrication de vases à boire et de manches de couteau (4). Cette matière, sur laquelle on a beaucoup disserté, s'y trouvait donc à l'état naturel et d'excellente

(1) A Guillaume Fourkin, pour une sainture et un sourchaint ferrer de argent, où il entra IIc XV esterlins de argent qui cousta XXIII s. VIII d. Pour la façon, l'or et l'esmail, XII s. Pour une chainture ferrée d'or raseoir et rebrunir, et pour V claus d'or que il mist, pour façon et pour tout, XII s. (A 860.)

A Guillaume Fourkin orfevre, pour XVI esmaus à langue de serpent, XII s. (A 865.)

(2) La langue de serpent pulvérisée était regardée comme un contre-poison universel; non pulvérisée, elle servait à faire l'essai du sel; aussi les salières en étaient-elles souvent accompagnées. — Voir Laborde, *Glossaire*.

(3) Voir sur ce sujet les pages intéressantes où M. Labarte traite de « l'émaillerie appliquée à l'orfèvrerie en France. » (*Hist. des arts industriels*, III, 121.)

(4) Achats à Pontarlier en 1310, 1312, 1327, etc. « Pour coupes de madre et pour qualliers, XVII l. p. » (A 300.) — Quittance de Girart Petit valet (ouvrier) de Pontarlier : « pour VIII hanaps de mardre en une boce que j'ai venduz et delivrez à madame d'Artois, VII l. d'estevenans. Pour VII hanaps de mardre en une autre boce, IIII l. Pour II petiz hanaps de mardre, XXV s. Pour une boce de mardre à faire manches de coutiaus, XVII s. » (A 464.)

Digitized by Google

qualité : un proverbe d'ailleurs, fort répandu alors, affirmait que le meilleur madre venait de Pontarlier. C'était probablement de la racine des bois durs des forêts du Jura, et particulièrement des érables sycomores et des buis, qui y atteignaient d'excessives dimensions (1).

Les comptes de l'hôtel d'Artois ne contiennent plus le nom de Pierre de Besançon après l'année 1327. En 1328, Etienne Le Furby répare la vaisselle d'argent ; il fabrique, aux dépens de la vieille nef, de deux vieux hanaps et de quatre vieilles écuelles d'argent, une nouvelle nef dorée et émaillée du poids de 15 marcs et 4 onces ; il garnit d'argent doré des ceintures de soie ; il répare les croix de feu Cuènes d'Ornans ; il remet en état la garniture d'une épée et d'un couteau, qui avaient appartenu à Robert, refaisant les émaux, changeant les écussons (2).

(1) De temps immémorial, on fabrique dans les montagnes du Jura des objets en bois sculptés. Jadis on employait le bois du pays ; on trouvait des buis de deux mètres et plus de circonférence. Aujourd'hui, les résineux ont fait disparaître les bois feuillus ; on fait venir le buis de l'Asie-Mineure et on le travaille surtout à Saint-Claude. Mais on utilise encore le houx, le cornouiller, la bruyère arborescente. Les hauts pâturages du Jura contiennent encore quelques érables sycomores qui n'ont pas moins de 5 à 6 mètres de tour : cette essence, jadis abondante, est aussi devenue rare par l'invasion des bois résineux, que l'on emploie également pour la sculpture. — Dans une plaine marécageuse qui s'étend sur une longueur de 15 kilomètres et sur 5 de large, près de Pontarlier, on trouve enfouis dans la tourbe des chênes dont le bois très foncé, très dur, d'une qualité remarquable, sert aussi à la fabrication d'objets sculptés. (Je dois ces renseignements à l'obligeance de mon ami, M. de Lamette, inspecteur des forêts.)

(2) A Estene Le Furby orfevre, pour rappareillier le vaisselemente d'argent de le cuisine, pour v plas et xix escuelles, où il entra xxxviii estellins et obole d'argent, xl s. ii d. Pour replaner et escurer ix plas, vi s. Pour lvii escuelles, iiii d. pour piece, xix s. — Pour rappareillier iiii quartes d'argent et pour reffaire les embouchures ou il entra xxxiii estellins vaillent xvii s. vii d., pour sa paine xii s., tout en somme, xxix s. vii d.

Pour faire une nef d'argent pour madame, baillié par Arnoul Braque la veille nef que pesoit ix mars et une once, iiii vieilles escuelles d'argent pesant v mars vi onces, ii vies hanas d'argent pesant xii onces et x estellins, font en somme xvi mars iii onces et x estellins, rabatus xvi estellins pour le dechiet del argent, demore xvi mars ii onces et xiiii estellins, dont il rendit la nef pesant xv mars et iii onces, xxiiii sous le marc pour façon, dorreure et pour esmail, vaillent xviii lb. xii s.

Pour rappareillier les crois que furent monsgr Cuene d'Ornans, et pour faire un tual d'argent à enfourchier le piet de la petite crois, pour sa paine, x s. Pour faire

Digitized by Google

L'orfèvre Nicolas de Neelle, un parent sans doute de Michel de Neelle qui, en 1320, travaille pour le roi Philippe V, et de Pierre de Neelle, qui achète plusieurs des joyaux de la reine Clémence en 1328, livre à la comtesse Mahaut une crosse d'argent émaillée dont elle fait présent à Thierry d'Hireçon, nommé évêque d'Arras (1).

Un autre orfèvre parisien, dont le nom indique une origine bourguignonne, Etienne de Salins, refait l'émail et la sertissure du petit hanap d'or de la comtesse; un autre, nommé Remy, répare une quarte d'argent et le « couleret à la chevette madame » (2).

A Arras, l'orfèvre Jacques de Douai, peut-être le fils de Jean et de Marote de Douai, vend à Mahaut, pour les religieuses de la Thieulloye, une monstrance d'argent à porter le Saint-Sacrement; la comtesse la fait redorer et surmonter d'une couronne, et la destine à servir de reliquaire à une sainte épine dont elle fait don au monastère (3).

une croisette d'or ou fon de la grant crois que fut monsgr Cuene, pesant une once et III estellins d'or pris à Arnoul Braque, VIII lb. IIII s. V d., pour la façon XL s., font en somme X lb. III s. V d.

Pour rappareillier la garnissure d'une espée et d'un coutel que fut Robert monsgr, pour refaire l'esmaillure toute neuve LXX s., pour la redorer II flourences, vaillent XL s., pour changer les escuchons et faire autres escuchons d'argent ou il entra XIIII estellins del argent madame dessusdit, pour sa paine et pour la reclouer XII s. VIII d., pour fourbir l'espée et le coutel V s. VI d., font en somme VI lb. VIII s. II d. (A 474.)

(1) A Nicolas de Neelle orfevre, pour une croche d'argent esmaillie que fut donnée à monsgr l'evesque d'Arras, pesant XVI mars et III onces, CXXXI lb. (A 474.)

(2) A Estene de Salins orfevre, pour refaire l'esmail du petit hanap d'or madame, et pour refaire la sertissure, pour or et pour paine, XXI s. — A Remy pour rappareiller une quarte d'argent et pour refaire le couleret a la chervette madame, III s. VI d. (A 480.)

La chevrette est une sorte de musette.

(3) A Jaquemon de Douay, orfevre d'Arraz, pour un vaiseau d'argent à porter le Saint Sacrement, lequel vaiseau fut achaté pour mettre l'espine de la Sainte Couronne que madame donna aux dames de la Thieuloye, pesant XIIII unches, venduz en tasche, paies par le recheveur XVIII lb. A li, pour faire oudit vaiseau une couronne d'argent dorée, garnie de pierres et de pelles, et pour redorer l'entablement et l'angelot, pour or, pour argent et pour la façon, paiiet par le recheveur, IX lb. (A 480.)

Les Dames Augustines d'Arras conservent un reliquaire en vermeil contenant une sainte épine, provenant de l'abbaye du Verger, où il n'a pas dû entrer avant le XVIe siècle; c'est une œuvre fort gracieuse de la seconde moitié du XIVe siècle, le couronnement a été perdu, et les ornements composés de feuilles de vigne et de

Digitized by Google

On trouve encore, dans les comptes de 1328, plusieurs achats d'objets d'orfèvrerie faits par l'intermédiaire d'Arnoul Braque, entre autres une nef d'argent de 44 livres 18 sous 6 deniers, des hanaps, des bourses et ceintures garnies d'argent, et un gobelet de cristal à monture d'or ornée de perles et de pierres, porté par un serpent, sur un entablement de vermeil avec émaux, présent d'une grande valeur offert à la comtesse de Flandre (1). Mais Arnoul Braque n'était pas orfèvre : il était à la fois changeur, commerçant en matière d'objets précieux, et l'un des hommes de confiance de la comtesse d'Artois qui, dans ses dernières années, lui donnait la mission de distribuer d'importantes aumônes aux pauvres de Paris ; on sait qu'il fut anobli en 1339 et laissa à ses fils une magnifique fortune (2).

Etienne de Salins fournit, en 1329, plusieurs reliquaires de haut prix : une image de saint Louis couronné — sans doute un buste — portée par deux anges, en argent, avec perles, pierres et émaux (3) ; un « vaissel d'argent doré à mettre le saintuayre de la chapelle d'Arras » du prix de neuf livres douze deniers ; un reliquaire d'argent et de cuivre doré destiné à renfermer les reliques de saint Victor en

grappes de raisin font songer à une destination eucharistique : serait-ce la monstrance transformée en reliquaire de la sainte épine par Jacques de Douai ? — Ce reliquaire est dessiné (mais restauré et complété) et décrit au tome IX des *Annales archéologiques*.

(1) Pour une nef d'argent XLIIII lb. XVIII s. VI d. par. Pour XXV hanas d'argent a cuvescle achatés à divers pris, IIII^c L lb. VII d. p. Pour VII aloeres, XIIII bourses de soie et IIII ceintures ferrées d'argent, XXIX lb. VI s. p. (A 483.)

A Arnoul Braque, pour un gobelet de cristal garni d'or, de pelles et de perrie, assis sour un serpent et sour un entablement d'argent dorré esmaillié, pesant VIII mars V unches et demie, au marc de Paris, que fut donné à madame de Flandre, XIII lb. le marc, vaut CXII lb. XVIII s. IX d. (A 480.)

(2) Noël Valois : *La revanche des frères Braque*. (*Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. X.)

(3) De par la comtesse d'Artois et de Bourgoingne, messire Guillaume, paiez à Estiene de Salins, l'orfevre, pour la façon d'une ymaige de saint Loys, II angeloz assis sus un entaublement d'argent, pesant XVII mars II unces XII estellins et maille, pour or, pour façon et pour esmail, LXII livres et XII deniers parisis, pour une coronelle d'argent ovrée de pelles, pierres et de esmaus, LV s. parisis. A Paque de Wassies, pour VI pieces de covrechiez qu'elle nous a venduz et dellivrez, X lb. parisis, lesquelles parties nous voluns que vous soient acceptées en vos comptes. Donné le XXVIII^e jour de juillet, l'an mil III^c vingt neuf. (A 497.)

Digitized by Google

l'hôpital de Salins, du prix de quarante livres dix sous ; pour les religieuses de Gosnay trois images de vermeil, Notre-Dame, saint Jean-Baptiste et saint Michel, et un pied d'argent pour supporter « un tablel de reliques », le tout moyennant cent trente livres et une robe, conditions arrêtées d'avance par marché ; en même temps, il refait le couvercle de l'étui d'argent où la comtesse enferme son rouleau d'oraisons, il « rebrunit, remmaille et redore » l'aiguière d'or, et refait les écussons et les émaux d'un coutel à pointe qui avait appartenu à Thierry d'Hireçon (1).

Plusieurs de ces dépenses ne sont payées qu'après la mort de Mahaut. Dans son dernier testament, daté du 24 mars 1329, elle dispose de quelques-uns de ses joyaux ; elle lègue à sa fille, la reine Jeanne, son anneau d'or où est enchâssée une émeraude, présent de son père le comte Robert d'Artois ; au couvent des frères prêcheurs de Saint-Omer, deux croix d'or achetées aux exécuteurs testamentaires de Cuènes d'Ornans ; aux religieuses de Sainte-Claire, une croix de vermeil ; à la chapelle de son château d'Hesdin, un vase de cristal monté en argent, contenant des reliques de saint Louis (2).

Je n'ai pas retrouvé d'inventaire dressé après la mort de la comtesse d'Artois ; à défaut de ce document, on peut se reporter à l'état, que j'ai déjà plusieurs fois cité, des objets enlevés du château d'Hesdin

(1) A Estevenin de Salins, pour un vaissel d'argent dorré et de cristal à mettre le saintuayre de la chapelle d'Arras, dont l'argent poise sans le cristal, un mars et II estellins, pour argent et pour or et pour façon, IX lb. XII s. IIII d. — Pour un vaissel d'argent pour les reliques de saint Victor pour l'hôpital de Salins, assis sus un entablement de quœvre doré, dont l'argent poise III mars, IX lb. X s. pour marc, et le quœvre poise VI mars XL s. pour marc, font en somme XL lb. X s. — Pour III ymages d'argent dorrées pour les dames de Gosnay, cest assavoir une de Notre-Dame, une de saint Jehan Baptiste et une de saint Michiel sus un serpent, assises sus III entablemens de cuivre, dont l'argent doit peser XII mars et le cuivre IX mars. Item, pour un piet d'argent pesant demi march à assir un tablel de reliques, pour or, pour argent, pour cuivre et pour façon, par marchlet fait par madame, CXXX lb. et une robe. — Pour refaire le cuvecle del estui d'argent des orisons madame, pour argent et pour façon, VI s. VI d. — Pour nettoier et reburnir le hanap et le trepied que fut aux dames de la Thuiloie XX s., pour reburnir et remmailler et redorer l'aighier d'or, X lb., font en somme XI lb. — Pour refaire les escuchons et les esmaus d'un coutel à pointe garnis d'argent, que fut l'evesque d'Arras, pour argent, pour or, pour esmaus et pour paine, LX s. (A 494.)

(2) Aubert Le Mire, *Opera diplomatica*, IV, 267.

Digitized by Google

par les confédérés d'Artois. Comme on le pense bien, l'argenterie ne fut pas épargnée dans ce pillage, et la requête adressée par Mahaut au Parlement donne la description et la valeur de plusieurs joyaux de grand prix : un calice d'or avec sa patène; une croix de vermeil avec perles, pierres et émaux entre Notre-Dame et Saint-Jean, estimée à 400 livres, sans compter la valeur de la relique de la vraie croix qu'elle renfermait et « que en ne puet estimer »; le reliquaire de saint Louis à l'image du pieux roi avec deux anges portant de ses ossements et de ses cheveux, et deux chevaliers sur le pied, le tout de vermeil estimé 300 livres; un calice de vermeil et sa patène, 12 l.; une image de Notre-Dame en argent, 60 l.; une autre en ivoire, 6 l.; une troisième en albâtre avec une couronne de pierres et de perles, 12 l.; quatre bassins d'argent à laver, 100 l.; quatre burettes d'argent, 8 l.; deux chandeliers d'argent, 50 l.; deux encensoirs d'argent, 10 l.; un bénitier et son aspergeoir en argent, 30 l.; un petit autel de jaspe bordé d'argent, 100 l. (1); un émouchoir avec son manche en argent, et un « petit vaissel d'argent à mettre *Corpus Domini* », les deux objets estimés ensemble 100 sous; une couverture de livre d'argent niellé, 30 l.; deux grands hanaps à couvercles, de vermeil, « ouvrés d'esmail des armes de France et de Navarre, et de feuilles de chaisne ferues en tas », 140 l.; un autre à couvercle, plus petit, « esmaillié des armes de France et de bestelettes », 80 l.; quatre autres avec pied, sans couvercles, 50 l.; un échiquier de jaspe et de cassidoine avec toutes ses pièces, les unes de jaspe, les autres de cristal, « et touz garniz et bordez d'argent et de pierres », 500 l.; trois hanaps dits caillers, c'est-à-dire en bois, peu profonds et à pied très bas, 100 s.; quatre anneaux d'or avec deux rubis et deux émeraudes, 20 l.; un coffret de laiton, niellé d'argent, avec nombreuses incrustations, « qu'on ne scet estimer, mais on n'en ferait point un tel à Paris pour c lb. et fu aportez du trezor de Nochieres », sans doute œuvre orientale (2). Une épée « garnie d'argent à esmaus, garnie de samit », 60 l.

(1) Cet objet n'est donné que par le texte des *Arch. nat.* KK 393, fol. 44. Le prix en est fourni par un acte du 13 décembre 1326. (A 452.)

(2) C'est sans doute l'objet désigné par ces mots en 1326 : « un forgeret de quevre neelé d'argent, prisie c lb. », et, en 1348, « un coffret de letton que monsgr d'Artois apporta de Puille ».

« Nochieres » est Nocera, ville du royaume de Naples.

Digitized by Google

Plusieurs de ces objets, la croix de vermeil de 400 livres, les quatre bassins à laver, la vierge d'albâtre, le petit autel de jaspe, le coffret de cuivre niellé d'argent, etc., furent repris en 1326, sur le sire de Grigny, et leur valeur déduite de l'amende de 5310 livres à laquelle il avait été condamné. Il furent ainsi réintégrés au trésor de la comtesse d'Artois (1).

(1) A 452. — *Pièces justificatives.*

Digitized by Google

# CHAPITRE XIX

## LES CONSTRUCTIONS

### § I

La comtesse Mahaut se plaisait à bâtir, ou tout au moins à augmenter et à entretenir les maisons et châteaux où chaque année elle faisait quelque séjour et les établissements religieux qu'elle avait fondés ou que la dévotion recommandait à ses faveurs. Ses comptes attestent de nombreux travaux aux châteaux ou maisons d'Hesdin, Arras, Béthune, Bapaume, Lens, Avesnes, Calais, La Montoire, en Artois, à son hôtel de Paris, à son château de Conflans. Elle fait édifier à ses frais les monastères de la Thieulloye à Arras, de sainte Claire à Saint-Omer, du Mont-Sainte-Marie à Gosnay, l'hôpital d'Hesdin, en même temps qu'elle donne des secours à diverses communautés pour les aider dans leurs travaux, et qu'auprès d'elle, et aidé de ses dons, Thierry d'Hireçon bâtit la chartreuse, l'hôpital et le château de Gosnay et diverses maisons rurales dont la construction n'est point dépourvue d'intérêt.

Elle avait peut-être reçu de son père ce goût pour les édifices; car les quelques pièces de la comptabilité de Robert II qui nous sont parvenues, attestent de nombreux travaux exécutés simultanément sur divers points de ses domaines. Ainsi en 1287, on termine au château de Beuvry une porte neuve flanquée de tours; en 1289 de grandes réparations sont faites aux châteaux d'Arras, de Saint-Omer, de Domfront sur les confins du Maine et de la Normandie. L'année suivante, travaux importants au château d'Avesnes que l'on recouvre

Digitized by Google

de tuiles, et dont le pont est entièrement refait, à la grosse tour du château de Bapaume : inutile de mentionner les travaux d'entretien qui se présentent un peu partout et toujours.

Le 24 mars 1294, le comte d'Artois mande à Oudart de Villers, son chambellan, de payer 220 l. parisis dues pour l'achèvement de son hôtel de Paris (1); les détails manquent malheureusement sur l'emploi de cette somme; on trouve du reste, en 1300 et 1301, d'assez nombreuses quittances de payement au nom de Pierre de Beauvais, orfèvre, Pierre de Galardon, Jean Le Verrier, Robert de Gonesse, maçons, et une somme de 45 l. p. dépensée « pour refaire les loges des allées de notre maison de Paris. » Mahaut agrandira bientôt l'hôtel de son père.

Mais le château d'Hesdin était, dès le XIIIe siècle, l'objet des soins des comtes d'Artois et peut-être leur séjour préféré. Il n'est point d'année où des travaux n'y soient exécutés et les comptes qui les attestent montrent assez que cette résidence était digne de recevoir les comtes d'Artois, puis les ducs de Bourgogne et les hôtes illustres qui au XIVe et même au XVe siècle y furent accueillis. Les plus anciens comptes d'Hesdin, conservés au trésor des chartes d'Artois, remontent à l'année 1295, on y trouve le maître maçon Pierre de Noyon occupé à la construction des murs du parc et à d'autres œuvres de son métier, avec lui Jean de Pouthieu et Hue de Los, qualifiés de « maistres » maçons, maître Robert et maître Guillaume de l'Arbroye, charpentiers, une somme de 3,058 livres employée au payement « de journées, de tasches, de couleurs de paintres, de toutes œvres de carpenterie, de machonnerie et de toutes manieres d'œvres et mises faites » sous la direction de Guillaume Le Wissier ou Luissier. Le même maître dirige les travaux en 1299 et a sous ses ordres les maîtres maçons Estienne de Noyon, Willaume et Jacques Le Pikois. Ces travaux se poursuivent jusqu'à la mort du comte Robert : en 1300-1301, on démolit le pignon de la chapelle pour l'agrandir, puis on travaille aux fenêtres, les charpentiers font « II cintres à fourmeler sus le grant verrier de le capele » ; les maçons outre la chapelle, construisent des chambres au château et sont payés « pour ouvrer ou piler du miedi de machonnerie (18 pierres de grès sont employées à ce pilier) pour faire le siege d'entour le puich du

(1) Pro perfectione operis domus nostre Parisius. (A 135.)



Digitized by Google

praiel as IIII arbres. » En 1301, on construit le pignon et le clocher de la chapelle, des créneaux « aux avant-pis » (1), puis un escalier de pierre, on fait « en tasque le taille de XVI fenestres des chambres dehors et dedans ensi que elles sont machonnées en plain pan (mur). » C'est donc à Robert II, et à la fin du XIIIe siècle qu'il faut attribuer la construction d'une partie considérable du château d'Hesdin.

De cette magnifique demeure féodale, il ne reste malheureusement que des décombres sans valeur : le 18 juillet 1553, la garnison d'Hesdin, après une défense héroïque, se rendait à Charles-Quint, et le vainqueur ordonnait et faisait exécuter la complète destruction de la ville.

Des travaux de moindre importance sont exécutés dans divers châteaux. A Beuvry, en 1297, on sculpte les fenêtres de la salle, on fait des bretèches pour mettre le château en état de défense; en 1300, le danger passé, on les démolit, ou porte le bois dans les greniers et on répare les dégâts causés à la toiture par leur installation (2). Cette opération se fait communément dans les châteaux d'Artois au commencement du XIVe siècle.

A Lens, travaux analogues; des charpentiers démontent et descendent « le grant engien » et le chargent « sour les karetes pour mener en l'ost devant Lille ». (1297.)

A Bapaume, le château est l'objet de réparations et d'agrandissements; entre autres travaux, on « ouvre à le barbekane de le fausse porte ».

On travaille également à Aire, Eperlecques, Saint-Omer, La Montoire, Tournehem. A Domfront, en 1300, Guérin, le charpentier, bourgeois de Domfront, reçoit du bailli Robert de Bellebrune, 100 sous tournois pour le marché qu'il a fait « de la charpenterie

(1) Mur en saillie, par exemple posé en encorbellement.

(2) Charpentiers employés « à faire breteskes, hourdis, soliaus es tours sour quoi les cloies sont es estages pour estre sus à deffendre et pour faire puies et degrés à monter d'estage en autre et sour les alées des murs.... Pour manouvriers qui porterent pierres en haut pour deffendre.... ». (A 143.)

Pour deffaire les breteskes qui estoient entour le grant sale dou castiel et entour le touriele sour le praiele... Pour porter les ays de ces breteskes et dou milleur mairien es greniers haut pour prendre quant on en ara besoing.... A Mikiel le couvreur qui a recouvert le grant sale u les breteskes avoient esté et le touriele sour le prael et deseure le quisine. (A 153.)

Digitized by Google

del pont del chatel et d'un apentiz fet au dongon del chatel ». La maçonnerie du pont est commandée aux frères Robin et Denis du Fougeray pour 20 livres tournois (1). A Arras, en mars 1300, les échevins, représentant les paroissiens de l'église Saint-Etienne, passent marché avec maître Nicole de Saint-Pol, maçon, pour la construction d'un porche à leur église, près de la tour (2). Cet acte, étranger d'ailleurs à l'administration du comte d'Artois, est un spécimen de marché pour la construction d'un édifice religieux à la fin du XIIIe siècle.

## § II

Le plus souvent les maçons, maîtres ou ouvriers, travaillent à la journée; d'autres fois, surtout lorsqu'il s'agit d'une construction toute neuve, les travaux font l'objet d'un devis, puis d'un marché débattu de gré à gré et arrêté sous forme de chirographe, ou adjugé aux enchères et au rabais. C'est ainsi qu'en 1337, la « tâche » de travaux à faire à la grosse tour et aux ponts du château d'Avesnes « fu publiée par pluseurs journées à le bretesque à Avesnes à cris et à descrois apres lesquex cris passés ledicte marchandise demoura audit Andrieu pour le somme de.... » En 1350, adjudication analogue de travaux au château de Beuvry.

Les devis, donnant lieu à des marchés débattus entre les parties, sont aujourd'hui des documents précieux pour l'histoire de l'architecture; le *Trésor des Chartes d'Artois* en a gardé plusieurs, d'un intérêt réel, malgré la disparition, à jamais regrettable, des monuments auxquels ils s'appliquaient. Tels sont les marchés passés, en 1309, pour la tour de Gosnay et la grange d'Esquerchin; en 1311, pour le château de Bapaume; en 1321, pour l'hôpital de la comtesse Mahaut, à Hesdin, et la grosse tour du château de La Montoire; en 1330, pour le château de Beuvry; en 1380, pour la construction d'un pont en maçonnerie, à Aire (3).

Parfois, le travail accompli, l'adjudicataire ou concessionnaire se plaint de la perte qu'il a éprouvée en accomplissant son œuvre dans

(1) A 161. — Quittances du 15 novembre et du 1er décembre 1300.

(2) Chirographe du fonds de Saint-Vaast. — Cette église a été détruite pendant la Révolution.

(3) A 55, 57, 394, 395, 507, 784.

Digitized by Google

des conditions trop onéreuses; alors une enquête est ordonnée, des maîtres sermentés inspectent le travail, et la comtesse d'Artois accorde, à titre gracieux, un dédommagement au maître maçon ou charpentier dont l'œuvre jugée bonne ne lui a pas procuré un salaire suffisant, soit qu'il ait été contrarié par quelque évènement indépendant de sa volonté, soit même que la bonne exécution des travaux ait simplement dépassé ses prévisions (1).

Le système de travaux « à la tâche » paraît être le plus recherché par la comtesse d'Artois, et l'on comprend quels avantages il offrait pour la régularité de ses comptes et le bon emploi de ses finances. Mais beaucoup d'ouvrages, lorsque surtout il s'agit de réparations ou de transformations, ne peuvent faire l'objet d'un marché, et c'est à la journée que sont employés la plupart des maîtres et ouvriers.

Le salaire d'un maître maçon ou charpentier, en Artois, est généralement de 2 sous par jour, rarement plus, quelquefois de 20 deniers seulement; les ouvriers reçoivent des prix variables selon leur talent, souvent plus faibles lorsque au lieu de travailler à des œuvres de maçonnerie ou de charpenterie ils sont employés aux travaux plus faciles de terrassement, plus faibles aussi lors des courtes journées d'hiver. Lorsque l'ouvrier est tout jeune, lorsqu'il n'est sans doute qu'apprenti ou petit compagnon, il gagne un prix en rapport avec son âge, et l'on peut voir ainsi, dans les premières années du XIVe siècle, travaillant pour 5 ou 6 deniers par jour, des ouvriers qui seront payés 15 ou 18 deniers quelques années plus tard, et dont plusieurs seront bientôt qualifiés de maîtres et appelés en même temps aux meilleurs salaires. A Paris, les salaires paraissent avoir été un peu plus élevés qu'en Artois.

Les maîtres maçons Jean de Monchi, Jean de Lohes, Thomas Harouet, sont payés deux sous par jour de 1312 à 1323; Jean Dasch, qui construit le château de Bellemotte en 1342, reçoit 2 sous plus quelques deniers pour « wans »; Jean Morant reçoit le même prix de 1301 à 1314; le salaire de Jacques Le Pikois varie de 20 deniers en 1300 et 1301, à 26 deniers en 1302, 20 deniers en 1306, 2 sous en

(1) A Maistre Willaume et maistre Jake Le Picois, XXXVI l. VIII s. VIII d. pour les crutures ki fissent as grans murs du baile deseure leur convenanche, et furent prisié par Me Jehan Poulain et par Me Engeran Burnel et par Anse de Fraitun et dirent par leur sairement kil en avoient fait boin pris et loial. (A 147.)

Digitized by Google

1309. Les ouvriers sont payés selon leur talent : Deniset Pikois gagne 6 deniers en 1302 et 1304, ce n'est alors qu'un « manouvrier » ; il prend des années, de la force et de l'expérience, il perd alors son petit nom d'enfant et figure dans les comptes sous le nom de Denis Pikois à 18 deniers par jour.

Les prix des charpentiers sont à peu près les mêmes et reçoivent des gradations analogues. Maître Adam de la Porte, qui travaille habituellement à Hesdin, et comme plusieurs de ses compagnons de métier, joint à son état de charpentier celui de « tailleur de coutel » déclare en 1350, dans un procès, être âgé de 70 ans ; en 1300, âgé par conséquent de 20 ans, il gagne 14 deniers ; en 1304, 15 deniers, 22 deniers en 1306 ; 18 deniers en 1315 ; 2 sous en 1316 ; 18 deniers en 1319, 1321 ; 14, 16, 18 deniers en 1322 ; 18 deniers en 1326 ; 14 deniers en 1331 ; 18 deniers en 1334. Ces variations de prix correspondent généralement à la longueur variable des jours suivant la saison. Willaume son fils est payé 16 deniers en 1346. Maître Jean de Saint-Pol reçoit 2 sous en 1322 et 1323 ; maître Robert, qui travaille à Bapaume est aux gages de 20 deniers de 1301 à 1310 ; maître Nicole Le Haweur a 2 sous en 1342 au château de Bellemotte. A Hesdin, une famille de charpentiers figure dans les comptes des œuvres pendant tout le XIVe siècle, ce sont les Rastel. Jean Rastel a de 7 à 9 deniers en 1300-1301 ; 14 deniers en 1303, et à partir de cette année jusqu'à 1336, ses gages varient de 14 à 20 deniers. André Rastel a de 14 à 22 deniers dès 1303 ; en 1377, son fils est qualifié de maître et a lui-même sous ses ordres son fils Jacques.

Cette stabilité du métier dans une même famille est chose commune alors, et l'un des traits caractéristiques des mœurs ouvrières du moyen-âge ; c'est aussi à Hesdin que se trouve une famille de peintres, les Boulogne, dont nous nous occuperons plus loin.

Parmi les autres ouvriers attachés à l'industrie du bâtiment, on peut encore citer les gages des couvreurs et des « scieurs d'ais » (1). Lenglet et son valet, couvreurs, sont payés de 18 deniers à 2 sous pour deux ; Jean de Douai et son valet reçoivent 2 sous 6 deniers en 1311. Colart de la Cauchie et son compagnon, scieurs de long, sont payés successivement 2 sous en 1302, 3 sous en 1306, 1307 ; 2 sous en 1308 ; 20 deniers à la Chandeleur 1311 et à la Chandeleur

(1) Scieurs de long.

Digitized by Google

1312, puis 2 sous pendant l'été. Jean Fouqueri et son compagnon, 2 sous en 1302, 3 sous avant la Toussaint 1303. Enfin le prix des manouvriers varie généralement de 6 à 12 deniers par jour.

Mais le prix d'un salaire n'est qu'une valeur relative. Pour l'apprécier, il le faut comparer à celui des objets nécessaires à la vie de l'ouvrier et de sa famille, il faut examiner s'il suffit à assurer au travailleur la satisfaction de ses besoins légitimes, dont une partie est variable suivant les époques et les milieux, selon les exigences et les fluctuations de la vie sociale. C'est à l'aide de données multiples, du prix des denrées alimentaires, de la facilité et de l'abondance des secours fournis par les associations et par la charité, de la multiplicité ou de la rareté des travaux payés, de certaines conditions morales et religieuses, c'est à l'aide de toutes ces données complexes, que l'on peut arriver à connaître exactement la situation des classes laborieuses pendant les premières années du XIVe siècle. Les comptes de la comtesse d'Artois, en fournissant plusieurs de ces éléments, peuvent contribuer à la solution de ce problème.

## § III

Les travaux exécutés à Hesdin présentent assez d'importance pour nécessiter chaque année, l'emploi d'une comptabilité spéciale, sous le titre de « mises pour les œvres d'Hesdin ». Mahaut s'applique à continuer l'œuvre de son père, poursuivant les travaux commencés, complétant l'ensemble des constructions, agrandissant par diverses acquisitions le parc du château.

Ces travaux s'accomplissent jusqu'en 1309, sous la direction du maître maçon Jacques Le Pikois; on fait de grès le pont du parc et les créneaux des remparts en 1307; l'année suivante, on travaille à la porte du château, au portail de la chapelle. En 1310, maître Jean Morant, aux gages de deux sous par jour, prend la direction des œuvres de maçonnerie. Il construit au parc un « manoir dehors la porte des polies » et exécute divers travaux dépourvus d'intérêt artistique. En 1315, il répare la grosse tour, y pratique des « archières », hausse les murs de la basse-cour et de quelques tourelles. En 1317, les maçons construisent 3785 pieds carrés de murs autour du parc, à raison de 16 sous les cent pieds.

En 1321, commence la construction de l'hôpital fondé par la com-

Digitized by Google

tesse d'Artois « ou manoir de Kesnoy » (1); Jean de Chartres, bailli d'Hesdin, Jean du Gardin, bailli de Béthune, et maître Thomas Harouet, l'architecte de Gosnay, en établissent le plan, et le bailli de Béthune en débat le prix avec maître Jean Morant. Le devis de construction de la salle, transcrit dans le compte de l'Ascension 1321, porte que la maçonnerie en devait être terminée à la Saint-Remy suivante, et donne les indications les plus précises sur cette partie de l'édifice. C'était une salle longue de 160 pieds, large de 34 pieds à l'intérieur; de chaque côté, des colonnes distantes de 16 pieds d'axe en axe devaient être adossées à la muraille, et entre ces colonnes, dans les dix intervalles qu'elles formaient, devait s'ouvrir une fenêtre « de quatre piés de jour ou environ et hauteur al avenant »; au mur du côté de la cour, sans doute entourée d'un cloître, une porte de huit pieds de large; ces murailles devaient avoir 16 pieds de hauteur, et 3 pieds d'épaisseur, avec des fondations profondes de 5 pieds et larges de 4 pieds. La hauteur des pignons n'est pas indiquée; dans l'un d'eux est percé un portail encadré de trois colonnes avec chapiteaux supportant des arcades, sous lesquelles on sculptera trois personnages, deux agenouillés « s'il plaist à madame », et le troisième « qu'ils aourront » (2); chaque pignon doit être percé de deux grandes fenêtres de 10 pieds de large « à trois estanfiques (3) aemplies de formes », c'est-à-dire divisées par trois meneaux en quatre compartiments; à chaque pignon sont adossés deux piliers. D'autres dispositions règlent certains détails de construction. Rien n'indique que l'édifice dût être voûté de pierres; il était sans doute couvert d'un lambris, comme les hôtels-Dieu de Chartres et de Beaune, comme celui de Tonnerre, construit quelques années auparavant par la reine de Sicile (4). La présence de deux piliers appuyés à chaque pignon semblerait indiquer que la salle était divisée en trois nefs; le devis est, il est vrai, muet sur les colonnes qui les auraient séparées, soit que cette hypothèse ne puisse être admise, soit que ces colonnes aient été

(1) A 394. — Un chirographe des échevins d'Hesdin (mai 1321) relate les noms des personnes à qui la comtesse a acheté des terrains et maisons « pour faire et edefier son hospital en Hesdin ».

(2) *Aourer*, adorer.

(3) *Estanfique*, meneau vertical divisant les baies d'une fenêtre.

(4) Viollet-Leduc. *Dict. d'architecture*, v° Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

l'objet d'un marché spécial ou que, faites de bois, elles aient été comprises dans l'œuvre de charpenterie dont le devis n'a pas été été retrouvé. L'œuvre confiée à Jean Morant lui devait être payée au prix de 140 livres (1).

Le compte de l'Ascension 1321, en reproduisant ce marché, contient la mention suivante : « A maistre Jake Pikois et à Bougi son compaignon de faire le machonnerie dudit hospital en le maniere que madame le manda et que uns escris le devise, qui fu fais par le bailliu de Hesding, le bailliu de Bethune et maistre Thomas Harouet par VIII lb. de quoi il ont rechut à cest terme LXX lb. ».

Cette salle des malades, qui forme la partie principale et la raison d'être de l'hôtel-Dieu, était entourée d'autres constructions dont on retrouve çà et là la trace dans les comptes des œuvres d'Hesdin et dans ceux de l'hôpital qui, dès l'année 1323, avait ouvert sa porte aux déshérités de la fortune. Il comprenait une chapelle, une cuisine, une chambre pour les femmes en couches, une chambre avec deux cheminées pour la maîtresse de l'hôpital, des lieux d'aisance : ces diverses pièces sont mentionnées, dans le compte malheureusement incomplet de la Toussaint 1321 (2).

Le compte de la Chandeleur 1322 n'existe plus; celui de l'Ascension contient les payements faits à maître Jacques Le Pikois et à maître Jean Morant : « presté à maistre Jake Pikois et à ses compaignons sus les crutures qu'ils ont fait al hospital, XII lb. A maistre Jehan Morant, pour faire les conduis des nécessaires del hospital pour II^c et LXXV piés, IX lb. le cent, XXIIII lb. XV s. » (3). Mais pendant tout

(1) A 394. — *Pièces justificatives.*

(2) A 395. — *Che sont li markie de la machonnerie que on a fait al ospital.* Premierement pour la grant maison machonner VIXX lb. à maistre Jaque Le Pikois.

Item, pour la cuisine del ospital machonner XXX lb. à Jaque Le Pikois.

Item, pour la chambre as acouchies machonner, XI lb.

Item, pour remachonner la dicte cuisine et cambre quant elles furent engelées à tout trouver pour XXXV lb. Lequel par le deffaute de cheaus qui devoient garder le droit de madame les deussent paiier et non madame.

Item, pour machonner les chambres coies et les conduis des chambres pour XXV lb. à maistre Jehan Morant.

Item, pour machonner les murs d'entour l'ospital chascun cent pour IIII lb.

Item, pour machonner le pignon de la chambre à la maistresse ou les II keminées sont et pour soler, C s.

(3) A 402.

Digitized by Google

le cours de l'année 1322, les principaux travaux du nouvel hôpital sont exécutés par les charpentiers. A la Toussaint les maçons en sont au pavage de la salle et achèvent la cuisine, les chambres qui l'avoisinent, la chapelle, etc.; on amène de la carrière de « la Longue Haie » les pierres destinées « à faire les ymages dudit hospital », et déjà maître Jean le verrier, d'Arras, pose ses verrières et Jean Le Mignien vient fondre la cloche attachée à l'un des pignons de la grande salle (1).

Dès l'année 1323, l'hôpital est meublé, approvisionné, ouvert, et fréquenté. Martin de Noyelettes, clerc, préposé il y a une douzaine d'années à la comptabilité des œuvres d'Hesdin, en est le « maître » et présente les comptes annuels à la fin de juin: son compte de l'année écoulée du 5 juillet 1323 au 1er juillet 1324, nous apprend que l'hôpital a un chapelain, une maîtresse et cinq servantes, deux serviteurs, un médecin payé à l'année pour ses visites, maître Robert le mire, une sage-femme payée en raison des services qu'on lui demande.

A côté de l'œuvre des maçons, il faut signaler les travaux des charpentiers qui ont, surtout au moyen-âge, une tâche importante dans la construction des édifices. A Hesdin, l'atelier, dans ses diverses branches, est occupé par des familles ouvrières qui semblent se transmettre de père en fils les traditions, la stabilité et l'honneur du métier : les charpentiers sont les La Porte et les Rastel. La corporation des maçons fournit plus spécialement les maîtres des œuvres, qui conçoivent et devisent le plan d'ensemble de l'édifice et dirigent sa construction; celle des charpentiers fournit plus que la première des imagiers : ceux-ci exécutent des boiseries sculptées, certains meubles et des statues adaptées à certaines parties de l'édifice.

Guissin est un de ces charpentiers qualifiés de tailleurs d'images ou d'imagiers, dont nous nous occuperons plus loin. Ses compagnons

(1) A 404. — A maistre Jake Piquois et à Bougi sen compaignon pour faire le cuisine del hospital, XXXVI lb. Audit Me Jake pour faire les cambres d'empres le cuisine, XXXVII lb. Audit Me Jake pour soler le capele tout de gres taillier et espinchier et mettre I pas de gres espinchié, XL s. A Me J. Morant, pour faire les maisons des aisemens, VIII lb. X s. Pour XXXVIII pieches de coulombes pour les fourmes del hospital et pour les lintex de le quisine et des cambres VI d. le pieche, XIX s. Pour VIII grans pierres pour faire les O des fourmes del hospital XX d. pieche, XIII s. IIII d.

Digitized by Google

posent des lambris de hêtre aux chambres du château, préparent les boiseries qu'il va sculpter, confectionnent des « noques (1) et gargoules » et diverses pièces de charpente; ils édifient le « comble d'une tourelle sur quoi i garros devoit seir »; mettent en état trois autres garrots, dont un est placé sur la porte du parc, en 1303.

Çà et là, dans les comptes des années suivantes, on trouve le payement de travaux destinés à l'aménagement intérieur du château ou à son mobilier. Telles sont les mentions suivantes : « Pour faire les contrepois (en bois) pour pendre les platiaus à mettre les cierges en le grant salle. — Pour faire uns hestaus à haucier et à abaissier la table madame. — Pour faire un mestier avœkes madame, pour VIII^xx vergiaus et II^c poulietes, XXVII jumeles et le kavestre de bos lau eles sont fremées, XXII s. VII d. — Pour faire l'estaulie, les huis et les aumoires de le taillerie madame. » (2).

« Pour replaner la table sur quoi on œuvre de cire (c'est la table sur laquelle les peintres font les moulages en cire). — Pour IIII cuves à baignier pour madame et pour I cuvier à servir l'yaue au laver, XVIII s. — Pour I demiselle de bos faire pour madame à tenir se miroir, pour le tourner et apparellier, V s. » (3).

En 1307 les charpentiers font deux autels, l'un pour la chapelle du château, l'autre pour celle du Marais : les imagiers et les peintres seront chargés de les décorer. L'année suivante, on travaille à ce « midi » qui devait passer pour une des merveilles d'Hesdin : « Pour ouvrer à le polie à traire les pierres au miedi et pour faire un cassin à jeter le miedi. Pour planer une ais à mettre le miedi sus en esquarrie. » Vers le même temps, on peut relever ces détails : « Pour faire un maulle à mettre ens les capiaus de feutre madame. — Pour feutrer les fenestres et les huis de la cambre madame et de la cambre Robert, II douzaines et demie de feutres. — Pour faire II hostevens cloans en le cambre madame (4). — Pour faire un siege à mettre

(1) *Nos, noque, noquière,* gouttière.

(2) 1304. — A 201.

(3) A 211. — Voir sur ce petit meuble de toilette Viollet-Leduc et V. Gay. — Mahaut en fait fabriquer un autre en 1313, plus tard on y ajoute des « platines en fer » pour l'éclairage.

(4) La pose de ces ostevents, comme le feutrage des fenêtres, a pour but de garantir contre le froid les habitants des vastes chambres des châteaux féodaux. Les ostevents ou clotets sont placés devant les portes comme les tambours de nos égli-

Digitized by Google

sus le roy de le gloriette, et pour faire sieges as cambres coies madame. » (1).

Maître Adam de la Porte est, en 1321, chargé des travaux de charpenterie de l'hôpital d'Hesdin; c'est lui qui établit les charpentes, planchers, fenêtres et toutes choses de son art. En 1322, le charpentier Etienne de Ferièves fait au prix de 4 livres « le grant huis del hospital », que l'on vernit (2); la même année, on travaille à la cuisine, aux « cambres des adjuttes », à l'autel de la chapelle, on fait « XLV kaelis et sieges devant les kaelis » (3), on pose la cloche, et l'on ouvre cet asile.

En 1325, on peut noter ce payement : « A Thomas de Vilers et à maistre Jehan Bouteleu, pour lambroissier, houser, faire et asseir les œgives et le taille desdites œgives, et des coulombes (colonnes) desous, de le nœve cambre et de le capelle madame, et on li trouva les bors fendus, le bos soyé, et karié en le pieche, prisié par Bauduin de Brekelessent, Adam de la Porte, Bauduin de Hautecloke, Estene de Ferieves et maistre Jake de Boulogne, present Martin le fil le baillu, por LXX l. XVIII s. » (4).

On trouve Adam de la Porte, travaillant chaque année à Hesdin jusqu'au milieu du XIVe siècle; en 1346, il construit une allée voûtée d'ogives en bois pour mettre en communication la chapelle et la chambre aux fleurs de lys; cette même année, son fils Willaume, qui travaille sous ses ordres, figure comme dizainier parmi les sergents armés pour la défense du château. Cinq ans auparavant, Adam s'était rendu dans la forêt de Crécy, pour aviser en quel lieu il serait plus avantageux de prendre les huit arpents de bois que le roi de France venait de donner au duc de Bourgogne pour la construction d'une nouvelle salle (5). Inutile de répéter que, pendant

ses ; ils se composaient, dit Viollet-Leduc, « de deux joues et d'un plafond ; une draperie tombait devant l'ouverture. »

(1) *Chambres coies*, latrines.

(2) Pour vernir l'huis del hospital, II lb. de vernis, III s. (A 402.)

(3) *Kaelis*, chalit, bois de lit.

(4) A 441.

(5) A Me Adam de le Porte et à ses compagnons carpentiers pour leur despens d'aler en le forest de Cressy aviser lau il seroit boin de prendre pour le profit de mons. VIII arpens de bos que li Roys a donné à mons. le duc pour faire une sale au castel, XXX s. (A 604.)

Digitized by Google

ces années de troubles, les charpentiers sont souvent employés à la fabrication et à l'installation de bretêches et d'engins de guerre.

## § IV

Le château de Bapaume est presque entièrement reconstruit par la comtesse Mahaut. En 1310, on constate le payement de matériaux pour refaire la tourelle du guetteur et le mur placé entre cette tourelle et la porte du château. L'année suivante, à la date du 9 mai 1311, Thomas Brandon, bailli d'Arras, conclut avec Jean de Lohes, maître maçon, un marché pour la construction d'une salle.

Elle devait avoir 80 pieds de long sur 70 pieds de large à l'intérieur; ses murs, 40 pieds de hauteur sur 5 pieds d'épaisseur. Cette salle devait être divisée en deux parties, par une suite de trois arcades reposant sur deux colonnes isolées, d'une seule pièce, de 15 pieds de hauteur, et deux autres semblables, adossées chacune au milieu des plus longs côtés; sur ces arcades, a dû être construit un mur de refend, atteignant la hauteur des autres murs de l'édifice. Deux cheminées devaient être placées « là où on les vaura avoir »; sur un des côtés, une porte en « arc », communiquant avec la chapelle; un certain nombre de fenêtres dont « VI fenestres doubles », c'est-à-dire séparées deux à deux par un meneau, devaient éclairer la salle. Enfin, les pignons devaient être ornés de « capes françoises » et de fleurons; tout autour, une galerie crénelée posée en encorbellement, aux angles des tourelles crénelées posées de la même façon, et, sur une façade, une tourelle partant du sol et contenant un escalier pour monter aux galeries. Tel paraît être, dans son ensemble, le plan de la maçonnerie confiée à maître Jean de Lohes.

Pour ce travail, il devait recevoir 300 livres parisis, on lui fournissait les matériaux et les échaffaudages : et il s'engageait à terminer l'œuvre pour l'hiver ensuivant (1).

Ce maître maçon construisait, la même année, la tour de Gosnay pour Thierry d'Hireçon : ces deux travaux attestent qu'il était homme d'importance en son art; je n'ai pas rencontré de documents qui

(1) A 57. — *Pièces justificatives.*

Digitized by Google

puissent donner quelque détail sur sa vie (1). Un Jacques de Lohes est attaché à la construction de Bapaume en qualité de « tailleur de blanc. »

Les comptes et pièces financières des années 1311 à 1314, abondent en mandements et quittances de payements faits pour ces travaux. La plupart sont notifiés par le maire et les échevins de Bapaume qui attestent aussi et revêtent de leur scel la mention des à-comptes versés à Jean de Lohes qualifié de « maistre du machonnage de le sale du castel de Bapaume ».

Un compte de la Toussaint 1313, donne les noms des maîtres charpentiers, Jacques Odierne et Jacques Contesse; il mentionne ce payement fait au maître du maçonnage : « A maistre Jehan de Loes pour machonner le fondement des pillers qui sont enmy le salle, pour drechier et pour assir et pour traner les capitiaus et les basses, pour machonner les fauz pillers et pour chelly qui a fait les gargouilles, et pour chiaus qui ont aidiet à machonner hors les tasques de le semaine, del Ascension dusques à le Toussains XLIII lb. »

En 1314, achat de pierres de Pronville « pour faire les V fourmes de le sale esqueles les verrieres seront enexées, de quinze grandes pierres « dont on a fait cappes franchoises à couvrir l'escu de le grande keminée ». Jean de Lohes, reçoit deux sous par jour « pour ouvrer au pignon des alées des avampis de le fausse porte »; un autre maître, qui dirigea beaucoup de constructions importantes dans cette première moitié du XIVe siècle, maître Thomas Harouet, vint aussi travailler à Bapaume au même prix que son confrère et exécuta, entre autres ouvrages, les « keminées de la fausse porte ».

De 1314 à 1320, les mentions de travaux à Bapaume sont rares ou peu intéressantes. En 1320, on construit des écuries, et on refait « le couronne de le voute de le tourelle du mur devant la tresorerie de la sale. »

Le vent avait abattu, à la fin de l'hiver 1322, une partie de la galerie crénelée construite autour de la salle par Jehan de Lohes, elle fut refaite au printemps.

(1) Son nom indique que sa famille, ou lui-même, était originaire de Loos (canton de Lens.) — Une pierre tombale, de la fin du XIIIe siècle, découverte à Loos par M. le comte d'Héricourt, porte le nom de *Sarah de Loes*.

Digitized by Google

« A maistre Ostart le machon pour refaire l'avant pis de le sale que li grant vent avoient abatu, pour ouvrer à le voute entre II huis de le cartre qui estoit fondue et pour refaire l'entaulement de le bouteillerie, en taske, VIII lb. » On lui fournissait tous les matériaux nécessaires à son œuvre.

Puis, on recouvre d'ardoises la salle dont la toiture avait aussi souffert de la violence de l'ouragan, et Noël, le verrier d'Arras, vient placer des verrières de sa façon aux fenêtres « de le grant sale, de le chapelle et de le fausse porte ». On refait en même temps « le barbacane de le porte devant » (1).

Mais « l'avant-pis » devisé et édifié par Jehan de Lohes joue de malheur. Il est encore renversé en 1327 ; maître Jean de Monchy qualifié ailleurs, ainsi que son neveu Robert, de « maistre machon madame » est chargé de le relever et de réparer les dégâts causés par sa chute. D'autres travaux sont d'ailleurs en voie d'exécution : les charpentiers posent les combles de huit tourelles et les hourds de la grande tour (2). Jean de Monchy a pour auxiliaires dans ces travaux qui se continuent pendant les années suivantes le maître maçon Jean Patin, et le maître charpentier Robert de Villers à qui il donne en tâche, en 1329, de « faire et carpenter le pont du castel bien et suffisamment parmi XVII lb. » Ce texte et plusieurs autres prouvent que Jean de Monchy, comme Thomas Harouet, et plusieurs autres, quoique qualifié seulement de maître maçon, était vraiment un maître des œuvres, devisant et faisant exécuter les travaux des divers métiers nécessaires à la construction d'un édifice (3).

(1) A 315, 384, 402, 429.

(2) A 460. — En 1379, maître Etienne, maçon de l'abbaye de Saint-Vaast, et maître Jean de Wailly, maçon de la comtesse d'Artois, se rendent à Bapaume « pour aviser, conseiller et ordonner l'ouvrage qu'il loist faire à une grant fonture avenue à le grosse tour du chastel de Bappalmes. » (A 774.)

(3) On aurait pu retrouver, il y a une quarantaine d'années, des restes importants des constructions de la comtesse Mahaut, mais Bapaume a vu détruire ses fortifications et exploiter les ruines de son château comme une carrière de pierres. Il y a dix ans, l'emplacement de la salle était encore assez apparent et l'on pouvait retrouver les traces de tours et de tourelles effondrées ; mais toute pierre sculptée avait disparu ou gisait invisible sous un amas de débris informes.

Digitized by Google

## § V

Tous les châteaux de la comtesse d'Artois sont l'objet de réparations régulièrement faites chaque année, et parfois d'agrandissements ou de transformations; mais il s'en faut bien que ces travaux aient partout l'importance des œuvres d'Hesdin et de Bapaume. Il suffira donc de les passer rapidement en revue.

A Arras, on peut constater diverses réparations faites aux chambres et aux préaux de la comtesse sur le Crinchon; d'où l'on peut conclure que la partie de l'hôtel habitée par Mahaut était située près de cette rivière, par conséquent vers la Cité d'Arras. Un compte de 1312 mentionne divers travaux faits à la chambre de Robert « sur la place Saint-Vaast », qui porte aujourd'hui le nom de place de la Madeleine.

De 1311 à 1313, on construit de « nœves prisons, » des murs crénelés autour de l'hôtel; on fait venir du grès du Mont-Saint-Eloy, des pierres blanches des carrières d'Arras, Farbus et Pronville : celles-ci sont employées à la façon de meneaux pour les fenêtres, de gargouilles et « pluseurs autres choses. » La chaux se paie 21 sous le muid en 1311, 17 sous en 1312; le sable 70 sous les cent charretées en 1311, 60 sous en 1312. Le maître maçon est Jean de Monchy, le maître charpentier Jean de Beaumont : tous les deux reçoivent deux sous par jour. Thomas L'Imagineur et Jean de Monchy le jeune, qualifiés de « tailleurs de blanc », sculptent « les basses, les couronnes et les cimaises de deux queminées derrière la capele madame. »

En 1322, Jean de Saint-Pol, maître charpentier, vient travailler à Arras; en 1325, il quitte un instant ses travaux pour construire le parc » où Jehans Li Carons et Hanons de Gouves se combatirent », et un baile placé devant la porte avec des hourds « où les frans hommes madame estoient quant on se combatti » (1).

En 1328, Jean de Beaumont reçoit six livres et demie « pour lever les tentes à la venue le duc de Bourgogne, pour faire le dais de la salle, pour faire les drechoirs de la cuisine, pour mairien, pour corde et pour clous ».

C'est sur le territoire du bailliage d'Arras, que sont situées deux constructions du XIVe siècle, élevées aux frais et sous la direction

(1) A 437.

Digitized by Google

des comtes d'Artois, le château de Bellemotte et le monastère de la Thieulloye (1). Mais la construction de Bellemotte est postérieure à la comtesse Mahaut, cette terre seigneuriale n'ayant été acquise qu'en 1333 (2).

Le monastère de la Thieulloye s'élevait sur une terre confinant à celle de Bellemotte, achetée par Mahaut à Jean de la Thieulloye, chevalier. Les travaux commencés en 1322 étaient terminés en 1324, sous la direction et peut-être sur les plans de maître Jean de Monchy « qui prist warde as ouvriers ». Ses compagnons sont les ouvriers employés à l'hôtel d'Arras, Thomas L'Imagineur, toute une suite de Monchy, Vaast, Robin, Adam, sans doute les parents du maître des œuvres.

Les deux comptes, qui nous sont restés des travaux de la Thieulloye, ne donnent aucun détail sur ce monastère qui fut, en 1370, brûlé et saccagé par les Anglais.

Il n'y a guère que des travaux d'entretien à constater pour les château d'Avesnes et d'Aubigny. A Avesnes, on construit, en 1314, « un porche tout nœf al huis de la sale » et des fenêtres de bois, sans doute des contrevents, pour préserver les vitres de la violence des vents et des orages (3); en 1305, on avait confectionné des « verrieres » de toile; « Pour xx aunes de toile acatées pour faire verrieres as fenestres de le sale d'Avesnes, XII s. l'aune, valent xx s. Item, d'autre toile plus delie, dont on fist verrieres as fenestres en le cambre madame, xv d. cascune aune, VII s. Item, pour III piaus de rouge perce (?) mis à ces verrieres, VI s. Pour III veraus as verrieres de toile, II s. VI d. » (4).

Il s'agit là, probablement, de sortes de stores formés de toiles tendues sur chassis que l'on fermait et fixait à l'aide de verrous.

Rien à dire du château de Remy (5), que l'on entretenait cependant

(1) Il ne reste plus aucun vestige de ces deux constructions.

(2) Contrat du 10 juillet 1333 entre le duc et la duchesse de Bourgogne d'une part, et d'autre part Hue de Lannoy, Catherine de Bellemotte sa femme et Marie sa belle-sœur. (A 76.) — Les travaux commencent en 1338.

(3) A 314.

(4) A 205. — D'importants travaux sont exécutés à Avesnes au milieu et dans la seconde moitié du XIVe siècle par Nicole Le Hauweur et Jean Béquet « maîtres maçons ».

(5) Au canton de Vitry, arrondissement d'Arras.

Digitized by Google

et que l'on n'habitait guère; car, en 1328, on achète « XL piés de cloies d'oziere (1) pour estoupper les fenestres dou castel pour les oisiaux et pour les coulons (pigeons) qui honnissoient tout le castel. » A coup sûr, cette demeure ouverte à tous les vents ne pouvait attirer la cour d'Artois. En 1329, Jean de Monchy y dirige la construction d'un pont.

« Le château de Lens présentait l'aspect d'un quadrilatère flanqué de six grosses tours, avec deux portes entre tourelles, l'une donnant sur la ville, l'autre sur la campagne en regard du village d'Avion (2). » C'était une importante forteresse, que Mahaut entretenait avec soin; malheureusement les comptes de Lens sont tous rongés dans toute leur longueur, c'est à peine si l'on peut saisir quelques détails : ainsi, en 1307, un payement « pour refaire de machonnage le O au bout de le sale, les arkes des fenestres, rassir les coulombes.... »; en 1311, la façon d'ostevents « en le wardereube madame » et de « mantiaus contre les verrieres de ledite wardereube. » Ces manteaux sont des volets intérieurs. En 1326, on répare le pont-levis du côté de la ville et « pour ce que il aloit trop tost et trop fort contre l'arc de la porte », on y adapte un système d'anneaux et de contrepoids.

Le château de Beuvry était aussi une vieille forteresse, flanquée de tours ; celles qui subsistaient en 1733 avaient, dit-on, neuf pieds et demi d'épaisseur au premier étage (3).

En 1306, on achevait deux nouvelles tours, que l'on couvrait de roseaux retenus par du mortier; puis on refait les deux ponts et un porche. En 1316, les charpentiers réparent les défenses et établissent « un aloir as crestiaus desseure le pont levich vers la ville, pour aler à le deffense se mestiers fust » (4).

(1) Claies d'osier.

(2) Harbaville, *Mémorial historique du Pas-de-Calais.*

(3) E. Dramard, *Dict. histor. et archéolog. du Pas-de-Calais* ; arrondissement de Béthune, canton de Cambrin. — Le château de Beuvry a été démoli en 1742 pour faire place à un château moderne qui a disparu depuis.

(4) A 343. — Compte de la Chandeleur 1323 : « A Tassart de Guigneul, carpentier, pour faire carpenter et hourder III tours du chastel desqueles les voûtes estoient toutes nues, et plouvoit parmi, chest assavoir une grant tour u cornet du chastel devers le moustier et une tourele au debout de le sale et une autre grosse tourele qui tient au dongnon qui soloit estre le viese capele, fait markiet en taske LX s. (A 409.)



Digitized by Google

Un article d'un compte de 1324 donne une sorte de description sommaire de ce château : « A Mikiel le couvreur de tieule, pour recouvrir tout le chastel de Beuvri, chest assavoir le grande sale, les toureles et le capitiel devant iceles, le dongnon et les VI tours qui y tiennent, le capele, toutes les estaules, le grande porte, les II grandes tours qui y tiennent et les II autres grandes tours, et tout rejeter de nouvel de mortier, fait marquiet en tasque C s. » (1).

En 1328, on creuse des fossés profonds de 14 pieds, larges de 25, sur une longueur de 460 pieds ; un autre de la même profondeur est large de 70 pieds. Ces travaux se font sous la direction de maître Thomas Harouet.

Le bailliage de Béthune contient les châteaux de Béthune, de Chocques et de la Buissière (2). Les deux premiers ont complètement disparu ; le troisième, malgré diverses transformations a conservé quelques parties intéressantes du XIVe siècle (3). Mahaut y séjourna plusieurs fois et le fit entretenir avec soin ; mais les comptes du bailli de Béthune ne portent guère que le chiffre des sommes consacrées à ces travaux, qui s'exécutent sous la direction de Thomas Harouet. En 1325, il augmente les fortifications du château de Béthune, faisant creuser un fossé profond entre le château et la ville, construire une tour et un pont surmonté d'une bretèche crénelée (4).

Une arcade en tiers-point appuyée sur deux tourelles, et livrant passage à la Lys à son entrée dans la ville d'Aire, serait, dit-on, un reste du château des comtes d'Artois. Cette tradition n'est point invraisemblable. Ce château paraît avoir eu quelque importance ; en 1307, maître Jean Sohier y répare la salle des chevaliers, couvre de tuiles les tours dont la couverture avait été endommagée par l'installation des bretèches, et refait lés « IIII keminées de la sale ». Une chapelle neuve est construite en 1311, par maître Baudouin le maçon (5).

(1) A 426.

(2) Cantons de Béthune et d'Houdain.

(3) Notice et dessins au tome III dn *Bulletin de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais*.

(4) A maistre Jacques du Bos, carpentier, à qui li dis maistres Thomas a marcandé de faire I nouvel comble et une tour audit chastel, I pont audit chastel, et une bretesche à crenyaus par deseure, et dut avoir de che faire du bos madame XXIII lb. et demie. (A 441.)

(5) A maistre Baudin le machon pour faire le capiele de machonnage en taske

Digitized by Google

Ici encore, on trouve Thomas Harouet dirigeant jusqu'en 1340 d'importants travaux au château et aux fortifications de la ville d'Aire. Cet habile maître des œuvres dut mourir en 1340, car au printemps de 1341, il est remplacé par maître Jean du Pré qui termine divers travaux dont les marchés avaient été passés par « feu maistre Thomas Harouet » (1).

Rien ne reste du château d'Eperlecques, qui s'élevait jadis à l'ouest de l'église : son enceinte était flanquée de six tours. En 1323, maître Michel Le Moy dirige les travaux : il refait diverses cheminées, des voûtes, la salle et les chambres du donjon. Au milieu du XIVe siècle on trouve diverses sommes payées pour l'installation de guérites sur les murs « pour ce qu'il y avoit trop grant espasse et que li dit mur sont trop bas. » Ces guérites « plaquées d'argille » et couvertes de tuiles, formaient par conséquent des fortifications permanentes au contraire des bretèches que l'on démontait quand le danger était passé : la continuité des guerres fit, il est vrai, renoncer à cet usage avant la fin du XIVe siècle, et les bretèches restèrent fixées à demeure ou furent remplacées par des travaux maçonnés dont la durée était moins précaire.

En 1368, on ajoute encore « trois nouvelles garites rondes (en bois) sur les trois tourelles de le basse court dudit castel pour le seureté et deffense dudit castel », et « quatre paire de bailles tournans pour le fortreche dudit castel, est assavoir l'une au bout des fossez au lez devers Bainguehem, item une au pont du vivier, item une d'alez le mœlin, item une vers le bos con dist le Vansemit. » Deux ans après, on construit encore deux guérites sur les murs de la basse cour et une échauguette dont voici la description : « Pour faire une nouvelle garite que on dist escargailte deseure le tourelle de le grosse tour, qui est par deseure le vys d'icelle, lequelle escargailte est haulte à II estaiges pour rewarder par jour sour le païs pour le doubte des anemis. Et est cloze tout autour de blancques ais et couverte d'ays de tonnel, et faire le plancquier, l'huys et les fenestres as IIII costez et IIII eskeles pour mettre en icelle » (2).

dont il fist marchiet à mons. le prevos d'Aire a XLVIII lb., paié XL lb. et li devra on VIII lb. quant l'ouvrage sera parfait. (A 279.)

(1) A 603. — De grands travaux sont exécutés au château d'Aire de 1360 à 1370 environ par Pierre du Choquel maire d'Aire. (A 712, etc.)

(2) A 732, 736.

Digitized by Google

Les comptes du bailliage de Calais, assez rares d'ailleurs, ne donnent que peu de détails sur les travaux faits par la comtesse Mahaut à son château de Calais; ce ne sont guère que des réparations. En 1314, on dépense une somme assez élevée « pour refaire et hauchier les murs dou castel derriere le grande tour devers les dunes. » A certaines années, comme en 1325, il faut réparer les dégâts causés par les grands vents. En 1327, le château est mis une fois de plus en état de défense, on pose les bretèches, on construit en briques un pont menant de la grande tour aux dunes (1).

Dans les années qui précèdent le siège, alors que la guerre est imminente, puis déclarée entre la France et l'Angleterre, les travaux n'ont guère d'autre but que la défense de Calais. Ainsi le compte de la Toussaint 1338 porte cette mention de payement :

« A maistre Will. Hurtehemel, pour hauchier les murs entre le cambre monsgr et le cambre ou Philippes gist, devers le mer, pour faire y allées sour les archieres et les pillers qui sont parfont fondei qu'il y a fait, lesqueles alées sont al oposite des autres pour aler tout entour. Si n'en y avoit onques nulles eues. Se cousta tout chou à machonner en gros XXXVIII lb. » (2).

En 1340, on démolit la vieille halle de Calais, construite très probablement à la fin du XII^e siècle, on en transporte les matériaux au château; on amasse de la chaux et des « pochonnés de terre » destinées à être jetées sur les assaillants; puis, en 1342, de nombreux ouvriers travaillent » à ouvrer as fossez d'entour le castel et wider le sablon qui estoit entré dedans par les arkieres là où l'iauwe de le mer entre as fossez et aprofondir les fossez sour le costé devers le mur et reparer en aucuns lieus » (3).

Le compte du dernier bailli, Pierre de Ham, qui organisa la défense du château et le rendit avec la ville le 4 août 1337, contient la mention de travaux de défense; on « garite le grant tour », on dispose les fenêtres de manière à y « traire de le grant espringale et de l'engin appelé saingler »; on creuse et on cimente une citerne, on répare les murs et le pont de briques, on installe guérites et bretèches, on monte sur les remparts pierres et cailloux, venus de Sangate et de

(1) *Archives communales de Calais*, CC 1.

(2) A 571.

(3) A 612.

Digitized by Google

Wissant, pour jeter sur l'ennemi ; le 4 septembre 1346 le siège commence, on en connait l'issue. Pierre de Ham est emmené prisonnier en Angleterre, et à son retour de captivité s'empresse d'établir et de rendre ses comptes (15 juillet 1348), témoignant ainsi de la vigilance qu'il avait apportée dans l'exercice de ses fonctions, et de l'ordre qui régnait dans l'administration du comté d'Artois (1).

Les comptes du bailli de Calais mentionnent de fréquents payements faits pour réparation au château de Montgardin ; il avait été considérablement agrandi et peut-être rebâti par le comte d'Artois, Robert II, à la fin du XIIIe siècle, ainsi que l'atteste un compte d'œuvres dressé à la Toussaint 1301. Ses ruines n'ont pas encore complètement disparu, mais elles ne présentent aucun caractère archéologique (2).

A Merck, aujourd'hui Marck, les comptes attestent aussi le soin que Mabaut apportait à l'entretien du château ; on place même des verrières dans sa chapelle en 1311. Les fortifications de la ville avaient dû être construites vers la fin du XIIIe siècle, car, en 1297, la ville était encore obérée par les dettes contractées à cette occasion.

Du château de Tournehem, on peut voir encore la porte d'entrée du côté du Marché, une tourelle en ruines, quelques débris de la tour de Baudouin, et la terrasse dite la basse-cour du château; on sait que bâti à la fin du XIIe siècle par Arnould d'Ardres et Baudouin II de Guines, il fut démoli en 1595 par le maréchal d'Humières, qui l'avait repris sur les Espagnols. En 1328, on travaille à la porte qui subsiste encore (3); dans les comptes, on pourrait relever d'assez nombreuses dépenses pour réparations et fortifications. Le maître couvreur reçoit 7 livres par an pour réparer les couvertures des châteaux de Tournehem et de La Montoire : c'est un marché en forme d'abonnement (4).

Le château de la Montoire (commune de Nielles-lez-Ardres) dresse ses ruines à l'extrémite d'un plateau élevé d'où l'on domine Ardres, le pays d'Oye et les plaines basses qui, selon plusieurs érudits, auraient formé jadis le *Sinus Itius*. Il avait été vendu en mai 1281,

(1) A 660.

(2) Notice de M. Parenty au tome I du *Bulletin de la Commission des Antiq. du Pas-de-Calais.*

(3) A 479.

(4) A 395.

Digitized by Google

par Ernoul, comte de Guines, au comte d'Artois, pour cause de pauvreté jurée (1), et malgré le droit de rachat stipulé dans l'acte de vente, il resta depuis ce moment dans la maison d'Artois. Au XVIe siècle, il partagea le sort de Tournehem, il fut détruit, en 1542, par Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Mais les ruines qui subsistent encore permettent de retrouver l'ensemble et les principales dispositions de cette importante forteresse.

Elles forment un rectangle assez régulier, dont le plus petit côté mesuré entre les tours placées aux angles, est long de 24 à 25 mètres; le plus grand, mesuré dans les mêmes conditions, a de 40 à 42 mètres. Ce rectangle est flanqué de six tours, quatre placées aux angles, les deux autres vers le milieu des grands côtés. Quatre de ces tours présentent encore des portes, escaliers, et voûtes, et s'élèvent à une hauteur de plusieurs mètres, sur les façades du sud et de l'est; leur diamètre intérieur à l'étage inférieur varie de 4m 15 à 5m 10, leur épaisseur va jusqu'à 3m 50 à la base pour la partie extérieure, elle est d'environ deux mètres pour la partie du mur de la tour comprise dans l'intérieur du rectangle. Sur la face nord, on peut reconnaître les restes de deux tours, de dimensions beaucoup moindres, qui flanquaient sans doute la porte d'entrée. Un mur, encore élevé de 4 à 6 mètres, épais de 1m 60, portant traces de corbeaux et de retombées de voûtes, s'étend de l'un à l'autre des deux grands côtés, à une distance de 13 à 14 mètres du petit côté sud, et doit appartenir à l'ancienne habitation. Les portes des tours sont généralement en cintre plein ou surbaissé, les voûtes intérieures de ces salles basses, dont il reste des parties assez notables, appartiennent au XIVe siècle, et peuvent être regardées comme l'œuvre des architectes de Mahaut.

En 1321, d'importants travaux sont exécutés par Michel Le Moy; à l'Ascension, il reçoit 13 livres parisis « pour hauchier le tour et les murs de VII piés la ù les breteskes de bos estoient, entre le cuisine et le porte et cresteler ladite tour et lesdis murs »; à la Toussaint, 45 livres « pour le pont remachonner, les maisieres refaire et rehauchier », et pour la construction de la grosse tour selon le devis établi par Barthélemy de la Balme et accordé au prix de 80 livres parisis; Jean de Lolimille, maître charpentier, est chargé de la charpente

(1) A 27.

Digitized by Google

de cette tour, qui est probablement celle dont on voit les ruines à l'angle sud-ouest du rectangle (1).

Cette construction était achevée à l'Ascension 1322 ; on fait alors forger « une fleche de fer, la sus on mettra le pignonchel à un pumel de fer emmi lieu à quatre bras pour ataker au montant et un bacinet deseure les bras », le tout pesant 48 livres ; et Jean de Lolimille fait faire, peindre et dorer à Saint-Omer ce « pignonchel », qui surmonte la grosse tour (2).

A la Toussaint, les murs étaient crénelés, le comble posé et un tuilier d'Ardres fournissait pour 20 sous « IIM de plaine tuile pour le grosse tour » ; on dépensait en même temps « VIIIC de plonc pour les aloirs de le grosse tour et pour plomber le montant desseure le couvretich XVII s. le cent fondu en taule (table) » (3).

En 1325, un marché est passé avec deux « fossiers » pour faire un fossé long de 500 pieds, profond de 40 à 50, large de 50 à 80, couvrant deux faces du château (4).

L'année suivante, Michel Le Moy hausse les murs de sept pieds, les couvre de « plates de grès de V piés de lonc » ; il en faut 209 pieds ; on remaçonne les trois fenêtres de la chapelle ; on fait une tourelle près de la porte, et des allées sur les terrasses et sur la cuisine, etc. (5). En 1327, on construit un plancher dans la grosse tour, des cheminées, etc. En 1328, le maçon Jean de Ghisnes travaille en tâche à « faire le pont et refaire les vautes de la sale » (6). Ce même compte mentionne un payement, ou plutôt un don, fait à Michel Le Moy pour ouvrage de sculpture au pont de la Montoire, et à la porte de Tournehem ; la durée et la difficulté du travail avaient

(1) A 394, 395. Ce dernier compte donne quelques détails sur la construction de cette tour.

(2) A 402.

(3) A 405. — On distinguait la « pleine tuile » mentionnée ci-dessus et la « tuile à tourele », dont on achète 2 milles à raison de 25 s. le mille. Ce compte porte encore les dépenses suivantes pour la construction des créneaux : « Pour IIIC et XLVI noiaus pour faire avant pis dessous les crestiaus XXIIII s. le cent LXXV s. IX d. — Pour LXV grandes taules pour les ouvrages dessus dis la sus on assist les crestiaus à le grande nueve tour XL s. le cent, XXV s. » C'est la construction de machicoulis.

(4) A 438.

(5) A 451.

(6) A 460, 479.

Digitized by Google

trompé ses prévisions, et le marché qu'il en avait passé lui avait causé préjudice : Mahaut avait tenu à le dédommager (1).

Les châteaux de Saint-Omer et de Rihoult, celui-ci dans la forêt de Clairmarais, n'ont même pas laissé de ruines; parmi les travaux qui les concernent, on peut noter ceux de la grosse tour de Saint-Omer en 1319 : on la surélève, ce qui se fait assez souvent alors, et l'on place des « barbacanes devant la porte du chastel. » Plus tard, on pose sur cette tour un plancher rond de 76 pieds de diamètre : au dehors, sur la saillie de ce plancher sont attachées « vint huisses pendans à lacés » appelées « tiroirs », que l'on pouvait ouvrir à volonté pour la défense de la forteresse (2). Un devis de réparations, dressé en 1357, indique que ce château avait quatre tours, une porte principale, et une porte placée par derrière et flanquée de deux autres tours.

A Saint-Omer et à Rihoult, on peut voir, comme ailleurs, remplacer les vieilles bretèches par des constructions à demeure (3). A Rihoult, on utilise les connaissances spéciales d'un moine convers de l'abbaye de Clairmarais, frère Willaume Le Pêcheur : il figure en plusieurs expertises et dirige des travaux de terrassements et la construction de chaussées.

En même temps qu'elle élevait pour les dominicaines d'Arras le couvent de la Thieulloye, Mahaut reconstruisait à Saint-Omer le

(1) A Michiel Le Moy tant pour ouvrages des visages qu'il a fait au pont de La Montoire dou tans Engherran de Walli dont il demandoit XVI lb., tant pour grace que madame li a faite, pour ce que on l'a enfourmée que il a eu damage, outre la tasque de le porte de Tournehem, XL lb.

(2) Pour faire un nœf planker en le grant tour du chastel de Saint-Omer sour les baulz empres le terraisse, li quelx plankers a LXXVI piés de lé et est tous rons ainsi que li tours, et est fais et clos de nœves ais de kaisne. Item, faire audit planker sour le saillie dudit estaige de hors le maçonnerie vint huisses pendans à lacés, que on pœt ouvrir quant il plaist pour deffendre ledite tour, se mestiers est, et les appelle on tiroires, et a cascunes huisses V pies et demi de lonc et deux piés de lé ou environ (A 681.)

La grosse tour du château de Laval est encore couronnée de cette façon, par un plancher formant saillie et laissant ainsi tout autour des vides que l'on utilisait pour la défense.

(3) Payement pour démolition des « vieses bretesques du castiel de Ruhout pour chou que elles estoient pourries et commenchoient si a deceir que on ne s'en pooit plus aidier »; pour construction de « un crestel la ou lesdites bretesques avoient esté ». (A 436.)

Digitized by Google

monastère de Sainte-Claire, fondé par son père Robert II (1). En 1322, les travaux étaient déjà assez avancés, car le plus ancien compte que je connaisse, celui de la Toussaint 1322, établi sous la rubrique « mises faites pour le cloistre et les loges de Sainte Clare », contient des payements faits pour lambrisser le cloître et le couvrir de tuiles, et une somme de 20 livres donnée à « maistre Bauduin de Faukemberghe qui fait les ymages de Sainte Clare. »

Les plans de ce monastère avaient été établis par maîtres Jean de Monchy et Thomas Harouet, que nous avons déjà trouvés employés à d'autres travaux, et que nous rencontrerons dirigeant la construction de la chartreuse de Gosnay.

Les comptes qui nous sont restés sont assez nombreux (2) pour qu'il soit possible de suivre dans une certaine mesure les détails de cette construction et l'économie de ses aménagements intérieurs.

Les premiers sont naturellement consacrés à la construction du gros œuvre, les derniers contiennent plus de renseignements sur les œuvres d'art et la menuiserie. Sans entrer dans le détail de ces travaux, on peut noter, en 1323, le pavage du cloître, marchandé à 2 deniers le pied carré (3) ; puis, la façon de deux « fenestres couleiches et les cassins (chassis) de fenestes par lesqueles on parlera as dames » ; la construction d'un mur de briques « al endroit des fenestres par lesquelles les dames se confesseront », d'un fourneau dans la cuisine, d'une cloison de bois à la sortie du vieux dortoir « pour oster le veue del alée des necessaires », précaution assez délicate, d'un tour « la rœe » de bois « par laquelle les dames seront admenistrées. » Le paveur Henri pave de carreaux de Clairmarais le chœur de l'église, et les maçons construisent le dortoir sur les plans et devis de Jean de Monchy et Thomas Harouet (4).

(1) Le 2 février 1303, Othon et Mahaut permettent aux religieuses du couvent de Sainte-Claire, fondé par le comte Robert II, de joindre au cimetière et à l'âtre de leur église sept arpents de terre qu'elles ont achetés hors la porte de Saint Omer, sur le chemin qui va à Arques, entre l'église de la Madeleine et le monastère de Saint-Michel. (Godefroy, 2e *cartul. d'Artois*, pièce 150.)

(2) Toussaint 1322 (A 405); Toussaint 1323 (A 415); Chandeleur 1324 (*Arch. nat.*, KK 393); Chandeleur, Ascension, Toussaint 1325. (A 436, 438, 442.)

(3) A Henri le paveur, pour paver les IIII pans du cloistre dont il dut avoir de chascun pié d'esquaireure II d. par marchié fait, duquel cloistre li pavemens contient IIII m CCC et demi de pié.

(4) A Lyon Le Grant, Franchois de Prestefaim et Palot, machons, sur ce que il doi-

Digitized by Google

Le charpentier, Jean de Champagnes, continue l'aménagement des confessionnaux, bancs au dedans pour les sœurs, au dehors, dans la cour, pour le religieux qui les confessera et un « wys as fenestres la eles se confessent »; il place « LIX petites fenestres couliches ens fenestres du dortoyr »; des bancs au chapitre, trois tables longues, l'une de 18 pieds, les deux autres de 21 pieds au réfectoire; etc.

Au compte de l'Ascension 1325, figurent les payements faits pour l'installation d'un lavabo : c'était, on le sait, une partie fort importante des constructions monastiques (1). Le fond en est pavé de grès, les bords sont de marbre de Tournai; l'intérieur est formé d'un vaste bassin de plomb; au-dessus une voûte, au-devant une arcade communiquant avec le réfectoire, au fond, à l'opposé, un pignon percé d'une fenêtre ornée d'une verrière; l'eau est versée dans le bassin par sept robinets.

Le compte de la Toussaint 1325, comprend la construction des murs de clôture qui ont quatorze pieds « hors terre »; il donne le détail des matériaux employés pour la porte de l'église, œuvre de Baudouin de Gourguechon, maçon, estimée par les experts, maîtres Ansel de Fretun et Michel Le Moy, à 45 livres 10 sous : elle est voûtée et encadrée d'arcades retombant sur des colonnettes, au tympan des images sculptées dont nous parlerons plus loin.

On installe le maître-autel, de marbre de Tournai, et deux autres autels aux côtés et en dehors du chœur : l'un d'eux est fait d'une pierre chargée de lettres que l'on efface, sans doute une ancienne pierre tombale. L'évêque de Térouanne vient bénir l'église le dimanche avant la fête de saint Luc (2). D'autres payements sont relatifs à l'installation d'une horloge, d'armoires, du « columbeich de entre le canchel et le moustier », fait en bois, etc. Les comptes s'arrêtent à cette date; l'ouvrage n'était pas terminé, mais il tendait à sa fin, et Mahaut put certainement en contempler la belle ordonnance.

vent faire le dortoir de machonnerie en le manière que Me Jehan de Monchy et Me Thomas Harouet l'ont devisé, pour lequel ouvrage faire ils doivent avoir VIIXX V lb., presté sur ce c s.

(1) Voir des exemples au *Dict. d'architecture* de Viollet-Leduc, vo Lavabo.

(2) A Willaume Le Bani, pour une lame de marbre de Tournay, dont li grant otels du moustier est fais, liquels fu fais pour le beneichon del eglize, quand messire de Terwane y fu le diemenche prochain devant le jour saint Luc pour ycelle beneir, c s. (A 442.)

Digitized by Google

## § VI

Thierry d'Hireçon est, lui aussi, un zélé bâtisseur ; administrateur émérite, mêlant aux occupations de la politique la gestion de ses domaines ruraux, il se fait rendre un compte détaillé de ses récoltes, de ses frais de culture, et élève à Equerchin une grange longue de 130 pieds et large de 40, bâtie par maître Tassart Le Beghin, de Douai, et maître Pierre Nodoul, son gendre ; d'autres constructions rurales sont également faites dans ses domaines d'Ivergny, de Boves, de Sailly, de Vis, de Rebecq.

A Gosnay, en 1308, le maître maçon Jean Couplet construit un pont ; avant d'en commencer un second, dont il a rassemblé les matériaux, il adresse à Thierry une lettre suppliante, lui demandant de ne pas trop tarder à le payer, car il doit à ses tailleurs de grès, à ses ouvriers, il a mis en gage ce dont il pouvait disposer ; s'il diffère encore ces payements, il sera déshonoré lui et sa « mainiette » et contraint de vendre son petit héritage (1). On aime à penser que Thierry ne fut point sourd à cet appel.

Le 17 avril 1309, Thierry passe un marché avec maître Tassart Le Beghin, de Douai, et maître Pierre Nodoul, son gendre, pour toutes les œuvres de charpenterie, comble, planchers, montées, etc., de la tour et des quatre tourelles, d'un château que la comtesse

(1) Supplie à son très chier et amé signeur, maistre Terry, clerch le roy et ma dame d'Artoys, maistre Jehans Coupplés, vos machons.

Chiers sires, je vous ai servi et esté en vo ouvrage sans entendre à autre I an a passé, et j'ay mis m'entente et che que Dix m'a presté de sens en boine foy et de cœr en le meilleur maniere ke jou ai peu, et sui encore apparillies du faire tant comme je pourrai vivre et parler. Et, tres chiers sires, toute li piere blanke et li gres ki a esté amenée à Gosnay a esté de men accat, si comme vous savés. Tres chiers sires, ore ai eu grant frait en ces coses faire et maintenir, et je sui uns povres hom, et supplie à vostre poissanche que il vous plaize à avoir pité et merchi de mi, car autrement je seroie perdus, honnis et deshonnerés, et jou et me mayniete, et me convenroit vendre I pau d'iretage ke jou ai.

Tres chiers sires, et des II pons que vous aviiés commandé à faire, li uns en est fais moult bien et moult bel si que vous savés, et li autres eust esté fais piecha se par mi eust alé, et est toute li piere taillie et apparillie pour le parfaire. Or est ensi, chiers sires, que on me doit de remanant dessi à XIIII lb. X s. de parisis, dont j'en doi une grande partie as fevres et as tailleurs, et en sont mi wage enwagés, dont je n'ai nul jour. Pour Dieu, tres chiers sires, si voelliés commander ke je soie paiiés. (A 871.)

Digitized by Google

d'Artois l'autorise à bâtir sur sa terre de Gosnay, dont à son tour il fait don à Mahaut, s'en réservant seulement l'usufruit. Maîtres Robert Couplet et Jean de Lohes sont employés à cette construction.

En 1320, il fondait le monastère des Chartreux du Val-Saint-Esprit, avec l'aide de Mahaut qui, aux 200 livrées de terre qu'elle donnait à ces religieux, ajoutait un don de 500 livres fait à Thierry « pour l'ouvrage du moustier ». Dans le même temps, et dans des conditions analogues, il fondait et élevait l'hôpital de Gosnay.

Dès l'année suivante, 1321, les ouvriers sont à l'œuvre, sous la direction de maître Thomas Harouet, et les constructions s'élèvent avec une grande rapidité; le 1er octobre 1324, l'évêque d'Arras venait bénir le monastère des Chartreux et consacrer leur église à Notre-Dame et à saint Jean-Baptiste, et dans le même temps, l'hôpital pouvait recevoir « les pauvres femmes gisans d'enfans, et et les pauvres debiles et impotens de Gosnay et autres villages voisins ».

Les débris des comptes d'œuvres donnent quelques détails sur ces édifices. L'autel des Chartreux est une pierre de Tournai; il est orné de peintures par Jean Acart, et entouré, selon la disposition adoptée depuis longtemps, de quatre anges portés sur des colonnes. Quelques marchés sont du reste consignés dans les comptes, relatifs au « machonnage et à la taille » du réfectoire, du cloître où l'on compte 56 bases de colonnes et piliers, des fenêtres, etc. (1). Le clocher est recouvert de lames de plomb, et huit fleurs de lys de fer sont placées sur les « pingnacles du clochier ».

On y installe une cloche, faite de 406 livres de « keuvre de Gosselare » et de 100 livres d'étain de Cornouaille.

Quelques mois plus tard, des conduites sont installées pour amener l'eau au château et à l'abbaye; puis, Jean Le Sauvage vient poser à l'hôpital des verrières de couleur.

Le monastère des Chartreux et l'hôpital de Gosnay étaient à peine

(1) A Guillaume Lohier pour le taille de IIII basses en quoy li estandart des IIII anges du grant autel sont fondé, par markiet fait, XXV s. Audit Guillaume pour faire as III pechines des auteus du moustier en cascune II paicles, et en cascune paiele I trau pour passer yauwe, par markiet fait à luy, XX s. — A Jehan Patin pour le taille des fourmes de IX fenestres et del O du moustier par markiet fait à luy X lb. A Jehan Bailli et a Jehan d'Aire pour le taille des fourmes de II fenestres et del O du refroitoir pour assir souffisamment par markiet fait à eaus, IIII lb. X s.

Digitized by Google

achevés que Thierry, toujours aidé par la comtesse d'Artois, entreprenait la construction d'une Chartreuse de femmes qui porta le nom de couvent du Mont-Sainte-Marie; à la Chandeleur 1327, il reçoit de la comtesse Mahaut une somme de 400 livres « en ayde de faire les maisons des Chartreuses d'alès Gosnay ». Quand la mort le surprit, en novembre 1328, il laissait inachevé ce nouveau monastère : Mahaut se chargea de le terminer, et plusieurs quittances de Thomas Harouet, de l'année 1329, sont relatives à des payements faits « pour l'eglize des Chartrouses d'alès Gosnay que madame y fait parfaire » (1).

## § VII

« L'hôtel de Robert, comte d'Artois, occupoit, dit Sauval (2), ce grand espace couvert de maisons particulières et coupé vers le milieu par la rue Françoise, qui tient d'un bout à la rue Pavée et de l'autre à la rue Mauconseil; de plus, il s'étendoit depuis une vieille maison bâtie vis-à-vis le commencement de l'église Saint-Jacques l'Hopital jusqu'à la rue Montorgueil, si bien que la rue qui passoit au long, à cause de cela fut nommée *la rue au comte d'Artois*, au bout de laquelle entre la rue Pavée et la rue Montorgueil avait été dressée une porte de ville que pour la même raison on nommoit *la porte au comte d'Artois*. Cet hôtel fut longtemps une maison longue, étroite et bordée des murs de la ville entrepris par Philippe-Auguste qui regnoient entre la rue Mauconseil, la rue Pavée et celle du Petit-Lion. »

A la fin du XIIIe siècle, les comtes d'Artois s'attachent à agrandir cet hôtel, qui n'occupait pas encore tout l'espace désigné par Sauval. Le 6 mai 1270, par acte passé devant l'official de Paris, Robert II et

(1) A 496, 497. — Dans une quittance du 21 mai 1329, Thomas Harouet se qualifie de « prevost de Bruay ». La prévôté de Bruay, fief relevant de la seigneurie de Béthune, appartenait au comte d'Artois.

Le château de Gosnay a été démoli au XVIe siècle. L'hôpital tombait en ruines au XVIIIe, mais par exécution de l'acte de réunion et grâce aux fondations de Thierry et de Mahaut, les malades de Gosnay, Fouquières et Hesdigneul sont reçus à l'hôpital de Béthune, dont l'administration paie une rente annuelle aux pauvres de ces trois paroisses. Le monastère des Chartreux a presque totalement disparu; celui du Mont-Sainte-Marie subsiste encore, mais l'architecture de ces bâtiments atteste une reconstruction faite au XVIe siècle.

(2) *Antiquités de Paris*, II, 64.

Digitized by Google

sa femme Amicie achètent, moyennant 2,100 livres parisis, à Raoul de Paci, Sédilie sa femme, Jean Arrode, bourgeois de Paris, Ode Arrode, clerc, et Thibaut Le Chambellan, une maison sise près de la porte de Guilbert d'Arras, vers la pointe Sainte-Eustache, ayant jadis appartenu à feu Nicolas Arrode, bourgeois de Paris, et chargée de 7 livres 12 sous de cens annuel (1). Ce Nicolas Arrode appartenait à l'une des plus anciennes familles de la bourgeoisie parisienne; il avait été enterré, en 1252, au cimetière de Saint-Martin-des-Champs, dans une chapelle qu'il avait fondée pour servir de sépulture à sa famille (2).

La rue où il avait habité a longtemps gardé son nom, qui fut plus tard remplacé par celui de rue Comte-d'Artois ou Comtesse-d'Artois. Elle partait de la pointe Saint-Eustache, se dirigeant vers le nord; la porte Guilbert d'Arras se trouvait par conséquent entre la rue Mauconseil et la rue Pavée, à l'intersection de la rue Nicolas-Arrode avec les vieux murs de Paris : en 1286, elle est désignée sous le nom de porte Nicolas-Arrode (3).

Au mois de décembre 1271, le comte d'Artois achète à Adam *Scotus* (Lescot), bourgeois de Paris, et à Aalesia, sa femme, un jardin sis derrière leur maison et celle des moines du Val-Notre-Dame, sur la rue Pavée et hors la porte Guilbert-d'Arras, « in loco qui dicitur vicus Pavatus extra portam Guiberti de Attrebato », lequel jardin s'étendait le long des murs de Paris, de la butte du jardin du comte d'Artois jusqu'à une loge située dans la cour de la maison d'Adam de Saint-Laurent. Cette acquisition est faite au prix de 180 livres parisis et 20 sous de rente annuelle (4).

Quinze ans plus tard, au mois de mai 1286, Mathieu, concierge de l'hôtel du comte d'Artois à Paris, déclare par devant Oudart de Neuville, garde de la prévôté de Paris, avoir « baillié à louier à Adam Lescot, de la rue au Lion, vint et huit estages de mesons que ledit comte avait en la rue Pavée, dehors la porte Nicholas Arrode » (5). Ce louage est fait au prix de 10 livres par an.

(1) A 18.

(2) Géraud, *Livre de la taille*, page 66.

(3) Son homonyme, peut-être son parent, Nicolas Arrode, maire de Thérouanne en 1293, habitait à titre viager la maison du carrefour de la Tour, rue Thérouanne, depuis rue Pirouette.

(4) A 19.

(5) A 32.

Digitized by Google

La comtesse Mahaut continue les agrandissements commencés par son père, et ses acquisitions semblent toujours avoir pour but d'étendre l'hôtel sur la rue Pavée, hors du mur d'enceinte de Philippe-Auguste qui se trouvait ainsi englobé dans son terrain. En 1317, elle achète pour 80 livres parisis à Jeanne La Moutonne, femme de Jacques Boutel, une maison et un jardin « en la rue de Hueleu » (1), puis, par acte du 1er août de la même année, elle cède cet acquêt à l'abbaye du Val-Notre-Dame, en échange d'une maison située en la rue Pavée, joignant son propre jardin et celui de Marie La Gasteblée, dans la censive de la chapelle Saint-André, en l'église Saint-Eustache de Paris, et chargée de 55 sous de cens et surcens envers ladite chapelle et de 2 sous de rente envers l'église Saint-Sauveur (2).

Le 27 août 1317, frère Blaise, prévôt de Saint-Magloire, de Paris, donne quittance de 4 livres parisis qu'il a reçues en payement d'une maison sise dans la rue Hueleu (3).

On trouve encore en 1324, dans le compte de l'hôtel de l'Ascension la mention d'une maison de la rue Pavée achetée au prix de 50 livres parisis à Guillaume le pelletier et contiguë aux propriétés des comtes d'Artois (4).

Les plus anciennes mentions de travaux conservées au Trésor des chartes d'Artois remontent aux années 1292 et 1294, mais ne fournissent aucune donnée sur les ouvrages exécutés alors. Les pièces justificatives des comptes de 1301 et 1302 contiennent plusieurs quittances de payement au nom de Pierre de Beauvais, fèvre, Pierre de Galardon, Robert de Gonesse et autres, maçons; une somme de 45 livres, dépensée « pour refaire les loges des allées de notre maison de Paris »; quelques payements faits au concierge « pour oster la boe de la rue en tasche tant que la meson monsgr comporte, XXIIII s. Pour raparellier la chambre du portier qui fu arse, por plastre, II s. » etc. (5).

(1) A 356. — Mandement de payement, du 4 juin 1317.

(2) Godefroy, 3e *Cartul. d'Artois*, pièce 287.

(3) A 356.

(4) A 428. — A Guillaume le peletier pour une maison assise en la rue Pavée selon les maisons madame achatée de li par Richart Lengles, L lb. » — Richart Langlois était alors concierge de l'hôtel d'Artois et dès 1292 on trouve dans la rue Pavée un « Guillaume le pelletier. »

(5) A 158, 172, 181.

Digitized by Google

L'année 1303 nous donne un compte de la concierge « madame Bienvenue » pour réparations à l'hôtel et certaines dépenses de riches broderies faites pour le comte d'Artois, l'année précédente (1).

Le 2 février 1304, Jeanne, concierge de l'hôtel d'Artois, donne une quittance pour ses gages et la scelle d'un sceau fort intéressant, malheureusement incomplet, représentant une femme debout près d'un enfant au berceau (2).

D'importants travaux paraissent avoir été exécutés dès les premières années où Mahaut était devenue propriétaire de la maison paternelle; le 20 janvier 1308, le concierge, Pierre Le Tailleur, reçoit 300 livres parisis « pour cause dou batiment del hostel madame de Paris. »

Quelques années plus tard, en 1313, Evrart d'Orléans, imagier et peintre, est chargé de divers ouvrages non désignés. Les travaux exécutés à l'hôtel de Paris consistent en réparations, « journées des ouvriers qui font la garde robe de madame », payement d'un couvreur « qui recouvri la grant sale la ou il plouvoit seur la table madame, la veille de Noel, pour paine de li et de son vallet, III s. », quelques travaux et achats de mobilier pour l'hôtel et sa chapelle : « pour les ais de quoi on fit l'autel et l'escran de delez l'autel, XII s. — Pour V verges de fer et pour II chandeliers et pour les couples (3) del escran et del autel, qui sont en le grant chapele, XXX s. — Pour I letrun qui tourne à chanter l'epître, XII s. — Pour I autre letrun ou le prestre chante et pour III fourures qui sont en la chapele, XXIIII s. — Pour II angelos et pour repr.... la ou les fers sont atachies en la chapele, LX s. — Pour II chaaires et une damoiselle et pour IIII paires de banquiers, C s. » (4). Le compte de l'hôtel de la Chandeleur 1315, mentionne l'achat de bancs.

En 1317, un incendie ravagea l'hôtel d'Artois, car un compte

(1) A 187. — Le 2 mai 1303, quittance de « dame Bienvenue jadis concierge du manoir de noble prince de bonne memoire msgr Robert.... à Paris » pour 68 l. 16 s. 8 d. p. « pour ouvraiges fais pour le propre cors dudit conte d'Artois pere jadis de ladite contesse et pour appareillier la meson dudit conte à Paris ». — Le 6 mai 1303, quitt. de Jean de Saint-Quentin, charpentier, de 7 l. 2 s. II d. p. « pour ouvraiges faiz a Paris en l'hostel madame d'Artois ».

(2) Demay; *Sceaux d'Artois*, n° 2191.

(3) Charnières.

(4) *Arch. nat.* KK 393, fol. 35. — Les œuvres de peinture et de verrerie sont détaillées aux chapitres XX et XXII.

Digitized by Google

spécial dut être dressé, à la Chandeleur 1381, à cause des réparations nécessitées par cet accident : « Cest li rolles des parties des euvres qui furent faites à Paris en l'hostel madame pour le feu » (1). Ces travaux furent exécutés par Germain, maçon, Guillot, charpentier, Robert de Raffetot et Richard Baboe, fèvres, Jean de Seez, verrier, Robert Le Fénier, peintre, et payés par André de Courcelles, chapelain de la comtesse, qui paraît n'avoir pas été étranger à la direction de l'œuvre. L'incendie, qui avait pris naissance dans une chambre sur la cour (2), avait dû ravager la salle, la garderobe, la cuisine, la chambre d'Etienne Bricadel, alors trésorier de la comtesse, la conciergerie, la panneterie et autres lieux. Il fallut refaire un des pignons, les lambris et le plancher de la salle, où furent employées trois poutres et soixante solives, refaire de nombreuses portes et fenêtres, et, ce qui permet d'apprécier la violence du feu, acheter « XIII milliers de tuile pour couvrir la salle, la consirgerie et la tourele de la paneterie et autres lieus ». La dépense s'éleva à 216 livres 3 sous 2 deniers, comprenant, il est vrai, quelque argent dû « de vieil » au verrier, Jean de Seez, pour les vitres de la chapelle et de la chambre de Mahaut, et quelque monnaie payée aux gens qui aidèrent à éteindre l'incendie : « à pluiseurs porteurs de eaue à hotes, quant le feu se prist en l'hostel, et pour XIIII vallés qui garderent le feu de nuis, XXXVI s. Pour pelles, fourches et eschieles gastées et depechies la nuit du feu, VIII s. »

Dans le même temps, le maçon Germain reçoit 24 l. p. « pour faire un mur et rappareiller les maisons qui furent as moines du Val-Nostre-Dame coste l'hostel madame, pour oster un mur et estouper les fenestres qui estoient sur le jardin » (3).

Les dégâts causés par l'incendie une fois réparés et payés, on songe à amener de l'eau à l'hôtel d'Artois et l'on établit des tuyaux qui la viennent prendre à la fontaine des halles : « à Arnoul le maçon pour appareiller la fontaine des halles de Paris, comme le eaue peust venir al hostel madame, XXIII s. » Au mois de mars, saison favorable, un jardinier est payé « pour eschalas, osiers et pour sa paine d'apparellier les trelles del hostel de Paris. » (4).

(1) A 359.

(2) Pour un huis de chesne en l'huis du degré de la chambre où le feu se prist, V s. Pour une porte de fust en ladite chambre sur la court, XV s.

(3) A 365. — 26 janv. 1318.

(4) A 361.



Digitized by Google

Le 16 novembre, le charpentier Guillot scelle de son sceau (une équerre surmontée d'une hache et d'une étoile) une quittance de payement pour divers travaux à l'hôtel d'Artois (1).

Pendant les années suivantes, artistes et ouvriers sont employés, en grand nombre, à la construction du château de Conflans commencé vers 1314 ; on trouve cependant encore, autant que la rareté des documents permet de les constater, quelques travaux exécutés à l'hôtel de Paris. C'est ainsi qu'en 1329 Michel de Saint-Laurent, maçon, est payé pour avoir fait six cheminées, 105 toises de pavage et quelques autres ouvrages : « A Michiel de S. Lorent maçon pour VI cheminées faites en l'hostel madame de Paris, IIII lb. par cheminée, pour LXXIII toises de pavement en le grant sale et XXXII toises aus vielles galeries, V s. pour toise. Et pour haucier le mur des nœves galeries sus le prael, XX s. Item pour XI toises de cloison sus le mur le Roy en alant à la porte S. Denis VI s. pour toise. Sunt en somme LIIII lb. XI s. (2).

Dans le compte annuel, présenté en 1326, par Richart Lenglois, concierge de l'hôtel depuis quelques années, et en cette qualité chargé de la comptabilité des travaux, on peut noter les œuvres de Thibault, fils de Nicolas Mallet, charpentier, et de « mestre Jehan de Saint-Denis, mestre des essances de Paris ».

« Pour Thibaut, fils Nicolas Mallet charpentier, qui a esté al hostel par XX jours, qui a lambroissié la ou estoit la viz et la grant garderobe et les autres chambres et le coté de la galerie dessus la chambre au tresorier, qui ont été lambroissies des tonniaus del hostel, et qui a fait IIII graus fenestres sur les carniaus des murs le Roy (3),

(1) Je Guillot le charpentier fais savoir à touz que j'ai eu et receu de maistre Estiene Bricadel, tresorier madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, pour lambrussier les chambres basses sous la tour et le clotet des chambres coies en haut joignant à la tourele de la tour, pour V huis, IIII es dites chambres aisies et I en chassillie en l'huis de la tourele basse coste les dites chambres, et II autres huis l'un en la chambre madame par ouc on entre ou prael, et l'autre en l'uis de la garderobe basse coste la tour, et la façon de IIII petites fenestres es dites chambres aisies, sis livres par. Item, pour IIII chassis, IIII fenestres et un huis de fust mises en le grant viex chambre de la viex maison, trente et quatre souls, Item, pour IIII huis de fust mis es chambres aisiées des chambres coste le jardin qui fu au prestre, XXIIII s. En tesmoing..... (16 novembre 1318. — A 366.)

(2) A 416.

(3) Sur les créneaux des murs du roi, — ancien mur de Philippe-Auguste enclavé dans les terrains de la comtesse d'Artois, entre la rue Pavée et la rue Mauconseil.

Digitized by Google

et II huis neus es essances madame, et I huis es galeries qui est au preau, pour clou à lambrois et à late, VI s. VIII d..... Pour mestre Jehan de Saint-Denis, mestre des essances de Paris, qui a bati une evantouere de la chambre madame et fait pluseurs autres choses, et a fait I huisserie, et scellé un siege, et osté le gravois et l'ordure de ladite chambre, pour lui et pour son aide, pour paine tant seulelement, xx d. » (1).

Les documents font défaut jusqu'à la mort de Mahaut, advenue en cette demeure, où elle avait passé une grande partie de son existence. Le dernier compte d'hôtel de 1329, fait mention d'un payement à Pierre de Bruxelles, pour ouvrage de peinture à l'hôtel d'Artois (2).

## § VIII

La comtesse Mahaut fit exécuter d'importants travaux à son château de Conflans. Malgré la perte des marchés et devis, les quittances des ouvriers permettent de constater qu'il s'agissait d'un agrandissement notable, peut-être d'une reconstruction presque totale de cette habitation.

Les travaux semblent avoir commencé en 1313 ou 1314 ; du moins le plus ancien document qui s'y rapporte est-il une quittance du 18 juin 1314 par laquelle Evrart d'Orléans, déjà employé aux ouvrages de la comtesse à l'abbaye de Maubuisson et à son hôtel de Paris, déclare avoir reçu 300 livres petits tournois « pour un marché fait à madame du bastisement d'une sale que je doi faire à Esconflans ou manoir madite dame » (3).

Pour le même ouvrage, Evrart reçoit encore diverses sommes les 1er février, 28 mai et 26 octobre 1315. Il paie à son tour Thomas et Jean de Creteuil, maçons ; Charlot le carrier ; Joudoin d'Orléans, charpentier, son neveu. Le 24 décembre, Bertaut le maçon reçoit 60 l. par. « pour le pavement de la salle madame à Conflans pavé

(1) *Arch. nat.*, KK 393, fol. 62.

(2) On trouve, à Arras et à Bruxelles, quelques documents de la seconde moitié du XIVe siècle, relatifs à l'hôtel d'Artois. Je les néglige aujourd'hui, comme postérieurs à la comtesse Mahaut, me proposant de revenir prochainement sur ce sujet.

(3) A 324. — Antérieurement, on trouve une quittance du 1er mai 1303 de Jeanne, la concierge de l'hôtel « pour mises faites en l'hostel madame à Conflans en labourer les terres et les vignes » ; mais il ne s'agit pas de travaux de construction.

Digitized by Google

de lyons et pour le pavement de la cuisine del hostel par marchié fait. » Quatre jours après, Aubert et Jean de Creteuil, maçons, sont payés « pour la façon de quarante et trois toises de murs à creniaus, que il avoient faiz à Conflans du coing de la chapelle jusques au derresnier pilier des galeries du bout de la salle » (1).

En 1316, payement à Guillot, charpentier, et Jean de Beauvais, huchier, pour façon de portes, fenêtres, dreçoir, etc. (2); à Jean de Seez qui a fourni les verrières; à Pierre de la Rue, qui a lambrissé la salle; à Bertaut le maçon qui pave « de quarreaus » la chambre de la comtesse, les galeries devant la chapelle, le porche devant la salle, fournit et place les âtres des cheminées (3); à Renier le maçon, pour construction de murs et créneaux (4); à Thomas de Creteuil « pour le massonnage de la cuisine, garde mangier et sausserie » et des étables, « pour le planchié et la cloeson de plastre, des loges devers le pont de Charenton, etc. (5).

(1) A 339.

(2) Quitt. de 18 l. 7 s. par. « in quibus dicta domina eisdem tenebatur pro factione unius porte in aula ipsius domine apud Conflantum, pro factione du dreçoer, hostii de logis, hostii de capella, des chacis camere ipsius domine et pro factione fenestrarum in domo dicte domine apud Conflantum. » (A 347.)

(3) Je Bertaut le maçon, fais savoir à touz que maistre Estienne, tresorier madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, a paié à Girart le paveur pour le pavement de la chambre madame de quarreaus, les galeries devant la chapelle, pour LIII toises que il contiennent, mesurées par ma main, XII s. la toise, trente une livres seze souls. Item, ai eu et receu de maistre Estiene pour les astres des cheminées par terre de la salle et de la chambre madame et le pavement du porchet devant la salle et II pas de pierre au drecheur, LXII s. par. Item, que maistre Estiene a paié à Jehan le plombier pour plommer tes VI torneles desus les murs de Conflans, XII lb. Item, que maistre Estiene a paié à Guillaume Sauwalle pour ouvrer et faire le praiau de motes devers le bos de Vincennes, LXII s. En tesmoing, etc. (A 348.)

(4) Je Renier le machon, fais savoir à touz que j'ai eu et receu de maistre Estiene, tresorier madame la contesse d'Artoys et de Bourgogne, les parties qui s'ensuivent. Premierement pour le pavement de plastre de la garderobe de Conflans, du pavement des toureles de sous, des sieges des loges devant la chapelle, et du pavement de la chambre sus la cave, sis livres dis souls. Item, pour la façon des murs des chambres aisiees et des alees par ou en i va, par marchié fait, quatorze livres. Item, pour couvrir lesdites chambres aisies, LXVII s. III d. Item, pour la façon des creteauz d'entour la salle devers le bos de Vincennes du mur qui est entre lesdiz creteauz et la cave et II pilers de pierre qui sont es murs des chambres aisiees, pour XLVII toises que il montent, X s. VI d. pour toise, XXIIII lb. X s. IX d. de laquelle somme d'argent je me tien a bien paié, etc. (*Id.*)

(5) *Id.* — Je Thomas le maçon de Christeul, fais savoir à touz que j'ai eu et receu

Digitized by Google

En 1317, payements à Robert de Lannoy « pour la painture des loges, torneles et alées, des chambres aisies devers le pont de Charenton »; à Germain le maçon, 588 l. 17 s., pour la construction d'une tour et d'un escalier; à Charlot, le carrier; à Thomas de Créteuil et Bertaut, maçon; à Marie la Picarde « pour les vestemens de prestre et pour les dras del autel de la chapelle de Conflans » 7 l. par.; à Robert Lescrivain, pour un calice pour la chapelle, 4 l. 4 s. par.; etc.

Les payements aux ouvriers de Conflans ne sont pas moins nombreux en 1318. Germain, le maçon, est payé pour la façon des créneaux « d'entour la tour del hostel » et d'un « conduit à eaue »; d'autres maçons font les murs du vivier; Guillaume Bellebarbe, maçon et paveur, reçoit 40 l. tournois pour 40 toises de pavage « en la tour quarrée et es tornelles dessous et dessus »; Loys de Chaumont, 9 l. p. pour le maçonnage des « chambres aisiées neuves »; Thomas de Créteuil, 32 l. p. pour le maçonnage d'un oratoire. Philippe de Jouy, charpentier, reçoit 17 l. par. « pour lambroissier le tour de Conflans dessous et dessus »; 10 l. p. « pour cinc porchez de fust, dont li III furent mis en la basse chambre de la tour de Conflans et les autres II en la chambre dessus, pour I escran coulant mis devant la chapelle de ladite tour, et II huis enchaseillies mis en ladite chambre dessus, pour lambrussier la garderobe de la dite tour par haut et la garderobe de la tour roonde delès la grosse tour coste les galeries devers le pont de Charenton, par marchié fait »;

de maistre Estienne Bricadel tresorier madame la contesse d'Artois et de Bourgogne les parties qui sensuivent. Premierement pour le massonnage de la cuisine, gardemangier et sausserie, d'une fosse en la cuisine, une closture entre le gardemangier et sausserie, pour faire les fondemens de pierre tailliée à la cloeson des II chambrieres devant la salle et les parpains et la closture de la chambre sur la cave, li quel marchié monta CXVI toises mesurées par Germain le maçon de Corbuel, juré de la ville de Paris, VI s. pour toise, quarante livres douze souls. Item, pour les parpains de pierre tailliée qui furent souz les alées de la chapelle et les clostures de plastre es dites loges par marchie fait quatre livres dis souls. Item, pour le massonnage des estables de Conflans qui montent IIIC X toises mesurées par le dit Germain V s. parisis pour toise sept vins quinze livres. It. pour le massonnage de III degrez en III toureles de la salle et faire le planchie de plastre es dites toureles, par marchié fait, wit livres. Item, le planchie et la cloeson de plastre des loges devers le pont de Charenton qui montent XV toises, V s. pour toise, soisante quinze souls. Item, pour la façon de la cheminée de la chambre sus la cave quarante souls, les queles parties sunt en somme deus cens tresze livres dis et sept souls par. De la quelle somme, etc.

Digitized by Google

30 s. pour fournir le merrain et faire « les membres des hostevens et huis de la tour de Conflans »; 25 s. pour la façon « de v chasseis de fust, IIII en la garderobe coste la tour en bas et en haut, et le quint en la fenestre par ou on entre de la chambre madame ou prael coste la tour ». Un autre charpentier, Baudet de Morant, reçoit 4 l. p. pour merrain et charpenterie « des chambres coyes sur les vieilles chambres aisiées » et divers travaux; 50 s. p. « pour une bonde de fust » pour le vivier; 10 l. p. par marché « pour une vis par ou on entre es vielles maisons del hostel, toute la charpenterie d'un clotet coste la chapelle », etc. Guiot, le charpentier, est aussi occupé à divers travaux de son art, il lambrisse des chambres, fournit des huis, châssis et fenêtres.

Pierre de Pons fournit au prix de 14 l. 3 s. par. la quantité de 409 livres d'étain « pour estamer et souder le plon dessus la tour del hostel de Conflans,» ; Guillaume Bellebarbe, pour 14 l. 17 s. onze milliers de tuile « pour couvrir la maison sus la cave et les chambres aisiées coste la tour del hostel »; Jean de Créteuil, couvreur de tuiles, six milliers de tuile amenées par eau « pour recouvrir les chambres sus la court et celles sur la porte »; il est en outre payé pour les placer, pendant qu'Aubry de Frins, couvreur d'ardoises, fait au prix de 22 livres la couverture des quatre tourelles.

Jean du Puis, tailleur de pierre, reçoit 70 sous « pour perchier et faire II huisseries de pierre taillie et la voussure en la tourele pour aler as chambres aisies coste la grant tour dessous et dessus, et II pare de voussures de pierre taillie en l'huisserie coste la chapelle de la tour pour ce que le mur estoit fendu ».

Le concierge de l'hôtel, Guillaume Le Harengier, paye divers travaux de plâtriers et de fèvres. Enfin le verrier Jean de Seez déclare avoir reçu « de maistre Estiene tresorier madame la contesse d'Artois et de Bourgogne pour XXVII paniaus de voirre ouvrés et une chapelle d'ymagerie à tabernacles qui montoient VII^XX piés mis es fenestres de la tour del hostel madite dame à Conflans, IIII s. VI d. le pié, trente et une livres dis souls par. Item pour clous pour lesdis voirres dis souls. »

Le Trésor des chartes d'Artois a conservé deux comptes des œuvres de Conflans l'un de la Chandeleur, l'autre de la Toussaint 1319 (1);

(1) A 372.

Digitized by Google

ils permettent de suivre les travaux exécutés par les artistes et les ouvriers de la comtesse Mahaut. On y retrouve les noms de Thomas de Créteuil, le maçon, pour façon de fenêtres, piliers, cheminées, etc.; de Philippe de Jouy, le charpentier (1); de Guillaume Bellebarbe, paveur, « pour dis toises et demie de pavement de quarreaus plommies (2) que j'ai fait es loges devers le pont de Charenten, XVI s. la toise », etc.; d'André le Flamand fèvre, pour ferrures de chassis, viroles, verrous, etc., « pour XXVIII barres flamenges de fer garnies de gons, de clous et de verteveles et lunetes pour lesdis huis, contrefenestres de la tour et de IIII fenestres des chambres aisiees coste la tour, XII petites bandes brissies mises dedens lesdites contrefenestres XLII s. VI d. Pour VIII grans chandeliers de fer qui furent mis es chambre d'en bas et de haut de la grant tour XV s. A Jehan Dagenet pour assoir lesdis chandeliers et une herayne de fer en la viex maison VI s. » Jean de Seez continue la pose de ses verrières.

En 1320, continuation des travaux attestés par un grand nombre de mandements et de quittances. Thomas de Creteuil reçoit 12 l. p., « par marché fait, pour abattre la cheminée de la salle de Conflans au lez devers le bos, et pour refaire le mantel et le tuau de pierre taillée jusques au reiz de la couverture et la flesche de la dite cheminée »; 11 l. p. pour la façon de quatre cheminées en différentes chambres; 6 l. 10 s. par marché fait « pour la façon de II assises de quarreaus au lonc des petites galeries mouvant de la chambre sus les piliers devers la court jusques aus petites galeries devers la cave del hostel madame à Conflans, pour la façon d'un autel et remuer un huis en l'oratoire de lez sa chapele de Conflans »; Henri de Bauchain maçon, 44 livres par., « pour toutes les fourmes de pierre » qu'il a faites au pignon de la salle de l'hôtel de Conflans; Michelet le maçon diverses sommes pour divers travaux de son métier, façon de murs, cloisons, fenêtres, « pour sceller de plastre le voire dou pignon de la salle, pour estouper les fenestrages des vieilles galeries »; Guiart le maçon est occupé à paver et à clore les petites galeries qui en-

(1) Quittance du 21 mars « pour III petis chasseis et III petites fenestres de fust pour le clotet madame coste sa chapelle neuve de son hostel de Conflans, et pour I huis couleis pour celui clotet XXXII s. par. »

(2) Carreaux plombés, c'est-à-dire couverts d'un vernis au sel de plomb.

Digitized by Google

tourent la cour de l'hôtel et « le drecheur de la cuisine » ; Jean Aux Chiens pave trois porches situés devant la salle. Ils emploient du plâtre fourni par Jean Folie de Montreuil, qui reçoit notamment 12 l. 12 s. pour 36 muids de plâtre menés à Conflans « pour la façon du pont et des murs et les querniaux qui sont entour le paveillon » ; Henri de Blanchel maçon reçoit 7 l. 10 s. « pour la façon d'un pignon de pierre taillie en la chapelle, ouquel la cloche de ladite chapele pent. » Cette cloche est vendue par Jean de Dinant au prix de 4 livres parisis.

Comme les années précédentes, Guillaume Bellebarbe continue ses travaux « de pavement de quarreaus plommés », notamment « au clotet par où on entre de la chambre madame en la tour de son hostel » (1).

Un tuilier parisien, Jean du Hamel, reçoit 7 l. 16 s. « pour un cent et demi de quarreaus pour les II astres des II fours de Conflans » et pour six milliers de tuiles « pour couvrir les porches de devant la salle, le porche al entrée de la chambre de la cour et de la chambre basse, la grant viez chambre et le pignon de la salle qui fut fet à verreries. » Aubry le couvreur d'ardoises, déjà employé l'année précédente, est payé 20 l. 16 s. p. « pour XXVI toises de couverture d'ardoise sus le paveillon de la mote del hostel, XVI s. par. pour chacune toise. » Jean le plombier travaille au gouttières et terrasses de l'hôtel.

Le charpentier Philippe de Jouy lambrisse le pavillon « sus la mote du jardin », construit un porche donnant accès de la chambre de la comtesse en la tour de son hôtel, et fait mettre en œuvre trois milliers de lattes donnés par le Roi à Mahaut « pour couvrir les petites galeries devers l'hostel ou concierge. »

Enfin les peintres, Pierre de Bruxelles, Henriet Haquin et Guillot de Proyans, couvrent de peintures à l'huile les galeries et les chambres de Conflans (2). S'il faut compléter encore cette énumération, ajoutons que le jardin de l'hôtel se couvre de treilles, de vignes, d'arbres fruitiers, cerisiers, pommiers, groseillers, de rosiers blancs et

(1) Ces carreaux plombés venaient de Rouen, au moins en grande partie : le 1er nov. 1320, Guillaume de Calais « demourant al escole S. Germain à Paris » est payé pour la vente de 10,000 carreaux plombés venus par eau de Rouen à Paris « dont es grans galeries del hostel madame à Conflans furent pavées. » (A 391.)

(2) Voir chapitre XXII.

Digitized by Google

de rosiers rouges, que l'on y récolte du verjus, que le concierge achète « un cent de pos de terre pour pendre aus entes du jardin », que l'on empoissonne et que l'on pêche le vivier.

La présence des peintres au château de Conflans indique suffisamment que la construction était terminée, au moins dans son œuvre principale. Aussi ne faut-il pas s'étonner si après 1320 les comptes, malheureusement toujours incomplets, ne renferment plus que de rares mentions de travaux. Ainsi en 1323, on paye 13 l. 10 s. « à Nicholas Malet charpentier pour la chambre madame de Conflans lambrisser de bois d'Illande. » C'est le dernier texte que j'aie rencontré avant la mort de la comtesse Mahaut.

Digitized by Google

# CHAPITRE XX

## LA VERRERIE

Les verrières sont le complément naturel de ces constructions religieuses ou civiles; le verrier Jean de Seez fournit celles des hôtels de Paris et de Conflans; les verrières placées dans les châteaux, hôpitaux et monastères d'Artois, sortent presque toutes de l'atelier d'Arras.

### § I

En 1299, maître Othon, verrier à Arras fournit pour le château d'Hesdin du verre blanc et du verre « peint d'imagerie. » Ces verrières se vendent au pied carré; la ferrure se paie en plus.

« A maistre Oste le verrier pour le voirre de gloriette, cest assavoir VII^c et LXXIII piés de voirre blanc XII d. le pié, XXXVIII l. XIII s. Pour CV piés de voirre peint d'imagerie II s. le pié, X l. X s. Pour tout ce voirre amener d'Arras à Hesdin XII s. Item XX s. pour toile dont on fist verrieres as fenestres du mares quant li Rois i fu » (1).

Ces verrières de toile dont la durée était forcément très limitée

(1) A 147. — Quoique le nom du verrier ne soit pas indiqué, c'est sans doute maître Othon qui avait fourni en 1294 la grande verrière de la salle d'Hesdin : « pour le grant fourme de le sale VIII^xx piés de voirre parmi couleurs parmi blanc XII d. le pié VIII lb. Por voire amené d'Arras, por mettre à le grant sale deseure la boutellerie, V s. » *Arch. nat.* KK 393.

Digitized by Google

n'étaient peut-être qu'un abri provisoire installé pour la venue du Roi à Hesdin (1).

Othon et son fils Jacques exécutent alors toutes les verrières placées au château d'Hesdin (2). Jacques paraît avoir succédé à son père comme maître verrier vers 1310, et le monopole de la fourniture du château d'Hesdin reste entre ses mains jusque vers 1321. On trouve seulement en 1308 la mention de Pierre le verrier et Henri Castelet, employés à quelques travaux de réparation; mais ce ne sont que des ouvriers envoyés par maître Othon et travaillant sur ses indications.

C'est de cet atelier que sortent les verrières posées aux châteaux de Calais et de Lens en 1307. A Lens, la fourniture est importante : maître Othon fabrique et monte les verrières de vingt-six fenêtres, y compris « le O au bout de la sale » ; la mode est déjà de substituer de grandes fenêtres aux ouvertures moins vastes du XIIIe siècle, et certaines vitres sont « ralongées » ; Othon reçoit 40 sous par fenêtre, grande ou petite, c'est marché fait, et en outre « pour XIIc de pailles pour atakier les peniaus de voirre, pour chascun cent, IIII s. » (3). En 1311, il envoie à Lens pour quelques réparations « ses II vallés » que nous avons déjà rencontrés à Hesdin.

En 1312, maître Jacques vend au poids pour Hesdin du verre blanc et du verre de couleur : le premier vaut un sou, le second deux sous la livre (4).

Après 1320-21, son nom ne se trouve plus dans les comptes ; il est remplacé par celui d'une autre famille de verriers, Jean puis Jacques Le Sauvage, également maîtres verriers à Arras, qui probablement avaient acquis le premier atelier par achat ou par succession (5).

(1) Au château de Bellemotte, qui venait d'être terminé : « pour toille et pour ruban vert et pour petis clous à faire verrieres pour oster le vent as fenestres del hostel mons. le gouverneur. » (1343. — A 625.)

(2) A maistre Hoste, le voirrier d'Arras, por refaire raparlier les voirrieres, des nœves chambres du chastel, Jakemon fix maistre Othe et ses vallés, chascun VI jors, II s. par jor, XII s. Item, III lb. de blanc voirre, VI s. Item, II lb. de voirre de couleur, VI s. Item, pour ce faire, II lb. d'estain, II s. VI d. (1304. — *Arch. nat.* KK 393).

(3) A 223, 225.

(4) A 297.

(5) On trouve au XIVe siècle plusieurs *Le Sauvage* dans la bourgeoisie d'Arras. Quelques-uns figurent au conseil de la ville dans les échevins ou les vingt-quatre 'un d'eux est receveur d'Artois en 1350.

Digitized by Google

Maître Jean Le Sauvage donne quittance, en décembre 1322, pour 28 l. 11 s. parisis « pour la demeure de CIX lb. et II s. qui me furent deu pour voirres mis à Sainte-Claire d'ales Saint-Omer tant de couleur comme blanc. » En même temps, il garnit de verrières la chapelle de l'hôpital fondé par la comtesse Mahaut à Hesdin (1). Pendant l'hiver 1322-1323, il vient avec son valet passer vingt jours à Hesdin, à raison de 4 sous par jour pour eux deux, afin de travailler aux vieilles verrières du château.

C'est lui qui garnit de vitres de couleur les édifices bâtis par la comtesse d'Artois, l'hôpital d'Hesdin, le monastère de Sainte-Claire, le couvent de la Thieulloye à Arras, les chartreuses et l'hôpital de Gosnay. André de Monchy, receveur d'Artois, charge Thomas Harouet, qui avait construit les monastères et l'hôpital de Gosnay, de vérifier le travail de Jean Le Sauvage et en reçoit la lettre suivante, annexée à la quittance du verrier :

« Très chiers et redoutez sires, j'ai recheu vos lettres esqueles il est contenu que je vous fache savoir la mesure du voirre que li voirriers d'Arras à fait Gosnay. Je signefie pour chertain à votre grant benignité que veschi la mesure des piés des verrieres du moustier des chartrous. Premièrement, pour le grande fourme derriere l'autel, XXVI piés et I quart de blanc voirre. Item, XLIII piés et demi de couleurs en chele fourme meisme. Item, pour I autre fourme, dont il en y a VII qui sont toutes accomplies, et contient en cheli fourme XXIII piés et demi de blanc voirre et XXV piés et demi de couleurs. Item, pour V verrieres petites qui sont devers le cloistre,

(1) A maistre Jehan le verrier pour le grant fourme de le capele, XLVI piés de blanc voirre, II s. pour chascun pié, sont IIII lb. XII s. Item, pour ledite fourme, LIII piés de voirre de couleurs, III s. pour chascun pié, sont VIII lb. Item, les II fourmettes des II costés de le capele, XXI piés de blanc voirre, II s. le pié, sont XLII s. Item, pour lesdites fourmettes, XI piés de couleurs, III s. le pié, sont XXXIII s. Item, pour IX fenestres qui sont ès pans dudit ospital emplies de voirre, si tient chascune fenestre XIIII piés de blanc voirre qui sont en somme VIXV et VI piés, II s, pour chascun pié, XII lb. XII s. Item, pour chascune de ches IX fenestres V piés de voirre de couleurs qui sont en somme XLV piés, VI lb. XV s. Item, pour les II fourmes du pignon qui est devers le mer, pour chascune XIIII piés et demi de blanc voirre, XXIV piés, II s. le pié, LVIII s. Item, pour lesdites fourmes, XXII piés de couleur, III s. le pié, XLVI s. Somme pour tout cest voirre aporté d'Arras, assis et mis en œvre tout au court del ouvrer, acaté par signeur Andriu de Courcheles et mesuré par maistre Jake de Bouloigne au pié d'Arras, XLI lb. XVIII s. VI d. (A 404.)

Digitized by Google

pour chascune XIII piés et III quars de blanc voirre et V piés et I quart de couleurs. Somme pour tout le blanc voirre XII^XX XIX piés et demi et XII^XX et VII piés et I quart de couleurs, mesuré du pié d'Arras par Jehan Clabaut et par mi qui fu presens au mesurer.

De par Thumas Harouet vostre vallet (1). »

En vertu de cette lettre, le receveur paya à Jean Le Sauvage 63 livres 9 deniers, soit 2 sous par pied de verre blanc, et 3 sous par pied de verre de couleur.

L'année suivante, il répare les verrières du château de Beuvry, notamment un panneau de verre de couleur contenant l'image du comte d'Artois (2). En 1325, il fournit 184 pieds de verre blanc et 198 pieds de verre de couleur pour le château de La Buissière. En 1328, il place des verrières au château d'Arras « en le sale, en le capele et en le cambre des damoiseles »; en 1329, à la grande salle et à la chambre madame au château de Bapaume; en 1330, au château de Calais; en 1331, au château d'Hesdin; en 1332, au château de Saint-Omer (3). Il meurt vers 1333, car, à la fin de cette année, il est remplacé par Jacques Le Sauvage, son frère, et son nom disparaît des comptes. Jacques travaille à Hesdin entre la Toussaint 1333 et la Chandeleur 1334; à Lens, l'année suivante.

Les comptes présentent les noms et les travaux de quelques autres verriers artésiens, employés par la comtesse Mahaut et ses successeurs.

Ainsi, en 1310, Jean, le verrier de Runescure, travaille à l'hôtel de Thierry d'Hireçon, à Aire (4). A Saint-Omer, on trouve, en 1323, un « Hue d'Arras verrier », gouverneur de la table des pauvres de la paroisse du Saint-Sépulcre : ses œuvres me sont inconnues. Noël, le verrier d'Arras, travaille au château de Bapaume en 1324 et 1328 : il fait ou répare les verrières « de le grant sale, de le chapelle et de le fausse porte » (5), et reçoit par jour 3 s. 6 d. pour lui et son valet.

(1) A 421.

(2) A Jehan le verrier d'Arras, pour les verrieres du chastel de Beuvri refaire, primes pour I penel de couleurs u quel me sires d'Artois est, qui contient larghement V piés, IIII s. pour chascun piet, XX s. (1324. — A 423.)

(3) A 443, 472, 489, 507, 513, 524.

(4) A 829. — Pour refaire les verrieres en le sale et pour faire un O de voire encontre le drechoir de le sale et refaire les verrieres en le cambre mons. XVIII s. à Jehan le verrier de Ronneskure.

(5) A 429.

Digitized by Google

Le compte des ouvrages de Sainte-Claire, de la Chandeleur 1325, mentionne des verres fournis par Jean de Lisques, verrier (1).

En juin 1329, Jacques Vrode, verrier, reçoit 12 l. 15 d. par. « pour voirre mis et à mettre as fenestres des cambres des contes madame d'Artois à Arras » (2).

A Eperlecques en 1338, maître Jean le verrier de Saint-Omer exécute divers travaux ; à Hesdin on trouve Jean Coispel en 1338, Oudart le verrier en 1342 et 1345 : « pour refaire I penel des verrieres en le cambre as fleurs de lis et refaire audit penel le kief des armes de S. Pol, II s. VI d. » (3).

En 1343, Jean le verrier travaille aux châteaux de la Buissière et de Saint-Omer. L'année suivante, un ouvrier de Béthune exécute un travail important au château d'Aire ; il doit réparer toutes les verrières et les remettre en leur état primitif, comme elles étaient du temps de la comtesse Mahaut :

« Pour toutes les verrières de le grant salle, de le cappelle, de le cambre mons. le duc et celles de le cambre mons. de Bouloigne et toutes celles du castel tant de le cappelle comme ailleurs reffaire, qui molt estoient depichies, de tel voirre et de tel coulleurs qu'il y appartenoit selonc la premiere fachon, en armoieries et en ymaiges, marcandé en tasque à un ouvrier de Bethune, nommé Jehan As Coquelés, du comman monsgr le duc quant il y fu, et doit tout trouver à sen coust, voirre, plonc, estain, carbon, fors fer et clev, pour C s. » (4).

En 1370, Huart le verrrier, bourgeois d'Arras, fait pour « la maison de le fourrie » près la Cour-le-Comte à Arras quatre verrières « de

(1) A Jehan de Lisques voirrié, pour VIXX et XIIII piés de blanc voirre et pour XXIIII piés et demi de voirre de couleur, et pour III piés et demi de voirre de couleur pour les cauves souris, assis et mis en IIII fenestres qui sont le tresorie, en II fenestres el capitle et en III grans fenestres el refroitoir, cascun piet de blanc voirre II s. et cascun piet de voirre de couleur IIII s., valent XIX lb. A luy, pour XIIII piés de blanc voirre et II piés de voirre de couleur, cascun piet blanc voirre II s. et cascun piet de voirre de couleur IIII s., assis ens fenestres du lisoir as dames, XXXVI s. (A 436.)

(2) A 496.

(3) A 610 et 643. — A Oudart le verrier qui a prins à refaire les verrieres du castel, du Marés et du Manage, et doit trouver voirre, plonc et estain, pour IIII lb. (Ascens. 1345.)

(4) A 636.

Digitized by Google

blanc voire bordées et armoyées de couleurs » (1). La même année, on refait à Hesdin les verrières de la chapelle Saint-Jean et on installe « oudit chastel I fournel à cuirre voirre » (2).

Il est difficile de dire quelles relations existaient entre tous ces verriers; mais il demeure établi que les verrières placées par Mahaut dans ses nombreuses constructions sortaient presque toutes de l'atelier d'Arras, dirigé d'abord par maître Othon et son fils Jacques, puis par les frères Le Sauvage.

## § II

La comtesse Mahaut n'emploie qu'un seul verrier pour ses maisons de Paris et de Conflans, c'est Jean de Seez, verrier à Paris, dont le nom indique une origine normande.

En 1312-1313, il travaille à l'hôtel d'Artois sous la direction de l'imagier Evrart d'Orléans. « En celle année fist Jehan de Seez, verrier, les verrieres des chasis qui furent en la sale et les verrieres de la chapele de la chambre madame et de la garde robe, et seur ces verrieres bailla Everart à mestre Jehan de Sez, XLVI lb. par. » (3). Comme on le voit par ce prix, la commande était importante.

Les comptes et quittances nous le montrent travaillant aux verrières de l'hôtel de Conflans de 1316 à 1319 : il fournit pour les fenêtres de la tour « XXVII paniaus de voirre ouvrés, et une chapelle d'ymagerie à tabernacles » le tout contenant 140 pieds et payé à raison de 4 sous 6 deniers le pied carré (4).

Quelques mois plus tard, il est l'objet de ce payement :

« A Jehan de Ses, voirrier de Paris, pour IIII petis paniaus de voirre vigneté, tenanz V pies et demie, II s. VI d. le pié, mis es chas-

(1) A 736.

(2) 17 déc. 1370. — A 741.

(3) *Arch. nat.* KK 393, f° 35.

(4) Je Jehan de Ses, voirrier, fais savoir à touz que j'ai eu et receu de maistre Estiene, tresorier madame la contesse d'Artois et de Bourgongne, pour XXVII paniaus de voirre ouvrés et une chapelle d'ymagerie à tabernacles, qui montoient VII XX piés, mis as fenestres de la tour del hostel madite dame à Conflans, IIII s. VI d. le pié, trente et une livres dis soulz parisis. Item, pour clous pour les dis voirres, dis soulz. Et m'en tien à bien paié. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres faites le IIII° jour d'aoust à Conflans l'an mil CCC et XVIII. (A 366.)

Digitized by Google

seis des II clotés coste la chapele, III paniaus de voirre blanc mis au drecheur, et I O de voirre blanc mis en la garde robe haute coste le celier, et IIII paniaus de voirre blanc mis en chasseis de la chambre coste le viex chapelle tenanz XXX pies, II s. le pié. Pour V piés de voirre d'ymagerie mis en la fourme du grant clotel coste la chapele, IIII s. VI d. » (1).

Par « voirre vigneté », il faut entendre un verre orné d'ornements en forme de feuilles, et, si l'on remarque le prix de ces vitres, 2 sous 6 deniers, alors que le verre blanc vaut 2 sous, le verre imagé 4 sous 6 deniers, on pourra supposer qu'il s'agit de grisailles, c'est-à-dire de vitres dont les ornements ne sont faits qu'à l'aide d'une seule teinte.

Les comptes relatent quelques travaux de Jean de Seez à l'hôtel de Paris en 1318 et 1323. A la suite de l'incendie de 1317, la comtesse dut faire à son hôtel des réparations assez considérables, et plusieurs verrières furent remplacées.

« A Jehan de Ses, verrier pour le viex voirre de la fourme du pignon ou le feu se prist, apparellier, dessendre et rasseoir par marchié fait par monsgr le prevost d'Ayre, C s.

Item, audit Jehan pour LXII piés de voirre es hœtaus du pignon, vigneté et armoié à listres de couleurs de ladite fourme, III s. le pié, valent IX lb. VI s.

Item, audit Jehan pour III paniaus de voirre blanc tenans IX piés, qui sunt haut delez l'huis de la paneterie, II s. VI d. du pié, valent XXII s. VI d.

Item, audit Jehan pour les verrieres de la consirgerie apparellier pour plon, voirre et estain, X s.

Item, audit Jehan que on lui devoit de viel pour l'aparellement des verreries de la chambre madame pour plon, verre et estain, pour journées d'ouvriers et les escucheons changer, XIIII s.

Item, audit Jehan pour apparellier les verrieres de la chapelle et pour I crucefiement dedans, XII s.

Item audit Jehan pour IIII piés de voirre assis en la fruiterie de Paris pour le vent, VIII s.

Item, audit Jehan pour la grant voirriere du bout de la salle devers le praiel et les fenestres de la petite salle delez la chambre madame

(1) Toussaint 1319. (A 372.)

Digitized by Google

dessus et dessous, pour plan, voirre et estain et journées, xx s. vi d. » (1).

Ces verrières pour la chapelle, dont une représente le « crucifiement », comme précédemment la « chapelle d'ymagerie à tabernacles », étaient certainement des œuvres d'art. Il en devait être de même des verrières de l'hôpital Saint-Jacques, données par Mahaut et payées au prix de 10 livres à Jean de Seez (2).

Au compte de l'Ascension 1323 :

« A Jehan de Ses, verrier, pour ii panniaus de verres tenant x piez mis en la chambre neue, pour ii panniaus mis aus alœs de coste la neue chambre, tenant v piez, pour iiii panniaus mis ou palleur de coste la neue chambre tenant xxi piez, iii s. pour pié, valent cviii s. Et pour i pannea mis en i chassis en la chapelle neue, tenant v piez et demi, iiii s. vi d. pour pié, pour xviii panniaus mis en la viese chambre madame, tenant lxvi piez iiii s. vi d. pour pié, valent xvi lb. xxi d. Sont en somme xxi lb. ix s. ix d. » (3).

En 1329, Jean de Seez était mort, et Marguerite, sa veuve, remariée à Guillaume Doucet verrier « demeurant à la verriere à Paris » (4). Celui-ci continue l'industrie de son prédécesseur et donne quittance, le 10 février 1329, pour travaux exécutés à l'hôtel d'Artois.

(1) Chandeleur 1318. (A 359.) — Quittance du 8 février 1318 pour 18 l. 13 s. par. « pour le viex voirre du pignon de la salle raparellier, lxii piés de voirre mis es hocteaus dudit pignon vignetez et armoiés, iii paneaus de voirre delez la paneterie et en la verriere du bout de la salle devers les praiaus ». (A 365.)

(2) Quittance du 22 sept. 1321. — A 400.

(3) A 412. — Ces verrières à 4 s. 6 d. le pied sont des verrières imagées.

(4) A 495. — Sans doute, en la rue de la Verrerie, paroisse Saint-Merry.



Digitized by Google

# CHAPITRE XXI

## L'IMAGERIE

### § I

Comme pour les maçons et les peintres, on trouve à Hesdin un groupe de sculpteurs travaillant au château d'une manière permanente à la fin du XIIIe siècle; les uns sont des charpentiers qui laissent au besoin la hache pour le ciseau, les autres, imagiers de profession, sont désignés dans les comptes sous le nom de « tailleurs de coutel, » et ne sont qu'accidentellement les auxilliaires des charpentiers, dont ils couronnent l'œuvre en y ajoutant ces ornements sculptés ou ces figures qui donnaient alors aux pièces apparentes des charpentes ou des boiseries un cachet si artistique.

En 1299, on trouve attachés aux travaux du château quelques « tailleurs de coutel » dont les noms reviennent fréquemment dans les comptes des premières années du XIVe siècle, Guissin, Bauduin de Wissoc, Jean de Saint-Omer, Jean de Brecquessent (1). Celui-ci travaille à forfait : il reçoit 12 livres « pour tailler VI angelos et VI colombes pour la chapelle. » Ce sont les colonnes qui entourent l'autel et servent à la fois de piédestal aux anges portant les instruments de la Passion ou des encensoirs, et d'appui aux vergettes de fer où sont suspendues les courtines (2) : ces colonnes et ces statues seront peintes par les Boulogne.

(1) Sans doute de Brexent, canton d'Etaples (Pas-de-Calais).

(2) Un triptyque du XVIe siècle, conservé dans la cathédrale d'Arras, donne cette

Digitized by Google

Ses compagnons sont payés à la journée : Guissin reçoit 2 sous par jour, Bauduin de Wissoc 20 deniers, Jean de Saint-Omer 16 deniers. Ils travaillent aussi à la chapelle, aux tables de l'autel — devant d'autel et retable, — au crucifiement qui surmonte ce retable ; toutes ces sculptures sont recouvertes de peinture. Ils font en outre une statue de saint Louis demandée par la comtesse d'Artois et divers travaux de caractère profane « pour faire la raime madame et mettre les testes de senglers u mur de la sale. — Pour ouvrer au pont du paveillon. — Pour servir mon seigneur en pluseurs lius à la venue la roine Marie, (septembre 1299). — Pour ouvrer à la raime madame » (1). Le crucifiement, composé sans doute du Christ en croix entre Notre-Dame et saint Jean, est mis en place l'année suivante, ainsi que « l'huisserie » entre les deux oratoires (2) ; puis les mêmes artistes sont employés à divers travaux « pour les besoignes maistre Perron l'astronomien », qui ne sont pas mieux désignées, et « pour ouvrer as engiens du paveillon et al oratoire monseigneur ; — pour ouvrer al ymaginete madame ; — pour faire unes aumaires à mettre les aournemens de la capelle » (3).

En 1301, Guissin et Jean de Saint-Omer sont payés : « pour ouvrer al huis de le capelle ; — pour faire une teste de sengler ; — pour ouvrer à la raime madame ; — pour ouvrer à un crucefis madame — pour ouvrer as ymaginetes madame ». Nulle description de ce crucifix qui devait être placé dans la chambre ou dans l'oratoire particulier de la comtesse, et de ces statuettes qui avaient sans doute la même destination. Au compte de la Toussaint : « Pour faire les angelos à mettre en l'oratoire madame ; — pour commen-

disposition de l'autel des reliques de l'ancienne cathédrale, avec ses six colonnes, ses anges, ses courtines, ses parements. — Cet autel est reproduit dans la *Vie militaire et religieuse au moyen-âge* de Paul Lacroix, et dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1876, 2e semestre.

(1) Tailleur de coutel. Pour les estaus de la chapelle. Le samedi VIe jor de juin : Guissin VI jors, II s. par jor, XII s. Item, Bauduin de Wissoc, VI jors, XX d. par jor, X s. Item, Jehans de Saint-Omer, XVI d. par jor, VIII s. ..... Le samedi XVIIIe jor de juingnet, pour ouvrer au cruchefiement de le capele..... etc. (A 147.)

J'ignore, je l'avoue, ce qu'il faut entendre par « la raime », terme qui se présente encore un peu plus loin.

(2) Pour faire le hourt à lever le cruchefiement et l'uisserie entre II oratoires, CIIII d. (A 155.)

(3) A 157. — Armoire pour mettre les ornements de la chapelle.

Digitized by Google

cier les III chers (1) qui seront sus les grans pilers des nœves chambres ». L'année suivante, Guissin a pour auxiliaire Gilles d'Audenehem payé 22 deniers par jour, et tous les deux sculptent les châssis des fenêtres des chambres neuves, les « sièges et chaieres cloans de le chambre monsgr » — sans doute des chaires pliantes dont le siège est généralement en forme d'X ; — ils préparent le « mairien à faire une oratoire en le neuve chapele desdites cambres » ; enfin ils travaillent avec deux ouvriers artilleurs à fabriquer deux garrots, leurs carreaux et « deus tours à tendre arbalestes pour la garnison du chastel » (2).

En 1304, Willemet de Saint-Omer, payé 18 deniers par jour, est adjoint à Gilles d'Audenehem et à Guissin : « pour faire un siège al oratoire madame en taille à un serpentel; pour ouvrer à une tentelete (petit tente) pour Robert, et pour faire caiere à dos pour Robert et pour faire une sele à wis (escabeau ?) à mettre sous ses piés ». On les trouve aussi occupés aux grotesques engins d'Hesdin, dont il sera question plus loin, ils emploie « IIIc de petit cleu pour revestir (de peaux) les singes du Marés » (3).

Ces travaux continuent en 1305 ; Guissin et Adam de la Porte, celui-ci charpentier de son état, sont payés à la journée « pour ouvrer de taille mairiens qui seront sour le mantel de le queminée de le sale d'ynde (ainsi nommée de la couleur de ses murs), et pour faire une taulete couliche pour l'abece Robert, et pour autres menus ouvrages faire pour Robert et pour les engiens retenir » (4). Par *abece* (ABC) on désignait alors l'alphabet, et peut-être celui où Robert apprenait à lire, était-il disposé sur une tablette à couvercle glissant dans deux rainures. En même temps les charpentiers confectionnent pour la grande salle et pour la chambre de Robert des tables et des escabeaux.

En 1306 les mêmes artistes travaillent « pour une fenestre à III cou-

(1) Ciels ?... Chapiteaux ?

(2) Ponr remuer et rasseir les garros pour le fait de le guerre, et pour ouvrer al oratoire de le capelle des nœves chambre, pour faire quarriaus d'arbaleste, pour imprimer d'airain et ferrer quarriaus as garros et retenir les engiens. (A 191). — Par merrain, il faut entendre ici les panneaux de bois de chêne débités et préparés pour être sculptés.

(3) *Arch. nat.* KK 393.

(4) KK 393.

Digitized by Google

lombes faire et tailler, à mettre en le wardereube madame; — pour ouvrer al autel de la capele du Marès et as engiens » (1). Guissin fait aussi une « raime pour no damoiselle » Jeanne ou Blanche d'Artois.

A partir de cette époque, les compte n'ont plus de mention spéciale pour les « tailleurs de coutel d'Hesdin »; mais les charpentiers continuent à tailler de temps à autre des colonnes, des chaires, des tables, des ostevents, etc.

Dans les comptes relatifs à la construction de l'hôpital d'Hesdin, on trouve le nom de maître Bauduin de Brecquessent, un parent sans doute de Jean de Brecquessent qui travaillait à Hesdin en 1297 et s'en fut se fixer à Paris où nous le rencontrerons travaillant pour la comtesse d'Artois; Bauduin sculpte au porche de l'hôpital, un Saint-Jean, patron de cette maison, et des pauvres : « A maistre Bauduin de Breskelessent, pour faire III ymages au porge dudit hospital plus que li machon ki fisent le machonnerie dudit hospital n'en devoient faire, l'un à le sanlanche de saint Jehan, les deux autres à le sanlanche de plusieurs povres, pour che faire. VI lb. » (2).

Dans le même temps, un autre imagier, maître Bauduin de Fauquembergues, exécute un travail du même genre au monastère de Sainte-Claire, alors en construction. Un compte de 1322 mentionne en effet un prêt de 20 livres parisis à cet artiste « qui fait les ymages de sainte Clare ». L'année suivante la comtesse lui donne une robe, puis une autre avec fourrures pour sa femme.

C'est à lui qu'il faut attribuer les statues des douze apôtres placées dans le cloître, et les sculptures du portail, « c'est assavoir I Chruchefis, Notre Dame et saint Jehan, monseigneur d'Artois, madame la comtesse d'Artois, madame la Royne, monseigneur le prevost d'Ayre et le couvent de sainte Clare » (3), sculptures qui nous sont connues par le payement de l'artiste, Colart de Closcamp, chargé de les peindre.

D'autres imagiers sont employés à la décoration de ce monastère :

(1) Pour II virroeles à le raime que Guissys a faite pour no damoiselle et IIII quevilettes, III s. VI d. (A 211 et KK 393.)

(2) *Biblioth. nat.* Ms. français, 8533.

(3) A 442. — Robert II, comte d'Artois; Mahaut; Jeanne, sa fille, veuve de Philippe V; Thierry d'Hireçon, prévôt d'Aire. — Mahaut était sans doute représentée portant dans ses mains l'image du monastère de Sainte-Claire. C'est ainsi qu'elle était figurée dans la statue de la Thieulloye, décrite au commencement de ce livre.

Digitized by Google

François Le Portre reçoit 36 sous « pour trois images de fust tous taillées, c'est assavoir I Chruçhefis, Notre-Dame et saint Jehan qui sont en une crois sour le pignacle qui est entre II estaus en l'arrière cœr des dames » ; Jacques Ardebolle, 48 sous « pour IIII columbes entaillies mises entour le grant autel », colonnes analogues à celles que nous avons déjà rencontrées à Hesdin ; Henri Le Bloc, huchier, fournit des tables d'autel en chêne, et Jean de Tilke, charpentier, fait les boiseries.

A la chartreuse de Gosnay, nous trouvons le huchier Willaume de Gand qui, à maintes reprises, a vendu à la comtesse Mahaut des chaières et autres meubles sculptés ; en 1324, il taille les stalles du chœur. La même année, Bourin Coupelet et Jean d'Aire sculptent le cloître ; Jean Patin, Jean d'Aire et Jean Bailli les fenêtres du moustier ; Willaume du Pré et Jean de Saint-Omer la porte du cloître ouvrant sur la salle capitulaire ; enfin Guillaume Lohier les bases des supports des quatre anges du grand autel, et les piscines composées de deux compartiments des autels du monastère. Dans l'église, Wautier Hauyel, tailleur d'images, sculpte un ciboire (1) ; Baude* de Croisilles, comme la plupart des imagiers, à la fois sculpteur et peintre, reçoit 20 livres 19 sols 4 deniers « pour III angles, les coulombes, les basses, pour I chiel et pour les capitiaus » (2).

En 1323, Jean Aloul « marbrier de Tournay » livre au prix de 7 l. par. « la pierre du marbre del autel del eglise » des chartreux de Gosnay. Le 28 août, il est à Arras et reçoit 80 l. p., reliquat de paiement d'une tombe qu'il a faite pour le compte de la comtesse d'Artois. On avait, paraît-il, hésité à lui remettre cette somme, la tombe n'étant pas encore arrivée à sa destination ; mais Thierry d'Hireçon jugea suffisantes les cautions fournies par l'artiste et envoya de Gosnay l'ordre de payement qui fut immédiatement exécuté (3).

(1) A tous ceuls qui ces lettres verront, Jehans Li Fevre, garde de le bailli d'Arras, salut. Sacent tout que par devant nous recognut Wautiers Hauyaus taillieres d'images avoir eu et receu par le main Andriu de Monci, receveur d'Artois, sissante sauls paresis en rabais d'un ciboire fait pour l'église de Gosnay. Donné à Arras sous le contre scel de ledicte baillie la nuit de la Purificatlon l'an MIIIc et XXIII. (A 431.)

(2) A 420. — 25 oct. 1323.

(3) A 419.

* Le prévost d'Ayre.

J'ai bien veu ce que vous m'avez mandé d'endroit le marbrier, ce me semble que receu par devers vous la seurté qu'il a donnée de Colin de Bergues et de maistre

Digitized by Google

A qui cette tombe était-elle destinée? La quittance donnée par Jean Aloul porte cette seule indication qu'il reçoit de la comtesse une somme « en lequele me dite dame me fu tenue pour une tombe que je lui ai faite. » S'agit-il de la tombe de Mahaut? Mais depuis longtemps elle demandait que son corps reposât en l'abbaye de Maubuisson et que son cœur fût porté auprès de son mari, le comte Othon, en l'abbaye de Cherlieu; et elle avait à Paris comme artiste, pour ainsi dire attitré, Jean de Huy, qui avait exécuté pour elle les tombeaux de son père, de son mari et de ses fils : il était naturel qu'elle lui commandât sa tombe. D'ailleurs, elle demande expressément dans ses testaments — et le dernier est daté du 24 mars 1329 — qu'on la dépose aux pieds de son père et qu'on place sur ses restes une tombe ne dépassant pas le pavé de plus de trois doigts en hauteur (1). C'est assez dire que sa tombe n'était point faite encore.

S'agit-il de la tombe du prévôt d'Aire, qui fut en effet sculptée par Jean Aloul et déposée à la chartreuse de Gosnay? Mais vers la fin de 1327, un compte d'André de Monchy, pour Thierry d'Hireçon, contient cette mention précise : « à maistre Jehan Aloul marbrier, pour une tombe que il a faite pour monseigneur le prevost, LXIII lb. » Et quelques mois plus tard, Thierry étant devenu évêque d'Arras, le marbrier de Tournai fut chargé de transformer la tombe en raison de cette nouvelle dignité : « A maistre Jehan Aloul marbrier, pour recangier le figure de le tombe monseigneur le evesque estant as chartrous d'ales Gosnay à manière de evesque lequele estoit à ma-

Jehan de Monci, pour ce que se en aventure il avenoit aucune chose de la tumbe au mener, que on le peust recouvrer sur eaus, vous le poez bien parpaier, se le faites einsi, et l'en délivrez tantost, par quoy il puist aler entendre à autres choses que il doit faire pour moy. Diex vous gart. Donné à Gosnay le XXVIII^e jour d'aoust.

Je, Jehan Alouls, marbriers de Tournay, faicts savoir à tous que j'ai eu et recheu d'Andrieu de Monchi, receveur d'Artois, quatre vins livres de parisis, que très haute et très noble dame, madame la comtesse d'Artois et de Bourgogne me devoit pour remise d'une plus grosse somme de monnoie, en lequele me dite dame me fu tenue pour une tombe que je lui aï faite. De lequele somme je me tiens bien asols et apaiiés, et en quitte boinement ma dite dame d'Artois, ses hoirs, son dit recheveur et tous leurs remanans. En tesmoing de ce j'ai mis mon scel à ces présentes lettres. Donné à Arras ou diemenche prochain devant le jour saint Jehan Decolassé, en l'an de grace M III^c vint et trois, el mois d'aoûst.

(1) Superponatur mihi tumba non excedens pavimentum in altitudine ultra spatium trium digitorum.

Digitized by Google

nière de prestre, XXIII lb. » (1). Il n'y avait donc pas à Gosnay, en 1323, de tombeau destiné à Thierry d'Hireçon, et la destination de la tombe fournie à cette époque par Jean Aloul m'est, je l'avoue, restée inconnue.

Parmi les imagiers artésiens, on peut encore citer Thomas L'Imagineur et Jean Le Vœsseur qui, en 1312, sculptent sur pierre « les bases, les couronnes et les cimaises » de deux cheminées derrière la chapelle de l'hôtel de la comtesse à Arras; Jean Camus, qualifié de huchier, qui fait des tables, des lambris, des sièges et des boiseries de fenêtres pour cette habitation en 1329; Jean de Runescure qui taille pour les religieuses de la Thieulloye « un chyboire a tout une hymage tournant » au prix de 7 l. par. Ce ciboire et cette image sont donnés à peindre à Eloy Le Clokemacre de Saint-Omer (2).

## § II

La plus ancienne mention d'imagier parisien que présentent les comptes d'Artois, est celle d'un nommé Bertrand qui taille des pièces d'échiquier et autres images, sans doute en ivoire, pour Robert d'Artois en 1296 : il reçoit 18 livres parisis pour ce travail (3).

En 1304, Renaud l'imagier livre au prix de 100 sous deux chaires pour la chambre de la comtesse Mahaut à Paris. En 1310, un imagier resté inconnu vend à Mahaut un petit écrin « un escrinet » d'ivoire au prix de 26 sous.

Mais l'artiste parisien le plus apprécié par la comtesse Mahaut est Jean Pépin de Huy ou de Wit, dont nous avons la bonne fortune de posséder une œuvre authentique, le tombeau de Robert l'Enfant déposé aujourd'hui à l'abbaye de Saint-Denis. C'est en 1311 que Mahaut lui commande une tombe pour son mari Othon comte de Bourgogne : Jean de Huy reçoit en mai et juin jusqu'à 160 livres « pour cause de une tombe de marbre que il doit faire pour le cors

(1) A 862, 866.

(2) Bailli. Nous vous mandons que vous paiez à maistre Jehan de Runescure pour un chyboire a tout une hymage tournant que il nous a vendu pour les sueurs de la Tiuloye d'Arras, VII l. par. (A 444.)

(3) Bertrando eschaketturario pro schakis, ymaginibus et rebus aliis factis per eum ad opus nostrum, par. libr. decem et octo. (A 140. — 10 avril 1296.)

Digitized by Google

Mgr de Bourgoigne » (1). Un marché fut passé l'année suivante entre la comtesse et le sculpteur qui devait faire « un ymage d'un chevalier armé, un escu, une espée, unes bracieres, entour ledite ymage, un lyon souz les piez dudit ymage et deus angelos aus deus espaules, qui tendront les mains à un orillier qui sera sous le chief dudit ymage, et lettres tout entour la tombe devant dite »; cette statue tombale devait être faite « d'albatre blanc, bon et fin » et payée 140 livres parisis (2).

Sur les côtés de cette tombe, supportant la table de marbre où était couchée l'image du comte Othon, Jean de Huy et un autre imagier, Jean de Brequessent, qui travaillait à Hesdin en 1299, sculptèrent des arcades et des personnages, peut-être des pleurants, dont la description ne nous est malheureusement pas parvenue; tous les deux donnent quittance de 64 livres reçues le 21 décembre 1313 « pour les arches et les ymages d'albastre de la tombe monsgr de Bourgogne ». Le 17 juin 1314, Jean de Brequessent reçoit encore 15 livres tournois « en paiement des ovrages des arches de la tombe monsgr de Bourgogne. »

Un autre sculpteur, Pierre Boie, est aussi employé à ces travaux : il figure, avec Jean de Huy et Jean de Brequessent, dans une quittance de paiement du 21 décembre 1313, et seul en janvier 1314, époque où il reçoit 6 livres parisis « pour la façon des armes del escu monsgr de Bourgogne » et 15 livres pour d'autres parties non désignées du même ouvrage (3).

Quand les sculpteurs eurent terminé leur œuvre, la tombe fut confiée aux peintres; Evrart d'Orléans passe marché avec Jean de Rouen « pour peindre les ymages et la sépulture de la tombe monsgr de Bourgogne qui Diex absoille » moyennant une somme de 8 livres parisis qui fut payée le 25 novembre 1314 (4). Le 4 février 1315, il donne quittance de 8 livres parisis « pour la doreure » de ladite tombe (5).

(1) A 278, 285.

(2) A 302. — *Pièces justificatives.*

(3) A 313, 316, 324.

(4) Le XV^e jour de novembre, à Jehan de Roen, ymagier, pour paindre les ymages et la sépulture de la tombe monsgr de Bourgogne, qui Diex absoille, par marchié fait par mestre Everart d'Orliens, VIII lb. (A 329.)

(5) Par devant nous vint en jugement Jehan de Roen, ymagier, demourant à Paris,

Digitized by Google

Ainsi sculptée et peinte, la tombe était prête à être expédiée à l'abbaye de Cherlieu où le corps du comte Othon reposait dans la chapelle de la Trinité qu'il y avait fondée. Un marché fut passé avec Gobin de Bonin, Jeannin de Vierlis et Girardot Dare pour le transport de la tombe de Paris à Cherlieu, au prix de 100 livres petits tournois, dont une partie ne devait être payée qu'après le transport effectué dans de bonnes conditions (1).

Enfin Jean de Huy et Jean de Lamprenesse, qualifié aussi de tombier, reçoivent encore, le 25 mai 1315, 21 livres pour la tombe du comte de Bourgogne, reliquat de leur compte, ou peut être indemnité pour leur déplacement et leurs frais d'aller la poser en l'abbaye de Cherlieu.

L'œuvre collective de Jean de Huy, Jean de Brequessent et Pierre Boye s'est conservée jusqu'en 1793. Dom Martène la décrit dans son *Voyage littéraire* et transcrit la longue inscription que la comtesse Mahaut avait fait graver sur le marbre à la mémoire de son mari (2). En 1793, elle fut brisée, et depuis cette époque la statue, ses accessoires et les statuettes de marbre blanc placées sous les arcades ont disparu. Les dalles de marbre noir, sur lesquelles reposait le gisant, et les supports de ses armoiries sont conservés en partie à Cherlieu et dans le cimetière d'un village voisin où l'on a utilisé ces débris. Quant aux ossements, ils ont été déterrés puis réinhumés, vers 1840 : on ne trouva, dit-on, aucun objet dans la sépulture, mais on remarqua la haute taille du comte de Bourgogne (3).

Dans le même temps, Jean de Huy avait exécuté un travail de moindre importance pour la tombe du comte d'Artois à Maubuisson : il avait fourni et taillé une pierre de marbre sur laquelle reposait l'image en argent, ornée de dorures et de peintures, du comte Robert.

recongnut en droit lui avoir eu et receu de noble dame, madame la comtesse d'Artoys, par la main maistre Estienne, son tressorier, huit livres de paresis, en quoy ladite contesse estoit tenue à lui pour la doreure de une tombe d'allebatre, pour le conte de Bourgoigne, jadis son mari, si comme il disoit, desques huit livres dessus dites ledit Jehan se tint à bien paié..... Ce fut fait l'an mil CCC et quatorze le mardi après le Chandeleur. (A 336.)

(1) 25 avril 1325. — A 337.

(2) Pour tourner lettres de vers qui sont en la tombe monsgr de Bourgogne, II s. (1312. — A 298.)

(3) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs.

Digitized by Google

Nous avons décrit déjà cette œuvre d'orfèvrerie due au talent de Guillaume Le Perrier (1). Ce n'est cependant qu'en 1312 que le tombeau fut placé dans la chapelle que Mahaut avait fait construire ou tout au moins embellir et orner de peintures. Le corps du défunt fut déposé dans un cercueil de plomb, après avoir été enveloppé dans une toile de six aunes : la tombe se composait de l'image en argent, couchée sur une table de marbre portée par des lions. On l'avait amenée par eau de Paris à Pontoise; elle portait gravée une inscription en vers composée par Pierre Derseiller en 1311; enfin, on l'entoura d'une grille de fer.

Le registre des religieuses professes de Maubuisson, commencé le 6 mai 1652, rapporte que le corps de Robert II était enterré « dans le chœur sous une tombe bordée de noir ». Il en faut conclure qu'alors l'œuvre d'orfèvrerie n'existait plus, enlevée sans doute dans quelque pillage des Anglais ou des protestants. Les restes du neveu de saint Louis furent exhumés et transférés dans l'avant-chœur. Selon Pihan de la Forest « ses entrailles étoient dans un coffre de plomb sans couverture, ni inscription; on lisoit seulement autour de l'arcade sous laquelle étoit ce coffre, *Duc in altum*. Ses entrailles étaient fraîches, vermeilles et encore toutes sanglantes; elles répandoient une odeur douce et agréable, quoiqu'elles ne parussent ni parfumées, ni embaumées... Après qu'elles eurent été exposées à la vénération ou à la curiosité des fidèles pendant dix semaines, sans qu'elles perdissent ni couleur, ni odeur, on les remit dans la muraille, comme on les y avoit trouvées » (2).

En 1315, Jean de Huy reçoit 32 livres « pour la façon d'une petite tombe de marbre pour Jehan jadis fil madame que Diex absoille qui gist à Pouligni. » Cette tombe fut peinte, au prix de 20 sous, par Jean de Rouen, puis emballée dans une huche, en une toile bourrée de coton, et transportée au mois de novembre en l'église des Dominicains de Poligny, où reposaient les restes du petit Jean, mort au berceau, sans avoir laissé d'autre trace dans l'histoire que cette mention de son tombeau (3).

(1) Page 237.

(2) Renseignements tirés de l'*Hist. de l'abbaye de Maubuisson*, (page 107), par MM. Depoin et Dutilleux.

(3) Le VIe jour de juingnet à maistre Jehan de Huy, tombier, en paiement de XXXII lb. par. qui li estoient deus pour la façon d'une petite tombe pour Jehan jadiz

Digitized by Google

Deux ans après, l'autre fils de la comtesse d'Artois, Robert, était inhumé en l'église des Cordeliers de Paris, qui reçut au XIVe siècle les restes ou le cœur d'un si grand nombre de membres de la famille royale. Son corps, placé dans un cercueil de bois, fut descendu dans la fosse ouverte dans l'église, et posé sur des barres de fer ; une « grant pierre plate » scellée de plâtre ferma la fosse et au-dessus fut placé « une coffre de fust », en attendant le tombeau que la comtesse d'Artois allait lui faire élever, puis on étendit sur le tout un tapis rouge aux armes d'Artois et de Bourgogne.

Un marché qui n'a pas été retrouvé fut passé avec Jean de Huy qui dut fournir une tombe pour le prix de 440 l. par. C'est ce qui résulte de cette mention de paiement : « A Jehan Pepin de Huy, tombier, à Maciot, Jehan Pousart, Francon et Raoulet de Hedincourt ses compagnons, sur IIIIc XL lb. qu'ils devoient avoir pour la façon et toute la sepoulture Robert monseigneur, dont Diex ait l'âme, leur fu paié pour les mois de novembre, decembre, jenvier, fevrier, mars, avril, may, pour chascun mois XX lb., et C lb. qu'ils reçurent avant la main IIc XL lb. » (1) ; ils reçoivent encore 100 livres le 10 décembre. L'œuvre était terminée en 1320, car le 9 décembre Jean de Huy, Maciot Pavoche, Baudet de Merre, Guillaume Alou et Renaud de Verdun, « tombiers », donnent quittance de 30 livres à eux accordées « en pur don de la comtesse d'Artois pour cause de la façon et ouvraige de la tombe de très noble homme monseigneur Robert d'Artois, jadis fiuz de ladite comtesse, que il avoient faite et dont il avoient esté paiez entièrement avant la confection de ces lettres. » Puis, Pierre de Bruxelles fut chargé de la peindre, pour une somme de 40 livres parisis (2).

Ce tombeau était entouré d'une armature en fer portant des vergettes destinées à soutenir un ciel et quatre courtines, que l'on y disposa au mois d'octoble 1320, et le 11 février 1326, Jean de Was, serrurier, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, s'obligea à « faire un treilleiz de fer sus la tumbe feu Robert d'Artois, fiuz de ladite dame, assise aus Freres meneurs à Paris d'autele façon, d'autele

fil madame, qui gist à Pouligni, XXIIII lb. A Jehan de Roen, de Paris, pour paindre ladite tombe, XX s. Le XXIXe jour d'octembre à Jehan de Namur alant de Paris à Pouligni pour asseoir ladite tombe, XVI s. (1315. — A 334.)

(1) Ascension 1318. — A 361.

(2) A 387, 391.

Digitized by Google

euvre et aussi bon et souffisant comme le treilleiz assis sus la tumbe madame Blanche d'Espaigne assise au dit lieu. »

Jusqu'à la Révolution ce monument resta dans l'église des Cordeliers; mais à cette époque, il en fut enlevé, porté au musée des Petits-Augustins, et inscrit sous le n° 25 du catalogue; puis, lors de la dispersion du musée, il fut envoyé à Saint-Denis, placé dans l'église, près du chœur, au côté du nord, et inscrit successivement sous le nom de Pierre, comte d'Alençon, fils de saint Louis, puis sous l'étiquette de *prince inconnu* (1).

Dans son état actuel, le tombeau de Robert ne porte plus aucune trace de peinture : il a été nettoyé avec un soin peut-être exagéré. C'est un gisant en pierre blanche et dure, taillé en ronde bosse; « le personnage figuré est un jeune homme revêtu du costume de chevalier en usage au commencement du XIVe siècle. La tête nue repose sur un coussin; le visage, imberbe et jeune, est encadré de longs cheveux; la chemise de mailles aux manches demi-larges, au chaperon rabattu sur les épaules et sur la poitrine, est recouverte d'une cotte d'armes tombant jusqu'aux genoux; les jambes sont vêtues de chausses de mailles, le devant seul est protégé par une armure de fer battu qui monte du pied aux genoux; un large baudrier, orné de têtes humaines barbues, en relief, soutient l'épée; l'écu, suspendu à l'épaule droite par un cordon, recouvre en partie l'épée posée le long de la jambe gauche et porte de France au lambel à quatre pendants; les mains sont jointes sur la poitrine, les pieds éperonnés s'appuient sur un lion » (2).

C'est une œuvre remarquable par son caractère de vérité et de dignité; elle atteste à la fois le profond sentiment et la grande habileté du sculpteur; c'est malheureusement la seule statue que l'on puisse attribuer avec certitude à Jean Pépin de Huy.

Il avait cependant exécuté pour la comtesse d'Artois de nombreux ouvrages. En 1312, elle lui achète au prix de 8 livres « une ymage de alebastre. » Le 25 septembre 1322, il reçoit de la comtesse 6 l. p.

(1) Un excellent moulage en a été fait pour le musée du Trocadéro; mais le catalogue (n° 220) paraît attribuer ce tombeau à un prince de la maison d'Orléans, ce qui est invraisemblable.

(2) *Le tombeau de Robert l'Enfant aux Cordeliers de Paris* (*Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, VI, 290). — Ce tombeau a été décrit et dessiné par M. de Guilhermy dans sa *Monographie de l'église royale de Saint-Denis.*

Digitized by Google

« pour un dossier d'albastre noir » fait pour le monastère de Sainte-Claire, près Saint-Omer (1). La même année, il sculpte au prix de 30 livres « deux ymages d'albastre qui furent portées en Artois » (2). En 1326, il fait pour les religieuses de la Thieulloye « une ymage d'albastre », que Pierre de Bruxelles orne de peinture (3). Enfin, en 1329, il taille encore pour la comtesse « une ymaige de Nostre-Dame et une de saint Jacques, doussier et trepier de alebastre, » le tout couvert de peinture, au prix de 77 livres, que Mahaut envoie aux Frères Prêcheurs de Saint-Omer, et « une ymage de Nostre Dame, d'alebastre, I dossier et I trepier de marbre noir » du prix de 30 livres, pour les dames chartreuses de Gosnay (4). Outre le payement de ses œuvres, il a part aux largesses de la comtesse Mahaut : en 1325, il reçoit une robe « des draps des escuyers ».

Jean Pepin de Huy ou de Witt, dont le nom indique une origine étrangère, devait être fixé à Paris depuis longtemps ; il avait rang dans la bourgeoisie, et sa famille tenait une place honorable dans l'industrie parisienne. Il avait pour beau-frère Raoul le Chapelier, tisserand et bourgeois de Paris, demeurant au Champ-aux-Bretons ; celui-ci, dans un acte de 1312, lui sert de caution avec Yves le retondeur, domicilié en la Pelleterie, et Jean de Mitteri, chasublier, demeurant en Tirechape, ses parents ou ses amis. Les deux sceaux dont il se sert successivement portent les outils de son métier : le pre-

(1) A 407 et 1003.

(2) A 403.

(3) A maistre Jehan de Huy pour I ymage d'alabastre pour les sereurs de la Thieulloie, XVI lb. — A Pierre de Brousselle pour peindre ledit ymage, LX s. — Pour la voiture d'aporter ledit ymage de Paris à Arras et pour I coffre u on l'apporta, XXIII s. VI d. — Pour les despens du varlet qui l'amena par XVII jours, III s. VI d. par jour XLIX s. (*Bibl. nat.* Colbert-Flandre, n° 188.)

Cette statue peinte, destinée à la Thieulloye, ne serait-elle pas celle qui a été dessinée par Antoine de Succa, représentant la comtesse d'Artois?

(4) Sachent tuit que je Jehan de Huy, entailleur d'alabastre, ay euz et receuz de monsgr Guillaume de Salins, chapelain madame d'Artois, pour une ymaige de Notre Dame et une de saint Jacques, doussier et trepier d'alabastre, que je li ai venduz et dellivrez par madite dame, du premier achat sexante et quatorze livres parisis. Item, pour la painture LX s. Item, pour les mener des Paris a Saint-Omer, pour la voiture et pour les journées de mon vallet qui les conduit, demorant par XV jours, quatre lb., neuf souls et sis deniers. Des quelles parties je me tien pour bien paiés. Donné sous mon scel, le VIII^e jour de may l'an mil m^c vint et neuf. (A 494.)

Par *trepied* il faut entendre le support, par *dossier* le dais de la statue.

Digitized by Google

mier, un maillet dans une étoile; le second, un buste de face, couronné, entre des outils : équerre, compas, maillet, ciseau.

Pierre Boye, que nous avons déjà signalé parmi les collaborateurs de Jean de Huy, exécute en 1317 « une ymage d'albastre de Nostre-Dame » que la comtesse Mahaut paye onze livres et envoie à sa nièce Alix de Vienne, supérieure des cordelières de Lons-le-Saunier (1).

Un autre artiste, employé par Jean de Huy à l'œuvre du tombeau de Robert l'enfant, Raoul d'Hédicourt ou d'Hendecourt, nom d'origine artésienne, était un artiste de talent, si l'on en juge par l'importance des œuvres qu'il exécuta pour la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins. Lors de la construction de l'église, il fut en effet chargé « de faire toute la taille du grant portail et faire au dit portail une ymage de saint Jacques en l'estanfiche et une de madame la royne à genoux d'une part devant lui, et la contesse d'Artois d'autre et les quatre filles lá royne aussi » (2). C'était, on le voit, la représentation de la comtesse Mahaut, de sa fille Jeanne, reine de France, et de ses petites-filles Jeanne, Marguerite, Isabelle et Blanche. Cette œuvre a malheureusement disparu avec l'église de Saint-Jacques-aux-Pèlerins.

Plusieurs artistes prenant le titre d'imagiers sont aussi employés à des travaux de peinture et même d'architecture, comme Robert de Lannoy, l'auteur des statues des apôtres à l'église Saint-Jacques (3), occupé à peindre en l'hôtel d'Artois à Paris; comme Everart d'Orléans « imagier » qui bâtit à forfait une salle à Conflans. Celui-ci exécute en même temps pour la comtesse une œuvre de sculpture : le 21 juin 1314, il reçoit 20 livres parisis « pour les ovrages d'une crois et d'une ymage de monseigneur d'Artois que Diex absoille » qu'il doit faire « devant l'aboye de Malbuisson jouxte Pontoise ». C'était l'image de Robert II au pied d'une croix, qui devait être placée devant l'abbaye de Maubuisson (4).

(1) 22 oct. 1317. — A 357.

(2) H. Bornier : *La confrérie de Saint-Jacques aux Pèlerins* au tome II *des Mémoires de la Société de l'hist. de Paris.*

Le 13 juillet 1318, Raoulet d'Hédincourt donne quittance de 4 livres par. sur ce qui lui est dû « pour la sepoulture Robert fuiz de ma dame d'Artois. » (A 366.)

(3) Deux de ces statues, malheureusement mutilées, sont conservées au Musée de Cluny.

(4) Je Evrart d'Orliens, ymagier, bourgois de Paris, fais savoir à touz que j'ai eu

Digitized by Google

A côté de ces sculpteurs, mais appliqués à d'autres travaux d'art, il faut mentionner quelques imagiers parisiens dont la comtesse d'Artois commande ou tout au moins achète les œuvres. Ainsi, en 1313, on paie à maître Pierre le Petit 10 livres « pour un banc, une table, trois trestiaux mis en la salle madame à Paris » et 76 sous pour une « forme et trois dreçoirs » mis en la dite salle et une table pour la chambre de la comtesse.

Ce sont des sculptures sur bois, des meubles bien travaillés, comme ce « banc de fust à II roes ès II bous » payé 4 livres 10 sous à Robin de Gisors, comme ce « banc entaillé à IIII bestelettes as bous, mis en la sale à Paris, acheté en la presence madame », au prix de 10 livres parisis à Pierre Le Maistre, qui demeurait au « vieil cimetiere Saint Jehan » (1). De nombreux huchiers habitaient alors en cet endroit, qui depuis a reçu le nom de « Marché Saint-Jean », et Pierre Le Maistre y figure au rôle de la Taille de 1292.

Le prix élevé de ce banc indique une véritable œuvre d'art, et l'on voit que la comtesse se rendait elle-même dans les ateliers des imagiers : après l'avoir acheté, elle le fait immédiatement transporter à son hôtel par huit hommes, à qui elle donne quatre sous pour leur peine.

C'est là peut-être qu'à l'entrée de l'hiver 1318, Mahaut achète, au prix de 36 sous, cinq « escrans de fust pour feu » pour sa chambre. Quelques semaines plus tard, elle envoyait à Conflans « un escran levant de fust » payé seize sous à Robin de Gisors, qui, vers la fin de l'année 1319, reçoit 36 sous « pour II chayeres de fust trellies par derrière à II sièges de cuir » (2). Cet écran « levant » est celui qui fut d'un usage si universel aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, dont « les feuilles glissent dans un châssis comme la herse d'une porte », selon la définition de M. Victor Gay. Quant aux chaières de Robin de Gisors, leur siège était recouvert de cuir et leur dossier treillagé soit

et receu de maistre Estienne Bricadel, tresorier madame la comtesse d'Artois et de Bourgoigne, pour les ovrages d'une crois et d'une ymage de monsgr d'Artois, que Diex absoille, que je doi faire devant l'aboye de Malbuisson jouxte Pontoise, vint livres paresis bons, et m'en tien à bien paié. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres. Donné à Esconflans, le XXI^e^ jour de juing, l'an mil III^c^ et XIIII. (A 324.)

(1) A 329, 396.

(2) A 368, 378.

Digitized by Google

en bois, soit par un ouvrage de vannerie comme nos sièges « cannés ».

Les achats de formes pour les chapelles de Conflans et de Paris se rencontrent plusieurs fois sans description qui puisse faire regarder ces formes comme des œuvres d'art (1).

Guillaume Larchier, d'Abbeville, fixé à Paris, reçoit, en avril 1321, 32 livres tournois que lui devait la comtesse Mahaut « pour une chaière de cor, une damoiselle et I letry. » Le lutrin était probablement destiné à supporter les romans de Mahaut, qui en était grande liseuse, assise en sa chaière de cor, avec tout le confortable possible; la « damoiselle » était l'accessoire obligé du cabinet de toilette d'une dame élégante. La comtesse en avait acheté une autre avec miroir pour son château d'Hesdin, en 1306; plus tard on lui ajouta « deux platines de fer » pour y poser des lumières.

En 1322, Guillaume Larchier vend encore à Mahaut un autre « letry » et « uns taubliers ovrez de pieces », c'est-à-dire un jeu de table avec ses accessoires, un trictrac avec ses dames : le tout est payé 8 livres. En 1324, il fournit encore une damoiselle et un letry, pendant que Jean Le Breton vend un « fauz esteuil » (2).

Un imagier, dont la spécialité paraît avoir été de tailler l'ivoire, Jean Le Scelleur, exécute diverses pièces de valeur pour la comtesse d'Artois. En 1315, il lui fournit deux peignes et une broche d'ivoire, petit poinçon à tête sculptée, servant à diviser les cheveux; en même temps, il « enlumine » le miroir de la comtesse, dont l'encadrement devait être fait d'ivoire. En 1322, il répare une statue d'ivoire achetée aux exécuteurs testamentaires de la reine Marie, veuve de Philippe-le-Hardi. Trois ans plus tard, en 1325, il vend à Mahaut une statuette de Notre-Dame, de même matière, sous un dais, du prix de 19 livres, et une croix de bois de cèdre, au Christ d'ivoire, payée 8 livres (3). Mahaut est du reste tellement satisfaite du talent de cet artiste qu'elle donne à sa femme une robe de la livrée des chevaliers avec fourrures.

La même année, le brodeur Etienne Chevalier vend à la comtesse, pour 8 livres parisis, une statue de saint Jean, d'albâtre, qui est en-

(1) En 1321, achat de « formes à couplés » (à charnières) et « formes pour seoir » pour la chapelle de Conflans. (A 396.) — En 1323, « a Raoul de Cormeilles, charpentier, pour une forme, I letry pour la petite chapelle et pour I petit letry, XVIII s. » (A 412.)

(2) A 467, 1003, 428.

(3) A Jehan Le Seeleur de Paris, pour II piegnes d'yvoere achetés en la presence



Digitized by Google

voyée de Paris à Hesdin, destinée vraisemblablement à l'hôpital que la comtesse venait d'y faire construire et dédier au saint patron de tant de maisons hospitalières (1).

madame, XVI s. Audit Jehan, pour II foureaus pour lesdiz piegnes, et pour une broche, et pour le miroer madame enluminer, IX s. VI d. (A 329.)

A Jehan Le Seelleur yvorier, pour raparellier une ymaige d'ivire que fut achetée des exécuteurs la royne Marie, LX s. (A 1003.)

Pour une ymaige de Notre-Dame d'ivire à tabernacle, XIX l. par. Item, pour une croiz de sedre à ymaige d'ivire, VIII l. par. (Quittance du 24 mars 1325. A 443.)

(1) A 444.

Digitized by Google

# CHAPITRE XXII

## LA PEINTURE

### § I

L'œuvre des peintres aux gages de la comtesse Mahaut est nécessairement très variée. L'artiste, à cette époque, peint tour à tour une page d'histoire ou de simples carreaux sur la muraille d'une salle de château, des figures religieuses ou un ciel semé d'étoiles d'étain dans une église, il colore des statues, il peint des rétables et des devants d'autel, véritables tableaux sur bois, des écus armoriés pour un enterrement, des panonceaux pour une expédition militaire, des enseignes de marchand, des chars, des arçons de selle, toute chose en un mot qui présente une surface à son pinceau; et les meilleurs des peintres de ce temps ne répugnent nullement à s'appliquer à des travaux qui aujourd'hui sembleraient indignes d'occuper les heures d'un homme de talent.

On peut admettre d'une manière générale que la peinture couvre les murs d'une église et les salles d'un château, autant que le permet la richesse des propriétaires. Ce système de décoration, tel qu'il était alors en usage à la cour d'Artois, se peut ramener à quelques types dont nos comptes fournissent des exemples. Les voûtes d'une chapelle, le ciel ou plancher d'une salle sont peints d'une teinte uniforme, bleue ou verte, semée d'étoiles d'étain souvent dorées ou argentées; les arcs des voûtes, les poutres, solives, lambourdes reçoivent des couleurs très voyantes et très variées. Quant aux surfa-

Digitized by Google

ces des murs, la décoration la plus simple consiste dans une teinture uniforme à l'ocre jaune sur laquelle on peint des carreaux, formés par des traits suffisamment larges pour être eux-mêmes divisés en leur milieu par une ligne d'une autre couleur. Parfois, ce carrelage est remplacé par un semis de fleurs ou d'étoiles sur fond uni; d'autres fois les deux systèmes sont combinés, et les carreaux sont semés de petits ornements.

Si l'on veut employer un système plus riche de décoration, le peintre exécute des listes ou bordures chargées de rinceaux ou d'écus armoriés, ou des courtines dont les églises du XIVe siècle gardent encore d'importants spécimens. Si l'on veut mieux encore, on fera peindre des chevaliers joutant, ou diverses scènes empruntées aux chroniques, aux fabliaux ou aux épopées.

Les travaux exécutés par ordre de la comtesse d'Artois aux châteaux de Lens, Rihoult, Hesdin, Conflans, au monastère de Sainte-Claire, à l'hôpital d'Hesdin, présentent des exemples de ces divers types de décoration. Ainsi, à Rihoult, où travaille en 1309 « Jehan le paingneur d'Esque », la salle et les chambres doivent être teintes d'ocre jaune; sur ce fond uniforme, Jean d'Esque doit peindre un carrelage « d'un blanc trait fendu de noir »; le ciel est vert, les lambourdes sont rouges. Au pignon de la salle, il doit figurer « deux chevaliers joustans ». La chapelle doit avoir un ciel vert semé de « rosettes d'estains », les lambourdes rouges, au-dessous une courtine pendante, dont la couleur n'est pas indiquée, et sous cette courtine le même carrelage que dans les salles; sur le mur contre lequel est adossé l'autel, on peindra l'image du roi saint Louis.

A Hesdin, le système de décoration adopté pour les diverses pièces du château sert à les désigner : il y a la salle aux écus, ainsi nommée de sa bordure d'écus amoriés; la salle d'inde, à cause de sa couleur; la salle aux chansons, où était figurée la chanson de Robin et Marion, popularisée par le trouvère artésien Adam de la Halle, et ainsi des autres. A défaut des marchés et devis, malheureusement perdus, ces mentions ont leurs prix.

Presque toujours, c'est du procédé de la peinture à l'huile que se servent les artistes; les œufs et la colle ne sont que rarement portés en compte. L'huile employée est l'huile de lin, que l'on achète chez les épiciers d'Arras ou des autres villes; quelquefois on la prépare à Hesdin avec la graine recueillie dans les domaines de la comtesse.

Digitized by Google

Les couleurs se vendent en poudre ou en pain, que l'on apporte dans des sacs de cuir; un apprenti peintre, payé de 3 à 6 deniers par jour, est occupé à les broyer et à les préparer. Voici leur désignation : *azur; brun d'Auxerre; blanc,* quelquefois désigné sous le nom de blanc de plomb; *ocre jaune; mine,* minium; *brésil,* teinture rouge obtenue à l'aide d'un bois étranger; *vermillon; sinople,* autre rouge; *vert; inde,* teinte voisine du vert, mais que l'on en distiguait cependant; *orpiment,* jaune; *teinte,* sans doute la teinte neutre.

Si à ces couleurs on ajoute l'or et l'argent si fréquemment employés par les peintres du XIVe siècle, le *vernis roux,* le *vernis blanc,* que l'on colore parfois avec du safran, le parchemin dont l'artiste fait des patrons, les brosses qu'il fabrique lui-même, on aura à peu près toute la palette et tout le matériel, « les étoffes », comme on disait alors, d'un peintre de ce temps.

Il est à peine nécessaire d'insister sur ce fait, que la peinture à l'huile était ainsi d'un usage commun en Artois et à Paris à la fin du XIIIe siècle. Quelques lignes de Vasari, attribuant à Jean Van Eyck (mort cent trente ans avant l'historien des peintres) l'invention de la peinture à l'huile, ne tiennent pas contre l'évidence des documents. Il y a quarante ans que M. Charles Lock Eastlake a publié des textes établissant que l'on peignait à l'aide de ce procédé la chambre de la reine à Westminster en 1239, et celle du roi à Jessé en 1259 (1). En France, nos archives ont subi tant de vicissitudes que l'on n'a pu encore rencontrer de documents de cette date sur ce sujet : les plus anciens, connus jusqu'à ce jour, sont peut-être les comptes du Trésor des chartes d'Artois (2). Ils suffisent pour établir qu'un procédé si communément répandu n'était point nouveau, et qu'il y avait à cette époque pour la peinture à l'huile, en France comme en Angleterre, une longue possession d'état.

L'inconvénient de cette peinture était d'être longue à sécher : « Chaque fois que vous avez appliqué une couleur, dit Théophile (3), vous ne pouvez en superposer une autre si la première n'est séchée, ce qui dans les images et les autres peintures est long et trop

(1) *Materials for of oil painting;* London, 1847. — L'auteur cite encore des textes de 1274-1277. (Page 52.)

(2) M. Demay en a donné, en 1875, quelques extraits dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* tome XXXVI.

(3) Traduction de M. de l'Escalopier : livre I, chap. 27.

Digitized by Google

ennuyeux. » Aussi donne-t-il une recette pour « accélérer le travail »; son siccatif, si je peux employer ce terme, consiste dans l'emploi de la gomme de cerisier pour certaines couleurs, de « clair d'œufs » pour d'autres. L'auteur du Manuscrit 277 de la Bibliothèque de Montpellier, qui avait évidemment étudié le traité de Théophile, mais qui n'en a pas moins composé une œuvre originale, indique avec soin une méthode pour la bonne préparation de l'huile de lin (1): c'était par ces deux points que le procédé des peintres du XIVe siècle laissait le plus à désirer. Les statuts des corporations, la rédaction des marchés où l'on exigeait l'usage de couleurs fines, le soin apporté par les peintres à leur préparation, garantissaient, en effet, l'emploi de matières colorantes d'excellente qualité. Un bon siccatif et de meilleure huile, voilà sans doute le secret de la découverte des Van Eyck ou de leurs contemporains; certes, elle n'était point sans valeur, puisqu'elle a donné et conservé à l'œuvre des vieux maîtres flamands cette merveilleuse fraîcheur de coloris, qu'il est aujourd'hui plus facile d'admirer que d'imiter.

## § II

Les œuvres d'Hesdin méritent une place à part dans les nombreux travaux exécutés aux frais de la comtesse Mahaut. Là, nulle interruption; toute l'année les peintres sont à l'œuvre, payés le plus souvent à l'année ou à la journée, formant un véritable atelier dirigé par une famille d'artistes qui, pendant deux siècles, demeure attachée avec une remarquable fidélité à son métier et au vieux château des comtes d'Artois.

Dans les dernières années du XIIIe siècle, on trouve quatre *Boulogne* occupés à peindre au château d'Hesdin : Jean, Michel, Tassart et Jacques; leur nom de famille est évidemment celui de leur origine. En 1295, ils reçoivent chacun 18 deniers par jour. En 1299, Michel gagne 20 deniers et exécute en tâche divers travaux; Jacques reçoit 2 sous et est qualifié de maître; le comte d'Artois l'appelle « son peintre », il semble occuper un rang supérieur dans ce monde d'artistes et d'ouvriers qui vit au château d'Hesdin; en même temps

(1) *Catalogue des Bibliothèques du département*, tome I, p. 788. Ce manuscrit est du XIVe siècle.

Digitized by Google

ses homonymes, ses parents sans doute, disparaissent des comptes, soit que la mort les ait frappés, soit qu'ils aient porté ailleurs leurs pinceaux : des Boulogne sont établis à Arras au XIVe siècle (1). Quoi qu'il en ait été, Jean et Tassart ne figurent plus dans les comptes postérieurs à 1299, et Michel de Boulogne n'est plus que rarement employé à partir de cette époque.

Bientôt maître Jacques est qualifié de « maistre des engiens du chastel et des peintres »; il reçoit un traitement annuel de 2 sous tournois par jour et une rente de 10 livres parisis par an que lui a accordée la comtesse Mahaut, et qu'il touche par tiers à la Chandeleur, à l'Ascension, à la Toussaint. Après 1310 ou 1312, il paraît s'être moins occupé des peintures que des « engins d'esbattement » dont la construction et l'entretien devaient en effet absorber tous ses soins. Comme peintre, il est, de fait, remplacé par son fils, appelé d'abord Leurin, puis maître Laurent, qui gagne 3 deniers par jour en 1307 et 1308, puis 12 à 14 deniers, selon la saison, en 1312, 1313, 1314, puis 16 à 20 deniers les années suivantes, et obtient, vers 1326, 2 sous tournois de gages qui lui seront maintenus jusqu'à sa mort.

Laurent a pour fils Vincent de Boulogne, né vers 1324, car, dans une enquête du 22 février 1371, il se dit âgé de quarante-sept ans ou environ. Selon l'usage du temps, le jeune Vincent porte un nom d'enfant, on l'appelle *Vincenet;* âgé d'une quinzaine d'années, il travaille sous la direction de son père, achète des couleurs, les broie; il reçoit 10 deniers par jour en 1340 « pour maurre couleurs et aidier à repaindre les ymages des crestiaus ».

Le père et le fils jouissent, du reste, de la confiance de leurs seigneurs : Laurent joint à ses fonctions de maître des peintures et des engins celles de garde des vins du château (2); en 1348, alors que l'on craint pour Hesdin le pillage des Anglais, maîtres de Calais, on lui confie le dépôt des objets précieux qui formaient le trésor de la chapelle bâtie par Mahaut, entre autres une image de saint Louis, œuvre de vermeil exécutée en 1329 par l'orfèvre Etienne de Salins (3);

(1) A Arras, un Jean de Boulogne peint des panonceaux pour la ville en 1339; un Jacques de Boulogne est échevin en 1347.

(2) A Laurent de Boulogne pour ses gaiges de garder les vins des caves du castel, LX s. p. (1345. — A 644.)

(3) Ci-dessus, page 252.

Digitized by Google

Laurent donne le 24 octobre un reçu de ce précieux dépôt (1). Pendant que le père emporte en quelque cachette le trésor du château, le fils veille à sa garde. Il figure en 1343, 1346, 1347, 1348 sur les listes de sergents armés pour sa défense; il est à la tête d'une dizaine, composée de lui-même et de neuf compagnons. Un acte de 1344 nous apprend que Laurent avait épousé la fille de Jean d'Héricourt (2). Vincent n'a encore que 12 deniers de gages en 1345 et 1346; plus tard il est payé, comme son père et son grand-père, 2 sous tournois par jour et qualifié de peintre du château d'Hesdin et maître des engins; en janvier 1365, il se rend à Paris, mandé par la comtesse Marguerite, pour lui remettre un « coffre del euvre de Damas qui estoit ou tresor de la chapelle de Hedin. » Le 18 août 1371, il prend part à une adjudication; le 21 septembre, il est malade et absent; le 13 décembre de la même année, son fils, nommé aussi Laurent, reçoit 2 sous tournois de gages quotidiens, et dans sa quittance mentionne la mort récente de son père (3).

Ce nouveau Laurent est dès lors en possession des titres et des gages de ses ancêtres; il est le père de Hue de Boulogne, peintre des ducs de Bourgogne, marié à Jeanne Hurterel, mort en 1451 lais-

(1) Sachent tout que je, Lœurens de Boulogne, demeurant à ce jour à Hedin, confesse avoir en garde et en depost, qui de piechà m'ont esté baillé et delivré, les estoremens et joyaux de cappelle, qui s'y après s'en suivent : Primo, un ymaige de sainct Loeys adestrés de II angelos portans des chaveux et des os saint Loeys, séans tout sour une basse de quoy le liste est armoié des armes de Bourgogne et d'Artois, tout d'argent doré. Item, un bachin et un orcheul d'argent pour le cappelle et le bouffel. Item, une coupe d'argent à porter Notre-Seigneur. Item, pour deux cappes de cœur, casure, tournicle, dammaticle, aubbe, estolle et fanon, un drap d'autel, tout armoiet des armes de France. Item, deux cappes de cœur, casure, tournicle, dammaticle et aubbe, tout blanc, Item, deux cappes de cœur de gaune samit, un coussin de soie, un drap d'estaplel de soie de flours, et un coffret de letton que Monsgr d'Artois apporta de Puille. Des quelx choses je promectz à rendre boin compte par tout où il appert, toutes fois que je en seray requis. En tesmoins de ce, jou ai mi mon seel à ceste lettre faite et donnée à Heding le jour Sainct Symon et Sainct Jude l'an de grace MCCCXLVIII. (A 664.)

(2) De le terre qui fu Jehan de Hericourt nient pour che que messires li dux l'a donnée en mariage à Leuren de Boulogne avœc la fille dudit Jehan et as hoirs qui de auls II isteront. (Toussaint 1344. — A 636.)

(3) Faut-il rattacher à cette famille le maître des œuvres Pierre de Boulogne, qui achève en 1386 la cathédrale de Prague commencée en 1343 par un autre Français, Mathias d'Arras ?

Digitized by Google

sant deux fils, Jean et Denis de Boulogne, qui continuaient dans la seconde moitié du xv^e siècle les traditions d'une famille adonnée pendant deux cents ans à l'art de peindre, attachée à son métier, à sa patrie d'Hesdin, à ses maîtres, avec une inaltérable fidélité, donnant ainsi un exemple remarquable de cette stabilité sociale qui n'était point rare alors, mais qui mérite d'être signalée aujourd'hui.

## § III

Les débris de comptes des dernières années du xiii^e siècle nous montrent plusieurs peintres employés simultanément dans divers châteaux d'Artois. Au commencement de l'année 1288, l'un d'eux est occupé à restaurer le château de Rihoult (1). En 1290, un autre repeint l'autel de la chapelle de Bapaume (2). Vers le même temps, Jean du Parket peignait la salle d'Arras, car, le 7 janvier 1299, on paye à sa veuve le reste de ce qui lui était dû pour ce travail (3). En 1298, Baude de Croisilles confectionne et peint pour le comte d'Artois « un atour de armoierie atout couvertures et banières » d'un prix fort élevé (4).

A Hesdin, plusieurs peintres sont à l'œuvre. Guillaume Le Careton reçoit, en 1295, 12 livres parisis pour ses travaux « en la maison dou Marés ». En même temps, maître Etienne d'Auxerre peint la chapelle au prix de 50 livres; Clément, le peintre, reçoit 17 livres à titre d'avance sur « l'œuvre de la sale »; les Boulogne et leurs compagnons, Jean Le Fournier, Jean Le Laier, Colart de Fauquembergues, peignent la garde-robe du comte et diverses parties du château (5).

En 1298, on achète à Arras pour 31 livres 2 sous 2 deniers de couleurs « pour paindre la chapelete de la neue sale de Heding ».

(1) Pour faire raparellier et renluminer le crucifis qui est en le capelle de Rihout, xxx s. (A 126.)

(2) Pour le paingneur qui repaint l'autel de le capelle de Bapalmes, v s. (A 128.)

(3) A le femme qui fu maistre Jehan dou Parket qui painst notre sale d'Arras, pour restor fait à li de ce que nous deviemes audit maistre Jehan, xx lb. (A 2, fol. 24.)

(4) Mandement du 11 juillet 1298. (A 2, fol. 10.)

(5) A Jehan Le Laier por ole, por col, por œus, xxv d. — Por maistre Climent le poigneur, xx s. (1295. — *Arch. nat.*, KK 393.)

Fu trouvé que mons. Renaut avoit paié à maistre Estivene d'Auchoirre le paingneur chiuncquante lb. pour le tasche del œvre de le capiele. — Por Climent le paigneur,

Digitized by Google

L'année suivante, maître Etienne d'Auxerre reçoit 8 livres parisis « pour paindre l'imagerie et le tabernacle »; Jacques de Boulogne et ses compagnons, Achart, Jean Le Laier, Michel de Boulogne, Lignage, Simon de Rolaincourt travaillent à la gloriette et à la chapelle « pour paindre les angelos de la capele, les coulombes qui les soustiennent, la table derrière l'autel, le crucefiement enssi com il est dessus, les estaus enmi la chapelle, XXVII lb. baillié en taske ». Ces colonnes, ces anges, ce crucifiement qui surmontait le retable, avaient été sculptés, nous l'avons vu, par les « tailleurs de coutel » attachés aux travaux d'Hesdin, Guissin, Baudouin de Wissoc et Jean de Brequessent (1), En même temps, Michel de Boulogne travaille à la salle qui prendra de son système de décoration le nom de *salle aux écus*, et Etienne d'Auxerre peint « l'imagerie et le tabernacle » du comte d'Artois (2).

Les « étoffes » sont prises à Arras chez Robert Aurri, qui est au commencement du XIVe siècle le fournisseur attitré des peintres

pour deniers qu'il a receus pour les paintures du castel, XVI lb. Item, à Guillaume Le Careton, paigneur en la maison dou Marès, XII lb. de par. (1295. — A 139.)

A maistre Climent, presté XVII lb. sur l'œvre de le sale ki paint.

Ce sont li paigneur ki paignent en le wardereube monseigneur, depuis le conte de le Toussains. Premierement, Jehans de Bouloigne, pour XXI jours et demi, XVIII d. par jour, XLVII s. et III d., tout conté et paié le jour saint Vincent. Item, Tassars de Bouloigne, pour XXI jours et demi, XVIII d. par jour, XLVII s. et III d., tout conté et paié ledit jour. Item, Jehans li Fourniers, pour XXIII jours et demi, XVIII d. par jour, XXXV s. Item, Jehans li Laiiers, pour XIX jours et demi puis Noel, XVIII d. par jour, XIX s. III d.

Che sont li paigneur ki paignent au castel puis le jour saint Vincent. Premierement Jakes de Bouloigne, pour XV jours, XVIII d. par jour, XXII s. VI d., tout conté parmi le samedi après les octaves de le Candelier. Item, Tassars de Bouloigne, pour XV jours, XVIII d. par jour. (Jean Le Fournier, Jean Le Laier, Colart de Fauquembergues sont payés au même prix, le « fils Jakemon » de Boulogne reçoit 6 deniers par jour.)

(1) Ci-dessus, page 307.

(2) Che son paintre de gloriete. Le samedi VIe jour en juing, maistres Jakes de Bouloingne, VI jors, II s. par jor. XII s. Item, Mikiux de Bouloingne, Tassars de Libourc, Jehans li Fourniers, cascuns VI jors, XX d. par jor, XXX s. Item, Jehans li Laiers, VI jors, XVIII d. par jor, IX s. Item, Lignages, VI jors, X d. par jor, V s. Item, Simon de Roillancourt, VI jors, IX d. par jor, IIII s. VI d. Item, Willekins, VI jors, V d. par jor, II s. VI d. — (Nous trouvons encore d'autres peintres : Acart à 2 s. par jour, Richart des Mortiers à 16 d., Jean de Bonnières à 16 d.)

Pour paindre les angelos de le capele, les coulombes qui les soustiennent, la table

Digitized by Google

d'Hesdin; il tenait une des boutiques les mieux achalandées d'Arras; car à ses « étoffes de peintures » il joignait les « étoffes de vêtement », et vendait aux comtes d'Artois des draps, cendaux et autres fournitures destinées à passer par les mains du tailleur.

A partir de cette époque, les comptes d'Hesdin, malgré de regrettables lacunes, nous montrent l'atelier des Boulogne poursuivant son œuvre d'entretien et d'embellissement du château d'Hesdin : je les suivrai dans leur ordre chronologique, relevant seulement les mentions qui me paraissent présenter quelque intérêt pour l'histoire de l'art et des artistes de ce temps.

1300. — « Pour retenir les peintures du castel et pour paindre à le capelle du Marès, à le garderobe monseigneur d'encosté le gaiole », Jacques de Boulogne, Tassart de Libourc, Lignage, Simon et le petit Tassin de Rolaincourt, qui gagne 6 derniers par jour à « maurre les couleurs ». On achète de l'huile, de la colle, des couleurs. La chambre du comte d'Artois est ornée tout autour d'une rangée de têtes de rois, moulées en plâtre à l'image des rois de France; quelques années plus tard on y ajoutera, pour compléter cette galerie de portraits, l'image du nouveau roi; ces têtes ont parfois besoin de réparations : « pour XXXII lb. de plastre pour refaire les testes des rois de le chambre monseigneur, I d. le lb., II s. VIII d. Item, pour demie lb. de cire pour faire maulles as testes de ledite chambre monseigneur, XIIII d. »

Entre temps, les artistes d'Hesdin peignent « les limons du char madame ».

1301. — Mêmes peintres, mêmes travaux; on travaille encore à refaire les têtes des rois; on commence à peindre « les nœves chambres du Marès »; c'est là qu'on peint « la chambre as papegaus » ; on

derrière l'autel, le crucificment enssi comme il dessus, les estaus emmi la chapelle, XXVII lb., baillé en taske.

A Mikiel de Boloigne, pour paindre le nueve sale et le chambre semée d'escus à la devise de monseigneur, VIIX lb.

A maistre Estiene d'Aucherre pour paindre l'imagerie monseigneur et le tabernacle, VIII lb.

Por I pel de parchemin, IIId. Por fil de soie et keues de eair, II d. ob. Por V pintes d'ole, XX d. le lot, III s. IX d. Por parkemin et I lot d'ole, II s. Por I linceul à couvrir couleurs, III s. Por C lb. de blanc, VI d. le lb., L s. Por XXVII lb. de minne, V d. le lb., XLIIII s. VI di Por IIII lb. de vermellon, VIII s. le lb., XXXII s. Por IIII lb. de vert, I s. le lb., IIII s. Por VI lb. d'estain doré, II s. le lb., XII s. Por demi lb. d'orpiement, VIII d. Por ces couleurs aporter d'Arras à Hesdin, II s. (1299. — A 147.)

Digitized by Google

achète du parchemin « pour pourtraire », c'est-à-dire pour tracer sur le mur ces perroquets; on orne d'étoiles d'étain doré, en forme de molettes, les murs de la garde-robe de cette chambre; on « emprime » de blanc et de rouge « l'alonge » et le pignon neuf de la chapelle, qui vient d'être agrandie (1).

En 1302 et 1303, les mêmes peintres travaillent à la décoration de la chapelle, sans que les comptes fournissent d'autres détails sur cet ouvrage que l'achat de couleurs, de parchemins, d'œufs « à faire destempre. »

1304. — On peint « une des nœves chambres du chastel el bas estage et le garderobe auxi au lés devers le Sale as escus », on commence à peindre « le neuve capele du Marés »; comme les années précédentes et suivantes, Jacques de Boulogne, outre ces travaux, « retient » les peintures déjà faites, c'est-à-dire est chargé de leur entretien. Pour quelque divertissement sans doute, il fabrique des masques pour le jeune Robert, fils de la comtesse d'Artois, et pour ses compagnons de jeu : « por toile à mauller faus visages por Robert et les enfans, III s. Por I quarteron de cire à cirer les maulles, XII d., et por hrun acaté, VIII d. (2) ». Le compte de la Toussaint porte au verso la copie d'une lettre adressée à Robert du Plessis, bailli d'Hesdin, par Robert Aurri et Margot sa femme, au sujet de couleurs, huile et vernis qu'ils ont envoyés à Hesdin, dont ils indiquent le prix et sollicitent le payement :

(1) Etoffes pour peinture.

Pour VI lb. de mine, IIII s. Pour demi lb. de vermillon et pour VI lb. de brun d'Auchoirre, VI s. Pour I linceul à couvrir les couleurs du Marès, III s. Pour cole, pour parquemin à pourtraire, pour soie à faire brosses à paindre, et pour fil, III s. II d. Pour XVI los et demi d'oile de linnis, XXVIII d. le lot, XXXVIII s. VI d. Pour VI$^{XX}$ lb. de mine pour paindre le Chambre as papegaus du Marès, LX s. Pour XX lb. d'estain doré pour les moletes faire en le garderobe de ledite chambre, LX s. Pour C lb. de blanc et C lb. de mine pour emprimer l'alonge de le capele au dehors et au dedans, VI d. le lb. valent C s. Pour IIII lb. et demie de vernis, IIII s. VI d. Pour I lb. de vermillon, VI s.

Noms et salaires des peintres : M$^{e}$ Jacques de B. 2 s. par jour, Michel de B. 20 d., Tassart de Libourc, 19 d., Lignage 15 d., Jean de Larbroie, 20 d. [travaille quelques semaines seulement]. Simonet de Rolaincourt, 1 sou, Thomassin Pagan, 10 d., Tassin de Rolaincourt 8 d., Baude Hurtel, 5 d., ces deux derniers « pour maurre couleurs ». (Toussaint 1302. — A 168.)

(2) Arch. nat., KK 393. — En 1306, on fabrique encore des masques pour « Robert et les enfans ».

Digitized by Google

« A honnerable homme et sage, notre chier seigneur amé, mon seigneur Robert du Plasie, baillu de Hesdin, R. Aurris et Margot se femme, salut et tant que nous poons de boine amour. Sire, nous envoions par vo mant xx lb. de vert de III s. le lb., mes il est boins, et xxx lb. de blanc et x lb. de minne de XVI d. le lb., et une lb. de boin asur de xx s., et une lb. d'asur de x s., et XII s. pour demie lb. de boin sinnoble, et II lb. de vermellon de VII s. le lb., et VI lb. de brun d'Auchoirre de IIII d. le lb., et XXI s. pour VI dousaines d'estain doré, et II s. pour une dousaine de blanc estain, et IIII lb. de rous vernis de XVI d. le lb., et II lb. de blanc vernis de II s. le lb., et IIII lb. d'ole de linnis de x d. le lb., et por demi cent de fin or XII s. que jou ai presté, et II s. por sas, et s'ai presté v s. qu'eles cousterent à mener en Hesding et IIII d. por pois. Somme por toutes ces parties, XI lb. et VIII s. et VIII d., envoiés en Hesding ou chastel madame d'Artois le deveresapres le Sainct Pierre et Sainct Pol » (1).

En 1305 et 1306, il n'y a guère à signaler que des travaux d'entretien et la continuation des ouvrages commencés. Jacques de Boulogne peint « uns tabliaus pour me demisele d'Artois ». Par ce *tablel*, il faut entendre ou un jeu de table, un trictrac pour Jeanne d'Artois, ou un panneau peint, un tableau de « plate peinture », comme on disait au moyen-âge (2).

1307. — Maître Jacques de Boulogne est qualifié de maître des engins et des peintres. Les charpentiers ont terminé deux autels : l'un « pour l'oratoire de la chapelle » du château, l'autre pour la chapelle du Marais ; on les peint. On refait les peintures de la chambre de la comtesse d'Artois ; on peint « la chambre as roses » ; on travaille « à rere et mettre de couleurs dans la chambre as fleurs de lis », ces fleurs de lis sont en plomb, faites au château par Simon d'Anvin ; on place des couronnes d'étain doré sur les têtes des rois. En même temps on travaille à ces « engins d'esbattement » qui devaient être pour les visiteurs du château d'Hesdin un sujet intarrissable d'étonnement et d'admiration.

C'est donc aux comtes d'Artois, à Robert II et à Mahaut, qu'il faut

(1) Arch. nat., KK 393. — Publié par M. Demay, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVI.

(2) L'inventaire de Clémence de Hongrie, publié par Douët-d'Arcq, mentionne (n° 77) « uns tableaus de fust paints pour chapelle. » Les retables peints pour Mahaut sont aussi de véritables panneaux peints à l'huile.

Digitized by Google

attribuer l'origine de ces engins dont un compte de 1432, publié par M. de Laborde, donne une minutieuse description; dès la fin du XIIIe siècle, les tailleurs de coutel, Guissin et ses compagnons, sont employés à leur fabrication, et plusieurs de ces machines qui manœuvraient encore un siècle plus tard se reconnaissent aisément dans les œuvres exécutées sous la direction de Jacques de Boulogne. C'étaient, pour la plupart, des pièces articulées, qui inondaient d'eau les spectateurs surpris, les couvraient de poudre blanche ou noire, parfois même les frappaient d'un bâton. Ainsi, en 1307, on habille de peaux cousues ensemble, les singes du Marais; en 1312, on fabrique le « miroir » des engins, « où l'on voit plusieurs abuz », dit le receveur général de Flandre en 1432 (1).

1308. — Les plombiers, qui l'année précédente « jetaient » des fleurs de lis d'étain, sont employés à mouler des roses d'étain destinées aussi à la décoration de la chambre « aux roses ». Les peintres réparent la salle d'inde, peignent « l'oratoire des nœves cambres », réparent les images de plâtre de ces chambres et les peignent. Mais l'œuvre principale accomplie alors sous la direction de Jacques de Boulogne par les peintres et les plombiers, ses auxiliaires, est la construction du midi. Il s'agit d'un cadran solaire entouré d'accessoires et d'ornements qui en faisaient une œuvre monumentale et artistique.

Sur un socle en maçonnerie reposent des lions et des léopards de plomb destinés à soutenir le midi; celui-ci, qui est sans doute la table de plomb jetée, c'est-à-dire fondue, dans un moule préparé par les charpentiers, reposant sur une pièce de bois qu'ils ont « planée pour le mettre sus en esquarrie », est surmonté d'un cercle et d'une croix; des gouges ont servi à le tracer, et tout cet appareil est

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, tome I, p. 268.

Pour IIII XX XII lb. de plastre pris pour les paintres, I d. par. le lb., valent VII s. VIII d. Pour VIII lb. d'estain à faire couronnes as rois et faire fleurs de lys, IX d. Pour fil d'arkal à atachier les testes des rois en le chambre Madame, XII d. Pour eole et parchemin pris pour les peintures, II s. VI d. Pour œs, XVIII d. Pour conréer V piaus de taisson à couvrir les singes, II s. Pour chire à faire maulles as testes des rois et des roines en le cambre Madame, II s. VIII d. Pour IIIIc de blans claus à atachier fleurs de lis ès testes de rois et de roines ès chambres Madame. Pour VI los et demi d'ole à destremper les couleurs, et en y a de garnison demouré, à raison de II s VI d. le lot, valent XVI s. III d. (A 227.)

Digitized by Google

recouvert de peinture blanche. Des « sauvages » moulés en plomb devaient aussi figurer dans cet ensemble; peut-être, placés au-dessus des lions, portaient-ils la table divisée en degrés qui formait l'aire du cadran (1).

Les comptes des œuvres d'Hesdin manquent pour 1309. Un compte du bailliage mentionne un voyage fait par Jacques de Boulogne vers la fin de l'année 1308 « pour aler à Bouloingne au commant Madame pour ouvrages en l'église Notre-Dame pour monseigneur d'Artois et pour s'en revenir et raler à Arras après Madame pour li faire asavoir che que on pourroit faire »; Jacques voyage à cheval et reçoit, outre ses gages, 18 deniers d'indemnité par jour. C'est à la suite de ce voyage, et sur les conseils du peintre d'Hesdin, que la comtesse Mahaut arrêta les dispositions du monument qu'elle se proposait de faire élever dans l'église de Boulogne, à la mémoire de son père. Celui-ci avait jadis fondé « quatre grans cierges » devant l'image de Notre-Dame vénérée dans ce sanctuaire; Mahaut résolut d'y faire placer un chevalier à cheval fait à la ressemblance de son père et recouvert de peinture. Pour l'entretien de ce luminaire et de cette statue, et pour la fondation d'une messe chaque samedi aux intentions de son père et de son mari, elle affecte, par acte du mois de janvier 1309, 15 livres de rente annuelle sur ses revenus de Calais (2).

Travaux d'entretien, en 1310 et 1311 : « pour x lb. de plastre à faire testes à mettre en le cambre Madame, de II d. le livre, xx d. » (3).

En 1312, les peintres sont plus nombreux, au moins pendant l'été; ce sont : Jacques de Boulogne, le jeune Laurent, qui arrive à 12 deniers par jour, alors qu'il ne gagnait que 3 deniers quatre ans auparavant, Lignage, Tassin de Rolaincourt, Jean Le Laier, Michel Lescot,

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historique*, ann. 1885.

(2) Pour les III chierges qui sont devant l'image Notre-Dame à Bouloigne à refaire, et pour le chevalier et le cheval qui sont fait en la ramembrance monseigneur d'Artois, qui Dieus absoille, repaindre tout de nouvel, en la main del abbé de Boulloigne, XL lb, (1312. — A 291.)

(3) *Che sont estoffes de painture prinses pour vernir le pan de le nœve loge du manoir au lés devers le garding*. Premierement, pour XVIII livres de blanc vernis, II s. le livre, valent XXXVI s. Item, pour une livre de safranc, XXX s. Item, pour chou aporter d'Arras, III s. IIII d. Item, pour cole à chou faire, XII d. Item, pour soies à faire broisses pour che faire, XVIII d. Item, pour lot et demi d'œlle de linnys à che faire, III. s. Item, pour jour et demi que Tassins de Rollencourt ouvra à vernir ledit pan, XII d. par jour XVIII d.

Digitized by Google

Tassart de Liebourc, Richart des Mortiers ; Thomas As-Pos-d'Estain, maître plombier, est toujours leur auxiliaire, soit pour la confection et la réparation des engins, soit pour la fabrication des rosettes et fleurs de lis d'étain ou de plomb employées dans les décorations murales.

Compte de la Chandeleur : « Pour ouvrer à sauder as engiens du pavillon, pour ouvrer à revestir les singes du pavillon et mettre unes cornes, pour refaire depichures en le cambre Madame et en pluiseurs lius par le castel. Pour II dousaines de blanc estain burny de VI s., de quoi on a estamé les testes des clous des fenestres de le loge du manoir. Pour corréer IIII peaux de blarel (blaireau) à couvrir les singes du pavillon, et pour IIC de blancs clous à clever les, II s. VIII d. »

Compte de la Toussaint : « Pour rere et appareiller les cambres du manoir. — Pour cole et pour œus à faire destrempes, et pour parkemin à faire paterons. — Pour glaces acatées à Abeville à faire le miroir des engiens, XII s. Item, pour une livre de vif argent à faire ledit miroir, III s. Item, pour papier à chou faire et pour II plateaus à duire le miroir, XII d. » (1).

1313. — Outre l'entretien des peintures déjà faites, on travaille à la gloriette qui vient d'être terminée ; on lave les peintures de la salle d'inde, des chapelles, des chambres, de la salle aux écus. Jean de Harmaville reçoit 2 sous 6 deniers « pour ouvrer en le cambre as canchons au Marés (2) ». C'est la chambre où se trouvaient retracés les

(1) A 297. — *Che sont estoffes de painture prinses à Arras et à Monsteræul pour ouvrer à paindre et à vernir as cambres du manoir et à paindre en le nœve loge.* Premierement, prins à Robert Aurri VIII l. d'asur, de X s. le livre, IIII lb. Item, VIII livres de vermillon, de VI s. le livre, XLVIII s. Item XXX l. de mine et X l. de blanc, de XII d. le livre, XL s. Item, XV l. d'orpieument, de XVI d. le livre, XX s. Item, XX l. de brun d'Auchoire, de IIII d. le livre, VI s. VIII d. Item, X l. d'ocre, de IIII d. le lb., III s. IIII d. Item, IIII l. d'inde, de II s. le lb., VIII s. Item, demie lb. de sinopple, VII s. Item, II lb. de vert, de IIII s. le lb. VIII s. Item, une dousaine d'estain doré, de IIII s. Item, une dousaine de blanc estain, II s. Item, XI lb. de blanc vernis, de II s. le livre, XXII s. Item, I quarteron de tainte, de XII d. Item, demie lb. d'inde de Bandas, de VII s. Item, IIIC de fin or, de XII s. le cent, XXXVI s. Item, XVI lb. de vernis acaté à Monsteroel, II s. le livre, XXXII s. Item pour canes à aporter le ens, et pour le despens dou varlet qui l'aporta, XII d. Item, prins à Bauduin l'olieteur XI los et une pinte d'œuelle de lignuis, de III s. le lot, XXXIII s. IX d., douquel œulle on a ouvré à paindre et à vernir à le nœve loge, et en a on encore pourveanche.

(2) A 309.

Digitized by Google

vers et probablement quelques scènes de la jolie pastorale de Robin et Marion, composée précisément à la demande de Robert II, comte d'Artois, et dont Mahaut avait certainement connu l'auteur.

1314. — Travaux « pour repaindre les pignons de le cambre en le sale as escus. — Pour IIIIc de fin or pour dorer les pumiaus et les oisiaus de taille de le gaiole, de XVI s. le cent, valent LXIIII s. — Pour refaire les paintures et les escus de le sale et de le Cambre as escus (1) ». Ces « oisiaus de taille » sont des oiseaux de bois sculptés qui devaient lancer de l'eau par leur bec.

1315. — Travaux au château : « Pour ouvrer de painture en le gloriete de pierre. — Pour ataquier fleurs de lys et repaindre depiçures en le cambre Madame. — Pour repaindre les chers des nœves cambres et depiçures en le cambre as roses ». Etc. Les œuvres du « neuf manoir » forment un article à part : « Pour repaindre depichures entre les lettres de le sale dudit manoir. — Samedi IXe jour d'aoust, pour che faire et pour pourtraire en parchemin le lignage Nostre-Dame et le legion des Angles en ordre si qu'il appartient, et pour maurre couleurs : Lignages, VI jours, XX d. par jour, X s.; Leurins de Boulogne, VI jours, XVI d. par jour, VIII s.; Jehanes de Fienles, VI jours, VI d. par jour, III s. Et pour parchemin sur coi on pourtraist, II s. ». Ces peintures sont faites à l'huile; la note des couleurs achetées entre l'Ascension et la Toussaint comprend : blanc, mine, azur, vermillon, de l'or et de l'argent destinés à rehausser l'éclat de cette peinture.

En même temps on s'occupe de garnir d'arbalètes, d'arcs et de garrots le château d'Hesdin. Laurent de Boulogne est employé à ce travail, et avec lui Jeannette de Boulogne, peut-être sa sœur, qui gagne 6 deniers par jour à « dewider files ».

Aussi l'année suivante, le comptable des œuvres d'Hesdin est-il obligé de constater que « tant n'a on mie ouvré, ne par tant de semaines, que on a fait autre fois, selonc les contes des autres termes, pour le desreanche et le destourbier des chevaliers ». Le pillage d'Hesdin ne s'arrête pas aux objets qui se pouvaient emporter; les confédérés, dans leur fureur contre la comtesse d'Artois, s'acharnent sur les décorations du château, dégradant ses peintures, brisant les têtes des rois et des reines attachées aux murailles, et les engins

(1) A 315.



Digitized by Google

hydrauliques, objet des soins des Boulogne et de Mahaut. L'arrêt du Parlement du 9 mai 1321, estima ces dégâts à la somme de 84 livres parisis (1).

Pendant les années suivantes, les comptes, du reste assez rares, nous montrent les peintres remis au travail et s'attachant à réparer les peintures « dépicées » et les têtes des rois, qu'il faut refaire presque complètement.

Pour les obsèques solennelles de Denis d'Hireçon, tué par les confédérés et inhumé en l'église de l'abbaye d'Auchy, Jacques de Boulogne et son fils Laurent peignent les « écuçons qui ornent les goutieres de la maison » (du catafalque) sous laquelle repose le corps.

« A maistre Jacque de Bouloine et à Lorin son fius, de Hedin, pour batre des armes ledit monseigneur Denis lesdites goutieres de xxx escuchons, pour paindre ladite maison et le erche où les cierges furent mis à Saint Martin, or en foelle, azur et blanc, pour clous, frenges, orpiment, les journées de iiii ouvriers par iiii jours, et batre i gaigne pain desdites armes » (2).

En 1320, Jacques de Boulogne reçoit en don une robe faite d'un « drap souciet » ; ce n'est point du reste la seule fois que les Boulogne ont part aux libéralités de la comtesse d'Artois.

1321. — Les comptes de la Chandeleur et de l'Ascension mentionnent des réparations aux chambres de la comtesse, de ses demoiselles, « pour mauller testres de plastre en le cambre as demoiselles » ; on refait les couronnes des rois et des reines, et l'on achète du verre « à faire les esmaus desdites testes » (3).

Compte de la Toussaint : « Pour reblanquir et quareller es hautes cambres. — Pour repaindre et escrire lettres en le cambre Madame.

(1) In quatervirginti quatuor libris, pro dampnis datis in picturis et ymaginibus capitum regum et reginarum elevatis et parietibus affixis, tunc in castro existentibus, et instrumentis aquam projicientibus dirruptis et destructis.

(2) Toussaint 1319. (A 374.) — Le gagnepain est une petite épée.

(3) A 394. — A Ernoul Alissandre iic et demi de fin or pour ouvrer as testes des rois et des roynes de le cambre Madame, xiiii s. vi d. le chent, sont xxxvi s. iii d. Item, pour iiiic d'or parti pour ouvrer as fleurs de lys de ledite cambre, vi s. le chent, sont xxiiii s. Item, iiii lb. d'asur pour repaindre en ledite cambre, viii s. vi d. le lb., sont xxxiiii s. Item, pour cole et pour œs, xii d. Item, ii lb. et demi quarteron de vernis, de xviii d. le lb., sont iii s. iiii b. Item, une lb. de blanc de xiii d. Item, un quarteron de vert, ix d. Item, pour voirre à faire les esmaus desdites testes des rois et des roynes, iiii s.

Digitized by Google

— Pour ouvrer as testes de le cambre as roses et faire escuchons en ledite chambre. » Dans les fournitures, « deux piaus de parchemin de XVI d. à faire paterons et pourtraitures » (1).

Les peintres sont les deux Boulogne, père et fils, Liguage, et Guillaume des Mortiers employé à broyer les couleurs.

Sous la direction de Jacques de Boulogne, maître Jean de Ghisnes, plombier, répare « le conduit du cherf de le grant sale », un des engins du château, destiné à servir de fontaine ou à jeter de l'eau.

1322. — Les mêmes peintres travaillent à Hesdin.

Compte de l'Ascension. Œuvres au château : « Pour refaire les depechures des paintures de le capelle S. Jehan et de le capelle de voirre. » Au Neuf Manoir on peint une draperie ou courtine dans une chambre, on répare les peintures des salles, dont l'une est dite « sale as vignes », à cause des vignes peintes sur ses murs : « Pour paindre le courtine de le haute cambre. — Pour ouvrer en le grant sale et refaire les lettres des canchons de Robin et de Marion. — Pour ouvrer en ledite sale as bans et as ymages. — Pour paindre tout nuef I banch en le grant sale. — Pour paindre en le petite sale as vignes. »

Compte de la Toussaint : « Pour repaindre les ymages et les paintures de la capele S. Jehan. — Pour refaire depichures et ymages dans le capele de voirre, et en gloriete, et ès aloirs des engiens lès gloriete. — Pour repaindre et redorer les tabernacles de gloriete. — Pour repaindre depichures en le tour as chevaliers et en le sale as escus. — Pour paindre une noeve fenestre faite en gloriete. — Pour repaindre depichures en le capelle Saint Loey au Marès. — Pour repaindre depichures en le cambre Madame et faire y une nœve teste à roy, pour le roy qui ore est. » Il s'agit évidemment d'un portrait du roi régnant alors, de Charles IV, monté sur le trône au commencement de l'année 1322.

Pierre Martin, serrurier, répare les singes que nous avons déjà signalés parmi les engins d'Hesdin : « Pour VI bendes de fer à ferrer les singes du pont du pavillon, gambes et bras à eus revestir, III s. » (2).

Les comptes de 1323 à 1325 ne signalent que des réparations aux peintures et aux engins.

Dans les étoffes de peinture : « Pour glaces de miroir, pour les en-

(1) A 325.
(2) A 402, 404.

Digitized by Google

gins, xx d. » Jacques de Boulogne figure comme expert pour la réception de travaux de charpenterie donnés en tâche.

En 1326, un marché, malheureusement perdu, fut passé avec Laurent de Boulogne pour la peinture de la « neuve chambre Madame » et de la chapelle ; l'artiste devait recevoir 41 livres pour prix de son travail (1). On continue à réparer et à entretenir les peintures du château « en le cambre Madame, en le gloriete, en le capelle de voirre, ès aloirs des engins, en le sale as escus » ; on attache des fleurs de lis aux murs dans la chambre de la comtesse et on y refait les couronnes qui ornent les têtes des rois de France.

1327, 1328. — Travaux d'entretien ; on repeint le ciel et les murailles de la vieille chambre de Mahaut ; on les sème de fleurs de lis dorées : « Pour repaindre tout nœf le chiel de le viese cambre Madame, et les pans de ychelle repaindre, et par tout le dite cambre rejeter fleurs de lis nœves et dorées. » Laurent de Boulogne et Jean Lignage sont occupés à ce travail.

En 1329, les comptes des œuvres d'Hesdin font défaut. La comtesse d'Artois envoie Lignage, l'élève des Boulogne, « paindre le tarbernacle qui est dessus l'image de Notre-Dame de Bouloigne » ; ce devait être une œuvre considérable, car le prix convenu s'élève à la somme énorme de 140 livres, sur laquelle Mahaut fait payer d'avance au peintre 40 livres, afin de lui permettre d'acheter des couleurs à Arras (2). Le mandement de la comtesse est daté du 25 mai, la quittance de l'artiste du 1er juin. Quelques mois plus tard Mahaut mourait, suivie de près dans la tombe par sa fille Jeanne ; elle laissait ainsi à sa petite-fille Jeanne de France et au duc de Bourgogne, Eudes IV, le soin de poursuivre les œuvres commencées et de continuer aux artistes l'intelligente protection qu'ils avaient toujours rencontrée chez

(1) A Leurench de Boulogne, pour paindre le nœve cambre Madame et le capelle en la maniere que uns escris le devise fait entre nous et ledit Leurench, par XLI lb. par., presté xx lb.

(2) De par la comtesse d'Artois et de Bourgogne.

Receveur. Nous avons fait marchié à Lignage le paintre, porteur de ces lettres, à sept vins livres par. pour paindre le tabernacle qui est dessus l'image de Notre-Dame de Bouloigne. Se vous mandons que sur ledit marchié vous finés à Arraz pour lui de quarante livres, pour avoir des couleurs pour paindre ledit tabernacle, et nous les vous rabatrons par ces lettres en vos premiers contes. Diex vous gart. Donné à Saint-Omer le XXVe jour de may. (A 496.)

Digitized by Google

les comtes d'Artois. On sait comment la maison de Bourgogne sut s'acquitter de cette tâche.

Ne voulant pas prolonger cette étude au delà du terme que je me suis fixé, la mort de la comtesse Mahaut, je ne citerai après 1329 que quelques mentions empruntées au Trésor des Chartes d'Artois et se rattachant directement aux peintures et aux peintres d'Hesdin. Ainsi, en 1334, Laurent de Boulogne achète des couleurs « pour ouvrer à la rœe de fortune et en pluseurs lieus par le castel ». L'année suivante il travaille aux engins (1).

Puis on peint sur les cheminées de grès de la salle aux écus et d'une chambre du château des écus armoriés; en 1337, les étoffes de peinture comprennent : « Pour verdegris prins par Leuren de Boulogne, x d. Pour III pieches d'or pour reffaire le teste d'une royne en le cambre as rois, VI d. » (2). En 1338 et 1339, on repeint « en le sale d'inde, en le cambre as roses, en le cambre as canchons du Marés », etc. Aux couleurs et autres ingrédients déjà mentionnés il faut ajouter : « Pour I quarteron de flourée, XII d. Pour motiaus pour le cambre as roses et pour rouge terre prins par Leuren de Boulogne, XVIII d. (3) — Pour motiaus, VI d. Pour blanc poy, VIII d. Pour une livre de chire à faire testes de plastre, II s. II d. Pour brezil et pour alun, VII d. » (4). L'huile de lin employée par les peintres est faite à Hesdin, de graines récoltées dans le domaine du château. Laurent de Boulogne peint pour Philippe de Bourgogne une selle en couleur rehaussée de fin or. En 1340, nous voyons le jeune Vincent de Boulogne « Vincenet » commençant à peindre sous les yeux de son père (5). Le vieux peintre Lignage figure encore à cette époque dans les comptes du château d'Hesdin, où nous l'avons trouvé travaillant déjà dans les dernières années du XIIIe siècle.

(1) A 548. — A Leuren de Boulogne pour ouvrer al oliffant et au bouk, tant de painture comme d'estoffes, pour les ouvriers qui y ouvrerent, LIIII s. IIII d. — Il s'agit sans doute d'engins figurant un éléphant et un bouc.

(2) A 561. — Ascension.

(3) A 571. — Pour batre IX boistiaux de linuyse à faire œle pour les paintures, IIII d. du boistel, sont III s., lesquels IX boistiaus de linuyse fureut des semenches du Manage. (Touss. 1338.)

(4) A 577 et 578. — Chandeleur et Ascension 1339.

(5) A 591. — A Vinchenet, fil maistre Leuren, pour maure couleurs et pour aidier à repaindre les ymages des crestiaus, XII d. par jour.

Digitized by Google

Le compte des œuvres de la Toussaint 1344 donne la description d'un nouvel engin d'esbattement, placé dans la gloriette d'Hesdin; c'est un arbre chargé de feuillages et d'oiseaux sculptés et peints; des tuyaux de plomb amènent l'eau à ces oiselets qui la répandent comme autant de fontaines (1).

Ces travaux se poursuivent pendant le cours de l'année 1345.

Pendant l'hiver, Vincent de Boulogne emploie 57 jours à « paindre l'engien que on appelle teste de sangler, et depichier les armes de mons. le chastelain qui est trépassés et faire les armes du nouvel chastelain (2) ». en 1346, on continue, comme par le passé, l'entretien des peintures : « Pour paindre en le capelle S. Jehan et emprimer les ymages des crétiaus. »

Mais, au lendemain du désastre de Crécy, tous les travaux d'art sont suspendus; les peintres laissent leurs pinceaux pour prendre les armes; Vincent de Boulogne est à la tête de « neuf compagnons de pied », ainsi que Guillaume, fils d'Adam de la Porte, maître charpentier, sous les ordres du sire de la Vaquerie, capitaine du château.

Cet état de guerre, ou plutôt d'alerte presque continuelle, dure jusqu'à la chute de Calais, puis les peintres reprennent leurs travaux interrompus. On continue à entretenir les peintures de la comtesse Mahaut, qui restent au moins jusqu'au xv$^{e}$ siècle la base de la décoration du château d'Hesdin; on perfectionne les engins, on en fabrique de nouveaux, où les Boulogne et leurs auxiliaires déploient toutes les ressources de leur imagination. Entre temps, Laurent de Boulogne peint pour le duc Philippe des bannières armoriées de France et de Bourgogne (1353); son fils Vincent exécute pour la comtesse Marguerite les accessoires et les décorations des « entremés » donnés à Hesdin à l'occasion de la venue du duc et de la duchesse d'Orléans en 1365 (3); l'année suivante, il répare les oiseaux de la glo-

(1) KK 393. — Publié au *Bulletin archéologique*, loc. cit.

(2) A 648. — Ce nouveau châtelain était Thibault de Villerval, écuyer.

(3) Marguerite, fille de Roy de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatine et dame de Salins, à notre receveur d'Hesdin, salut. Nous vous mandons que à Vincent de Bouloigne, maistre de nos engins de Hesdin, vous paiez et délivrez la somme de XII escus VI gros à li deus pour ouvriers, toille et autres choses par lui bailliez et delivrez pour entremez fais en notre chastel de Hedin, quant derainement y avons veuz nos cousin et cousine d'Orliens. Item, paiez à Pierre Comertin d'Aubin, pour lances à jouster, XI escus XIII gros. Item, à Jehan de Hubert charpen-

Digitized by Google

riette et peint une chapelle que la comtesse de Flandre et d'Artois vient de faire bâtir à Hesdin. Enfin, car il faut s'arrêter en cette longue histoire des peintres d'Hesdin, en 1380, Laurent de Boulogne, sur l'ordre de la comtesse de Flandre, qui a fait « remaçonner le pignon de la cheminée et l'archière de la fenestre de la chambre as fleurs de lis », entreprend la restauration des peintures exécutées par ses aïeux, « ainsi que elles étoient par avant », et refait ces têtes de rois qui tant de fois déjà avaient été replâtrées, repeintes, recouronnées (1).

tier, pour lui et deux compagnons qui firent personnages devant nous, trois frans. Item, à Jehan Lenglés, sergent de nos bois de Hesdin, pour cotes de lui et de trois compaignons, pour faire un entremés d'une chace, x francs. Montent en somme toutes ces parties XLII escus III gros, XX gros de Flandres pour escu, laquelle somme dont le clerc de nos briefs fait recepte, nous voulons et mandons estre alloet en vos comptes sans contredit par nos amez et feauls gens qui les orront. Donné à Hesdin, le IX° jour de juillet l'an de grâce MCCCLXV.

Par madame à la relation mess. Jehan Berruier, maistre de son hostel.

J. Desparnay. P. Dargent. (A 715.)

(1) Marguerite, fille de Roy de France, comtesse de Flandres, d'Artoys et de Bourgogne, Palatine et dame de Salins, à noz chastellain et receveur de Hedin, salut. Pour ce que le pignon de la cheminée et l'archiere de la fenestre de la chambre as fleurs de lis de notre chastel de Hedin ont esté remaçonnez, il faut refaire les pinctures ainsi que elles estoient par avant, et à ce sont necessaires les couleurs et les pinctures qui s'ensuivent, tant pour refaire les testes des Roys comme autres pinctures, si comme nous a donné à entendre Lorens de Boulogne notre pinctre à Hedin, cest assavoir VII l. de blanc plonc, III s. le lb. sont XXI s., et est pour faire asise desous l'asur. Item, VIII lb. d'asur, et vault XV s. le lb., sont VI lb. Item, une lb. de vermillon, VIII s. Item, II livres de vert de gris, VII s. le lb., sont XIIII s. Item, III livres de rouge mine, III s. le lb., sont IX s. Item, demie lb. de fin sinopple, XVIII s. VI d. Item, demie livre d'orpiment, X s. Item, pour redorer III cens fleurs de lis, en chascune des dites fleurs de lis II pièces d'or, sont VI cens d'or et vault le cent XII s., sont les VI c., LXXII s. Item, faut bien XX lb. de plonc pour refaire plusseurs fleurs de lis qui sont perdues et vault le lb. dudit plonc VI d., sont X s. Item, fauroit III los d'ole, V s. le lot, sont XV s. Item, fauroit IIII livres de vernis, V s. le lb., sont XV s. Item, III boistés de quole, II s. le boistel, sont VI s. Item, fauroit XXIIII lb. de plastre de Paris, qui vault III d. le lb., sont VI s., et est pour refaire les testes des Rois qui sont en le liste. Item, III lb. d'oqure dont le lb. vault XII d., sont IIII s. Les quelles parties montent en somme toute XVI livres VIII s. VI d., frans pour XVIII s. VI d. la piece. Sy vous mandons que vous deux ensemble avisez les choses dessus dictes, et regardez comment les couleurs y seront employées, et que les choses desus devisées soient bien et deuement faites, et vous, receveur, les paiés. Toutes les mises qui y seront faites seront alloées en voz comptes par raportant certification dudit chastelain. Donné à Arras le XXI° jour de février l'an mil CCCLXXIX. (21 février 1380.— A 778.)

Digitized by Google

Ainsi, à la fin du XIVe siècle, se trouvait encore entretenue avec un soin filial par leurs petits-fils l'œuvre des premiers Boulogne. A vrai dire, elle avait été tant de fois réparée que l'on pourrait concevoir quelques doutes sur sa solidité primitive; mais on s'ingéniait à la conserver, on la prenait pour modèle : elle survivait; elle allait servir de décor à la cour fastueuse des ducs de Bourgogne, et la même lignée de peintres veillait à sa garde, l'entretenant comme un témoignage du goût éclairé des anciens comtes d'Artois et du talent de cette honnête famille d'artistes qui y avait dépensé ses heures et son génie.

## § IV

Le compte du bailli d'Aire de la Chandeleur 1300 contient la mention suivante :

« A maistre Simon le pagneur, pour faire et paindre une nœve taule devant l'autel de le capiele, et une autre haut deseure l'autel, pour y faire les ymagenes d'entour le capiele, le chiele du canchel et le lambrusiet par dehors, par pris fait, VII lb. X s. par. »

L'œuvre de Simon consiste donc en la peinture de deux tableaux placés l'un devant l'autel, l'autre au-dessus, et dans celle des images de la chapelle, du ciel et du lambris extérieur du chancel. Il s'agit évidemment de la peinture des saints personnages ou des scènes édifiantes décorant les murs de l'édifice et des parties indiquées du chancel déjà construit.

En 1302, deux peintres demeurant à Arras, Jacquemin de Hestrus et Poitevin, travaillent, sous la direction de Baude de Croisilles, à la façon d'une magnifique couverture pour le grand cheval de bataille du comte d'Artois (1). Plus loin nous trouverons également un artiste parisien, Uri de Meence, travaillant tour à tour comme peintre et comme sellier.

C'est un peintre inconnu qui travaille à la salle du château de Calais en 1307 : « Pour l'ouvrage du maistre qui painst le sale du castel de Calais en taske, LIII s. IIII d. » (2).

(1) Pour le salaire Jacquemin de Hestrus, paintre, qui ouvra à ces couvertures par VIII jours, à reson de IIII s. par jour, XXXII s. Pour le salaire Poitevin, paintre, qui ouvra à ces couvertures par VIII jours, à reson de II s. le jour, XXIIII s. (A 179.)

(2) Archives communales de Calais. CC I.

Digitized by Google

Nul détail sur son œuvre.

A Lens nous sommes plus heureux. Les archives conservent le compte de la Toussaint 1307, où le bailli avait eu soin de transcrire le marché passé avec les peintres Robert de Rebreuve et Jean Acart pour la peinture de la salle et de quelques chambres du château ; l'humidité a rongé ce vieux rouleau de parchemin sur le bord dans toute sa longueur, et bien des mots manquent à cet intéressant document.

« A maistre Robert de Rebrœves et à maistre Jehan Acart, paigneur, pour paindre le sale du castel de Lens, le cambre Madame et [le moiene cambre], ainsi que chi après est devisé. Assavoir est que il doivent faire les lambourdes de tout le chiele de le sale l'une vermelle, l'autre verde estincelêe de fin or, I piet.....ns, et les montans armoiet de caupon de droite minson, le sale par devant et le cambre u debout de le sale, une liste en le maisiere d'emprès le chiele, et par dessous une.....ees, II listes, une renghe d'escus armoiés, et par dessous blankir et quarreler. Item, doivent faire en le moiene cambre entre II listes une histore....., se on veut, et, par dessous l'histore, de vert à ole, et sur le vert, estincelé de fin or. Et ès pignons de le sale, chevaliers joustans, les wis, les.....r de mine à II les; le porcet de le sale par devant blankir et quarreler, et tot à destrempre, fors que les lambourdes et le vert de le cambre moiene [qui seront à ole, et furnir] estoffes, hours, cauch, savelon et fu pour cuire leur cole. Et de tout ce faire doivent avoir C lb. par., dont on leur a presté en rabais de leur [taske LXVI lb. XIII s. III] d. par., et demeure que on leur devra quant il aront fait leur dite taske XXXIII lb. VI s. VIII d ». (A 225. — Toussaint 1307.)

Les deux procédés de peinture, à la colle et à l'huile, sont ici employés : les lambourdes vermeilles et vertes, semées d'étoiles d'or, du ciel de la salle, les murs de la « moyenne chambre (la chambre du milieu) verts, « estincelés » d'or, sont peints à l'huile ; le reste est à la détrempe, comprenant des « chevaliers joustans » aux pignons de la salle, des listes, une rangée d'écus armoriés, une histoire dont la description manque malheureusement. Les deux tiers du prix convenu, prix fort élevé, sont versés par avance aux peintres, qui se doivent fournir de toutes choses nécessaires; le reste leur sera payé après l'achèvement de leur œuvre.

Les peintres sont deux Artésiens : Robert de Rebreuve tire son

Digitized by Google

nom de la paroisse de Rebreuve en Artois (1), son pays d'origine ou celui de sa famille; Jean Acart ou Achart est un élève des Boulogne, il travaille en 1299 au château d'Hesdin avec maître Jacques de Boulogne et gagne deux sous par jour; il ne figure plus au XIVe siècle parmi les peintres d'Hesdin, mais il se livre à divers travaux au château de Lens, et à Arras, ville où il semble avoir fixé sa résidence.

L'année suivante, le compte de la Toussaint du bailliage de Lens mentionne encore de nouveaux travaux des mêmes peintres. Comme presque tous les comptes de Lens, celui-ci est incomplet, rongé sur le bord :

« A maistre Robert de Rebrœves [et maistre Jehan Acart], paigneurs, qui pagnirent et armoierent de paintures losenghiées XVIII arkes qui sont deseure les fenestres de le sale et de le cambre madame et V autres arkes qui sont en le cambre desous les vautes, dont li dit paigneurs deürent avoir de chascun arket, par markié fait en taske, VI lb., VI s., XVIII s. » (2).

Un système de décoration analogue à celui de Lens est appliqué au château de Rihoult, et l'œuvre est exécutée par un autre artésien « Jehan le paingneur d'Esque », Jean d'Esques, du bailliage d'Aire.

« Pour paindre au chastel de Rohout, par marchiet fait en tasque de Jehan de Waudringhem à Jehan le paingneur d'Esque, et doit li sale estre toute gausnie d'ocre, les lambourdes du chele vermelles, les parois quareleez d'un blanc trait fendu de noir, et l'autre cambre autele ne plus ne moins que est le moiene cambre. Et le tierche cambre, li chieles doit estre vers, les lambourdes vermelles, les parois autreteles comme cheles de le sale. Et le capele, li chieles doit estre vers estinchelés de rosettes d'estain, les lambourdes vermelles et III laus en le capele armoiés, et les parois une courtine pendans a hokés, et par desous le courtine, quarelé ausi comme l'autre paroit, et Sains Loens doit estre pains d'encoste l'autel. Et li sale en le court gausnie, et les paroiz quareleez ensi comme les autres, et à pingnon doit avoir II chevaliers joustans. Li cambre au bout de ledite sale verte, les lambourdes vermelles et les parois quareleez comme les

(1) Rebreuve-sur-Cauche, canton d'Avesnes-le-Comte, ou Rebreuve, canton d'Houdain.

(2) Toussaint 1309. — A 253.

Digitized by Google

autres. Et doit trouver toutes estoffes, et doit tout faire sans deffaute (?) d'or, ne d'argent, ne de fin azur, bien et souffisialment pour XII lb. par., dont il a eu VI lb. XIII s. IIII d. par Jehan de Waudringhem, et par Jakemon Le Muisne, CVI s. VIII d. par. » (1).

Ainsi la salle de Rihoult était jaune d'ocre avec carreaux formés par un large trait blanc « fendu de noir » ; les lambourdes du ciel, c'est-à-dire les poutres et solives, vermeilles ; la salle dans la cour, de même couleur, et au pignon « deux chevalliers joustans », comme au château de Lens ; les chambres sont vertes avec lambourdes vermeilles, carrelage simulé comme dans les salles. La chapelle a un ciel vert étincelé de rosettes d'étain, les lambourdes vermeilles, trois « laus » (listes) armoriées, une courtine « à hokés », à crochets; au-dessous de cette courtine, le même carrelage ; enfin un saint Louis, peint près de l'autel. Ces peintures étaient achevées à la Toussaint 1309, époque ou Jean de Waudringhem, châtelain de Rihoult, fait régler le compte du peintre, qui avait reçu à titre d'avance les deux tiers du prix convenu.

L'œuvre de Lens dut être terminée vers le même temps, car nous retrouvons Jean Acart travaillant à Arras au printemps de 1311 : il y peint « une loge qui est sur le preel »; l'année suivante, pendant l'été, il vernit cette peinture (2) et prend « à tasche » les peintures du château de Gosnay, pour Thierry d'Hireçon. En 1316, au moment où le jeune Robert s'arme pour aller combattre les Flamands, Acart reçoit « pour paindre et coler XI pommiaus et pour faire IIII pignonchiaus » 26 sous; il peint et vernit le faîte de la tente de Robert ; il fournit et peint une « targe à I chevaleret des armes Robert » (3).

Il faut ranger parmi les peintres de ce temps, bien que les travaux mentionnés ne soient rien moins que des œuvres d'art, Colart de la Vignette, d'Arras, et Wagon, de Béthune, qualifiés de peintres, employés, le premier, en 1312, à peindre les fenêtres, le second, en 1314, à vernir le cloître de Gosnay. On sait que les meilleurs artistes

(1) A 239.

(2) A 294. — A Accart le paintre pour vernir le cambre Madame sur le praiel. (Toussaint 1312.) — Il emploie cinq livres de vernis, une livre d'huile, colle et safran.

(3) Cest ce que ont doit à Acart le paintre pour le besoigne Robert d'Artois, pour une targe painte à I chevaleret des armes Robert, XXX s. Item, pour le fust de la targe, IIII s. Item, pour la façon de LX pignonchiaus, VI s. la douzaine, XXX s. Item, pour LX escuchons pour prendre osteus, III d. la pièce, XV s. (A 340.)

Digitized by Google

alors ne dédaignaient pas les plus humbles travaux, et rien ne prouve qu'ils n'aient produit quelque œuvre importante dont le souvenir soit aujourd'hui perdu (1). Parmi ces travaux vulgaires, il faut placer tous ces écussons que peignent en si grand nombre les artistes du temps pour les obsèques, pour les expéditions militaires, où on les emploie par centaines.

En 1324, sur l'ordre de la comtesse, le bailli de Bapaume envoie chercher à Saint-Quentin un peintre, Jean de Lagny, pour lui confier les travaux de l'autel du château de Bapaume (2); celui-ci vient et conclut un marché dont voici la teneur :

« A maistre Jehan de Laigni, paintre, marchandé en tasque pour faire II tables devant l'autel de la capelle Madame, de boin kaisne et de fort, et paintes de fin argent doré, et les hymaiges qui sunt sus pains de boin assur et de boin sinople et de boines autres couleurs, telles comme elles y apartiennent, et les campaignes des taules toutes ponchonnées (3) de fuellaige espargniet; et pour les IIII angles d'entour l'autel paindre, et les visaiges tous retailliés, les capes de cuer d'argent doré, les aubes, les coulombes d'argent doré semées d'esquchons des armes d'Artois ; les II pignons de la montée de la cambre Madame faire de boin ocre et vernissiés sus de boin vernis, et le puie (4) et les terraisses et le planquier de dessus, tout en autel maniere et de fines couleurs, parmi XII lb. par. » (5).

Des termes de ce marché il résulte que ces tables d'autel étaient faites de bonnes et fortes planches de chêne recouvertes d'argent doré sur lequel s'enlevaient les images ou personnages en couleurs d'azur, sinople et autres, les campagnes, ou parties du fond restant entre les images, poinçonnées de feuillages épargnés sur le ton uniforme de « fin argent doré », qui produit ainsi l'effet du cuivre des émaux de Limoges dits *en taille d'épargne*. Les quatre colonnes qui entourent l'autel sont également peintes d'argent doré et semées d'écussons aux armes d'Artois; les anges qui les surmontent sont vêtus de chapes et d'aubes d'argent doré.

(1) A 835 et A 1008.

(2) Pour I messaige envoier à S. Quentin querre I paigneur pour paindre les tables de le capelle Madame, les anges, les coulombes, les pignons et les aloirs de le cambre Madame. (A 429.)

(3) Poinçonnées.

(4) L'appui, la rampe de la montée.

(5) A 429. — Toussaint 1324.

Digitized by Google

Dans le même temps Thierry d'Hireçon commandait des tables d'autel pour Gosnay à un artiste d'Arras : le dimanche après la Saint-Louis 1324, Baude de Croisilles reçoit du prévôt d'Aire 17 livres 18 sous 8 deniers, « tant pour taules d'autel paindre, comme pour estoffes, et porter lesdits taules » (1). La description de ces tables n'a pas été retrouvée, mais la note des fournitures laisse voir qu'elles étaient peintes à l'huile, chargées d'or, entourées d'une bordure contenant cent émaux faits de « pièces de voirre », posées sur une couche de peinture et de dorure, et qu'on y avait employé 350 « pierrettes de voirre », pour imiter les pierres précieuses.

On peut rapprocher de ces tables d'autel celle qui fut faite en 1327 pour la chapelle du château de Saint-Omer, par un peintre nommé Simon, qui « reppareilla » et peignit en même temps l'image de Notre-Dame placée au-dessus de l'autel (2). Ce Simon est probablement l'artiste que nous avons déjà rencontré en 1300 peignant deux tables d'autel pour la chapelle du château d'Aire. En 1328, un autre artiste, Roussel de Harmaville, que nous avons vu travaillant à Hesdin, peint pour le monastère des Chartreuses de Gosnay une table et des colonnes d'autel surmontées, comme à Bapaume, à Hesdin, à Saint-Omer, de quatre anges ; ce qui montre combien cette disposition était alors universellement adoptée (3).

Plusieurs peintres sont également employés à la décoration du monastère de Sainte-Claire à Saint-Omer, « Jore le paigneur », Colart de Closcamp (4), et Cloy ou Eloy Le Crokemacre, de Saint-Omer. Jore a pour mission de blanchir le réfectoire, l'infirmerie, le chapitre et le dortoir, et de « gaunir ledit dortoir, les bans, les traversains,

(1) A 433. — *Pièces justificatives.*

(2) A Jehan Lescot, pour une taule de caisne de VIII piés et demi ou environ de lonc, dont on a fait une nœve taule al autel de le capelle du castel, X s.

A Simon le paigneur, pour ledite taule avœc l'ymage de Notre-Dame desur l'autel rappareiller et paindre, et trouver y estoffes et couleurs tout à sen coust, par marchié fait en tasque, IIII lb. X. s. (A 417.)

(3) A Roussel de Harmaville, paintre, li quel li ont esté presté sour le ouvrage de le taule des Chartrouses de Gosnay, XV lb. et C s. Furent conté sour la façon des IIII angles et des IIII coulombes pour lesdites Chartrouses, u conte fait dou IIIIe jour de march l'au XXVI. (A 866.)

(4) Cloquant est un hameau de la commune de Thiembronne, arrondissement de Saint-Omer.

Digitized by Google

et les montans dudit dortoir roseter et semer d'ancolies » (1).

L'œuvre de Colart de Closcamp est autrement importante; elle est décrite avec quelques détails dans le compte du bailli de Saint-Omer, de la Toussaint 1325 : « A Colart de Closcamp, paaigneur, pour gaunir et quareler le moustier, le refroitoir, l'escole et le capitre, et pour paindre de vert et vermeil cauponné les bans et les montans du moustier, les poutres du refrotoir et du capitre, le custode des orloges, et pour faire esdites paintures listes rosetées en le maniere qui contenu fu el marchié (2) que Madame fist à lui, pour toutes ces œuvres faire, xxx lb.

« Item, à luy, pour les bans du moustier roseter de blanc estain et de doré, pour le glent qui siet deseure le mur qui est entre le moustier et le cœr des dames, pour le columberch qui est entre le canchel et le moustier paindre, l'une columbe verte, l'autre vermeille, et couleur à oille, pour les grans bans du refrotoir roseter de blanc estain et de doré, pour II listes alans tout entour le cloistre dessous le lambruis, pour XII hymages qui sont dedans le cloistre paindre à ole, et pour les hymages qui sont el portail, cest assavoir I cruchefis, Notre-Dame et S. Jehan, monsgr d'Artois, madame la comtesse d'Artois, madame la Royne, monsgr le prevost d'Ayre, et le couvent de Sainte-Clare (3), toutes ces hymages dudit portal estoffées de fin or et de couleur à ole, pour toutes ces coses faire et paindre bien et suffisamment en la maniere qu'il appartient, par marchié fait en tasque à Madame, xx lb.

« Item, à luy, pour faire en reons compas les XII apostres del eglize de couleur à ole et les deademes de or, VI lb. » (4).

Sur la clôture de l'arrière-chœur des religieuses se dresse un crucifix, entre Notre-Dame et saint Jean, sculpture sur bois de François

(1) Semer de roses et d'ancolies.

A 436. — Chandeleur 1325. Jore reçoit 4 l. 10 pour ce travail.

(2) Ce marché n'a pas été retrouvé.

(3) Robert II, comte d'Artois; Mahaut, comtesse d'Artois; Jeanne, sa fille, reine de France, veuve de Philippe V; Thierry d'Hireçon, prévôt de la collégiale d'Aire. — Voir ci-dessus, page 309.

(4) Je pense qu'il faut entendre par là les images des apôtres peintes dans des médaillons ronds. — Devant chacun des apôtres était attaché à la muraille un chandelier de fer : « A Jake de Baaillon, fèvre, pour XII candeliers de fer mis et atakiés au devant des XII apotres en l'eglize, V s. la paire, valent XXX s. »

Digitized by Google

Le Portre. Colart peint ces images et, sur les extrémités du bois de la croix, les quatre évangélistes, formant quatre médaillons, comme on les voit encore sur plusieurs crucifix de ce temps.

« Au-dessus dit Colart, pour ledite crois et les ymages paindre, et faire IIII éwangelistes de painture ès IIII bras de le crois, et appareiller bien et soffisamment de couleur à ole, les deademes et les parures dorées, LX s. »

Ainsi l'œuvre confiée à Colart de Closcamp peut être divisée en trois parties : 1° peinture à l'ocre jaune avec carrelage en couleur du réfectoire, de l'école, du chapitre, etc., peintures en diverses couleurs de poutres, bancs, « custode des orloges », etc., et, dans certains cas, semis de rosettes d'étain blanc et d'étain doré ; 2° peinture d'une colonnade, en alternant les colonnes vertes et vermeilles, de listes autour du cloître, et d'images des douze apôtres dans l'église; 3° peinture de statues : les images du portail et les statues du cloître, taillées en pierre par Bauduin de Brecquesent; le crucifiement, taillé en bois par François Le Portre. Toutes ces peintures sont faites à l'huile et rehaussées d'or.

A Eloy Le Clokemacre, de Saint-Omer, était confiée la peinture des tables et des quatre colonnes de l'autel. Celui-ci était fait d'une « lame de marbre de Tournay » et de deux « taules de caisne, l'une mise sur l'autel desous le chybore et l'autre du lonc au dessous de le taule de marbre »; sur la première de ces tables (le retable), entourée d'une bordure dorée et émaillée, analogue à celle de Gosnay, que nous avons décrite, sera peint un Christ en croix entre la sainte Vierge et saint Jean, « ou les VII eures du jour »; sur la seconde, bordée comme la première, et placée en devant d'autel, le couronnement de la Vierge et les quatre Evangélistes.

Les quatre colonnes (1) sont dorées ainsi que leurs bases et chapiteaux, elles portent à leur fût un nœud armorié des armes d'Artois; les anges sont dorés avec des ailes en couleur. Ces colonnes sont reliées entre elles et à la colonnade qui forme le chancel du chœur par des verges de fer étamé, sur lesquelles glissent les courtines de l'autel (2).

(1) A Jake Hardebolle, pour IIII columbes entailliées mises entour le grant autel, acatées par Madame, cascune XII s., valent XLVIII s.

(2) A Jake de Basillon, fèvre, pour IIII^xx XVIII piés de vergues reondes estamées

Digitized by Google

« A Eloy Le Clokemacre, pour les IIII columbes paindre avec les IIII angelos qui sus sont, dont li angels et li capitel doivent estre de fin or et coleur, et tous les eles plumetées de couleurs, et les columbes de fin or dorées entre la base et le capitel, et le neu armoié des armes monsgr d'Artoys bien et soffisamment, et li neus et le basse doivent estre doré. Item, II taules de autel, chelle deseure doit avoir le bort doré esmaillé de voirre, un Crucefiement, Marie et Jehan, ou les VII eures du jour, les campaignes de couleurs, les dyademes de or, le taule pardessous doit estre li bors dorés, esmailliés de voirre et le campaigne de couleurs, I couronnement et IIII ewangelistes, XX lb. »

La même année, Eloy Le Clokemacre peignait un ciboire (1) avec une image tournante, acheté à maître Jean de Runescure pour le monastère des Dominicaines de la Thieulloye.

Un autre peintre de la même famille, peut-être le fils du précédent, Jacques Le Clokemacre, qualifié de bourgois de Saint-Omer, travaille à Hesdin, en 1365, sous la direction de Vincent de Boulogne.

C'est un exemple de plus de cette stabilité de la profession dans les familles d'artistes et d'artisans du moyen-âge, que nous avons observée chez les Boulogne. C'est ainsi qu'à Arras, après Jean Acart, on trouve Guillaume, peintre aussi, peut-être son fils, bourgeois d'Arras, en 1345. De même les Harmaville : nous avons rencontré Roussel peignant l'autel de Gosnay en 1328; la même année les deux frères Jean et Gadiffer de Harmaville peignent avec Jean Hane de Béthune et Jaquemart Le Roux de Harmaville, des bannières, panonceaux, selles pour l'ost de Flandres.

Je mentionne, non pas au point de vue artistique, mais comme singularité, ce Mathieu Bérart qui blanchit des salles et peint des lambourdes au château de Bellemotte, en 1339, et joint à son titre de

mises sur les columbes dessus dites pour faire courre les dras del autel parmi, et pour lesdites columbes tenir droites en estat et efforchier avœc le columbeich dont li cœrs est clos, auquel il a II vergues teles que dit est, chascun pié acaté VIII d., valent LXV s. IIII d.

(1) A 444. — Bâilli. Nous vous mandons que vous paiés à maistre Jehan de Runescure pour un chyboire à tout une hymage tournant que il nous a vendu pour les sereurs de la Tieuloie d'Arras, VII lb. par. Item, paiés à Eloy Le Clokemakere de Saint-Omer pour la painture dudit chyboire et del ymage que il paindra selonc les convenences de I chirographe que il vous baillera, IX lb. p. (5 mai 1325.)

Digitized by Google

« maistre blancheur » le bizarre métier de « tueur d'araignes et de mouches » (1).

Dans la seconde moitié du XIVe siècle quelques peintres d'origine parisienne paraissent s'être fixés à Arras : Haquette de Paris, qui travaille à Bellemotte et à Arras, Jean Le Breton qui peint une chambre à l'hôtel d'Artois sur la place Saint-Vaast (1371), Pierrot et Maielin de Paris attachés aussi à la décoration de cet édifice, quelques années plus tard.

## § V

Pour Paris, la plus ancienne mention de peinture conservée au Trésor des chartes d'Artois est un ordre de payement daté du 10 avril 1296, en faveur de Pierre d'Estrées, sellier et peintre à Paris, qui avait dû exécuter à l'hôtel d'Artois des travaux considérables, si l'on en juge par l'importance de la somme qui lui est attribuée : *Petro de Estrées, sellario de Parisius, pro sellis, par. libras centum, et pro pittura domus nostre de Parisius, par. libras trecentas* (2).

Les documents font malheureusement défaut pour les premières années du XIVe siècle.

Au mois de juillet 1310, deux peintres de Paris sont envoyés à l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, pour examiner et peindre la chapelle que la comtesse Mahaut avait fondée en mémoire de son père, inhumé dans ce monastère (3). L'un d'eux était maître Raoul de Senlis, qui, le 12 août 1312, reçoit 21 livres 12 sous pour la peinture de la chapelle de Maubuisson (4). C'est au mois de juin de cette même année que fut portée en l'abbaye la tombe de Robert II d'Artois; œuvre de l'orfèvre Guillaume Le Perrier. Cette statue d'argent était, au

(1) A Mahieu Berart, le maistre blanquisseur, tueur d'araignes et de moukes, pour enduir et blanquir les II grans cambres monsgr le duc, le haute et le basse, et les cambres de le tour quarrée et ailleurs en pluseurs lieus, par LXVI jours, XVIII d. par jour, etc. (Bibl. nat. *Colbert — Flandre*, n° 189.)

(2) A 140. — Peut-être Pierre d'Estrées est-il d'origine artésienne : on trouve dans le Pas-de-Calais trois communes du nom d'Estrées.

(3) Le Xe jour de juignet, fu donné à II paintres de Paris, ki furent mandés pour veir la capele de Pontoise pour paindre la, V s. (A 270.)

(4) A maistre Raoul de Senlis, pour paindre la chapelle de Maubuisson, XXI lb. XII s. (A 298.)



Digitized by Google

moins en partie, peinte et dorée : le nom du peintre nous est inconnu (1).

La mode était du reste de peindre les figures d'orfévrerie, soit que ces figures fussent du même métal que le reste de la pièce, soit qu'elles fussent en bois sculpté, le reste en métal, comme on en peut voir quelques exemples au musée de Cluny. C'est ainsi que l'orfèvre Renaud reçoit, en 1311, 20 sous « pour paindre et pour dreceir et pour burnir une image de Notre-Dame ». En 1328, Etienne Le Furbi, orfèvre, qui vient de faire, pour la comtesse Mahaut, une nef d'argent avec dorures et émaux, en fait « paindre d'incarnation les ymages ».

Evrat d'Orléans est le premier peintre mentionné dans les comptes de travaux de l'hôtel d'Artois à Paris et du château de Conflans. Il y est qualifié à la fois d'imagier et de peintre; c'est sous cette première profession qu'il est inscrit au livre de la taille de 1292, taxé à 4 sous, demeurant en « la grant rue », paroisse de Saint-Eustache. En 1313, il travaille et dirige certains travaux à l'hôtel d'Artois à Paris; les années suivantes, il travaille à Conflans; en mars 1314, il passe un marché avec la comtesse d'Artois pour la construction d'une salle en son manoir de Conflans, au prix de 1,200 livres petits tournois, sur lesquels il reçoit 300 livres à titre d'avance le 18 juin de la même année (2). De 1317 à 1319, il peint une chapelle et des galeries à Conflans (3). En 1314, il avait fait marché avec Jean de Rouen pour

(1) Pour vif argent pour dorer, VI s. VIII d. Pour couleurs, et pour la deserte du paintre qui paint en l'image, VIII s. VIII d. (A 298.) — Voir ci-dessus page 237.

(2) Mandement de la comtesse Mahaut du 23 mars 1314, ordonnant de donner « à maistre Everart d'Orliens, paintre, pour le premier paiement de douze cens livres petiz tournois bons, pour les euvres d'une maison qu'il nous doit faire en notre manoir à Conflans, CCC livres de petis tournois bons ». Quitt. du 18 juin 1314 : « Je, Everart d'Orliens, bourgois de Paris, fais savoir à tous que j'ai eu et receu de maistre Etienne Bricadel, tressorier madame la contesse d'Artois et de Bourgoigne, pour le terme de la Saint Jehan Bauptiste prochain venant, que on me devoit, pour un marchié fait à madite dame, d'un bastisement d'une sale que je doi faire à Esconflans ou manoir madite dame, trois cens livres petis tornois et m'en tiens à bien paié. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres. Donné à Paris le XVIII^e jour de juing l'an mil III^c et XIIII ». (A 324.)

(3) Du command madame d'Artois, à mestre Everart fait paindre une chapelle à Conflans après que li Roys Loys trespassa, qui Diex absoille. Item, la tierce année ensuivant furent paintes unes galeries à Conflans devant la chapelle, qui furent au pris de XXX lb., de laquelle chose ledit Everart en bailla IX lb. Item, pour ladite chapelle, LX lb. (*Arch. nat.*, KK 393.)

Digitized by Google

la peinture du tombeau d'Othon de Bourgogne; lui-même avait sculpté « une crois et une ymage » de Robert II comte d'Artois, que la comtesse Mahaut voulait faire placer devant l'abbaye de Maubuisson. Il avait jadis exécuté divers travaux de peinture au palais de Philippe-le-Bel (1).

Après 1319 ou 1320, son nom ne se trouve plus dans nos comptes. Peut-être était-il le père ou le proche parent de Gérard d'Orléans, qui jouissait, au milieu du XIVe siècle, d'une grande et légitime célébrité; la similitude du métier, jointe à celle du nom et à la convenance des dates, rend vraisemblable cette hypothèse.

Comme Evrart d'Orléans, Jean de Rouen prend dans les actes le titre d'imagier et joint à cette profession celle de peintre. Le 15 novembre 1314, il reçoit 8 livres parisis pour peindre la tombe du comte de Bourgogne, sculptée par Jean Pépin de Huy (2). Quelques mois plus tard, il peignait encore la tombe de marbre destinée par la comtesse d'Artois à son fils Jean, inhumé dans l'église des Dominicains de Poligny (3).

Toutes les tombes sont alors couvertes de peintures : en 1320, celle de Robert est peinte par Pierre de Bruxelles qui, le 24 février 1320, donne quittance de 40 livres « pour toute la peinture de la tombe et sepouture de feu Robert d'Artois, fil la contesse d'Artois et de Bourgogne, qui Diex absoille, qui gist ou moustier aus Cordeliers de Paris, par marchié fait, quarante livres par. » (4).

En 1317, Robert de Lannoi travaille à Conflans; le 18 juin, il reçoit 14 livres parisis « pour la painture des loges, torneles et alées des chambres aisiées devers le pont de Charenton. » (5).

Un peu plus tard, il peint, avec Robin de Gisors, de « vermeille à ole » une cage pour un « papegaut » donné par la reine Jeanne à sa mère.

(1) *Arch. nat.*, KK 1. (*Musée des Archives*, n° 330.)

(2) Ci-dessus, page 319.

(3) A Jehan de Roen de Paris, pour paindre ladite tombe, XX s. (A 334.)

(4) A 387.

(5) Je, Robert de Lannoi, fais savoir à tous que j'ai eu et receu de maistre Estiene, tresorier Madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, pour la peinture des loges, torneles et alées des chambres aisiées devers le pont de Charenton del hostel madite dame, de Conflans, XIV l. par. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres faites le XVIIIe jour de juing l'an XVII. (A 356.)

Digitized by Google

En 1318, Robert Le Fenier ou Le Fevier reçoit 10 livres parisis « pour toute la painture du pignon de la salle de Paris, par marchié fait », 60 sous « pour la painture des alées, si comme on se part de la salle devers la consirgerie, le pignon dessus la porte par dehors, et de la porte dedans l'hostel jusques en la chambre où en met l'avoine, par dessous le planchié », puis 40 sous « pour laver les deux chambres, la chapelle et la salle de l'hostel. » (1).

A Conflans, deux peintres, Henriet Haquin et Guillot de Proyans, donnent quittance, le 25 mars 1320, pour six livres parisis qu'ils ont reçues chacun : Henriet Haquin « pour toutes les peintures du ciel des grans galeries, des tirans et des lymandes de iceles galeries faites à destrempe »; Guillot de Proyans « pour la painture de cinc chambres en l'hostel Madame à Conflans, les II grans viex chambres, la chambre basse delez lesdites chambres, la chambre coste à viex chapele, la chambre sus les piliers en la court et la vis par ou on va ès dites chambres » (2).

Le 20 juin 1320, la comtesse Mahaut fait marché avec Pierre de Bruxelles, peintre, demeurant à Paris, pour la peinture d'une galerie à Conflans (3) :

« A tous ceus qui ces lettres verront et orront, Gile Haquin, garde de la prevosté de Paris, salut. Sachent tuit que pardevant nous vint en jugement en propre personne Pierres de Broiselles, paintre, demourant à Paris, recognut et confessa en droit, de sa bonne volonté, sans contrainte, lui avoir fait marchié et convenant exprès à très haute, très noble et très poissant dame, madame la comtesse d'Artois, de paindre et faire paindre à ses couz propres unes galeries que ladicte madame la contesse a en sa meson de Conflans, bien et loyaument à son pouoir, en la forme et maniere qui ci après s'ensuit. Premierement le champ des ymages, de plonc le plus fin que l'on pourra trouver; et sera l'image du conte d'Artois, en tous lieuz là où il sera, armoiez des armes dudit conte ; et les autres ymages

(1) A 359, 361, 365. — Je, Robert Le Fenier, paintre, fais savoir à tous que j'ai eu et receu de maistre Estiene Bricadel, tresorier madame la comtesse d'Artois, pour la painture du pinon de la salle del hostel madame à Paris, dis lb. par. et m'en tien à bien paié. Donné le XXIIe jour de jenvier l'an mil IIIc et XVII.

(2) A 387. — Quittances du 25 mars 1320.

(3) A 389. — Publié par M. G. Demay dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXXVI.

Digitized by Google

des chevaliers, nuez de plusieurs couleurs, et leurs escuz, en lieu où il apperront, seront armoiez de leurs armes, et enquerra l'en queles armes ils portoient ou temps qu'ils vivoient; et les galies, nez et vessiaus de mer, armées de genz d'armes, et les diz vessiaux faiz selonc ce qu'il sont en mer, en la meilleur maniere que il pourront estre faites en painture. Et fera ledit Pierres une lite tout entour ces choses, et dessus les diz ymages aura lettres qui deviseront par brieve compilacion le fait de l'estoire comment ledit conte jeta pieça les deux bariz de vin en la fontaine, et ainssi sera fait l'un des pingnons de ladite galerie. Et les diz chevaliers auront hyaumes, haubers et espées selonc ce qu'il appartendra d'armeures, fais d'estain, aussi comme d'or et d'argent. Et en l'autre pingnon de ladite galerie sera fait ce que ladite dame voudra. Et dessouz la lite en venant au siege, de vert quarrelé de blanc refendu de vermillon. Et seront les piliers de ladite galerie vermeils de mine et de fleurs de liz d'estain aussi comme argent. Et fera ledit Pierres sous la lite, se il plest miex à ladite dame, courtines ou fenestrages à arches. Et fera tant d'ymages et d'estoires ès dites galeries comme il est contenu en un roole qui est pour droit dudit Pierre. Et seront toutes ces choses faites à huille et des plus fines couleurs que l'on pourra, si comme ledit Pierres le confessa par devant nous. C'est assavoir : pour le pris de quarante huit livres parisis fors, desqueles ledit Pierres confessa avoir eu et receu de ladite madame la contesse, par les mains mestre Estienne son tresorier, seize livres parisis fors, et s'en tint à bien poié par devant nous. Et le remenant, ladite madame la contesse li sera tenue de rendre et poier, en faisant ladite besongne. Et promist ledit Pierres pardevant nous par son serment à bien et loyaument faire, en la maniere que dit est, les choses dessus devisées et à rendre et poier touz couz et dommages que l'on auroit en ce cas par sa deffaute. En obligeant quant à ce, à ladite madame la contesse, soy, ses hoirs, touz ses biens et de ses hoirs, meubles et non meubles, presenz et avenir, à justicier par toutes justices pour ces lettres du tout enteriner. En tesmoing de ce, nous avons mis en ces lettres le seel de la prevosté de Paris, l'an mil CCC et vint le vendredi avant la feste de la Nativité saint Jehan Baptiste. »

Ces peintures furent exécutées, comme l'atteste une quittance de payement en date du 26 juillet 1320.

Le comte d'Artois, qui fait l'objet de ces peintures, ne peut être

Digitized by Google

que Robert II, père de la comtesse Mahaut. Il est en effet toujours désigné, dans les documents émanant de la chancellerie de sa fille, par le titre de « conte d'Artois », tandis qu'Othon, qui n'eut droit à ce titre que pendant une année, est toujours mentionné sous le nom de comte de Bourgogne. L'épisode des deux barils de vin jetés par le comte dans la fontaine n'est point relaté par les chroniqueurs, ou du moins ne l'ai-je pas retrouvé; quant aux nefs chargées d'hommes d'armes, elles étaient destinées à rappeler l'expédition conduite par le comte d'Artois sur les côtes de Sicile.

Ce ne fut point la seule œuvre exécutée par Pierre de Bruxelles pour la comtesse Mahaut, mais c'est la seule malheureusement sur laquelle nous possédions quelques détails. En 1321, il travaille encore à Conflans pour faire quelques réparations et poursuivre ses travaux de peinture : « A Pierre de Bruxelle, pour rapparellier les paintures de Conflans quand li Roy s'en partit, XVIII s. » Le 29 juin, en effet, le roi dînait à Conflans avec la reine et d'autres personnes.

Le compte de l'hôtel de la Toussaint 1321, contient encore cette mention : « A Pierre de Brusselles paintre, pour la painture du pavillon dedens et dehors, et du pignon de la sale de Conflans, XI lb. »

En 1323, il peint les vieilles galeries et la grande salle de l'hôtel de Paris, travail considérable, puisqu'il est payé au prix de soixante livres, mais dont je n'ai pu trouver aucune description (1).

Ces travaux de décoration murale ne sont pas les seuls qui occupent son pinceau. En 1326, il reçoit soixante sous pour avoir peint une statue d'albâtre, sculptée par Jean de Huy pour les religieuses de la Thieulloye (2).

Deux ans plus tard, en 1328, il reçoit la somme assez élevée de 20 livres parisis, pour « pourtraire de ymageries » une « chapelle de quaresme sarrasinoise », confectionnée par Etienne Chevalier (3).

L'année suivante, il est encore occupé à divers travaux de peinture à l'hôtel d'Artois et à Conflans, en même temps il « redore » trois statues d'albâtre, œuvres de Jean de Huy, données par la comtesse d'Artois au monastère des Chartreuses de Gosnay, et peint les deux tables formant le retable et le devant d'autel de la grande chapelle

(1) A Pierre de Bruxelle, pour paindre et vernecier le grant salle et les vielles galeries, par marchié fait à li, LX lb. (A 416.)

(2) *Bibl. nat.* Colbert — Flandre, n° 188.

(3) Ci-dessus, pag. 209.

Digitized by Google

de Paris : « A Pierre de Brusselle, pour la painture de la petite chapelle encoste la grant chapelle del hostel de Paris, XXIIII lb. Item, pour les tables del autel de le grant chapelle, et pour revernisser les guerreries de Conflans, XX lb. Item, pour redorer III ymages d'alebastre que furent données aux dames de Gosnay, XX s. Audit Pierre, pour paindre les guerreries del hostel de Paris partant del huis de la salle jusques à la conchiergerie, et pour II crois de fust, X lb. » (1).

Les documents nous manquent pour suivre plus longtemps l'œuvre de Pierre de Bruxelles. Il s'était du reste signalé par d'autres œuvres importantes ; il avait eu « la principale part aux travaux de peinture de l'hôpital de Saint-Jacques. » (2). Cet ensemble de travaux montre assez qu'on le tenait pour l'un des plus habiles parmi les peintres de ce temps.

Un autre peintre, dont le nom indique aussi une origine flamande, Jean de Gand, vend à la comtesse d'Artois, en 1328, quatre tableaux à images, dont un rond, de l'ouvrage de Rome, pour la somme de onze livres parisis, dont il donne quittance en ces termes :

« Sachent tuit que je, Jehan de Gant, paintre, demorant à Paris, ay euz et receuz de monsgr Guillaume de Salins, chapelain madame d'Artois, pour III grans tabliaus et uns petiz ront à ymages del ouvraige de Rome, lesqués j'ay venduz et dellivrez à madite dame, XI lb. par., don je me tien pour bien paiez. Donné sous mon seel le dernier jour d'avril l'an M CCC XX et VIII. » (A. 483.)

Il faut voir là, à mon sens, de véritables tableaux de « plate peinture », l'un d'eux au moins étant de provenance italienne ; Jean de Gand est en effet payé, non comme peintre, mais comme marchand. L'un de ces tableaux est rond, forme très rare alors, selon M. de Laborde (3).

A ces peintres on peut ajouter le sellier Uri de Meence, qui peint des écussons armoriés pour diverses cérémonies, notamment pour les obsèques de Robert l'Enfant, des chars pour la comtesse Mahaut, des selles richement décorées, et un certain Jehannot, qui travaille

(1) A. 494.

(2) H. Bornier, *Mémoires de la Société de l'hist. de Paris*, II, 347.

(3) « Cette forme de tableau est rare au moyen-âge, j'entends les tableaux peints, car les tableaux d'or ronds, avec un miroir en regard, sont très communs. » (Glossaire, v° *Tableau rond.*)

Digitized by Google

sous les ordres de Pierre de Bruxelles aux galeries de l'hôtel de Paris en 1325.

Après la mort de la comtesse Mahaut, les documents font défaut sur les peintres employés à l'hôtel d'Artois.

Ce n'est que vers la fin du XIVe siècle que je retrouve, au Trésor des chartes d'Artois, la mention de quelques artistes bien connus, Colart de Laon, Jean de Bruges. Celui-ci peint, en 1372, une litière pour la comtesse de Flandre, au prix élevé de 85 francs (1). En 1373, Philippe de Saint-Thibaut peint des lambris à l'hôtel d'Artois, qui va devenir l'hôtel de Bourgogne (2).

(1) J'ai publié ce document au tome VI des *Nouvelles Archives de l'art français*.

(2) A Philippe de Saint Thibaut, paintre, pour paindre et vernir XIIc de lambrois en l'hostel d'Artois, paié VI francs. (A 753.)

Digitized by Google

# CHAPITRE XXIII

## LE MOBILIER

Il serait impossible et sans intérêt d'énumérer tous les objets mobiliers que l'on trouvait dans les habitations de la comtesse d'Artois : quelques-uns seulement méritent d'être notés parce qu'ils ont leur importance pour l'histoire de l'industrie et des mœurs de ce temps.

Telles sont, par exemple, certaines œuvres de ferronnerie, objets d'un usage vulgaire et souvent alors d'une façon si artistique. Les serruriers d'Arras, d'Hesdin, de Paris, fournissent en abondance des chandeliers de différentes formes et de différents noms, les uns suspendus au plancher, d'autres fixés en manière de bras d'attache aux cheminées ou à quelque meuble, lutrin, estaplel, damoiselle, d'autres portatifs. Ainsi, dans la grande salle d'Hesdin, on dispose « quatre bacins estofés de chaines et de chandeliers » que l'on élevait ou abaissait à l'aide de contrepoids (1) : ce sont des bassins suspendus à l'aide de chaînes, servant de support à des chandeliers et de récipient aux scories qui tombaient du luminaire. En 1319, on fixe huit grands chandeliers de fer aux murs des chambres de la grosse tour à Conflans; d'autres sont attachés aux cheminées. Parmi les

(1) Pour faire les contrepois (de bois) pour pendre les platiaus à mettre les cierges en le grant salle. — Pour une broque de fer mettre à un des platiaus en quoi on met les chandeilles en le grant salle. (A 201.)

Pour III lampiers dont li uns est en le capele, li secons en le sale, et li tiers es aisemens. (Hôpital d'Hesdin, 1323. — *Bibl. nat.* ms. fr. 8533.)

Digitized by Google

chandeliers portatifs, quelques-uns sont en cuivre, d'autres en argent destinés aux autels ou à la table de la comtesse d'Artois. Thierry possède « quatre candeliers, à cornes, qui ont teste de nonnains » ; ce sont des lustres ornés de bois de cerfs. Des lanternes, peut-être à demeure, sont placées à la porte du château d'Hesdin, de l'hôtel d'Artois à Paris (1).

Parmi les ouvrages fournis par les fèvres (forgerons et serruriers) on peut encore mentionner les grands chenêts de fer qui, avec les pelles et les « estenailles », meublaient si bien les vastes cheminées des demeures seigneuriales. Les comptables de l'hôtel en donnent souvent le prix, mais rarement la description : deux « queminiaus » de fer pour la chambre de Robert sont payés 40 sous en 1304 ; Mahaut envoie quatorze « queminiaus » à la chartreuse de Gosnay, des « petis andiers » aux religieuses de la Thieulloye ; elle-même achète à Paris pour sa chambre, au prix de 45 sous de « grans chenés à rosetes et à crochés » ; Thierry possède des landiers « à testes de nonnain » assortis aux chandeliers de même façon.

C'est encore de ces ateliers que sortent divers objets usuels, comme les moules à oublies, les chaufferettes que l'on mettait alors sur les autels pour réchauffer les mains du prêtre pendant les froides matinées d'hiver, les clefs et serrures, et parmi celles-ci les « serrures des Limoges » qui paraissent être les plus estimées, etc. (2). Plusieurs de ces ouvriers, qu'on ne l'oublie pas, exécutent de véritables œuvres d'art : Jean du Was, demeurant en la rue Saint-Martin à Paris, conclut, en février 1326, un marché pour faire sur la tombe de Robert un « treilleiz de fer d'autele euvre et aussi bon et souffisant comme le treilleiz assis sur la tombe madame Blanche d'Espaingne » (3); Jean de Baillon, fèvre à Arras, avait été envoyé à Maubuisson, quelques années plus tôt, pour y faire aussi « une trelle » de fer, et employé à divers travaux d'art à Arras, à Sainte-Claire, à la Thieulloye.

Le mobilier de la cuisine et des services de la table est nécessairement nombreux, et l'énumération en serait plus longue que variée.

(1) A Richart Lenglois, pour une lanterne mise à la porte, II s. (A 470.)

(2) Pour une paiele de fer pour le capele à caufer les mains le prestre, V s. — Pour II serreures de Limoges pour les coffres de la chambre madame, VIII s.

(3) A 453.

Digitized by Google

Ce sont des ustensiles de différentes formes et de divers usages sous les noms de chaudrons avec ou sans « brocerons » (1), de « paëlles » de formes variées, de mortiers, de « maits à pestrir », de cuves, buies, écuelles, de broches et contrehastiers, de « ciseaus à espices », etc., etc (2). Le fournisseur habituel de l'hôtel d'Artois pour les ustensiles de cuisine, pour la chaudronnerie surtout, est Michel d'Angers, demeurant à Paris; en 1324, il reçoit 33 livres pour les objets suivants : « pour III grans paelles, VIII l. XVI s. Pour III grans chauderons, VIII l. Pour II grans pos de metal et II moiens, CXIII s. Pour une grant chaudière, III l. X s. Pour III paelles de laton à anses, LXXII s. Pour I gry et une pele de fer, XV s. Pour une puisete, IX s. Pour une paelle à friture et III petites paelles à queu, XXIII s. » (3).

Eustache Deschamps, dans son *Mirouer de mariage,* donne l'énumération de tous ces ustensiles nécessaires à une maison bien ordonnée au milieu du XIVe siècle :

Pintes, pos, aiguiers, chopines,
Salieres, et pour les cuisines
Fault poz, paelles, chauderons,
Cramaulx (crémaillères), rostiers, sausserons,
Broches de fer, hastes de fust (broches de bois),
Crochés, havés (crocs), car ce ne fust,
L'en s'ardist (l'on se brûle) le main à saichier
La char du pot, sans l'acrochier.
Lardouere fault et cheminons (chenets),
Petail (pilon), mortier, aulx et oignons,
Estamine, poelle trouée (passoire)
Pour plus tost faire la porrée (purée),
Cuilliers grandes, cuillers petites,
Cretines (lard) pour les leschefritres (4).

(1) Le broceron est la partie du vase, bec ou robinet, par laquelle on verse.

(2) Voir : *Inventaire des Dominicaines d'Arras en* 1324, (Revue de l'art chrétien, 1875, 2e semestre). — *Un banquet à Arras en* 1328. (Bulletin de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, tome IV). — Mobilier acheté en 1323 pour Sainte-Claire, la chartreuse de Gosnay, l'hôpital d'Hesdin : A 413. — Comptes des hôpitaux d'Hesdin, Gosnay, Saint-Jean-de-l'Esdrée : A 887-899.

(3) A 439. — *Puisette,* ou *puiseur,* « vase de bronze ou de bois, de petite dimension, muni d'une anse et d'un ou deux goulots, servant à puiser de l'eau ». (Viollet-Leduc, *Dict. du Mobilier*).

(4) Cité par Viollet-Leduc : *Dict. du mobilier*, I, 263.

Digitized by Google

C'est à peu près le mobilier de cuisine de l'hôtel d'Artois.

On y peut ajouter les coquemars et flacons de cuivre et d'étain destinés à divers usages (1). Le service de la table, surtout de la bouteillerie, emploie beaucoup de vases ou d'étuis de cuir, bouteilles de cuir, étuis pour des bouteilles d'airain, pour l'argenterie, pour les fioles et autres vases de verre (2). Les habitudes un peu nomades de la comtesse Mahaut et de ses contemporains rendent indispensables ces gaînes, custodes et étuis, où l'on enferme l'argenterie de table, les nefs et reliquaires, les objets fragiles, la « pomme d'ambre », les « lettres » de la comtesse (3); de là aussi ces coffres, ces sommes, ces bahuts, ces paniers destinés à transporter dans des chariots ou sur le dos des animaux la garderobe, les tapis, la vaisselle, l'outillement des nobles voyageurs.

De là aussi la division naturelle du mobilier en deux catégories bien distinctes : les meubles attachés à tel hôtel ou château et les meubles transportés avec les habitants. Les premiers sont généralement façonnés pour l'édifice même qu'ils ne doivent plus quitter : ce sont des bancs, des tables, des tréteaux, des sièges de bois, des dressoirs, des ostevents (4), des écrans, des bois de lit. A propos des imagiers, nous avons signalé quelques bancs et chaires, ornés de sculptures; les chaires sont cependant peu nombreuses et destinées à la comtesse d'Artois ou aux personnages de distinction, les autres s'asseyant sur des escabeaux ou des carreaux; on trouve encore, pour la comtesse, l'achat d'un « faudesteuil » et, en 1328, d'une chaire rembourrée. Tous ces sièges de bois sont le plus souvent couverts

(1) Pour le coquemart de la chambre Robert appareiller, v s. — Pour ii grans quoquemars et un petit et ii grans flacons de hérain, cxii s.

(2) Parmi les objets de verrerie transportés en voyage, il faut noter les orinaux, toujours faits de verre et resserrés dans des étuis : « pour ii estuis de cuir boilli pour les orinaus Robert, xii s. » (A 351.)

(3) Pour i escrin de cuir bouli pour mettre les lettres madame vi lb. (A 229.) — A Pierre de Venat pour l'estruit de cuir pour la pome d'ambre et pour le laz qu'il fit faire, ix s. ii d. (A 396.)

La pomme d'ambre servait à parfumer les mains, en l'échauffant par le frottement; l'ambre était en outre regardée comme une panacée.

(4) J'ai donné (page 266), d'après Viollet-Leduc, la description d'ostevents en forme de tambours d'églises; d'autres correspondaient à nos paravents, ou à de grands écrans; on avait même au château d'Hesdin « un banket à maniere d'ostevent. »

Digitized by Google

d'une draperie mobile ou rendus plus confortables par un coussin (1).

On achète à Paris, en 1309, cinq écrans à la fois « pour la sale de Paris »; d'autres, désignés comme écrans « levants », se peuvent hausser et abaisser pour mieux garantir du feu (2).

A ces meubles de bois, il faut ajouter les pupitres sous les noms de letrin ou letry et d'estaplel, — parfois Mahaut leur fait attacher des chandeliers de fer articulés, comme « al estaplel où madame list ses romans », au château d'Hesdin (3); — les grands et lourds coffres sculptés qui restent à demeure dans les chambres; les bois de lit, dont quelques-uns sont à colonnes supportant le ciel et les courtines. Mahaut possède un petit lit qu'elle emporte en voyage : on l'appelle « le petit lit madame »; c'est probablement un lit de jour.

Les « étoffes » d'un lit comprennent le ciel avec ses gouttières, les courtines tombant verticalement tout autour du lit, les couvertures et courtepointes, les oreillers et traversins, les matelas et les couettes : celles-ci sont l'objet de soins fréquents, pour les entretenir en bon état (4); souvent aussi on en manque à Hesdin et à Arras, lorsque la comtesse reçoit des hôtes trop nombreux; alors on en loue en ville. D'autres fois les lits sont plus simplement abrités par des pavillons, et des éperviers, sortes de petites tentes, qui à la différence des ciels et courtines s'emportent fréquemment en voyage.

A vrai dire, le mobilier, tel que le présentent les comptes de l'hôtel d'Artois, est assez peu compliqué. Aux meubles déjà cités il faut ajou-

(1) Por III chaieres por la chambre madame et por le drap à couvrir lesdites chaieres fait par la main maistre Pierre le talleur et Perrin de Salins, VI l. V s. (A 231.) — Pour I banc, une chaiere, II hestaus mis en le chambre madame à Arras, acaté à Guillaume le huchier de Gant, X l. (A 263.) — A Jehan Eslerlin d'Arras, pour une chaiere pour madame, pour cuir et couton, XVI s.; pour II aunes de drap à la couvrir XIII s. (A 480.)

Voir page 320 les « chaières trellies » faites par Robin de Gisors.

(2) Ci-dessus, page 320.

(3) Ci-dessus, page 106.

(4) Pour le desierte de faire retourner toutes les keutes madame et oster le plume hors des keutieus, et pour les keutieus refaire et ralegier le plume, et oster le mauvaise plume hors de le boine, faites tout en taske par Margot le keutisiere d'Arras, XXX s. pour tout. Item, ponr Mehaut le huvetiere qui li aida à rekeudre lesdis keutieus et mettre à point, qui li aida par XIIII jours, VI d. par jour, VII s. Pour II grans keutieus pour faire le lit madame et le lit Robert, acatés à dame Marien de Halennes d'Arras, tous ensanle, VII l. X s. (Avesnes, 1314. — A 317.)

Digitized by Google

ter les tapis et les carreaux; les premiers destinés à être tendus sur des murs ou sur des perches, ou à être placés à terre, emportés par la comtesse dans ses déplacements, s'ils ont quelque valeur; les carreaux que l'on place sur les sièges de bois ou sur le sol sont assez nombreux et souvent appareillés avec le lit, formant ainsi l'ensemble d'une chambre; on les fait de camocas, de cendal, de tartare, de divers draps; quelquefois ils sont ornés d'armoiries, comme ceux de la chambre de Thierry d'Hireçon (1). Parfois des nattes couvrent le plancher des chambres, et à certains jours on jonche d'herbes, ou même de paille, le pavé des salles.

Après ces tentures de lit, ces tapis, ces carreaux, il n'y a plus grand chose pour compléter le « parement » de la chambre : près du lit, la perche où l'on pose ses vêtements, puis, accroché aux murs, le bénitier d'argent de la comtesse d'Artois et, placée sur un support, quelqu'une de ces statuettes d'albâtre, d'ivoire ou d'argent, que nous avons déjà mentionnées. Il ne faut pas l'oublier d'ailleurs : tous les murs sont couverts de peintures, et l'on a pas encore adopté l'usage de les revêtir complètement de cuirs ou de tapis.

Dans la chambre de Mahaut se trouvent aussi les objets indispensables à la toilette, mais ils révèlent plus de propreté que de coquetterie. A Paris et à Hesdin, elle s'assied sur sa chaire de toilette devant sa « damoiselle à atourner » munie d'un miroir, pendant que ses suivantes la peignent de sa broche et de son peigne d'ivoire (2); elle a ses deux bassins d'argent, l'un pour laver les mains, l'autre plus creux pour laver la tête; les comptes de l'hôtel mentionnent fréquemment l'achat de savon, de « cendre pour laver la teste madame » (3), usage fréquent, car des femmes vivent de ce

(1) A Laude Belon lombart, pour trois camocas vers et II aunes et demie, de quoi furent couvers tous les quarreaus de la chambre madame, IX l. X s. tornois la piece, valent XXXII l. V s. tor., qui valent à parisis XXV l. XVI s. Item, à Alis La Chievre, pour une futaine de quoi furent couvers les quarreaus dessous le camocat, XVIII s. Item, pour XXIII l. de duvet qui fu mis es diz quarreaus III s. pour lb., LXXII s. par. Item, à II vallés dont l'un fist les diz quarreaus et l'autre les cousi VIII s. VI d. Item, pour VIII haubeloire et I las de soie pour les diz quarreaus, IIII s. (A 388.)

A Alis de Roie qui empli XII coussins armoiés des armes monsgr (Thierry) ou milieu, XII s. (A 864.)

(2) Ci-dessus, page 321.

(3) A Jehannete la lavandiere, pour cendre que ele a achetée pour laver le chief madame, IIII s. (A 270.)

Digitized by Google

métier, comme Aline la « lavandière de testes », demeurant à Paris, rue aux Ecrivains, en la paroisse de Saint-Séverin. La propreté est chose commune alors; chaque ville, on le sait, renfermait de nombreuses étuves, et dans bien des maisons on possédait des « cuves baignoires »; Thierry d'Hireçon en a dans ses hôtels d'Arras et de Paris, Mahaut en possède à Paris, à Hesdin (1), à Arras. On peut constater souvent diverses réparations faites aux miroirs de la comtesse (2) et l'achat de bien des milliers d'épingles : c'est à peu près tout ce que l'on trouve sur sa table de toilette. Les comptes — ces documents indiscrets — n'auraient pas manqué de nous révéler avec leur prix les artifices employés pour sa toilette.

Les prédicateurs du temps s'élèvent contre l'usage des fards et des faux cheveux, tandis que Jean de Meung, qui ne prêche pas morale, tant s'en faut, recommande aux dames de se faire apporter

Cheveus de quelque fame morte
Ou de soie blonde borriaus (3),

et d'avoir dans des boîtes,

Oingtures moistes
Tousjours pour soy farder repostes (4).

Rien de tout cela, ni dans les comptes, ni dans la chambre de la comtesse d'Artois. Il semble qu'elle ait renoncé de bonne heure aux séductions de la toilette; comme on l'a pu voir par ses achats d'étoffes, d'objets de mercerie et d'orfèvrerie, elle n'emploie guère pour elle les étoffes aux brillantes couleurs, les soies, les velours, les draps d'or : au sacre de son gendre Philippe V, elle est vêtue de camelin blanc teint d'écarlate vermeille : c'est là une circonstance toute exceptionnelle; elle se coiffe de couvre-chefs en toile fine, elle donne à ses hôtes les riches tréçoirs qu'elle achète; sans doute, elle porte des anneaux d'or avec émeraudes et rubis et parfois un riche fermoir, mais

(1) Pour IIII cuves à baignier pour madame et pour I cuvier à servir d'yaue au laver, XVIII s. Pour I demisele de bos faire pour madame à tenir se miroir pour le tourner et apparellier, V s. (Hesdin, 1306. — *Arch. nat.* KK 393.)

(2) Pour appareiller les lunettes (cadres) des miroirs madame, XII d. (A 316.)

(3) Bourre de soie blonde. — Les cheveux blonds étaient les plus à la mode au moyen-âge.

(4) Vers 14,235 et sq.

Digitized by Google

ces pièces d'orfèvrerie s'accommodent bien à une toilette sévère, à une mise distinguée : c'est le luxe d'une grande dame, et non celui d'une coquette. Voilà, ce me semble, ce qui devait caractériser la toilette de la comtesse d'Artois.

Parmi les autres objets de mobilier épars dans ses habitations, on peut noter à Hesdin une horloge qui a parfois besoin de réparations (1), et des métiers à broder et à tisser; les premiers avaient sans doute exercé le talent de la comtesse, de ses filles, de ses demoiselles. En 1302, le comte d'Artois fait acheter pour sa femme, Marguerite de Hainaut une « espée » et des « taveles d'ivoire à ouvrer de soie » (2). Un matériel analogue, composé d'épées et de petits métiers, est acheté en 1326 pour une ouvrière brodeuse (3). C'est donc bien l'outillage de la broderie faite à l'aide de fils de soie et d'or, et l'on sait que les dames de ce temps étaient de bonne heure familiarisées avec cet art merveilleux, qui atteignit au moyen-âge une si réelle perfection.

A Hesdin, en 1304, les charpentiers installent un métier (4), dont la destination n'est pas indiquée et paraît difficile à déterminer : ce métier, en effet, ne comporte pas moins de 160 verges ou bâtons de croisurs, 200 poulies, 27 jumelles, et comme ces pièces sont accouplées, il faut entendre par là 27 paires de jumelles. Un tel ensemble supposerait non pas un métier, mais un atelier de tissage, et le grand nombre des poulies s'expliquerait par la fabrication d'étoffes brochées. Mais je n'ai pu trouver aucune indication ni sur la façon dont ces métiers étaient installés au commencement du XIVe siècle, ni sur

(1) Pour l'ouvrage fait as orloges, une roe refaire et I retenaill à arrester les plons, III s. (A 344.)

(2) Le XXIe jour de février, paia Garsie à un mestre de Paris par le commandement mestre [Thierry?] pour une espée d'ivoire pour madame la contesse et pour uns taveles d'ivoire à ouvrer de soie, XVI lb. IIII s. (1302. — A 178.)

Par tavele, il faut entendre un petit métier manuel pour brodeur et rubanier.

(3) A Estienne Chevalier, pour taveles et espées à ouvrer pour ladite Belun, XI s. (A 448.)

(4) Pour faire un hestaus à haucier et à abaissier le table madame, VIII s. Pour faire I mestier avœkes madame, pour faire VIIIXX vergiaus et IIC poulietes, XXVII jumeles, et le havestre de bos lau eles sont fremées, XXII s. VII d. Pour faire l'estaulie, les huis et les aumaires de le taillerie madame.... (Hesdin, 1304. — A 201.)

Cette table, que l'on élève et que l'on abaisse à volonté, devait présenter une disposition analogue à celles dont se servent les architectes.

Digitized by Google

les étoffes que l'on aurait fabriquées au château d'Hesdin. Ce même compte des charpentiers mentionne l'installation de la « taillerie », c'était l'atelier du tailleur, avec son établi, ses armoires, ses presses à maintenir les draps, que nous avons eu déjà l'occasion de signaler.

On en pourrait rapprocher la chambre du trésorier où se trouvent les parchemins et papiers dont les comptes mentionnent fréquemment l'achat, les encriers de cuir bouilli, les jetons, le « drap de compteur » (1). Quelques-uns de ces cahiers de papier renferment d'anciens et curieux filigranes.

Enfin, si l'on voulait être moins incomplet encore dans une énumération du mobilier de ce temps, il ne faudrait point oublier certaines chaires que l'on trouvait alors dans tous les hôtels, une preuve entre bien d'autres de la façon dont les gens du moyen-âge, quoi qu'on en ait dit, entendaient l'hygiène et la propreté (2).

(1) Pour I cent de giez et pour I drap de compteur, VIII s. VIII d. (A 439.)

(2) Pour II chaieres de fust l'une rouge à dosserois, et l'autre perchie et une aune et demie de drap pers pour le garnir. (A 378.) — Pour II caieres aaisiées ploiches à couverchiaus cloans et ouvrans. (Mobilier donné par Mahaut aux religieuses de la Thieulloye. — A 430.)



Digitized by Google

# CHAPITRE XXIV

## CONCLUSION

S'il faut à ce livre une conclusion, elle ressort tout naturellement de cet ensemble de documents : la comtesse Mahaut exerça, au commencement du XIVe siècle, par ses relations, par ses goûts, par sa générosité même, une influence bienfaisante et artistique.

Ses relations avec les plus nobles familles et les plus importants personnages de ce temps, montrent assez quel rang éminent elle tenait dans la société française, et combien à l'illustration de la naissance elle ajoutait les qualités personnelles qui peuvent seules provoquer et conserver tant de témoignages d'affectueuse sympathie. Mahaut entretenait aussi les meilleurs rapports avec les bourgeois d'Artois et de Bourgogne, et l'on peut bien reconnaître qu'elle jouissait dans ces deux pays d'une saine et légitime popularité, fruit d'un gouvernement équitable et d'une affabilité dont elle donnait en ses voyages maintes preuves aux habitants.

Ceux qui demandent péniblement leur pain au travail des mains, lui devaient bien aussi quelque reconnaissance. Ce n'est point en effet sans profit pour eux que pendant trente années elle avait consacré la plus grande partie de ses revenus à des travaux où les hommes de tous métiers étaient intéressés, ouvriers des bâtiments, peintres et imagiers, orfèvres, tisserands, brodeurs, et bien d'autres. C'était, sous ces mille formes, donner un salaire à l'artiste et au marchand, dont elle entretenait l'honnête aisance, et du pain à l'ouvrier auquel elle assurait un lendemain. En même temps, et sans

Digitized by Google

parler de ses innombrables aumônes, elle ouvrait un abri aux misères humaines ou leur offrait un soulagement, en accroissant les ressources des maisons charitables fondées par l'Eglise et par ses prédécesseurs, et en élevant les hôpitaux d'Hesdin, de Gosnay, de Salins et de Bracon.

Les traverses cependant ne lui avaient pas manqué. Outre la mort de ceux qu'elle avait le plus aimés, de son père, de son mari, de son frère, tombés sur les champs de bataille, de sa fille Blanche, perdue pour elle avant de s'éteindre dans l'oubli d'un cloître, de ses fils Jean et Robert, enlevés par une mort prématurée, elle avait connu les persécutions de l'envie; on l'avait même accusée d'usurpation du comté d'Artois, puis de sortilège et de meurtre.

A deux reprises, il est vrai, le Parlement l'avait confirmée dans ses droits à l'héritage paternel, et une autre fois l'avait déclarée innocente de tout artifice diabolique et de la mort du roi Louis X; c'était justice sans doute, mais on ne passe point par ces angoisses répétées, sans en ressentir de profondes souffrances.

Ses comptes d'hôtel, dont la rédaction est si précise, nous ont initiés à tous les détails de sa vie privée, de sa nourriture, de ses vêtements, de ses aumônes, de ses dépenses de luxe; ils contiennent sur l'industrie et sur l'art des renseignements d'autant plus précieux qu'ils sont encore assez rares à cette époque.

En donnant la nomenclature des étoffes et des vêtements achetés chaque année pour la comtesse d'Artois, j'ai constaté, après Quicherat, la faveur particulière accordée aux lainages, tandis que les étoffes de velours, de soie et de brocart ne s'emploient qu'exceptionnellement pour l'habillement des personnages, même les plus riches de ce temps. De là, la prospérité des ateliers du nord de la France et surtout de la Flandre, où l'emploi des laines anglaises donnait aux draps une qualité toute particulière. Sans doute Mahaut fait acheter des étoffes chez les drapiers de Paris, et aux foires de Provins et de Lagny, mais le plus souvent elle envoie directement prendre chez les producteurs, comme on dirait aujourd'hui, ces draps de livrée dont il lui faut chaque année distribuer une si grande quantité; quelques-uns viennent de Chalons et de Caen, mais ce sont des étoffes communes; d'autres, d'Arras, de Douai, un plus grand nombre de Saint-Omer : cette ville alors peut rivaliser avec les fabriques si renommées de Bruxelles, de Malines, d'Ypres, de Gand, de Lou-

Digitized by Google

vain, où l'on rencontre souvent les acheteurs de la comtesse d'Artois.

De cette recherche des draps de Flandre, on peut conclure que Mahaut reconnaissait leur supériorité, et que les relations commerciales avec les bourgeois flamands n'étaient point trop entravées par le ressentiment qui pouvait animer contre eux la fille du vaincu de Courtrai, et par les quatre expéditions qui de 1302 à 1328 mirent aux prises Flamands et Français.

Mais l'achat des draps, de quelques denrées alimentaires et autres objets de moindre importance, constitue toutes les relations de Mahaut avec les industriels et les artistes flamands : la comtesse n'occupe pas un artiste, n'achète pas un objet d'art de ce pays. Une seule exception est faite en faveur de Jean Aloul, de Tournai, qui fournit la statue tombale de Thierry d'Hireçon et une autre dont la destination nous est restée inconnue : Jean Aloul appartenait sans nul doute à cette école d'imagiers tournaisiens qui avait acquis une si brillante et si légitime renommée.

Tous les artistes, peintres, imagiers, orfévres, tous les maîtres des œuvres employés par Mahaut en Artois, appartiennent à ce pays même ou aux pays limitrophes, mais français, du Boulonnais, du Ponthieu, et du comté de Guines. Le plus souvent, ils ont en Artois leur domicile habituel; et leur nom ou n'indique aucune provenance géographique ou atteste précisément cette origine artésienne ou tout au moins française.

Tels sont parmi les peintres, les Boulogne, Robert de Rebreuve, Colart de Closquant, Baude de Croisilles, Jean d'Esques, tous originaires de la contrée qui forme le département actuel du Pas-de-Calais ; Jean de Lagny, qui travaillait à Saint-Quentin; parmi les sculpteurs, Jean de Saint-Omer, Beauduin de Wissoc, Jean de Brecquessent ; parmi les maîtres des œuvres, Pierre de Noyon, Jean de Ponthieu, Jean de Monchy, Jean de Loos. (1) A vrai dire, en Artois, comme ailleurs, les églises, les corporations religieuses et séculières font bâtir, peindre et sculpter, et les noms des maîtres employés à ces œuvres nous sont inconnus; mais ces communautés n'avaient-elles pas sous les yeux l'exemple de la comtesse d'Artois, ses artistes

(1) Rebreuve, Croixilles, Ecques, Brexent, Monchy, Loos sont des communes, Cloquant et Wissocq des hameaux du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

employés successivement à la construction et à l'embellissement d'un hôpital, d'un monastère ou d'un château? Les aurait-elle délaissés, malgré la protection éminente dont ils se pouvaient recommander, malgré leurs œuvres qui les recommandaient mieux encore aux suffrages des connaisseurs ? Cette hypothèse est invraisemblable : l'emploi d'artistes flamands en Artois, dans le premiers tiers du XIVe siècle n'a pu être et n'a été qu'une exception.

Si quelques artistes artésiens, ce qui n'est nullement impossible, ont pu aller exercer leur talent dans la Flandre et le Hainaut, ils n'ont pas été remplacés par leurs confrères des Pays-Bas : aucune influence flamande ne paraît avoir contribué à cette époque au développement de l'art en Artois.

Les grands travaux, comme les constructions ordonnées par les comtes d'Artois, par les églises d'Arras et de Térouanne, et par les riches abbayes, les Mécènes intelligents, comme Robert II et sa fille, voilà ce qui fait naître et vivre un mouvement artistique, voilà ce qui « développe la semence que Dieu jette un peu partout, que les circonstances seules font germer » (1). Au commencement du XIVe siècle, le château d'Hesdin est un véritable atelier d'artistes : de là partent Jean Lignage qu'on voit peindre à Boulogne; Jean Acart qui travaille à Lens, à Rihoult et se fixe à Arras; Jean de Brecquessent qui transporte à Paris son ciseau et ses pénates, tandis qu'un peu plus tard, deux artésiens, Mathias d'Arras et Pierre de Boulogne commencent et achèvent la cathédrale de Prague. L'art avait donc atteint en Artois, dans la première moitié du XIVe siècle, un développement tel que son personnel indigène pouvait suffire aux travaux de l'ordre le plus élevé. Sans doute plusieurs de ces artistes, comme jadis Villard de Honnecourt, avaient pu, dans de fructueux voyages, étudier les modèles et les procédés des maîtres étrangers : rien de plus naturel; mais beaucoup, comme les Boulogne, ne s'éloignent guère de leur foyer, se contentent des leçons de leurs devanciers et travaillent sous les yeux et à l'œuvre de leur père. Dans les deux cas, il n'en demeure pas moins établi que ces maîtres trouvaient dans leur pays même des commandes suffisantes pour y vivre de leur art et qu'ils les pouvaient exécuter sans craindre qu'on leur préférât des artistes étrangers.

(1) Laborde, *Ducs de Bourgogne*, tome I, p. XCIX.

Digitized by Google

S'il faut, au point de vue artistique, rattacher l'Artois à une école voisine, c'est avec l'Ile-de-France, c'est avec Paris que ses relations sont le plus fréquentes et le plus intimes. Tout en effet les favorise : une branche de cette famille royale, si française, si parisienne, gouverne l'Artois et y témoigne pour les lettres et les arts de cette protection éclairée, que nos rois et leurs collatéraux leur ont si souvent accordée.

A Paris, le monde artistique présente cette particularité de s'augmenter constamment par l'arrivée d'étrangers qui y viennent les uns pour étudier les procédés des maîtres, les autres pour y chercher fortune ou renommée : ceci est de tous les temps; aussi trouvons-nous dans les noms des maîtres, même parmi les plus anciens, le souvenir de leur origine provinciale ou étrangère. A la fin du XIIIe siècle, les orfèvres parisiens forment une puissante corporation, et cent seize maîtres figurent au livre de la taille de 1292; beaucoup d'entre eux sont originaires des diverses parties de la France. Mais il semble que Mahaut ait recherché particulièrement ceux qui lui rappelaient ses comtés d'Artois et de Bourgogne, Mahy d'Arras, Colin de Lens, Pierre de Besançon, Etienne de Salins (1). Ces orfèvres étaient du reste de véritables imagiers sur métal, et l'on peut remarquer combien l'art de l'orfèvrerie était à la fois perfectionné et répandu à cette époque, puisque l'on trouvait simultanément à Arras, à Saint-Omer et à Hesdin, des orfèvres capables d'exécuter de véritables travaux artistiques.

Parmi les imagiers parisiens employés par la comtesse d'Artois, Jean de Brecquescent est, nous l'avons vu, un transfuge de l'atelier d'Hesdin; Raoulet d'Hédincourt ou d'Hendecourt parait bien être artésien ou picard; Robert de Lannoy (2) est probablement d'origine artésienne; Robin de Gisors et Guillaume Larchier d'Abbeville, sculp-

(1) Le livre de la taille de 1292 mentionne plusieurs orfèvres d'origine artésienne : Richart d'Arras, Jehan d'Arras, Ernoul de Croisilles.

J'ai mentionné (page 230) à la date de 1292, l'orfèvre parisien Simon Bonnart : il convient de rappeler qu'un orfèvre parisien, nommé Bonnart, avait fait en 1242 la châsse de Sainte-Geneviève. J'ai cité (page 237) d'après A. Mucier, comme exemple de tombe en argent, celle d'Henri, comte de Champagne : il s'agit sans doute de celle de Thibaut III, élevée par les soins de sa veuve, Blanche de Navarre, décrite par M. Labarte au tome II, page 8, des *Arts industriels*.

(2) On trouve en Artois deux hameaux de ce nom, qui est encore porté par plusieurs familles du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

teurs sur bois, sont l'un du Vexin, l'autre du Ponthieu. Seul, Jean Pepin de Huy, quoique bourgeois de Paris, porte la trace d'une origine étrangère, rappelant par son nom la petite ville de Huy, au pays de Liège : il a même sous ses ordres un de ses compatriotes, Jean de Namur, qu'il envoie à Poligny poser la tombe du petit Jean dans l'église des Dominicains (1). Les imagiers français, sur pierre, sur bois, sur ivoire, étaient alors arrivés à un degré de perfection, bien fait pour leur attirer le concours d'artistes étrangers : c'est l'époque d'ailleurs où s'achèvent ou se transforment tant d'églises, qui offraient un champ si vaste à l'art des sculpteurs.

On remarque parmi les peintres deux artistes des Pays-Bas : Jean de Gand et Pierre de Bruxelles ; Mahaut achète des tableaux au premier, et emploie le second à des travaux de peinture qui attestent tout à la fois son talent et l'estime en laquelle on le tenait à Paris. Des peintres flamands se trouvaient donc à cette époque mêlés aux artistes français qui affluaient à Paris ; mais ils n'y venaient point en réformateurs, et l'on ne pourrait dire si l'art français leur devait quelque chose de son caractère et de ses procédés, ou plutôt si eux-mêmes, mûris déjà dans un art que les Flandres avaient poussé très loin, n'empruntaient pas à cette grande école de l'Ile-de-France quelques-unes de ses précieuses qualités. En tous cas, ils y étaient attirés par l'importance des travaux qui s'y accomplissaient.

Nulle ville peut-être alors n'en offrait un tel ensemble, en un temps où les murs des hôtels, des églises, de tous les monuments de

(1) Ci-dessus page 316. — J'ai négligé de mentionner à sa place la reproduction de cette tombe donnée par M. Ed. Clerc. (*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 2e édit., t. II, p. 514) d'après un dessin tiré des manuscrits de Chifflet. Ce dessin représente un enfant gisant, les mains jointes, la tête nue, vêtu d'une robe qui tombe au-dessous des genoux, les pieds appuyés sur deux petits chiens ; au-dessus de sa tête, un écu écartelé de Bourgogne et d'Artois.

Aux trop rares renseignements que j'ai pu trouver sur Jean Pépin de Huy il faut ajouter celui-ci : dans le marché passé le 28 octobre 1382 pour la construction du jubé de Troyes, figure Marguerite, veuve de Jean de Huy, demeurant à Paris, en la rue des Billettes par devers la rue de la Verrerie, belle-mère d'Henri Soudan, maître maçon à Paris, qui fut dans cette œuvre le collaborateur d'Henri de Bruxelles (de Paris). (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XIX, 69 ; article de Quicherat sur les comptes de la Cathédrale de Troyes.)

Digitized by Google

quelque importance, toutes les statues et même certaines pièces d'orfévrerie, se couvraient de peintures. Toutes les statues commandées par la comtesse Mahaut, statues tombales, images de saints, sont peintes; les retables et les devants d'autel sont de véritables tableaux sur bois, avec ces fonds d'or qui rappellent les procédés et l'aspect de l'émaillerie; tous les murs des châteaux, des chapelles et des maisons religieuses qu'elle construit ou restaure sont également revêtus d'une couche de peinture semée de fleurs, d'écus, de devises, entrecoupée de listes et de courtines, et ornée souvent de scènes chevaleresques, édifiantes ou légendaires.

Sans doute, il serait inexact d'attribuer aux seuls comtes d'Artois ce mouvement artistique, où l'école française sut briller d'un si vif éclat : mais les documents disent assez quelle part la comtesse Mahaut y avait prise. Ses goûts personnels l'y attiraient tout autant que la mode de ce temps; j'ai constaté sa présence dans l'atelier des imagiers du « Vieil cimetière Saint-Jean », nul doute qu'elle n'ait déterminé elle-même les sujets que les artistes devaient représenter sur les retables des autels, ou sur les murs de ses châteaux, lorsque surtout, comme à Conflans, elle fait rappeler des épisodes de la vie de son père. Plusieurs marchés avec les imagiers, ou les maîtres des œuvres, portent que l'on adoptera telle disposition ou une autre, selon « ce qu'il plaira à madame. » C'est sous ses yeux que travaillent les artistes, à Hesdin, à Paris, à Conflans, où elle réside si souvent; ailleurs elle peut encore les voir à l'œuvre dans ses fréquentes visites à travers son comté d'Artois. Elle les encourage par des dons de robes, faits à eux ou à leur femme, et par des présents et des gratifications. Un jour elle se rend sur le chantier de l'église de Boulogne, un autre sur celui des frères mineurs de Saint-Omer, partout où s'élève un monument de quelque importance, laissant toujours quelque argent aux ouvriers qu'elle encourage ainsi dans leurs travaux; le 13 avril 1323, pour ne citer qu'un exemple, elle va voir les peintres qui travaillent à Paris à l'hôtel du comte de Valois, et leur donne vingt sous (1). N'est-ce pas assez justifier la conclusion de ce livre, et n'est-il pas permis de voir dans la comtesse Mahaut un type accompli de la grande dame au commencement du XIVe siècle, occupant dans la société française un rang éminent, appliquée à faire

(1) A. 416.

Digitized by Google

régner la justice dans son comté d'Artois, adonnée aux œuvres de piété et de charité, hospitalière, généreuse et bienfaisante, aimant les livres et les œuvres d'art, encourageant de ses paroles et de ses deniers les ouvriers et les artistes, digne en un mot de ne plus être oubliée ?

J'ai joint sur le titre de ce livre le nom de Mahaut à celui de son grand oncle, saint Louis ; l'étude de la vie de la comtesse d'Artois provoque en effet ce rapprochement : Mahaut professe pour la mémoire du pieux roi un culte à la fois filial et chrétien. Quel prestige ne devait pas avoir, aux yeux des survivants du XIIIe siècle, ce roi incomparable qui avait su unir d'une façon si merveilleuse l'accomplissement des devoirs de la royauté à la pratique des vertus qui font les saints ! Il semble que son âme revive dans celle de ces femmes, veuves ou filles de croisés, qui aux premières années du XIVe siècle, emploient leurs heures et leur argent au soulagement des pauvres et des malades, comme Marguerite reine de Sicile, Marguerite de Beaumont, Mahaut d'Artois, sa fille Jeanne, et tant d'autres.

Mahaut, dans son enfance, avait certainement connu Louis IX ; puis elle avait vu tous les siens le pleurer et accompagner en habits de deuil ses restes conduits à Saint-Denis. Plus tard, elle avait pris part à l'allégresse avec laquelle la France accueillit la bulle du 11 août 1297 qui le plaçait au nombre des saints ; peut-être était-elle à Saint-Denis le 25 août de cette même année quand, devant le corps du roi porté en triomphe, Jean de Samois prononça son panégyrique, invoquant au besoin le témoignage public des assistants. Son père, en 1298, lui avait donné un livre des « offices monsgr Saint Loys » ; elle-même achète plus tard « unes heures de Saint-Loys. » Elle fait tailler son image par le sculpteur Guissin, elle la fait peindre sur les murs des chapelles d'Hesdin et de Rihoult, ailleurs encore certainement ; elle se plaît à conserver en son hôtel quelques-uns de ses ossements dans un magnifique reliquaire, et célèbre chaque année sa fête par des œuvres de piété, par des aumônes, par le joyeux concours des ménestrels ; elle va s'agenouiller dans les sanctuaires qui gardent de ses reliques ou de ses souvenirs, dans ce joyau merveilleux qui fut sa sainte chapelle : c'est là qu'en 1304 elle envoie prier, pour obtenir la guérison de sa fille gravement malade. Elle fonde une chapelle dans cette abbaye de Maubuisson bâtie par la reine Blanche,

Digitized by Google

baptisée du nom de Notre-Dame-la-Royale et où Louis IX se plaisait tant à résider : elle y fait porter le corps du comte d'Artois, son père, et veut y reposer elle-même.

Le 23 novembre 1329, Mahaut, après avoir dîné à Poissy avec le roi Philippe VI, avait gagné l'abbaye de Maubuisson, où elle passa la nuit : le lendemain elle était rentrée à Paris. Le 25, son vieux médecin, Thomas Le Misier, accourt à l'hôtel (1) : Mahaut a été frappée, dans la nuit peut-être, d'un mal terrible ; vainement l'on a recours à la saignée et à divers remèdes : le mal empire, la comtesse se meurt. Le 26, on expédie des courriers, en Artois, à la reine Jeanne, sa fille, au duc de Bourgogne et au comte de Flandre, ses petits-fils, puis au roi de France (2). Mais déjà il est trop tard : Jeanne ne peut plus arriver à temps pour recevoir le dernier soupir de sa mère, et ce fut sans doute son confesseur, le dominicain frère Thomas de Bourges, qui lui ferma les yeux le 27 novembre 1329 (3).

Le 30 novembre, les serviteurs de l'hôtel portèrent le corps de la comtesse à l'abbaye de Maubuisson, et le lendemain, suivant son désir, elle y fut déposée aux pieds de son père. Une tombe plate, de cuivre, recouvrit ses restes (4) : elle avait elle-même demandé, par un sentiment d'humilité chrétienne, que sa dalle funéraire ne dépassât pas de plus de trois doigts le niveau du sol (5).

Depuis quelques années, elle avait obtenu du Pape que son corps

(1) Voir ci-dessus, page 157.

(2) Le XXVI^e jour de novembre à Hautier de Bar, portant las lettres de jour et de nuit de Paris en Bourgogne au duc et à madame la Royne, par marchiet fait, LXX s.

Le XXVII^e jour de novembre à Wauteron de Bar, pour un courrier envoié dès Paris à Bruges devers monsgr de Flandre, par marchiet fait, III l.

Ledit jour, pour un vallet portant lettres dès Paris à Poissi au visconte de Melun et au seigneur de Noiers, III s. Ledit jour, à monsgr Jehan de Lambri que fut envoiiés à Saint-Germain devers le Roy, par III fois, pour ses despens, XIII s. (A 494.)

(3) Ou, au plus tard, le 28 novembre : le trésorier de l'hôtel ne mentionne pas la date de la mort de Mahaut, mais seulement celle des cérémonies de Maubuisson et Paris : « Jeudi, dernier jour de novembre, à Pontoise, al enterrement madame, cuy Dius absoille, fait à Maubuysson. — Vendredi, premier jour de decembre, à Pontoise, à diner et fut madame, cui Diex absoille, enterrée, et giste à Paris. — Samedi, secont jour de décembre, à Paris, al enterrement du cuer madame, cuy Dieus absoille. »

(4) *Gallia Christiana*, VII, col. 931.

(5) Superponatur mihi tumba non excedens pavimentum in altitudine ultra spatium trium digitorum.

Digitized by Google

pût être divisé après sa mort ; elle voulait que son cœur fût porté aux Cordeliers de Paris, auprès de ce fils qu'elle avait tant aimé et pleuré (1) ; ce vœu fut accompli le 2 décembre. Les documents et les historiens ne mentionnent point de monument qui lui aurait été élevé dans cette église : peut-être la tombe sculptée par Jean Pepin de Huy abrita-t-elle à la fois les restes de l'enfant et le cœur de la mère.

(1) Verumtamen, quia a Summo Pontifice concessum est mihi ut corpus meum dividi liceat, ego eligo sepulturam cordis mei in ecclesia Fratrum minorum apud Parisius, et juxta sepulturam Roberti carissimi filii mei.

Digitized by Google

Digitized by Google

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I

**Lits, robes, joyaux de Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois.**

(1298. — A 144.)

Chest chou ke me dame de Haynnau delivra à Agnies de Thuing pour me dame d'Artois, se fille, quant ele vint premierement en Artois.

Premierement, I lit des armes le Roy de France, cuete pointe, drap de kevech, couvertoir d'ermine, III tapis, XII coussins, une gourdine à chiel de bleu cendal simple.

Item, I autre lit, cuete pointe ouvrée de compas, à brodure semée d'escuchons des armes de Haynnau, de Luscembre (Luxembourg), de Holande et de Bar, drap de kevech, III tapis, I couvertoir d'escarlate affinet.

Item, I autre lit des armes le Roy d'Alemaigne et le Roy d'Engleterre, cuete pointe, drap de kevech, III tapis, gourdine à chiel de vermeill cendal simple, XII coussins, II lons coussins et I grant coussin pour sen char, I ver[t] couvertoir de menu vair.

Che sont les reubes me dame d'Artois.

Premierement, une reube d'escarlate vermeille, V pieches, cest à savoir cote, sercot, wardecors, cape et mantiel fourret de menu vair.

Digitized by Google

Item, de blanc camelin, v pieches. Item, de vert, v pieches. Item, de cler bleu, v pieches. Item, d'un gaune mellet, v pieches. Item, de goudet, v pieches. Item, de noire escarlate, v pieches. Item, d'un mellet plummet, III pieches.

Che sont li drap de soie.

Premierement une reube de veluiel de flour, cote, sercot et mantiel.

Item, une autre d'un inde velueil, III pieches, cote, sercot, wardecors et mantiel, de quoi li mantiaus est fourres d'ermine.

Item, une autre de gaune samit, cote, sercot et mantiel.

Item, une de cangiet, cote, sercot, wardecors et mantiel.

Item, d'un gaune drap ouvrét de lui meïsmes, cote et chape.

Item, III cotes, l'une bleuwe, l'autre tanée et l'autre ouvrée de bleu et de rouge.

Che sont li juiel d'or ke me dame eut le jour qu'elle espousa et lendemain.

Premierement, une couronne d'or, de rubis et de esmeraudes, de XIV pieches.

Item, une fleur de lis de rubis et de esmeraudes et de pelles à esmaill al envers.

Item, une chainture de rubis et de esmeraudes et de saffirs, de LXXVII pieches.

Item, une couronne de rubis et de saffirs de taille, de XVIII pieches.

Item, I chapiel de rubis et de saffirs, de XII pieches.

Item, I trechons d'orfaverie de rubis et de esmeraudes.

Che sont autre juiel.

Premierement, I chapiel d'or à rosetes de rubis et de esmeraudes, de XII pieches.

Item, I autre fait sour plance de rubis et de esmeraudes, de XII pieches.

Item, I autre de rubis et de esmeraudes, de XIIII pieches.

Item, I autre de rubis et de esmeraudes, si sont les pierres assises en foilleture, de XIIII pieches.

Item, I noet à rubis et à esmeraudes.

Item, I autre d'un rubis, d'une esmeraude et d'un pelle, de XX pieches.

Item, I autre à jour, de III pelles et I doublet emmi.

Item, I autre esmailliet de IIII pelles et I doublet emmi.

Item, I autre esmailliet d'un pelle et d'un vermeill doublet.

Item, I autre sour soie, des armes mon signeur Henri de Liny.

Item, I chapiel et I trechons fais sour soie, à rosetes d'or.

Digitized by Google

Item, I chapiel et I trechons fais sour soie, à pelles d'or.

Item, I autre et I trechons fais sour soie, de bleus pelles, de doublés d'or en greneture.

Item, I trechons fais sour busetes de rubis et de esmeraudes.

Item, I trechons fais sour or trechiet de doublé en quarure.

Item, I trechons soie sour busetes de vermaus doublés.

Item, I trechons d'un champ de busetes et d'un de soie, de II doublés bleus et vermaus sour le champ.

Item, I trechons d'or noet à bleus doublés et à vermaus.

Item, I chapiel sour busetes de V doublés en le pieche.

Item, I hanap d'or à couvercle; I pot fait en maniere de grifon, d'argent.

Item, I trechons de doublés et de pelles.

Item, I hanap d'or à couvercle et I pochon d'argent à iauwe à quoi me dame but le jour qu'elle vint premiers à Hesdin, et l'eut me sire Alains de Montendre, et puis fu racatés li hanas et remis par devers Agnies deseure dite.

Item, I hanap d'or à couvercle.

Item, I pot et I hanap de pelles, de quoi li pos est fais à maniere de grifon.

Item, I hanap d'argent grenetet et esmailliet à couvecle, delivret à la bouteillerie pour me dame.

Item, une couronne acatée à Mahiu l'orfevre, de rubis et de esmeraudes.

Item, une couronne à rubis et à esmeraudes que me dame li Royne de France li donna.

Che sont juiel ke on delivra pour donner.

Premierement, LIII hanas dorés, delivres tantost as gens monsigneur.

Item, XXXVI dras d'or.

Item, III chapiaus d'orfaverie d'argent.

Item, une dousaine de chaintures clawées d'argent à fournement.

Item, III chaintures sour busetes à pieches d'argent et à pelles.

Item, I douzaine de bourses faites en sarrazinois.

Item, VI dras de lainne entiers, cest à savoir I vert, I blanc camelin, I mellet, I bleu, une sanguine escarlate et une noire escarlate.

Item, une couronne de rubis, de saffirs et de esmeraudes de X pieches.

Item, une petite couronete toute de petis grains de esmeraudes sur le cercle.

Chest chou que Agnies de Thuing achata à Paris dou commandement me dame, le premiere fie qu'elle fu à Paris puis qu'elle fu espousée.

Premierement, VIII chapiaus d'argent d'orfaverie, VI chaintures à bu-

Digitized by Google

setes, II paire de trechons sour busetes, une dousaine de bourses faites sour sarrasinois.

Item, XX pieches de cuevrechiés de fill, XL pieches d'Alemaigne.

Item, achaté par le main mon signeur Renald Coignet et rechut par le main Colin le tailleur, II samis ardans, VII cangiés, I vert cendal et I vermeill.

(Rouleau de parchemin incomplet.)

## II

### Joyaux de Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois, remis à Blanche de Pertes.

(30 décembre 1301. — A 45.)

Che sont les joiaus ma dame d'Artois delivrés par la main Helissent à ma dame Blanche de Perthes, l'an M CCC I le XXX^e jour de décembre.

Premièrement, une grant couronne d'or à rubis, à esmeraudes et à grosses perlles, de XIIII pieches, dont l'une est dessevrée.

Item, une petite couronne d'or à rubis, à esmeraudes et à grosses perlles, que la roine de France donna, de XVI pieces.

Item, une petite couronne d'or à rubis et à esmeraudes et à perles, de XXII pieces dont l'une est dessevrée des autres.

Item, une autre couronne d'or à rubis et à esmeraudes et à saphirs de taille, de XVIII pieches, dont l'une est desevrée des autres.

Item, une chainture d'or d'orfaverie à rubis, à esmeraudes, à saphirs et à perles, de XXV pieches.

Item, une autre chainture d'or d'orfaverie à rubis et à esmeraudes, à esmaill enmi, de LXXI pieces.

Item, une chainture d'or d'orfaverie faite de perles et de doublés route, en II pieces.

Item, une chainture d'argent dorée à perlles et à esmaus.

Item, I fremaill fait en maniere de fleur de lis, à rubis et à esmeraudes, esmaillié al envers d'un ver et esmaill.

Item, I fremaill d'or fait à losenge, à couvercle carchié de rubis, de saphirs, d'esmeraudes et de perles.

Digitized by Google

Item, I autre fremaill d'or à couvercle en quarreure de III rubis et de II esmeraudes et de IIII perles.

Item, uns tressons d'or à rubis et à esmeraudes et à perlles.

Item, I chapel d'or à saphirs et à rubis, de XII pieches, dont l'une est dessevrée.

Item, I chapel d'or à rubis et à esmeraudes fait en plance, de XVI pieches, dont l'une est dessevrée.

Item, I chapel d'or à rosetes de rubis et d'esmeraudes, de XIIII pieches dont l'une est dessevrée.

Item, I chapel d'or noé de rubis et d'esmeraudes, de XV pieches.

Item, I chapel de rubis et d'esmeraudes, à I perlle entre II, de XXVIII piepieches, et I faut une perle.

Item, I petit chapel à rubis et à esmeraudes, à I perle entre II, de XXVI pieches.

Item, I chapel esmaillé d'un perlle et d'un vermeil doublet.

Item, I chapel fait sour soie, des armes monsgr Henri de Ligni.

Item, I chapel et uns tressons fais sour soie, à rosetes d'or et à perlles.

Item, I chapel et uns tressons fais sour soie, de perles d'or et de blances perles.

Item, I chapel et uns tressons fais sour busetes de vermeille crauline et à perles.

Item, I chapel et uns tressons, fais d'or tressié de doublés en quarreure.

Item, I chapel et unes tressons conponnés de perlles et de busettes de II doublés sour le champ.

Item, I tressons fais sour busetes, des armes monsgr de Henau et monsgr d'Artois.

Item, un tressons fais sour busettes de rubis et d'esmeraudes.

Item, uns tressons fais sour busetes de vermels doublés.

Item, uns tressons noés de vermaus doublés et de bleu.

Item, V petis chapelés.

Item, I chapelet fait sour busetes de IIII grosses perlles en la piece.

Item, I petit fremaill d'or à IIII esmeraudes et à I rubi.

Item, I chapel d'or à rubis et à esmeraudes et à targetes, esmailliés des armes monsgr d'Artois et monsg de Henau, de XII pieces.

Item, I chapel d'or sour III vergetes à rubis et à esmeraudes, de XIIII pieces dont l'une est desevrée.

Item, une coupe d'or esmaillie à rubis, à esmeraudes et à grosses perles, à couvercle, et I pot d'or de chele fachon.

Item, hanap d'or plain à couvercle.

Item, I hanap d'argent esmaillié à couvercle greneté.

Item, I dragon d'argent à yaue à eles esmaillié.



Digitized by Google

Item, I hanap d'argent à couvercle et I pot à yaue de chele fachon.

Item, I hanap de madre à couvercle à pié d'argent, dont le pommel est esmaillié des armes monsgr d'Artois et monsgr de Henau.

Item, I oarcheul d'argent et une esparge à yaue benoite.

Item, II petis chandelers d'argent, pour esclarer à iver as tables.

Item, XII cuillers d'argent.

Item, II plas d'argent à piés, à donner dragie.

Item, II bachins d'argent parfons, à laver testes.

Item, III pare de plas bacins d'argent, à laver mains.

Item, I hanap à couvercle de cristal, que la contesse de Bourgoingne donna.

Item, I grant hanap d'argent à couvercle à esmaus.

Item, I pot à coquilles de perlles estofé d'argent.

Item, une juste à coquilles de perlles estofé d'argent.

Item, une juste de jaspe estofée d'argent.

Item, une juste d'argent à yaue à II biberons.

Item, VIII aloieres dont les II sont estofées et les VI sont à estofer.

Item, LIIII cueurechiés d'Alemaigne.

Item, XXII pieces de cueurechiés de fil.

Item, III pieces de bendes de fil.

Item, XII cendaus bleus.

Item, I samit jaune entier et III aunes d'un autre samit jaune.

Item, VI dras d'or.

Item, II changiés de soie de flors et de soie blance.

Item, V changiés de soie vert et vermeille.

Item, II camelos vermels.

Item, II changiés indes.

Item, II dras d'or que la roine de Sezile donna.

Item, II vermels tartaires et II indes.

## III

**Compte de dépenses d'équipement pour la campagne de Flandre.** (Extraits.)

(1302. — A 179.) (1).

Pour VI paires d'esperons dorés garnis de soye à armer, pour monsgr, et VIII autres paires à pallefroy garnis de soye, III lb. XVI s.

(1) Cette pièce a, par erreur, été cotée (page 220) A 144 au lieu de A 179.

Digitized by Google

Pour VIII paires d'esperons dorés à armer, garnis de cuir, XXXII s.

Pour II douzaines d'esperons blans, à reson de XIIII s. la douzaine, XXVIII s.

Pour IIII chapiaux de bievre broudés d'or et de soye, à las de soye ardant et aboutans de fil d'or, achetés à Paris pour monsgr, à reson de XL s. le chapel, VIII lb.

Pour II autres chapiaux de camelin fourrés de parche à bois pour monsgr, VII s.

Pour XXXVI aunes de toile ynde al aune d'Arras, à reson de XVI d. l'aune à faire penonciaux, et en furent fais XX penonciaus grans et CIIII autres petis, XLVIII s.

Pour XII aunes de toile rouge pour faire les labiaus et les langhettes aus dis penonchiaux, à reson de XVI d. l'aune, XVI s.

Pour XXVIII aunes de toile jaune pour faire fleurs de lis à ces penonciaux et en fist on VII^c IIII^XX fleurs de lis, à reson de XII d. l'aune, XXVIII s.

Pour la façon des dis VI^XX IIII penonciaux, à reson de XIIII d. le penonchel, VII lb. IIII s.

Pour I samit, acheté pour couvrir unes plattes pour monsgr par Geoffroy Coquatris à Paris, XII lb.

Pour IIII aunes et demie de toile jaune achetée par Jehan le barbier pour fourrer les dites plattes, VI s. IX d.

Pour II^c L clos dorés, à reson de XXX d. le cent, pour cloer lesdites plattes, VI s. VIII d.

Pour XV clos à boce dorés pour atachier les charnières des plattes et les espées, III s.

Pour la façon de la couverture de ces plattes, et pour cloer les et apparellier, et une gorgiere de plattes, XX s.

Pour X aunes de cendal vermeill achaté pour garnir IIII bacinés, cest assavoir pour garnir les cervelieres et faire les paveillons des dis bacinés, à reson de IX s. VI d. l'aune, XXXVIII s.

Pour III aunes et demie de toile rouge achetée pour mettre dessous les cendaux des bacinés IIII s. I d.

Pour III aunes et demie de bougheran acheté pour fourrer les paveillons de ces bacinés, VIII s.

Pour III aunes et demie de toile blanche pour mettre dessous le boukeran dessus dit IIII s. XVIII d.

Pour V quarterons de coton pour ces bacinés III s.

Pour demie once de soye à keudre ouvraiges de ces bacinés, XXVI d.

Pour VIII las de soye pour ces bacinés, XXXII d.

Pour IIII piaux de lievre blanches à couvrir ces bacinés, XX d.

Pour une pel à faire coroiles à en armer les armeures monsgr, XVIII d.

Pour III aunes et demie de frenges pour une tunicle monsgr II s. VI d.

Digitized by Google

C'est ce que hauz et nobles princes monsgr li cuens d'Artois doit à Pierre Dutret pour la voie de Flandre, qui fut l'an M CCC et II.

Premierement, une selle pour guerre broudée des armes monsgr li cuens, garnie d'un tartare d'outremer vermeil à treçons et florons et escuçons broudez sus la couverture tout entour, fourrée de cordouan vermeil, garnie de houces de toile et de cuir.

Item, une selle pour guerre de veluau et de lormerie des armes monsgr à faus siege de samit, à une couverture verte, dyaprée d'un tartare d'outremer ouvré à treçons et florons et escuçons broudez sus la couverture tout entour, fourrée de cordouan vermel et garnie de houces de toile et de cuir.

Item, une sele à cheval pour guerre garnie toute d'un drap de soie jaune tout dyapré à treçons et florons et escuçons broudez sus la couverture tout entour, à II escuçons broudez de tueaus et de pelles, des armes le connestables de France, la couverture fourrée de cordouan vermeil et garnie de houces de toile et de cuir : pour chascune, XX lb. par. valent en somme LX lb. par.

Item, une sele de fin azur dyaprée des armes monsgr pour guerre, garnie de cordouan vermeil, toute la couverture cousue de soie à IIII coustures, garnie de houces de toile et de cuir, pour ceste sele VI lb. par.

Item, III lourains touz de soie, l'un vert, l'autre vermel, et le tierz conponné de soie jaune et vert, la lormerie toute dourée et esmalliée, et les escuçons des armes des seles esmaliez, et esperons à boce pour guerre esmaliez, pour chascun lourrain XXIIII lb. par. valent en somme LXXII lb. par.

Item, pour I lourain de cuir à IIII coustures de soie, toute la lormerie et les escuçons esmaliez et dourez, et les esperons à boce pour guerre, pour ce lourain, IIII lb. par.

Item, pour I grant escu de fin azur dyapré des armes monsgr en guige et garni de houce de cuir, VI lb. par.

Item, une serpent et les guernons pour le hernois que la concierge fist à monsgr, XL s. par.

Item, pour II panonceaus à trompeeurs des armes monsgr battuz sur le cendal, audit Pierre LX s. par.

Item, pour une sele broudée à cheval des armes monsgr Symou de Cinc Oulmes, garnie de cordouan vermeil et de houce de cuir, C s. par.

Item, pour la garnison cousue de soie, et la lormerie dourée et esmaillée, et les esperons à boce pour guerre, LX s. par.

Item, pour I escu des armes monsgr Symon dyapré en guige et garni de houce de cuir, LX s. par.

Item, une sele broudée des armes mestre Tyerry pour guerre garnie de

Digitized by Google

cordouan vermeil et de houce de cuir, pour ceste sele C s. par.; et pour la garnison dourée et esmaillée et cousue de soie et esperons à boce pour guerre LX s. par.

Item, pour I escu des armes mestre Tyerri en guige dyapré et garni de houce de cuir, LX s. par.

Item, XII granz seles pour guerre, pour les escuiers monsgr d'Artois, à granz escuçons de lormerie des armes monsgr, garnis de cordouan vermeil, pour chacune LX s. par., valent XXXVI lb. par., et furent garnies d'estriers et de poitraus.

Item, VIII chapeaus de Montauban de fin or, en chascun II escuceaus des armes monsgr, garnis de corroies, et XIIII targes de fin or, en chascune I escu de fin azur des armes monsgr, pour chascune piece XX s. par.

Item, pour II sommes de boutelerie toutes ferrées et garnies de touz poinz, VI lb. par.

Item, XIIII sommes toutes garnies et estoffées, pour chascune XXXIIII s. par. valent en somme XXIII lb. XVI s. par.

Toutes ces choses livrées par monsgr Symon de Cinc Oulmes à Guiot de Rubencourt en la presence Jehan de Meffle à la Markete en Flandres l'an desus dit.

Item, pour V cendaus vermaus qui pesoient IIII^XX dont l'en fist couliere, croupiere à cheval, II houces fourrées de cendal ardent, houce d'escu, queuvrechief, tout ce harnois pour monsgr, dont chacune once cousta V sous par., valent en tout les IIII^XX onces XX lb. par. Et pour X aunes de toile vert à fourrer les couvertures XX s. par. Et pour VIII onces de frenges à frenger ledit harnois VI s. l'once, valent XLVIII s. par. Et pour celui qui ce hernois taila, cousit et frenja XX s. par. Item, pour ce hernois battre de fin or à ouile, et pour paine d'ouvriers XL lb. par. Et devoit estre pourté tout ce hernois apres monsgr d'Artois en Flandres par Oudin le taleur que monsgr envoia à Paris tout en haste pour le querre et haster.

## IV

### Marché passé avec maître Jehan de Lohes, maçon, pour la construction du château de Bapaume.

(9 mai 1311. — A 57.)

A tous chiaus qui ces presentes lettres verront et orront, Thomas Brandons baillys d'Arras, salut. Sachent tout que Jehans de Lohes li machons

Digitized by Google

est venus en se propre personne par devant nous et par devant les hommes Madame d'Artois, cest assavoir maistre Girart de Saleu, Jehan Testart et Jehan d'Estainbourc, et recognut en droit li dis Jehan de Lohes que il doit faire au chastel ma dame d'Artois à Bapalmes de machonnerie une sale qui avera quatre vins piés de lonc dedens œuvre, et soissante et dis piés de lez dedens œuvre. Si y ara maissieres tout entour de chieunc piés d'espés et de quarante piés de haut. Si y ara en une des costes un arc qui servira à le capele, tel qu'il afferra, de telle bée que li capele ara de lé, et sera li ars vestus de tornes, et si y ara IIII fourmes ès II debous de cele sale, et IIII formes es II pans, se tant en y veut on, et de telle larghece que elles afferront. Et si y ara VI fenestres doubles sour VI moiiens et y ara fourmetes dedens. Et en cele sale ara deus keminées la ou on les vaura avoir. Et ara en mi lieu de cele sale en le plus longhe coste II coulombes estraiieres et II adossées as maissieres qui porteront III ars tels quil afferra, et si haus qu'il porront estre par desous les plates, et les fourchons de ces ars emplis de machonnerie dusques au desous des plates. Et sera chieus pans moiiens de quarante piés de haut à le hautece des autres. Et seront ces maisieres tout entour et li pans moiiens en taules d'entaulemens dedens et dehors enssi que il afferra. Et seront les coulombes devant dites bien ouvrées de basses et de capitiaus. Et si ara es II debous de cele sale II pignons si haus et si lés qu'il convenra pour bien servir au comble, et seront cil pignon bien acomblé de capes françoisses einssi quil appartenra, et sour ces capes vestu de boches et pumiaus et florons, tant comme il convenra. Et ara ès IIII arrestes de cele sale toureles si lées que elles appartenront, et une tourele en mi lieu devers le coure. Et le IIII tourelles seront reprisses desous l'entaulement, et li autre tourele mouvera de terre, et par dedens ara un vys pour monter ès avant-pis. Et avera à le dite sale avant-pis tout entour à crestiaus et voies pour aler tout entour. Et seront li doi pignon retrait dedens si que li avant pis seront dehors les pignons ensi qu'il appartenra. Et ara en cele sale tant de wysserie que on vaurra avoir. Et seront les IIII toureles hauchies à le raison des avant-pis, et y ara crestiaus aussi que ailleurs. Et se on voloit lever les dites toureles dis piés deseure les voies, lever les doit et entauler tout entour d'entaulemens pour faire combles sus, se faire les y veut on. Et seront les IIII coulombes qui seront en le sale par terre de gres, les queles IIII coulombes li dis Jehans doit livrer toutes à sen coust au res dou cariage et les capes et les capitiaus bien ouvrées de boches et de fuelles. Et seront les II coulombes estraiieres d'une pieche de quinze piés de lonc, se tant leur convient, et XVIII paus de gros, et les deus adossées seront par tas machonnées à loysons ens es maissieres. Et y ara as orbes voies tant de gargoulles quil afferra et ara es pignons tant d'oetiaus qu'il afferra. Et doit li dis Jehans

Digitized by Google

aler pour les fondemens III pies dedens terre à sen coust, et, se plus parfont convenoit aler, çou seroit au coust de Madame.

Et tout ce que par desus est dit et devisé a li dis Jehan de Lohes enconvent à faire à sen propre coust d'ouvriers et de painne parmi trois cens livres de parisis que il en ara pour ledit ouvrage faire. Et on li doit toutes les estoffes : c'est assavoir pierre, cauch et savelon, hours, polies, cordes et autres choses à ce necessaires livrer en le piece de terre, et il doit faire les hours à sen coust de ouvriers, et les IIII coulombes desus dites livrer à sen coust ensi que desus est dit au res dou cariage que on li doit livrer. Et se il avoit ou dit ouvrage dis livres de parisis de cruture, on n'en paieroit riens audit Jehan, ains le deveroit faire parmi se dite tasque, et se il y avoit de crutures plus que les dis livres desus dites, le plus on li paieroit outre les dis lb. avoec se dite tasque. Et ce que on a maintenant de piere taillie pour mettre ou dit ouvrage, prendre le doit li dis Jehans par le pris tout avant œuvre et rabattre de la dite monnoie de se tasque. Et doit tout le dit ouvrage avoir fait bien et soufissamment dedens ceste saison presente, se il puet.

Et à tout ce que desus est dit et devisé faire et aemplir bien et loiaument li dis Jehans oblege envers madame la dite contesse et met en droit, en loy et en abandon, envers toutes justices queles que elles soient, son propre cors et tous ses biens temporeus, mobles, nonmoebles, cateus, hiretages presens et ceux qui sont avenir, pour prendre sen cors, arrester et emprisonner en vile de loy ou ailleurs, tous ses biens prendre, saissir, vendre et despendre et esploitier jusques al acomplissement de toutes les choses et les convenenches devant dites. Et renonce li dis Jehans de Lohes tant que à çou generaument et especiaument à tout çou qui aidier ou valoir li porroit contre le teneur de ces presentes lettres, et à le devant dite madame d'Artois ou à sen commant grever ou nuire.

Et nous, Thomas Brandons baillis d'Arras desus nommes, en tesmoing de toutes les choses et les convenences desus dites et devisées avons ces presentes lettres seelées dou seel de le baillie d'Arras sauf le droit madame d'Artois et l'autrui. Et requerons et commandons as homes madame d'Artois desus nommés que il mettent leur seyaus à ces presentes lettres avœc le seel de le dite baillie en tiesmoignage de vérité. Et nous, Grars de Saleu, Jehans Testars et Jehans d'Estainbourc, homme madame desus nommé, qui veismes et oymes toutes les convenenches et les choses dessus dites dire et faire et fumes apelé comme homme ma dite dame d'Artois, dou dit Jehan de Lohes machon, dou commandement de sage homme et honeste Thomas Brandon bailly d'Arras dessus nommé, avons à ces presentes lettres mis nos propres seaus avœc le seel de le baillie d'Arras. Chou fu fait en l'an de grace mil trois cens et onze le nœvisme jour dou mois de may.

Digitized by Google

## V

**Marché passé avec Jean Pépin de Huy pour le tombeau d'Othon, comte de Bourgogne et d'Artois.**

(14 juin 1312. — A 302.)

A touz ceus qui ces presentes lettres verront, Jehan Ploiebauch, garde de la Prevosté de Paris, salut. Nous faisons assavoir que par devant nous personelement pour ce establi, Jehan Pepin de Huy, tombier et bourgeois de Paris, recognut lui avoir fait marchié et convenant à tres haute, noble et puissant dame, madame la contesse d'Artois, de faire et de fourmer à ses propres couz et depenz tant de paine comme d'alebatre blanc, bon et fin, un ymage d'un chevalier armé, un escu,une espée, unes bracières en tour ledit ymage, un lyon souz les piez dudit ymage et deus angelos aus deus espaules, qui tendront les mains à un oriller, qui sera sous le chief dudit ymage, et lettres tout entour la tombe devant dite, tout devant dit alebatre, et tout pour le pris de sept vint livres de parisis, desqueles le devant dit Jehan avoit jà eu et receu avant la main de la devant dite dame soissante et dix livres de parisis, si comme il le confessa et s'en tint à bien paié par devant nous. Lequel ymage devant dit avecques toutes les autres choses et euvres devant dites, le devant dit Jehan promist par son serement fait par devant nous, touchiés les sainz Euvangilles, à faire bien et loiaument et souffisamment, et tous yceus rendre et livrer à ses couz à Paris touz parfaiz et acompliz de la mi-aoust prochain à venir en un an ; et de ladite ville de Paris ladite dame les fera mener à ses couz propres au péril toutevoies dudit Jehan, au lieu où il li plaira qu'il soient assiz, et le dit Jehan ira audit lieu et les asserra à ses propres couz à la requeste de la dite dame, si comme ledit Jehan disoit. Et avecques ce il promist à rendre et à paier à ladite dame touz couz, mises, despenz, dommages et journées que elle auroit et soustendroit par deffaute desdites convenances, desquiex il promist à croire pour ladite dame le porteur de ces lettres par son simple serment sanz autre preuve fere.

Et apres ce vindrent par devant nous en propres personnes, Raoul le Chapelier, texerant et bourgeois de Paris demeurant ou Champ aus Bretons, serouge (1) dudit Jehan, Yvon le Retondeur, demourant en la Peleterie,

(1) Beau-frère.

Digitized by Google

et Jehan de Mitteri, chasublier, demourant en Tirechape, les quiex se firent et establirent chascun pour le tout, sanz division, pleges et principalx debteurs, rendeurs, foiseurs et accomplisseurs de toutes les convenances dessus dites et de chascune d'ycelles faire, enteriner et accomplir en la maniere que dit est envers ladite dame pour le dit Jehan, enseurquetout rendeurs et paieurs de ladite somme d'argent, se mestier estoit, avecques les couz et dommages dessus diz, se deffaute estoit es convenances dessusdites ou en aucune d'ycelles, en faisant de ce leur propre fait. Et quant à toutes les choses dessusdites et chascune d'ycelles tenir fermement et loiaument acomplir en la maniere que elles sont devant devisées, les devant diz Jehan et ses pleges ont obligé et soumis, chascun pour le tout, eus, leurs hoirs et les biens de leur hoirs, muebles et non muebles, presenz et à venir, à jousticier par le prevost de Paris ou par la joustice souz qui jurisdiction il seront trouvez. Et renuncerent en cest fait par leur seremenz seur ce faiz corporelment par devant nous à touz engins, barres, fraudes, forces et decevances, à actionner en fait, à toute aide de fait et de droit, au droit disant general renunciation non valoir, et à toutes autres resons, exceptions et allégations qui valoir leur pourroient contre la teneur de ces lettres. En tesmoing de ce nous avons mis en ces lettres le scel de la prevosté de Paris, l'an de grace mil trois cenz et douze, le merquedi apres la Saint Barnabé apostre. J. DE LA CROIZ.

## VI

**Dépenses d'équipement pour Robert.** (Extraits.)

(1315. — A 342.)

Pour v aunes de drap vermeil de graine dont on fist une tunicle destaint pour Robert acheté par maistre Estene, IIII lb.

Item, pour bleu et gaune drap pour armoier ladite tunicle, acheté par maistre Estiene, XVIII s.

Item, pour XVII aunes de cendal rouge et ynde pour faire une baniere pour Robert, achaté par maistre Estiene de Jehan de Bruges de Saint-Omer IIII s. l'aune, LXVIII s.

Item, pour XVIII aunes de frenges de soie pour ladite baniere, VI d. l'aune, IX s.

Digitized by Google

Item, pour uns cuissos et unes trumellieres de cuir pour Robert prises par Jehan de Sy à Jehan de Tournay de Saint-Omer, XXXII.

Pour I auqueton de blanc cendal pour vestir plates, pour la façon, XX s.

Item, pour I auqueton de vermel cendal roiié d'or fait à II fois, pour la façon, LX s.

Item, pour I turnicle de drap d'estaint semé d'escuchons dyaspré des armes Robert pour la façon, IIII lb.

Item, pour I turnicle de vermel cendal semé d'escuchons en trait, IIII lb.

Item, pour II bachinés couvrir et garnir, pour la façon, XXX s.

Item, pour I bachinet fourbir et estoffer, pour la façon XVI s.

Item, pour une haute gorgiere estoffer, X s.

Item, pour II paires de quiisseus vermaus roié d'or, XXX s.

Item, pour le pavillon d'une gorgerete, pour la façon, V s.

Item, pour I chapel d'achier estoffer, VIII s.

Item, pour uns estivales de vermel cendal roié d'or, XXX s.

Item, pour I auqueton ralongier, et pour I autre atennier, VIII s.

Item, pour I fourel à espée ouvré de broudure, XX s.

Item, pour la façon d'unes couvertures de plates et pour les brachieres, VIII lb.

Item, pour le queuvrechief d'une hyaume et livrer tout l'or et la soie, XII lb.

Item, pour II grenons et pour le lien du hyaume Robert, pour ces II pieces et tout livrer or et soie et les pierres, XXV lb.

Item, pour unes achonnieres de la sele au cheval Robert suivant à son harnais de broudure, IIII lb.

Item, pour uns gantelés brouder et estoffer, XX s.

Item, pour I cent de pignonchiaus à glave II s. VI d. la piece XII lb. X s.

Item, pour I auqueton fort à vestir de fer, pour la façon, XXVIII s.

Item, pour trois banieres vermelles de vermel cendal semées des armes d'Artois, VI lb.

Item, pour I autre des plaines armes d'Artois pour la façon, L s.

Item, pour I cloque d'escarlate desteinte semée d'escuchons, pour la façon et pour le chapel, C s.

Item, pour uns bras d'achier couvrir de broudure, L s.

Item, pour III douzaines de pignonchiaus à charete, X s. la douzaine, XXX s. Pour I hyaume de guerre, C s.

Item, pour I chapel de Montauban, et pour la haute gorgiere, VI lb.

Item, pour II bachinés couvers, XL s.

Item, pour le bachinet à visiere et à haute bretesque, LXX.

Item, pour II paires de greves et II paires de poulains, IIII lb.

Item, pour les plates et pour les gans, XII lb.

Digitized by Google

Item, pour l'épée, LXX s.
Item, pour I fer à glave, X s.
Item, pour une paire de gans, XX s.
Item, pour unes greves, XXX s.
Item, pour le harnais Robert refourbir, XXII s.
Item, pour II fers de glave, XX s.

Donné à Estiene de Manricourt, pour lui aidier à armer, XXXII s.
Pour uns cauchons de haubreserie achatés par Petit pour Robert, XX s.
Pour blanchir les hauberjons et les barbieres Robert, V s.
Pour robes linges faire pour Robert, V s.
Pour II ceinturetes de cuir pour Robert, III s.
Pour unes heures achatées à Paris pour Robert, X s.
Pour II escuz pour joer achatez à Paris, XX s.
Pour VII douzaines et demie d'aguillettes et pour laz de soie et pour drap de quoi on fist I fourrel d'espée pour Robert, XXIIII.
Pour la garnison d'une espée pour Robert, II s.
Pour refaire les pans et les braz d'un hauberjon, IIII s.
Pour I hyaume et une espée burnir, VIII s.
Pour uns poignez pour Robert, X s.
Pour uns gans de cerf achatez à Paris pour Robert, X s.
Pour IIII chapiaus de bievre achatez à Paris pour Robert, LVI s.
Pour I braiel de cerf et pour I autre braiel pour assir les pans du haubrejon Robert, XII.
Pour une chapeliere, VIII s.
Pour II petites bachinieres, VI s.
Pour III couroies de cerf, III s.
Pour II piaus rouges de quoi ou fist II paires d'escuchiaus, VI s.
Pour unes besaches de vache où l'en porte le hanais Robert, XIIII s.
Pour VI aunes de drap de tarze pour les plates Robert, CVIII s.
Item, pour VI aunes de fort cendal pour claver les plates Robert, XXV s.
Item, pour III aunes de toile vermelle pour les plates, IIII s.
Item, pour VII bastons d'or, IX s. le baston, LXIII s.
Item, pour II bastons d'argent, XIIII s.
Item, pour II onces d'or de Chipre, XXIIII s.
Item, pour pluseurs soies de couleurs, XLV s.
Item, pour vert cendal à la haute gorgiere, V s.
Item, pour toile vermelle pour claver les gantelés, X d.
Item, pour cendal vermel et pour soie as gantelés, II s. VI d.
Item, pour III esguilletes, VII d.
Item, pour lacés, XII d.

Digitized by Google

Item, pour lacés et boutons esmaillés, XXII d.

Item, pour pates et ataques II s. VI d.

Item, pour toile vermelle, II s. VI d.

Item, pour aguilletes d'argent, V s.

Item, pour ruben vermel, IIII d.

Item, pour II aunes de cendal vermel pour les gantelés garnir, VIII s.

Item, pour las et boutons d'or as brachieres, XL s.

Item, pour offrois à pelles et pour offrois des plates pour XXIIII aunes et demie, IIII lb. XVIII s.

Item, pour drap de soie de changant, XXVIII s.

Item, pour une chainture, LX s.

Item, pour las à boutons d'or, III s.

Item, pour las du braiel et pour autres las, V s.

Item, pour I las à or au coutel des plates, VIII s.

Item, pour camoscat, pour couvrir un gans, X s.

Item, pour veluet soussiet pour couvrir II paires de gans de plates, XXX s.

Item, pour les las et boutons de perles pris à Jacques de la Hale pour metre au coutel d'esmail Robert, XXXII s.

Item, pour V aunes de drap vermel de graine dont on fist I tunicle destaint pour Robert, IIII lb.

Item, pour bleu et gaune drap à armoier ladite tunicle, XVIII s.

Item, pour II paires d'esperons pour Robert, VI s.

Item, pour l'envers d'un auqueton pour Robert, V aunes et demie de toile II s. VI d. l'aune, XIII s. IX d.

Item, pour XII aunes et demie de toile, dont on fist III quemises de Chartres et I corset, XVI s. VI d.

## VII

### Compte de l'hôtel de la comtesse d'Artois. (Extraits.)

(Chandeleur 1317. — A 351.)

Dras et panes achetez pour la feste au couronnement au Roy Philippe.

A Guillaume Moraquin et à Jehan Sohier et à Guillaume Colay de Broisseles, pour XI camelins blans, XV lb. la piece, valent VIII$^{XX}$ V lb.

Item, audit Guillaume Colai, pour I drap blanc fin pour madame, XX lb.

Item, à Girart Faridan de Paris et à Jaque Fene lombart de Saint-Mar-

Digitized by Google

cel, pour la tainture de graine desdis XII dras tains en escallate vermeille, XVIII l. la piece, valent IIc XVI lb.

Item, à Jehan de Compans de Paris, pour une escallate vermeille achetée par Guillaume de Neanhon, XXXII lb.

Item, à Alardin Alart de Reims pour XXXII aunes d'escallate al aune de Reims achetées à Reims par ledit Guillaume pour monsgr Hemart de Poitiers et son compaignon, XXX s. l'aune, valent XLIX lb. X s.

Item, à Jehan Le Charpentier de Broisseles, pour II dras mellés de IIII laines pour madame et les filles le Roy, pour la velle du couronnement, LXXII lb.

Item, à Jehan Montdargent de Gant, pour IIII roiés pour Robert et ses compaignons, lesques furent partiz à camelins blans pour le jour de la feste, LIX s.

Item, à Petruche Le Brebançon, pour I camelin blanc pour partir ausdis roiés avec II camelins blans qui estoient demourés de la livrée de le Toussaint, XIV lb.

Item, à Constance fame Pierre de la Courtneuve de Paris, pour II roiés fais de Gant achetés par ledit Guillaume pour Robert, monsgr Hugue de Bourgogne et monsgr Beraut de Margueul pour la velle de la feste du couronnement, XLVIII lb.

A Gilbert Lescot de Paris pour IIII fourreures de menu var pour madame tenant chascune XIXX ventres montent VIIIc IIIIXX ventres XIIII d. le ventre valent, LI lb. VI s. VIII d.

Item, audit Gillebert pour I mantel de menu var pour madame de XII tires tenant IIc IIIIXX XV ventres, XIIII d. le ventre valent XVII lb. IIII s. II d.

Item, audit G., pour I chaperon de menu var pour la chape madame tenant IIIIXX XII ventres audit pris valent, CVII s. IIII d.

Item, audit G., pour XLIIII ventres de menu var pour pour filer la robe madame audit pris, LI s. IIII d.

Item, audit audit G., pour II manteaus de menu var pour les filles le Roy, I de VIII tires et l'autre de VII, tenans ensemble XIIXX II ventres audit pris, XIIII lb. II s. IIII d.

Item, audit G., pour II fourreures de menu var, de VI tires chascune, tenant chascune VIXX IIII ventres, pour madame Jehanne fille le Roy audit pris, XIIII lb. IX s. IIII d.

Item, audit G., pour II fourreures de menu var, de V tires chascune, tenant chascune IIIIXX X ventres, pour madame la daufine audit pris, X lb. X s.

Item, audit G., pour XII ventres de menu var pour pourfiler leurs robes audit pris, XIIII s.

Digitized by Google

Item, audit G., pour VI^xx VIII ventres de menu var pour fourrer les manches de la chape madame Jehanne VIII ventres de lonc et VIII de lé audit pris, VII lb. IX s. IIII d.

Item, audit G., pour IIII^xx XVIII ventres de menu var pour fourrer les manches de la chape madame la daufine audit pris, CXIIII s. III d.

Item, audit G., pour II chaperons de menu var pour madame Jehanne et la daufine tenanz chascun IIII^xx ventres audit pris, IX lb. VI s. VIII d.

Item, à Ode de Fernagu de Rains, pour une pane à mantel de menu var et une pane de menus popes achetez à Rains par Guillaume de Neanhon, X lb. XIII s.

Item, audit G. Lescot, pour IIII panes d'aigneaus à surcot pour Robert monsgr. et le conte d'Auseure XVI s. la piece valent LXIIII s.

Item, audit G., pour II chaperons d'aigneaus pour Robert et le conte, XX s.

Item, audit G., pour une pane à chaperon d'aigneaus achetée par ledit Guillaume pour Robert monsgr, VIII s.

Item, audit G., pour II panes et demie d'aigneaus pour fourrer une robe pour Robert monsgr, dont monsgr Hugue de Borgogne fu vestu la velle du couronnement, et pour I chaperon d'aigneaus, LIIII s.

A Richart de S. Aubin de Paris, pour la retonture de XIII escallates, VIII s. l'escallate, valent CIII s.

Item, audit Richart, pour la retonture de IIII bruns roiés, I camelin blanc et II autres roiés, dont monsgr Hugue fu vestu, I grant drap pour madame, une fleur de peschier et I drap, par pièces V s. du drap, et II s. au vin des vallez pour les avancier, valent LII s.

Draps et panes pour madame et pour Robert hors livrée.

A dame Ysabel du Tramblai de Paris, pour IIII aunes d'un marbré de Broisseles pour faire I mantel ront pour madame, XXVIII s. l'aune, CXII s.

A Jehan de Compans de Paris, pour III aunes de pers achetées par Guillaume de Neanhon, pour faire chauces pour Robert monsgr, L s.

Item, pour I chaperon d'escallate fine pour madame XVIII s.

A dame Ysabel du Tramblai, pour IIII aunes d'escallate roiée à II files de soucié, XXX s. l'aune, et IIII aunes et I quartier de fleur de peschier, XXII s. l'aune, pour faire une robe extraordinaire pour Robert monsgr, X lb. XIII s. VI d.

A Gillebert Lescot, pour II fourreures d'aigneaus de Lesque et une fourreure à chaperon pour fourrer ladite robe et demi chaperon d'aigneaus pour ses manches, IIII lb. VIII s.

A dame Ysabel, pour II aunes et demie d'un marbré pour faire I mantel coqu pour madame, pour le char, L s.

A Gillebert pour une fourreure de gris pour fourrer le mantel ront ma-

Digitized by Google

dame de marbré dessus dit, pour IIII^c LXXV dos qu'il tenoit, VI d. le dos, valent XI lb. XVII s. VI d.

A Pierre de Compans de Paris, pour IIII aunes de pers encré pour faire chauces pour Robert, IIII lb.

Audit Gillebert, pour II panes et demie d'aigneaus a surcot et une pane à chaperon dont on fourra une robe partie de jaune et d'un pers à I filet vermeil pour Robert monsgr au venir d'Avinon, LIIII s.

Audit G., pour LXVI ventres de menu var pour fourrer les manches de II pare de cotes pour Robert mons. XIIII d. le ventre valent LXXVII s.

Audit G., pour LX ventres de menu var pour fourrer I chaperon d'un marbré rouge pour madame dont ele a I mantel, XIIII d. le ventre LXX s.

A Guillaume de Neanhon, tailleur, pour la façon de III pare de robes pour madame l'une d'un camelin blanc de III garnemens, la seconde de marbré de V garnemens dont les filles le Roy furent vestues, et la tierce d'escallate vermeille de IIII garnemens pour la feste du couronnement le Roy, et pour la façon de II manteaus roons et I coquibus pour le char, pour soie, cendal et journées de cousturiers et autres parties contenues en I rollet baillé devers la court, XIIII lb. XVIII s. VIII d.

Item, pour XVIII boutons d'argent esmaillies, achetés par ledit Guillaume pour mettre en la chape et es manteaus, XX d. le bouton, XXX s.

Item, audit Guillaume, pour la façon de IIII robes pour Robert monsgr, l'une partie d'un jaune et d'un pers à I filet vermeil, des demorans des aumaires de Paris, l'autre partie d'une escallate à II files de soucié et d'une fleur de peschier, et les II autres pour la feste du couronnement le Roy, et pour la façon d'une cote hardie, I mantelet et une tunicle, pour soie, cendal et journées de cousturiers et autres parties contenues en I role baillié devers la court et la façon de la robe au folet, VI lb. XVIII s. VI d.

## VIII

**Marché passé avec maître Jean Morant pour la construction de l'hôpital d'Hesdin.**

(1321. — A 394.)

Chest li devise del hospital que Madame veut faire à Hesdin, duquel devis faire bien et souffisamment li baillis el nom de madame devant dite d'Artois a marquandé à maistre Jehan Morant, chest assavoir :

Digitized by Google

Li dis hospital doit avoir CLX piés de lonc et XXXIIII piés de lé tout dedans ueuvre, les maisieres de XXI piés de haut, V piés dedens terre, et XVI piés dehors de III piés d'espés au res de che que il doit avoir retail de III pans ou environ sur le gres, et le doit faire de III piés de haut de gres deseure terre, retail dessus le gres de III paus.

Et doit avoir es pans pilers de XVI piés, de point moien à autre, et à chascun pignon II pilers, et à cascun pignon II fenestres de X piés de bée et de hauteur al avenant, et à III estanfiques aemplies de formes ensi qu'il appartient, et es pans fenestres partout, entre les II pilers une fenestre de IIII piés de jour ou environ et hauteur al avenant encassilliées, chanfraintes, estanchonnées dedens et dehors, et as dites fenestres des pignons et des pans, au commenchement des larmieurs entaulement dedens et dehors, tant que li larmiers dure. Et doivent avoir li pan entaulement dedens et dehors, et doivent avoir lidit piler III piés et demi de col escarsé sur le gres et III piés de faiche, et doivent li piler des pans et des pignons morir par retrait au res del entaulement.

Et doivent les pignons faire bien et souffisamment, vestus de capes françoises. Et doit avoir el pignon devers le rue un portal à III coulombes à cascun lés, vestues de basses et de capitauls et de ars nachelés et bouchelés. Et doivent estre les gambes del huys dudit portal lau li dis huys batra de grés tressi au res de le vaussure, et doit estre li linteuls del huy de grés se on les puet avoir, et, se on ne le puet avoir, vaussure souffissant. Et sur le linteul ou le vaussure un entaulement fally, et dessus l'entaulement II ymagenes dont les II seront à genols, s'il plaist à madame, et li ymagenes que il aourront tout en estant et de le meilleur blanque pierre que on porra avoir, et che meisme pignon une volée pour pendre un cloke.

Et el pan devers le court un huis de VIII pies de lé ou environ, et les gambes de grés et la couverture de grés ou de vaussure. Et en toutes ces fenestres devant dites II fenestres es pans al encontre de le capelle à estanfique et aemplie d'une forme.

Et doit tout cest ouvrage dessus dit piloter bien et souffisamment à sen coust. Et on lit doit trouver et livrer tout le bos en le pieche. Et en trestout cest ouvrage doit il mettre boutis et asselers partout ou il appartenra de grés et de blanque pierre, et fournir à sen coust. Et on li doit trover et livrer toutes ces étoffes partout ou cars ou carette puet trover, et li doit on livrer bos et verge et hars pour ses hours faire, et il se doit hourder à sen coust, et li doit li bos qui sera mis à sen hourt les verghes et les hars demourans à son profit, l'œvre parfaite. Et de tout cest ouvrage faire si que dit est bien souffisamment doit il avoir CXXXX lb. paris. à VII lb. de rabais, et s'il estoit ensi qu'il y eust plus piés de haut ou de bas ou de lonc à le quantité. Et doit avoir fait tout cest ouvrage dedens le S. Remi

Digitized by Google

si avant que de la en avant on porra lever la carpenterie. Et doit estre tous chil ouvrages entaulés de taules de blanque pierre tressi au res de terre et partout ou li gres dure estre moilonné de gres ou de cailleu. Et pour toutes ces coses faire li doit on livrer toutes les estoffes dessus dites et argent souffisamment.

## IX

**Compte de l'hôtel de la comtesse d'Artois.** (Extrait.)

(Ascension 1323. — A 412.)

Pour la chapelle que fut donnée à Theroanne, premier à Ysabea de Lyon pour IIII pièces de veluaz yndes, XLVIII l. A Joufroy de Flory, pour III pièces de veluaz yndes, XXX l. A Laude Belun, pour demie pièce de velua vermeil, pour faire les lambiaus, IX l. VIII s. sunt en somme IIII^XX VII l. VIII s. Adit Laude Belun, pour III onces et demie de pelles pour la toaille del autel, X l. X s. A Estienne Chevalier, pour faire les flours et les chastiaus, les orfrois de chasuble, de thunique et dramatique, des III chapes et du parement del autel, CCXXX l. A Laude Belun, pour IIII pièces et demie de cendaus vermeil des larges pour fourrer ladite chapelle, XIX l. VIII s. A Jehan de Laon, chasublier, pour faire ladite chapelle LIII s., pour VI aunes de toile vert à fourrer le drap et le dossier IX s., pour III petis orfroyz pour orfroisier les chapes par terre XXIIII s., pour frainges XVIII s., pour laz de soie V s., pour III surçaintes de soie vermeille X s. ; sunt en somme CXIX s.

A Pierrot de Besençon. pour III mors de chapes pour ladite chapelle pesant VI mars et demi et XV estellins, VI l. et X s. le marc, vaillent XLII l. XVII s. A Herembour de Monthereul, pour XXIIII aunes de toille à faire III aubes et une toaille d'autel pour ladite chapelle, II s. VI d. l'aune, et XII s. pour la façon, sunt en somme LXXII s.

A Jehan de Crequi tappicier, pour I tapit de laine des armes d'Artois pour ladite chapelle tenant VII aunes et demie quarré a l'aune de Paris, XVI s. l'aune VI l.

A Laude Belun, pour II pièces de tartaires raiez à faire III paires de custodes pour la chapelle d'Arraz, de Theroaine et de Besençon, XVII l.XII s. A Jehan de Laon, pour freinges, pour ribans et pour haniaus pour lesdis custodes et pour la façon, XXXV s.

A Raoul Le Flamenc, pour III dras d'or des armes monsgr le prevost pour une chapelle donnée à Gonay, XXXVI l. A Jehan de Laon chasublier, pour I



Digitized by Google

orfroy de chesuble IX s., pour I orfroy de thunique XXI s., pour une toaille d'autel brodée L s., lesquelles parties sunt en somme VI l. XI s. Adit Jehan, pour VII aunes de toille vert pour fourrer le drap et le doussier IX s. VI d., pour freinges VII s., pour la façon XVI s., sunt en somme XXXII s. VI d. A Herembourc de Monthereul, pour XVII aunes de toille pour II aubes, II amiz et une touaille d'autel, II s. l'aune et VIII l. pour la façon, XLII s.

A Laude Belun, pour VI pièces de dras d'or à fleur de lys pour faire une couverture pour la tombe monsgr d'Artois, XXVI l. VIII s. A li, pour III pièces de toille vert pour le fourrer, XLII s. A Estiene Chevalier, pour samiz à faire les lambiaus, pour or et pour façon, et pour la façon du drap, VIII l. Adit Laude, pour II pièces de cendaus yndes pour IIII banieres et pour III couvertures d'escuz pour monsgr d'Artois et monsgr de Bourgogne, CI s. II d. Adit Estiene, pour cendaus vermeil à faire les lambiaus des bannieres et des escuz pour or, pour façon et pour les battre, X l. XVIIII s.

## X

**Objets achetés pour l'hôpital d'Hesdin, pour les religieuses de Sainte-Claire et pour les chartreux de Gosnay. — Dot à de pauvres « gentix femmes ».**

(Toussaint 1323. — A 413.)

Deniers paiiés par maistre Jehan de Salins, trezorier madame, pour pourveances faites tant as cordelieres de S. Omer, tant as chartrous de Gosnay, comme à le maison Dieu de Hesding.

Et premierement pour les cordelieres de S. Omer.

A Pierre Tueleu, pour XV coutes de plume, XXXII s. pour piece, valent, XXIIII lb.

Pour plume qui puis fu mise es dictes coutes et pour chiaus qui les rapparellierent, XXXVIII s.

Pour IIIc et II aunes de toille achatée à divers pris pour faire XXX paire de dras, XXVI lb. X s. X d.

Pour la fachon des dras, VII s. VI d.

Pour XV couvretoirs, que de chas que de goupix, pour l'enfremerie, XXVIII lb. X s. X d.

A Jehan Brotel de Hesding, pour II pers et II marbrés pour les courvretoirs, XXIIII lb. XII d.

Pour la tonture de VIII dras, XX s.

Digitized by Google

Pour la fachon des couvretoirs et pour rappareller les pennes qui estoient moillies, XXVIII s.

Pour IIII dras pour faire couvretoirs pour le dortoir, XX lb. II s.

Pour IIII^XX aunes de blancés al aune à S. Omer pour faire les dis couvretoirs, XI lb. XV s.

A Piere Tueleu, pour V tapis de laine, IIII lb. VI s.

A Herembourg de Monsterœl, pour napes et pour touailles, XIIII lb. XV s.

Pour XX aunes de canevach pris à li, XXVI s. VIII d.

Pour le portage des dictes cozes des le Lendi à Paris et pour le fachon d'une gibe qui fu portée de Paris à Hesding et pour une autre gibe qui fu portée de Hesdin à S. Omer et pour corde, XXII s.

Pour IIII doussaines de sausserons et II doussaines de salieres XXXVI s.

Pour le voiture des dictes cozes amener de Paris à Hesding, et pour le paage qui fu levés à Neele, et pour les despens que li caretier fissent la, XI lb. II s.

Pour III grans pos de kœvre, III canoseles pour les dis pos, XII cheminiaus de fer, XX escueles et XV sausserons d'estain, achatés par Jaque Cornille, LIX lb. XVIII s. IX d.

Pour XXXII cailliers, VI lb. VIII s.

Pour XXIIII brueres, XXIIII.

Pour XII cariaus à seoir, XII s.

Somme des dictes parties, II^c XLII lb. III s. VII d.

Item, pour les frères de Gosnay.

A Guillaume Tenaille, pour XXVIII flaiceaies, VII lb. XVI s.

A Pierre le coutier, pour XXIIII coussins de plume, XII lb. XVI s.

A Jehan Bernart, pour XIIII couvretoirs de mouton, XI lb.

A Jehan Mestre, pour VIII couvretoirs que de chas que de goupix, XVI lb. XVI s.

A Guillaume de Bairy pour II blans et I bleu à faire couvretoirs, XX lb. VI s.

Pour tondre les dras, pour les remettre es plois et pour faire les couvrevretoirs, XXXII s.

Pour VII^XX X aunes de toille pour faire dras de lit, X lb. XVIII s. IX d.

Pour la fachon des dras, IIII s.

Pour VIII matelas pour l'ostelerie, IIII lb. V s. X d.

Pour IIII tapys de laine, LXXII s.

Pour XV quariaus à seoir sus, XXII s. VI d.

Pour IIII^XX X aunes de napes et LXII aunes de touailles. XIIII lb. II s.

Pour IIII doussaines et demie d'escueles, II doussaines et demie de sausserons, une doussaine de quartes, II doussaines et demie de pintes, II dous-

Digitized by Google

saines de chopines, II doussaines de salieres et VIII gobelés à boire cervoise, XV lb. XV s. VI d.

Pour II bachins à barbier, I bachin à mains et I pot à yauwe, XXXIII s.

Pour II bachins de Lymoges, L s.

Pour XX aunes de canevach pour faire le gibe, XX s.

Pour II mortiers et II mœlles, XLV s.

Pour faire le gibe à Paris, à Arras, et pour le portage des cozes de Paris à Hesding et de Arras à Gosnay et pour cordes, VIII lb. XVIII s.

Pour le varlet qui la conduist de Paris à Hesding, IX.

Pour I grant pot de kœvre, pour III autres pos de kœvre, III paiieles d'arain, VI chandelers de cœvre, une paiiele de fer, II chauderons de latton, III trepiers, II cheminiaus, II grix et III paiieles liier, paiiet par Jaque Cornille, XLII lb. XI s. VIII d.

Pour XLII quailliers, IIII s. pour piece, valent, VIII lb. VIII s.

Par Tassart le clerc, pour taules et traitiaus, X lb. VIII s.

A Jehan de Halennes d'Arras, pour II cendaus vermaux pezans XIIII onches IIII s. VI d. l'once, pour II vers pezans XV onches et demie et et I sissain IIII s. l'once, pour une onche de soye III s. IIII d., pour IX aunes de fringes VII s., pour rubans et aniaus XI s., et pour la fachon X s. Somme toute, VII lb. XV s. II d.

Somme de ces parties IIc V lb. XXX s. V d.

Item pour l'ospital de Hesding.

Pour XX tapys de laine, XVII lb. X s.

Pour III pos de kœvre mis es fourniaus achatés par Jaque Cornille, XXXVI lb. XIX s. III d.

Pour I drap de soye à mettre sus les mors, XXIIII s.

Pour un porte pais, XXV s.

Pour une boiste d'argent à mettre les personnes sacrées, XXVIII s.

Pour I autel de marbre, XII s.

Pour I hanap d'argent et I quillier à boire les malades, XL s.

Pour XVI aunes de toille pour aube, amyt et touaille d'autel XXVII d. l'aune valent XXXVI s.

Pour II corporaus, V s.

Somme de ces parties, LXII lb. XIX s. III d.

Autres deniers paiiés en descompte de plus grosse somme lequele messire d'Artois, qui Dix absoille, laissa en son testament en ayde de povres gentix femmes marier.

A damoisiele Margherie et damoisiele Jehane, jadis filles Robert d'Arde, as queles madame de sa pure grace a donné à leur mariages sour cer-

Digitized by Google

tainne condition; et lesquels li ville d'Aire a recheus en garde et en depost et leur doit rendre à cascune le moitiet dedens le mois de leur mariages et en a li dicte ville bailliet lettres sour leur seel, IIII^xx lb.

A damoisiele Clémence de Baillœl, fille Jehan de Baillœl, à laquelle madame de sa pure grace a donné à sen mariage, sour certaine condition et les a li ville d'Aire recheus en garde et en dépost, les doit rendre dedens le mois de sen mariage, et en a li dicte ville bailliet lettres sour le seel, XXXII lb.

## XI

### Tables d'autel peintes pour Thierry d'Hireçon.

(26 août 1324. — A 433.)

Che sont les parties des taules d'autel pour monseigneur le prevost d'Ayre.

Premierement pour II plankes, XII s. VI d.

Item, pour une planke et III kievrons pris à Grart d'Ais, XIX s.

Item, pour II taules carpenter, XI s.

Item, pour cent pièces de voirre à faire les esmaus de le bordure des taules, VII s.

Item, pour paindre les cent esmaus, XVIII s.

Item, pour le fin or de quoy li esmal furent doré, VI s.

Item, pour trois cens et demi de pierrettes de voirre, VI s.

Item, pour minne, et blanc, et vermillon, et vert, et orcouleur et toutes autres couleurs, XX s.

Item, pour vernis et pour olle, V s. VI d.

Item, pour le fin or à tout dorer et estinceler les II taules, VI^c et III quarterons, pour cascun cent XIII s., valent C et I s. VI d.

Item, pour celui qui molut toutes les couleurs et pour sen depens par IIII jours, XII d. par jour, IIII s.

Item, pour celui qui encola et blanki et ataka les esmaus et derest les II taules par V jours et pour sen depens, II s. VI d. par jour, valent X s. et X d.

Item, pour celui qui aida à dorer les II taules et pour sen despens par IIII jours, III s. le jour, valent XII s.

Item, pour celui qui esleva les II taules et emprima et pour sen despens par XIIII jours, XXXII d. par jour, valent XXXVII s. IIII d.

Digitized by Google

Item. pour celul qui painst les II taules et pour sens despens par XXIX jours, XXXIII d. par jour, valent IIII lb.

Item, pour les porteurs qui ont porté à Gonnai les II taules, VIII s,

Item, pour le cheval qu'il chevaucha à ceste darraine fois par II jours, II s. par jour, IIII s.

Somme pour toutes ces parties dessus dites, XVII lb. XVII s. VIII d.

## XII

**Dépenses faites pour le mobilier et l'installation des dominicaines de La Thieulloye.**

(1324. — A 430.)

Mises faites pour la Tuilloye par maistre Jehan de Salins.

Premièrement à Michel de Lens, pour III calices pesans V mars, II onces et VII esterlins, XXIIII lb. X s.

A Laude Belon, pour IIII veluiauz royés pour faire III chasubles, I drap et I dossier et le parement des aubes, LXX s. pour piece, valent, XIIII lb.

A Jehan de Laon, chasublier, pour orfrois pour les chasubles, pour toille à fourrer le drap et le dossier, pour la façon des dites chasubles et des paremens et pour faire III estuis de corporal des dis dras, CXIIII s. IX d.

A Laude Belon, pour III pièces de dras d'or pour faire chasuble, tunique, dramatique, drap et dossière, XX lb.

A Jehan de Laon, pour les paremens de chasuble, tunique et dramatique, pour toile à fourrer le drap et le dossier pour le façon, VIII lb. V s. VI d.

A li pour une custode, XIIII s.

A Erembour de Monstroel, pour IIII$^{XX}$ X aunes de toile à faire IX aubes et IX touailles d'autel dont il en iot XLII au pris de II s. l'une et XLVIII à II s. IIII d. l'aune, IX lb. XVI s.

A li pour la façon, XV s.

A li pour VI corporaus, XVIII s. IX d.

A Jehan de Laon, pour I autel portatis, XXX s.

A Guillaume le Lambier, pour II chandeliers de quevre, XXIII s.

A Colart de Fontaines, pour II brunetes d'Amiens pour faire chapes, XXIIII s.

A Guillaume Lescot de Gant, pour VIII pièces de thiretaine blanches lanées pour faire cotes et capelaires, VI lb. XVI s. pour pièce, valent, LXI lb. IIII s.

Digitized by Google

A Guillaume de Chiereville de Kahen, pour III tiretaines escrues, pour faire seratiaux desoux, XXX lb. X s.

A Jehan Gonffanon de St-Denis, pour VI blans dras de St-Denis pour faire estraiz et couvertures, XLIII lb. XV s.

A Jehan Fantis de Moncornet, pour IIII dras camelins à faire couvertoirs, XXIX lb.

A Gillebert Lescot, pour XII fourrures d'agniauz pour les dis couvertoirs, IX lb. XVIII s.

A Jehan Michel, drapier de St-Marcel, pour XXXVI aunes de thiretaine de St-Marcel pour faire estraiz à metre auz lis, IIII lb. XVI s.

A Erembour de Moustroel, pour LII aunes de canevas pour mettre empres le feurre, LII s.

A Jehane Boinecave, pour XII cousssins et XII orilliers de plume et pour choses auz orilliers, XV lb.

A Jehan Poulet, pour IIII^c XIIII aunes de toille pour faire dras de lit, XIX d. l'aune, valent XXXII lb. XVI s. VI d.

A li pour XXIIII quevrechies, XLVIII s.

A Erembour de Monstroel, pour une douzaine de grosses nappes de IIII aunes, VIII s. pour nappe, IIII lb. XVI s.

A li pour VI nappes delies de IIII aunes, XI s. pour nappe, valent, LXVI s.

A li pour VI nappes delies de V aunes, XIII s. VI d. pour nappe, IIII lb. XII s.

A li pour XIIII touailles de II aunes, XIII d. l'aune, valent LII s.

A li pour XII touailles de V aunes, XVI d. pour aune, valent IIII lb.

A Jehan de Prouvins, potier, pour IIII grans kanes, XII quartes et XL chopines quarréez, XL justes, XXI salieres, VI douzaines de grans escueles, III douzaines de petites, IIII grans plas et IIII mendres d'estain, XXIIII l. XIIII s. VI d.

A Jehan le hanepier, de Pontalié, pour XL qualliers, VI l. X s.

A Robert Gobin, pour CXVIII douzaines de veelin, VIII s. pour douzaine, valent XLVII l. IIII s.

A frère Guillaume de Mascon, oultre la somme de CXX lb. qu'il avait eu devant pour la façon des livres baillé, IIII^XX l.

A Jehan Morel de Dieppe, pour amener les choses dessus dites de Paris à Arraz et pour paiages, CXVI s.

It. pour corde à faire la gibe et pour la faire et deffaire à Arras et pour la charger, XVIII s.

It. pour portage des dites choses au lendi et du lendi à Paris, XXII s.

Pour un vallet qni conduit les choses dessus dites à venir à Arraz, X s.

It. pour les despenz maistre Jehan de Salins pour XXII jours qu'il fu à Paris pour acheter les dites choses, VIII l. X s.

Digitized by Google

A Ysabeau Quarrée, pour VI coussins de boure, IX s. IIII d.

A Perrot Louget, pour II buiretes d'estain à chanter, II s. VIII d.

A Evrart l'orfevre, pour bornir II seaus à eaue benoite, II s.

A Vincent le tondeur, pour la tonture de II brunetes et XI blons dras tondus II fois, V s. pour drap. It. XI dras tondus une fois, III s. pour drap, IIII l. XVIII s.

A Ysabiau la couturiere, pour faire XXIIII paires de dras de lit, III d. pour paire VI s.

A plusieurs ouvriers par Guillaume de Néanhon pour la façon de XXXVI couvertoirs, XVIII s.

It. par la main dudit Guillaume pour la façon de XII chappes, XII cotes XII capelaires, XXXVIII s.

It. pour fil et pour ribanz, IIII s. VIII d.

A Herbelot, pour les despens de li, de III vallez et de VI chevas du chariot par VII lours en alant des Theruaine à Montargis querre les dames de la Tuilloie.

It. pour XXI personnes et XI chevas des Montargis à Arraz par VIII jours, VXVIII l. XII d.

It. pour renvoier des Arraz à Montargis le char que les dames avoient amenez du commandement ma dame, XXXVI s.

Ii. aus II freres, à I chapelain et I vallet que vindrent avec les dames, baillé pour leur retour, XLVIII s.

It. pour ramener la priouresse de Lile, pour les depens de XI personnes et VIII chevaus à la repaire en alant la, pour II vallez et chevaus a retour pour forge en chemin, XXI s.

It. pour III piaus de parchemin pour faire les letres de la Tuilloie et pour IIII laiz de soie à les sceller, III s. II d.

A Vincent le tondeur, pour faire taindre en brunete XVIII aunes de tiretaine blanche, XIIII d. pour aune, XXI s.

Pour les despens de II filles reçues à Montargis qui furent amenées à la Tuilloie, XVI l. X s.

Pour la voiture des choses aus dames de Montargis amener à Paris et pour I vallet qui les conduit, LI s. VIII d.

It. pour les mener de Paris Arraz et pour I vallet qui les conduit, VI l. XV s.

A Laude Belun, pour II pièces de samyz ynde et demie piece de roge pour la chapelle à parer XX l.

A Estienne Chevalier, pour II^M IIII^XX que chestiau que flours de brodure, VIII d. pour pièce LXIX l.

A li pour une touaille d'autel, pour l'orfroy de la chasuble, des chapes, de tunique et dramatique, LX l.

Digitized by Google

A li pour la portraiture des fleurs et des chestiaus, IIII l.

Pour cendal vermeil pour fourrer la dicte chapelle, XI l.

A Jehan de Laon, pour la façon de la dicte chapelle, pour toille à fourrer le drap et le dossier, pour petiz orfroyz et frainges, VI l.

A Pierrot de Besençon, pour II bacins à laver, II buirectes et I encensier d'argent pesant VII mars et III onces, IIII lb. V s. le marc vaillent, XXXI l. VI s. VI d.

A li pour XII cuilliers d'argent pesant VII onces et XV estellins, LXX s.

A li pour II angeloz que portent le chief S. Loys, d'argent dorez pesant I marc et VII onces. It., II ymaiges de S. Loys, une de la Trinité et une de S. Jehan pesant IX mars une once et demie. It., une croix de fust couverte d'argent dorée dont l'argent poise IIII mars et V onces. It., une autre croiz dun l'argent poise IIII mars, IIII onces et XV estellins. It., une autre croiz dun l'argent poise IIII mars et VII onces. It. I mor de chape et les pomiaux d'argent esmailliez pesant I marc et X estellins. It., pour les esmaus d'argent que sont sus les entaublement de quevre VII onces. Somme des mars XXVII mars XV estellins, VI lb. XII s. le marc, de quoy l'on rabatit XVIII mars et XIX estellins qu'il avoit euz de l'argent madame, cest assavoir pour I bacin d'argent que fut pris au tresor à Paris pesant VI mars et demi et XIX estellins, et I hanap pris ou dit tresor, pesant XI mars et demy, vaillent les XVIII mars à prix de LXIIII s. le marc LVIII lb. ainsi demorent, VI$^{XX}$ lb. XVI s. VI d.

A li pour III grans entaublement de quevre pour les croiz et IIII à lionceaus pour les ymaiges et I petiz quarrez pour les angelos de quevre dorez, pesant XLV mars V onces et demie, dont l'on rebait VII onces pour les esmaus, demore XLIII mars et VI onces XXV s. le marc vaillent, LIII lb. XV s.

A li pour le loaige de II chevaus qu'il amena Arraz et les despens de li et d'un vallet et pour le salaire du vallet, VI lb. XVI s.

Somme toute mil livres, trois souls et cinq deniers parisis.

## XIII

**Marché passé avec Jean de Was, serrurier, pour la façon d'un « treillis » sur la tombe de Robert.**

(11 février 1326. — A 453.)

Par devant nous vint en jugement Jehan de Was, serrurier, demourant en la rue Saint Martin, si comme il disoit, recognut en droit lui avoir fait

Digitized by Google

marché et convenances à noble dame madame la comtesse d'Artoys de faire un treilloiz de fer sus la tombe feu Robert d'Artois, fiux de ladite dame, assise aus Freres meneurs à Paris d'autele façon, d'autele euvre et aussi bon et souffisant comme le treilleiz assis sus la tumbe madame Blanche d'Espaigne assise audit lieu, et le rendra tout prest à asseoir à ses couz de toutes façons, dedenz les huit jourz d'aprez Pasques prouchain venant pour le pris de huit livres par., dont il confessa avoir eu avant euvre et des maintenant quatre livres, et les autres quatre livres aura et doit avoir si comme il disoit si tost comme ledit treilleiz sera parfait. Proumettant ledit Jehan, par son serement et par la foy de son cors, à faire ledit treilleiz bon et souffisamment si comme dit est, et à rendre le tout fait dedenz ledit temps avecques couz et dommages qui fez seroient par son deffaut, fais sur ce l'obligation de touz ses biens et de ses hoirs, et son cors à tenir prison fermée oultre le guichet de chastelet de Paris ou ailleurs à ses couz. Ce fu fait l'an mil CCC vint et cinq, le mardi XI jour de fevrier.

J. DE RUEIL.

## XIV

### Objets du mobilier d'Hesdin recouvrés sur le sire de Grigny.

(13 décembre 1326. — A 452.)

La somme en quoi li sires de Grigny fu condamnes envers madame monte v^M cccl lb. xv s.

De ce a eu madame les parties qui s'ensuivent qui doivent estre rabatues de la somme dessus dite.

Premierement, pour une crois d'argent qui fu prisée cccc lb., mais ele cousta à raembrer à madame de Estiene le Haubergier de Paris, qui l'avoit en gages, xiiii lb. Einsi ne doivent cheoir de la condempnation dessus dite dou pris de ladite crois, que cccciiii^xx vi lb.

Item, a recouvré madame un ymage d'albastre qui estoit au pris de vi lb.

Item, de iiii bacins d'argent à laver qui furent prisies lx lb., on a recouvré un qui vaut xv lb. à ce fuer.

Item, a recouvré la chapele rouge des Martirs, qui fu prisée vi^c lb., mais ele cousta à raparellier tant en orfrois, en parement d'un autel, en cendaus, en las de soye, en une touaille d'autel, et pour la façon de ces choses, rabatus les viez orfrois qui estoient tout empiries et depecies, cxvii lb. xvii s. x d. Einsi ne doivent cheoir de la condempnation pour ladite chapele que cccciiii^xx ii s. ii d.

Item, a recouvré la chapele blanche qui fut prisée cccc lb. mais il en faut

Digitized by Google

une chape dou pris de xx lb., et si cousta à raparellier ladite chapele xl s. Einsi ne doivent cheoir de la dite condempnation pour ladite chapele que cccLXXVIII lb.

Item, a recouvré II gamboisons, l'un de cendal et l'autre de veluel qui furent prisié XXII lb.

Item, une tunique de soye armoiée des armes de Bourgogne, prisée xx lb.

Item, une houce de drap armoiée desdites armes, prisée LX s.

Item, I parement de drap à palefroi parti des armes d'Artoys et de Bourgogne, prisée C s.

Item, unes couvertures à cheval de gamboiserie armoiées des armes de Bourgogne, prisiées xx lb.

Item, regnes et chavetures de lorains à sambues, prisiées xx s.

Item, I forgeret de quevre, neelé d'argent, prisié C lb.

Item, II bareus de ciprés, prisies XL s.

Item, I vassiaus d'argent à mettre le cors Notre-Seigneur et uns esmouchoirs d'argent, furent prisiés C s. ensemble, madame a recouvré le vassel d'argent, qui a esté pesés et prisiés XLVIII s. IIII d.

Item, a recouvré I sellet pour yaue benoite et un asperge tout d'argent, qui furent prisiés XXVI lb.

Item, une casule, tunique, dalmatique et II chapes de cœr d'un blanc dyapré, qui furent prisiés LX lb.

Item, une autre chasuble, tunique, dalmatique et II chapes de cœr à fleurs de lis et à blanches losanges, qui furent prisiées L lb.

Item, une autre chasuble, tunique, dalmatique, II chapes de cœr, I parement d'autel et le dossier, tout de noir cendal, qui furent prisiés XL lb.

Item, II chapes de cœr rouges fretées à molettes d'or, prisiées VI lb.

Item, II chapes de cœr de gaune samin, prisées x lb.

Item, I petit autel de jaspe, qui fu prisié C lb.

Item, un parement d'autel seul, losengié, prisié XL s.

Item, un oriller de soye à mettre sur I autel, qui fu prisié XL s.

Item, II custodes et I dossier des armes d'Arragon, prisiés IIII lb.

Item, I chasuble, tunique, dalmatique et III chapes de cœr de tartaire rouge, et I parement d'autel et I dossier qui furent prisiés C lb.

Item, les coutes qui furent prises au chastel à Hesdin, furent prisées C XX lb. De ce en ont esté recouvrées aucunes petites et toutes depecies qui ont esté prisées XV lb.

Item, IIII aniaus d'or qui furent prisés XII lb.

Item, a recouvré madame I grant hanap doré, qui fu prisiés VI$^{XX}$ lb., mais il estoit empiriés par pris qui en fu fais de la valeur de x lb. Einsi ne doit-on rabattre de la la condempnation dessus dite pour ce hanap que CX lb.

Somme MIX$^{C}$ LXXIX lb. x s. VI d.

Digitized by Google

## XV

**Lettre de Guillaume de Salins, clerc de l'hôtel de la comtesse d'Artois à André de Monchy, receveur d'Artois, au sujet d'un achat de draps.**

(21 septembre 1327. — A 446.)

Chier sires et amis, je vous envoie une lettre de Madame, par laquelle Madame vos mande, si comme elle me dit, que vos paiez et dellivrez à Evrart, drapier de Gant, ce que je vos certefierai par mes lettres, de quoy compte nos prendra pour roison de la livree, si vos fais savoir qu'il m'a dellivrez par Symon de Lens, son neveuz, XLVII dras que montent à VII^c XLIIII lb. parisis, dont il dit qu'il a reçuz de vos II^c lb., ainsi demore que vos li dellivrerez V^c XLIIII lb. parisis, et quant il me delivrera IIII dras qu'il me doit encores dellivrer, je le vos feray sceavoir, si le dellivrerez ce qu'eus monterunt. Chier sires et amis, je n'ay point reçuz les dras que Madame affait faire a Bruxelle, et pour ce je ne vos en escris rien. Je vos envoie par le porteur de ces lettres les parties de ma recepte del Ascension si comme elles sont ordenées en nostre compte. Nostre Sires soit garde de vos, que vos doint bone vie. Recommandez moy à ma damiselle Morée vostre compaigne, et me demandez et commandez comme à vostre. Donne a Paris le XXI^e jour de septembre.

Le votre G. DE SALINS, clerc Madame d'Artois.

## XVI

**Draps achetés à Saint-Omer pour le duc de Bourgogne, comte d'Artois.**

(8 octobre 1335. — A 552.)

A tous chiaus qui ches presentes lettres verront ou orront, Jehans Lescos, taillieres du conte de Arthoys nosgr salut et dilection. Cognute cose soit à tous que jou ai eu et recheu de Jaque de Douai et de Jehan de Mortcamp, drappiers et bourgois de S. Omer, que mess. Guylebers de Nyedonchel chevaliers bailliex de S. Omer m'a delivré et fait avoir, tant pour le livrée de draps dudit nosgr du terme de Toussains prochainement venant, comme

Digitized by Google

de pluiseurs autres draps et frais pour le dite livrée, qui se partirent de S. Omer le diemence wityme jour du moys de octembre l'an M CCC et trente et chinch, les parties et pieches qui se ensievent. Primes XLII draps de chevaliers pris tant al un comme al autre pour XV lb. le pieche, montent en somme VI^c XXX lb.

Item, XXXII draps pour dames, capelains et clers, pour XIII lb. le pieche, IIII^c XVI lb.

Item, XXXXII draps de escuiers, pour X lb. le pieche, IIII^c XX lb.

Item, le moitié de un drap roié pour le corps de Phelippe de Bourgogne, pour XI lb.

Item, V aunes de escarlate marbrée à faire cauches pour no dit seigneur, pour IIII lb.

Item, X aunes de escarlate vermeille pour le corps de Phelippe, de X s. l'aune, montent C s.

Item, X aunes de drap de II couleurs à faire cauches pour nosgr, de X s. l'aune, C s.

Item, une écarlate sanguine pour le corps de nosgr et pour le conte de Flandres, et pour faire III cotes hardies l'une pour monsgr l'autre pour madame et l'autre pour madame le dauphine, pour XLV lb.

Item, I blanc drap et un camelin à cordeliers, pour XXVIII lb.

Item, III petis draps de III couleurs, pour XXX lb.

Item, III draps roiés à faire sarpellieres, pour XIX lb.

Item, XXIII aunes et demie de I drap de IIII manieres de laines por cotes hardies pour monsgr et pour madame et pour faire cauches, chascune aune pour XVI s., montent XVIII lb. XVI s.

Item, XIV aunes de drap de deux couleurs pour le corps de Phelippe, de XIII s. l'aune, IX lb.

Item, IIII draps de C VIII lb. qui furent trouvé à mesure trop court si en rabati on pour leur courteche LXXVIII s., remaint de le dicte somme CIIII lb. et II s.

Item, I drap de Luscembourc, de XLVI s.

Item, un drap meslé à faire cotes hardies pour madame, pour Phelippe et pour faire cauches à nosgr, XV lb.

Item, IX aunes de I autre meslé pour le corps de Phelippe à une cote hardie et mantelet, chascune aune pour X s., montent XIIII lb. et X s.

Item, XII aunes de roié à partir pour Phelippe, chascune aune VIII s., montent IIII lb. XVI s.

Item, demi drap de pers, pour VII lb.

Item, II draps de fleur de veche et un autre drap vermeil, pour XXX lb.

Item, le moitié de un drap meslé à partir pour monsgr et pour le cte de Flandres, XX lb.

Digitized by Google

Somme des parties dessus denommées XVIII^c XXVIII lb. XII s. Avœc lequelle somme, li dis bailliex m'a baillié et delivré en deniers comptans tant pour les draps dessus dis faire mener de S. Omer en Bourgogne, pour les voitures conduire et aler avœc de S. Omer à Paris, pour travers comme pour autres frais LXIII lb. Et si a paié pour canevach et pour cordes à S. Omer outre ce compte IIII lb. XIII s. X d. et ob. Et par ainsi monte le somme de toutes les mises dessus dites XVIII^c IIII^XX XVI lb. V s. X d. et maaille tous parisis de laquelle rechoite je me tieng, etc.

## XVII

**Lettre des communes d'Arras, Bapaume, Lens, Hesdin, Aire, Calais et Merck aux habitants de Saint-Omer, les blâmant de leur révolte contre la comtesse d'Artois et les menaçant d'intervenir en sa faveur.**

(2 août 1306. — A 52.)

A hommes honnorables et sages, le lieutenant du maieur, as eskevins et à tout le commun de le ville de Saint Omer, maieur et eschevin d'Arraz, de Bappalmes, de Lens, de Hesding, d'Ayre, de Chalays et de Merck et tout li commun de ces meismes villes, salut. Nous avons entendu et de certain et nous en soumes à plain enformé que vous vous estes porté et chascun jour faites grossement et desconvignablement contre l'ouneur et l'estat de nostre tres chiere et tres amée dame ma dame d'Artoys et de Bourgongne, en faizant assamblées à armes, en chevauchant à force de gent et à armes, descouvertement, à banieres et à trompes par la conté, en prendant ses subgés et yaus emprisonner, en bouter fu et en faizant pluzeurs exces et outrages, tels qui monstrent apparaument signe de rebellion et de desobeissance, et encore non content de ce, vous aves fait forterece contre son chastel et quis et pourchacié aliances hors de la conté d'Artoys et en la conté en envoiant lettres à Ayre et à Arraz pour esmouvoir les persones de la dite ville et de elles traire à vous pour vous aidier à porter et à soustenir en vos erreurs et en vos mauvais mouvemens. Tout soit ce que nous sachons de vray et l'avons veu apparaument que no dite dame vous ait mené et traitié doucement et benignement, par voie de droit et de raison, et fait pluzeurs biens et graces toutes foys que requis li avés, sans riens prendre ne lever du vostre, comment que vous par pluzeurs fois soiés encheu envers li en meffait dont ele vous peust par

Digitized by Google

droit et par raison avoir puni en cors et en avoirs, et muees gries paines en legieres. Et avies enconvent par foys et par seremens, par instrumens et par vos lettres, à tenir sour paine de cors et d'avoir ce que elle ordeneroit de vous. Et vous nient prendant garde ne avisant les bienfais, les graces ne les honneurs que elle vous a fait et monstré, alés du tout arriere de voie de justice et de raison en faisant les coses dessus dites et pluzeurs autres. Et volés coulourer vostres folies et vos meffais en disant que no dite dame va contre vos loys et vos previleges, pour ce que elle tient de vos bourgoys en prison, lesquels vous volés ravoir, ce que faire ne peut selonc vos loys, si comme vous dites. Car es lettres ou vous vous obligastes est contenu que les cozes se feront sauves vos loys et vos previleges, laquele coze vous entendés mal. Car nus bourgoys n'est si subgis à privilege ne à loy que puis que il est france persone que il ne se puist aliier et sousmetre par obligation, par meffait et par confession, à autre juge que loys ne privilege ne li donnent. Et ainsi appert que molt miex vous vous peustes obligier et vous obligastes à estre demené, jugié et justicié par notre dite dame droituriere. Et sur les cozes dessus dites, estes ja si diffamé et publiié en pluzeurs lieus que fame qui tost court en est ja volée par tout le Royaume de France et en autre pais, dont molt nous poise et doit peser, et molt en sommes destourbé en cuer tant du fait comme de la renommée, car nous et vous, la grace Dieu, et tout cil de la conté d'Artoys avons eu nom et de renommée et de fait de estre loyal, de faire obeissance et honneur et service et toute reverence à nos seigneurs, ne presomptions ne apparut onques dou contraire envers nos seigneurs ne autrui. Pour quoi nous deverions avoir molt en haine et contre cuer chiaus par qui si honnorables los et grace nous seroient changié ne amenri, et considerans tant par vos fais comme par la teneur des dites lettres vostre entente sur ce que vous requerés le consel d'auqun de nous as quels vous aviés envoiié lettres, tout ensamble de commun acort et d'une meeme volenté vous conseillons et loons pour raison le sauvement et la restitution de vous et de vo boin nom, que vous humelement et devotement viengnies requerre et priier merci à no dite dame et vous metre du tout en sa volenté et en sa merci. Car nous tenons et savons et tele l'avons nous tous jours trouvée et aussi avés vous que vous la trouverés, misericors et gracieuse selonc que ele devera, et plus que selonc vos fais vous n'aiés desservi. Et se vous cest notre consel volés croire, nous requerrons et supplierons à notre dame dessus dite que graces et bontés elle vous face. Et se faire ne le volés et vous voelliés perseverer en vostre erreur, savoir vous faisons que envers notre dite dame nous nous porterons tous jours feablement et loyaument que bonne gent doivent faire envers leur boin seigneur en poursivant le boin nom et le boin los de nos devanciers, et li aiderons de tous nos pooirs

Digitized by Google

a garder son cors, son honneur, son estat et sa terre, et greverons et nuirons de tous nos pooirs tous chiaus qui le contraire vaurroient, soit contre vous ou contre autrui. En tesmoignage des cozes dessus dites, nous avons mis nos seaus a ces presentes lettres, qui furent faites le secont jour d'aoust en l'an de grace mil trois cens et siz.

Digitized by Google

# GLOSSAIRE [1]

## A

*Affiche, affiquet*, agrafe de chape, de manteau.
*Aiguiller*, porte-aiguilles.
*Aisiées* (chambres), *aisemens*, latrines.
*Aisselles*, planchettes.
*Aloe, aloir*, allée, galerie.
*Aloe*, alouette.
*Aloiere*, bourse pendue à la ceinture.
*Alonge*, prolongement, agrandissement.
*Amblant* (cheval), marchant l'amble, c'est-à-dire avançant en même temps la jambe de devant et de derrière du même côté.
*Andier*, landier, grand chenêt.
*Angle*, ange.
*Aorer*, adorer.

(1) Il m'a semblé plus commode pour le lecteur de reproduire ici un certain nombre de mots qui se trouvent dans les dictionnaires déjà publiés; mais à ces mots, comme aux autres, je n'ai attribué que le sens déterminé par leur emploi dans les comptes de la comtesse Mahaut.

Pour interpréter ces textes, je me suis aidé des excellents glossaires de MM. de Laborde, J. Labarte, V. Gay. Je dois ici exprimer à M. Victor Gay tous mes remerciements pour la bienveillance avec laquelle il m'a fourni des explications sur bien des points obscurs; ses nombreux amis savent du reste, comme moi, qu'on ne s'adresse jamais inutilement à son obligeance et à son érudition.



Digitized by Google

*Arbalesteaux*, voir *balesteaux*.
*Ardant* (drap), couleur de feu.
*Aumaire*, armoire.
*Aumusse*, capuchon, généralement en fourrure, porté par les chanoines et par les laïcs des deux sexes pour se garantir du froid.
*Aunes*, « pièces de bois arquées sur lesquelles s'enfourchent et s'assemblent les arçons d'une selle. » (V. Gay.)
*Avant-pis*, avant-mur, mur élevé en encorbellement.

## B

*Bac*, baquet, bassin.
*Bacinet* à bretêche, à visière, etc., casque : voir le *Gloss. archéol.*
*Bacinière*, enveloppe du bacinet.
*Bahut*, *behut*, coffre.
*Baignoires* (toiles), linge de bains.
*Baisselette*, servante.
*Balesteaux*, *arbalesteaux*, instruments de jongleurs.
*Bannerois*, chevaliers bannerets.
*Bandeau*, bande de toile placée sur le front des femmes, particulièrement des veuves.
*Banquier*, drap destiné à couvrir un banc.
*Bareus* de ciprès, barils de bois de cyprès.
*Batteure*, *battu* (or); or en lame très mince appliqué au moyen d'un apprêt gommeux; ou en fil et employé à la broderie ou au tissage d'une étoffe. Voir le *Gloss. archéol.*
*Baucent*, cheval marqué de blanc au bas de la jambe.
*Beque*, brochet.
*Bée*, ouverture.
*Bestelette*, petite bête.
*Biberon*, goulot ou bec d'un vase.
*Bièvre*, castor.
*Biffe*, « drap léger, presque toujours rayé ou biffé en travers, mais jamais quadrillé. » (V. Gay.)
*Bisette*, *busette*, « passementerie d'or ou d'argent faite au petit métier des ceinturiers. » (Id.)
*Blanchet*, drap blanc.
*Blarel*, blaireau.
*Boisselet*, diminutif de boisseau, mesure de capacité.
*Bort*, planche de bois.

Digitized by Google

*Bouge*, coffre de voyage.

*Bouquerant*, *bougran*, tissu précieux, clair, très fin, de provenance orientale. Voir le *Gloss. archéol.*

*Bracières*, 1° camisole, quelquefois fourrée, pour les enfants; 2° armure des bras; 3° étoffe recouvrant cette armure.

*Bracon*, 1° appui, rampe; 2° porc salé.

*Braiel*, *braier*, lanières pour attacher les braies autour de la taille, pour retenir les pans d'un haubergeon, « braiel pour assir les pans d'un hauberjon. »

*Braies*, culottes.

*Bras d'acier*, armure du bras en fer battu.

*Bresil*, bois de provenance étrangère donnant une teinture rouge.

*Bretêche*, 1° ouvrage de défense en bois, placé en saillie, se montant et se démontant; 2° balcon extérieur des hôtels de ville d'où l'on faisait les publications.

*Broche*, stylet d'ivoire servant à partager les cheveux.

*Brodeure*, broderie.

*Bruère*, vase fait en bois de bruyère.

*Brunette*, drap fin, de couleur brune ou violacée, souvent teint en noir. Voir le *Gloss. archéol.*

*Brussequin*, « drap brun foncé, uni ou mélangé et marbré, de qualité inférieure. » (V. Gay.)

*Buée*, lessive.

*Buhot*, tuyau.

*Bureau*, « drap épais de laine grossière » (V. Gay), servant surtout à l'habillement des pauvres gens.

*Busette*, voir *bisette*.

## C

*Cadrant*, cercle gradué, servant à trouver l'heure d'après la hauteur des astres.

*Caigné*, *changié* (drap), étoffe à couleur changeante.

*Cailler*, vase à boire, plus bas que le hanap et en bois commun.

*Camelin*, « drap du genre des adversins, c'est-à-dire à double face, en laine fine, rarement teinte. » (V. Gay.) Il y en a de blancs que l'on teint en écarlate vermeille (page 182).

*Camelot*, « étoffe fine et lisse, non croisée, faite sur le métier à deux marches. » (V. Gay.)

*Camocat*, drap de soie oriental, genre damas.

*Camoisé*, piqué, poinçonné.

Digitized by Google

*Canchel*, clôture du chœur d'une église.
*Canepin*, pellicule levée sur la peau de mouton.
*Canevas*, grosse toile servant à la cuisine et aux emballages.
*Canne*, vase à mettre de l'eau.
*Capitre*, petit tapis, carpette.
*Capes françaises*, pierres formant les rampants d'un pignon, le couronnement d'une cheminée.
*Car*, berceau : « pour III quartiers de tilleul à faire le car desus le porte, VIII d. Pour II botes d'osiers pour loier la vigne dudit car, II s. » (1300.)
*Carel*, *careu*, *carisel*, cuve de bois.
*Çarge*, serge.
*Carreau*, coussin.
*Carreler*, peindre des dessins en forme de carreaux.
*Cassin*, chassis.
*Cavech*, chevet.
*Cauchons*, chaussons.
*Cavestre*, *chevestre*, licol.
*Cendal*, étoffe forte, se vendant à la pièce ou au poids, très rarement à l'aune, employée pour faire des tentures et bannières, et surtout pour les doublures des vêtements à la place des fourrures.
*Chaière*, *chaire*, grande chaise.
*Chambre*, ensemble comprenant les tentures, couvertures, etc., d'un lit, les carreaux et les tapis assortis.
*Chape*, 1° manteau avec manches ; 2° vêtement liturgique portant encore ce nom ; 3° chape de toile pour ramasser le pain.
*Chapel*, diverses coiffures : chapel de fer, chapel d'orfèvrerie, etc.
*Chapelet*, petit chapel.
*Chapelière*, enveloppe du chapel.
*Chaperon*, coiffure d'étoffe couvrant, outre la tête, le cou et les épaules. Mahaut porte des chaperons de nuit : « pour XXXIIII dos de gris, dont un grant chaperon de veluau fu fourré, ou madame gist de nuit. » (1320.) Autre texte, page 180.
*Chers*, chapiteaux, ciels.
*Cheveçaille*, monture d'un mors de bride.
*Chevecier*, 1° pièce de tenture d'un lit d'apparat ; 2° traversins. (V. Gay.)
*Cloche*, manteau de voyage, ou pour monter à cheval, rond, sans manches, ouvert par devant, parfois avec un chaperon (page 190).
*Clotet*, cabinet, pavillon fait de tentures, tambour pour préserver du vent à l'intérieur des salles.
*Coffinel*, coffret.
*Coies* (chambres), latrines.

Digitized by Google

*Coiffe*. « pièce de lingerie ou d'étoffe, généralement arrondie suivant la forme de la tête et posée immédiatement sur la chevelure et sous le chaperon. » (V. Gay.)
*Columberch*, colonnade.
*Componné*, alterné, composé de pièces alternées.
*Connil*, *connin*, lapin.
*Cor*, bois de chêne noirci et durci par un long séjour dans l'eau.
*Cordouan*, cuir de Cordoue.
*Corneur*, joueur de cornet ou de cor.
*Corset :* c'est un surcot court avec ou sans manches, à l'usage des deux sexes. Voir le *Gloss. archéolog.*
*Cote*, tunique longue, avec manches, formant le « garnement » de dessous d'une robe (voir ce mot).
*Cote hardie*, *cotardie*, tunique aussi longue que la cotte.
*Coteron*, petite cotte.
*Couleret*, virole.
*Couleuvre* (employée comme médicament), tête de vipère.
*Coulouère*, passoire.
*Coulombe*, colonne.
*Coulon*, pigeon.
*Couronne* d'orfèvrerie, composée d'un cercle et de fleurons, présentant presque toujours à cette époque un caractère héraldique.
*Courtepointe*, *coustepointe*, couverture de lit.
*Courtines*, rideaux.
*Couvrechef*, bonnet d'étoffe ; ceux de Mahaut sont presque tous de toile.
*Crauline*, étoffe ? « busettes de vermeille crauline et à perles. » (Page 385.)
*Cresteau*, créneau.
*Crupe*, fourrure.
*Cuisseux*, *cuissots*, armure des cuisses, étoffe pour la couvrir.
*Culière percée*, écumoire.
*Custodes*, 1° étuis, boîtes ; 2° courtines.

# D

*Damoiselle à atourner*, petite table de toilette surmontée d'une tête, comme celle de nos modistes, sur laquelle on ajustait les coiffures, souvent un miroir au-devant et sur les côtés des chandeliers fixés à des tiges de fer articulées.
*Dariole*, pâtisserie.

Digitized by Google

*Delie* (toile), toile fine.
*Depicher*, déchirer, dégrader.
*Depichures*, dégradations.
*Desevré*, séparé, dessoudé.
*Destaint*, pâli.
*Diaspré*, étoffe à dessins de diverses couleurs; brocart, s'il s'agit d'une étoffe de soie.
*Dossel*, *dossier* (étoffe), tapis couvrant ou formant le dossier d'un banc; parement d'un autel, généralement la pièce placée au-dessous de la table d'autel, quelquefois aussi la pièce formant retable; dans un dais, la pièce tombant du ciel au sol.
*Doublé*, *doublet*, pierre fausse.
*Doublet*, « vêtement doublé, souvent piqué et quelquefois fourré; robe de dessous avec ou sans manches, plus ample que la chemise à laquelle il se superposait et qu'il remplaçait aussi. » (V. Gay.)
*Doublier*, grande nappe.
*Drageoir*, vase d'orfèvrerie à mettre les dragées.
*Duel*, deuil.
*Duillet*, *duille*, fourrure.

## E

*Eau ardente*, eau-de-vie.
*Ecarlate*, « teinture de toutes couleurs et nuances vives, auxquelles l'immersion dans un bain de kermès ajoutait un éclat particulier. » (V. Gay.) Selon leur couleur, les écarlates sont dites sanguines, vermeilles, morées, etc.
*Echiqueté*, drap à carreaux de couleurs alternées comme dans un échiquier.
*Elevée* (œuvre), sculpture ou broderie en bosse.
*Encré*, foncé.
*Enserpillier*, envelopper.
*Entaillure* (broderie), application sur une étoffe de morceaux découpés suivant certains dessins.
*Entremets*, divertissements donnés aux convives pendant les repas.
*Epervier*, 1° « baldaquin ou pavillon de forme circulaire ajusté au-dessus d'un lit ou d'une baignoire; l'ensemble des draperies qui entourent une couchette » (V. Gay); 2° l'oiseau de ce nom reproduit en broderie ou autrement, comme motif d'ornement.
*Epices*, voir pages 139-141.
*Esboquier*, ébaucher, tailler.
*Escameau*, escabeau.

Digitized by Google

*Eschés*, échecs; *eschiquier*, 1° échiquier; 2° fabricant d'échecs.
*Esmouchoir*, chasse-mouches, écran manuel; employé aussi dans le sens de mouchoir.
*Espinchier*, piquer.
*Esponde*, bord, parapet.
*Espoussette*, pièce de canevas pour nettoyer les chevaux.
*Espringale*, grande arbalète montée sur un affût.
*Essanle*, bardeau, ardoise de bois.
*Estanchon*, étançon.
*Estanfique*, meneau, montant vertical.
*Estaplel*, pupître, lutrin.
*Estaque*, attache.
*Estaulie*, établi, table de travail.
*Estenailles*, tenailles, pincettes à feu.
*Estincelé*, semé d'étoiles.
*Estival*, « bottine, chaussure légère faite de cuir ou d'étoffe, dont la hauteur tenait le milieu entre celle du soulier et de la botte. » (V. Gay.)
*Estofer*, garnir; *estofer d'argent*, monter en argent.
*Estraier*, étranger; isolé.
*Evantouere*, ventilateur.

## F

*Fanon*, manipule, faisant partie du vêtement sacerdotal.
*Faus esteuil*, fauteuil, chaire de bois recouverte d'étoffe, servant particulièrement à la toilette.
*Fausses bourses*, poches intérieures des vêtements.
*Faux visages*, masques.
*Fenestres couleices*, fenêtres glissant dans des rainures.
*Fermail*, *fermaillet*, fermoir, agrafe de vêtement.
*Ferrant*, gris de fer.
*Fillole*, tourelle, clocheton, pilier.
*Flaissarde*, *flaiceaie*, couverture de lit ou de cheval.
*Flaon*, flan, pâtisserie.
*Fleuri* (entablement), surmonté de fleurons sculptés.
*Fond de cuve*, manteau commun aux deux sexes, à jupe très large, en forme de cuve.
*Forgeret*, *forgier*, coffret.
*Forme*, 1° grande fenêtre; 2° stalle.
*Fourchon*, partie du mur reposant sur les deux extrados voisins de deux arcades se suivant.

Digitized by Google

*Fourrer*, doubler.
*Freté*, treillagé.
*Fretel*, flûte de pan.
*Fretelet*, bouton de couvercle.
*Frizon*, de Frise.
*Froncine*, parchemin.
*Frontier*, parement d'autel placé comme retable.
*Fust*, bois.
*Futaine*, étoffe commune de fil et coton.

## G

*Gai* (vert), vert clair.
*Gambeson*, justaucorps à manches, rembourré et piqué.
*Gantelet*, gant d'armement, couvert de plates de fer.
*Gantille*, pièce de charpente, jante.
*Gardecorps*, robe très courte, flottante, avec demi-manches ou sans manches.
*Garrot*, 1° trait, projectile; 2° engin pour en lancer.
*Gaune*, jaune.
*Gayole*, geôle, volière.
*Genest d'Espagne*, cheval venant d'Espagne ou de Portugal, très recherché.
*Genoillères*, 1° armure du genou; 2° en étoffe à l'usage de Mahaut.
*Gerfaut*, oiseau de chasse.
*Gietoirs*, *giez*, jetons à compter.
*Gibe*, paquet.
*Gibelin*, étoffe, fourrure ?
*Gorgière*, *gorgerette*, pièce de toile couvrant la gorge des femmes.
*Gorgière*, *haute gorgière*, ouvrage de mailles de fer ou de plates, couvrant la gorge et le cou, adapté au bacinet ou au chapel d'armes.
*Goudale*, sorte de bière.
*Goudet*, étoffe.
*Goupilleur*, chasseur de renard.
*Gouttières*, bandes d'étoffes formant les pentes d'un dais.
*Grahel*, *gréel*, graduel.
*Graine*, teinture rouge; d'où ce mot employé comme synonyme de rouge.
*Gravouer*, stylet d'ivoire servant à partager les cheveux.
*Greneté*, pointillé.
*Greves*, pièces de fer battu protégeant le devant des jambes.
*Groigne*, fourrure.

Digitized by Google

## H

*Hanap*, vase à boire, avec ou sans couvercle, avec ou sans pied, sans anse.
*Hastier*, broche; *contrehastier*, support de la broche.
*Haubeloire*, ?, texte cité page 366 : façon de coussins de camocat, « pour VIII haubeloire et I las de soie pour lesdis carreaus, IIII s. »
*Haubergeon*, cotte de mailles, avec ou sans manches, plus légère que le haubert.
*Heaume*, sa forme est alors celle d'un cylindre rétréci par le haut.
*Hesteau*, traiteau.
*Hoqueton*, *auqueton*, justaucorps rembourré de coton, couvrant le torse et le haut des cuisses.
*Hourd*, échaffaudage.
*Houseaux*, bottes.
*Housse*, 1° sens moderne, housse d'un meuble, d'un écu; 2° sorte de manteau en forme de dalmatique.
*Huis*, porte; *huiquet*, petite porte.

## I

*Inde*, bleu moyen.

## J

*Jaspre*, quartz jaspe, pierre dont on fait des hanaps, des autels portatifs, etc.
*Jeter plomb*, couler du plomb fondu.
*Juste*, pot à servir le vin ou l'eau sur la table.

## K

*Kaelis*, châlis, bois de lit.
*Keminiaus*, *cheminiaus*, chenets.
*Keutes*, couettes.
*Keutieus*, coutils formant l'enveloppe des couettes.

## L

*Labeau*, *lambeau*, galon de bordure; étoffe découpée en forme de lambel.
*Laigne*, bois à brûler.

Digitized by Google

*Langue de serpent* (page 249) employée pour faire l'essai du sel.
*Letice*, bande de fourrure, souvent blanche, employée à border les vêtements d'une manière apparente.
*Letry*, *letrun*, lutrin.
*Lever*, tenir sur les fonts.
*Liart* (cheval), gris pommelé.
*Lignage N.-D.*, généalogie de Notre-Dame.
*Lihue*, roseau servant à faire des couvertures de chaume.
*Linceul*, drap de toile.
*Linuis* (*ole de*), huile de lin.
*Livrée* (draps de), draps distribués par Mahaut aux gens de l'hôtel à certaines fêtes.
*Lorain*, rêne, guide.
*Lormerie* (œuvre de), travail de maroquinerie.
*Lormiers*, ouvriers « faiseurs de frains et de lorains dorés, surargentés, estamés et blans. » (Livre des métiers.)
*Lot*, mesure de capacité pour les liquides; cruche pour les boissons.
*Louche*, grande cuillère.
*Lunette de miroir*, cadre de miroir, ordinairement rond.
*Lus*, poisson, variété du brochet.

## M

*Madre*, racine de bois dur, particulièrement de l'érable sycomore, ayant l'avantage de ne pas se tourmenter : on en fait des hanaps et des manches de couteau. (Voir page 250.) Quand exceptionnellement le madre se fend, on le raccommode avec soin; Hele, veuve de Jean Le Candrelier, bourgeois de Lille, lègue en 1275 « un hanap de madre à piet d'argent ki a deux coustures de fil d'argent ou fons. » (*Musée des Archives nat.* n° 283.) Le meilleur madre venait de Pontarlier.
*Maise*, mauvaise.
*Maisieres*, murailles.
*Mandes*, mannes, panniers.
*Mandé*, cérémonie du lavement des pieds le Jeudi Saint.
*Mantel*, manteau, vêtement de dessus, taillé en rotonde, sans manches, ouvert sur le devant ou sur le côté, retenu par une agrafe.
*Mantel alemant*, mantel à la mode d'Allemagne.
*Mantelet*, petit manteau.
*Marbré*, drap fait de laines de diverses couleurs produisant l'effet de marbrures.

Digitized by Google

*Marramas*, « sorte de drap d'or venant de l'Orient. » (J. Labarte.)
*Materas à arbaleste*, carreau d'arbalète.
*Maules*, moules à mouler.
*Maurre couleurs*, broyer les couleurs pour la peinture.
*Mencaud*, mesure de capacité pour les grains.
*Merien*, bois de chêne ou de châtaignier débité en planchettes, ou en douelles pour les tonneaux.
*Meslé*, mêlé, drap chiné, tissu de laines de diverses couleurs, que l'on distinguait du marbré.
*Midi*, cadran solaire.
*Miparti* (vêtement), composé par moitié de deux étoffes différentes.
*Moison*, mesure.
*Molette*, étoile à six branches en forme de molette d'éperon.
*Moré*, *morel*, *mouré*, noir.
*Mors de chape*, agrafes.

## N

*Nacaire*, tambour.
*Nacaireur*, joueur de nacaire.
*Necessaires*, latrines.
*Nef*, pièce d'orfèvrerie, à l'origine et souvent en forme de navire, placée sur la table devant la personne la plus honorable et renfermant les objets d'argenterie à son usage avec de fines épices.
*Noix muscade*, *noix muguette*, noix muscade, peut-être aussi noix de coco.
*Noroie* (lièvres de), Norwège.
*Nos*, gouttières.
*Nostré*, indigène, commun. (Voir page 212.)
*Nouel*, *noyaux*, boutons.

## O

*O*, fenêtre ronde.
*Oeriœl*, oriol (Du Cange), porche.
*Ole*, huile.
*Olifant*, 1° cor de chasse; 2° éléphant (page 341).
*Omple*, simple? uni? employé dans ce dernier sens pour un « drap omple » distingué d'un « drap rayé. »
*Or de Chypre*, or filé, fil d'or employé dans les broderies.
*Orcheul*, *oarcheul*, bénitier.
*Ostevent*, paravent.
*Oublie*, pâtisserie.

Digitized by Google

# P

*Paeles*, ustensiles de cuisine, bassins plus ou moins creux, avec ou sans anses, servant généralement à faire cuire les mets, poëles, casseroles, etc.
*Pailles*, vergettes de plomb pour les verrières.
*Pans*, 1° courtes braies de mailles attachées à la ceinture : « pour la façon d'uns pans et d'uns bras pour Robert » ; 2° pan de mur.
*Panne*, fourrure.
*Panoncel*, petit drapeau.
*Paonnace*, bleu couleur de paon.
*Papegaut*, perroquet.
*Papillonné* (drap), sans doute papelonné, à dessin d'écailles posées régulièrement par rangées.
*Paremens* d'un autel ; le frontier et le dossier ; ornements divers.
*Parfurnir*, terminer.
*Patenostre*, chapelet.
*Pechine*, piscine, lavabo de l'autel.
*Pelisson*, vêtement analogue au doublet, formé d'une fourrure cousue entre deux étoffes.
*Penel*, panneau.
*Pers*, bleu foncé : pers encré, pers noir (page 179).
*Pipe*, tuyau.
*Plates*, petites plaques de métal, fer ou laiton, cousues sur une étoffe, recouvertes le plus souvent d'une autre étoffe apparente, formant ainsi une armure.
*Platines*, plateaux en fer avec une pointe au milieu, servant de chandeliers.
*Plonquié* (drap), couleur de plomb.
*Pochonnés*, sacs.
*Poignet*, armure de l'avant-bras.
*Pommes d'or*, voir page 247.
*Poncenet*, pot.
*Ponchonné*, poinçonné.
*Popes*, *popres*, *poupres*, fourrure : peut-être de teinte rouge ?
*Porget*, porche.
*Portebrachieres*, las pour attacher les bracières (armure du bras).
*Poulains*, armure de fer protégeant les genoux.
*Pourfiler*, border.
*Pourpensé*, drap, « tiretaines pourpensées » (page 173), housse de « pourpensé de graine » (page 223).

Digitized by Google

*Pourpoint*, tunique rembourrée sur la poitrine.
*Pourpois*, espèce de marsouin.
*Praiel*, préau.
*Puie*, appui.

## Q

*Quadrant*, voir cadran.
*Quarte*, vase à mettre l'eau ou le vin.
*Queuvrechief*, voir couvrechef.
*Quoquerilles*, coquilles ? « Pour un chapel de bievre, XII s. Pour les las du chapel, pour les boutons et les quoquerilles faites de pelles, XX s., font en somme XXXII s. » (1327. — A 458.)

## R

*Raime*, ? « Pour faire la raime madame et mettre les testes de senglers u mur de la sale. — Pour ouvrer à la raime madame » (1299). En 1306, Guissin taille « une raime pour no damoiselle. » Voir page 307.
*Raire*, 1° tracer des raies, par exemple en couleur sur un mur ; 2° faire la raie, peigner. « Pour raire Robert et Guillaume et pour eus roaigner par pluseurs fois, à I barbier, V s. » (1309.)
*Refrotoir*, réfectoire.
*Rejeter de mortier*, recrépir.
*Renge d'espée*, ceinturon, baudrier.
*Robe*, ensemble de vêtements taillés dans un même drap, appelés « garnements » ; une robe n'en contient pas plus de cinq, cotte, surcot, gardecorps, chape et manteau.
*Robe linge*, chemise.
*Roche*, petit poisson d'eau douce.
*Roloire*, « petit tonneau dans la forme d'un brûloir, dont on se servait pour fourbir et polir certains ouvrages et particulièrement la moille. » (Communication de M. V. Gay.) « Un roloire à mettre le fer Robert. »
*Rois*, filets, pièges.
*Roseté*, semé de petites roses.
*Rouet*, roue, treuil.
*Rouleau d'oroisons*, rouleau de parchemin sur lequel sont transcrites des prières, et que l'on enfermait dans un étui.

Digitized by Google

## S

*Sachelés*, sachets.
*Sacons* (en toile), sacs de literie, formant matelas, traversins, etc.
*Saie*, étoffe de laine.
*Salette*, petite salle.
*Sambue*, selle de femme. Voir page 129.
*Samit*, étoffe précieuse de soie, plus estimée que le cendal.
*Sanctuaire*, choses saintes, reliques; reliquaire avec ses reliques.
*Sangle*, simple, opposé à double.
*Sarge*, serge.
*Sarrasinois*, de provenance, ou de façon, ou de mode orientale.
*Sausseron*, saussier.
*Seigner*, signer, marquer aux chiffres ou armoiries.
*Sinople*, vert.
*Soie*, de diverses couleurs et façons : « ardant torse », inde, « coquette », etc.
*Solement*, pavement.
*Soliau*, plancher.
*Somme*, coffre à placer sur un cheval.
*Sommier*, cheval destiné à porter une somme.
*Sornette*, sonnette, « tissus de soye ferrés à sornettes. »
*Souage*, moulure saillante, formant cordon pour l'ornement d'une pièce ou pour la jonction des parties qui la composent.
*Soucié*, couleur jaune de souci.
*Sueur*, cordonnier.
*Surceinte*, ceinture d'apparat, que l'on plaçait sur la robe de dessus.
*Surcot*, robe de dessus, large, longue, à manches courtes, serrée autour de la taille par une ceinture.
*Surcot d'alemant*, surcot à la mode d'Allemagne.
*Surpelis*, surpli, tunique courte de toile faisant partie du vêtement ecclésiastique.

## T

*Tabernacle*, ciborium, pavillon, baldaquin.
*Tables*, *tablier*, *jeu de tables*, trictrac.
*Taies*, *toies*, étoffe formant l'enveloppe d'un oreiller, d'un coussin.
*Taille* (*Saphirs de*), saphirs taillés ?

Digitized by Google

*Taillerie*, chambre servant d'atelier au tailleur de Mahaut.
*Tailleur de coutel*, sculpteur sur bois; *tailleur de grès*, sculpteur sur pierre.
*Tailloir*, plateau sur lequel on taillait les viandes.
*Tanné* (drap), de couleur fauve.
*Targe*, grand bouclier.
*Targette*, ornement en forme de petite targe.
*Tartaire*, *tartare*, « riche étoffe orientale, venant, dit-on, de Tartarie, mais qui était fabriquée dans plusieurs villes de l'Asie mineure. » (J. Labarte.)
*Tassette*, petite bourse.
*Tavelle*, petit métier des rubanniers, servant aussi aux brodeurs.
*Tintin*, jeu. Voir page 114.
*Tire*, bande ou carré de fourrure composé d'un certain nombre de dos ou de ventres de vair.
*Tiretaine*, petit lainage, drap de laine sur chaîne de fil ou de coton.
*Tombier*, ouvrier faiseur de tombes; imagier.
*Tornevent*, paravent.
*Touaille*, serviette.
*Touret*, 1° coiffure de femme, presque toujours de toile fine pour Mahaut; 2° « anneau monté sur pivot pour empêcher les jects d'un faucon de s'embrouiller. » (J. Labarte.)
*Tranchoir* (pain), tranche de pain qu'on place sur le tailloir et sur laquelle on découpe la viande.
*Treçoir*, *treçon*, *tresson*, galon de soierie, souvent orné de pièces d'orfèvrerie servant à orner la coiffure des femmes.
*Triaclier*, vase où l'on renferme le triacle (thériaque) regardé comme remède souverain contre les poisons.
*Tribolé* (drap), voir page 191.
*Trifières :* « fleurs trifleres d'orfevrerie ».
*Trompeur*, joueur de trompe.
*Trumelières*, pièces de fer ou de cuir protégeant les jambes.
*Tuel*, *tuyaux d'or*, petites paillettes d'or, comme la cannetille des brodeurs.

## V

*Vair*, fourrure de petit-gris, écureuil du Nord; *menu vair*, ventre; *gros vair*, dos de petit-gris.
*Veluel*, *veluau*, velours.
*Vermeil*, rouge éclatant.
*Vielle*, *viole*, sorte de violon.

Digitized by Google

*Vigneté*, orné de vignettes.

*Vis*, 1° visage; 2° escalier tournant.

*Volequin*, 1° petit volet au cimier d'un heaume ou d'un bacinet; 2° un vêtement sans manches ? « Pour III pieces de cendal vermeil..... et en fist en unes couvertures pour Robert et un volequin sans mances et L pagnonchiaus. » (1314. — A 321.)

## Y

*Yraigne*, *araigne*, drap fin, provenant surtout d'Ypres.

## W

*Wans*, gants; employé dans le sens de « pourboire », de « vin », gratification à l'occasion d'un marché.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

# TABLE DES NOMS DE PERSONNES

## A


Achariot, voir Pierre, Sauvale.
Achart, v. Guillaume, Jean.
Adam, joueur de harpe, page 110.
Adam de la Halle, trouvère artésien, 100, 324.
Adam de la Porte, maître charpentier à Hesdin, 261, 265, 267, 308.
Adam Lescot, bourgeois de Paris, 286.
Adam Louchart, bourgeois d'Arras, 91, 178.
Adam, vicomte de Melun, 71.
Aghée de Londres, ou Lindres, tapissière à Arras, 215, 218.
Agnès, duchesse de Bourgogne, 71.
Agnès de Bourbon, seconde femme de Robert II, comte d'Artois, 17; son tombeau, 85.
Agnès de Châtillon, demoiselle de la comtesse Mahaut, 51, 52, 200.
Agnès de Thuing, 381.
Agnès Pipelarde, épicière, 155.
Aimé de Ray, chevalier, 71, 74, 75.
Alain de Montendre, chevalier, 128, 235.
Alexandre de la Cambe, orfèvre à Arras, 235, 236.
Aliaume Cacheleu, bailli d'Arras, 25, 67.
Aline « la lavandière de testes », 367.
Alix de Bazoches, « ouvrière de soie », 199, 201.
Alix de Bourgogne, femme de Guillaume de Chalon, 61.
Alix de Bretagne, femme de Bouchard VI, comte de Vendôme, 74.
Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne, 84.
Alix de Vienne, religieuse à Lons-le-Saunier, 88, 90, 319.
Alphonse d'Espagne, 76.
Amicie de Courtenay, première femme de Robert II, comte d'Artois, 4, 63, 239.
Andeluye de Dennebrœucq, femme de Pépin de Wierre, 75.
André, l'émailleur, à Paris, 244-246.
André de Courcelles, chapelain de la comtesse Mahaut, 289.
André de Monchy, receveur d'Artois, 79, 94, 146, 300.
André Le Flamand, fèvre à Paris, 293.
Ansel de Fretun, maître maçon, 282.
Ansel de Joinville, chevalier, 38, 39.
Ardichon, clerc, 37, 66.
Armant (ou Hermant) physicien, 155.
Arnaud de Villeneuve, médecin, 153.
Arnoul Braque, négociant et banquier à Paris, 52, 80, 88, 94, 115, 252.
Arnoul de Quiquempoist, physicien, 155.
Arnoul Le Cirier, marchand, 181.
Arrode, v. Jean, Nicolas.
Arthur de Lambres, 50.
Asselot de Pertes, 167.
Aubry de Saint-Julien, bourgeois de Paris, 167.
Aumale (comte et comtesse d'), 73.
Anthuile (d'), v. Gilles.
Aymar de Poitiers, chevalier, 31, 32, 38-41, 74, 76, 108, 110, 126, 128.
Aymardin, fils d'Aymar de Poitiers, 124, 210.




Digitized by Google

# B

Barthélemy de la Balme, écuyer, 278.
Baude, la boursière, 189.
Baude de Croisilles, sellier et peintre, à Arras, 112, 127, 221, 310, 329, 344, 349.
Baudet, fauconnier, 119.
Baudet de Merre, tombier, 316.
Baudet de Morant, charpentier, 294.
Bauduin II, comte de Guines, 277.
Bauduin de Brecquessent (Brexent), imagier, 267, 309, 351.
Bauduin de Gourguechon, maître maçon, 274, 282.
Bauduin de Wissoc, tailleur de coutel, 306, 307.
Béatrix de la Tour du Pin, femme d'Hugues de Chalon, 64.
Béatrix d'Hireçon, demoiselle de la comtesse Mahaut, 51.
Beauval (de), v. Robert.
Beauval (le sire et la dame de), 75.
Beauvoir (de), v. Guillaume Loup.
Belun, brodeuse, 205.
Bernard d'Alby, chanoine de Senlis, 32.
Bertaut, maçon, 291-293.
Bertoul de Bengy, bailli d'Arras, puis receveur d'Artois, 70, 175, 201.
Bertrand « l'eschiquier », 312.
Bienvenue, concierge de l'hôtel d'Artois, 199, 288.
Blaise, prévôt de Saint-Magloire de Paris, 287.
Blanche d'Artois, femme d'Edmond comte de Lancastre, 74.
Blanche de Bourgogne, première femme de Charles-le-Bel, 5, 7, 8, 100, 145, 200.
Blanche de Bourgogne, femme d'Edouard comte de Savoie, 63.
Blanche de Bretagne, femme de Philippe d'Artois, 4, 20, 21, 74, 80, 109, 160, 200.
Blanche de Clermont, femme de Robert VII, comte d'Auvergne, 62.
Blanche de France, religieuse à l'abbaye de Longchamp, 10, 190.
Blanche de Pertes, 233, 384.
Blandi (de), v. Jean.
Bois (du), v. Pierre.
Boniface VIII, pape, 17.
Boulogne (la comtesse de), 74.
Boulogne (les) peintres au château d'Hesdin : généalogie, 326-329; travaux, 329-344 : — v. Hue, Jacques, Jean, Jeannette, Laurent, Michel, Tassart, Vincent.
Bourgogne (de), v. Alix, Blanche, Etienne, Eudes, Guye, Henri, Hugues, Jeanne, Marguerite, Othon, Philippe, Robert.
Bourin Couplet, tailleur de grès, 310.
Bracquencourt (la demoiselle de), 172, 238.
Brandon, v. Denise, Thomas.
Braque, v. Arnoul.
Brecquessent, v. Bauduin, Jean.
Brisegan, ménestrel, 108.
Bruges (de), v. Jean.
Bruxelles (de), v. Gautier, Henri, Jean, Pierre.

# C

Calo Jean, nain de Robert II et de Mahaut, 50, 54, 111.
Capelle (l'abbé de la), 80.
Catherine, demoiselle de la comtesse Mahaut, 51.
Catherine d'Artois, femme de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, 64, 65.
Catherine de Condé, dame de Carency, femme de Jacques de Châtillon, 62, 232.
Caumont (la dame de), 146.
Chalon (de), v. Béatrix, Guillaume, Hugues, Jean.
Charles IV le Bel, 65, 188, 228.
Charles d'Anjou, 126.
Charles de Sicile, duc de Calabre, 65.
Charles, comte de Valois, 38, 62, 73, 145.
Chatillon (de), v. Agnès, Guy, Jacques, Jean, Jeanne.
Chauvirey (le sire de), 75.
Chrétienne de Bailleul, femme d'Enguerran de Coucy, 74.
Clabaut, le goupilleur, 117.
Clémence, couturière à Paris, 176.
Clémence de Hongrie, reine de France, 42, 64, 203.
Clément, brodeur à Paris, 199.
Clément V, pape, 8, 18, 66.
Colart, tailleur, 162.
Colart de Closcamp, peintre, 309, 349-351.
Colart de Fauquemberges, peintre, 329.
Colart de Laon, peintre, 360.
Colart de la Vignette, peintre, 347.
Colart de Neuville, drapier à Paris, 162.
Colart, l'émailleur à Paris, 244.
Colin, herbier, 155.
Colin de Lens, orfèvre de Paris, 244, 246.
Cordouan de la Bourre, chevalier, 50.
Coucy (de), v. Enguerran.
Couplet, v. Bourin, Jean, Robert.
Courcelles (de), v. André, Jean.

Digitized by Google

Creteil (de), v. Jean, Thomas.
Cuènes d'Ornans, homme de loi, 36, 250.
Cunégonde, fille du comte de la Marck, 61,
Cys (la châtelaine de), 80.

# D

Dauphin de Viennois, v. Guigne VIII.
David de Sainte-Aldegonde, bourgeois de Saint-Omer, 194.
Denis de Boulogne, peintre, 329.
Denis d'Hireçon, frère de Thierry, trésorier de l'hôtel, tué par les Confédérés, 19, 30, 32, 49, 100, 175, 338.
Denis d'Hireçon, fils du précédent, valet de l'hôtel, 19, 50.
Denis Pikois, maçon, 261.
Denise Le Serjant, tapissier à Paris, 216.
Denise (ou Denisette) Brandon, fille de Thomas B., bailli d'Arras, 79, 185, 201.
Denise (ou Denisette), d'Hireçon, fille de Denis d'H., 185, 244.
Dinant (de), v. Jean.
Divion (de), v. Jeanne.
Douai (de), v. Jacques, Marote.

# E

Edmond, comte de Kent, 75.
Edouard, comte de Savoie, 63.
Edouard II, roi d'Angleterre, 14,
Eléonore, fille du précédent, 14.
Eloy (ou Cloy) Le Cloquemacre, peintre, 312, 349-352.
Enguerran de Coucy, chevalier, 74.
Enguerran de Créquy, évêque de Térouanne, 81.
Enguerran de Marigny, 22, 25, 26, 36; relations avec la comtesse d'Artois, échange de présents, 68-70, 80, 214, 240.
Enguerran de Mastâing, bailli d'Arras, 36.
Enguerran de Wailly, bailli de Calais, 92.
Erembourc de Montreuil, marchand de toile, 186.
Ernaudon, trompeur, 107.
Ernoul, orfèvre à Hesdin, 247.
Ernoul, comte de Guines, 278.
Ernoul Caffet, bailli d'Arras, 234.
Etienne Boinette de Salins, marchand, 191.
Etienne Bricadel, clerc, trésorier de l'hôtel, 49, 67, 144, 187, 292, 293.
Etienne Chevalier, brodeur à Paris, 205-211, 247, 321, 358, 368, 401, 402, 408.
Etienne d'Auxerre, peintre, 329, 330.
Etienne de Bourgogne, chanoine de Besançon, 100.
Etienne de Férièves, charpentier, 267.
Etienne de Gien, 37.
Etienne de Méricourt, 50.
Etienne de Noyon, maître maçon, 257.
Etienne de Salins, orfèvre à Paris, 210, 251, 252, 327.
Etienne Dorancier, drapier, 192.
Etienne Gruyer, drapier, 162.
Etienne Hesselin, ménestrel, 108.
Etienne Lamiraut, prévôt de Béthune, 37, 38.
Etienne Le Furby, orfèvre à Paris, 249, 250, 354.
Etienne Le Prince, chapelier de feutre à Paris, 166.
Etrabonne (d'), v. Jean, Sebille.
Eudes IV, duc de Bourgogne, 10, 65, 112.
Eudes de Fouvent, chevalier, 50.
Eudes de Lielle, chapelain, 52, 53, 101, 167, 173, 239.
Eudes de Sens, chanoine de Paris, 37.
Eustache de Cocove, chevalier, bailli de Calais, 78.
Evrart d'Orléans, imagier, peintre, maître des œuvres de Conflans, 288, 291, 303, 313, 319, 354, 355.

# F

Faucoigney (le sire de), 74.
Ferièves, pour Fillièvres (la dame de), 146, 172.
Ferry de Picquigny, 32.
Fiennes (le sire de), 32.
Flandre (comte de), v. Louis de Nevers.
Florent de la Motte, chevalier, 33.
Foix (la comtesse de), 240.
Fosseux (la dame de), 74, 80, 81, 146.
Fouvent (de), v. Eudes.
François Le Portre, imagier, 310, 350, 351.
Francon, tombier, 316.
Fremin de Coquerel, conseiller du roi, 33.

Digitized by Google

# G

Gabriel, médecin, 154.
Gadiffer de Harmaville, armoieur et peintre à Arras, 211, 350.
Galot, orfèvre de la reine Clémence, 64.
Gaston, comte de Foix, 76.
Gautier Bonnebroke, drapier à Douai, 159.
Gautier de Brabant, armoieur, 178.
Gautier de Bruxelles, panetier du roi, 126.
Gautier de Poigny, brodeur à Paris, 166, 201, 202.
Geneviève La Fouacière, femme de Guillaume de Saint-Marcel, mercière, 162.
Gennes (de), v. Guillemin, Thomas.
Geofroy Coquatrix, 70, 73, 145.
Gérard Quiéret, chevalier, 33.
Germain, maçon, 293.
Gilbert Lescot, pelletier à Paris, 179, 184, 208.
Gilles Albere, échevin de Saint-Omer, 168.
Gilles d'Audenchem, tailleur de coutil, 308.
Gilles d'Auttruille, chevalier, 50, 80.
Gilles *de Roseto*, chanoine de Saint-Etienne-des-Grés, 104.
Gilles de Violaines, aumônier, 52.
Girard, paveur à Conflans, 292.
Girard Cabin, écrivain ou libraire, 103.
Girard de Haute-Oreille, physicien, 9, 50, 78, 153, 154.
Girard de Montaigu, avocat au Parlement, 37.
Girard Petit, valet de Pontarlier, 249.
Gocelin, cardinal, 80.
Gontier, lormier, 127.
Grart de Montreuil, écrivain de livres, 103.
Grigny (le sire de) 207, 255, 410.
Guiart, maçon à Conflans, 295.
Guigne VIII, dauphin de Viennois, 10, 72, 74, 75, 210.
Guillaume, chapelain de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras, 196.
Guillaume, le mire, 154, 155.
Guillaume, pelletier à Paris, 287.
Guillaume, fils d'Adam de la Porte, charpentier à Hesdin, 342.
Guillaume, fils de Robert VII, comte d'Auvergne, 62.
Guillaume I, comte de Hainaut, 64.
Guillaume Achart, peintre, 352.
Guillaume Alou, tombier, 316.
Guillaume Bellebarbe, maçon et paveur, 293-295.
Guillaume d'Arbois, familier de l'hôtel, 49.
Guillaume de Chalon, marié à Alix de Bourgogne, 61.
Guillaume d'Hireçon, panetier de la comtesse Mahaut, 19, 79.
Guillaume de Coucy, chevalier, 64.
Guillaume de Graveran, veneur, 117.
Guillaume d'Harcourt, grand queux de France, 75.
Guillaume de la Balme, chevalier, 228.
Guillaume de Larbroye, maître charpentier, 257.
Guillaume de Macon, dominicain, 103.
Guillaume de Mezières, chapelain, 72.
Guillaume de Moulins, chevalier, 11, 50.
Guillaume de Neanhon (ou Neanhost), tailleur de la comtesse d'Artois, 50, 52, 53, 78, 182, 184, 186, 187, 191, 192.
Guillaume de Passat, familier de l'hôtel, 50.
Guillaume de Saint-Marcel, mercier à Paris, 162.
Guillaume de Salins, chapelain et trésorier de la comtesse Mahaut, 49, 78, 318, 359.
Guillaume de Venat, physicien, 37, 157.
Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges (fils d'Hugues V de Vienne), élevé avec Robert, fils de la comtesse Mahaut, 10, 30, 128, 174.
Guillaume des Mortiers, peintre, 339.
Guillaume Doucet, verrier, marié à la veuve de Jean de Seez, verrier, 305.
Guillaume Duranti, évêque de Mende, 37, 38.
Guillaume Flotte, 37, 38.
Guillaume Fourkin, orfèvre, 248, 249.
Guillaume Hure, orfèvre, bourgeois de Paris, 235.
Guillaume Larchier, sculpteur, 321.
Guillaume Le Coreton, peintre, 329.
Guillaume Le Flamant, drapier à Paris, 192.
Guillaume Le Harangier, concierge de Conflans, 294.
Guillaume Le Perrier, orfèvre à Paris, 232, 235-238, 315, 353.
Guillaume Lohier, tailleur de grès, 384.
Guillaume Loup, sire de Beauvoir, 50.
Guillaume Luissier, maître des œuvres à Hesdin, 257.
Guillaume Méchin, évêque de Troyes, 80.
Guillaume Morel, avocat en Parlement, 37.
Guillemette d'Hireçon, religieuse à l'abbaye d'Avesne, 78.
Guillemette de Ray, 73, 79.
Guillemin Chevalier, brodeur, 201.
Guillemin de Gennes, écuyer, 64.
Guillemuche, des chaudières, valet de l'hôtel, 53.
Guillot, bourgeois de Paris, 107.
Guillot, charpentier à Paris, 289, 290, 294.
Guillot de Preyans, peintre, 296, 356.

Digitized by Google

Guillot Langlois, tailleur, 195.
Guissin, tailleur de coutel à Hesdin, 265, 306-309, 330, 334.
Guy de Châtillon, comte de Blois, 63.
Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, 64.
Guy Mouchet, agent de Philippe-le-Bel, 17.
Guy Sarrazin, avocat au Parlement, 37.
Guyard des Moulins, doyen d'Aire, 102.
Guye de Bourgogne, femme de Thomas, comte de Maurienne, 37.

# H

Haquette de Paris, peintre, 353.
Halenes (de), v. Isabeau Caurée, Jean.
Harmaville (de), v. Jean, Gadiffer, Roussel.
Hellin III de Wavrin, sénéchal de Flandre, 50.
Henri, orfèvre à Hesdin, 232.
Henri Castelet, verrier, 299.
Henri de Bauchain, maçon, 295.
Henri de Besançon, enlumineur, 101.
Henri de Besson, chevalier, attaché à la personne de Robert, 11, 79, 80, 174.
Henri de Béthune, maître en décrets, 37.
Henri de Bourgogne, 73.
Henri de Bruxelles, sculpteur, 375.
Henri de Hestrus, chevalier, 128.
Henri de Lancastre, 76.
Henri de Melun, 73.
Henri de Reims, prêtre, 49, 78.
Henri IV de Sully, grand bouteiller de France, 30, 38, 63, 145, 238.
Henri Le Bloc, huchier, 310.
Henri Le Marquis, bailli de Calais, 236.
Henriet, enlumineur, 99.
Henriet Haquin, peintre, 296, 356.
Herbelot de Châteauneuf, valet de l'hôtel, 144.
Hireçon (d'), 19. — V. Béatrix, Denis, Denisette, Guillaume, Guillemette, Mahaut, Thierret, Thierry.
Huart, verrier, 302.
Hue de Boulogne, peintre, 328.
Hue de Lohes (Loos), maître maçon, 257.
Hue de Thélu, trésorier de l'hôtel, 49.
Hue de Villefans, familier de l'hôtel, 50.
Hugues de Besançon, évêque de Paris, 37.
Hugues de Bourgogne, père d'Othon IV, 14, 73, 128.
Hugues, comte de Bougogne, 84.
Hugues de Chalon, sire d'Arlay, 31, 33-41, 64, 74, 76, 109, 110.
Hugues de Cromary, chevalier, 50, 73.
Hugues de Flay, valet de la reine de Navarre, 62.
Hugues de Fouvent, familier de l'hôtel, 50.
Hugues d'Ornans, chevalier, 50.
Huy (de), v. Jean, Marguerite.

# I

Ide, dame de Croisilles, 69.
Ide de Meullen, comtesse d'Aumale, 64.
Imbert de Beauvais, ménestrel, 109.
Imbert de Rougemont, chevalier, 50, 71, 75, 80.
Isaac de Wierre, chevalier, 11, 79.
Isabeau Caurée de Hallenes, à Arras, 214, 215, 408.
Isabeau de Châtillon, femme de Guillaume de Coucy, 64.
Isabeau de Vuillervant, mercière, 210.
Isabelle, femme de Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, 71.
Isabelle « l'apotiquairesse », 154, 155.
Isabelle d'Artois, religieuse à Poissy, 4.
Isabelle de Férièves, 41.
Isabelle de France, femme de Guigne VIII, dauphin de Viennois, 10, 74.
Isabelle de Riez (ou Rix), demoiselle de la comtesse Mahaut, 51, 201, 240.
Isabelle de Tremblay, marchande à Paris, 179.

# J

Jacquemart des Caines, maître de l'écurie, 124.
Jacques Ardebolle (ou Hardebolle), charpentier et imagier, 310, 351.
Jacques de Bernier, homme de loi, 36.
Jacques Contesse, maître charpentier, 269.
Jacques, fils de maître Othon, verrier, 299.
Jacques de Baillon, fèvre, 351, 362, (à tort appelé Jean).
Jacques de Braffe, homme de loi, 36.
Jacques de Boulogne, peintre à Hesdin, 188, 267, 326, 330-340.

Digitized by Google

Jacques de Chatillon-Saint-Pol, 62.
Jacques de Douai, orfèvre à Arras, 251.
Jacques de Gesserin, 17.
Jacques de Hestrus, peintre, 221, 344.
Jacques d'Ivergny, 175.
Jacques de la Halle, marchand, 189.
Jacques de Lille, familier de l'hôtel, 50,
Jacques de Longuyon, 103.
Jacques du Bos, maître charpentier, 274.
Jacques de Cloquemacre, 352.
Jacques Le Sauvage, verrier, 299.
Jacques Odierne, maître charpentier, 269.
Jacques Pikois (ou le Pikois), maître maçon à Hesdin, 257, 260, 262-264.
Jacques Rondelet, clerc des échevins d'Arras, 25, 26.
Jacques Vrode, verrier, 302.
Jacquette de Besson, fille d'Henri de B., 79.
Jean, abbé du Mont-Saint-Eloy, 88.
Jean, duc de Brabant, 66.
Jean, fils de la comtesse Mahaut, 5, 305.
Jean, verrier à Saint-Omer, 302.
Jean XXII, pape, 5, 18, 23, 42, 66.
Jean Acart (ou Achart) peintre, 223, 224, 284, 330, 345-347, 352.
Jean Aghée, hautelisseur à Arras, 216.
Jean Aloul, de Tournay, marbrier et imagier, 27, 310-312.
Jean Amant, pelletier, 181.
Jean Arrode, bourgeois de Paris 286.
Jean As Cokelés, verrier, 302.
Jean Aux Chiens, paveur, 296.
Jean Bailli, tailleur de grès, 310.
Jean Camus, huchier, 312.
Jean Caune, physicien, 153.
Jean Coispel, verrier, 302.
Jean Couplet, maître maçon, 283.
Jean Dasch, maître maçon, 260.
Jean d'Aire, tailleur de grès, 284, 310.
Jean de Bar, 14.
Jean de Beaumont, maître charpentier, 271.
Jean de Beauvais, huchier, 292.
Jean de Biens, mercier, 211.
Jean de Blandi, 49.
Jean de Boulogne, marchand à Arras, 177.
Jean de Boulogne, peintre à Arras, 327.
Jean de Boulogne, peintre à Hesdin, 326, 327.
Jean de Boulogne, peintre au xv^e siècle, 329.
Jean de Brecquessent, imagier, 306, 309, 313, 314.
Jean de Bretagne, comte de Richemont, 22.
Jean de Bruges, peintre, 360.
Jean de Bruxelles, sellier, 127.
Jean de Chalon, sire d'Arlay, 14, 38.
Jean de Chalon, comte d'Auxerre, 61, 72.
Jean de Champagne, charpentier, 282.
Jean de Chartres, bailli, 263.
Jean de Chatillon, comte de Saint-Pol, 14.
Jean de Cherchemont, chancelier de France, 37.
Jean de Chevreuse, bourgeois de Paris, 183, 189.
Jean de Clermont, 145.
Jean de Condé, tapissier à Paris, 181, 217-219.
Jean de Courcelles, chapelain, aumônier de la comtesse Mahaut, 52, 100, 175, 235.
Jean de Crequi, tapissier, 217-219, 401.
Jean de Creteil, maçon à Conflans, 291-295.
Jean de Dinant, dinandier, 290.
Jean de Douai, orfèvre à Arras, 229.
Jean d'Etrabonne, chevalier, 50, 51, 79.
Jean de Fienles, peintre, 337.
Jean de Flandre, comte de Namur, 4, 64, 75.
Jean de Gand, peintre, 359.
Jean de Gouves, 45.
Jean de Guines, maître maçon, 279.
Jean de Guines, maître plombier, 339.
Jean de Hainaut, 63.
Jean de Halenes, mercier, 189, 223.
Jean de Harmaville, peintre, 336.
Jean de Journy, chevalier, 50, 175.
Jean de Journy, trouvère, 100.
Jean de la Chapelle, trésorier de Bourgogne, 89.
Jean de Lagny, peintre, 348.
Jean de la Halle, bourgeois d'Arras, 175, 230.
Jean de Lambres, chevalier, 50.
Jean de Lamprenesse, tombier, 314.
Jean de Lancastre, 74.
Jean de Laon, mercier et brodeur, 199, 200, 204, 205, 401, 406.
Jean de Lausanne, « penanchier » de l'évêque de Paris, 105.
Jean de Levis, sire de Mirepoix, 65.
Jean, son fils, 65.
Jean de Licques, verrier, 302.
Jean de Lohes (Loos), maître maçon, 260, 268, 269, 284, 389.
Jean de Lolimille, maître charpentier, 278.
Jean de Maignelers, 13.
Jean de Marigny, évêque de Beauvais, 69, 242.
Jean de Meaux, tapissier, 217.
Jean de Meung, 100, 149-151, 367.
Jean de Meurdricourt, hautelisseur à Arras, 216, 218.
Jean de Mitteri, chasublier, 318.
Jean de Monchy, maître maçon, 260, 270-273, 281.
Jean, son fils, 271.
Jean de Namur, tombier, 316.
Jean de Nesle, chevalier, 79.
Jean d'Oisy (maître), 175.
Jean d'Orléans, chapelain, 49, 52.
Jean de Padoue, chirurgien, 156.
Jean de Pavilly, médecin, 156.
Jean de Pertes, écuyer, 64.
Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, 43, 64.

Digitized by Google

Jean de Ponthieu, maître maçon, 257.
Jean de Rouen, peintre, 313, 315, 354, 355.
Jean de Runescure, verrier, 301.
Jean de Saint-Denis, « maistre des essances de Paris », 290.
Jean de Saint-Géry, orfèvre, 240.
Jean de Saint-Marcel, drapier à Paris, 131.
Jean de Saint-Omer, imagier, 306, 307, 310.
Jean de Saint-Pol, maître charpentier, 59, 261, 271.
Jean de Saint-Quentin, charpentier, 288.
Jean de Salins, clerc, trésorier de l'hôtel, 49, 67, 72.
Jean de Savoie, brodeur, 211.
Jean de Seez, verrier à Paris, 289, 292, 294, 295, 298, 303-305.
Jean de Sens, dominicain, 84.
Jean d'Esque, peintre, 324.
Jean d'Estaimbourg, trésorier de l'hôtel ; 49.
Jean de Thélu, tapissier à Arras, 216, 218.
Jean de Thil, 80.
Jean de Tilque, charpentier, 310.
Jean de Tremblay, drapier, 160, 162, 165, 166, 176.
Jean de Vellefaux, écuyer, 10, 174, 175.
Jean de Vienne, sire de Mirebel, 15.
Jean de Was, serrurier, 316, 362, 409.
Jean de Waudringhem, chevalier, bailli, 37, 347.
Jean des Chans, orfèvre, 232.
Jean du Gardin, bailli, 263.
Jean du Hamel, tuilier, 296.
Jean de Parket, peintre, 329.
Jean du Plessis-Pasté, évêque d'Arras, puis de Chartres, 24.
Jean du Puis, tailleur de pierre, 294.
Jean Halière, drapier, à Saint-Omer, 189.
Jean Hane, peintre, 352.
Jean Hanière, avocat au Parlement, 36.
Jean Harent de Calais, brodeur, 186, 199, 203, 205, 207, 208.
Jean Huquedieu, tapissier sarrasinois, à Arras, 215.
Jean Langlois, orfèvre à Paris, 230.
Jean, le barbier, 155.
Jean Le Bel, orfèvre à Paris 246.
Jean Le Breton, huchier, 321.
Jean Le Breton, peintre, 353.
Jean Le Breton, pelletier, 160, 162.
Jean Le Caron, 45.
Jean Le Fournier, peintre, 329.
Jean Le Laier, peintre, 329 330, 335.
Jean, le mire, 152.
Jean Le Petit, tapissier, 217.
Jean Le Saunier, drapier, 168.
Jean Le Sauvage, verrier à Arras, 284, 299, 300.
Jean Le Seelleur, sculpteur sur ivoire, 321.
Jean, le verrier d'Arras, 265.
Jean Le Vœsseur, tailleur de grès, 312.
Jean Lignage, peintre, 331, 335, 337-341.
Jean Loste, mercier, 21.
Jean Marcel, drapier à Paris, 193, 194.
Jean Morant, maître maçon, 260-264, 399.
Jean Mouchet, agent de Philippe-le-Bel, 17.
Jean Oncle, drapier de Louvain, 192.
Jean Pajot, huissier de la duchesse de Bourgogne, 65.
Jean Patin, maître maçon, 270, 284, 310.
Jean Pepin de Huy, tombier, imagier à Paris, 15, 84, 311-319, 355, 358, 375, 392.
Jean Petit, drapier, 131.
Jean Pipe, physicien, 157.
Jean Pipelard, apothicaire, 156.
Jean Ponsart, tombier, 316.
Jean Précart (ou Piérart), chirurgien du roi, 73, 80, 154.
Jean Priorat, 100.
Jean Saquel, drapier, 189.
Jean Viel de Troussevache, mercier, 181, 238.
Jeanne, comtesse de Guines, 75, 80.
Jeanne, concierge de l'hôtel d'Artois, 288.
Jeanne, épicière, 154.
Jeanne « l'orfèveresse » d'Arras, 230.
Jeanne, femme de Raoul de Presles, 80.
Jeanne, fille de Raoul de Brienne, 63.
Jeanne d'Artois, femme de Gaston, comte de Foix, 4, 74.
Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, 5, 7, 9, 10, 30, 51, 62, 71, 73, 80, 81, 86, 157, 201, 216, 378 ; ses enfants, 10.
Jeanne de Compiègne, belle-sœur de Maciot l'enlumineur, 53, 164.
Jeanne de Divion, 18, 24.
Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles-le-Bel, 65, 237.
Jeanne de France, femme d'Eudes IV, duc de Bourgogne, 10, 62, 65, 75. 112, 204.
Jeanne de France, fille de Louis X, 63.
Jeanne de Hainaut, femme de Louis de Châtillon, 63.
Jeanne de Mello, femme de Raoul de Brienne, comte d'Eu, 63, 75.
Jeanne de Savoie, femme de Jean de Dreux, duc de Bretagne, 63.
Jeanne de Sully, femme d'Adam, vicomte de Melun, 71.
Jeanne de Valois, femme de Guillaume I, comte de Hainaut, 64.
Jeanne de Valois, femme de Robert d'Artois, 4, 24, 25, 64, 65, 75.
Jeanne de Vendôme, femme d'Henri IV de Sully, 30, 63.
Jeanne de Tancarville, femme de Jean, vicomte de Melun, 69.
Jeanne Hurterel, femme de Hue de Boulogne, 328.
Jeanne La Moutonne, à Paris, 328.
Jeanne Piquette, couturière, 181.
Jeannette de Boulogne, 337.
Jeannette la lavandière, 51, 366.
Jeannot, peintre, 359.

Digitized by Google

Jeannot, du char, valet, 48.
Jeannot du Bœuf, mercier, 201.
Jeannot le folet, 50, 112, 156, 186, 191-195, 202, 226.
Jeannot, le maréchal, 125.
Jore « le paigneur », 349.
Joudoin d'Orléans, charpentier, 291.
Julien, orfèvre à Paris, 229.

# L

Laude Belon, lombard, fournisseur habituel des soieries et riches étoffes achetées par la comtesse Mahaut, 131, 132, 187, 191, 203-210, 401, 402, 406.
Laurent de Boulogne, peintre à Hesdin, 327, 328, 335-342.
Laurent de Boulogne (deuxième), 328, 343.
Laurent de Mœrs, chanoine de Nevers, 105.
Le Breton, v. Jean, Yves.
Le Cloquemacre, v. Eloy, Jacques.
Le Perrier, v. Guillaume, Raoul.
Le Sauvage, v. Jacques, Jean.
Lescot, messager, 58.
Lescot, v. Adam, Gilbert.
Licques (le sire de), 29, 30, 50, 80.
Lignage, v. Jean.
Lion du Margart, nacaireur, 107.
Lohes (de), v. Jean, Hue.
Lorris (de) v. Philippe.
Louis de Bourbon, comte de Clermont, 62, 85.
Louis de Châtillon, comte de Blois, 63.
Louis de Chaumont, maçon, 293.
Louis de France, fils de Philippe-le-Long, 11.
Louis de France, comte d'Evreux, 4, 62, 66, 69, 128.
Louis de Marigny, fils d'Enguerran, 69.
Louis de Nevers, comte de Flandre, 72, 75, 76.
Louis IX le Saint, 83, 84, 88, 89, 98, 248, 252, 307, 327, 339, 377.
Louis X le Hutin, 5, 22, 41, 42, 63, 64, 70, 181, 202.
Lucas, ménestrel, 109.

# M

Maciot, enlumineur, 99, 164.
Maciot Pavoche, tombier, 316.
Maffie, veuve de Pariset, ménestrel, 53, 107.
Mahaut de Brabant, comtesse de Saint-Pol, 61.
Mahaut de Châtillon, femme de Charles de Valois, 62.
Mahaut d'Hireçon, fille de Denis d'Hireçon, femme de Robert de Beauval, 19, 75, 79, 109, 189.
Mahaut de Sully, femme de Jean de Lévis, sire de Mirepoix, 65.
Mahiet, ménestrel, 108.
Mahy d'Arras, orfèvre à Paris, 229.
Mielin de Paris, peintre, 353.
Maignelers (de), v. Jean, Marguerite.
Marcel, v. Jean, Pierre.
Margot Pipelarde, herbière, 154.
Marguerite, veuve de Jean de Huy, femme d'Henri Soudan, 375.
Marguerite, veuve de Jean de Seez, femme de Guillaume Doucet, 305.
Marguerite d'Artois, femme de Louis de France, comte d'Evreux, 4, 62, 66.
Marguerite, leur fille, 66.
Marguerite de Beaumont, reine de Sicile, 200, 236.
Marguerite de Bourgogne, femme de Jean de Chalon d'Arlay, 38.
Marguerite de Bourgogne, reine de Navarre, femme de Louis X, 7, 8, 63, 175.
Marguerite de Chans, femme de Thierriet d'Hireçon, 79, 244.
Marguerite de France, comtesse de Flandre, 10, 252, 342, 343.
Marguerite de France, sœur de Philippe-le-Bel, femme d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, 163.
Marguerite de Hainaut, troisième femme de Robert II, comte d'Artois, 37, 99, 129, 159, 161, 164, 167, 230; ses lits, robes et joyaux, 381-386.
Marguerite de Nesle, comtesse de Soissons, femme de Jean de Hainaut, 63, 74.
Marguerite de Souchez, femme de Jean de Maignelers, 13.
Marguerite de Valois, femme de Guy de Châtillon, comte de Blois, 63.
Marguerite de Vellefaux, 200.
Margueron, femme du nain Calo, 111.
Marie, fille d'Amédée II, comte de Genève, 61.
Marie, fille de Charles-le-Bel, 65.
Marie, fille de Louis, comte d'Evreux, 66.
Marie d'Artois, femme de Jean de Flandre, comte de Namur, 4, 64, 239, 240.
Marie de Brabant, veuve de Philippe-le-Hardi, 103, 245, 247, 321.

Digitized by Google

Marie d'Enghien, femme de Robert V, comte de Dreux, 62, 74.
Marie de Fouquières, 25.
Marie de Hainaut, femme de Louis, comte de Clermont, 63.
Marie de Lillers, femme de Simon de Cinq-Ormes, 50.
Marie de Valois, femme de Charles de Sicile, duc de Calabre, 65.
Marigny (de), v. Enguerran, Jean, Louis.
Maroie « l'escrivaine », 101.
Marotte, veuve de Jehan de Douai, orfèvre, 234, 235.
Marotte de Béthencourt et Marotte de Launay, servantes de Jeanne de Divion, 25.
Martin de Noyelettes, maître de l'hôpital d'Hesdin, 265.
Mathias d'Arras, maître des œuvres à Prague, 328.
Mathieu, brodeur, 204.
Mathieu Bérart, « maistre blancheur », etc., 352, 353.
Mathieu Chambellan, bailli de Bapaume, 67.
Mathieu de Trie, maréchal de France, 31, 128.
Mathieu Lanstier, bourgeois d'Arras, 185.
Michel de Boulogne, peintre, 326, 327, 330.
Michel de Lens, orfèvre, 245, 248.
Michel de Nesle, orfèvre, 248.
Michel de Saint-Laurent, maçon, 291.
Michel Le Moy, maître maçon, 275, 278, 279, 282.
Michel Lescot, peintre, 335.
Miles de Noiers, maréchal de France, 38, 39, 81, 110, 128.
Mouchet, v. Guy, Jean.
Moulins (de), v. Guillaume.

## N

Neanhon (de), v. Guillaume, Philippe.
Nedonchel (le sire de), 29, 30, 50.
Nicolas Arrode, bourgeois de Paris, 286.
Nicolas de Chieles, tapissier, 216.
Nicolas de Lagny, gantier, 162.
Nicolas de Lens, orfèvre, 245, 248.
Nicolas Malet, charpentier, 290, 297.
Nicolas de Neelle, orfèvre, 251.
Nicolas de Reims, 193, 217.
Nicolas de Tournai, avocat en Parlement, 37.
Nicole, libraire à Paris, 104.
Nicole de Saint-Pol, maître maçon, 259.
Nicole Le Haweur, maître charpentier, 261.
Noël, verrier à Arras, 270.
Nogaret (Guillaume de), 17.
Noirelle de Lucques, marchand, 202.
Noyon (de), v. Etienne, Pierre.

## O

Ode Arrode, clerc, 286.
Ogier de Gand, brodeur, 211.
Oisy (le sire d'), 43.
Orléans (d'), v. Evrard, Jean.
Orléans (duc et duchesse d'), 342,
Ornans (d'), v. Cuènes, Hugues.
Othon, verrier à Arras, 298.
Othon IV, comte de Bourgogne : caractère, mariage, 4, 5; fondations, livres, costumes, joyaux, etc., 84, 87, 89, 100, 101, 108, 113, 153, 166, 201, 234; tombeau, 312, 313, 392.
Othon de Grandson, 14.
Oudart, maçon, 270.
Oudart, verrier, 302.
Oudart de Villers, valet du comte d'Artois, 160.
Oudin (ou Oudart), tailleur, 53, 160-164.

## P

Pariset, ménestrel, 107.
Paumier de Ris, physicien, 152.
Pepin de Wierre, chevalier, 78.
Perrin de Charencey, écuyer, 64.
Perrin de Saint-Moris, familier de l'hôtel, 50.
Perrinet le folet, 112.
Perrinet le nain, 174.
Perrinette la lavandière, 51.
Perronnelle, herbière, 155.
Perronnelle de Joigny, femme de Pierre de Courtenay, puis d'Henri II de Sully, 63.
Perronnelle La Vache, marchande, 155, 181, 186.
Philippe IV le Bel, 5, 7, 16, 17, 20, 61, 68, 180.
Philippe V le Long, gendre de la com-



Digitized by Google

tesse Mahaut, 7, 10, 22, 31, 39-42, 57, 58, 62, 67, 71, 83, 113, 124, 182, 200.
Philippe VI de Valois, 25, 36.
Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 87.
Philippe d'Artois, 4.
Philippe de Bourgogne, 207, 341, 342.
Philippe, fils de Louis, comte d'Evreux, 62, 63.
Philippe de Jouy, charpentier, 293, 295, 296.
Philippe de Lorris, étudiant, 37, 100.
Philippe de Neanhon (ou Neanhost), tailleur de la comtesse Mahaut, 166, 175, 176, 180, 181.
Philippe de Saint-Thibaut, peintre, 360.
Philippe Sebire, aumônier de l'hôtel, 50, 52.
Pierre, chapelain de Thibaut d'Aunay, 234.
Pierre, sellier, 127, 128.
Pierre, verrier, 299.
Pierre Achariot, bourgeois d'Arras, 79, 189.
Pierre Bertrand, évêque d'Autun, cardinal, 37, 80.
Pierre Boie, imagier, 313, 314, 319.
Pierre Bruyère, chapelain, 10.
Pierre d'Alençon, 61.
Pierre de Beauvais, fèvre, 257, 287.
Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre, 18.
Pierre de Besançon, orfèvre à Paris, 246-249, 401, 409.
Pierre de Boulogne, maître des œuvres à Prague, 328.
Pierre de Bourges, tailleur, 162, 166.
Pierre de Bruxelles, peintre, 209, 291, 296, 316, 318, 355-360.
Pierre de Chappes, évêque d'Arras, chancelier de France, 38, 75.
Pierre d'Estrées, sellier et peintre, 127, 353.
Pierre de Galardon, maçon, 287.
Pierre de Ham, bailli de Calais, 276, 277.
Pierre de Lagny, gantier, 196.
Pierre de Kieri, 45.
Pierre de la Marlière, bailli, 93, 94.
Pierre de la Rue, charpentier, 291.
Pierre de la Vache, châtelain de Melun, 228.
Pierre de Lévis, évêque de Cambrai, 37, 38.
Pierre de Mauregard, bailli, 10.
Pierre de Mornay, évêque d'Auxerre, 18.
Pierre de Noyon, maître maçon, 257.
Pierre Derseiller, 101, 315.
Pierre de Venat, familier de l'hôtel, 50.
Pierre du Bois, légiste, 179.
Pierre du Choquel, maire d'Aire, 275.
Pierre du Tau, fou de Robert II d'Artois, 111, 112.
Pierre du Tret (d'Utrecht), sellier, 127.
Pierre Le Maistre, huchier, 320.
Pierre Lempereur, orfèvre, 244.
Pierre Le Normand, chapelain, 13.
Pierre Le Petit, huchier, 320.
Pierre Maillart, bourgeois de Paris, 195.
Pierre Marcel, drapier à Paris, 160, 162.
Pierre Martin, serrurier, 339.
Pierre Nodoul, maître maçon, 283.
Pierre Palin, épicier, 156.
Pierre Paumier, apothicaire, 156.
Pierre Santin, avocat au Châtelet, 37.
Pierre Taillefer, bourgeois d'Hesdin, 59.
Pierre Tueleu, tapissier, 215.
Pierrot, peintre, 353.
Pierrot Gagnepain, tailleur, 162.
Poitevin, peintre, 344.
Polie (ou Polite) de Bourgogne, femme d'Aymar IV de Poitiers, 38.

# Q

Quiquempoist (de), v. Arnoul.

# R

Raoul de Brienne, comte d'Eu, 63, 75.
Raoul de Nesle, connétable de France, 222.
Raoul de Paci, bourgeois de Paris, 286.
Raoul de Presles, avocat en Parlement, 37.
Raoul de Proyans, clerc, 67.
Raoul de Senlis, peintre, 353.
Raoul du Creux, chapelain de Robert II, 99.
Raoul Le Chapelier, tisserand, 318.
Raoul Le Perrier, orfèvre à Paris, 238, 240.
Raoulet d'Hédincourt (ou Hendecourt), imagier, 316, 319.
Rastel (les), famille de charpentiers d'Hesdin, 261, 265.
Ray (la dame de), 66, 73, 79, 129.
Ray (le sire de), v. Aimé.
Renaud « l'eschiquier », 113.
Renaud, imagier, 312.
Renaud de Verdun, tombier, 216.
Renaud Le Bourgeois, orfèvre à Paris, 239-246, 354.
Renier, maçon, 292.
Renier, orfèvre, 240.
Renier de Brabant, chanteur, 110.
Renier du Tré (d'Utrecht), sellier et peintre, 128, 131, 132, 208.
Richard Baboe, fèvre, 289.

Digitized by Google

Richard des Mortiers, peintre, 336.
Richard Langlois, concierge de l'hôtel d'Artois, 287.
Richemont (de), v. Jean.
Robert, écrivain et enlumineur, 105.
Robert, médecin à Hesdin, 265.
Robert Aurri, marchand de couleurs à Arras, 330-333.
Robert Boistel, bourgeois d'Hesdin, 59.
Robert Brisetour, mercier, 202.
Robert Couplet, maître maçon, 284.
Robert David, châtelain d'Avesnes, 53.
Robert I, comte d'Artois, 4.
Robert II, comte d'Artois, 4, 20, 59, 84, 90, 99, 107, 111, 116, 122-125, 152, 159-165, 220-222. 232-234, 237, 256, 257, 281, 285, 286, 315, 319, 326, 355, 358.
Robert, fils du précédent, mort en Italie, 4.
Robert, fils d'Othon IV et de Mahaut d'Artois, mort en 1317, inhumé aux Cordeliers de Paris, 5; éducation, relations, sa présence à l'ost du roi, au sacre de Philippe V, etc., sa mort, 10-15; lutte contre les confédérés, 29: costume, armement, etc., dans les divers chapitres sur ces sujets, 61, 62, 67, 73, 74, 81, 113, 117, 128, 145, 146, 153, 154, 174-183, 222, 223, 242, 250, 332; son tombeau par Jean Pépin de Huy, 316, 317, 355, 379.
Robert d'Artois, comte de Beaumont, neveu et adversaire de la comtesse Mahaut, 4; procès, 16-28; divers, 29, 31, 64, 65, 109, 110, 157.
Robert de Beauval, chevalier, 75. 109, 189.
Robert de Bourgogne, chevalier, 72, 128.
Robert VII, comte d'Auvergne, 62.
Robert, fils de Guillaume XII, comte d'Auvergne, 66.
Robert de Courtenay, archevêque de Reims, 23.
Robert V, comte de Dreux, 62.
Robert de Flandre, 72.
Robert de Gonesse, maçon, 287.
Robert d'Hireçon, 50.
Robert de Lannoy, imagier et peintre, 81, 293, 319, 355.
Robert de Pontoise, bourgeois de Paris, 167.
Robert de Raffetot, fèvre, 289.
Robert de Rebreuves, peintre, 345, 346.
Robert de Saint-Venant, 50, 79, 109.
Robert de Sanchereul, tailleur du roi, 160.
Robert de Villers, maître charpentier, 261, 270.
Robert de Demicourt, homme de loi, 36.
Robert Le Fenier, peintre, 289, 356.
Robert Lescrivain, orfèvre, 244, 293.
Roberte de Moreul, femme de Robert de Saint-Venant, 79, 109.
Robin de Cavron, ménestrel, 109.
Robin de Gisors, huchier, 320, 355.
Rolaincourt (de), v. Simon, Tassin.
Rougemont (la dame de), 80.
Roussel de Harmaville, peintre, 349.

# S

Saint-Marcel (de), v. Geneviève, Guillaume, Jean.
Saint-Maurice d'Agaune (l'abbé de), 75.
Saint-Médard de Soissons (l'abbé de), 68.
Saint-Venant (le sire de), 50; v. Robert.
Sainte-Aldegonde (de), v. David.
Salins (de), v. Etienne, Guillaume, Jean.
Sauvale Achariot, bourgeois d'Arras, 91, 174, 175, 178, 215.
Savoie (de), v. Thomas.
Sebille d'Etrabonne, demoiselle de la comtesse Mahaut, 51.
Seez (de), v. Jean, Marguerite.
Simon, peintre, 344.
Simon Bonnart, orfèvre à Paris, 230, 374.
Simon Chevrette, ménestrel, 108.
Simon d'Anvin, plombier, 333.
Simon de Bruay, conseiller en Parlement, 37.
Simon de Bucy, conseiller en Parlement, 36.
Simon de Cinq-Ormes, chevalier, 10, 11, 50, 167, 168, 181, 222.
Simon de Lille, orfèvre à Paris, 246.
Simon de Mauregard, chevalier, 10.
Simon de Rolaincourt, peintre, 330, 331.
Simon Hideux de Saint-Martin, chevalier, 50.
Simon Nevelon, orfèvre à Paris, 241.
Simonnet du chariot, valet, 49.
Sully (de), v. Henri.

# T

Tassart de Libourc, peintre, 931, 336.
Tassart Le Beghin, de Douai, maître maçon, 283.
Tassin de Rolaincourt, peintre, 331, 335.
Thibaut de Dammart (ou Dommart) orfèvre à Paris, 232, 235, 236, 240.
Thibaut de Mauregard, chevalier, 10.
Thibaut de Neufchastel, chevalier, 75.

Digitized by Google

Thibaut de Wierre, chevalier, 235.
Thibault Mallet, charpentier, 290.
Thierriet d'Hireçon, 79, 185.
Thierry de Heinsberg, chevalier, 61.
Thierry d'Hireçon, trésorier de Robert II, agent de Philippe-le-Bel, homme de confiance de la comtesse Mahaut, prévôt d'Aire, évêque d'Arras en 1328; 16-29, 37, 43, 59, 67-69, 73, 74, 76, 89, 101, 105, 112, 128, 146, 156, 157, 193, 204, 222, 241, 251, 283-285, 311, 312, 349, 362.
Thierry de Montaigu, familier de l'hôtel, 50, 109.
Thomas, le barbier, 157.
Thomas « l'imagineur », 271, 272, 312.
Thomas As-Pos-d'estain, maître plombier, 336.
Thomas Brandon, bailli d'Arras, 19, 79, 391.
Thomas de Bourges, dominicain, 84, 193. 195, 378.
Thomas de Chenevières, mercier, 199.
Thomas de Creteil, maçon, 291-295.
Thomas de Gennes, chirurgien, 186.
Thomas de Marfontaine, 38.
Thomas de Maubeuge, libraire à Paris, 102, 104, 105.
Thomas, comte de Maurienne, 37.
Thomas de Savoie, chanoine d'Amiens, 37, 50.
Thomas Harouet, maître maçon, 260, 263, 274, 275, 284, 285, 300. 301.
Thomas Le Cordonnier, hautelisseur à Arras, 215, 218.
Thomas Le Miesier, physicien, 155, 157, 378.
Touset, ménestrel, 108, 109.
Tremblay (de), v. Isabelle, Jean.
Triet, valet de l'hôtel, 54.
Trotet, valet de l'hôtel, 53.

## U

Uri de Meence, sellier et peintre, 127, 130, 344, 359.

## V

Valois (de), v. Charles, Henri, Mahaut.
Vienne (de), v. Alix, Guillaume, Jean.
Vergy (le sire de), 73.
Villerel, valet de l'hôtel, 53.
Vincent de Boulogne, peintre, 327, 328, 341, 342, 352.

## Y

Yves (ou Yvonnet) Le Breton, pelletier, 160, 162, 194, 195.
Yves, le retondeur, 318.

## W

Wagon de Béthune, peintre, 347.
Wautier d'Hezecques, 45.
Wautier Hauyel, imagier, 310.
Wautier Le Bart, drapier à Saint-Omer, 190.
Wierre (de), v. Isaac, Pépin, Thibaut.
Willaume de Gand, huchier, 310.
Willaume du Pré, tailleur de coutel, 310.
Willaume Hurtehemel, maître maçon, 276.
Willaume Le Pêcheur, moine de Clairmarais, constructeur, 280,
Willaume Pikois, maçon, 257, 260.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## A


Abece de Robert, fils de la comtesse Mahaut, 11, 308.
Abbayes et monastères. Voir Auchy, Boulogne, Chelles, Cherlieu, Le Lys, Longchamp, Maubuisson, Saint-Antoine, Saint-Augustin, Saint-Denis, Saint-Josse, Sainte-Geneviève, Val-Notre-Dame; Sainte-Claire. La Thieulloye; Carmes, Cordeliers, Dominicains, etc.
Accusation de sortilège et d'empoisonnement, portée contre la comtesse Mahaut, 41, 42.
Administration de Mahaut en Artois, 28-47; procès, 42; baillis, 46.
Affique, affiquet, 172, 232, 240; affique d'or, 201, 210, 240; affiques faites de « rosettes d'orfevrerie », 223.
Agnus Dei, monté en argent doré, 242.
Aiguière, 239, etc.; aiguière d'or avec émaux, 253.
Aiguillier, 173, 201.
Aire-sur-la-Lys, 31, 34, 86, 177; travaux au château, 274; verrières, 302; peintures, 344.
Albâtre (statues d'), 312-319.
Aloière, bourse, 201, 202.
Amict, 203.
Amiens, 86; tombeau de Thomas de Savoie dans la cathédrale, 37.
Anges sur les colonnes d'autel, sculptés et peints, 306, 319, 351, 352.
Anneau d'or, 199, 201, 229, 230, 235, 240, 243, 246, 253, 254, 411; quelques-uns avec pierres précieuses, 253, etc., ou émaillés, 243.
Arbalète, 226, 227.
Arbois, 57, 76.
Ardres, 32.
Argenterie, 228-255.
Armement de Robert II, 220-222; de Robert, 222-226, 393; des châteaux d'Artois, 226-228.
Armoiries sur l'argenterie, 241; sur les selles, 128.
Arras, 31, 33, 56, 58, 59, 146, 259; travaux à l'hôtel des comtes d'Artois, 271, 301; verrières, 302; peintures, 329. — V., draps, hautelisse, carmes, Saint-Etienne.
Aspergeoir, v. Bénitier.
Aspremont, 73.
Aube, 178, 203; v. Ornements d'église.
Auchy, abbaye, 53, 203.
Aumônes, 89-98.
Aumôniers de l'hôtel, 51, 97, 148.
Aumusse, 162, 187, 188; « à mettre de nuit », 193.
Autel, v. chapitre XXI, XXII; autels pour le château d'Hesdin, 266; pour Sainte-Claire, 282; pour Paris, 288; pour Bapaume, 348; etc., autel de jaspe, 254, 441; autel portatif, 406; autel couvert de toile blanche en carême, 166; parements d'autel, 210.
Autrey, 273.
Avesnes, travaux au château, 272.
Avignon, 23, 66, 67, 399,


Digitized by Google

# B

Bacinet, 221, 226; à bretêche, 222; à visière et à haute bretêche, 225, 394; à ventail, 223; couvert, 225, 394.
Bacinière, 224.
Baignoires de toile, 178.
Baillis de l'Artois; organisation, personnel, 46, 47.
Bannière, 178, 205, 223, 394.
Bandeau de toile fine pour Mahaut, 191, 192.
Banquet à Arras en 1328, 146.
Banquier, couverture de banc. 203.
Bapaume, 31, 34, 56, 58, 92-94; travaux au château, 258, 268-270; verrières, 301; peinture de l'autel, 348; marché pour la construction du château, 392.
Baril d'argent, 242; de cyprès, 411.
Bassins d'argent pour laver les mains, plus creux pour laver la tête, à divers usages, 233, 239, 242, 248, 254, 366, 409, 410.
Bassins de barbier, 404.
Bassins de Limoges, 404.
Bateleurs, 110.
Beaumetz (marché à) donné à Enguerran de Marigny, 69.
Béguinages d'Hesdin et de Saint-Omer, 90.
Bellemotte (Pas-de-Calais), construction du château, 260, 261, 272.
Belmont-sur-Loue, droits d'usage dans la forêt de Chaux accordés aux habitants.
Bénitier d'argent, orseul, toujours accompagné d'un aspergeoir, 233, 247, 249, 254.
Besançon, 14, 90, 204, 205; reconstruction du monastère de Saint-Etienne détruit par un incendie, 87.
Béthune, 31, 91, 95, 274.
Beuvry, travaux au château, 256, 257, 273, 274.
Boîte « à mettre les personnes sacrées », 404.
Bonnières, habitations de Thierry d'Hireçon, 73.
Bottes, 190; bottes feutrées, 197.
Boulogne, 32; Notre-Dame de Boulogne, dévotion de Mahaut et de son fils, 13, 83, 87, 244; image du comte Robert II à cheval, placée dans l'église, 85, 335, 340.
Bouquerant, étoffe, 173, 205, 387.
Bourgeois d'Artois ne soutiennent pas la noblesse confédérée contre Mahaut, 33; relations avec la comtesse d'Artois, 35; souvent reçus à sa table 76, 145, 146; fondations charitables des bourgeois d'Arras, 91.
Boucles, bouclettes d'argent pour les souliers, 238, 242, 243.
Bourses de mercerie ou d'orfèverie, 185, 199-202, 231, 232, 236, 240-242, 252; bourses de cuir pour mettre les livres, 11, 106.
Boutons, généralement appelés noyaux, employés surtout pour les chapes où l'on en met jusqu'à cinquante, 175, 180, 185, 193.
Bracon, principale résidence de Mahaut en Bourgogne, 25, 57, 76,; l'hôpital, extrait de sa charte de fondation, 73, 89.
Braiel, braier, 177, 224, 395, 396; braiel de cerf, 224, 395.
Braies pour le folet, 187.
Bras d'acier, 224, 394.
Brassière doublée de fourrure pour Robert, 175; brassière brodée, 223, 224.
Bresil, pour « destaindre les dras », 208; couteau à manche parti de bresil et d'ivoire, 236.
Bretêches, montées et démontées aux châteaux d'Artois, 258, 268, 275, 278, 280; remplacées par des fortifications à demeure, 280.
Broche d'ivoire, 321, 366.
Broderie, 298 et sq.; entaillure, 202, 208; imagerie, 208; « œuvre eslevée », 211; chambre brodée, chapelles et chambres brodées, 208, 401 et passim chapitre XV; broderie de harnais, selles, couvertures, 221-223; outils de brodeur, 368.
Brunette, drap, 131, 406.
Brunissage de l'argenterie, appliqué à toutes les pièces, 238.
Brussequin, drap, 184.
Bureau, drap; distributions annuelles aux pauvres, 94-96.
Burettes d'argent, 235, 246, 248, 252, 409.
Busettes, 231-233.

# C

Caen, v. serges.
Caillers, 254, 403.
Calais, 32, 34, 76, 81, 85, 86, 88, 92, 93, 96, 144; travaux au château et à la halle, 276, 299; verrières, 301; peintures, 344.

Digitized by Google

Calendrier, 155.
Calices de vermeil, 243, 244, 246; d'or, 254.
Camail, de mailles de fer, 222, 223.
Camelin, drap, 169, 174, 181, 182, 184, 185, 188, 189, 194, 221, le plus souvent de Bruxelles; camelin de Pontoise, 162; de Caen, 193; camelin blanc de Bruxelles teint en écarlate vermeille pour le sacre de Philippe V, 182, 397.
Camelingue, drap, 173.
Camelot, drap, 166, 170; « camelot de Triple » 188.
Camocat, drap de soie, 131, 181, 188, 209, 224.
Capitres, petits tapis, 208.
Carmes d'Arras et de Calais, 88, 90.
Carreaux, coussins, 131, 161, 164, 167, 176, 182, 188, 190, 208, 209, 366, 403, 408.
Cassel (bataille de), nouvelle de la bataille envoyée à Mahaut, 24.
Cassidoine, 115.
Ceinture, presque toujours faite de soierie et ornée de broderies ou de pièces d'orfèvrerie, souvent « ferrée » d'argent ou de vermeil, 172, 199, 200, 201, 206, 210, 211, 230-233, 236, 242, 244, 250; ceintures ferrées d'or et ornées d'émaux, 248, 249.
Cendal, employé pour les ornements d'église et les tuniques et autres parties du costume militaire, ou comme doublure des vêtements d'été, 161-190, 202, 204, 205, 221-224, 387, 394, 409; cendal de Lucques, 183.
Cendre pour laver la tête, 366.
Cercle d'or, couronne sans fleurons, 172, 231, 238.
Cervelière, 387.
Chaières, chaires, 177, 288, 308, 320, 321, 364; chaires « trellies par derrière à siéges de cuir », 320; chaires aisées, percées, avec couvercle, 369.
Chambres, de broderie, 206; de cendal inde, etc., 209; « vayrie », 216.
Chambres du château d'Hesdin désignées par leur système de décoration, 324; leur peinture, 330-343.
Chandeliers, 295, 361, 362, 404, 406; d'argent, 233, 254.
Chanson de Robin et Marion, peinte sur les murs du château d'Hesdin, 324, 337, 339.
Chape, 161, 162, 170, 180, 187, 189; chape à chevaucher, 193; chape à chaperon, 195; chapes du vêtement sacerdotal, 202, 203; chape de toile pour le service de la panneterie, 190.
Chapeau, chapel, de feutre souvent orné de broderie ou d'orfèvrerie, 163, 190, 193, 199, 208, 230, 231, 235, 240, 244, pièce justif. nos 2 et 3; de camelin, 387; de bièvre, 221, 224, 387.
Chapel d'armes, de fer, de Montauban, 221-227, 394.
Chapelet d'or, « esmaillé d'or », 230; pour enfant, 242.
Chapelle, ensemble d'ornements d'église, chasuble, dalmatique, tunique, etc., 173, 202, 203, 206, 410; faite par Etienne Chevalier, 401; par Jean de Laon, 406.
Chapelière, 224, 395.
Chapellenies fondées en Bourgogne, 88.
Chaperon, 163, 170, 171, 177, 180, 182, 184, 185, 195; pendant, 189; à mettre de nuit, 180, 193.
Charité de Mahaut, 91; distributions de vêtements et souliers, 94; rentes et secours, 96; aumônes diverses, 97.
Charité (confrérie) des sueurs de Béthune, 91.
Chars et chariots, 130.
Chartreux, 90, 204, 403; v. Gosnay.
Chasse, 116-120.
Chasuble, 200, 202, 203, v. Chapelle.
Châteaux d'Artois, travaux, 256-280.
Châteaux démantelés par le maréchal de Trie, 31.
Chaufferette d'autel, 362.
Chausses, 163, 172, 174, 176, 178, 179, 183, 188, 190 192, 193, 224; chausses sémelées, 196.
Chaussons, 176, 187; de bièvres, 190; de « haubesserie », 225.
Chaux (forêt de), droits d'usage concédés aux habitants de Crissey et de Belmont-sur-Loue, 96.
Chef, reliquaire en forme de tête, de S. Jacques à Aire, 86, 248; de S. Louis, 248, 252; des Onze mille Vierges, 247.
Chelles, abbaye, 86.
Chemises, 170, 173, 174, 176, 177, 187; de Chartres, 224.
Chenêts et landiers, 362.
Cherlieu, abbaye, sépulture d'Othon IV; 55, 73, 84, 101, 314.
Chevalerie du bâtard de Brabant, de Jean de Chatillon, 14.
Chevaux, description et prix, 123.
Chevecier, 167, 179; d'entaillure, 208.
Chiens de chasse, 117.
Chopine d'argent, 246.
Ciboire sculpté à Gosnay, 310; à la Thieulloye, 312, 352.
Cloche, vêtement, 163, 167, 174, 187, 224, 394.
Cloche de l'hôpital d'Hesdin, 265; de Gosnay, 284; de Conflans, 296.
Coffret d'argent, 241; coffret de cuivre niellé d'argent rapporté de Nocera par Robert II, 254, 328, 411.
Coiffes, de cendal tanné, 184; de soie, 200.
Colonnes d'autel, au nombre de quatre ou six, surmontées d'anges et reliées par des vergettes supportant des courtines, 306, 310, 330, 349, 351, 352.
Combats singuliers, 44, 271.
Communes d'Artois coalisées contre Saint-Omer en faveur de Mahaut, 34, 414.

Digitized by Google

Compte de draps, fourrures, etc., achetés en 1317 pour Mahaut, 396.
Comptes des baillis, 46 ; du trésorier de l'hôtel, 48.
Confédérés d'Artois, 28 ; excès, pillage d'Hesdin, 29, 30, 102, 254, 337 ; soumission, 31, 32 ; condamnations, 33, 410 ; plainte de Mahaut au pape, 67.
Conflans, travaux au château, 291-297 ; verrières, 303 ; peinture, 354 ; jardin, 296 ; travaux au clocher de l'église, 87.
Convenances de mariage de 1281, 19-21.
Cordeliers, communautés d'Artois et de Bourgogne aumônées par Mahaut, 90.
Cordeliers de Paris, lieu de sépulture de Robert et du cœur de Mahaut, 15, 88, 316, 317, 379.
Cordouan, 221, 222.
Corporaux, sacs à corporaux, 203.
Corset, 171, 175-179, 181, 185, 190, 191, 195, 224 ; corset rond, 184, 188, 193, corset « à armer », 223, 224.
Cortepies, 188.
Cotte, 161-169, 189, 191 ; cotte gamboisée, 226.
Cotte hardie, cotardie, 163, 169, 171, 172, 177, 191, 195, 207.
Couettes, 365.
Couleurs achetées pour les peintres, 325, 330-343.
Coupe d'or, 230 ; de vermeil, 232, 234 ; d'argent « à porter Notre-Seigneur », 328.
Couronnes d'or et d'orfèvrerie, 172, 230, 231, 233, 240.
Courtepointes, 161, 163, 173, 186.
Courtines d'autel, 204, 351.
Couteaux : à trancher, 232, 243 ; petits couteaux, 232 ; couteau garni d'argent, 210 ; à manche parti de bresil et d'ivoire, 236 ; manche de madre, 238 ; d'argent émaillé d'or, 239 ; d'ivoire à viroles émaillées, 241 ; d'émail, 396.
Coutume d'Artois en matière de succession féodale, 20.
Couvertures, 161, 170, 172, 174, 187-190, 193 ; couv. brodée, 207 ; de plates, 224, 307 ; couv. de cheval, 126, 221, 388 ; couv. d'écu, 205.
Couverture de livre en argent niellé, 234.
Couvrechefs, 164, 170, 173, 186, 190, 191, 201, 224 ; de Rouen et de Lombardie, 181.
Couvreurs abonnés à l'année, 277.
Crème de lait offerte en présent, 80.
Crissey, v. Chaux.
Cristal (hanap de), 168.
Croix d'argent, 240, 248, 409, 410 ; de vermeil, 253, 409 ; d'or, 253 ; d'argent sur pied émaillé, 246 ; de vermeil avec Notre-Dame et S. Jean, 254 ; de cèdre et d'ivoire, 320.
Croixilles (Pas-de-Calais), haute justice accordée à Enguerran de Marigny.
Crosses émaillées, 242, 251.
Crucifiements sculptés et peints, 307, 309, 310, 330, 350, 351.
Cuillères, 232, 233 ; d'or, 238, 242.
Cuir : écrins, étuis, bouteilles, etc., 364.
Cuisine : mets divers, 133-138 ; épices, 138-141 ; fruits, légumes, 141 ; vins, 142 ; menus de repas, 145 ; ordonnance des repas, 147 ; ustensiles, 368, 403.
Cuisseux, cuissots, 223, 224, 394.
Custodes (courtines), 205.
Cuves baignoires, 266, 367.

# D

Dalmatiques, 202, 203 ; v. Chapelle.
Dames invitées à l'hôtel, 74, 76.
Damoiselle à atourner, 266, 288, 321.
Défense de Calais, 276.
Demoiselles de la comtesse Mahaut, 51, 190, 191.
Denrées alimentaires, énumération, prix, 134-147.
Dés (jeu de), 113.
Deuil, 166, 180, 183, 192.
Devis de travaux, 259 ; hôpital d'Hesdin, 263, 399 ; château de Bapaume, 268, 389.
Domfront (Orne), 123 ; travaux au château, 256, 258.
Dominicains, communautés en Artois et en Bourgogne aumônées par Mahaut, 90.
Dons : à Enguerran de Marigny, 69, 214 ; à la dame de Sully, 236 ; à d'autres, passim ; aux jeunes filles à marier, 78, v. Dot ; aux gentilshommes pour s'armer, 78, 395 ; aux prêtres pour leur première messe, 78 ; aux nouveaux chevaliers, 78 ; à l'occasion de mariages, 69, 78 et passim ; à divers, 79-81, 194 ; aux serviteurs, 53 ; aux artistes, 321, 338, 376.
Dossier, 203 ; v. Chapelle, Ornements.
Dot des pauvres « gentix femmes », 78, 97, 404.
Doublets avec ou sans manches, 171, 181, 186-189, 195.
Drageoir, 238.
Dragon d'argent avec ailes émaillées, pour mettre de l'eau, 233, 385.
Draps, 159-198. Provenance : Arras, Douai, Saint-Omer, Chalons, Provins, Gand, Malines, Ypres, Bruxelles, Louvain, foire de Lagny. Désignation : marbré, marbré vermeil, marbré verdelet, marbré blanchet, blanchet de Bruxelles

Digitized by Google

mêlé, pers, pers encré, écarlate, écarlate haché, soucié, caigné, tanné, brunette, plonquié, échiqueté, bureau, diaspré, triboulé (193), rayé tribolé (191), gibelin (191), fleur de vesce (192), camelin, vert, mêlé de trois laines (186), pourpensé (173), pourpensé de graine.
Draps achetés à l'occasion du sacre de Philippe V, 396; pour le duc de Bourgogne, 412.
Drap de compteur, 369.
Draps de lit, 170, 174, 176-178, 192.
Draps d'or, 166, 172, 189, 199, 200, 203-205, 223, 401.
Drap mortuaire, en soie, 404.
Droits d'usage dans la forêt de Chaux, 96.

# E

Echecs, échiquiers, 11, 113-115; échiquier d'argent, 11, 113; de jaspe et cassidoine, 115, 254.
Ecoles, écoliers, d'Arras et d'Hesdin, 13, 106.
Ecoles (petites) en Artois au XIVe siècle, 106.
Ecrans, 320, 365.
Ecrivains de livres, 100-104.
Ecuelles d'argent, 235, 243, v. chap. XVIII.
Ecurie, 122; description et prix des chevaux, 123; chevaux malades, 125; harnachement, 125; sellerie, 126; sambues, 129; chars, 130; litières, 131; riches harnais, chap. XVII et page 387.
Ecus armoriés, 222, 233: peints sur les murs, 330, 337, 342.
Ecussons pour messagers, 200.
Email, 207, 208, 230-254, 388, v. Crosse, Reliquaire, Hanap, etc.; boutons émaillés, 241.
Emailleurs, 230-254.
Emaux d'imitation, 349, 351, 405.
Emouchoir d'argent, 254, 411.
Empoisonnement prétendu de Louis X, 22.
Encensoir d'argent, 235, 248, 409.
Engins du château d'Hesdin, 308, 333, 336-343.
Enlumineurs, 99, 101, 105.
Entrée solennelle de Mahaut en Artois en 1319, 31.
Entremets exécutés à Hesdin, 342.
Epées, 207, 208, 211, 224, 225, 241, 250, 395.
Eperlecques, travaux au château, 275.
Eperons dorés, 220, 221, 387.
Epervier de lit, 176, 201, 208, 365.
Epices, énumération et prix, 138.
Epine, reliquaire de la Sainte-Epine, 251.
Epingles, 211, 367.
Equerchin (Pas-de-Calais), construction d'une grange, 283.
Equipement militaire, 125, 199, 207, 208, 220-225, 386, 393.
Espringale, 226, 227.
Estaplel, pupitre, 106, 365.
Estivaux, 197.
Esturgeons donnés en présent, 80.
Etain, flacons, coquemars, etc., 364, 408.
Etole, 206, v. Chapelle.
Etrun, abbaye, 203.
Etui d'argent pour le rouleau d'oraisons de Mahaut, 248, 253.

# F

Familiers de l'hôtel, 49.
Fanon, 206, v. Chapelle.
Faucons, 116, 119.
Faudesteuil, 321, 364.
Fausses bourses, 165.
Faux-monnayeurs, leur supplice, 44.
Faux visages pour Robert et ses compagnons, 14, 332.
Fermail d'or, souvent avec perles ou émaux, 185, 211, 230, 244; en forme de fleur de lis, 233, 384; fermail de livres, 105, 241.
Fers de lance, 223, 224, 395.
Ferues en tas (hanap orné de feuilles de chêne), feuilles de chêne d'argent frappées sur une matrice, 254.
Fiole d'argent, 246.
Foires de Lagny, 183; du Landit, 181, 191.
Fontaine des halles de Paris, 289.
Fontainebleau, 55.
Fous, 50, 111, 112.
Fourreaux d'épée brodés, 207, 224, 394.
Fourreau de cuir pour les « privées oraisons » de Robert, 11.
Fourrures, 160-195; servant de doublure à la plupart des vêtements, remplacées par le cendal pour les vêtements d'été. Désignation : vair, menu vair, gros vair, connin, écureuil, castor, lièvre, goupil, chat, pope ou poupre (168), groignes (185), duilles ou duillet (192); en bordure, sous le nom de létices; couvertures fourrées, 407; chevecier, 179.
Futaine, 177, 188, 193, 206.



Digitized by Google

# G

Gants, 196, 224; gants de cerf, 395; gants de plates et gantelets brodés et estoffés, 224, 394-396.
Gardecorps, 161, 162, 168-177, 193.
Garennes, 120.
Garrot, 226, 227.
Genouillères pour Mahaut, 177.
Gibecières, 201, 208, 210.
Gibier, 118-120, 135, 145; donné en présent, 80.
Glaive, fer à glaive, 125, 395.
Gobelet d'argent à biberon, 247; de cristal à monture ornée de perles et de pierres, porté par un serpent, sur un entablement de vermeil avec émaux, 252.
Gorgerettes de toile, 186.
Gorgière, 223, 224; haute gorgière, 224, 394; gorgière de plates, 387.
Gosnay, 27, 89; travaux au château, aux chartreuses, à l'hôpital, 268, 283-285, 300, 310; dons à la chartreuse, 103, 204, 253, 403.
Gourdine, dais, baldaquin au-dessus du lit de Marguerite de Hainaut, 381.
Gray, 9, 55, 73, 100.
Grèves, 222, 223.
Griffon (pot en forme de), 231, 383.
Guérites sur les fortifications, 275.

# H

Hanaps d'argent, de vermeil, d'or, 229 256, 385, 386; d'or avec émaux, 251, d'argent gréneté, 246; d'argent ciselé de feuilles, 243; d'argent avec émaux et armoiries, 254; nombreux hanaps donnés en présent, aux nourrices et berceuses de la fille de la reine de Navarre, 242, du fils du comte de Valois, 244, du fils du duc de Bourgogne, 249, etc.; v. Cristal, Madre.
Haras de Domfront, 123.
Harengs donnés en présent, 80.
Harnais, harnachement, 125, 221-225, pièces justif. 3 et 6.
Harpe (joueurs de), 9, 109, 153.
Haubergeon, 222, 394, 395.
Hautelisse, à Arras et à Paris, 214-219.
Heaume, 224, 225, 395.
Hesdin, séjour favori des comtes d'Artois, 30, 32, 55, 61, 74, 87, 90, 92, 109, 110, 119, 141, 200, 206, 231; librairie de Mahaut à Hesdin, 102. Travaux au château, 257, 258, 262-266; verrières, 298, 301, 303; imagerie, 306-309; peinture, 324, 326-344; engins, 333-343; mise en état de défense, 337, 342. Hôpital, 89; constructions, devis, 263-267, 399; sculptures, 309; objets divers, 247, 403; personnel, 265.
Heures (livres d') de Mahaut, 105, 106; de Robert, 11, 103, 395.
Hivers rigoureux, 93, 94.
Hôpitaux fondés par Mahaut à Bracon, Salins, Hesdin, Gosnay (celui-ci avec le concours de Thierry d'Hireçon) : v. ces noms et p. 89; aumônés par Mahaut, 91, 92.
Hôpital de Saint-Jacques-aux-Pèlerins à Paris, 86, 305.
Hôpitaux d'Arras, 91.
Hoqueton, auqueton, 223, 224, 394.
Horloge du château d'Hesdin, 368.
Hôtel : services, 48; personnel, 48-51; situation des serviteurs de l'hôtel, 52.
Hôtel de Robert, 10.
Hôtel d'Artois à Paris : emplacement, achat de maisons et terrains, 285-287; travaux, 257, 287-291; verrières, 303-305; peinture, 353-360; mobilier, 320, 361; incendie, 288, 289.
Hôtel-Dieu de Paris incendié, 87.
Houdain, 91.
Houseaux, 197.
Housse, vêtement, 163, 171, 177, 224.
Housses de selles et d'écus, 387-389.
Huchette d'argent, 241.

# I

Imagerie, 306-323 : travaux à Hesdin, 306-309; aux châteaux et monastères en Artois; à Paris, à Conflans, objets mobiliers, 312-323.
Images, statues; sculptées par Jean Pepin de Huy, 314-318; de Robert II à N.-D. de Boulogne, 85, 335, devant l'abbaye de Maubuisson, 319; de Mahaut à Sainte-Claire, 309, 350, à la Thieulloye, 2, 318, à Saint-Jacques-aux-Pèlerins, 319; images d'albâtre de Notre-Dame, de Saint-Jean, etc., 317-319, 321, 349;

Digitized by Google

image de Saint-Louis, 307; image de N.-D. en ivoire, 321; images en argent, en vermeil, de N.-D., la Trinité, Saint-Jean, Saint-Louis, 240, 247, 248, 253; image d'argent émaillé, représentant un roi et une reine, 245; image d'argent émaillé avec tabernacle, 245.
Incendie de l'hôtel d'Artois, 288; de l'Hôtel-Dieu, à Paris, 87.
Interdit jeté sur la terre d'Artois, 67.
Interrogatoire des servantes de Jeanne de Divion, 25.
Itinéraires de Mahaut : de Paris en Artois, 56, en Bourgogne, 57, à Reims, 57, 58; de Reims à Arras, 58.
Itinéraire de Robert à l'ost de Flandre, 12.
Ivoire, statuettes et autres objets, 321; « bouteillettes » d'ivoire, 241.

# J

Jaspe : échiquier, 115; pot, 168; juste, 233; autel, 254.
Jetons pour compter, 369.
Jeux divers, 113.
Jongleurs, 110.
Joyaux, v. chap. XV et XVIII, la plupart donnés en présent; joyau d'argent émaillé représentant un roi et une reine, donné à Philippe-le-Long en 1320, 245; joyaux donnés à l'occasion de mariages, 79, 172, 185.
Joyaux de Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois, 382, 384.
Juste de jaspe, 233, 386; « à coquilles de perles estofée d'argent »; autre « d'argent à deux biberons », 386.

# L

La Bretennière (Jura), 73.
La Buissière (Pas-de-Calais), travaux au château, 274; verrières, 301, 302.
La Montoire (Pas-de-Calais), travaux au château, ses ruines, 277-279.
Lampiers, 361.
Langues de serpent, 249.
Lapins : abondance, prix, 120, 135.
La Thieulloye, près Arras, monastère de dominicaines fondé par Mahaut, 2, 67, 89, 103; construction, 272; verrières, 300; sculptures, 312; mobilier, chapelles, tapis de hautelisse, joyaux, etc., 205, 216, 248, 251, 318, 406.
Lavabo du monastère de Sainte-Claire, 282.
Le Lys, abbaye, 84.
Lens, 31, 34, 92, 93; travaux au château, 273; verrières, 299, 301; peintures, 345.
Lettres : de Mahaut, 35; d'Enguerran de Marigny, 68; de Robert d'Artois, 21; de Jean Couplet, 283; de Marguerite, femme de Jean de Gaiat, 144; de Guillaume de Salins, 412.
Lettres au sujet des décès, 15, 61.
Libraires, 102, 104, 105.
Lignage (le) Notre-Dame et la légion des Anges, peinture du château d'Hesdin, 337.
Litières, 131.
Lits, 161, 164, 365; de Marguerite de Hainaut, 381; petit lit de Mahaut, 218.
Lits fondés dans les hôpitaux, 91; lit de Robert donné à l'Hôtel-Dieu de Paris, 92.
Livrée, 48, 128 et chap. XIV.
Livres, de Robert II, 99; de Mahaut, 100-106; de Thierry, 101, 105; de Robert, v. Heures.
Longchamp, abbaye, 37, 38.
Lons-le-Saunier, monastère de Sainte-Claire, 88.
Loos (Pas-de-Calais), construction de l'église, 87.
Lormerie, 221-223, 386-389.
Loups abondants, 119.
Lutrin, 321, 365; lutrin tournant, 288.

# M

Madre, 232-250; de Pontarlier (note à ce sujet), 249, 250.
Mandé du Jeudi Saint, 13, 84.
Mandragore offerte à Mahaut, 81.
Manteaux, 161-196; mantel à parer, 194; mantel allemand, 178; mantelet, 207.
Marchands de La Rochelle à la table de Mahaut, 73.
Marchepied (tapis) armorié, 218.
Marchés divers : pour la construction du château de Bapaume, 389; de l'hôpital d'Hesdin, 399; pour la tombe d'Othon IV, 392; pour un « treillis » sur la tombe de Robert, 409; marchés pour les peintures de Lens, 345, de Rihoult, 346, de Bapaume, 348, de Conflans, 356.

Digitized by Google

Maréchaux faisant l'office de vétérinaires, 125.
Mariages (présents à l'occasion de), joyaux d'orfèvrerie, de broderie, étoffes, etc., 79, 189, 200, 201, 230, 231. 238-245.
Marramas, 203, 204.
Mascarades, 114; v. Faux visages.
Matelas recouvert de tartare, 186.
Maubuisson, abbaye, lieu de sépulture de Robert II, puis de Mahaut, 8, 54, 55, 85, 88, 111, 157, 237, 314, 315, 353, 378.
Médecine : médecins, médicaments, 152-157.
Membrey (Haute-Saône), 73.
Ménétriers, 107; attachés à divers seigneurs, 107; assistant aux fêtes, 109.
Mercerie, merciers, 198-211.
Merck (aujourd'hui Marck), 32, 34, 92; travaux au château, 277.
Messages, à l'occasion de décès, 61; chevaleries, 61; mariages, 61; naissances, 62; politiques et autres, 66; envoyés au Pape, 66-68; à Enguerran de Marigny, 68, 69.
Messagers, 58, 60, 61.
Messe quotidienne recommandée aux dames du XIVe siècle, 83.
Messes fondées par Mahaut, 88.
Métiers de brodeurs et de tisseurs établis au château d'Hesdin, 368.
Métiers (stabilité des) dans les familles ouvrières, 261, 265, 326-329, 352.
Meubles sculptés, 320.
Midi construit au château d'Hesdin, 257, 334.
Miroirs, 321, 336, 339, 366.
Mobilier pour diverses communautés, 402, 406.
Monstrances d'argent pour le Saint-Sacrement, 251, 252.
Montargis (dominicaines de), 89, 408.
Montgardin (Pas-de-Calais), château, 277.
Montmirey (Jura), 57.
Montpellier, 153, 155; robe offerte au « recteur » de Montpellier, 181.
Mont-Saint-Bernard, monastère, 93.
Mont-Saint-Eloy, abbaye, 88.
Mors de chape émaillés, 241, 243.
Mort de Mahaut, 157, 378.
Mouchoirs, 177, 178, 192.

# N

Nacaireurs, joueurs de nacaires, 32, 108, 109.
Nains, 111; de Robert II et de Mahaut, 50, v. Calo Jean, à la table des noms de personnes; naine de la reine de Navarre, 172.
Nappes de toile, souvent « signées des armes d'Artois », 178, 182, 190, 198; nappes d'autel brodées, 200, 204, 205.
Nef d'argent, 230; avec émaux, 238; ornée d'un lion doré, 243; avec figures peintes d'incarnation, 254; dorée et émaillée, 239, 250.
Nocera, ville du royaume de Naples, d'où Robert II rapporte un coffret, 254.
Norvége (fourrures de lièvres de), 188, 189, 194.
Nostrés (tapis), 213.
Notre-Dame de Paris, 85, 153; « vaissel » d'argent offert le jour de la Saint-Louis 1310, 240.

# O

O, fenêtre ronde, 265, 284, 299, 302.
Objets du trésor d'Hesdin, enlevés par les Confédérés et repris sur le sire de Grigny, 410.
Obsèques de Robert II, en Artois et à Maubuisson, 85; de Mahaut, à Maubuisson et aux Cordeliers de Paris, 378, 379.
Olifant, 244, 245; dans le sens d'éléphant, 341.
Or employé dans les broderies, baston d'or, 395; or filé, 199; or de Chypre, 211, 395; v. Tuyau.
Or battu 205, 223; harnais battu « de fin or à ouille », 389.
Oraisons de Robert, enluminées, enfermées dans un fourreau de cuir, 11; de Mahaut, dans un étui d'argent, 104.
Oreillers, 189; « oreiller de soye à mettre sur l'autel », 411, 207.
Orfèvrerie, 229-255.
Orfrois, v. chap. XV, et 396, 401.
Orgues au château d'Hesdin, 111; joueurs d'orgues, 110, 111.
Orient, v. Perles.
Ornans, 57, 76, 80.
Ornements d'église, 173, 178, 190, 199, 202-206, 209, 210, 401, 404, 406, 410.
Ostevents, 266, 273, 294, 364.
Oye (Pas-de-Calais), 92.

Digitized by Google

# P

Pans, de mailles, 224, 395.
Pape (relations avec le), 66-68.
Parchemin, 100-105.
Parements d'aubes, 206.
Parements d'autel, comprenant deux pièces, le frontier ou drap d'autel, et le dossier; v. Chapelle, Dossier, Ornements d'église; chap. xv, et 200, 204, 401, etc.
Parement de palefroy, 170, chapitres xi, xvii.
Paris, 55, 64, 86, 87, 92, 96, 102-104, 257, 285-291, 303, 316, 317, 319.
Parlement, arrêts cités, 21, 22, 26, 33, 42, 206, 338.
« Parure de nappe d'autel d'ouvrage de brodeure », 200.
Pauvres « gentils femmes », 95-97, 404; « pauvres honteux », 93.
Pavillon de lit, 176, 183, 201.
Pêche, 120, 121.
Peignes d'ivoire, 321.
Peinture : appliquée à de nombreux objets, 323; décoration des murs, 323, 324; couleurs, huile, 325; les Boulogne, 326-329; œuvres d'Hesdin, 329-344; Calais, Aire, Lens, Rihoult, Arras, Bapaume, Gosnay, Sainte-Claire, Bellemotte, 344-353; Paris et Conflans, 353-360.
Pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle, Saint-Nicolas de Bari, Saint-Louis de Marseille, Saint-Denis, Notre-Dame de Boulogne, à Chelles, Luzarches, Langres, etc., 9, 13, 15, 43, 153, 166; pèlerinages imposés comme châtiments, 43; certificats de pèlerinages, 86.
Pelissons, 171, 172, 175, 185, 188, 189, 191, 193.
Perles, v. chapitres xv, xviii, 173, 230-233, 244, etc.; « grosses perles fines d'Orient », 232.
Pièces fausses produites par Robert d'Artois, 26.
Pierres précieuses : émeraudes, rubis et saphirs, 69, 172, 211, 224, 233, 240, 242, 244, 245, 253, 254 et pièces justif. 1 et 2; diamants, 235; « couronne de rubis et saffirs de taille », 382; pierreries sans indication 115 et chap. xv et xviii.
Piété de Mahaut, 82; pratiques diverses, 83; pèlerinages, 86; dons aux églises, 87; fondations 88 et sq.
Pillage du château d'Hesdin, 337.
Plates (armures de), 221, 224, 225, 393.
Poissons, 121, 136, 137, 145, 146.
Poissy, 157, 378.
Poligny, tombeau de Jean, fils de Mahaut, dans l'église des Dominicains, 5, 315.
Pommes d'or, 247.
Pont de Charenton, 292, 293.
Pontarlier, verrières données à Notre-Dame de P., 87; madres de P. 249, 250, 407.
Porte Guilbert d'Arras à Paris, 286.
Porte-paix de vermeil, 247.
Pots d'argenterie, v chap. xviii; pots à aumône, 230, 241; pot d'argent appelé Blanche, 245, 247; pot en forme de damoiselle, 230; de griffon, 231; de dragon, 233, 385.
Poulains, armure, 222, 223.
Pourpoints, 222, 223.
Prédicateurs à l'hôtel d'Artois, 84.
Presses pour mettre les draps (de laine) de Mahaut, 188.
Prières demandées par Mahaut pour son fils partant pour la guerre, 12; pour son fils mort, 14.
Procès de Mahaut contre Robert d'Artois, 19-27; contre Marguerite de Hainaut, 167; ses nombreux procès, 36; procès qu'elle soutient, accusée de sortilège et d'empoisonnement, 41; procès d'Enguerran de Marigny, 70.
Procession de la châsse de saint Magloire, à Paris, 86.
Protestations des villes et abbayes d'Artois en faveur de Thierry d'Hireçon, 22.

# Q

Quingey (Doubs), 56.
Quintaine, 112, 114.

# R

Reclus et recluses, 90.
Reims, 57; v. Sacre.
Relations de Mahaut avec la noblesse et la bourgeoisie, hôtes, dîners, etc., 72-77.
Reliquaires et reliques : de la Vraie-Croix, 166, 249; Sainte-Epine, 251; Saint-Louis, 237, 252-254, 327; Saint-Victor, 252, etc.
Remises de peine, 45.

Digitized by Google

Remy, château, 272, 273.
Renge d'épée, baudrier, 209, 211, 224.
Rentes en faveur de vieux serviteurs et des filles de Jean de Lorris, 53, 96.
Repas, leur composition, 145; ordonnance, 147; heures, 151.
Retable, pièce d'étoffe désignée sous le nom de dossier ou parement : voir ces mots; ou table de bois peinte, voir Tables d'autel.
Rihoult (Pas-de-Calais), travaux au château, 280; peintures, 324, 329, 346.
Robes, v. chap. XIV; robes offertes à Mahaut par les villes d'Arras, 186, 188, et Saint-Omer, 195; par Thierry d'Hireçon, 189, 198; robes de Marguerite de Hainaut, 381.
Rochet, 203.
Romans achetés par Mahaut, ou lui appartenant, 100-105.
Rome (tableau de l'ouvrage de), 359.
Rouleaux d'oraisons, 11, 104, 248.
Routes (travaux aux), 59.
Rues Pavée, Mauconseil, au Lion, Hueleu, à Paris, 285-287.

# S

Sacres de Louis X, 181, 202; Philippe V, 57, 71, 182; Charles IV, 58, 188; Philippe VI, 58, 192.
Saies, v. chap. XIV; d'Arras, 191; d'Allemagne, 191; d'Irlande, 170, 189, 192; saie blanche de Caen, 193.
Saint-Antoine de Paris, visites et dons de Mahaut, 87, 92, 203.
Saint-Augustin-lez-Térouanne, 88.
Saint-Denis en France, 57, 64, 85, 153.
Saint-Didier (relique de) à Langres, 86, 243.
Saint-Etienne d'Arras, travaux à cette église, 295.
Saint-Etienne de Besançon, travaux de reconstruction après un incendie, 87.
Saint-Jacques-aux-Pèlerins, à Paris, 86, 319, 359.
Saint-Jacques-de-Compostelle, 86, 153, 156.
Saint-Josse près Montreuil, 85.
Saint-Mandé, 55.
Saint-Omer, 31, 33, 34, 72, 414; chartreux et frères mineurs, 87; frères prêcheurs, 318; institutions charitables, 91, 93; travaux au château, 256, 280, 301, 302; achat de draps pour le duc de Bourgogne, 412; draps saisis sur deux bourgeois de Saint-Omer, 168; v. Sainte-Claire.
Sainte-Chapelle du roi, 85, 153.
Sainte-Claire, à Saint-Omer, monastère fondé par Robert II, reconstruit par Mahaut, 88; travaux de construction, 281, 282, 300, 302; sculpture, 309, 310; peinture, 349-352; mobilier, joyaux, chapelles, etc., 204, 205, 246, 247, 402.
Sainte-Geneviève de Paris, 85.
Salaires des ouvriers du bâtiment, 260, 261; verriers, 300, 301; imagiers, 307; peintres, 326-330, 337.
Salière d'argent, 246; d'or à couvercle, 247.
Salins, 55; hôpital fondé par Mahaut, 73, 89; reliquaire de Saint-Victor donné à cet hôpital, 253.
Sambues, 129, 163, 164.
Samit, étoffe de soie, 131, 173, 200, 205, 209, 408.
Sanctuaire d'argent avec les images de Notre-Seigneur et de la Madeleine, donné à Sainte-Claire, 246; « vaissel d'argent à mettre le saintuaire de la chapelle d'Arras », 252.
Sarrasinois, tapis, 212, 215; chapelle sarrasinoise, 209, 216; bourses faites « sur sarrasinois », 232.
Sarrot de toile, 177.
Savon de toilette, 165.
Scel de Marguerite de Hainaut, 232; d'Othon IV, 234; de Mahaut, 234, 238.
Sculpture, en Artois, 306-312; à Paris, 312-322.
Selles, 126; distribuées avec la livrée, 128; selles camoissiées, brodées, armoriées, 200, 207, 221, 222, 226, 388.
Serges, dites sarges, v. chap. XIV; serges de Caen, 183, 217.
Serrures de Limoges, 362.
Signés (linge et pièces d'orfèvrerie) des armoieries d'Artois, 182, 192, 235.
Soie, fil de soie employé dans la broderie 173, 186, 190; draps de soie, 22, 162, 163, 404; draps de soie historiés ou ornés, 207; draps de soie de Marguerite de Hainaut, 382; v. chap, XV, et les mots Samit, Tartare, Marramas.
Sonnette d'argent, 243.
Sortilège (accusation de), 22, 41.
Souliers, 196; distribués aux pauvres, 94.
Statue de La Thieulloye représentant Mahaut, 1, 2.
Statuettes d'argent, 248; v. Images.
Suicidés portés au gibet, 44.
Supplices judiciaires, 44, 45.
Surceintes, toujours faites de soierie, souvent ornées d'orfèvrerie, 201, 202, 210; d'or et de perles, 210; de soie vermeille, faisant partie d'une chapelle, 401.
Surcot, 161-195; surcot allemand, 178.
Surplis de toile, 177, 203.

Digitized by Google

# T

Tabernacle, baldaquin d'étoffe au-dessus d'un autel, 205; tabernacle, de bois ou de pierre, peint dans l'église de Boulogne, 340.
Table s'élevant et s'abaissant, 368.
Tables (jeu de), tablier, 11, 113, 321.
Tables d'autel peintes, formant de véritables tableaux sur bois « de plate peinture », 330, 344, 348, 349, 351, 352, 358, 359, 405.
Tableaux, dont un rond de l'ouvrage de Rome, 359.
« Tablel » peint pour la demoiselle d'Artois, 333.
Tables des pauvres, 91-96.
Taffetas, 182.
Taillerie d'Hesdin, 166, 369.
Tailloir d'argent, 230.
Tapis, 161, 172, 178, 189, 200, 203, 205, 206, 212-219, 401. v. Hautelisse; Nostrés; Sarrasinois.
Targes, 224, 227.
Tartare, étoffe de soie, 170, 177-193, 203-207, 223, 411.
Tassettes, 202, 210.
Terre-Sainte, 98.
Térouanne, chapelles données à l'église, 204, 401.
Testament de Robert II, 59, 404; de Mahaut, 59, 90, 97, 253, 378; de Thierry d'Hireçon, 27, 59.
Têtes des rois et des reines de France en plâtre peint au château d'Hesdin, 331-343.
Tiretaines, 162-195; tiretaine écrue, 407; tiretaine de Florence, 175.
Toile, v. chap. XIV; toile teinte, 200, 201, 202, 205.
Toilette, 366, 367,
Tombes, d'Othon IV à Cherlieu, 312-314, 392; de Robert II à Maubuisson, 214, 237, 314, 315; de Robert aux Cordeliers de Paris, 218, 225, 316, 317; de Jean à Poligny, 315; peinture de ces tombes, 355; tombe de Thierry d'Hireçon à Gosnay, 311, 312; d'Agnès de Bourbon, 85; de Mahaut, 378.
Tombiers, Jean Aloul, 311; Jean Pepin de Huy et ses compagnons, 312-317.
Touailles de toile, 174, 178, 182, 190, 192; touailles d'autel, quelquefois brodées, 204, 402.
Tourets faits de toile fine pour Mahaut, 176, 181, 190, 192, 231.
Touret d'argent pour faucon, 242.
Tournai (pierre de) 282, 284, 310, 311, 351; tombier, Jean Aloul, 311.
Tournehem, travaux au château, 277.
Travaux, à la journée, en tâche, en adjudication, 259.
Tréçoirs, tréçons, 172, 199, 201, 208, 211, 230-240, pièces justif. 1 et 2; Mahaut n'en porte pas, 367.
Trésor d'Hesdin, 102, 206, 254, 327, 410.
Trésoriers de l'hôtel, 49.
Triaclier, 243.
Trompeurs, 32, 108-111.
Troyes, 57.
Trumelières, 224.
Tunique, faisant partie du costume de guerre 223, 224, 387, 394, 396, 411; des vêtements liturgiques, 202, 203, 206, 401.
« Tuyau d'argent émaillé à un verre », 241.
Tuyaux d'or (cannetille) employés par les brodeurs, 388.

# U

Ustensiles de cuisine, 363, 402.

# V

« Vaissel » d'argent offert à Notre-Dame de Paris, 240; d'argent à mettre « le cors Notre-Seigneur », 411; de vermeil à mettre « le saintuayre de la chapelle d'Arras », 252.
Vaisselle d'argent, 147, 230-255.
Val-Notre-Dame, abbaye, 287, 289.
Val-Saint-Esprit, à Gosnay, 27; v. Gosnay.
Valets de l'hôtel, 49, 52.
Vases à boire, v. coupe, hanap, madre, cailler. Ajouter : bruère, 403.
Velours, v. chapitres XIV, XV, et p. 221, 224, 388, 396, 401.
Vénerie, 116; veneurs, chiens, faucons, 117-120.
Verrières, aux châteaux d'Artois, à l'hôtel d'Arras, à Sainte-Claire et Gosnay, 298-303; à l'hôtel d'Artois et à Conflans,

Digitized by Google

303-305 ; à Saint-Jacques-aux-Pèlerins, 86, 305 ; à Notre-Dame de Pontarlier, 87.
Verrières de toile, 272, 298, 299.
Vêtements, v. chap. XIV et XV ; mipartis, 188, 194 et passim au chap. XIV ; distribués aux pauvres, 94-96.
Veuve, situation invoquée par Mahaut, 5, 39.
Viandes, 133, 145, 146.
Vincennes, 55, 153.
Vins, énumération et prix, 142-144 ; arrivages de Calais et du Crotoy, 144.
Viole (joueurs de), 111.
Volequin sans manches, 223.
Voyages, 55 ; itinéraires, 56-58 ; état des routes, 58, 59.
Vraie Croix, 166, 249.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Laval. — Imprimerie CHAILLAND, 2, rue des Béliers.

Digitized by Google

# DIVISIONS DE CE LIVRE


| | | Pages |
|---|---|---|
| CHAPITRE I. | — Mahaut et ses enfants | 1 |
| — II. | — Thierry d'Hireçon; Robert d'Artois | 16 |
| — III. | — Mahaut et son gouvernement en Artois | 28 |
| — IV. | — L'hôtel | 48 |
| — V. | — Les voyages | 55 |
| — VI. | — Les relations | 60 |
| — VII. | — Les œuvres de piété et de charité | 82 |
| — VIII. | — Les livres | 99 |
| — IX. | — Les jeux et divertissements | 107 |
| — X. | — La vénerie | 116 |
| — XI. | — L'écurie | 122 |
| — XII. | — La cuisine et la table | 133 |
| — XIII. | — Les médecins et les médicaments | 152 |
| — XIV. | — Les étoffes et vêtements | 159 |
| — XV. | — La mercerie; la broderie | 198 |
| — XVI. | — Les tapis; la hautelisse | 212 |
| — XVII. | — Le costume de guerre | 220 |
| — XVIII. | — L'orfèvrerie | 229 |
| — XIX. | — Les constructions | 256 |
| — XX. | — La verrerie | 298 |
| — XXI. | — L'imagerie | 306 |
| — XXII. | — La peinture | 323 |
| — XXIII. | — Le mobilier | 361 |
| — XXIV. | — Conclusion | 370 |
| PIÈCES JUSTIFICATIVES | | 381 |
| GLOSSAIRE | | 417 |
| TABLE DES NOMS DE PERSONNES | | 433 |
| TABLE DES MATIÈRES | | 445 |


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Laval. — Imprimerie Chailland, rue des Béliers, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google